

Glasgow
University Library



WITHDRAWN
C252-1922

n1-d

Book No

0296352



30114 002963521

M5*

Glasgow University Library

24 FEB 1975

5 FEB 1976

25 JUN 1986

VE63005

ARLES ANTIQUE

DU MÊME AUTEUR

Gigthis, étude d'histoire et d'archéologie sur un emporium de la petite Syrte, 413 pages in-8°, avec 14 planches hors texte et 3 figures dans le texte, Paris, Leroux, 1916.

Un correspondant de Cicéron, Ap. Claudius Pulcher, 438 pages in-8°, avec une carte de la province de Cilicie, Paris, De Boccard, 1921.

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

FASCICULE CENT DIX-NEUVIÈME

ARLES ANTIQUE

PAR

L. A. CONSTANS

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.
DOCTEUR ÈS-LETTRES.

PARIS

E. DE BOCCARD, ÉDITEUR

1, RUE DE MÉDICIS, 1

1921

Tous droits réservés.

C 252-1922

WITHDRAWN

GLASGOW
UNIVERSITY
LIBRARY:

MEMORIAE VXORIS

AVANT-PROPOS

L'histoire d'Arles antique et de ses monuments était encore à écrire, si longue que soit la liste des auteurs qui en ont traité. Du ^{xvi}^e au ^{xviii}^e siècles, maints Arlésiens ont étudié avec amour les antiquités de leur ville : Lantelme de Romieu, Rebattu, Terrin, Anibert, l'abbé Bonnemant, pour ne parler que de ceux-là, ont consacré le meilleur de leur loisirs à cette étude ; nous citerons plus d'une fois leurs travaux. Le *Recueil d'antiquités* de Bonnemant est une source d'informations particulièrement précieuse ; mais ce *Recueil* n'est pas autre chose qu'une collection de documents, d'ailleurs choisis et copiés par un excellent érudit. Anibert, avec certaines qualités d'historien, était insuffisamment renseigné, et du reste son attention s'est portée sur l'histoire d'Arles au moyen âge ; il n'a parlé d'Arles antique que par occasion. Terrin et Rebattu ne sont, comme ils s'intitulent eux-mêmes, que des antiquaires. Lantelme de Romieu a le mérite d'avoir écrit, en 1574, la première *Histoire des Antiquités d'Arles* ; mais il manque totalement de critique. Il s'en fallut de peu que les dernières années du ^{xviii}^e siècle ne vissent enfin paraître l'étude sérieuse et complète que les antiquités arlésiennes méritaient : le P. Dumont, supérieur des Minimes, avait entrepris une *Description des anciens monuments d'Arles*, qui devait être suivie d'un *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles* et de 31 planches soigneusement gravées. La Révolution survint, qui arrêta la publication de l'ouvrage ; ce que nous en possédons témoigne d'un labeur considérable conduit avec le plus louable souci de vérité.

Au ^{xix}^e siècle, comme aux siècles précédents, nombreux ont été les érudits Arlésiens qui se sont voués à l'étude d'Arles antique ; nous aurons souvent à mentionner les travaux de Pierre Véran, de Clair, d'Estrangin, de Jacquemin, de M. Emile Fassin, de M. Auguste Véran. En outre, un auteur étranger à Arles, Hippolyte Bazin, a publié en 1896 un *Arles Gallo-Romain* ; mais c'est un ouvrage sommaire et, sur bien des points, insuffisamment documenté. Le livre plus récent de J. Charles-Roux sur *Arles, son histoire, ses monuments, ses musées*, se recommande surtout par le luxe de la publication, et par la documentation concernant l'histoire moderne et contemporaine d'Arles et de la Provence. Le meilleur travail — et de beaucoup — qu'aient inspiré les antiquités d'Arles, ne traite que d'une portion, importante sans doute, mais restreinte, de l'archéologie arlésienne : nous voulons parler de la belle étude d'Edmond Le Blant sur les *Sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*. Quant à la notice historique qu'Hirschfeld a consacrée à Arles dans le ^{XII}^e volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, elle est excellente, mais, nécessairement, rapide.

Bref, l'abondance des travaux imprimés ou manuscrits relatifs à Arles antique n'était pas pour décourager notre tentative d'écrire un ouvrage d'ensemble sur ce sujet ; il nous était permis d'espérer que notre effort, s'ajoutant à beaucoup d'autres et les continuant, aboutirait à une synthèse utile. Nous avons pensé, en effet, qu'une histoire d'Arles antique, bien loin de n'être qu'une monographie sans horizon, constituait un chapitre important, et même capital, de l'histoire ancienne de la Provence ; et que par là notre travail pourrait apporter quelque contribution effective à la connaissance de nos antiquités nationales. Notre ambition sera réalisée si ce but a été atteint.

Nous n'achèverons pas cet avant-propos sans dire quelle dette de reconnaissance nous avons envers M. Camille Jul-

lian. Après nous avoir engagé dans les recherches dont le présent livre est le résultat, il n'a cessé de nous prodiguer les encouragements et les avis les plus précieux ; nous avons eu le bonheur de trouver dans ce maître éminent un exemple, un guide, un ami. Qu'il nous permette de lui exprimer ici toute notre affectueuse gratitude. Nous remercions d'autre part M. Jules Formigé, architecte en chef des Monuments historiques, dont nous avons pu apprécier à plusieurs reprises la compétence éprouvée et l'amicale obligeance ; M. Michel Clerc, doyen de la Faculté des Lettres d'Aix et directeur du musée Borély, à Marseille, M. Edouard Aude, conservateur de la bibliothèque Méjanes, à Aix, M. Raimbault, conservateur de la bibliothèque Arbaud, à Aix, M. Dayre, conservateur de la bibliothèque d'Arles, qui ont toujours mis beaucoup d'empressement à faciliter nos recherches ; enfin MM. Emile Fassin, Lacaze-Duthiers, Auguste Véran, Honoré Dauphin et Auguste Lieutaud, Arlésiens que rien ne laisse indifférents du passé de leur ville, que l'on consulte toujours avec fruit, et qui ont réservé le meilleur accueil à celui dont ils savaient bien que sa ferveur répondait à leur amour pour « la douce cité brune ».

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Nous n'avons pas cru devoir donner ici une bibliographie complète du sujet; il est facile d'en trouver les éléments d'une part au t. XII du *Corpus inscriptionum latinarum*, p. 84-87, pour la partie épigraphique, d'autre part dans Raoul Montandon, *Bibliographie générale des travaux paléthnologiques et archéologiques*, France, I, p. 331-365, pour la partie archéologique. Le but de la présente note est double : faciliter la lecture de l'ouvrage en donnant l'explication des abréviations employées (nous les reproduisons entre crochets), et fournir sur certains points des renseignements bibliographiques inédits.

Lantelme de **Romieu**. *Histoire des Antiquités d'Arles, avec plusieurs écrits et épitaphes antiques trouvés là-mesmes et en autres Lieux...*, 1574, ms. Il existe deux mss. originaux : l'un est à la Bibliothèque de Leyde ¹; l'autre appartenait au xviii^e siècle à l'archéologue nimois Seguiet; la trace en est perdue aujourd'hui, mais il a été copié en 1776 par Bonnemant. ²

Cette copie est à Arles, sous le n^o 240. Nous connaissons cinq autres copies de l'ouvrage : Aix, Bibl. Arbaud, M Q 221, « copiée sur l'original étant au pouvoir de noble Paul Antoine de Romieu en 1692 », par Jean Raybaud, avocat, vendue en 1763 à Bonnemant; Méjanès, 817, cote 18; Carpentras, 603; Bibl. Nat., fr. 6000.

[Nous citons, d'après le ms. 240 d'Arles, Romieu, *Antiq. d'Arles*, copie Bonnemant]

Praefatio collectionis Antiquitatum Arelatis, manu scriptae desinente saeculo xvi^o a ciue Arelatis anonymo. Copie dans le *Recueil d'antiquités* de Bonnemant, cote 1. Le texte remplit un peu plus de trois grandes pages de la fine écriture de l'abbé; à la fin, il a ajouté ces mots : « Copié sur l'original conservé dans le cabinet de M^r de Nicolay. L'auteur a « coppié les inscriptions qui existaient de son temps, mais avec assez peu « d'exactitude; d'ailleurs il n'en donne aucune explication ». La Préface a été écrite postérieurement à 1585, car elle parle au passé de la construction du canal des frères Ravau, terminé à cette date.

[Anonyme Nicolay]

1. Cf. Hirschfeld, *C.I.L.*, XII, p. 84.

2. Cf. Souchières, *Congrès arch. de France*, XLIII^e session, Arles, 1876, p. 778-781. Sur Bonnemant et son *Recueil d'antiquités*, voir plus haut, p. vii et plus loin, p. xiv.

Jean **Gertoux** (avocat)¹. *Miscellanea ad Historiam civitatis Arelatis*, ms. original à Aix, Bibl. Arbaud, M Q 451; des extraits faits par Rebattu, Méjanès, 902.

Pierre **Saxi** (chanoine). *Pontificium arelatense, seu historia primatum sanctae Arelatensis ecclesiae*, 1 vol. in-4°, Aix, 1629². Republié dans le t. I des *Scriptores rerum germanicarum* de Menckenius, Leipzig, 1728, p. 107 sq.

[Saxi, *Pontif. arel.*, dans Menckenius]

Claude Fabri de **Peiresc**. Recueil ms., Bibl. Nat., lat. 6012. Ce recueil, achevé par Peiresc en 1628, comprend des dessins de sarcophages, statues, monuments, la plupart d'Arles, et deux recueils, semblables, d'inscriptions d'Arles, dont l'auteur est Pierre d'Augières. Cf. Hirschfeld, *C.I.L.*, XII, p. 85.

Anne de **Rulman** (conseiller du Roi et assesseur du grand prévôt du Languedoc de 1626 à 1628). *Récit des anciens monuments qui paroissent encore dans les départements de la première et seconde Gaule Narbonnaise... et notamment dans Nismes [et Béziers]*. Ms. à la Bibl. Nat., fr. 8648-51 (pour Arles, 8649).

François **Porchier** (religieux trinitaire). *Histoire de la ville et cité d'Arles*, 1650, 2 vol. mss. Ms. autographe à la Bibl. de Lyon, 909-910. [Porchier, *Hist. d'Arles*]

François de **Rebattu** (conseiller du Roi au siège d'Arles). *Antiquités d'Arles*, 1655, ms. On en connaît deux exemplaires autographes : Méjanès, 903; Arsenal, 240,³ et une copie « ex Museo du Tilliot, anno 1717 », Bibl. Nat., n. acq. fr. 4367. — Un *Recueil des Antiquités d'Arles* du même auteur, différent de celui-là, était conservé au XVIII^e siècle dans le cabinet de l'avocat Raybaud, où il a été consulté par le chevalier de Gaillard⁴ et par Bonnemant.

Idem. *La Diane et le Jupiter d'Arles se donnans à cognoistre aux esprits curieux*, 1 broch. de 19 p. petit in-8°, Arles, 1656.

1. Ce Jean Gertoux, mort jeune dans les premières années du XVII^e siècle, ne doit pas être confondu avec son père, Jean Gertoux, apothicaire. La confusion paraît avoir été faite par Albanès, à la table du Catalogue de la Méjanès.

2. Cf. Souchières, *l.c.*, p. 782-784.

3. Publié par De Laurière, *Congrès arch. de France*, 1876, p. 805 sq. Sur Rebattu et sa lettre à M. de Vallavez, cf. notre article dans *Revue des études anciennes*, 1920, p. 294-297.

4. Cf. *ibid.*, p. 292.

Honoré **Bouche**. *La chorographie ou description de Provence et histoire chronologique du même pays*, 2 vol. in fol., Aix, 1664.

[Bouche, *Chorographie*]

Le P. Joseph **Guis**. *Description des arènes ou de l'amphithéâtre d'Arles*, 1 broch. de 39 p. in-4°, Arles, 1665.

[Guis, *Descr. des arènes*]

Claude **Terrin** (conseiller du Roi au siège d'Arles). *La Vénus et l'obélisque d'Arles. Entretien de Musée et de Callisthène sur la prétendue Diane d'Arles*, 1 vol. in-12, Arles, 1680.

Idem. *Dissertation sur une colonne antique élevée par la ville d'Arles en l'honneur de Constantin le Grand*, 1703, ms. autographe dans le *Rec. d'antiq.* de Bonnemant, cote *lxviii*, 22 feuilles; un autre exemplaire, également de la main de l'auteur, à la Bibl. Nat., fr. 14603. Lelong, *Bibl. histor.*, III, p. 557, n° 38175, dit la dissertation imprimée; cf. Capris de Beauvezer dans *Dict. des hommes ill. de Provence*, s. v. Terrin : « Il la dédia à M. de Mailly, archevêque d'Arles, qui allait à Paris et se chargea de la faire imprimer. Ce prélat l'ayant communiquée à Lyon à une personne, celle-ci la fit paraître sous son nom... » En février 1711, les *Mémoires de Trévoux*, art. 26, p. 309-319, donnent une analyse de l'ouvrage, et expriment le souhait que l'auteur le fasse imprimer.

[Terrin, *Diss. sur une colonne antique*]

Albert **D'Augières** (jésuite). *Réflexions sur les sentimens de Callisthenes touchant la Diane d'Arles*, 1 vol. in-12, Avignon, sans date, et Paris, 1684.

Joseph **Seguin**. *Les Antiquitez d'Arles, traitées en manière d'entretien et d'itinéraire, où sont décrites plusieurs nouvelles découvertes qui n'ont pas encore vu le jour*, 1 vol. in-12, comprenant 2 livres paginés à part, Arles, 1687. Une nouvelle édition en 1877, par deux arrières-neveux de l'auteur.

[Nous citons d'après la première édition, Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, I et II désignant les livres]

Charles-Joseph de **Romieu** (chevalier de St.-Jean de Jérusalem). *Le portefeuille du Chr. de R***, premier caier, de ce qu'il y a de remarquable à Arles*, 1 vol. de 64 p. in-8°, Arles, 1726.

Lettres du chevalier de Gaillard, commandeur du Pouë-Laval, au chevalier de Moret-Biran, sur les Antiquités d'Arles, 1764-1767. Nous en connaissons deux copies : l'une, par M. de Nicolay, est à Aix, Bibl. Ar-

baud, MO 34; l'autre, par Bonnemant, est en tête de son *Rec. d'antiq.*; elle a été publiée de 1906 à 1912 dans le *Bulletin de la Soc. des Amis du vieil Arles*.¹

[Nous citons d'après cette édition]

Laurent **Bonnemant** (chanoine). *Recueil d'antiquités*, ms., Arles, 242. [Bonnemant, *Rec. d'antiq.*]

Louis-Mathieu **Anibert**. *Dissertation topographique et historique sur la montagne de Cordes et ses monuments*, 1 vol. in-12, Arles, 1779.

Idem. *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles*, Yverdon-Arles, 3 vol. in-12, 1779-1781.

[Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*]

Le P. **Dumont** (supérieur des Minimes). *Description des anciens monuments d'Arles*, ouvrage inachevé. Seuls ont été imprimés les deux premiers chapitres et le début du troisième jusqu'à la page 64, plus un *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles* (186 inscriptions) et 31 planches qui devaient terminer le volume². Deux folios mss. insérés dans l'exemplaire de la Bibl. Nat. donnent le plan de l'ouvrage, qui devait compter 26 chapitres.

[Dumont, *Description*. — *Recueil des inscr.*]

Pierre **Véran** (architecte). *Essais historiques sur le passage de la mer dans le territoire d'Arles*, etc., etc., tome III, 1801, 704 p., ms. aux Archives d'Arles.

[P. Véran, *Essais historiques*]

Idem. *Musée d'Arles, ou réunion de tous les monumens antiques de cette ville*, Marseille, 1805, 490 p., ms. aux Archives d'Arles.

[P. Véran, *Musée d'Arles*]

Idem. *Recherches pour servir à l'histoire des antiquités de la ville d'Arles, pour servir de suite à mes recherches intitulées Musée d'Arles*, Marseille, 1807, 495 p., ms. aux Archives d'Arles.

[P. Véran, *Antiq. d'Arles*]

De Noble Lalauzière. *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, 1 vol. in-4°, Arles, 1808.

[Lalauzière, *Abrégé chronol.*]

1. Voir, sur ces lettres, notre article, *l.c.*, p. 291-294.

2. Inscriptions et planches figurent à la fin de l'*Abrégé chronologique* de Noble Lalauzière, dont il est question plus bas. — Une lettre de Dumont à Calvet (Bibl. d'Avignon, ms. 2352, f° 42), datée d'Arles, 15 août 1789, nous fait connaître les grandes difficultés d'exécution que cette entreprise rencontra, en particulier pour les planches, qu'il fallut faire graver à Avignon, à Aix, à Marseille et à Paris.

Charles de **Villeneuve-Bargemont**. *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, 4 vol. in-4°, Marseille, 1821-1842; en particulier le tome II (1824). Le rédacteur de la *Statistique* est Toulouzan.

[Stat.]

Prosper **Mérimeé**. *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, 1 vol. in-8°, Paris, 1835. — P. 273-316 : « Arles et ses environs ».

Honoré **Clair** (avocat). *Les monumens d'Arles, antique et moderne*, 1 vol. in-8°, Arles, 1837.

[Clair, *Monum. d'Arles*]

Jean-Julien **Estrangin**. *Etudes archéologiques, historiques et statistiques sur Arles, contenant la description des monuments antiques et modernes, ainsi que des notes sur le territoire*, 1 vol. in-8°, Aix, 1838.

[Estrangin, *Etudes*]

Idem. *Description de la ville d'Arles antique et moderne, de ses Champs-Elysées et de son Musée lapidaire, avec une introduction historique*, 1 vol. in-16, Aix, 1845.

[Estrangin, *Descr. d'Arles*]

Louis **Jacquemin**. *Guide du voyageur dans Arles, renfermant la description des monuments antiques, du moyen âge et de la Renaissance*, 1 vol. in-8°, Arles, 1835.

[Jacquemin, *Guide*]

Idem. *Monographie de l'amphithéâtre d'Arles*, 2 vol. in-8°, Arles, 1845-47.

[Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*]

Idem. *Monographie du théâtre antique d'Arles*, 2 vol. in-8°, Arles, 1863-64. — Il n'est question dans cet ouvrage du théâtre antique d'Arles qu'à partir de la p. 279 du t. II.

[Jacquemin, *Monogr. du th.*]

Congrès archéologique de France, XLIII^e session, Arles, 1876. — Ce volume contient un grand nombre d'études sur Arles antique.

[*Congrès arch.*, 1876]

Charles **Lenthéric**. *Les villes mortes du golfe de Lyon* (sic!), 1 vol. in-8°, Paris, 1876. — Ch. XII : « Arles et les Saintes-Maries ».

Idem. *La Grèce et l'Orient en Provence*, 1 vol. in-8°, Paris, 1877.

Edmond **Le Blant**. *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1 vol. in-f°, Paris, 1878.

[Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*]

Otto **Hirschfeld**, tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum*, 1886, p. 83 sq.

[Quand nous citons : *C. I. L.*, sans indication de tome, c'est qu'il s'agit du tome XII]

Hippolyte **Bazin**. *Arles gallo-romain*, 1 vol. in-8°, Paris, 1896.

Emile **Espérandieu**. *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, in-4°, tome I, 1907, p. 144 sq., et tome III, 1910, p. 361 sq.

[Espérandieu, *Recueil*]

Périodiques que nous désignons par des initiales :

B.S.A.P. = *Bulletin de la Société archéologique de Provence*.

B.S.A.V.A. = *Bulletin de la Société des amis du vieil Arles*.

C.R.A. = *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

J. des S. = *Journal des Savants*.

R.A. = *Revue archéologique*.

R.E.A. = *Revue des études anciennes*.

LIVRE I

HISTOIRE D'ARLES

DANS L'ANTIQUITÉ

A l'ouro d'ïuei sies meissouniero,
Arle! e couchado sus toun iero,
Pantaies em' amour ti glôri d'autri-fes;
Mai ères rèino, alor, e maire
D'un tant bèu pople de remaire
Que, de toun port, lou vènt bramaire
Noun poudiè traversa l'immènse barcarés.

MISTRAL, *Mirèio*, ch. XI.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

LES ALLÉES COUVERTES DE CORDES ET DU CASTELLET. — LA CIVILISATION ÉNÉOLITHIQUE DANS LA RÉGION D'ARLES.

En l'état actuel de la science, les traces de l'homme n'apparaissent pas dans la région d'Arles avant l'époque dite néolithique, ou de la pierre polie. L'industrie paléolithique est du reste fort mal représentée dans toute la Basse Provence : il n'y a, à notre connaissance, qu'une seule grotte où il semble qu'elle se soit rencontrée : c'est le Trou des Morts, aux environs de Cuges, exploré en 1904 par M. l'abbé Arnaud d'Agnel ¹. Il est fort possible que des recherches bien conduites ou un heureux hasard viennent atténuer un jour cette indigence du paléolithique provençal : pour le moment, tout se passe comme si la région qui forme le département actuel des Bouches-du-Rhône avait commencé à se peupler à l'âge néolithique, pour arriver à la fin de cet âge et au début du suivant à une civilisation brillante. C'est en effet à la période qui fait transition de la pierre polie au bronze qu'appartiennent les monuments les plus nombreux et les plus remarquables de l'archéologie préhistorique provençale : à ce moment, se développe une civilisation dont le centre le plus important paraît être précisément la région d'Arles; elle y a laissé des témoins éloquents qu'il importe d'interroger avec soin : ce sont, à 5 kilomètres au nord-est d'Arles, dans la commune de

1. C.R.A., 1904, p. 405. Pour les quatre autres abris que l'on a rapportés au paléolithique, trois aux environs de Marseille (la Corbière, le puits 24 du tunnel de la Nerthe, le puits de Sormiou), et un aux environs d'Aix (le Colombier), il n'y en a pas un dont l'âge ne soit douteux, et ne puisse être avancé. Cf. Repelin, *Recherches sur le préhist. de la Basse Provence*, dans *Ann. de la Faculté des sciences de Marseille*, XI (1904), p. 187.

Fontvieille, les célèbres allées couvertes de Cordes et du Castellet.

I. LA COLLINE DE CORDES.

La grotte
des Fées.

La colline de Cordes domine, avec la colline de Montmajour, sa sœur jumelle, la plaine marécageuse qui s'étend au nord d'Arles entre le Rhône d'une part, la Crau et les Alpines de l'autre. Quand on l'aborde en venant de Montmajour, son profil présente l'aspect d'une coque de navire renversée, dont la proue serait au sud-ouest et la poupe au nord-est. Une dépression partage la colline dans le sens de la longueur; un chemin la suit, qui monte vers le nord-est entre deux falaises abruptes, et se bifurque au fond du vallon; si l'on prend le sentier de gauche, vers le nord, on arrive rapidement à la grotte des Fées, *trau di fado*, dit-on dans le pays.

C'est la plus belle et la plus célèbre des allées couvertes d'Arles; c'est aussi la plus anciennement connue. Son existence fut signalée pour la première fois en 1779 par l'érudit arlésien Anibert, qui en faisait une prison sarrasine ¹; l'auteur de la *Statistique*, en 1824, en faisait un temple préromain ²; Mérimée, qui la visita en 1835, aperçut son rapport avec les dolmens ³. En 1854, le gouvernement impérial chargea l'architecte Revoil de procéder au déblaiement de l'entrée et du vestibule: il découvrit les marches et y trouva des traces de mortier, indiquant qu'à une époque relativement récente on condamna l'entrée de la sépulture ⁴. M. Cazalis de Fondouce, dont le nom doit rester attaché à l'histoire du néolithique arlésien, entreprit en 1873 l'exploration et la description complètes du monument ⁵.

1. Anibert, *Dissertation topographique et historique sur la montagne de Cordes et ses monuments*.

2. *Stat.*, II, p. 475.

3. Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 340 sq.

4. Cf. P. Raymond, *Revue préhistorique*, 1911, p. 212.

5. Cazalis de Fondouce, *Les temps préhist. dans le s.-e. de la France: Allées couvertes de la Provence*, 1^{er} mémoire (1873), p. 5-13; cf. 2^e mémoire (1878), p. 33 sq.; id., *Bull. mon.*, 1877, p. 439 sq.; id., *Matériaux pour l'hist. primitive et naturelle de l'homme*, VIII (1873), p. 15 sq., et XII (1877), p. 441 sq.

La grotte, orientée de l'ouest à l'est, est entièrement creusée dans la molasse tertiaire. On y pénètre par un couloir de descente qui va en s'évasant : il commence par un escalier de 8 marches et se continue par un plan incliné. Il aboutit à une sorte de *narthex*, vestibule qui s'étend sur une longueur de 9^m 60 perpendiculairement à l'allée couverte proprement dite; ce vestibule est large de 1^m 85 au centre; mais de chaque côté une retraite des parois détermine deux ailes plus larges (3 mètres) qui s'achèvent en demi-cercle. Une porte irrégulièrement cintrée s'ouvre au centre du vestibule, mais pas exactement en face du débouché de la rampe d'accès; il en résulte que l'axe de la grotte n'est pas une ligne droite, mais que la première partie de la grotte est nettement oblique par rapport à la seconde. Cette seconde partie comprend d'abord un corridor de 5^m 50 de long, entièrement taillé dans le roc; la voûte va en s'abaissant, si bien que la hauteur, qui est de 2^m 50 au début, n'est plus que de 2 mètres à l'extrémité. Ici commence la véritable allée couverte : elle a 24^m 25 de longueur, et va en se rétrécissant légèrement; les angles que forment les parois latérales avec celles du fond sont arrondis. Les parois latérales sont taillées en surplomb, de sorte que le sol offre une plus grande largeur que le plafond; celui-ci est constitué par de grandes dalles dont l'épaisseur varie entre 0^m 70 et 1^m 30.

Comme il est aisé de s'en rendre compte sur le plan de la planche I, la forme générale du monument est celle d'une épée; les gens du pays ont remarqué depuis longtemps cette ressemblance, et appellent quelquefois la grotte *Espaso de Rouland*. On a très heureusement rapproché du plan de cette allée couverte celui des grottes artificielles de Saint-Vincent, dans l'île de Majorque¹; l'analogie est frappante, et dénote un rapport évident entre le néolithique provençal et le néolithique ibérique.

1. Cartailhac, *Agès préhist. de l'Espagne et du Portugal*, p. 141-142; cf. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*, I, p. 419.

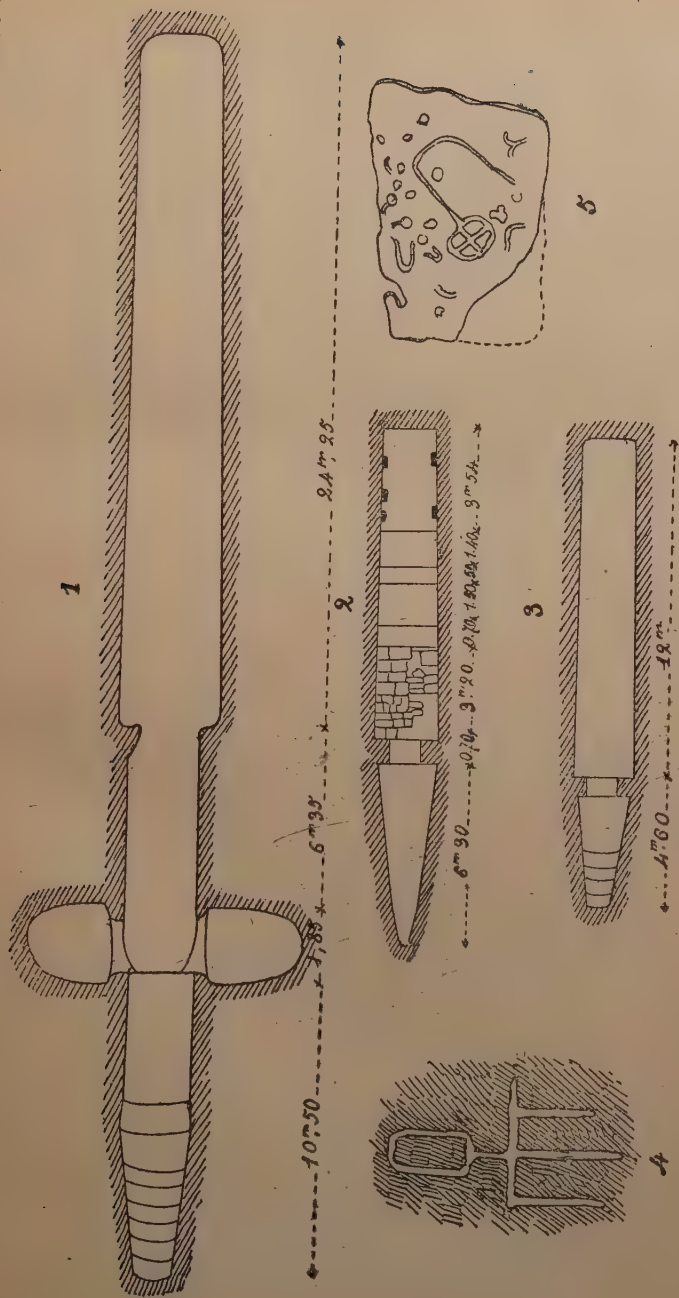
Sur la paroi de gauche, vers le milieu de l'allée, à 1^m 60 du sol, on remarque une figure gravée que nous reproduisons. Il paraît difficile de lui refuser, malgré la grossièreté de la représentation, l'apparence humaine ¹. A première vue, on pense qu'il ne serait pas impossible que cette gravure fût moderne, et due à la main de quelque pâtre inexpérimenté. Mais elle est placée juste au-dessus d'un bassin rond creusé dans le sol de l'allée, auquel fait pendant, au bas de l'autre paroi, un bassin semblable et exactement symétrique. Il y a là un ensemble qui paraît primitif. Du reste, l'image n'est pas sans analogues dans l'archéologie préhistorique. On a signalé sa ressemblance avec une des gravures préhistoriques de Salvan, dans le Valais ². Est-ce une raison pour voir dans l'énigmatique figure de Cordes l'image d'un guerrier, suivant l'interprétation proposée pour la gravure de Salvan ³? Nous préférons, quant à nous, y voir une représentation schématique de la divinité funéraire que l'on rencontre à l'époque néolithique sur une vaste étendue du continent européen. On la trouve, comme on sait, dans plusieurs régions de la France ⁴; Déchelette a reconnu, pour le moment, quatre groupes : groupe de la Marne, groupe des vallées de la Seine et de l'Oise, groupe du Gard, groupe de l'Aveyron, du Tarn et de l'Hérault. Dans les trois premiers groupes, on a affaire à des bas-reliefs sculptés sur des dalles ou sur des parois de rocher; dans le quatrième, à de véritables statues en ronde bosse. Il faut ajouter à ces quatre séries celle des rochers gravés de la Vendée, où l'idole est figurée très schématiquement et au trait : ce sont les représentations qui se rapprochent le plus de celle de Cordes. Hors de France, l'idole funéraire néolithique se retrouve, sous des aspects variés, dans la Méditerranée orientale, en Portugal, et jusqu'en Angleterre et en Scandinavie. L'exten-

1. Planche I, fig. 4. Cf. Pranishnikoff et P. Raymond, *Rev. préhist.*, 1906, p. 185-189.

2. Reber, *Rev. préhist.*, 1907, p. 81-87.

3. C'est à cette opinion que s'est rallié en dernier lieu M. P. Raymond, *l. c.*, 1911, p. 211.

4. Cf. Déchelette, *Manuel*, I, p. 583 sq.



ALLÉES COUVERTES DE CORDES ET DU CASTELLET.

1. Plan de la grotte des Fées. — 2. Plan de la grotte Arnaud. — 3. Plan de la grotte de la Source.

4. Gravure sur une paroi de la grotte des Fées. — 5. Signes gravés sur une dalle de recouvrement de la grotte de la Source.

sion de ce culte funéraire fut donc considérable : Déchelette pense que son origine est à l'orient de la Méditerranée, et que sa propagation s'est faite de l'est vers l'ouest et vers le nord, par l'Espagne et les côtes de l'Atlantique ; pour M. Jullian, la divinité féminine néolithique vient du nord, et représente la Terre Mère, gardienne des tombes, chère à tous les peuples de langue indo-européenne ¹. Notons, en tous cas, sa présence sur la colline de Cordes : sans doute le dessin de la grotte des Fées ne rappelle que d'assez loin les autres représentations de la déesse ; mais ces représentations sont elles-mêmes si différentes les unes des autres que l'on peut parfaitement compter le dessin en question pour une nouvelle variante. Nous retrouverons bientôt cette divinité funéraire dans d'autres centres du néolithique provençal.

L'allée couverte était signalée à l'extérieur par un énorme bloc de pierre dressé sur le sol vers son extrémité orientale. Cette pierre, aujourd'hui couchée, paraît avoir été retaillée de manière à figurer sommairement le haut d'un corps humain ².

La grotte des Fées n'est pas le seul vestige des temps préhistoriques que l'on rencontre à Cordes. M. Cazalis de Fondouce a signalé, dans la partie nord-est de la colline, « une enceinte de 25 mètres de diamètre, en partie formée de pierres rapportées, en partie creusée dans le rocher » : au milieu, étaient les traces d'un foyer, avec « des ossements d'animaux en partie brûlés, des débris de charbon et de très nombreux fragments de poterie grossière, peu cuite, à gros grains blancs, tout à fait analogue à celle des dolmens ». Il ajoute, ce qu'on peut constater aujourd'hui encore, qu'« on rencontre de ces débris de poterie à la surface

Les autres vestiges préhistoriques. — Le rempart.

1. Jullian, *R.E.A.*, 1916, p. 210.

2. Cf. Mazauric et Bourrilly, *Bull. de la Soc. préhist. de France*, p. 307 sq. M. Baudoin, *ibid.*, p. 310, n. 1, a prétendu voir dans ce monument non pas un menhir, mais une dalle à cupules : elles sont plus que douteuses. — Nous ferons les mêmes réserves pour le *cromlech* et l'alignement que M. Bouchinot a cru rencontrer sur la colline de Cordes (*B.S.A.P.*, 1905, p. 77).

du sol sur toute la montagne ». Ainsi les traces de la vie des néolithiques sont visibles sur la colline de Cordes, à côté de la demeure de leurs morts.

Faut-il attribuer aux premiers habitants de ce promontoire la muraille qui en ferme l'accès au sud-est? C'est le seul endroit où la colline ne soit pas abrupte. Le mur commence du côté de Montmajour à un tertre qui paraît marquer l'emplacement d'une tour, puis il se continue sur plusieurs centaines de mètres en suivant le contour de la colline, tantôt presque entièrement recouvert par les broussailles, tantôt à nu et s'élevant du côté extérieur jusqu'à plus de 3 mètres. Son épaisseur varie entre 1^m 60 et 2 mètres¹; les pierres, sans être équarries, sont assez régulières et soigneusement assemblées; un mortier de boue remplit les intervalles. Le mur se termine au sud au-dessus du valon qui partage la colline dans sa longueur : le terrain forme à cet endroit une vaste plate-forme circulaire; en avant de cette plate-forme, le mur était flanqué de deux tours assez rapprochées l'une de l'autre, dont il ne reste plus que la trace.

Tout près du bastion nord, sur le versant à pic qui regarde Montmajour, la falaise est coupée longitudinalement par un couloir encaissé qui a dû être utilisé comme accès aisément défendable. Un autre accès du même genre, mais bien plus caractéristique, est celui qui, sur le flanc nord-est de la colline, permet de descendre au mas de Cordes : on l'appelle aujourd'hui le *Saut du Loup*. Un troisième couloir longitudinal se remarque dans la falaise nord.

Telle était l'organisation défensive de la colline de Cordes. Anibert, le premier historien de ce site, attribuait la muraille aux Sarrasins. Cazalis de Fondouce déclarait qu'on n'en saurait faire remonter la construction au delà du moyen âge. Ce n'est pas notre avis : maints exemples, en particulier ceux de Troie et de Mycènes, ont montré que l'usage du mortier était loin d'être inconnu avant les temps

1. Mérimée a noté en 1835 que le rempart « se rétrécit progressivement à mesure qu'il s'élève ». (*Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 341). On s'en rend mal compte aujourd'hui.

historiques. Justin, abrégiateur de Trogue Pompée, dit que les Grecs de Marseille apprirent aux populations provençales à ceindre leurs villes de remparts ¹. Il serait trop absolu d'en conclure qu'avant l'arrivée des colons phocéens à Marseille les antiques habitants de la Provence ne fortifiaient pas leurs cités; à notre sens, le texte de Justin signifie que les indigènes apprirent à remplacer des systèmes primitifs de défense par des fortifications plus solides et plus savantes : quand nous rencontrons en Provence des murs faits de blocs appareillés, et flanqués par des tours, nous devons penser que le rempart n'est pas antérieur au VI^e siècle de notre ère, et a été construit sous l'influence des Grecs. C'est le cas, précisément, du rempart de Cordes. Il y a lieu de croire, du reste, que ces murailles ont remplacé des fortifications plus grossières : le système défensif qui consiste à fermer d'un mur le seul côté accessible d'une colline partout ailleurs escarpée constitue un type de fortification très fréquent à l'époque néolithique, et auquel on a donné le nom d'*éperon barré* ²; les couloirs d'accès longitudinaux pratiqués dans la falaise sont également caractéristiques de l'aménagement des citadelles préhistoriques.

Ainsi la colline de Cordes fut habitée non seulement à l'époque préhistorique, mais à des temps plus rapprochés qui sont comme l'aube de l'histoire, et qu'on a nommés protohistoriques. MM. Mazauric et Bourrilly ³ ont recueilli, non loin du mur d'enceinte, une pointe de lance à douille, type qu'on ne trouve guère en France que dans la dernière période de l'âge du bronze ⁴. Les mêmes auteurs signalent des tessons de poterie à glaçure noire, du type italo-grec, ce qui nous fait descendre jusqu'au III^e siècle av. J-C. Il y a plus : M. Lacaze-Duthiers a trouvé près du mur d'enceinte, du côté qui regarde Montmajour, une grande tuile romaine à rebords et de nombreux fragments de poterie romaine grossière : les Romains n'ont donc pas complètement

1. Justin., XLIII, 4 : *et agrorum cultus et urbes moenibus cingere didicerunt.*

2. Cf. Déchelette, *Manuel*, I, p. 371.

3. *Bull. de la Soc. préhist. de France*, 1911, p. 307 sq.

4. Cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 217 sq.

délaissé le site de Cordes. Mais la période de véritable occupation est antérieure à leur conquête : elle se décompose en deux époques distinctes : celle de la grotte des Fées, celle du mur d'enceinte.

II. LE PLATEAU DU CASTELLET.

La dispersion du mobilier funéraire de la grotte des Fées, connue et utilisée depuis longtemps, est regrettable; heureusement, les sépultures analogues du plateau du Castellet, plus récemment découvertes, ont livré un assez grand nombre d'objets qui nous permettent d'assigner à l'ensemble de ces monuments une date approximative.

Quand on a dépassé, en allant d'Arles à Fontvieille, les ruines de l'abbaye de Montmajour, la route s'élève lentement à travers un plateau de faible altitude, pierreux, aride, formé d'une série de petits tertres que couronnent de maigres bouquets d'arbustes. C'est le plateau du Castellet. Les néolithiques l'habitèrent : quatre sépultures y ont été jusqu'à présent découvertes.

La grotte
Arnaud.

La première que l'on rencontre est à quelques mètres à peine de la route, sur la gauche : on la nomme grotte du Castellet, ou grotte Arnaud. Elle a été découverte en 1876, et soigneusement décrite par Huart ¹. La rampe de descente va en s'évasant, et cette forme, plus accentuée qu'à la grotte des Fées, l'a fait comparer fort justement à une proue de pirogue. Il n'y a pas de *narthex*, et pas de corridor voûté : on passe de la rampe d'accès dans l'allée couverte par une porte qui n'est pas tout entière ménagée dans le rocher, comme l'entrée d'une grotte : son plafond est constitué par une dalle, comme celui de l'allée couverte. Celle-ci présente le même aspect qu'à la grotte des Fées : elle va en se rétrécissant, et ses parois sont taillées en surplomb; mais ses dimensions sont bien moindres : elle

1. Huart, *Congrès arch.*, 1876, p. 312-331. Cf. Cazalis de Fondouce, *Allées couvertes de la Provence*, 2^e mémoire, p. 10 sq.; id., *Bull. mon.*, 1877, p. 443 sq.; Cartailhac, *La France préhistorique*, p. 227-228; Prosper Castanier, *Histoire de la Provence dans l'antiquité*, I, p. 207-215.

n'atteint pas 11 mètres de long. Le sol présente des particularités curieuses : il était, dans la première partie, recouvert de dalles, qui ont disparu aujourd'hui ; puis, le rocher forme un gradin peu élevé qui s'étend sur une profondeur de 1^m 50 et, après une interruption de 0^m 50, reprend à nouveau sur 1^m 40 ¹. Vers le fond, on remarque trois trous dans le sol contre la paroi de gauche, et deux contre celle de droite ; ils sont plus petits et moins régulièrement creusés que ceux que nous avons notés à la grotte des Fées ; on a supposé qu'ils avaient servi à des étais de bois soutenant les dalles de couverture. (Pl. I, fig. 2).

La grotte Arnaud contenait des ossements ayant appartenu au moins à 108 individus. « L'enchevêtrement des os, dit M. Cartailhac, qui a visité la grotte avec M. Cazalis de Fondouce peu de temps après sa découverte, l'accumulation des crânes sur divers points, la dispersion des objets, la couverture de cailloux de quartz disposée sur la couche que formaient tous ces débris, permettent de dire que c'était un ossuaire plutôt qu'une sépulture ordinaire ». L'étude des squelettes a révélé qu'ils se répartissaient entre deux types différents, l'un, dolichocéphale, dit des Baumes-Chaudes, l'autre, brachycéphale, dit de Grenelle ou de Furfouz. Semblable mélange se constate dans toute la région orientale de la France, sans qu'on puisse voir là l'indice de l'invasion d'une race étrangère, l'archéologie ne confirmant en aucune façon l'hypothèse d'une civilisation nouvelle apportée à l'époque néolithique par des conquérants ².

Le mobilier de cette sépulture était abondant et varié. Il comprenait 33 pointes de flèche en silex, dont une transperçait une vertèbre humaine ³. La pierre était également représentée par une hachette en porphyre vert, roche

1. Ces chiffres, résultant de mesures prises par nous, diffèrent légèrement de ceux donnés par Huart et par Cazalis de Fondouce, qui d'ailleurs ne concordent pas entre eux ; il y a également désaccord entre les chiffres donnés par cet auteur dans le texte de la p. 10 et sur son dessin de la pl. I.

2. Cf. Déchelette, *Manuel*, I, p. 482 sq.

3. On la voit aujourd'hui au Musée d'Arles. Cf., pour des trouvailles analogues, Déchelette, *Manuel*, I, p. 499.

étrangère à la région d'Arles. Pas d'armes de bronze, mais une plaque de grès percée à chaque extrémité d'un trou de suspension, comparable aux aiguisoirs du Camp de Chassey, qui semblent avoir servi à repasser des lames de bronze plutôt que des outils de pierre ¹. Les objets de parure étaient particulièrement nombreux et caractéristiques. On n'a pas compté moins de 113 perles en callaïs, pierre dure comparable à la turquoise, que l'on retrouve dans les dolmens du Morbihan, en Portugal et dans les Hautes-Pyrénées. Bien qu'on ne puisse établir avec certitude la provenance orientale de cette pierre, parce qu'on n'en a point trouvé en Orient, néanmoins « sa répartition géographique paraît être en relation avec le commerce maritime des côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée » ². Elle apparaît en Bretagne à la fin du néolithique, en Portugal et dans la Gaule méridionale au commencement du bronze, cette période dans ces régions étant d'ailleurs synchronique du néolithique breton. L'or, qui est généralement associé à la callaïs, est représenté dans la grotte Arnaud par une belle perle en forme d'olive, et par une mince plaquette. Une lamelle d'ivoire, qui a dû faire partie d'une pendeloque, atteste que les habitants primitifs du Castellet étaient en relation avec l'Afrique ou l'Orient, car l'éléphant avait disparu de la Provence à l'époque néolithique.

Les indications chronologiques fournies par les objets de parure sont confirmées par la céramique. A ce point de vue, il faut retenir tout particulièrement un fragment de vase du type dit *caliciforme* : ce vase, de pâte fine, d'un gris brun, est divisé sur toute sa hauteur en zones horizontales dont les unes sont garnies de hachures obliques et les autres lissées à l'ébauchoir; le bord est orné du dessin caractéristique dit « en dents de loup » ³. Ce type bien

1. Cf. Déchelette, *Manuel*, I, p. 526 et fig. 189.

2. Id., *ibid.*, p. 620-623.

3. Cf. Huart, *l. c.*, pl. III; Cazalis de Fondouce, *o. c.*, pl. V, fig. 1; Cartailhac, *La France préhistorique*, p. 262, fig. 137, et *Agès préhist. de l'Espagne et du Portugal*, p. 117, fig. 149.

connu est propre à la période de transition entre l'âge néolithique et l'âge du bronze : comme la callaïs, les vases caliciformes se rencontrent en Bretagne à la fin du néolithique pur, tandis qu'ils sont associés, dans les Hautes-Pyrénées et en Portugal comme à Arles, à des objets de cuivre ou de bronze ¹. Déchelette admet, avec Montelius, l'origine orientale de ce type céramique, dont la forme rappelle certains vases de l'Égypte et de l'Asie Mineure du 3^e millénaire avant notre ère.

A 600 mètres environ au delà de la grotte Arnaud, la route passe entre deux buttes où se termine le plateau du Castellet : celle de gauche porte le mas de ce nom ; sur celle de droite, on a découvert, en 1866, deux sépultures néolithiques, dites grotte de la Source et grotte Bounias ². Elles sont du même type ; leur plan et leurs dimensions les rapprochent de la grotte Arnaud ; cependant, la porte d'entrée, au lieu d'être recouverte d'une dalle, est cintrée, comme à la grotte des Fées, mais plus régulièrement.

La grotte
de la Source.

La grotte de la Source est celle qu'on rencontre la première, à 80 mètres de la route. Elle est régulière et bien conservée. Son principal intérêt réside dans les signes qui sont gravés sur la face supérieure de la quatrième dalle de recouvrement ³. Parmi ces signes, on distingue un certain nombre de *cupules*, petites cavités arrondies creusées intentionnellement dans la pierre, qu'on retrouve, à l'époque néolithique et pendant une partie de l'âge du bronze, sur toute l'étendue du continent européen ⁴. Elles ont évidemment un sens symbolique, mais qui reste mystérieux ⁵.

1. Cf. Déchelette, *Manuel*, I, p. 549 sq. ; II, p. 405.

2. Cf. Cazalis de Fondouce, *Allées couvertes*, 1^{er} mém., p. 16 sq. ; 2^e mém., p. 6 sq. ; id., *Bull. mon.*, I, c.

3. Cazalis de Fondouce, *o. c.* 1^{er} mém., pl. II, fig. B ; Pranishnikoff et P. Raymond, *Bull. de la Soc. préhist. de France*, 1904, p. 283-284, et fig. 70 ; Bouchinot, *B.S.A.V.A.*, II (1905), p. 67-81 ; Dr Marignan, *ibid.*, p. 138-141 ; Bouchinot, *ibid.*, III (même année), p. 49 sq.

4. Cf. Déchelette, *Manuel*, I, p. 615-618 ; II, p. 147.

5. MM. Baudouin et Urpar, dans *Bull. de la Soc. préhist. de France*, 1913, p. 45, ont essayé d'expliquer les signes gravés de la dalle de la Source

La grotte
Bounias.

La grotte Bounias s'ouvre à 200 mètres environ au sud de la précédente. La rampe d'accès ne va plus en s'élevant; en outre, les parois n'en sont pas entièrement creusées dans la pierre, mais, à partir d'une certaine hauteur, d'ailleurs sans symétrie de part et d'autre, le rocher fait place à un mur composé de pierres plates aux coins arrondis et dont le côté long présente une légère convexité. L'entrée était, au moment de la découverte, en partie fermée par un mur en pierres sèches qui avait la forme d'un prisme triangulaire: de la sorte, l'ouverture restante pouvait être obturée à l'aide d'une pierre posée de champ, qu'on a trouvée renversée dans l'intérieur de la grotte. Une levée de terre de 41 mètres de diamètre recouvre la grotte: ce *tumulus* était circonscrit par un cercle de pierres debout dont quelques-unes subsistent encore; au nord-est, où le rocher affleure, il a été aplani en forme d'aire, et une rainure y a été creusée en arc de cercle, apparemment pour permettre d'y ficher les pierres qui limitaient le *tumulus* de ce côté.

Cette sépulture contenait les ossements d'environ 10 squelettes humains: ils étaient déposés dans une couche de terre que recouvrait entièrement un lit de cailloux de quartzite blanc. A ces ossements étaient mêlés un certain nombre d'objets, déposés avec les morts dans la tombe. On a trouvé une moitié de marteau en quartzite roux, avec dépression annulaire, du type des *maillets à rainures* que l'on rencontre, surtout à l'âge du bronze, dans diverses contrées de l'Europe et en Amérique du Nord, généralement sur l'emplacement d'anciennes exploitations minières.

comme des symboles solaires: rien n'appuie, rien n'infirme cette hypothèse. — Y a-t-il un rapport entre ces cupules préhistoriques et les cavités que l'on rencontre sur les couvercles de certains sarcophages gallo-romains d'Arles? On l'a dit; on a même étendu la comparaison à certaines cavités qui se remarquent sur les tombes des cimetières arabes (Dr Gidon, *Sur quelques variations du culte des cupules: les cupules gallo-romaines d'Arles*, dans 5^e Congrès préhist. de France, Beauvais, 1909, p. 422-429; id., *Une survivance des rites néolithiques: les sarcophages cupulifères des Alyscamps d'Arles*, extr. des Mém. de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1909). De semblables survivances n'ont en elles-mêmes rien d'impossible; mais la plus grande circonspection s'impose en cette matière.

res : ¹ aussi a-t-on appelé quelquefois cet instrument « marteau de mineur ». Un marteau du même genre avait été trouvé en 1854 dans les déblais de la grotte des Fées : il est vraisemblable que ces outils ont servi à creuser dans la roche calcaire les tombes de Cordes et du Castellet. Les autres objets en pierre consistent en un certain nombre de pointes de flèches et de javelots en silex taillé ; parmi ces armes, on remarque une pointe en forme de feuille de saule portant sur chaque face « deux méplats avec des stries très fines dues à un polissage partiel » ² : cette arme est caractéristique de la période de transition entre la pierre polie et le bronze. On a du reste trouvé dans la même tombe une lame de poignard qui se classe aux premiers temps de l'âge du bronze ³. La céramique y est représentée par une coupe qui porte sur son fond, à l'extérieur, un dessin obtenu par impression et figurant une rosace cruciforme ⁴. Cette ornementation, qui rappelle celle de certaines poteries des *terramares*, confirme les indications chronologiques fournies par les autres objets.

La quatrième sépulture est celle de Coutignargue. Elle est à 200 mètres au sud-ouest de la grotte Bounias, sur la lisière méridionale du plateau du Castellet, au point le plus rapproché de la colline de Cordes. Elle fut explorée en 1889 ⁵. Sa forme ne diffère pas de celle des précédentes ; mais ses dimensions sont beaucoup plus restreintes. De plus, elle est bâtie et non creusée : la tranchée est faite dans la terre, et non dans la roche : les parois sont consolidées à l'aide de pierres plates semblables à celles que nous avons vues déjà employées à la grotte Bounias. Le fond de l'allée est constitué par une grande pierre posée de

La sépulture
Coutignargue.

1. Cf. Déchelette, *Manuel*, I, p. 528 sq.

2. Cazalis de Fondouce, *o. c.*, p. 21 ; cf. pl. IV, 3.

3. Cf. Déchelette, *Manuel*, II, fig. 57, 1, et p. 193.

4. Cazalis de Fondouce, *o. c.*, pl. IV, 5.

5. Cf. Nicolas, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, IX (1890), p. 214-215 ; G. Carrière, *Bull. de la Soc. des sciences naturelles de Nîmes*, 1893, p. XLIV ; Pr. Castanier, *Hist. de la Prov. dans l'antiquité*, I, p. 199 sq ; Bouchinot, *B.S.A. V.A.*, II (1905), p. 67-81 ; P. Raymond, *La divinité funéraire de l'hypogée de Coutignargue*, Paris, 1912.

champ. Sur le bord de la sépulture git un grand bloc de molasse qui, au moment de la découverte, se dressait à l'extrémité orientale du monument. La pierre, haute de près de 3 mètres, a été taillée de façon à donner l'image schématique d'un corps humain : le sommet a été arrondi pour représenter la tête ; il est souligné par une rainure large et profonde, représentation grossière d'un collier ; les mains sont figurées par des traits légers perpendiculaires aux arêtes de la pierre. Le mobilier consistait en plusieurs pointes de flèche ou de javelot en silex, et un certain nombre de perles ou pendeloques, dont 4 perles en callaïs.

Le plateau du Castellet, comme la colline de Cordes, fut occupé jusqu'au moment de la conquête romaine. Les monuments qui l'attestent sont peu nombreux, mais caractéristiques. Le Musée d'Arles possède un *simpulum* en bronze trouvé à Coutignargue : c'est une sorte de cuillère d'origine italo-grecque qui fut adoptée par les populations celtiques de la Gaule : on ne peut faire remonter cet ustensile au delà de l'an 300 avant J.-C. Dans la collection Pranishnikoff, figure un tesson de vase peint dit ibérique, provenant du Castellet : les plus anciens débris de poterie recueillis au même endroit par Vasseur étaient des fragments de céramique campanienne à couverte noire, ornée de palmettes grecques, remontant au III^e-II^e siècle avant J.-C. ¹ Ce serait là, s'il en était besoin, un argument de plus contre la haute antiquité des vases ibériques. La thèse de M. P. Paris, qui en faisait des produits de l'art mycénien, est d'ailleurs abandonnée aujourd'hui. On reconnaît que l'influence grecque ne s'est pas exercée sur la céramique ibérique avant le VI^e siècle ; que les ateliers d'Espagne en ont continué la fabrication jusqu'à l'époque romaine ; qu'enfin il y a des chances pour que la poterie ibérique que l'on rencontre dans la Gaule méridionale ne soit pas un produit d'importation, mais un produit d'imitation fabriqué sur place ².

1. Vasseur, *La poterie ibérique pseudo-mycénienne aux environs d'Arles*, dans B.S.A.P., 1907, p. 54-57.

2. Ce genre de vase s'est rencontré jusqu'ici sur trois autres points de

III. LA CIVILISATION ÉNÉOLITHIQUE DANS LA RÉGION D'ARLES.

Il ne paraît pas douteux que l'hypogée de Cordes et ceux du Castellet ne forment un groupe homogène. Les proportions beaucoup plus imposantes du premier monument doivent être attribuées soit à la qualité des personnages qui y étaient inhumés, soit à la prospérité et à la puissance particulières du clan qui avait Cordes pour lieu de refuge ou de sépulture. Quant à l'emploi du moellon qui apparaît à la grotte Bounias et qui est généralisé à Coutignargue, on doit le considérer comme une imitation de la sépulture creusée, dans des conditions topographiques et géologiques qui n'en permettaient pas la réalisation complète : mais cela ne prête pas à des conclusions sur la date. En dépit des différences qu'elles présentent, les sépultures de Cordes et du Castellet, si elles ne sont pas contemporaines, sont cependant les témoins d'un même âge de civilisation préhistorique : l'identité du mobilier funéraire en fait foi.

Cette civilisation est intermédiaire entre celle de la pierre polie et celle du bronze. Les uns en font une dernière phase de l'âge néolithique : ils l'appellent soit *robenhausienne*, du nom de la station de Robenhausen, en Suisse, soit *durfortienne*, par allusion à la grotte des Morts de Durfort, dans le Gard. Les autres, comme Déchelette, réunissent cette période de civilisation à la première phase de l'âge du bronze. Il est certain qu'on a affaire à une période de tran-

la Gaule méridionale : le Baou-Roux, entre Aix et Marseille (Vasseur, *C.R.A.*, 1909, p. 383-387), Montlaure, près Narbonne (Pottier, *ibid.*, 1909, p. 991), et Ensérune, près Béziers (Pottier et S. Reinach, *ibid.*, 1916, p. 480-481). — Pour la question si controversée des origines de la céramique ibérique, nous croyons utile de donner ici une bibliographie sommaire du sujet. Ont affirmé la haute antiquité et l'origine mycénienne de cette industrie : P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, (1903-1904); *id.*, *Monuments Piot*, XVII (1909), p. 59 sq.; Evans, *Scripta Minoa*, (1909), p. 96 sq. — L'ont niée : Pottier, *J. des S.*, 1905, p. 583-585; L. Siret, *Anthropologie*, XVIII (1907), p. 277; Déchelette, *Manuel*, II (1914), p. 1494 sq.; Pottier, dans Saglio et Pottier, *Dict. des Antiq.*, art. VASA (1914), p. 633; *id.*, *B.A.C.*, 1915, p. 91 sq.; *id.*, *J. des S.*, 1918, p. 281-294; Pedro Bosch Gimpera, *El problema de la ceramica ibérica*, (1915) (C. r. de R. Lantier dans *J. des S.*, 1917, p. 183).

sition plutôt qu'à un âge distinct. Néanmoins, en raison de la netteté avec laquelle elle s'affirme en Provence, il convient que nous la désignions d'un nom particulier. On a proposé de l'appeler l'âge du cuivre : il est certain que le cuivre fut employé seul avant d'être allié à l'étain, et on peut présumer qu'un certain nombre d'objets signalés comme étant en bronze seraient révélés sans alliage par l'analyse chimique ; mais cette analyse n'a été faite que bien rarement. Nous préférons emprunter aux archéologues italiens la dénomination d'*énéolithique* : elle marque bien qu'il s'agit d'une époque intermédiaire, caractérisée par l'alliance de la pierre et du métal ¹.

S'il fallait assigner à cette civilisation une date, on la situerait, avec toutes les réserves que comporte la chronologie préhistorique, entre l'an 2500 et l'an 1500 avant notre ère. Les habitants de la région d'Arles à cette époque occupaient des éminences rocheuses qui dominaient les étangs alimentés par les eaux de la Durance et du Rhône : les traces de leur séjour sont nettement marquées à Cordes et au Castellet, où l'on rencontre presque à chaque pas des tessons de poterie néolithique. Étaient-ils, également, installés sur la colline de Montmajour et sur celle du Mouleirés, où devait plus tard s'élever Arles ? Nous ne pouvons que constater que ces deux sites n'ont fourni jusqu'à ce jour aucun vestige préhistorique.

M. Cazalis de Fondouce estime que les allées couvertes sont hors de proportion, par leur importance, avec la faible étendue des plateaux, et il suppose, en conséquence, qu'une bonne partie de la population habitait au bord des lacs dans des cabanes bâties sur pilotis ² : cela n'a rien d'impossible ; mais, en l'absence de tout vestige de ces habitations lacustres, l'existence de palafittes provençales

1. Il est bon de noter que ce caractère *intermédiaire* est déterminé uniquement par la classification traditionnelle en paléolithique, néolithique, âge du bronze, âge du fer. Mais cette classification est révisible. L'époque que nous appelons encore de *transition* paraît appelée à prendre chaque jour plus d'importance, et tend à absorber le néolithique presque entier. Cf. Jullian, *R.E.A.*, 1920, p. 51-52.

2. *Bull. mon.*, 1877, p. 439 sq.

reste conjecturale. Jusqu'ici, les seules traces de l'homme préhistorique qui aient été rencontrées dans la plaine l'ont été d'une part au bord du Rhône, sur la rive droite, d'autre part entre les Alpines et la Crau, sur les bords de cette dépression qu'on appelle aujourd'hui la vallée des Baux. En 1876, M. Nicolas signala qu'il avait trouvé, à 2 kilomètres en amont d'Arles, par des eaux exceptionnellement basses, un couteau en silex taillé, « puis, à côté du silex, les restes d'un squelette [de cheval] engagé dans les couches qui forment cette rive »¹. Le même auteur annonça à la même époque la découverte, en face d'Arles, près de la gare maritime, d'une grande jarre en poterie grossière, à gros grains de quartz : « Tout autour de l'urne, le terrain contenait du bois de pin calciné, de la cendre, des ossements, des graines de fruits ; dans l'intérieur de l'urne, des ossements brûlés, calcinés, cassés, et particulièrement une mâchoire de sanglier »². Ces deux stations, que leur auteur attribuait, la première, à l'âge paléolithique, la seconde, à l'époque « celtique », sont très probablement l'une et l'autre des souvenirs de l'âge néolithique.

C'est à cet âge que doit être également rapportée la sépulture découverte en 1909 dans le terroir d'Aureille, en creusant le canal de la vallée des Baux. A 2 mètres de profondeur, on trouva une sorte de grand coffre constitué par deux rangées parallèles de dalles posées debout et hautes de 0 m. 50, reliées à chaque extrémité par un bloc de pierre. Il y a là, selon toute apparence, et sans que cette remarque doive faire rien préjuger du classement chronologique, un type intermédiaire entre les allées couvertes et les sépultures « à cistes ». La tombe en question contenait, à côté de nombreux ossements humains, un mobilier funéraire qui l'apparente étroitement aux sépultures de Fontvieille³.

1. Nicolas, *Congrès arch.*, 1876, p. 81-82; cf. Pr. Castanier, *Hist. de la Prov. dans l'antiquité*, I, p. 34.

2. Nicolas, *l. c.*, p. 83 sq.; cf. Pr. Castanier, *o. c.*, I, p. 100.

3. Dix lames en silex, dont deux soigneusement retouchées, une aiguille en bronze ou en cuivre, une petite flèche en silex, une perle en cornaline,

Il est donc certain qu'à l'époque énéolithique l'homme ne se contentait pas d'habiter les plateaux rocheux dominant la plaine, mais s'établissait aussi sur le bord des eaux. Représentons-nous les habitants préhistoriques de la région d'Arles comme distribués le long des routes commerciales, et ayant des centres de ralliement aux points stratégiques qui les commandaient. Ces centres étaient déjà des foyers de vie religieuse, se manifestant surtout par le culte des morts ; c'est là que ce concentrait également ce qui correspondait alors à la vie politique : la puissante architecture de la grotte des Fées, le riche mobilier des allées couvertes du Castellet nous paraissent témoigner qu'on a affaire aux sépultures d'une aristocratie dirigeante.

On remarquera que les sépultures de Cordes et du Castellet sont réparties à la périphérie des plateaux rocheux : il est vraisemblable que dès cette époque les morts étaient enterrés autour et en dehors de l'agglomération des vivants.

des fragments de poterie à pâte noire friable semée de grains de quartz.
Cf. Destandeau et Capitan, *B.A.C.*, 1940, p. CXXXIX-CXL.

CHAPITRE II

L'EXTENSION DE LA CIVILISATION ÉNÉOLITHIQUE DANS LA BASSE PROVENCE. LA CIVILISATION DES OPPIDA.

La civilisation que nous avons vu se développer entre la Crau, les Alpines et le Rhône n'était pas limitée à cette région : on la retrouve dans d'autres parties de la Basse Provence, et l'on peut dresser avec assez de netteté la carte de son extension ; trois autres centres particulièrement importants s'y révèlent : la plaine de la Durance entre Cavaillon et Pertuis, la rive orientale de l'étang de Berre, et la haute vallée de l'Arc, ou plaine de Trets. Il y avait entre ces foyers de civilisation des communications actives : la preuve en est que les grandes voies naturelles qui les unissent sont jalonnées par des stations fortifiées antérieures à l'époque historique. Chose remarquable, l'ensemble ainsi formé constitue une sorte de prototype du territoire de la colonie d'Arles au 1^{er} siècle de notre ère : ainsi s'affirme, dès les temps préhistoriques, la solidarité de la région d'Arles avec d'autres régions naturelles de la Provence, à qui déjà elle s'allie pour dessiner les lignes essentielles d'une unité provençale.

Un fait d'une aussi haute signification mérite d'être mis en pleine lumière. C'est pourquoi nous allons essayer de retracer la physionomie de ce territoire primitif. Nous y serons aidé par les nombreuses explorations de sites préromains qui ont été entreprises depuis quelques années. Le plus souvent sous les auspices de la Société archéologique de Provence. Ces sites, comme celui de Fontvieille, nous montreront des traces de la vie humaine depuis la fin de l'époque néolithique jusqu'à la conquête romaine, et, excep-

tionnellement, au delà. Tantôt, les souvenirs de la civilisation correspondant à celle des allées couvertes sont plus abondants; tantôt, ce sont les monuments d'une époque plus récente qui dominent. Toutes les observations concordent pour nous inviter à distinguer, dans ce vaste espace de temps, deux périodes de civilisation active : l'une, qui va de l'an 2500 à l'an 1500 environ, est celle que nous avons convenu d'appeler énéolithique; l'autre, qui ne se développe guère avant l'an 800, est la civilisation dite des *oppida*. Entre les deux, s'écoule une longue suite de siècles obscurs.

I. ESQUISSE DE LA BASSE PROVENCE PRÉROMAINE.

La plaine
de la Durance.

La route de Fontvieille à la Durance passait au nord des Alpes, par Saint-Remy. Il existe au-dessus de cette localité une allée couverte du même genre que celles du Castellet¹; on a, d'autre part, trouvé à Saint-Remy des monnaies marseillaises archaïques. Même trouvaille a été faite à Cavaillon, sur la rive droite de la Durance². Dès avant le ^v^e siècle avant notre ère, le commerce des bouches du Rhône à l'Italie du nord empruntait donc cette route.

Une autre route s'embranchait sur celle-là pour remonter le cours de la rivière sur la rive gauche, à travers une plaine fertile, où l'on comprend que les populations préromaines aient été de bonne heure attirées. Orgon paraît avoir été un centre particulièrement important de cette région. On y a trouvé des souvenirs des deux périodes de civilisation qui ont précédé en Provence la civilisation gallo-romaine. De la fin de la plus récente datent des chénets en argile ornés d'une tête de bélier, symbole de la victime que les Gaulois consacraient aux divinités domestiques³. A l'époque énéolithique appartiennent, selon toute apparence, huit stèles sculptées et gravées du plus haut

1. Cf. Pr. Castanier, *Hist. de la Prov. dans l'antiquité*, I, p. 215-216.

2. Cf. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, col. 1578-1579.

3. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1402, fig. 625, 1-3. Sur les souvenirs de la religion celtique entre les Alpes et la Durance, voir plus loin, p. 146.

intérêt ¹. Il faut en rapprocher 15 stèles ou fragments de stèles analogues qui ont été trouvés à 2 kilomètres de Trets, au lieu dit La Bastidonne, à côté de silex taillés, de polissoirs en grès, de 60 haches en pierre polie ²; d'après la seule qui soit complète, ces stèles paraissent avoir eu la forme triangulaire : elles sont ornées de deux bandes chevronnées qui suivent les côtés longs du triangle.

Ces monuments ont été diversement interprétés; la discussion ne pourra être sérieusement reprise qu'à la lumière de découvertes nouvelles. Les uns ne voient dans les gravures qu'ils portent qu'une décoration linéaire : mais tandis que M. Clerc les rapproche des dessins des dolmens bretons du Mané-Lud et de Gavrinis ³, M. Jullian les fait descendre jusqu'à l'époque romaine ⁴. D'autres considèrent ces stèles comme une image schématique et grossière du corps humain; mais, ici encore, de sérieuses divergences apparaissent : tandis que M. de Gérin-Ricard y voit la représentation des deux jambes et du sexe du défunt ⁵, M. de Mortillet pense qu'il faut les rapprocher des statues-menhirs du Tarn, de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault ⁶. Nous ajouterons : et de celles de Fivizzano, dans la province de Gênes ⁷; le groupe provençal se trouve ainsi enclavé dans une vaste région qui comprend toute la Gaule méridionale et déborde en Italie, au delà des Alpes. Sans doute on ne peut passer sans intermédiaires des statues-menhirs aux

1. Sept, trouvées en 1838, sont aujourd'hui au Musée Calvet, à Avignon (Espérandieu, *Recueil*, I, n° 123); la huitième est au Museum d'histoire naturelle de Nîmes (De Gérin-Ricard, *R.E.A.*, 1911, p. 90 et fig.).

2. Elles appartiennent à un collectionneur du pays, M. Joseph Maneille.

3. Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 37.

4. Jullian, *R.E.A.*, 1910, p. 308; *ibid.*, 1912, p. 496. Dans l'hypothèse d'une décoration linéaire, nous croyons qu'on pourrait rapprocher de ces ornements ceux que l'on voit à la partie supérieure de la stèle funéraire villanovienne de style étrusque dite *stèle Zannoni* (cf. Grenier, *Bologne villanovienne et étrusque*, p. 428, fig. 138). Les stèles d'Orgon et de Trets auraient, dans ce cas, un caractère nettement méditerranéen.

5. De Gérin-Ricard, *Antiq. de la vallée de l'Arc*, p. 63 sq.; *Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets*, dans *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1910, p. 85-89; *R.E.A.*, 1911, p. 87-90; voir une reproduction photographique de ces monuments dans *Stat. préh. et protoh. des B.-du-Rh.*, pl. 1.

6. De Mortillet, *L'homme préhistorique*, 1909, p. 135.

7. Cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 488 et fig. 207.

stèles d'Orgon et de Trets; mais ces intermédiaires ne pourraient-ils être fournis par la grande variété de stèles plus ou moins vaguement anthropomorphes, ornées de dessins géométriques, que l'on rencontre dans le néolithique ibérique ¹, et dont M. de Gérin-Ricard lui-même a signalé l'analogie avec les stèles d'Orgon et de Trets? Nous posons la question, sans prétendre la résoudre; nous retiendrons seulement l'étroite parenté qui unit les monuments funéraires de Trets avec ceux d'Orgon : elle rend sensible l'unité de la civilisation qui s'étendait, à la fin du néolithique et au commencement du bronze, depuis la basse vallée de la Durance jusqu'à la haute vallée de l'Arc.

De la Durance
à l'étang de
Berre.

De la plaine de la Durance, quatre routes, entre Orgon et Pertuis, permettaient d'atteindre l'étang de Berre et la mer. Toutes coupaient une route transversale qui conduisait directement de Fontvieille à la plaine de Trets : cette route longeait le flanc méridional des Alpines, dominant les marécages de la vallée des Baux; ensuite elle traversait la pointe orientale de la Crau, et, passant au-dessus de Salon et de Pélissanne, atteignait la haute vallée de la Touloubre; elle la suivait un moment, puis la quittait pour gagner l'*oppidum* d'Antremont, au-dessus d'Aix, entre Arc et Touloubre; de là, elle descendait dans la vallée de l'Arc. Les stations préhistoriques qui jalonnent cette route se trouvent précisément aux points où elle était coupée par les routes nord-sud de la Durance à l'étang de Berre et à la mer. Nous désignerons ces routes par les chiffres 1, 2, 3, 4.

La route 1 allait en droite ligne d'Orgon à la corne occidentale de l'étang, en passant par la trouée d'Eyguières. Cette trouée était surveillée par l'*oppidum* de Saint-Pierre de Vence, qui se dressait sur un des sommets du Mont-Menu. On voit encore des restes du mur en pierre sèche qui le défendait; d'après les objets qu'y a recueillis Vasseur, il ne paraît pas avoir été occupé antérieurement au

1. Cf. Luquet, *R.E.A.*, 1911, p. 437 sq.

III^e siècle avant notre ère ¹. C'est là qu'a été trouvée en 1899 une plaque de plomb portant une inscription probablement celtique, en caractères qui sont grecs pour la plupart, mais dont quelques-uns sont étrusques, d'autres ibériques ou phéniciens ². Ce mélange atteste la diversité des influences qui se sont exercées en Provence le long des grandes routes d'échange entre le bassin de la Méditerranée et la Celtique. L'*oppidum* du Mont-Menu a continué d'être occupé au temps des Romains; deux nécropoles, l'une préromaine, l'autre romaine, ont été reconnues en dehors de l'enceinte.

Au débouché du défilé d'Eyguières, la route traversait l'extrémité orientale de la Crau, puis sans doute se divisait en deux branches, dont l'une descendait la vallée de la Touloubre, tandis que l'autre se déroulait entre la Crau et la rive occidentale de l'étang, à travers les collines qui le bordent. Entre les salines de Citis et l'étang de Lavalduc, elle suivait un étroit passage que défendait l'*oppidum* de Saint-Blaise; Vasseur y a recueilli un fragment de poterie grecque à peintures noires sur fond clair (VI^e-V^e siècles), et des débris de céramique grecque d'époque plus récente, à pâte rouge et couverte noire ³.

La route 2 passait à travers le massif du Vernégues; la trouée de Lamanon, où passent aujourd'hui routes et voies ferrées, était alors évitée, comme elle le fut encore pendant la période romaine, apparemment parce que des marécages la rendaient impraticable. Au point où la route débouchait sur le chemin de Salon à Pélissanne, on a relevé les restes d'une station préhistorique, qu'on a voulu, sans preuve, identifier avec la station romaine de *Pisavis* ⁴.

1. Cf. Vasseur, *B.S.A.P.*, 1914, p. 17-22. On désigne aussi l'*oppidum* par les noms de Costefère et de Sainte-Cécile.

2. Cf. Jullian, *R.E.A.*, 1900, p. 47-55.

3. Cf. Franck, *B.S.A.P.*, 1905, p. 66-68; Vasseur, *ibid.*, p. 68.

4. Cf. Isidore Valérian, *Notice sur « Pisavis » de la table de Peutinger*, dans *Congrès des Soc. sav. de Provence*, Arles, 1909, p. 36 sq. Sur l'emplacement qu'indique cet auteur, entre le vieux chemin de Salon et la colline de Sainte-Croix, au nord de Pélissanne, M. Paul Souchon a trouvé une pierre sculptée représentant schématiquement une tête humaine, et un fragment où est figurée une tête de bélier; il a fait allusion à la première

Au sud de la voie directe du Castellet à Antremont, notre route utilisait la dépression qu'emprunte aujourd'hui le canal de Craponne; elle passait sous l'*oppidum* de Confoux et sous celui de Cornillon ¹; au pied de l'éperon rocheux, barré au nord d'un mur en pierre sèche, où se dressait ce dernier, elle rejoignait la route 1, débouchant par la vallée de la Touloubre. Outre cet accès à l'étang, la route 2 en avait un autre, par la vallée de l'Arc : l'embranchement était en face de l'*oppidum* de Confoux; un autre *oppidum*, celui de Constantine, se dressait au débouché du chemin dans la vaste plaine de l'Arc. On a trouvé à Constantine des haches polies, des poingçons en os, des poteries allant du néolithique au gallo-romain. Mais ce matériel n'est pas si instructif que le rempart qui se développe en demi-cercle du côté nord ² : il est épais de 3 mètres, et s'élève encore par endroits jusqu'à 5 mètres de hauteur; de place en place, il est flanqué de grosses tours rondes. MM. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel ³ ont noté que cette fortification a été refaite à l'époque romaine : la construction primitive, encore visible par places, était faite de grands blocs appareillés. C'étaient de ces murailles dont les Grecs de Marseille avaient appris le secret aux indigènes de la Provence. Le sol de l'*oppidum* a du reste livré un certain nombre de monnaies marseillaises en argent et en bronze.

La route 3 quittait la Durance en face de Cadenet ⁴, et atteignait la voie Fontvieille-Antremont aux environs d'Eguilles; là se dressaient les *oppida* de Piéredon et de Mourgues, dont le premier conserve encore un beau fragment de rempart ⁵. Au delà, la route atteignait rapidement la vallée de l'Arc, d'où l'on pouvait gagner l'étang par deux voies, soit en descendant le cours de cette rivière, soit

trouvaille, sous une forme romanesque qui n'exclut pas l'exactitude, dans *Les tranchées de Pélissanne*, p. 143.

1. *La Statistique*, pl. X, fig. vi, donne le plan de l'*oppidum*.

2. Cf., sur ces *oppida*, de Gérin-Ricard, *B.S.A.P.*, 1912, p. 278 sq.

3. *Antiq. de la vallée de l'Arc*, p. 43 sq.

4. Sur la station préhistorique du Castellar à Cadenet, cf. Sagnier, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, III (1884), p. 15-35.

5. Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 117-118, et pl. XI, 2.

en pénétrant, à Velaux, dans la petite vallée de Rognac ¹. Au point où ces deux voies bifurquaient, se dressaient l'*oppidum* de Saint-Eutrope et le sanctuaire de la Roque-Pertuse. Ces deux positions naturellement fortifiées paraissent avoir joué un rôle considérable pendant toute la période primitive : si les célèbres statues assises de la Roque-Pertuse et de Rognac appartiennent à l'époque celtique, certains témoignages — tels des fragments de vases caliciformes — nous font remonter jusqu'à l'époque néolithique. M. Clerc, qui a fait de ces stations une étude très complète, à laquelle nous renvoyons pour tout ce qui les concerne, a supposé avec beaucoup de vraisemblance que l'acropole de la Roque-Pertuse avait été, dès avant l'époque gauloise, un centre religieux pour toutes les tribus de la région ².

La route 4 quittait la Durance en face de Pertuis, lieu de passage de la rivière aussi essentiel que celui de Cavailhon ³; traversant la chaîne de la Trévaresse, la route aboutissait à Antremont. Cette haute forteresse, célèbre par les bas-reliefs gaulois qu'on y a trouvés ⁴, dominait un carrefour de grande importance. Vers le nord, la riche plaine de la Durance et la route d'Italie par les Alpes Cottiennes; vers l'est, une autre plaine fertile, celle de Trets, et une autre route d'Italie, par le littoral; vers l'ouest, Fontvieille, Tarascon, et les passages du Rhône; vers le sud, d'une part la rade de Marseille, d'autre part l'étang de Berre, où l'on accédait soit par la plaine de l'Arc, soit par

1. Cette vallée, comme toutes celles qui aboutissent à l'étang, porte des traces de civilisation préhistorique; on y a même trouvé, en 1914, un objet particulièrement rare et significatif: c'est une hachette de cuivre qui caractérise la phase de transition entre le néolithique et le bronze. Cf. Clastrier, *B.S.A.P.*, 1908, p. 64, et 1909, p. 118; De Gérin-Ricard, *B.A.C.*, 1942, p. 381.

2. Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 87 sq. On trouve des reproductions des statues assises *ibid.*, pl. VII, VIII, VIII^{bis}, et dans Espérandieu, *Recueil*, I, n° 131.

3. On a découvert, aux environs de Pertuis, deux tombes à *tumulus* où étaient enfermés des vases grecs du VII^e siècle: dans l'une, une *oenochoe* en bronze, dans l'autre, une coupe protocorinthienne. Cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 660-662 et fig. 252.

4. Cf., sur Antremont et ses bas-reliefs, Clerc, *o. c.*, p. 57 sq. et pl. III à VI.

la vallée de Rognac. On comprend, lorsqu'on observe l'importance stratégique et commerciale d'une position pareille, que le premier acte de l'occupation de la Provence par les Romains ait été la fondation du *castellum* d'*Aquae Sextiae*, à trois kilomètres au sud d'Antremont.

Fontvieille ne communiquait pas seulement avec l'étang de Berre par les routes qui descendaient du nord vers l'étang; il y en avait une qui, contournant la Crau par le sud, aboutissait aux Martigues. Il est vrai qu'on n'a signalé aucun vestige préhistorique le long de cette voie; mais la disparition de ces vestiges s'explique assez par les mouvements des alluvions du Rhône.

La rive sud-est
de l'étang de
Berre.

Il est sûr que dès les temps préhistoriques l'étang de Caronte n'opposait pas aux communications un obstacle infranchissable : on le traversait sur des barques, à la hauteur des Martigues, où le passage est le plus étroit; au delà, on ne tardait pas à déboucher dans la plaine du Merlançon. Cette plaine s'étale au sud-est de l'étang de Berre, entre la chaîne de Vitrolles et la chaîne de l'Estaque; au point où elle se resserre entre la chaîne de l'Estaque et l'étang, s'élève le village de Chateaneuf-lès-Martigues : les populations préhistoriques s'établirent là solidement. Il y a au-dessus du village un cirque de rochers qui forme une vaste enceinte naturelle; il n'est accessible que du côté nord, par un étroit défilé; une fois à l'intérieur, on découvre, encadré dans cette entrée, un vaste paysage : d'abord, les eaux calmes de l'étang, où s'avance la pointe de Berre, puis, au deuxième plan, les montagnes de la Fare, et très loin, fermant l'horizon, la haute silhouette du Ventoux. Cette position naturellement fortifiée surveille la route qui longe les bords de l'étang de Berre. Elle contient plusieurs abris sous roche dont deux particulièrement importants ¹. Le mobilier qu'on y a trouvé fournit la date de leur occupation : on a recueilli des silex

1. Cf. Repelin, *Recherches sur le préhist. de la Basse Provence*, dans *Ann. de la Faculté des Sciences de Marseille*, XI (1904), p. 193 sq.; Dalloni, *B.S. A.P.*, 1904, p. 51 sq.; Ch. Cotte, *ibid.*, p. 54 sq.

taillés, des poinçons en os, des pierres polies, dont une belle hache en variolite; de nombreux fragments de céramique, parmi lesquels les vases caliciformes sont représentés; certains tessons offrent l'ornementation « en dents de loup », et des hachures sinueuses disposées en bandes horizontales ¹. Cette station est donc contemporaine des allées couvertes de Fontvieille.

Au nord de la plaine du Merlançon, à l'endroit où la chaîne de Vitrolles ne laisse plus entre elle et la rive qu'un étroit passage, s'élève le village qui a donné son nom à cette chaîne. A 800 mètres environ de Vitrolles, un plateau, appelé le Castellas, commande la campagne de tous côtés. Il n'est pas établi, jusqu'à présent, que le Castellas ait été sérieusement occupé par les populations néolithiques ²; en revanche, il semble bien qu'il y ait eu là un *oppidum* à l'époque gréco-marseillaise : un trésor de plus de 1.000 pièces d'argent au type de Marseille y a été découvert en 1909 ³.

L'étang de Berre était séparé de la région marseillaise par la chaîne assez abrupte de l'Estaque; les relations étaient cependant actives : elles se faisaient par trois routes que les découvertes archéologiques nous permettent de reconnaître. La première passait par le vallon qui traverse la chaîne entre Laure (près Gignac) et le Douard (près le Rove) : le débouché de ce vallon dans la plaine du Merlançon est dominé par un rocher de 125 mètres de long où était établi un camp néolithique; le rocher est barré d'un côté par une muraille de 100 mètres de long, épaisse de 2 mètres; c'est le type bien connu du *cap barré* que nous avons déjà rencontré à Cordes. Le matériel recueilli consiste d'une part en silex taillés et pierres polies, d'autre

De l'étang de
Berre au bas-
sin de Mar-
seille.

1. Cf. Repelin, *l. c.*, p. 206 sq. et pl. III.

2. M. l'abbé Arnaud d'Agnel a annoncé des découvertes importantes qui témoigneraient de l'occupation du Castellas depuis la fin des temps néolithiques jusqu'à l'époque romaine (*C. r. de l'Assoc. fr. pour l'avancement des sciences*, Grenoble, 1904, p. 1027-1034; *B.S.A.P.*, 1904, p. 62-64; *Ann. de la Soc. d'Etudes provençales*, 1906, p. 95-98). Mais Vasseur a fait sur ces découvertes les plus expresses réserves (*L'origine de Marseille*, p. 142, dans *Ann. du Musée d'hist. nat. de Marseille*, XIII (1914)).

3. Faudrin, *B.S.A.P.*, 1909, p. 136; cf. Vasseur, *ibid.*, 1914, p. 44.

part en poterie décorée de lignes incisées, comparable à celle de Chateauneuf et de Vitrolles ¹. Un autre chemin franchissait la chaîne plus au nord, non loin de l'endroit où passe actuellement le tunnel de la Nerthe : il empruntait le défilé qui conduit de Pas des Lanciers à l'Estaque par Notre-Dame des Galines : ce défilé était commandé par deux *oppida*, juchés sur les deux collines de La Cloche; on y a trouvé, à côté de la poterie indigène courante, des tessons de céramique grecque à peinture noire et un fragment de bronze ². La troisième route empruntait le pas de l'Assassin, que suit aujourd'hui la grande route de l'étang de Berre à Marseille par les Pennes; non loin de là, à 1.500 mètres au sud du village des Pennes, se dressait l'*oppidum* de la Teste Nègre. Il a été méthodiquement exploré par Vasseur, qui n'a pas eu le temps de publier lui-même ses découvertes. Le village se composait d'une quarantaine de cases rectangulaires qui s'étagaient au flanc de la colline; les traces de l'incendie qui l'a détruit sont manifestes. Une grande variété de poteries indigènes et de poteries grecques dont les plus anciennes datent du début du III^e siècle, une lampe en bronze, plusieurs outils et armes en fer, des monnaies de Marseille en argent et en bronze, attestent que l'*oppidum* a été occupé aux III^e et II^e siècles avant notre ère ³. Chose remarquable, Vasseur a recueilli, à côté de ces témoins de la civilisation dite de la Tène, cinq hachettes en pierre polie et des aiguisoirs en grès. Ce fait qui, nous le verrons bientôt, n'est pas unique en Provence, marque que dans cette partie de la Gaule certains produits de la civilisation néolithique se sont conservés jusqu'à la veille de la conquête romaine.

1. Dalloni et Marin-Tabouret, *B.A.C.*, 1903, p. xci-xcii; Dalloni, *B.S.A.P.*, 1908, p. 23 sq.

2. Ch. Cotte, *B.S.A.P.*, 1904, p. 92-97.

3. Chaillan, *L'oppidum de la Teste Nègre aux Pennes* (d'après Vasseur), dans *Ann. de la Fac. des Sc. de Marseille*, XXIV (1917), p. 33 sq. — Cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1002-1005. C'est par erreur que M. Clerc, *Notes de voyage*, *R.E.A.*, 1909, p. 62-68, a signalé la présence à la Teste Nègre de tessons de vases grecs du VII^e siècle; cf. la *Réponse* de Vasseur dans *B.S.A.P.*, 1909, p. 103 sq.

Le pas de l'Assassin ne permettait pas seulement de gagner, en obliquant au sud, le bassin de Marseille; il ouvrait aussi vers l'est, presque en ligne droite, un accès vers la plaine de Trets. Le chemin qui y conduisait longeait le revers septentrional de la chaîne de l'Etoile, dominée par la masse pittoresque du Pilon du Roi; avant d'atteindre cette chaîne, il coupait la route de Marseille à Aix: cette intersection était surveillée par la redoutable forteresse du Baou-Roux, que les recherches de Vasseur ont fait connaître. L'archéologue marseillais a rencontré sur l'emplacement de cet *oppidum* des objets en silex mêlés à des poteries grecques du VIII^e au III^e siècles avant notre ère: nouvelle preuve, saisissante, que l'industrie néolithique s'est perpétuée dans les *oppida* de Provence jusqu'à l'époque historique¹. Le long de la chaîne de l'Etoile, les stations néolithiques se succèdent: près de Simiane, on a signalé deux grottes et deux stations en plein air²; à Mimet, c'est la grotte dite du Grand Trou³; à Saint-Savournin, on connaît trois grottes et le petit dolmen de la Valentine⁴. Dans les deux dernières localités, on a rencontré des souvenirs du premier âge du fer: à Mimet, un atelier de potier découvert par M. de Gérin-Ricard paraît se rattacher à cette période⁵; à Saint-Savournin, le même auteur signale plusieurs bracelets en bronze d'un type assez répandu à la fin du bronze IV et au commencement de l'époque de Hallstatt⁶.

On communiquait encore, indirectement, de la région de Chateauneuf-lès-Martigues à la région de Trets, en descendant dans le bassin de Marseille et en remontant ensuite par la vallée de l'Huveaune. Les traces des populations primitives abondent dans cette vallée. Pour ne citer que les

1. Vasseur, *Note préliminaire sur l'industrie ligure en Provence au temps de la colonie grecque*, dans *Ann. de la Fac. des Sc. de Marseille*, XIII (1904), p. 84-119; cf. Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 111-115.

2. Fournier, *Recherches sur le préhist. de la Basse Provence*, dans *Ann. de la Fac. des Sc. de Marseille*, XI (1901), p. 180; cf. De Gérin-Ricard, *Stat. préhist. et protohist. des B.-du-Rh.*, p. 22.

3. De Gérin-Ricard, *o. c.*, p. 21.

4. Id., *ibid.*, p. 22.

5. Id., *ibid.*, p. 29-30.

6. *B.A.C.*, 1912, p. 383-384.

points principaux de jalonnement ¹, voici d'abord, en face de Roquevaire, Lascours, avec sa grotte, ses abris, son enceinte. Au delà, la route laisse à droite l'Huveaune pour s'engager dans une vallée secondaire : là se dresse, aux environs de Peypin, le Baou de la Cridde, avec sa triple enceinte. Puis la route se divise en deux branches, de part et d'autre du plateau de Belcodène, qui s'enfonce entre elles comme un coin : celle de gauche aboutit à l'entrée de la plaine de Trets, celle de droite à Trets même, en longeant le flanc nord de la montagne de Regagnas. Sa situation donne au plateau de Belcodène une valeur stratégique considérable; aussi les points fortifiés y étaient-ils particulièrement nombreux à l'époque préromaine : M. de Gérin-Ricard y a relevé les traces de trois *castella* ²; le plus important est celui du Baou de l'Agache, qui commande le défilé de l'Homme mort, menant vers Trets ³.

La vallée de l'Arc ouvrait entre la plaine de Trets et l'étang de Berre la communication sinon la plus courte, du moins la plus naturelle et la plus aisée. Nous avons vu comment le cours inférieur de ce petit fleuve était jalonné par les *oppida* de Constantine et de Saint-Eutrope, par le sanctuaire de la Roque-Pertuse. Plus loin, aux environs de Roquefavour, on rencontre encore le Castellat et Meynes, qui se dressent de chaque côté de la rivière ⁴. Au delà d'Aix, la vallée, après des gorges pittoresques et faciles à défendre, s'élargit en une plaine fertile; les stations préhistoriques s'y pressent, on en signale de nouvelles chaque jour : c'est la plaine de Trets, qui fut, dès l'époque préromaine, en même temps que Fontvieille, que la plaine de la Durance et que la rive orientale de l'étang de Berre, un foyer de vie intense. Ici encore, et plus nettement que dans les trois autres, deux périodes distinctes de prospérité apparaissent : l'une à la fin du néolithique et au commencement du bronze

1. On consultera, pour les temps néolithiques, la nomenclature de M. Fournier, *o. c.*, t. I.; pour la protohistoire, la nomenclature de M. de Gérin-Ricard, *Enceintes et habitats des environs de Marseille, R.E.A.*, 1914, p. 329.

2. *B.S.A.P.*, 1907, p. 45.

3. *Id.*, *Antiq. de la vallée de l'Arc*, p. 27.

4. Cf. Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 103.

(phase énéolithique), l'autre à la fin de l'âge du bronze et au premier âge du fer.

La plaine de Trets, orientée du nord-est au sud-ouest, est fermée au nord par la chaîne de Sainte-Victoire, au sud et à l'est par les contreforts de la chaîne de l'Etoile, que dominant les fières silhouettes du Mont Olympe et du Mont Aurélien. Dans les flancs du Mont Aurélien s'ouvre la grotte sépulcrale dite Baume de Onze heures, sorte de boyau de 20 mètres de long sur 1 à 5 mètres de large et 4 à 6 mètres de haut; les objets qui y ont été recueillis, en particulier par M. Maneille, collectionneur de Trets, classent nettement cette grotte à l'époque énéolithique : on y a rencontré en effet trois petites pointes de flèches en cuivre, associées à des silex taillés et à de très nombreuses perles, parmi lesquelles quelques-unes en callaïs ¹. Le mode de sépulture paraît avoir été ici l'incinération. Ce sont aussi des tombes à incinération qu'on rencontre dans la plaine, à La Bastidonne, station d'où proviennent, on s'en souvient, des stèles funéraires analogues à celles d'Orgon. A peu de distance de là est la station de Sainte-Catherine, qu'il faut classer, également, à l'époque énéolithique. Elle a été découverte et décrite il y a un demi-siècle par Marion ². Les silex taillés sont d'une remarquable finesse. On y a trouvé — chose très rare en Provence — un couteau en obsidienne; le fait n'est d'ailleurs pas isolé dans la région : une petite lame de même matière figure dans la collection Joseph Maneille ³.

La plaine
de Trets.

Près de Puylobier, sur le flanc nord de la vallée, s'est

1. Cf. Repelin, *Recherches sur le préhist. de la Basse Provence*, p. 219 sq.; Gérin-Ricard, *Stat. préh. et protoh. des B.-du-Rh.*, p. 31 et pl. II, 1 et 3.

2. Marion, *Congrès scient. de France*, 1866, I, 362 sq.; cf. Farnasier, *C. r. de l'Assoc. fr. pour l'avancement des sciences*, Marseille, 1894, I, p. 270-274.

3. Cf. Ch. Cotte, *Recherches aux env. de Trets*, dans *L'homme préhist.*, 1905, p. 308 sq. Marion écrivait à propos de l'obsidienne de Sainte-Catherine, *l. c.*, p. 364 : « Ce fait a son importance, si l'on remarque qu'il n'existe aucune obsidienne en Provence ». M. Cotte, *l. c.*, p. 310, pense qu'elle était importée de Corse ou de Sardaigne. Rien n'est moins sûr; il peut y avoir des obsidiennes dans tous les massifs de roches éruptives : M. Offret, professeur de minéralogie à la Faculté des sciences de Lyon, veut bien nous écrire qu'il en a rencontré dans l'Estérel.

rencontré un très beau témoin des débuts de l'âge du bronze : c'est une hache en cuivre ou en bronze qui a été signalée en 1909 par Vasseur ¹.

Une autre série de monuments découverts dans la région de Trets se rapporte non plus à la fin du néolithique et au commencement du bronze, mais à la dernière période de l'âge du bronze et au commencement de l'âge du fer.

On possède dans la famille de M. de Gérin-Ricard une magnifique épée de bronze trouvée dans la vallée de l'Arc en 1830. La poignée est en forme de T ou, mieux, de béquille : elle est d'un seul tenant avec la lame ; celle-ci est à deux tranchants, avec forte nervure médiane ; lame et poignée sont recouvertes de dessins linéaires très régulièrement gravés ². Cette épée appartient, par sa forme et par sa décoration, à la dernière phase du bronze ou à la première du fer. Au même type se rattache un fragment recueilli par M. de Gérin-Ricard à la Baume de Marron, près de Valdonne ³. A la Serignane, entre Belcodène et Peynier, le même archéologue a découvert un ensemble de treize *tumuli*, répartis en deux groupes, l'un de 5, l'autre de 8. Ils contenaient des squelettes inhumés. Le mobilier est pauvre ; il se date grâce à deux tranchets ou rasoirs de bronze ajourés, dont le type est attribué au premier âge du fer ⁴.

Si l'on rapproche ces découvertes de celles de Saint-Savournin et de Mimet, précédemment signalées, on a une série de témoignages concordants sur le développement d'une civilisation hallstattienne dans une région bien définie, celle qui s'appuie à la chaîne de l'Etoile depuis le Pilon du Roi jusqu'au Mont Aurélien.

II. VUE D'ENSEMBLE SUR LA CIVILISATION ÉNÉOLITHIQUE DANS LA BASSE PROVENCE.

La civilisation énéolithique dont nous venons d'étudier l'extension dans le pays correspondant au département ac-

1. Vasseur, *B.S.A.P.*, 1909, p. 426 sq.

2. De Gérin-Ricard, *B.A.C.*, 1912, p. 385 et pl. LV.

3. Id., *Monographie des communes de Peypin*, etc..., p. 3 et pl. I.

4. Id., *B.S.A.P.*, 1909, p. 80 sq.; *ibid.*, 1910, p. 179 sq.

tuel des Bouches-du-Rhône présente un incontestable éclat et une réelle unité. Le dessin de cette unité se lit sur le sol même, où l'on voit les centres habités se répartir le long des grandes voies naturelles ; elle se marque également dans l'identité du mobilier funéraire ; enfin, il paraît probable que c'était une même divinité qui à Fontvieille, à Orgon, à Trets, était préposée à la garde des tombeaux.

L'originalité de cette civilisation, c'est d'unir à des éléments qu'on retrouve sur toute l'étendue du sol français d'autres éléments fournis par l'Orient ; son caractère méditerranéen n'est pas plus contestable que sa parenté avec les civilisations de la Bretagne ou de la Marne. Peut-on parler, à côté de l'influence orientale, d'une autre influence qui se serait exercée du sud-ouest sur la terre provençale ? Nous avons noté l'analogie de la grotte des Fées avec une sépulture des îles Baléares, le rapport des stèles de Trets et d'Orgon avec des monuments de la province de Grenade ; mais cela signifie-t-il qu'un courant de culture se soit établi de la péninsule ibérique vers la Provence ? On le croit généralement. ¹ Pourtant, nous sommes frappés par la relative rareté du bronze en Provence, alors que l'Espagne possédait de riches mines d'étain et de cuivre : nous nous demandons si les ressemblances signalées ne sont pas plutôt le signe d'une influence commune subie par les deux pays ; si les navigateurs méditerranéens, dans leur mouvement continu vers l'Occident, n'ont pas apporté sur les côtes de Provence et sur les côtes d'Espagne la même divinité et les mêmes rites funéraires.

Quel nom convient-il de donner aux habitants de la Provence préhistorique ? Le premier nom de peuple que nous rencontrons à propos de la population de la rive gauche du Bas Rhône est celui de Ligyes, ou Ligures. C'est sous ce nom que les habitants de cette partie de la Gaule sont constamment désignés chez les auteurs grecs, du ^{vi}^e au ^{iv}^e siècles avant J.-C. ².

1. Cf. Modestov, *Introd. à l'hist. romaine*, p. 122 sq. ; Déchelette, *Manuel*, II, p. 140, cf. I, p. 419.

2. Ps. Hesiod., cité par Eratosthène, ap. Strab., VII, 3, 7 ; Hecat. Mil.,

Ces Ligures, qui sont-ils ? Des nouveaux venus, des conquérants qui auraient soumis les Provençaux de l'âge de la pierre, et auraient apporté une civilisation nouvelle ? ou bien sont-ils les descendants directs des néolithiques ? Les textes ne permettent pas de répondre : n'indiquant pas de peuples antérieurs aux Ligures, ils autorisent toutes les suppositions touchant l'antiquité de ceux-ci, et n'en appuient aucune. Mais l'archéologie nous fournit une réponse plus sûre : « Tout porte à croire, écrit Déchelette ¹, que les tribus occupant à l'âge du bronze la Gaule orientale descendent directement des palafitteurs de l'âge de la pierre, introducteurs des céréales et des animaux domestiques. Entre la période néolithique et l'apparition du cuivre et du bronze, l'archéologie ne constate aucun hiatus, aucune irruption d'envahisseurs. » C'est d'ailleurs ce que nous a montré assez clairement l'étude du matériel des allées couvertes : le bronze n'a pas été apporté dans la région d'Arles par un peuple nouveau, mais c'est le commerce qui l'y a introduit peu à peu, et assez lentement pour que le passage du néolithique à l'âge du bronze soit, dans cette région, insensible. Et de l'âge du bronze à l'âge du fer, nous n'apercevons pas davantage, dans ce pays, de révolution, mais simplement transformation progressive, ou évolution. Dès lors, nous sommes invités à donner le nom de Ligures à ceux qui enterrèrent leurs morts dans les grottes artificielles de Cordes et du Castellet.

Doit-on étendre la portée de cette dénomination ethnique non seulement dans le temps, mais aussi dans l'espace ? et faut-il appeler ligure la civilisation préceltique de la Gaule entière ? C'est ce que veut M. Jullian. Il se fonde essentiellement sur quelques faits linguistiques bien établis, qui montrent la parenté des dialectes italiotes et du celtique : il conclut de là à l'existence d'un vaste empire ligure qui aurait été florissant au 2^e millénaire ; les Ligures dont nous trouvons la mention chez les auteurs grecs du

dans *Fragm. hist. Gr.*, coll. Didot, I, p. 2; Aulien., *Ora marit.*, v. 429 sq.; Aeschyl. ap. Strab., IV, 4, 7.

1. *Manuel*, II, p. 45.

vi^e siècle seraient quelque chose comme les Romains ou la *Romania* des temps de Clovis ou de Clotaire ¹. Déchelette a opposé à cette thèse de l'unité les résultats d'une remarquable analyse des monuments archéologiques de la préhistoire : il a montré que la civilisation de la Gaule vers l'an 1000 n'était pas une, mais qu'il fallait distinguer une province de l'ouest, qu'il appelle *ibéro-armoricaine*, une province du nord-est, *celto-ligure*, une province du sud-est, proprement dite *ligure* ².

Ces deux thèses ne se contrarient peut-être qu'en apparence : car est-il rien de plus vraisemblable que des différences, même profondes, de civilisation industrielle, au sein d'une unité linguistique et politique ? La diversité des coutumes existe encore aujourd'hui dans une France fortement unifiée par des siècles de centralisation administrative et d'ardente vie nationale : même, avant le prodigieux développement de la grande industrie, mère de l'uniformité, les régions gardaient encore leurs procédés de fabrication, leurs types industriels particuliers. Qui ne voit qu'avant les temps historiques les diversités devaient être infiniment plus marquées ? Il faut s'émerveiller, au contraire, qu'on trouve les mêmes vases dans les dolmens du Morbihan et dans les allées couvertes de la Provence.

Ainsi nous admettons sans difficulté et l'empire ligure et trois provinces industrielles au sein de cet empire. Bien plus, nous sommes persuadé qu'à mesure que le matériel préhistorique se fera plus abondant, on sera amené à distinguer des départements dans ces provinces, sans que pour cela la thèse de l'unité soit compromise. Dans la province ligure, ou Gaule du sud-est, la région proprement provençale, que nous venons d'étudier, n'a-t-elle pas sa physionomie particulière ? et au sein même de cette région, malgré son incontestable unité, n'avons-nous pas rencontré

1. Cf. Jullian, *Les transformations des sociétés barbares de la Provence et le commerce de Marseille grecque*, dans *C. r. des Soc. sav. de Provence*, 1906, p. 47-56.

2. *Manuel*, II, p. 11-13 ; cf. la critique de M. Jullian dans *R.E.A.*, 1917, p. 130, n. 4.

un canton — la plaine de Trets — qui se distingue sensiblement des autres par un développement unique de la civilisation hallstattienne ?

III. VUE D'ENSEMBLE SUR LA CIVILISATION DES OPPIDA.

Nous avons noté que les influences méditerranéennes donnaient à la civilisation néolithique en Basse Provence son caractère propre ; ces influences se retrouvent, beaucoup plus accentuées et précises, dans la civilisation des *oppida*. La solidarité de la Basse Provence avec l'Orient méditerranéen est si intime pendant toute la préhistoire, qu'il y a concomitance entre les progrès ou les arrêts de la culture dans les deux régions. L'époque des allées couvertes correspond au développement de la brillante civilisation égéenne. A la fin du 2^e millénaire, celle-ci disparaît, détruite par la mystérieuse invasion dite doriennne, et les pays grecs traversent pendant cinq siècles un véritable moyen âge : alors la Provence languit, s'attarde à l'industrie de la pierre, vit d'une vie médiocre et chétive. A partir du VIII^e siècle, la vie se réveille dans les vieux *oppida* néolithiques, elle circule le long des routes qu'ils surveillaient : et c'est parce que l'ionisme a restauré la splendeur du siècle de Minos, parce que les navigateurs de l'Orient grec sont revenus sur les côtes de Provence, apportant leurs produits, fondant des comptoirs.

Avant les Grecs, c'étaient les Phéniciens qui avaient le monopole de la navigation dans la Méditerranée occidentale ; mais on ne trouve pas de trace sérieuse de leur civilisation dans la Gaule protohistorique ¹. Les premiers artisans de la Renaissance provençale nous paraissent avoir été des Rhodiens. Voici ce que dit en effet le Pseudo-Scymnos, qui écrivait vers 90 av. J.-C., mais semble s'être inspiré dans ce passage de l'historien grec Ephore (363-300

1. Cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 29. — La thèse de l'influence phénicienne a été un moment en vogue : voir, par exemple, Pr. Castanier, *Hist. de la Prov. dans l'antiquité*, I, p. 241 sq.

av. J.-C.) : « Après les Rhodiens, les Phocéens qui avaient fondé Marseille allèrent en Ibérie ; ils occupèrent Agde et *Rhodanousia*, que le grand fleuve Rhône baigne de ses eaux. » ¹ Le texte est formel : les Doriens de Rhodes ont précédé les Ioniens de Phocée dans le golfe du Lion. Le terme dont se sert le poète, ἔσχεον, *occupèrent*, marque bien qu'Agde et *Rhodanousia* existaient avant la venue des Phocéens. Le nom de la dernière ville, que Pline et Strabon nomment *Rhodé* ², rappelle d'ailleurs clairement celui de ses fondateurs : nous croyons qu'on doit envisager sérieusement l'affirmation de Pline, qui dit que le nom du Rhône, *Rhodanus*, est dérivé de *Rhodé*.

Rhodanousia était sur la rive droite du Rhône, puisqu'elle était en Ibérie ³. A quel endroit précisément, on ne peut l'assurer. Un texte d'Ausone fait penser à Trinquetaille, en face d'Arles ⁴. Mais un quartier de Beaucaire porte le nom de *Rouanesse*, où l'on a voulu retrouver *Rhodanousia* ⁵. Que l'on accepte ou non cette étymologie ⁶, il est possible que plusieurs localités des bords du Rhône aient reçu, à différentes époques, leur nom du fleuve : en sorte que nous restons, pour la *Rhodanousia* des géographes anciens, dans l'incertitude.

Nous attribuerions volontiers encore aux Rhodiens le port d'*Heraclea*, dont parle Pline ⁷. On sait en effet qu'Héraklès est par excellence un héros dorien, et que les colons de Rhodes en portèrent avec eux le culte dans les pays où ils abordèrent. Pour la même raison, nous voyons un souvenir de la colonisation rhodienne dans le mythe célèbre

1. Περίηγησις, v. 206 sq. (*Geogr. gr. min.*, coll. Didot, I, p. 204).

2. Plin., *H. N.*, III, 33 : *Agatha quondam Massiliensium et regio Volcarum Tectosagum atque ubi Rhoda Rhodiorum fuit, unde dictus... Rhodanus*; Strab., IV, 1, 5. Le Pseudo-Scymnos distingue *Rhodé* (auj. Rosas) en Espagne, et *Rhodanousia*, sur les bords du Rhône.

3. On sait que les Ibères n'ont jamais dépassé le Rhône : Scylax, *Περσ.*, 3 sq.; cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, p. 266.

4. Auson., *Mos.*, v. 480-481. Voir plus loin, p. 332 et n. 1.

5. Cf. Mistral, *Poème du Rhône*, chant x, v. 90, et n. 16, p. 345 de l'édition Lemerre ; id., *Dict. prov.-fr.*, s. v. *Rouanesse*, *Rouanesso*.

6. *Rouanesse* peut être dérivé simplement du prov. *rouan*, bœuf. On notera que le quartier en question est à l'ouest de la ville, du côté opposé au Rhône.

7. *H. N.*, III, 33. On situe, par conjecture, *Heraclea* à Saint-Gilles.

qu'un fragment d'Eschyle nous a fait connaître : Hercule, allant au pays des Hespérides, livra une dure bataille aux Ligures dans la plaine de la Crau ; il ne dut sa victoire qu'à l'intervention de Zeus, qui répandit sur la terre une grêle de cailloux dont le héros se fit des armes ¹. Et c'est encore, semble-t-il, à l'œuvre des Rhodiens que nous devons penser à propos de la plus antique route d'Italie en Espagne, qui s'appelait route d'Héraklès ; les habitants du pays qu'elle traversait y assuraient, paraît-il, la police : ce pays s'appelait la Celtique : il s'agit donc de la route des Alpes ². La façon dont la sécurité en était assurée montre l'accord qui s'était établi, dès l'arrivée des Grecs en Provence, entre eux et les Celtes.

Les Phocéens qui vinrent fonder Marseille à l'aurore du vi^e siècle ne tardèrent pas à supplanter les Rhodiens. Leur œuvre de pénétration ne se fit pas sans difficulté : les indigènes, devant ces nouveaux colons, s'insurgèrent, comme ils l'avaient fait à l'arrivée des colons de Rhodes. Ce fut une guerre dure et longue. Mais, après la victoire des Marseillais, la Provence reçut de la civilisation ionienne les bienfaits les plus grands. S'il faut en croire Justin, abrégiateur de Trogue Pompée, les Grecs de Marseille apprirent aux Ligures « à cultiver les champs, à construire « des remparts autour des villes, à vivre sous des lois et « non plus sous le régime de la force, à tailler la vigne, à « planter l'olivier : hommes et choses se trouvèrent revêtus d'un tel éclat, que l'on aurait cru non point que la « Grèce eût émigré en Gaule, mais que la Gaule eût été « transportée dans la Grèce » ³. Assurément, il faut faire la part des exagérations de l'auteur grec dont Trogue Pompée s'est inspiré : l'hellénisation de la Provence est, nous l'avons vu, antérieure à l'arrivée des Phocéens. Il n'en est pas moins vrai que les colons de Marseille, après

1. Aeschyl. ap. Strab., IV, 4, 7.

2. Le texte qui nous donne ces renseignements, *Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων*, 85, est faussement attribué à Aristote : il doit être, probablement, restitué à l'historien grec Timée. Sur l'appartenance des ch. 84-98 à Timée, cf. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, I, p. 439.

3. Justin., XLIII, 4, 1.

avoir triomphé d'une résistance sérieuse, firent faire à la civilisation provençale de nouveaux progrès.

Ils furent puissamment secondés par d'autres conquérants venus du nord. On considère généralement, d'après le témoignage des auteurs grecs, que les Celtes s'établirent en Provence au cours du iv^e siècle ¹. C'est en effet à cette date que leur domination s'étendit sur tout le pays. Mais plusieurs siècles auparavant, à la fin de l'âge du bronze, une tribu celtique conquérante était venue s'installer dans la haute vallée de l'Arc : c'est seulement ainsi, semble-t-il, qu'on peut expliquer le développement de civilisation hallstattienne que nous avons observé dans ce canton de la Provence. ² Cette première vague de Celtes fut-elle arrêtée par les indigènes dans sa marche vers l'est, sur les lieux mêmes où plus tard Marius devait tailler en pièces les hordes teutonnes ? Ou bien ces migrants se fixèrent-ils volontairement dans une plaine fertile ? Quoi qu'il en soit, la région forme une unité géographique assez distincte pour qu'une unité ethnique ait pu s'y constituer. Grâce à cette peuplade, la haute vallée de l'Arc ne connut point la période d'obscur stagnation que les autres régions de la Basse Provence traversèrent à la fin de l'âge du bronze et pendant le premier âge du fer. Par contre, la plaine de Trets paraît avoir participé assez médiocrement au renouveau que les colons grecs provoquèrent, à partir du viii^e siècle, dans les autres parties de la Provence : la civilisation plus avancée de ceux qui la peuplaient était mieux

1. On ne peut préciser davantage. M. Jullian dit : « vers l'an 400 » (cf. *Les transformations des sociétés barbares de la Provence*, l. c. ; *Hist. de la Gaule*, I, p. 344 ; *J. des S.*, 1947, p. 5-12 et 49-56). Déchelette dit : « à une date voisine de l'an 300 » (*Manuel*, II, p. 577). Il est certain que si Timée, l. c., (milieu du iv^e s. — milieu du iii^e) parle de Celto-ligures, Scylax, dont le périple date du iv^e siècle, ne parle encore que de Ligures à l'est du Rhône (Hesp., 4). Strabon, IV, 6, 3, confirme que les anciens auteurs parlaient de Ligures, et les auteurs plus récents de Celto-ligures, mais il ne fournit aucune précision de date.

2. On a trouvé en d'autres endroits de la Gaule méridionale, particulièrement aux environs de Toulouse, des souvenirs du 1^{er} âge du fer. M. Léon Joulin a même cru pouvoir affirmer, peut-être un peu prématurément, l'existence d'un grand empire celtique s'étendant de la Baltique aux colonies d'Hercule dès le vi^e siècle (*R. A.*, 1918, 2, p. 74-109).

en état de résister à l'influence étrangère. Les tessons de poterie grecque y sont rares ; les monnaies marseillaises qu'on a signalées sont relativement récentes : elles datent du temps où la nouvelle invasion celte, plus généralisée ou plus heureuse, avait soumis toute la Provence.

Les envahisseurs du iv^e siècle occupèrent tous les *oppida* ligures. Au lieu d'en compromettre la prospérité, ils l'accrurent encore. Les nouveaux venus se firent en effet les alliés des Grecs de Marseille. D'ailleurs, la transformation politique opérée par la conquête gauloise favorisait singulièrement le négoce marseillais : auparavant, des tribus assez nombreuses se partageaient le pays ; après la conquête gauloise, une confédération les unit, sous le nom de l'une d'entre elles, celle des Salyens ¹. Cette unité rend les communications et les échanges plus faciles ; Ligures et Gaulois se mêlent aux Hellènes ; une civilisation complexe, originale, extrêmement vivante naît de ce mélange : c'est la civilisation des *oppida* à son apogée.

Mais au n^e siècle se rompt cette belle harmonie provençale. L'Empire arverne s'est créé, il cherche une issue vers la Méditerranée, il convoite les portes de l'Orient ; les Salyens veulent pour eux-mêmes les profits du négoce : ils se tournent contre Marseille, battent ses troupes, approchent partout du rivage. L'impérialisme celte et l'esprit d'indépendance des Ligures s'unissaient en ce peuple double pour en faire un adversaire redoutable. Alors les Marseillais font appel à Rome : après 80 ans de lutte, les Romains fondent au cœur du pays Salyen la citadelle d'*Aquae Sextiae*. C'est une ère nouvelle qui commence.

1. Cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, p. 180 et n. 5, p. 312 ; id., *J. des S.*, l. c.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE POLITIQUE
ET RELIGIEUSE

CHAPITRE PREMIER

ARLES AVANT LA COLONIE ROMAINE. — LA FONDATION DE LA COLONIE.

I. ARLES AVANT LA COLONIE ROMAINE.

Il y avait sur la colline d'Arles, avant la fondation de la colonie romaine, une ville du nom d'*Arelate*. C'est sous cette forme que le nom nous est transmis par les plus anciens auteurs, César, Pomponius Mela, Pline, Suétone, et par une inscription du 1^{er} siècle de notre ère ¹. Strabon donne Ἀρελᾶται, mais c'est sans doute une correction postérieure d'Ἀρελάτῃ. Au 11^e siècle, la forme *Arelatum* est en concurrence avec *Arelate* : Ptolémée écrit Ἀρέλατον, l'Itinéraire d'Antonin a tantôt la première, tantôt la deuxième forme, que donnent unanimement les autres itinéraires. Au 14^e apparaissent deux variantes des formes précédentes : *Arelatus* chez Aviénus, et *Arelas* chez Sulpice Sévère, Sidoine Apollinaire, Orose, Prudence; la forme *Arelate* n'est d'ailleurs pas abandonnée, on la retrouve chez Ausone concurremment avec *Arelas* ². En somme, les auteurs latins ont latinisé le nom primitif d'abord par la flexion *um* ou *us*, puis par la flexion *as*, *atis*, sans que pourtant la forme première fût oubliée.

Les origines d'*Arelate* sont obscures. S'il est naturel, en l'absence d'autre renseignement, de chercher à tirer du nom même de la ville quelque indication, c'est en général sans aucune critique que les savants du 16^e et du 17^e siècles se sont livrés à cette enquête. Pierre Saxi, auteur du

1. C.I.L., III, 4464.

2. Voir pour les références aux textes des auteurs C.I.L., p. 83, et Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, s. v. *Arelate*.

Ponteficium arelatense, reproduit gravement des inventions absurdes : les uns, soucieux d'égaliser les origines d'Arles à celles de Rome, lui donnaient pour fondateur *Arulus*, neveu de Priam ; d'autres, remontant plus haut encore, faisaient dériver son nom de celui d'*Arelus*, fils de Gad, qui serait venu s'y établir après le déluge ¹. Bouche, tout en rapportant ces prétendues étymologies, en propose une autre, d'après Peiresec, qui la tenait du savant anglais Camden : le nom d'Arles, *Arelate*, aurait une origine celtique, et signifierait « ville logée dans un lieu marécageux », de *ar* = devant, et *lath* = marais ². Cette explication paraît être la seule admissible ³.

Faut-il en conclure qu'*Arelate* n'est pas antérieure à l'arrivée des Gaulois en Provence ? Ce n'est pas l'avis de M. Jullian ⁴. Pour lui, la parenté du ligure et du celtique est si étroite que le nom d'*Arelate* peut être attribué aussi bien à une langue qu'à l'autre ; or, un texte d'Aviénus le porte à croire qu'*Arelate* existait antérieurement à la conquête gauloise. Voici comment s'exprime l'auteur de l'*Ora maritima* (vers 679 sq.) :

*Arelatus illic ciuitas attollitur,
Theline uocata sub priore saeculo,
Graio incolente.*

On a cru pouvoir affirmer que l'*Ora maritima* d'Aviénus avait été composée d'après un ouvrage grec écrit par un Marseillais au v^e siècle avant notre ère, — ouvrage qui

1. Saxi, *Pontif. arel.*, dans Menckenius, I, p. 113.

2. Bouche, *Chorographie*, I, p. 306. — On trouve encore mentionnées dans Saxi, Bouche, et les autres auteurs de leur temps, les étymologies suivantes, également fantaisistes : "Ἀρεος λαός, peuple d'Arès ; *area lata*, « *ab areis latis et spatiosis, Craudi campo scilicet et Camaria* », dit Saxi ; *ara lata* ou *elata*, l'autel élevé : cette dernière étymologie se trouve dès le xiii^e siècle dans Gervais de Tilbury, *Otia imperialia* (*Script. rerum brunsvic.*, éd. Leibnitz, I, p. 914 ; *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, XXVII, p. 374, 43), d'où les autres auteurs l'ont tirée (voir plus loin, p. 329 et n. 1).

3. Elle est bien préférable aux explications de d'Arbois de Jubainville : *Arelati* [dunon] ou [tegos], forteresse ou maison d'*Arelatis*, nom d'homme qui signifierait « le guerrier éminent ». (Holder, *o. c.*, I, l., et Supplément).

4. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, p. 219 ; cf. id., *J. des S.*, 1917, p. 11.

n'était lui-même que la traduction d'un périple phénicien remontant à la fin du ^{vi}^e siècle ¹. Par conséquent, conclut M. Jullian, *Arelatus* remplaça *Theline* avant la fin du ^{vi}^e siècle. Mais le même critique dont M. Jullian accepte l'autorité au sujet des source d'Aviénus a établi que le passage relatif à Arles est une interpolation ². Est-elle due au traducteur Marseillais du ^v^e siècle ? Faut-il l'attribuer à un remaniement postérieur, fait au début du ⁱⁱ^e siècle, et dont le périple porte les traces ? ³. Nous n'avons aucun moyen d'en décider. Tout ce que l'on peut dire, c'est donc qu'*Arelate* fut fondée entre le ^v^e et le ⁱⁱ^e siècle avant notre ère. Ajoutons toutefois qu'à notre sens la date de la fondation est assez récente, et plus proche du ⁱⁱ^e siècle que du ^v^e.

Voici quelles sont nos raisons. Nous avons noté l'absence de tout vestige préhistorique sur la colline d'Arles. Certes, les présomptions qui naissent d'une remarque de ce genre sont fragiles. Mais de sérieuses vraisemblances viennent ici les appuyer. Il paraît évident que le Rhône opposait aux premiers habitants de la Provence des difficultés de navigation insurmontables. Empêchés, par l'insuffisance des moyens, de naviguer sur les eaux rapides du fleuve, les néolithiques préférèrent les étangs qui formaient entre le Rhône et la Crau une vaste étendue d'eau où la navigation était plus aisée : ils s'installèrent au Castellet et à Cordes, et négligèrent, selon toute apparence, la colline d'Arles. Les influences méditerranéennes pénétraient alors dans la Gaule du sud-est par l'étang de Berre et par le Lacydon plus que par les bouches du Rhône. Au reste, la vallée du Rhône n'avait encore que peu de valeur comme voie d'échange, au prix des grandes voies continentales de la Suisse, ou de la route maritime qui franchissait le détroit de Gibraltar ⁴. Il

1. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, I, p. 202 sq.

2. Id., o. c., p. 198-199. Il convient toutefois de signaler l'opinion d'A. von Gutschmid (compte-rendu du livre de Müllenhoff dans *Litterar. Centralblatt*, 1871, col. 254) adoptée par Hirschfeld (*C.I.L.*, add., p. 847) : l'interpolation se limiterait au seul nom d'*Arelatus*, et *Theline* désignerait la même ville que *Rhodanousia*, placée par le critique près d'Aigues-Mortes.

3. Cf. *ibid.*, p. 203.

4. Cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 515, 570, 582, 662.

fallut la hardiesse des colons grecs pour que l'obstacle de la barre fût résolument affronté : alors naquirent *Rhodanousia*, puis *Theline*. Mais la destinée de ces comptoirs fut éphémère, et cela est dû, pour une bonne part à l'hostilité du fleuve.

Le texte d'Aviénus est le seul qui mentionne la ville grecque de *Theline*¹ : c'est une raison de croire que son existence fut courte. Quand se place sa naissance, et à qui la dut-elle ? Les mots *sub priore saeculo* ne présentent qu'un sens vague. On peut néanmoins affirmer que la ville fut fondée soit, en même temps que Marseille, par les Phocéens qui débarquèrent vers l'an 600 sur les côtes de Provence, soit, quelques années plus tard, par les Marseillais eux-mêmes².

Cet établissement ne dura pas un siècle : en 535, les Phocéens furent battus par les Etrusques et les Carthaginois dans les eaux de Sardaigne, et c'en fut fait de leur empire³. On imagine sans peine que les Ligures, voyant les Marseillais affaiblis, les chassèrent de la colline où ils ne s'étaient sans doute pas établis sans lutte. Les Grecs paraissent avoir joué auprès des indigènes de la vallée du Rhône le même rôle que les Juifs chez les Arabes d'Algérie et de Tunisie : on les supporte, parce qu'on a besoin de leurs marchandises, mais on les déteste ; et quand une occasion se présente, on les massacre, pour bientôt en voir réapparaître d'autres. *Rhodanousia*, *Theline*, villes fantômes, qui passent mystérieuses dans l'histoire, peut-être ont-elles disparu dans quelque sombre tragédie que rien aujourd'hui n'évoque.

Il semble donc que pour chasser les colons grecs du sommet du delta, un brusque réveil de l'hostilité des indigènes soit venu compléter l'œuvre lente, mais continue et infatigable du fleuve ennemi. Quand, au iv^e siècle, les Celtes

1. C. Müller, à propos de Ptolémée, *Geogr.*, II, 40, 8, dans la coll. Didot, I, p. 245, émet l'opinion que la forme *Theline* est une version corrompue pour *Telme* = Τέλμα, lieu marécageux. Il y aurait équivalence entre le nom grec et le nom celtique. C'est très séduisant. L'explication traditionnelle *Theline* = Θήλη, mamelle, ne paraît guère acceptable.

2. Cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, p. 215.

3. Cf. Jullian, *o. c.*, p. 218.

s'établirent dans la Basse Provence, apportant un esprit d'entreprise et de négoce analogue à celui des Grecs, *Arelate*, *oppidum* celto-ligure, fut fondée sur l'emplacement de *Theline*; mais le fleuve opposa aux nouveaux venus les mêmes difficultés qu'avaient rencontrées les premiers colons. La ville végéta obscurément jusqu'au jour où Marius, en faisant creuser par ses soldats les célèbres fosses Mariennes¹, ouvrit entre elle et la mer un chemin aisé. Avant l'arrivée de Marius en Provence, aucun auteur ne parle d'*Arelate*: Polybe ne la nomme pas, quand il raconte le passage d'Hannibal dans la région; même silence chez les historiens de Marius. Mais, un demi-siècle après le creusement des fosses Mariennes, les chantiers du port d'Arles étaient assez vastes et assez bien outillés pour que César y fit construire et armer, en un mois, douze vaisseaux longs². De même qu'il était réservé aux vétérans d'une légion de César de faire d'Arles une colonie florissante, ce fut le dur travail des légions de Marius qui décida de son avenir maritime: comme s'il eût été dans la destinée de cette ville de devoir sa prospérité aux légionnaires romains.

Jusqu'à la fondation de la colonie, *Arelate* fut dans la dépendance économique de Marseille. Strabon nous apprend que Marius donna aux Marseillais le canal qu'il avait fait creuser: ils imposèrent un droit de péage à ceux qui le descendaient ou le remontaient, et cela leur fut une source de revenus considérable³. Arles paraît avoir frappé à cette époque des monnaies au type de la grande cité phocéenne⁴. Succursale du commerce marseillais, *Arelate* n'en gardait pas moins sa physionomie propre, déterminée par l'existence d'un élément de population celto-ligure à côté de l'élément grec. Les documents archéologiques qui datent de cette époque sont très rares: d'autant plus précieux est

1. Voir plus loin, p. 195 sq.

2. Caes., *Bell. ciu.*, I, 36.

3. Strab., IV, 8.

4. Cf. De Saulcy, *Revue de la numismatique française*, 1863, pl. vi, 5: tête d'Apollon et taureau cornu, etc, avec AP en monogramme. Le *Dict. arch. de la Gaule*, I, p. 76, admet cette monnaie. M. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 240, ne l'accepte pas.

le témoignage de deux fibules trouvées dans le Rhône vis-à-vis d'Arles, et qui offrent des spécimens de l'industrie gauloise du 1^{er} siècle avant notre ère ¹.

La tutelle de Marseille devait peser plus lourdement aux Arlésiens à mesure que se développait leur prospérité : César leur fournit l'occasion de s'en affranchir. Grâce à la proximité de forêts encore considérables à cette époque, et que rappellent des noms comme Sylve Godesque et Sylveréal ², il s'était créé à Arles d'importants chantiers de construction navale. Quand César entreprit le siège de Marseille, qui avait embrassé le parti de Pompée, il trouva, nous l'avons vu, dans les armateurs arlésiens des collaborateurs singulièrement actifs. La récompense de ce concours ne se fit pas attendre : quatre ans plus tard, César faisait d'Arles une colonie romaine, et la dotait de presque tout le territoire de Marseille.

II. LA FONDATION DE LA COLONIE.

Nous sommes assez bien renseignés sur les conditions dans lesquelles fut fondée la colonie d'Arles, *colonia Iulia Paterna Arelate Sextanorum* ³. Le surnom *Iulia Paterna* indique une colonie de César ⁴. Un texte de Suétone précise qu'elle fut fondée sur l'ordre de César par Ti. Claudius Nero, père de l'empereur Tibère. Deux questions pourtant se posent, qui n'ont pas encore reçu de solution définitive : on hésite sur la date ; on hésite plus encore sur la question de savoir si les *Sextani*, ou soldats de la 6^e légion, furent véritablement les premiers colons d'Arles, ou bien si la colonie fut composée de civils, et ne reçut le nom de *colonia*

1. Collection Maignan ; cf. Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 4258, fig. 538, 3, 4.

2. Cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, p. 92 et n. 3.

3. Les inscriptions d'Arles donnent : *colonia Iulia Paterna Arelate*. Mais Pline, II, N., III, 36 : *colonia Arelate Sextanorum* ; C.I.L., VI, 4006 : dédicace à *diua Faustina* par les *Sextani Arelatenses*.

4. Il est admis, de puis Noris et Borghesi, qu'Auguste ajouta le surnom de *Paterna* à celui de *Iulia* pour distinguer les colonies fondées par son père adoptif de celles qu'il avait fondées lui-même. Cf. Borghesi, *Sulla iscrizione Perugina della porta Marzia*, *Œuvres complètes*, V, p. 260.

Sextanorum qu'à titre honorifique, et pour éterniser le souvenir d'une légion glorieuse. Nous aborderons successivement les deux problèmes, dont, du reste, comme on le verra, les solutions ne sont point indépendantes.

Suétone, dans la *Vie de Tibère*, s'exprime ainsi : « Le père de l'empereur Tibère, questeur de C. César, commandant de l'armée navale pendant la guerre d'Alexandrie, contribua puissamment à la victoire. Aussi fut-il nommé pontife à la place de P. Scipio, et chargé d'aller fonder en Gaule des colonies, parmi lesquelles étaient Narbonne et Arles »¹. C'est au commencement de l'année 47 que César remporta cette victoire pour laquelle le concours de Ti. Claudius Nero lui fut si précieux. Il ne s'attarda pas plus de deux ou trois mois en Égypte : comme Pharnace, roi de Pont, menaçait l'Asie mineure, il marcha contre lui, porta la guerre dans son royaume, et le défît le 3 août à Zela. La campagne avait duré 5 jours : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu », écrivait César à un de ses amis de Rome². La 6^e légion prit part à cette campagne, et son rôle y fut décisif. C'était la seule légion que César eût ramenée d'Alexandrie; elle était composée de vétérans, mais les nombreux et durs combats qu'elle avait livrés l'avait réduite à moins d'un millier d'hommes; néanmoins, la vigoureuse pression qu'elle exerça sur l'ennemi à l'aile droite du front de bataille décida de la victoire de Zela. César la fit passer directement en Italie, pour y recevoir récompenses et honneurs. Voilà ce que nous apprend l'auteur du *De bello alexandrino*³.

1. Suet., *Tib.*, IV.

2. Plut., *Caes.*, 50; Suet., *Caes.*, 37.

3. *Bell. alex.*, XXXIII, 3; LXIX, 4; LXXVI, 1; LXXVII. Avant la guerre d'Alexandrie, on ne peut rien dire de positif sur la 6^e légion de César, sinon qu'elle apparaît pour la première fois pendant l'hiver de 52/51, tenant ses quartiers d'hiver à *Matisco* (Mâcon), sous le commandement de Sulpicius (*Bell. gall.*, VIII, 4, 3). Gröbe (Drumann, *Geschichte Roms*, 2^e éd., III, p. 706-709) a prétendu que cette légion VI était la légion I de Pompée, dont nous savons qu'elle fut prêtée à César en 53, et rendue à Pompée sur l'ordre du Sénat en 50; César, pour la remplacer, aurait donné le numéro VI à une légion nouvelle recrutée au début de la guerre civile. Rien n'est moins sûr : comment expliquer que cette légion de recrues soit qualifiée moins de 3 ans plus tard de légion de vétérans?

César débarqua lui-même à Tarente, au mois de septembre 47. Il avait de graves préoccupations : une mutinerie avait éclaté parmi les troupes qui attendaient en Campanie les terres et les gratifications promises : la 12^e légion avait levé l'étendard de la révolte, la 10^e avait suivi. On a beaucoup admiré l'habileté avec laquelle César sut venir à bout des mutins ; c'est aussi un bien remarquable exemple de ce que peut le prestige d'un chef glorieux. Il commença par faire honte à ces vieux soldats en les appelant *Quirites* ; il leur assigna immédiatement des terres, et prit des engagements formels pour le paiement des sommes promises ; puis, quand il les eut ainsi apaisés, il leur dit en substance : « Me voici quitte envers vous ; je ne forcerai personne à faire encore campagne ; mais s'il y en a parmi vous qui veuillent rester à mes côtés, je leur ferai bon accueil ». Alors tous, d'un mouvement unanime, déclarèrent qu'ils voulaient le suivre. Aucun auteur ne nous dit que les *Sextani* eussent été parmi les mutins, et c'est peu vraisemblable ; en revanche, il y a tout lieu de croire que les mesures prises dès ce moment pour les répartitions de terres entre les vétérans concernèrent toutes les troupes qui y avaient droit, et non point seulement celles qui avaient crié le plus haut. Du rapprochement des textes qui racontent la mutinerie de 47 et la distribution théorique faite dès ce moment-là, avec ceux qui mentionnent le partage réel effectué, comme nous le verrons, après la guerre d'Afrique, il résulte clairement que celui-ci ne fut que l'exécution des décisions prises en 47. Quelles étaient ces décisions ? Si l'on rassemble les données éparses chez les auteurs anciens, on voit qu'on assigna Narbonne aux *Decumani* ; aux *Sextani*, Arles ; les vétérans des légions VII et VIII devaient rester en Campanie, à Casilinum et à Calatia ¹.

En décembre 47, César partit pour l'Afrique. Nous connaissons par la mention qui en est faite dans le *De bello africano* douze légions de son armée : parmi elles figure

1. Plut., *Caes.*, 51 ; Dio, XLII, 34,

la 10^e, mais non la 6^e. Il est donc probable que la 6^e légion ne prit point part à la guerre d'Afrique : et cela se comprend, si l'on songe que déjà avant Zela elle était réduite à un millier d'hommes. Pourtant, les *Sextani* ne furent pas conduits à Arles dès l'automne de 47. Rien, sans doute, ne l'empêchait. Mais on se rappelle que Ti. Claudius Nero fut nommé pontife en remplacement du chef pompéien P. Scipio. Or, celui-ci se tua après Thapsus (avril 46). C'est donc seulement à son retour d'Afrique que César éleva Ti. Claudius au pontificat. Et c'est en qualité de pontife qu'il fut chargé d'aller accomplir la cérémonie sacrée de la fondation des colonies de Narbonnaise. Donc les *Sextani*, s'ils ne combattirent pas en Afrique, attendirent le retour de César victorieux. Alors le dictateur, débarrassé de tous ses ennemis, au comble de la gloire et de la puissance, célébra quatre triomphes : sur les Gaulois, sur les Egyptiens, sur Pharnace, sur Juba ; la 6^e légion participa au moins à trois d'entre eux. Puis eut lieu la distribution de terres réglée dès l'année précédente ; chaque vétéran reçut en outre une gratification de 5000 francs¹.

Certains auteurs ont assigné à la fondation d'Arles et de Narbonne une date d'un an postérieure à celle que nous venons de fixer. On a dit : les légions X et VI prirent part à la guerre d'Espagne : par conséquent, elles n'ont pu être licenciées qu'après le triomphe de César vainqueur à Munda, c'est-à-dire après le 13 octobre 45. Et comme Ti. Claudius Nero se trouvait à Rome au moment de la mort de César, la fondation des deux colonies doit être placée dans les derniers mois de 45 ou les premiers de 44². Nous n'admettons pas cette thèse. Les textes qui parlent de distribution immédiate de terres et d'argent après les triomphes de 46 sont formels. Si nous retrouvons

1. Suet., *Caes.*, 38, *uicena millia nummum* ; Dio, XLIII, 21, δραχμας πενταχισχιλιας.

2. Herzog, *Gall. Narb. hist.*, p. 82 ; Krömayer, *Hermès*, XXXI, p. 5 sq. ; Kornemann, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, art. *Coloniae*, col. 528 ; Drumann, *Geschichte Roms*, 2^e éd., III, p. 605.

les légions X et VI en Espagne, c'est que seuls les plus vieux soldats avaient été licenciés : les légions subsistent, constituées par les soldats moins âgés et par de nouvelles recrues. Cela est si vrai que Pompée encourageait ses troupes, pendant la guerre d'Espagne, en appelant l'armée de César une armée de conscrits, *exercitus tiro* ¹.

C'est donc dans l'automne de l'année 46 que Ti. Claudius Nero quitta l'Italie avec ceux qui portaient sur les bords du Rhône les dieux et les lois de Rome. Quels étaient ces colons ? Les *Sextani* qui combattirent à Zela n'atteignaient pas, on se le rappelle, le chiffre d'un millier ; si l'on fait le décompte de ceux qui purent périr dans la bataille, on voit que les légionnaires qui donnèrent leur nom à la ville d'Arles étaient, en somme, bien peu nombreux : trop peu, assurément, pour coloniser à eux seuls un territoire qui allait du Rhône jusqu'au Var. Il est vrai qu'on leur assigna des lots très dispersés, de façon qu'ils ne pussent pas molester les indigènes ² ; il est vrai encore qu'on ne donnait aux vétérans que des terres de bon rendement ³, et que les vastes étendues de la Crau et de la Camargue étaient en partie désertiques. Néanmoins, on ne s'expliquerait pas qu'un si petit nombre de citoyens romains ait suffi à assurer l'existence politique d'une colonie aussi importante que celle d'Arles.

C'est ici le lieu de se rappeler les textes qui nous montrent César, en 46, dans le même moment où il récompensait ses vétérans, envoyant hors d'Italie 80000 colons pris dans la plèbe ⁴. Ces citoyens pauvres, qu'il fallait nourrir et amuser, étaient pour la sécurité de Rome un danger permanent que César sut, de la sorte, écarter. Nous pensons qu'ils constituèrent la partie la plus nombreuse des colonies d'Arles et de Narbonne, dont les

1. *Bell. hisp.*, XXVI, 6 ; XXVIII, 2.

2. *Plut., Caes.*, 54 ; *Dio*, XLII, 54.

3. Cf. *Cic., De lege agraria*, II, 25 ; *Siculus Flaccus, De condic. agr.*, dans *Gromatici veteres*, éd. Lachmann, p. 456, 4.

4. *Suet., Caes.*, 42 : *in transmarinas colonias* ; les ports d'Arles et de Narbonne doivent, semble-t-il, être comptés au nombre de ces colonies d'outre-mer.

anciens légionnaires ne formaient en quelque sorte que le noyau.

Mais si cette réserve s'impose, on ne saurait mettre en doute, comme on l'a fait, la réalité de la déduction de vétérans dans ces colonies. Mommsen veut qu'elles aient été purement civiles, et n'aient reçu les dénominations de *Sextanorum* et *Decumanorum* qu'à titre honorifique¹. Les circonstances mêmes de leur fondation, telles que nous les avons relatées, rendent cette hypothèse peu plausible. Est-il vraisemblable, en effet, que César ayant en même temps, dans l'automne de 46, donné des terres à ses vétérans et à des citoyens pauvres de Rome, les colonies des premiers n'aient rien dans leur dénomination qui rappelle leur origine, tandis que celles des seconds porteraient, à titre honorifique, le nom de légionnaires installés ailleurs? C'est pourtant ce qui aurait eu lieu si, comme le pensait Mommsen, Arles et Narbonne avaient été peuplées de civils, et les vétérans des légions VI et X installés en Italie, où l'on ne retrouve point leur nom.

Mommsen pensait que les vétérans, presque tous originaires d'Italie, reçurent des terres dans leur pays d'origine. Il est vrai que Plutarque, nous parlant des mesures prises par César après la révolte de 47, dit : « Il leur distribua beaucoup de terres en Italie »². Mais cette précision n'a rien d'exclusif. Dion dit, plus vaguement : « Il distribua à tous des terres du domaine public et du sien » ; et il ajoute : « Il les dispersa très loin les uns des autres, pour qu'ils ne pussent, étant groupés, se rendre redoutables aux habitants ou se livrer à des révoltes »³. Ceci n'explique-t-il point que César ait envoyé les *Decumani* à Narbonne, les *Sextani* à Arles, tandis que les vétérans des légions VII et VIII restaient en Campanie, à Casilinum et à Calatia ?

D'ailleurs, — et ceci tranche, à notre sens, le débat —

1. Mommsen, *Röm. Geschichte*, III, 7^e éd., p. 553, note. Cf. Hirschfeld, *C.I.L.*, p. 83, et De Ruggiero, *Diz. epigr.*, art. *Arelate*.

2. *Plut., Caes.*, 51.

3. *Dio*, XLII, 54.

il n'y a pas un seul exemple de colonie qui ait reçu le nom d'une légion sans qu'il y ait eu déduction réelle de légionnaires. De ces colonies dénommées d'après le numéro d'une légion, nous en connaissons une en Italie, trois en Narbonnaise outre Narbonne et Arles, cinq en Afrique. *Bouianum Undecimanorum*, en Italie, reçut des vétérans de la *legio XI Claudia* sous Vespasien ¹; pour les autres ², si nous n'avons pas de preuve certaine de la déduction, du moins n'y a-t-il pas le moindre indice que la déduction ait été simplement honorifique. Dès lors, si l'on considère qu'en dehors de ces colonies aux noms caractéristiques, il y en a un assez grand nombre d'autres dont nous savons formellement, par les textes et les inscriptions, qu'elles furent composées des vétérans d'une légion ³, on ne doit pas hésiter à reconnaître que les vétérans de la 6^e légion ont effectivement formé le noyau primitif de la colonie d'*Arelate*.

Ainsi le surnom *Sextanorum* nous fournit une donnée positive sur la qualité des colons d'Arles. Le nom de la tribu dans laquelle ils furent rangés nous renseigne, semble-t-il, sur leur pays d'origine. Les inscriptions nous montrent qu'ils étaient inscrits dans la tribu *Teretina*. Ce choix ne fut pas inspiré, comme cela se produisit fréquemment, par la pensée de ranger la colonie dans la tribu du fonda-

1. Cf. *C.I.L.*, IX, p. 239 et n° 2564.

2. En Narbonnaise, Béziers, *colonia Septimanorum* (*C.I.L.*, p. 511); Fréjus, *colonia Octavianorum* (*ibid.*, p. 38); Orange, *colonia Secundanorum* (*ibid.*, p. 152). En Afrique, Bougie, Tiklat, *Rusazu*, chacune *colonia legionis VII* (*C.I.L.*, VIII, 8934, 8933, 20683; 8837; Carcopino, *B.A.C.*, 1949, p. 175); Oudna, *colonia Tertiadecimanorum* (Cagnat et Besnier, *Ann. épigr.*, 1904, n° 462); Tebourba, *colonia Octavianorum* (Héron de Villefosse, *C.R.A.*, 1913, p. 436).

3. Pour nous borner à l'Afrique, Pline mentionne trois colonies fondées par déduction réelle de vétérans : *H. N.*, V, 2, 20, *Cartenna, colonia Augusti, legio secunda, item colonia eiusdem deducta cohorte praetoria Gnumu*; *id.*, *ibid.*, [*Claudi*] *iussu deductis veteranis Oppidum Nouum*. Apulée dit, *Apol.*, 24, en parlant de Madaure, sa patrie : *Ad Massinissam concessimus, ac deinceps ueteranorum militum nouo conditu splendidissima colonia sumus*. L'épigraphie nous fait connaître : *colonia Nerviana Augusta Martialis ueteranorum* (Sétif; cf. *C.I.L.*, VIII, index, p. 1096); *pagus Mercurialis ueteranorum Medelitanorum* (*C.I.L.*, VIII, 885); *ciues Romani pagani ueter(ani) pagi Fortunalis quorum parentes beneficio diui Augusti Sutunurca agros acceperunt* (Merlin, *B.A.C.*, 1909, p. cxc). *Thamugadi* (Timgad) reçut sous Trajan une colonie de vétérans (Cagnat, *R.E.A.*, 1913, p. 38); de même *Cuicul* (Djemila), sous Nerva ou Trajan (*id.*, *C.R.A.*, 1916, p. 593-599).

teur : les *Claudii* appartenaient à la *Quirina*, et les *Iulii* à la *Fabia*. La tribu *Teretina* était-elle donc celle de la plus grande partie des colons ? C'est ce qu'on est naturellement amené à penser. Cette idée se fortifie de la considération suivante : nous ne connaissons que sept cités qui soient inscrites dans la tribu *Teretina* : ce sont, outre la colonie d'Arles, six villes italiennes qui sont groupées dans une même région, à la frontière du Latium et du Samnium, dans la vallée du Liris et la haute vallée du Volturne ¹. Dans ces conditions, il est vraisemblable d'admettre que les colons arlésiens furent inscrits dans la *Teretina* parce que la 6^e légion avait été recrutée dans cette partie de l'Italie.

Les terres que l'on distribua aux *Sextani* provenaient, en majeure partie, du territoire de Marseille. La puissante cité phocéenne expia, en effet, cruellement sa fidélité au sénat romain et à Pompée : le siège et la prise de la ville, en 49, par les troupes de César, marquèrent l'écroulement de sa puissance. « César, dit Dion Cassius, lui enleva alors ses armes, ses navires, ses trésors, et plus tard tout le reste, sauf le nom de liberté » ². « Tout le reste » : c'est-à-dire qu'en 46, trois ans après la prise de Marseille, son territoire servit à former des lots pour les vétérans de la 6^e légion.

Mais l'assassinat de César et la tentative de restauration républicaine qui suivit compromirent un moment les destinées de la jeune colonie d'Arles, et peut-être son existence même. Le parti républicain se souvenait avec reconnaissance du rôle joué par Marseille dans la lutte du sénat contre César ; il se proposait de donner à sa fidèle alliée, si durement éprouvée, une réparation éclatante ; et il prétendait remettre en question les assignations de lots dont César avait gratifié ses vétérans aux dépens du territoire marseillais. Cicéron nous a laissé sur ces dispositions de son parti des renseignements non équivoques. Antoine avait écrit à Hirtius : « Vous avez supprimé des colonies de vé-

1. Ces villes sont : *Allifae*, *Atina*, *Casinum*, *Interamna Lirenas*, *Minturnae*, et *Venafrum*. Cf. Kubitschek, *Imperium romanum tributim discriptum*.

2. Dio, XLI, 25. Cf. Oros., *Hist.*, VI, 15.

« térons, qui avaient été déduites en vertu d'une loi et d'un « sénatus-consulte. Vous promettez aux Marseillais que vous « leur rendrez ce qui leur a été enlevé en raison du droit « de la guerre ». Et Cicéron, qui cite ces paroles dans sa XIII^e Philippique, ne les réfute pas directement; il se contente de dire: « Antoine est un bien grand ennemi de la ré- « publique, puisqu'il hait si fort une cité à qui notre répu- « blique fut très chère ¹ ».

Sans doute les *Sextani* s'engagèrent-ils en grand nombre dans l'armée d'Antoine pour défendre leurs droits menacés². L'établissement du triumvirat, puis la restauration monarchique d'Octave Auguste leur assurèrent la possession définitive de ce que César leur avait donné. Il n'en est pas moins vrai que la colonie d'Arles traversa, moins de deux ans après sa naissance, une crise qui arrêta son développement. La création de la colonie est l'œuvre de César, mais sa prospérité date d'Auguste; peut-être même n'exagérerait-on pas en affirmant qu'elle doit à l'un son existencé théorique, à l'autre la réalité de son existence, et qu'Auguste fut comme son second fondateur.

1. Cic., *Philipp.*, XIII, 45; cf. *De off.*, II, 8, et *Ad Att.*, XIV, 14, 6.

2. Cf. App., *De bell. ciu.*, III, 66 : P. Ventidius, furieux des attaques de Cicéron contre Antoine et ses amis, court dans les colonies fondées par César et y recrute deux légions de vétérans.

CHAPITRE II

LE TERRITOIRE DE LA COLONIE.

Le territoire de la colonie d'Arles fut constitué, nous l'avons vu, à l'aide des dépouilles de Marseille. Mais il est très difficile de se rendre compte avec quelque exactitude de ce qu'était le territoire de la grande cité phocéenne, avant que César en détruisit la puissance. Pendant très longtemps, Marseille paraît avoir évité de s'embarrasser de possessions territoriales importantes : il lui suffisait d'établir des comptoirs sur la côte et sur les grandes voies commerciales de l'intérieur ¹. Les créateurs de la Narbonnaise au II^e siècle avant notre ère, Q. Opimius et C. Sextius Calvinus, se contentèrent de mettre les Marseillais en possession du littoral. Sextius, nous dit Strabon, refoula les Barbares à 12 stades (un peu plus loin de 2 kilomètres) de la côte là où elle offre des ports, à 8 stades (moins de 1.500 mètres) là où elle est rocheuse, et il donna aux Marseillais le terrain ainsi abandonné par eux ². Bien entendu, cela ne signifie pas que les Salyens restèrent maîtres absolus au delà de cette bande de terre : il y a d'autres modes de conquête que l'éviction pure et simple. Le *castellum* d'*Aquae Sextiae*, fondé en 122 par le vainqueur, surveillait les tribus celto-ligures : elles durent être l'objet, dès cette époque, de ce qu'on appellerait aujourd'hui un partage d'influence entre Marseille et Rome.

Il semble que dans le cours du I^{er} siècle avant J.-C. les Marseillais, encouragés par les Romains, aient pratiqué une politique d'accroissement territorial, et non plus seulement

1. Cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, p. 404-405.

2. Strab., IV, 15.

d'expansion économique. Un passage du *De bello ciuili*, dont l'explication prête, malheureusement, à controverse, nous apprend que Pompée, entre 77 et 72, plaça sous la dépendance de Marseille certains domaines publics enlevés aux Volques Arécomiques et aux Helviens, c'est-à-dire dans la région de Nîmes et dans le Vivarais ¹. Sans doute cela ne signifie pas que Marseille eût un territoire continu s'étendant de la mer à l'Ardèche : c'étaient possessions disséminées, et probablement situées aux points importants de transit. Néanmoins, pour étendre si loin son influence, il fallait que Marseille fût déjà maîtresse des pays plus proches. On peut considérer comme certain qu'au temps de Pompée — sans doute depuis les révoltes des Salyens en 90 et 83 ² — tout ce qui, dans le territoire de ce peuple, ne dépendait pas du *castellum* d'*Aquae Sextiae* dépendait de Marseille, soit qu'elle possédât les terres, soit qu'elle se contentât d'exercer une sorte de protectorat.

Lorsque fut constitué le territoire de la colonie d'Arlés, la pensée du fondateur semble avoir été de lui donner la partie du pays salyen qui avait jusque là relevé de Marseille. Les *Sextani* eurent un très vaste territoire, offrant un admirable développement de côtes, et les meilleurs débouchés vers l'intérieur. Sans doute l'étendue considérable du territoire arlésien s'explique par la nature de son sol dans sa plus grande partie : il englobait deux vastes régions semi-incultes, la plaine marécageuse de la Camargue et le

1. *Bell. ciu.*, I, 33, 4 : ...*Cn. Pompeium et C. Caesarem, patronos ciuitatis : quorum aller agros Volcarum Arecomicorum et Heluorum publice iis concesserit, alter bello uictas Gallias attribuerit, uectigaliaque auxerit*. Les mss. ont *Gallias* ; les éditeurs corrigent *Sallyas*, et plusieurs interprètes rapportent le premier *alter* à César, le deuxième à Pompée (cf., par exemple, Bloch, dans Lavisso, *Hist. de France*, I, 2, p. 80). C'est très séduisant. Nous préférons cependant conserver le texte des mss., en comprenant : « César leur donna un mandat (au sens financier, non politique, du mot) sur les Gaules, qu'il avait vaincues, et ainsi augmenta leurs revenus ». L'expression *attribuere alicui*, charger quelqu'un de faire payer ce que vous doit quelqu'un, est très classique. — Cf., sur l'interprétation de ce passage, Jullian, *Hist. de la Gaule*, III, p. 125, n. 6 et p. 141, n. 6.

2. T. Live, *Epit.*, LXXIII : *C. Caecilius in Gallia Transalpina Saluinos rebellantes uicit* (a. 90) ; Granius Licinianus, XXXVI (éd. Flemisch, p. 31-32) : *Valerius Flaccus ex Celtiberia et Gal[ia] (triumphauit)* (a. 80) ; cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, III, p. 102, n. 5.

plateau pierreux de la Crau; ces immenses étendues quasi-désertiques font encore aujourd'hui de la commune d'Arles la plus vaste des communes de France. Mais les conditions dans lesquelles le territoire fut formé — par la spoliation de la plus puissante cité de la Gaule du sud-est — rendent compte aussi de cette étendue. Les mêmes conditions expliquent en outre, comme nous espérons le démontrer, certaines particularités du tracé de ses frontières.

I. LES LIMITES DU TERRITOIRE A L'OUEST ET AU NORD.

Le territoire de la cité d'Arles était limité à l'ouest par le Petit Rhône. Une étude attentive des voies romaines permet de préciser que la rive orientale de ce bras du fleuve lui servait de frontière¹. Au nord de la fourche du delta, c'était encore le fleuve qui formait la limite du territoire : un monument épigraphique de Nîmes, dont la nature reste, malheureusement, indéterminée, semble prouver que *Ugernum* (Beaucaire) était sous le Haut Empire un des centres administratifs de la colonie nîmoise².

A quel endroit la frontière quittait-elle le fleuve? Il ne semble pas que ce fût avant Tarascon. Ptolémée compte cette ville parmi les villes des Salyens³, et c'est une raison de penser qu'elle fut incorporée au territoire arlésien. Il est vrai qu'une inscription nous montre un des habitants inscrit dans la tribu *Voltinia*, qui était celle de la cité d'Avignon⁴; mais on ne peut pas faire fond sur un témoignage de cette sorte, quand il est isolé.

1. Voir plus loin, p. 177-178.

2. C.I.L., 3362; cf. p. 346. L'identification d'*Ugernum* avec Beaucaire est assurée par le nom de *Gernica* que portait, aux XII^e et XIII^e siècles, une île entre Beaucaire et Tarascon. On désignait encore au XVIII^e siècle sous le nom de Jarnègue la porte de Tarascon située en face du Rhône (cf. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e s.*, p. 437-438); P. Vêran, *Essais histor.*, III, p. 105, écrivait au début du XIX^e siècle : « on appelle encore La Gerne-gue... la partie basse de Tarascon près le Rhône ». Cf. Mistral, *Dict. prov.-fr.*, s. v. *Jarnègue* : « ancienne île du Rhône, entre Beaucaire et Tarascon, réunie par atterrissement à cette dernière ville, dont elle est aujourd'hui un faubourg ».

3. Ptol., *Geogr.*, II, 10, 8.

4. C.I.L., 989.

Certains documents prouvent que le territoire d'Arles fut agrandi du côté de l'ouest sous le Bas Empire. Grégoire de Tours parle, en effet, à deux reprises, d'*Ugernum Arelatense castrum*¹; et d'ailleurs Beaucaire faisait partie, au moyen âge, du diocèse d'Arles. D'autre part, les plus anciennes chartes du moyen âge donnent comme appartenant au *pagus Arelatensis*, et relevant de l'archevêché d'Arles, le canton d'Argence, *ager Argentea*, sur la rive droite du Petit Rhône, à 10 kilomètres d'Arles². *Ugernum* et l'Argence nous paraissent avoir été rattachés à Arles au v^e siècle, en raison d'une nécessité stratégique, pour défendre la ville et son territoire contre les Wisigoths. Le nom de *castrum* indique une ville fortifiée : le *castrum Ugernum* gardait le passage du Rhône; à l'Argence, était la tête du pont qui traversait les marais de Bellegarde. Ainsi étaient défendues, comme par les avancées d'un camp retranché, les deux routes par lesquelles on accédait à Arles de l'ouest³.

Glanum, près Saint-Remy, faisait-il partie du territoire d'Arles ? Il y a lieu de croire que oui, malgré l'autorité de M. Jullian, qui termine la cité d'Arles aux Alpines⁴. Et d'abord *Glanum*, comme Tarascon, faisait partie de la confédération salyenne⁵. D'un autre côté, nous possédons l'épithète d'un certain Aebutius Agatho, sévir Augustal

1. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, VIII, 30 et IX, 7.

2. Albanès et Chevalier, *Gallia chr. nouiss.*, Arles, n° 195 (a. 824), 196 (a. 825); n° 212, col. 88 (a. 871); n° 260, col. 109 (a. 961), 261, col. 109; n° 280, col. 123 (a. 977); n° 292, col. 124 (a. 985). Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor*, p. Lxv. Ces textes nous font connaître un certain nombre de *villae* faisant partie de l'*ager Argentea* : *Campus publicus*, *Gaugiacus* ou *Gaudiacus*, *Euricus* ou *Euericus*, *Hoccisianus* ou *Occisio*, et un *locus* nommé *Lacuna* (l'étang). — L'*ager Argentea* se situe sur la rive droite du Petit Rhône, à l'endroit où la carte du Ministère de l'Intérieur marque le Grand Argence et le Petit Argence. La localisation aux environs de Beaucaire (cf., entre autres, Mistral, *Poème du Rhône*, ch. II, 21, note 8 de l'éd. Lemerre) repose sur une étymologie fantaisiste, *Ugernum* = Argence, accréditée par Toulouzan (*Stat.*, II, p. 313). Cette opinion paraît avoir inspiré la conjecture inacceptable de Germer-Durand, reproduite par Hirschfeld, *C.I.L.*, 2820 et p. 346, qui rapproche le nom d'Argence de l'éthnique *Arnemetici*, donné par une inscription de Jonquières, entre Nîmes et Beaucaire.

3. Sur ces routes, voir plus loin, p. 177-180.

4. Jullian, *Bull. épigr.*, V (1885), p. 167.

5. Ptol., *Geogr.*, II, 10, 8.

à Arles et deux fois curateur du collège, sévir Augustal à Apt, naute de la Saône et *curator peculi rei publicae Glanitorum*¹. Cette dernière fonction n'est mentionnée nulle part ailleurs : il ne semble pas qu'on puisse la confondre avec celle des *curatores pecuniae publicae*, ou *aerarii*, ou *arcae*², chargés de gérer les finances municipales à la place du questeur. Hirschfeld a conjecturé avec beaucoup de vraisemblance que le terme insolite de *peculium* indique un état de subordination politique de *Glanum* par rapport à Arles³ : sans qu'on puisse préciser la forme ou le degré de cette subordination, nous sommes invités à croire que le territoire de *Glanum* se rattachait à celui d'Arles⁴.

Il existe d'autres présomptions. Le plus important des aqueducs qui fournissaient de l'eau à Arles venait du revers nord des Alpes, d'un point situé à l'est de *Glanum*, par où il passait : il est assez vraisemblable que les Arlésiens ont préféré capter pour leur alimentation des eaux qui étaient sur leur territoire, plutôt que d'engager des négociations délicates avec une cité voisine. Enfin *Glanum* était, ainsi qu'*Ernaginum*, un relai important de la route qui conduisait d'Arles en Italie par les Alpes Cottiennes. Cette grande voie commerciale était déjà parcourue, avant le v^e siècle, par les négociants marseillais : on a trouvé à Saint-Remy et à Cavaillon des monnaies marseillaises archaïques⁵. Au i^{er} siècle avant notre ère, *Glanum* frappait des monnaies du type marseillais, avec la légende ΓΑΑΝΙΚΩΝ⁶. Etant données les considérations d'ordre éco-

1. *C.I.L.*, 1005.

2. Cf. De Ruggiero, *Diz. epigr.*, art. *Curator*, p. 1338-1339.

3. *C.I.L.*, 1005 et p. 127. Plin. *H. N.*, III, 36, compte *Glanum* parmi les *oppida latina* ; mais la *Notitia Galliarum* ne le nomme pas parmi les 14 *civitates* de la Viennoise.

4. Le *curator peculi rei publicae Glanitorum* avait, croyons-nous, des fonctions analogues à celles du *curator uici* ou *uicanorum* que l'on rencontre en Gaule et en Germanie (cf. *C.I.L.*, XIII, 5026, 6676 ; Dessau, *Inscr. lat. select.*, 5646) ; plus précisément encore, peut-être, du *quaestor uici* (cf. *C.I.L.*, XIII, 6541, 6676).

5. Cf. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, col. 1578-1579.

6. Cf. De la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 97 et pl. xii ; Muret et Chabouillet, *Cat. des monnaies gauloises de la Bibl. Nat.*, n° 2247 ; A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 238.

nomique qui présidèrent — nous en verrons bientôt la preuve — à la constitution du territoire arlésien, il paraît probable qu'on en étendit les limites jusqu'au point où la route atteint la Durance, en face de Cavaillon.

On sait que, généralement, les limites des diocèses du moyen âge correspondaient à celles des cités romaines. Les limites des diocèses d'Arles, et d'Avignon coïncident-elles avec celles que nous venons d'assigner aux territoires des cités ? Il est certain que l'église paroissiale du bourg de Saint-Remy relevait, au XII^e siècle, de l'évêque d'Avignon ; de même pour *Fretus* ou *Freta*, localité du moyen âge qui occupait, à 1200 mètres plus au sud, l'emplacement même de *Glanum*, au pied du mont Gaussier¹. Mais jusqu'à la Révolution, le diocèse d'Arles conserva dans celui d'Avignon l'enclave de Mollégès, entre Saint-Remy et Cavaillon. Le témoignage de la frontière diocésaine reste donc, ici, incertain : nous ne pouvons en fortifier nos conclusions, pas plus qu'il ne les infirme.

II. LA FRONTIÈRE DES CITÉS D'ARLES ET D'AIX.

Au sud-est de la route d'Italie, le territoire d'Arles était limité par la Durance, jusqu'à l'endroit où il rencontrait le territoire d'Aix. La question des frontières de ces deux cités est des plus délicates. Au moment où fut fondée la colonie d'Arles, Aix n'était qu'un *castellum*, établi en 122 par C. Sextius Calvinus pour tenir en respect les tribus salyennes qu'il

1. Cf. Deloche, *Saint-Remy de Provence au moyen âge*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XXXIV (1892), p. 53 sq. — Des tiers de sou d'or mérovingiens à la légende *Vico Sancti Remi* ou *Remidi*, et marqués tantôt de la sigle AR ou AR-AT, tantôt de la sigle AN, ont été attribués par M. Deloche à Saint-Remy de Provence (*l. c.*, et *Rev. numism.*, 1887, p. 119-178). L'auteur complète ARELATE et AVEŊIO, et il explique que la cité épiscopale d'Avignon dut ne commencer à frapper elle-même les monnaies de son diocèse qu'à partir du VII^e siècle, après avoir eu d'abord recours à l'atelier monétaire d'Arles. On pourrait voir aussi, nous semble-t-il, dans cette double sigle l'indice que le *vicus Sancti Remi* passa au VII^e siècle du diocèse d'Arles dans celui d'Avignon. — Mais l'attribution de ces monnaies à Saint-Remy de Provence est contestable : M. Prou, *Cat. des monn. fr. de la Bibl. Nat. : Les monnaies mérovingiennes*, n^{os} 1047 et 1048, les attribue à Viel Saint-Remy (Ardennes) (cf. p. LXXI et LXXV) ; M. A. Blanchet, *Manuel de numism. fr.*, p. 315, est revenu à l'opinion de M. Deloche (cf. pourtant p. 215.)

avait vaincues. Autour de cette place forte étaient groupés des fermes et des villages, peuplés d'indigènes plus ou moins romanisés. Ces indigènes formaient un certain nombre de *pagi*, ou « pays », dont l'unité était fort ancienne et correspondait à une fraction autonome de tribu salyenne ¹. La colonie d'Arles n'absorba pas le *castellum* et les *pagi* aixois : néanmoins, elle devait avoir sur ce territoire certains droits de contrôle administratif. Nous expliquerions volontiers par là la présence d'affranchis de la colonie d'Arles, ou de leurs descendants, sur le territoire de la cité d'Aix au 1^{er} siècle de notre ère ². Auguste fit de cette cité une colonie latine inscrite dans la tribu *Vollinia*, et peu après, au plus tard sous Caligula ³, elle devint colonie romaine.

La colonie d'Aix eut naturellement un territoire autonome. Comment fut-il constitué ? Il ne nous paraît pas exact de dire, comme on l'a fait, qu'on le découpa dans celui d'Arles : une opération de ce genre, avec toutes les expropriations ou naturalisations qu'elle comporte, paraît pratiquement impossible. Ce territoire fut simplement celui du *castellum*, désormais affranchi de toute dépendance à l'égard d'Arles. Il suit de là que les frontières de la cité d'Aix et de la cité d'Arles sous l'Empire sont celles du territoire du *castellum* d'*Aquae Sextiae* et du territoire ou de la zone d'influence de la *ciuitas foederata* de Marseille à la fin de la République. Cette observation va se trouver confirmée par le tracé même de ces frontières, en même temps qu'elle nous aidera à le mieux comprendre.

1. Nous connaissons trois de ces *pagi* : *pagus Matalaunicus* (C.I.L., 342 et add.), *pagus Iuuenalis* (ibid., 512), *pagus Lucretius* (ibid., 594). Le deuxième, dont le nom nous est connu par une dédicace du *pagus* en l'honneur de Néron, pourrait bien avoir pris ce nom pour flatter l'empereur qui institua la fête des *Iuuenalia* en souvenir de sa première barbe : il y aurait là un exemple caractéristique de la romanisation de ces *pagi* gaulois, groupes ethniques primitifs, qui s'assimilèrent peu à peu sous l'Empire aux *pagi* italiens, simples circonscriptions territoriales. Quant au *pagus Lucretius*, nous le retrouverons bientôt : il présente cette particularité d'avoir été partagé entre les territoires d'Aix et d'Arles, vraisemblablement parce qu'avant César il était partagé entre ceux d'Aix et de Marseille.

2. C. I. L., 502 et 521.

3. Cf. Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 154 sq.

Nous possédons sur la limite des cités d'Arles et d'Aix des documents d'un caractère particulier, qu'on ne rencontre pas ailleurs en Gaule : ce sont des bornes de pierre tantôt triangulaires, tantôt quadrangulaires, portant, en abrégé, d'un côté *fines Aquensium* et de l'autre *fines Arelatensium*¹. Partout où on les trouve en place, on est sûr que là passait la limite des deux territoires. Une autre série d'indications est fournie par les limites des diocèses du moyen âge². Mais on a éprouvé jusqu'ici les plus grandes difficultés à concilier le témoignage de la frontière diocésaine avec celui des pierres-limite : devant d'apparentes contradictions, on a délibérément sacrifié le premier au second. On verra cependant que la conciliation est possible, et l'hypothèse qui permet de mettre d'accord les deux séries de témoignages permet en même temps de mieux saisir le caractère exceptionnel de ces monuments que sont les pierres-limite.

On en possède cinq aujourd'hui ; plusieurs autres ont été signalées à différentes époques. La plus occidentale de ces bornes se trouvait au hameau des Figons, à l'est d'Eguilles³. On est parti de là pour tirer une ligne droite du nord au sud, qui atteint la Durance aux environs de la Roque d'Antheron, et coupe la route d'Aix à Marseille entre Bouc

1. Sur ces pierres-limite, nous renvoyons une fois pour toutes à ce qu'en disent M. Jullian dans ses *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, *Bull. épigr.*, V (1885), p. 122-129, et VI (1886), p. 172-176, et M. Clerc dans son *Aquae Sextiae*, p. 165 sq. — On a trouvé des monuments du même genre en Afrique : cf. Cagnat et Besnier, *Ann. épigr.*, 1898, n° 49, borne-limite entre la colonie de *Thabraca* et le municipe d'*Hippo Regius*; *C.I.L.*, VIII, 25988, 15 bornes de délimitation entre la *civitas Thuggensis* et un domaine impérial.

2. Il faut, évidemment, considérer, autant qu'on le peut, l'état le plus ancien des diocèses : les diocèses d'Arles et d'Aix ont subi des modifications assez importantes au cours du xiii^e siècle. C'est ainsi qu'Istres et Confoux sont, à partir du xiv^e siècle, des enclaves du diocèse d'Aix dans celui d'Arles (cf. Albanès, *Gall. christ. nouiss.*, I, *Instrumenta*, p. 47); mais, auparavant, ces églises appartenaient à Arles (Albanès et Chevalier, *o. c.*, Arles, nos 261 et 738). Inversement, les églises de la vallée de Trets, qui à partir de 1323 appartenaient au diocèse d'Aix, forment auparavant dans ce diocèse une enclave relevant, jusqu'au xi^e siècle, de l'archevêché d'Arles, aux xii^e et xiii^e siècles, de l'abbaye de Saint-Victor (cf. Albanès, *o. c.*, I, p. 9-12).

3. *C.I.L.*, 531, f; Clerc, *Aquae Sextiae*, pl. XXV, 2.

et la Malle. En ce point, cette prétendue ligne frontière rejoint la limite du diocèse d'Aix, avec laquelle elle se confond, longeant le versant nord de la chaîne de l'Etoile. C'est à regret pourtant que le savant auteur de la *Gallia christiana nouissima* restreignait le territoire d'Aix à une ligne qui irait d'Eguilles à la Durance : « Nous lui donnerions volontiers, écrit-il, un peu d'extension à l'ouest, vers Rognes et Lambesc, où il y a tant de vestiges du séjour de nombreuses familles romaines, qui sembleraient marquer le voisinage d'une grande ville plus rapprochée que celle d'Arles. »¹ D'ailleurs, la frontière diocésaine était constituée par les paroisses de Mallemort, Alleins, Aurons, Pelissanne, Lançon, La Fare, Ventabren, Cabriès² : c'est-à-dire qu'elle passait bien à l'ouest de la ligne en question. Pour notre part, nous n'hésitons pas à faire coïncider à l'ouest la frontière des deux cités avec celle des deux diocèses³. Une raison nous y invite, plus positive que les présomptions d'Albanès. On a trouvé à Orgon une borne milliaire portant le chiffre VII, chiffre qu'on ne peut absolument pas expliquer si on ne suppose qu'il marque le nombre des milles à partir de la frontière de la cité⁴. Or, si l'on compte sept milles à partir d'Orgon dans la direction du sud-est, qui est celle de la route d'Aix, on arrive à 2 kilomètres 500 à l'ouest d'Alleins et de Mallemort, paroisses-frontière du diocèse d'Aix.

Que devient, dans ces conditions, la pierre-limite des Figons ? Il ne peut être question de la négliger. Mais nous espérons démontrer qu'elle précise, comme toutes les pierres de son espèce, un point de la frontière où le tracé était

1. Albanès, *Gall. christ. nouiss.*, I, p. 7-8.

2. Cf. id., *ibid.*, p. 9-10, et *Instrumenta*, p. 47; Arles, n° 738.

3. A. L. Frothingham, *American Journal of Archaeology*, 1916 (XIX), p. 455-474, propose de considérer le pont Flavien, sur la Touloubre, avec ses deux arcs d'entrée, comme marquant la frontière des deux cités d'Aix et d'Arles. C'est en vertu d'une théorie qui représente les monuments dits « arcs de triomphe » non seulement comme des souvenirs de la fondation d'une colonie, mais aussi comme marquant parfois des frontières de cités ou des limites de provinces. Si ingénieuse que soit cette hypothèse, elle n'est pas suffisamment établie pour qu'on doive étendre le territoire d'Aix jusqu'aux environs de Saint-Chamas.

4. Voir plus loin, p. 462-463.

particulièrement irrégulier; qu'il n'y avait de ces bornes qu'en de tels endroits, et non sur toute l'étendue de la frontière; que, conséquemment, tirer une ligne droite là où l'on trouve une de ces bornes, c'est s'exposer presque sûrement à l'erreur. Voyons en effet ce qui se produit pour les autres bornes, qui sont situées à l'est d'Aix. Il y en a une qui est enfoncée dans un champ au quartier de Capellier, sur la route d'Aix à Toulon, à 9 kilomètres d'Aix, et 1600 mètres après l'embranchement de la route qui, par La Barque, Fuveau et Peypin, gagne la vallée de l'Huveaune¹; deux ont été trouvées en 1837 à Belcodène²; une autre a été vue, à la fin du xvi^e siècle, à Peynier³; enfin il semble bien qu'il y en ait eu deux à la Grande-Pugère, dans la vallée supérieure de l'Arc⁴. Il suffit de consulter la carte pour voir qu'il est impossible d'obtenir avec de telles données un tracé tant soit peu régulier.

C'est bien autre chose encore si nous passons dans la vallée de l'Huveaune. La partie supérieure de cette rivière coulait en territoire aixois: nous connaissons en effet par les inscriptions une famille de Sainte-Zacharie dont un membre, devenu citoyen romain, fut inscrit dans la tribu *Voltinia*⁵. Mais si nous descendons vers Roquevaire et Aubagne, nous trouvons toute une série de témoignages établissant que cette partie de la vallée était en territoire d'Arles, tout en confinant à l'est à celui d'Aix. Aux environs de Gémenos, on a trouvé deux pierres-limite⁶. Deux inscriptions du i^{er} siècle, encastrées dans le mur d'une maison de campagne entre Roquevaire et Gémenos, mentionnent la tribu *Teretina*⁷. Saint-Jean de Garguier, hameau

1. Cf. Chaillan, *Recherches arch. et hist. sur Trets et sa vallée*, 1893, p. 23. Capellier est indiqué sur la carte de l'Etat-major n° 235 sous le nom de Chapelier.

2. *C.I.L.*, 531, h, i; cf. Clerc, *Aquae Sextiae*, pl. XXV, 3-3 a, 4-4 a.

3. Balthazar Burle, *Romanæ antiquitates per ordinem alphabeticum ordinatae*, Bibl. de Carpentras, ms. 606, f° 312 recto.

4. *C.I.L.*, 531, g; *ibid.*, 562, cf. Jullian, *R.E.A.*, 1899, p. 54: [*f*]in[es] Ar[e]la[ensium].

5. *C.I.L.*, 335; cf. 334.

6. *C.I.L.*, 531, d, e.

7. *C.I.L.*, 604, 609.

de la commune de Gémenos, à deux kilomètres au nord-ouest de ce village, était en territoire d'Arles : les preuves abondent. Une lettre du pape Zosime, en 417, confirme l'autorité de l'évêque d'Arles sur les paroisses de *Citharista* et de *Gargarius*, *in territorio suo sitas*¹ ; une inscription trouvée à Saint-Jean de Garguier mentionne un membre de la tribu *Teretina*². Mais le document le plus instructif est une dédicace du II^e siècle dont les auteurs s'intitulent : *pagani pagi Lucreti qui sunt finibus Arelatensium loco Gargario*³. M. Jullian pense que *locus* désigne le centre administratif du *pagus*, et qu'il n'y avait pas plusieurs *loca* de ce genre dans le *pagus Lucretius*. Nous ne le croyons pas : la construction même de la phrase, et la précision insolite *qui sunt in finibus*, nous paraissent indiquer nettement qu'il s'agit d'une portion des *pagani* qui était sur le territoire d'Arles, par opposition à un autre groupe qui était sur le territoire d'Aix⁴. Le *pagus Lucretius* était à cheval sur deux cités, cas peu fréquent, sans doute, mais qui se rencontre⁵ ; il n'y a pas lieu de ne pas l'admettre ici, étant données les conditions particulières dans lesquelles fut constitué le territoire de la colonie d'Arles.

Ces sont ces conditions mêmes qui vont nous rendre compte de l'irrégularité de la frontière entre les cités d'Aix et d'Arles. Les pierres-limite que nous avons jusqu'ici rencontrées font dans le territoire d'Aix des découpures qui semblent au premier abord bien capricieuses. Pourtant, à étu-

1. Albanès et Chevalier, *Gall. christ. nouiss.*, Arles, p. 21, n° 37.

2. *C.I.L.*, 598.

3. Jullian, *Bull. épigr.*, V, p. 173, et commentaire p. 179-183 ; *C.I.L.*, 594.

4. La dédicace est en l'honneur d'un sévir Augustal d'Arles qui avait fait de nombreuses démarches auprès de l'empereur Antonin le Pieux et de plusieurs gouverneurs de la province afin d'obtenir que l'on fit justice aux habitants du *locus Gargarius* : ceux-ci avaient été, après quarante ans d'usage, privés d'eau et empêchés de se baigner gratuitement. C'est peut-être que cette eau venait du territoire d'Aix : l'inscription nous ferait connaître un des inconvénients auxquels les soumettait le partage du pays entre deux cités.

5. Par exemple, en Italie, le *pagus Salutaris* s'étendait sur les territoires de Veleia et de Plaisance, peut-être aussi de Parme (table de Veleia : *C.I.L.*, XI, 1447, cf. p. 222, 2 *in fine*; De Pachtère, *La table hypothécaire de Veleia*, p. 24 sq.). Voir, sur le partage d'un *pagus* entre plusieurs cités, Schulten, *Philol.*, LIII, p. 632 sq., et Toutain, dans Saglio et Pottier, *Dict. des Antiq.*, art. PAGUS.

dier de près ces découpures, on découvre leur raison d'être. Deux d'entre elles, celle d'Eguilles et celle de Capellier présentent le même caractère : ce sont des coins qui s'enfoncent en territoire aixois pour atteindre une grande voie de communication. Par le premier, on gagnait le point de bifurcation de deux routes d'Aix à Arles, l'une par la Crau, l'autre par Lambesc, Orgon et Saint-Remy : des ports de l'étang de Berre à la Durance et aux Alpes, il n'y avait pas de voie plus directe. L'importance de la trouée de Velaux nous est apparue quand nous avons étudié les *oppida* : bien que nous n'ayons pas de donnée positive sur la route romaine qui passait par là, il n'y a pas lieu de mettre en doute son existence. Quant à la borne de Capellier, si on en rapproche les témoignages qui assignent au territoire d'Arles la moyenne vallée de l'Huveaune, elle indique une route qui, empruntant cette vallée, puis longeant le bord occidental du plateau de Belcodène, joignait la région côtière à la *uia Aurelia* : précieuse route de pénétration pour les possessions arlésiennes du littoral, *Citharista* par exemple. Cette voie n'était pas la seule : devant le plateau de Belcodène, une bifurcation permettait de passer directement dans la haute vallée de l'Arc, et d'atteindre à la Grande-Pugère la *uia Aurelia* ¹. Aussi les pierres-limite d'Eguilles, de Capellier, de Belcodène, Peynier et la Grande-Pugère indiquent des entailles faites dans le territoire aixois pour des raisons essentiellement commerciales. Ces bornes ont été probablement posées sous Auguste, quand le *castellum* fut transformé en colonie, et que l'on dut, en conséquence, séparer nettement les territoires des deux cités, désormais absolument distincts. On s'en servit essentiellement pour préciser le tracé de la frontière aux endroits où elle présentait des sinuosités inattendues. Ces sortes de coins s'enfonçant dans le territoire aixois représentaient des concessions faites à Marseille, ville amie, soit quand les Romains avaient fondé *Aquae Sextiae*, soit plutôt au cours du 1^{er} siècle.

1. M. de Gérin-Ricard, *R.E.A.*, 1914, p. 333, a reconnu les vestiges de deux voies antiques reliant Marseille à Trets : l'une par Allauch et Peynier, l'autre par la vallée de l'Huveaune.

cle : ils correspondent aux voies de pénétration naturelles du grand port méditerranéen, chacun d'eux marque l'effort colonisateur des Grecs de Marseille. Les *Arelatenses*, par la volonté de César, bénéficièrent de cet effort : en sorte que les frontières communes des cités d'Arles et d'Aix sous l'Empire représentent la limite des territoires marseillais et aixois à la fin de la République. Si le *pagus Lucretius* nous apparaît sous Antonin le Pieux partagé entre Aix et Arles, c'est que de bonne heure ce *pays* indigène avait été coupé en deux par la pénétration marseillaise dans la vallée de l'Huveaune. Si la vallée de Trets appartenait aux *Arelatenses*, — ce qu'attestent et les pierres-limite et la souveraineté exercée par l'archevêque d'Arles, jusqu'au ^x^e siècle, sur les églises de cette vallée — c'est parce que, dès la fin du ⁱⁱ^e siècle avant notre ère, cette plaine appartenait aux Marseillais : Plutarque nous apprend en effet qu'après la victoire de Marius sur les Teutons « les Marseillais se servirent des ossements pour enclore leurs vignobles ». ¹

Il y a parmi les pierres-limite connues une pierre dont nous n'avons pas encore parlé : c'est celle de Vauvenargues. Elle est signalée à plusieurs reprises par Spon, qui l'a vue « à trois milles d'Aix, au château de Saint-Antoin » ; dans un manuscrit intitulé « Brouillard de voyage en 1674 » ², Spon fournit cette indication : « Elle a été trouvée au pied de la roche de Sainte Victoire vulgairement dite de Sainte Venture en lou délubre, *quasi delubrum* ». M. Jullian a reconnu l'endroit désigné de la sorte ³ ; c'est un hameau en ruines appelé *le Délubre*, au pied de Sainte-Victoire, au nord de la chaîne, dans la commune de Vauvenargues. Cette pierre a donc été transportée du nord au sud de la montagne : ce déplacement peut surprendre, mais le témoignage de Spon est formel, et l'identification de M. Jullian paraît incontestable. M. Clerc, qui le reconnaît.

1. Plut. *Mar.*, 21-22. — Sur l'emplacement du champ de bataille, nous suivons l'opinion de M. Clerc dans *La bataille d'Aix* ; M. Jullian reprendrait volontiers l'idée de Haitze, qui situait le champ de bataille à Aix (*R.E.A.*, 1908, p. 262 sq. ; cf. réponse de M. Clerc, *ibid.*, p. 342 sq.).

2. Bibl. Nat., ms. lat. 40810, f° 39 recto.

3. *Bull. épigr.*, VI, p. 172 sq.

se déclare néanmoins obligé de ne pas tenir compte de cette borne. On ne peut assurément la comprendre dans le tracé de la frontière ; mais n'indiquerait-elle pas une enclave arlésienne dans le territoire aixois ? Cela s'accorderait parfaitement avec le caractère de ces bornes, qui ne se rencontrent qu'aux endroits où la délimitation était délicate et inattendue. Quant à la raison de cette enclave, il est permis de la chercher dans le mot *délubre*, qui a gardé en vieux français la signification du mot latin *delubrum*, sanctuaire, temple ¹. Le nom du hameau conserve, selon toute apparence, le souvenir d'un temple antique, qui remontait peut-être aux Grecs de Marseille, mais sur lequel, on le conçoit, toute conjecture est hasardeuse.

III. LA CÔTE. — LA FRONTIÈRE DES CITÉS D'ARLES ET DE FRÉJUS.

L'étang de Berre appartenait à la colonie d'Arles, comme il avait appartenu à Marseille sous la République. Héritière de la grande cité phocéenne, Arles se trouva pourvue d'un merveilleux domaine maritime, s'étendant de l'embouchure du Petit Rhône jusqu'à Hyères. Arlésienne, la vaste plaine marécageuse de la Camargue, propre, dans les parties asséchées, à l'élevage et à la culture du blé ; arlésien, le golfe de Fos, avec l'entrée du canal de Marius ; arlésienne, la côte aux nombreuses calanques que surplombe la chaîne boisée de l'Estaque. Au delà, Marseille formait dans la cité d'Arles une enclave ; mais l'étendue de son territoire était fort réduite : M. Jullian ne lui accorde pas plus d'importance que n'en avait celui de la république de Marseille au moyen âge : « son domaine, écrit-il, était limité par les territoires de Cassis, de Saint-Marcel, d'Allauch, de Septèmes, des Pennes, de Gignac ² ». A l'est de Marseille, Arles possédait une vaste étendue de côtes. Une lettre du pape Zosime, dont il a déjà été question à propos d'une autre localité, atteste que *Citharista*, c'est-à-dire Ceyreste, en arrière de la baie de la Ciotat, était en

1. Cf. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue française*, s. v.

2. *Bull. épigr.*, V, p. 168.

territoire d'Arles¹. Toulon était aussi en territoire arlésien : d'une part, en effet, on a trouvé à Toulon l'épithaphe d'un certain Q. Julius Memor, magistrat et prêtre municipal à Arles², et d'autre part l'église de Toulon dépendait, au moyen âge, du siège d'Arles. Au delà encore, à Hyères, on a rencontré une dédicace à un membre de la tribu *Teretina*³ ; sans doute, une seule mention de la tribu d'une colonie ne suffit pas pour assigner à cette colonie le lieu où l'inscription a été trouvée : c'est pourtant une présomption ; et, en l'espèce, il est vraisemblable d'admettre que la région d'Hyères, avec le port d'Olbia et la presqu'île de Giens, appartenait à la cité d'Arles⁴.

Dans tous les cas, Hirschfeld a tort d'écrire qu'on laisse à Marseille le littoral jusqu'au territoire de Fréjus⁵. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il est possible que Marseille ait possédé sous l'Empire les îles d'Hyères comme enclave dans la cité d'Arles, et *Athenopolis* (Saint-Tropez) comme enclave dans la cité de Fréjus. Encore n'est-ce pas certain. Un texte de Tacite nomme les îles Stœchades *Massiliensium insulas*⁶. Le nom d'îles Stœchades était commun aux trois îles d'Hyères et aux îles Pomègue et Ratonneau, en face de Marseille : on peut admettre que Tacite veut parler de ces deux dernières, ou, plutôt, que le qualificatif *Massiliensium* a survécu comme un surnom à la domination effective des Marseillais. C'est apparemment le cas pour la ville que Pline appelle *Athenopolis Massiliensium*⁷ ; ce génitif paraît signifier simplement *fondée par les Marseillais*, dans un sens analogue où le même Pline dit, quelques lignes plus haut, *Massilia Graecorum Phocaeensium*. Il n'y a qu'une seule possession qu'on ne puisse refuser à

1. Voir plus haut, p. 71.

2. *C.I.L.*, 696, add. ; cf. Jullian, *Bull. des Antig. de France*, 1887, p. 167.

3. *C.I.L.*, 388.

4. L'emplacement exact du *castellum* d'Olbia est déterminé par une inscription trouvée en 1909 à l'Almanarre : *Genio uiciniae castellanæ Olbientium*. Cf. De Poitevin de Maureillan, *B.S.A.P.*, 1909, p. 115 et *Ann. de Provence*, 1909, p. 428 sq. ; Jullian et De Gérin-Ricard, *C.R.A.*, 1909, p. 943 et *R.E.A.*, 1910, p. 73-77.

5. *C.I.L.*, p. 55.

6. Tac., *Hist.*, III, 43.

7. Plin., *H. N.*, III, 35.

Marseille sous l'Empire : c'est celle du pays de Nice, qui lui appartenait encore au III^e siècle de notre ère ¹.

Il est malaisé de déterminer la frontière des territoires d'Arles et de Fréjus. M. Jullian la place à la hauteur du Cap Nègre : il la fait coïncider avec celle des diocèses du moyen âge et des arrondissements actuels ². Ce tracé est fort vraisemblable. Mais il est possible aussi que la cité d'Arles ait eu moins d'extension à l'est, et se soit terminée au Gapeau et à son affluent de gauche le Réal Martin, dont la frontière se serait détachée en aval de Pignans pour passer aux environs de Carnoules et atteindre au nord le territoire aixois. Ce tracé aurait l'avantage de conserver à Fréjus le bourg de Pignans, où l'on a trouvé une inscription qui mentionne la tribu *Aniensis*, tribu des *Foroiulienses* ³.

Le point où les trois territoires d'Aix, d'Arles et de Fréjus se rencontraient ne peut être déterminé avec précision. Une inscription de Cabasse mentionne la tribu *Voltinia*, où étaient inscrits les citoyens d'Aix ⁴ ; mais au Val, à 12 kilomètres à l'ouest de Cabasse, on rencontre la tribu *Aniensis* ⁵. Il est parfaitement possible que le personnage nommé par l'inscription du Val, ou un de ses ascendants, ait émigré de la colonie de Fréjus dans celle d'Aix. En ce cas, la frontière entre Aix et Fréjus serait marquée très rationnellement au nord de Carnoules par l'Issole, affluent de droite de l'Argens, qui passe immédiatement à l'est de Cabasse. Le cours supérieur de l'Issole, qui se dirige de l'ouest à l'est, aurait séparé les territoires d'Arles et d'Aix.

IV. MONUMENTS SUR LA FRONTIÈRE DU TERRITOIRE.

Notre étude du territoire d'Arles serait incomplète si

1. Strab., IV, 1, 9; C.I.L., V, 7914 : un magistrat de Marseille *episcopus Nicaeensium*, vers le temps de Marc Aurèle; C.I.L., 7 : [*res publica?*] *Massiliensium*, sur la dédicace d'un monument de Vence, inscription du début du III^e siècle.

2. Jullian, *Bull. épigr.*, V, p. 168 et *Bull. des Antiq. de France*, 1887, p. 167; cf. *Hist. de la Gaule*, II, p. 11, n. 5.

3. C.I.L., 290.

4. C.I.L., 344.

5. C.I.L., 295.

nous omettions de parler de trois monuments qui ne sont peut-être pas étrangers à sa délimitation.

Le premier est celui qu'on appelle vulgairement « l'arc de triomphe de Marius ». Il figure sous ce nom sur la carte de l'Etat-major, non loin de Pourrières, sur le bord de la route d'Aix à Toulon. « C'est, dit M. Clerc, qui a fait de ce monument une étude très complète dans son livre sur *La Bataille d'Aix* ¹, c'est un massif de maçonnerie rectangulaire de 6 m. sur 5 m. 60, entouré, à 3 m. de distance, d'un mur de clôture concentrique ». M. Clerc, après avoir discuté les textes qui en parlent, conclut que c'était un tombeau, ayant probablement la forme pyramidale. MM. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel ont fort heureusement rapproché ce monument d'un autre, mieux conservé, qu'on appelle « la Penelle » ². Il se dresse dans la vallée de l'Huveaune, au-dessus du village de la Penne, à 12 kilomètres de Marseille. C'est une construction d'apparence pyramidale ³, en blocage revêtu d'un parement de petit appareil : il reste aujourd'hui 7 assises en retrait l'une sur l'autre : la base a 6 m. 10 sur 5 m. 33, dimensions qui rappellent de près celles du monument de Pourrières ; l'intérieur est creux jusqu'à la hauteur de la cinquième assise ⁴.

Un troisième monument de même nature se rencontre entre Pelissanne et Lançon, à l'endroit où l'on place généralement la station de *Pisavis* : il y a là, à 1000 m. de la voie Aurélienne, une ruine appelée dans le pays « le mur de Marius » ou « l'Antique » ⁵. « C'est, dit Gilles, un massif en moellons smillés de construction grecque, de 7 m. de haut, 9 de long et 2 d'épaisseur, creux à l'intérieur et

1. P. 249 sq.

2. *Antiq. de la vallée de l'Arc*, p. 217 sq. — Les auteurs, sans se prononcer sur la nature du monument, ne pensent pas que ce soit un tombeau, — en quoi il semble qu'ils se trompent.

3. M. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VI, p. 209, n. 1, pense qu'on a affaire à une tour plutôt qu'à une pyramide.

4. Cf. De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, o. c., p. 227 sq. ; Magnan, *B.S.A.P.*, 1908, p. 60, avec photographie.

5. *Stat.*, II, p. 340 ; *ibid.*, p. 424 ; Gilles, *Voies romaines et massiliennes*, p. 216 ; De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, o. c., p. 213.

arrondi en dos d'âne par une voûte en arêtes à ressaut comme celle de la Penelle ».

Ce que Gilles appelait construction grecque est, comme pour le monument de Pourrières et pour la Penelle, construction romaine de la fin de la République ou du commencement de l'Empire. Ces monuments, qui sont tous trois situés à la frontière du territoire d'Arles, présentent de sérieuses analogies de structure, et paraissent contemporains. S'ils sont postérieurs à la fondation de la colonie, ils ne sauraient l'être que de peu : on serait en présence de tombeaux que les propriétaires de domaines situés à la frontière des territoires auraient fait ériger sur cette frontière même. Mais il est possible aussi que ces monuments soient antérieurs à la délimitation du territoire d'Arles : dans ce cas, on s'en serait servi pour y faire passer la frontière. Plusieurs textes des *Gromatici* nous apprennent que les arpenteurs romains utilisaient volontiers les tombeaux qu'ils rencontraient à l'extrémité des propriétés privées ou des territoires de cités pour y faire passer les limites de ces propriétés ou de ces territoires. Nous verrions volontiers dans les monuments de Pourrières, de la Penelle et de l'Antique trois de ces *sepulchra finalia* dont parlent les *Gromatici* ¹.

1. *Gromatici ueteres*, éd. Lachmann, I, p. 241, 9; 303, 12 sq.; 361, 12. — Cf. Jullian, *La question des piles et les fouilles de Chagnon (Saintonge)*, dans *Mém. des Antiq. de France*, LVII (1896), p. 59-62; sur la même question, Lauzun, *Bull. mon.*, 1898, p. 5 sq., et V. Mortet, *ibid.*, p. 534 sq.

CHAPITRE III

LA VIE MUNICIPALE AU I^{er} ET AU II^e SIÈCLES. LES ARLÉSIENS DANS L'EMPIRE.

I. LA VIE MUNICIPALE AU I^{er} ET AU II^e SIÈCLES.

On peut dire qu'au point de vue politique la colonie d'Arles, pendant les trois premiers siècles de notre ère, comme les peuples heureux, n'eut pas d'histoire. On se souvient que deux ans après sa fondation elle fut menacée dans son existence même par les projets des ennemis de César qui voulaient anéantir l'œuvre du dictateur ; mais cette œuvre ayant été, finalement, consolidée par Auguste, *Arelate* put développer librement les heureuses conséquences de l'acte de 46, qui en avait fait une colonie romaine, c'est-à-dire une cité indépendante jouissant du statut juridique le plus avantageux. Elle se para de beaux monuments où l'origine militaire de la colonie était rappelée orgueilleusement par le symbole du taureau, qui avait été l'enseigne de la 6^e légion ¹ ; elle témoigna sa reconnaissance à Auguste en plaçant dans le théâtre sa statue colossale, celle de Vénus, l'ancêtre de la *gens Iulia*, et enfin deux autels consacrés à Apollon, le dieu préféré du prince ².

On n'a d'ailleurs pas trouvé à Arles d'inscription qui nommât Auguste. Soit caprice du hasard, soit destruction systématique opérée par les Wisigoths au v^e siècle, très rares sont les dédicaces à des empereurs qui y ont été découvertes. Un fragment laisse restituer le nom de Germa-

1. Voir plus loin, p. 244-247.

2. Voir plus loin, p. 283 et 285-287.

nicus, neveu de Tibère ¹ ; un autre fragment, en bons caractères du I^{er} siècle, a peut-être fait partie d'une dédicace impériale, mais il peut s'agir tout aussi bien d'une dédicace à quelque divinité ².

On a trouvé à Rome, en 1562, une base qui portait l'inscription suivante :

DIVAE
FAVSTINAE

AVG
SEXTANI
ARELATENSES

Ce monument a disparu aujourd'hui ³. Il est difficile de décider s'il s'agit de Faustine l'ainée, femme d'Antonin le Pieux, morte en 140, ou de Faustine la jeune, femme de Marc Aurèle, morte en 175. Toutes deux ont reçu du sénat les honneurs divins. Si l'on considère le texte de l'inscription, il semble qu'on doive plutôt penser à l'ainée, parce que la seconde joint généralement à l'épithète de *Diva* celle de *Pia* ⁴. Mais si l'on observe que la base a été trouvée piazza Sciarra, non loin de la colonne de Marc Aurèle, et que c'est probablement dans cette région que fut élevé par le sénat un temple en l'honneur de la femme de Marc Aurèle divinisée, on est porté à croire que la dédicace des *Sextani* était placée dans ce temple, et par conséquent se rapportait à Faustine la jeune.

Quoi qu'il en soit, l'acte de loyalisme accompli par les *Arelatenses* prouve que sous le règne des Antonins ils eurent lieu de se louer du gouvernement impérial. La *pax romana* fut, en effet, favorable à Arles comme aux autres cités de l'empire : peut-être, d'ailleurs, Antonin le Pieux,

1. *C.I.L.*, 666.

2. Cf. notre article dans *R.E.A.*, 1920, p. 177, n° 6.

3. *C.I.L.*, VI, 1006 ; cf. XII, 121, 1.

4. Cf. *C.I.L.*, VI, 1019 ; IX, 1113 ; c'est sans doute pour cette raison que P. von Rhoden, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, I, col. 2312, rapporte notre inscription à Faustine l'ainée.

dont la famille était originaire de Nîmes, marqua-t-il aux villes de la Narbonnaise une bienveillance particulière ¹.

On rencontre à Arles les magistrats qu'on est accoutumé de rencontrer dans toutes les colonies romaines : deux magistrats annuels, *duumviri* ou *duumviri iure dicundo*, y jouaient le rôle des consuls à Rome; deux autres étaient chargés de la police et portaient le nom d'édiles. Ces magistrats, en sortant de charge, entraient dans le conseil des décurions, sénat municipal organisé à l'image du sénat romain. Les magistrats municipaux.

Nous connaissons six duumvirs arlésiens. Deux d'entre eux méritent de retenir particulièrement notre attention. C. Junius Priscus est l'auteur d'une inscription monumentale qui se répète à l'est et à l'ouest sur le mur limitant l'arène de l'amphithéâtre; les lacunes sont nombreuses, la restitution difficile ²; on comprend néanmoins qu'à l'énumération de ses titres succède celle de ses libéralités : il avait embelli l'amphithéâtre et la basilique, donné des jeux, offert un festin aux membres de plusieurs collèges. La première ligne de l'inscription, où sont énumérés les titres du personnage, nous apprend qu'il était *quinquennalis* : on sait que tous les cinq ans les duumvirs accomplissaient les fonctions réservées à Rome aux censeurs et prenaient le nom de *quinquennales*. Ce titre est suivi des mots : *cand. Arelat.*, qu'on interprète : *candidatus Arelatensium*. Pareille qualité n'est mentionnée nulle part ailleurs, si ce n'est sur un cippe trouvé à l'hôtel de Laval, dans un monument antique voisin du forum d'Arles, — cippe qui paraît bien se rapporter au même personnage ³. La formule *candidatus Arelatensium* signifie, semble-t-il, que les décurions avaient nommé C. Junius Priscus duumvir à la demande du peuple d'Arles ⁴; sans doute ce vœu

1. Voir plus loin, p. 344.

2. *C.I.L.*, 697; cf. notre lecture dans *R.E.A.*, 1920, p. 172 sq.

3. Cf. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1910, p. 368 sq., et notre lecture dans *R.E.A.*, 1920, p. 173.

4. Cf. *C.I.L.*, XIII, 1921 : un duumvir de Lyon *designatus ex postulatione populi*.

avait-il été formulé dans les ordres du jour de plusieurs collèges ¹; et c'est pourquoi C. Junius les remercia en leur offrant un festin. Si le cippe de l'hôtel de Laval se rapporte bien à C. Junius Priscus, ce personnage fut admis, postérieurement au moment où fut gravée l'inscription de l'amphithéâtre, dans l'ordre équestre. Il porta, à ce qu'il semble, le titre de *munerarius*, titre peu fréquent, que nous allons cependant retrouver à propos d'un autre duumvir d'Arles, Precilius Pompeianus.

Ce Precilius était patron de la colonie; c'est du reste le seul patron de la colonie d'Arles qui nous soit connu. S'étant vu offrir une statue par ses concitoyens, il n'en accepta que l'honneur, et prit les frais à sa charge; nous possédons le piédestal de cette statue: il porte une inscription incomplète, en caractères du ^{II} siècle, où l'on a lu jusqu'ici les titres suivants: [*aed(ili)*] *munerar(io)*, *fl(amini)*, *pontif(ici)*, [*decurio*] *ni* ². Le complément *aedili* a été dicté par le rapprochement d'une inscription d'Aix ³. Mais on sait que le flaminat était un sacerdoce plus important que le pontificat; donc, le *cursus* municipal de Precilius est rédigé dans l'ordre inverse; en conséquence, ce n'est pas *aedili*, mais *duouiro* qu'il faut restituer avant *munerario*. Cette épithète accompagne au moins aussi souvent la mention du duumvirat que celle de l'édilité: on comprend, du reste, que, l'adjectif *munerarius* signifiant que le magistrat a donné des jeux de gladiateurs, cette qualité puisse être celle d'un duumvir aussi bien que d'un édile. On a formulé l'hypothèse que le mot n'est pas un adjectif, mais un nom, et désigne une fonction à part, indépendante de celles de duumvir et d'édile ⁴: il est possible qu'il y ait eu séparation théorique: en fait, la charge de *munerarius* s'exerçait toujours concurremment avec les magistratures en question, dont elle était comme un accessoire ou un supplément.

1. Dans les inscriptions pariétaires de Pompéi, on rencontre fréquemment des recommandations faites par tel ou tel collège en faveur d'un candidat.

2. *C.I.L.*, 701.

3. *C.I.L.*, 522.

4. Cf. De Ruggiero, *Diz. epigr.*, art. *Aedilis*, p. 252.

On comprend que Precilius Pompeianus ait donné des jeux au peuple d'Arles : il était riche, possédant au moins la moitié du cens équestre, soit 200.000 sesterces, et cela lui avait permis d'être admis au nombre des jurés : *ex quinque decuriis*, dit l'inscription. Ce titre signifie qu'il faisait partie non pas des trois premières décuries de juges, formées de chevaliers, mais des deux dernières, dont les membres étaient placés, par leurs fonctions, à un rang intermédiaire entre les simples citoyens et les chevaliers. Pour qu'il ait pu exercer effectivement ces fonctions, il faut que Precilius ait résidé, au moins une partie de sa vie, à Rome : et c'est précisément pour cela que ses concitoyens le choisirent comme patron de la colonie : il pouvait plaider utilement leur cause, le cas échéant, auprès du gouvernement impérial.

On est très tenté de confondre ce personnage avec le Praecilius Pompeianus qui fut un ami du rhéteur Fronton, contemporain de Marc-Aurèle. Nous possédons deux lettres de Fronton à son ami : l'une, très mutilée, est insignifiante ; l'autre nous apprend que Praecilius, étant à Rome, avait reçu du célèbre rhéteur la promesse qu'il lui communiquerait son *Oratio pro Bithynis* ; un an s'étant écoulé sans qu'il en fit rien, Fronton se répand en excuses¹. Bien que toute certitude fasse défaut, il est vraisemblable que ce disciple et ami de Fronton n'est autre que le patron de la colonie d'Arles : dans ce cas, notre Precilius aurait été, probablement, avocat².

Sur les six duumvirs arlésiens que nous connaissons, quatre sont mentionnés par des inscriptions d'Arles³ ; des

1. Front., *Ad amicos*, I, 15 et 16 (éd. Naber, p. 434-5).

2. Fronton lui dit : *tibi etiam Romae tunc agenti nonnihil de ista oratione promiseram*. *Agenti* signifie-t-il simplement qu'il vivait alors à Rome, ou qu'il y plaidait ? Ce texte est d'ailleurs le résultat d'une correction : le ms. porte : *nonnihil agenti*, ce qui aurait un sens général : « déployant à Rome une grande activité ». En tout cas, et quelle que fût la nature de cette activité, Praecilius était cultivé et s'intéressait beaucoup à la rhétorique.

3. Ce sont, outre C. Iunius Priscus et Precilius Pompeianus, [...Iu]lius Marcellus (C.I.L., 698) et Cn. Cornelius Optatus (C.I.L., 692). Un duumvir dont le nom manque est aussi mentionné sur une inscription d'Arles aujourd'hui perdue (C.I.L., 712).

deux autres, l'un mourut à Toulon, à l'extrémité du territoire arlésien¹, l'autre mourut hors de la colonie².

Ces deux personnages furent édiles avant d'être duumvirs. Trois autres édiles, dont deux étaient frères, se rencontrent encore dans l'épigraphie arlésienne : tous trois étaient inscrits dans d'autres tribus que la *Teretina*³. C'étaient donc des citoyens romains qui habitaient Arles, mais qui y étaient venus d'une autre cité de l'empire. Ainsi, sur cinq édiles d'Arles, deux sont, selon toute vraisemblance, originaires des confins de la colonie, et trois viennent d'autres cités, ou tout au moins descendent de parents immigrés. Peut-on rien conclure de cette remarque ? Est-il possible, par exemple, que les Arlésiens aient préféré choisir, pour faire la police de leur ville, des personnages qui y étaient peu connus, afin de leur assurer plus de liberté d'action ? Nous ne formulons cette hypothèse que sous réserves⁴.

Les collèges
religieux.

Il y avait à Arles, comme dans toutes les colonies romaines, des collèges de prêtres calqués sur les grands collèges religieux de Rome : pontifes et flamines y célébraient le culte public. Les pontifes étaient nommés à vie ; c'est ce qui explique que sur une inscription d'Arles

1. *Q. Iulius Memor* (C.I.L., 696).

2. Son épitaphe, trouvée à Esparron, est ainsi conçue : *T(ito) Domit(io), L(ucii) f(ilio), Teretina tribu), Pedullo, Arelatensi, omnibus honorib(us) in colon(ia) sua functo, Eutyichion, libertus.* (C.I.L., 349 et add.).

3. *M. Vibius, M(arci) f(ilius), [P]oll(ia tribu), Fronto* (C.I.L., 740) ; *Sex(tus) Voconius, Sex(ti) f(ilius), Pob(lilia tribu), Gemellus*, et son frère, *...Voconius, Sex(ti) f(ilius), Pob(lilia tribu), Gemellus* (C.I.L., 744). — Il ne semble pas, au moins pour 744, qui était remployée dans le rempart, que ces inscriptions aient été apportées à Arles d'une autre ville.

4. Il n'y a pas lieu de tenir compte, à propos des magistrats arlésiens, d'un fragment de sarcophage du Musée d'Aix, provenant d'Arles (Gibert, *Cat. du Musée d'Aix*, n° 292 ; cf. C.I.L., 688 et add.). Ce fragment est un angle de sarcophage : sur un côté on voit l'extrémité d'une guirlande, sur l'autre un buste d'homme supporté par un piédoche, où se lit l'inscription *TRIBVNO*, sans plus. Tout est suspect dans ce fragment : l'inscription, qu'on ne peut expliquer en aucune manière, le piédoche, tout à fait insolite, enfin le style même de la sculpture. Pour l'origine, cf. Romieu, *Antiq. d'Arles*, ch. VIII (copie Bonnemant, f° 4, verso) : « enchassé contre la muraille d'une maison voisine de celle du seigneur de Beynes enlevé et transporté à Aix par le sieur président de Lauris ».

un personnage puisse se dire : *pontifex et flamen coloniae Iuliae Arelate*. Nous connaissons cinq flamines d'Arles; tous sont arrivés à ce sacerdoce, le plus considérable de la cité, après avoir été duumvirs¹; les inscriptions qui sont complètes nous les montrent passant par le pontificat avant d'accéder au flaminat. Les attributions des pontifes comportaient la réglementation et la surveillance de tous les cultes qui présentaient un caractère civique, et se rangeaient dans la catégorie des *sacra publica*; les flamines municipaux avaient la charge particulière de célébrer le culte de l'empereur. Il y avait à côté d'eux des flaminiques : une inscription d'Arles, relative à une *flaminique désignée* de Die², semble prouver qu'elles n'étaient pas simplement les femmes des flamines, mais avaient des fonctions réelles; on a cru reconnaître en une certaine Statia Firma une flaminique de la colonie d'Arles, mais la restitution est douteuse³.

Un culte d'un autre caractère était rendu à l'empereur par les *seuiri Augustales*. La question de l'augustalité n'est pas encore suffisamment éclaircie; nous nous contenterons de constater qu'elle ne se pose pas en d'autres termes à Arles que dans le reste de l'empire, ou tout au moins de la Narbonnaise⁴. La mention des sévirs Augustaux est assez fréquente dans les inscriptions d'Arles; elle ne se présente pas toujours sous la même forme, mais il est difficile de tirer des variations des titres une conclusion précise sur des modifications de l'institution elle-même. Sur douze sévirs Augustaux que l'épigraphie d'Arles nous fait connaître, trois sont dits simplement *seuiri Augustales*; des inscriptions qui les nomment ainsi, l'une est une dédicace en l'honneur de Caligula, datée de son troisième consulat, soit

1. C.I.L., 692, 696, 697, 704, 712.

2. C.I.L., 690.

3. C.I.L., 706.

4. On considère généralement que les *Augustales* formaient un corps composé des *seuiri* sortis de charge. Les différentes théories sont bien exposées dans Beurlier, *Le culte impérial*, 1891, p. 194 sq.; cf. aussi Mourlot, *Essai sur l'histoire de l'augustalité*, 1895 (Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes, fasc. 108). Une nouvelle hypothèse, assez compliquée, a été formulée par Premierstein, dans De Ruggiero, *Diz. epigr.*, art. *Augustales*.

40 ap. J-C. ; l'autre appartient, à en juger par la forme des lettres, au I^{er} siècle de notre ère ; la troisième a disparu, on ne peut donc rien dire d'elle à cet égard¹. Il est probable que le titre *seuir Augustalis* tout court est le plus ancien. On rencontre plus fréquemment — à cinq reprises — la formule *seu. Aug. col. Iul. Pat. Arel.* ; déjà employée au I^{er} siècle,² elle devient courante au siècle suivant³. C'est dans le cours du II^e siècle qu'apparaît, à côté des mots *seuir Augustalis*, l'épithète *corporatus*. Cette formule se rencontre trois fois à Arles⁴. On la trouve d'ailleurs dans toute la Narbonnaise et en Italie : elle indique nettement que les anciens sévirs, joints aux sévirs en fonction, se groupèrent en un collège⁵. Il est question dans une inscription d'Arles du *corpus* des sévirs Augustaux : c'est sur une épitaphe qui nous fait connaître un patron du collège, C. Paquius Pardala, affranchi d'Optatus⁶ ; ce personnage est dit *seuir Augustalis coloniae Iuliae Paternae Arelate, patronus eiusdem corporis*. Les *seuiri* d'Arles avaient donc choisi leur patron au sein même du collège : cela se faisait couramment, quand le collège avait la bonne fortune d'avoir parmi ses membres un homme riche et influent. C. Paquius Pardala est le seul patron des *seuiri* que l'épigraphie d'Arles nous fasse connaître ; nous ne connaissons également qu'un seul curateur du collège : il est vrai qu'il le fut à deux reprises. Ce personnage, Aebutius Agatho, qui mourut à Saint-Remy et en était probablement originaire, fut sévir Augustal à Apt en même temps qu'à Arles⁷. Un autre, P. Sextius Florus, le fut à la fois à Arles et à Aix⁸. Semblable cumul n'est pas rare⁹ : une cité pouvait, pour remercier un riche affranchi qui lui avait rendu des services, le nommer sé-

1. C.R.A., 1898, p. 683-5 ; C.I.L., 709, 642.

2. C.I.L., 694.

3. C.I.L., 594, 700, 702, 705. C.I.L., 699 porte simplement : *seuir Aug. Arelate*.

4. C.I.L., 689, 704, 1005.

5. Une inscription de Brixia nous fait assister à la formation même d'un collège de cette sorte : *seuiri Aug. socii quib(us) ex permis(su) divi Pii arcam habere permis(sum)* (C.I.L., V, 4428).

6. C.I.L., 700.

7. C.I.L., 1005.

8. C.I.L., 705.

9. Cf. C.I.L., 3203, 4424 ; XIII, 1942 ; III, 3836.

vir à titre honorifique et sans que cela impliquât la résidence; on était fier d'une telle distinction : Trimalchion, le ridicule héros de Pétrone, voulait qu'on la mentionnât expressément et en termes pompeux sur son épitaphe ¹.

La vie corporative était très développée à Arles. A côté du collège des *seuiri Augustales*, on n'y compte pas moins de sept collèges représentant les différentes professions : nous les retrouverons quand nous essayerons de retracer le tableau de l'activité économique des *Arelatenses*. Le plus grand nombre des inscriptions d'Arles relatives aux collèges datent du II^e siècle de notre ère; aussi bien le II^e siècle — surtout dans la première moitié — est-il pour Arles, comme pour les autres cités de la Gaule, l'époque où la vie municipale a le plus d'intensité et d'éclat. On se dispute alors l'honneur d'être duumvir ou flamine, et on ne recule pas devant les dépenses qui s'attachent à ces dignités; quant aux riches affranchis, ils recherchent dans le sévirat une équivalence de ces honneurs municipaux auxquels ils ne peuvent prétendre. C'est aux deux premiers siècles de notre ère que l'on voit de riches citoyens d'Arles embellir la ville à leurs frais : tels C. Junius Priscus, ou encore ce naviculaire dont une inscription monumentale ne nous a livré que le nom incomplet ². D'autres faisaient de la cité leur héritière : c'est ainsi qu'un personnage dont le jurisconsulte Q. Cervidius Scaevola, contemporain de Marc-Aurèle, nous a conservé le testament, lègue à la *res publica Arelatensium* son domaine avec sa maison; il en réserve seulement l'usufruit à ses affranchis jusqu'au décès du dernier d'entre eux ³. C'est par des libéralités de ce genre, comme par leur zèle dans l'exercice des magistratures municipales, que les Arlésiens de cette époque manifestaient leur attachement à la cité.

1. *Satiricon*, ch. 71 : *Huic seuiratus absenti decretus est.*

2. M. Aurelius Vo...; voir plus loin, p. 206.

3. *Dig.*, XXXIII, 2, 34.

Difilus, vétéran de la 2^e ¹, et son fils M. Aurelius Priscus, qui fit toute sa carrière à Rome, au début du III^e siècle ². Ce dernier fut successivement *primiscrinus* du camp prétorien, *ostiarius* de deux préfets du prétoire ³, *canalicularius*, fonction qui semble avoir quelque rapport avec l'administration des *castra peregrina* de Rome, où étaient logés les *frumentarii* ⁴; il reçut de l'avancement sur place, et devint centurion frumentaire; quand il quitta l'armée, il était primipile, et cela lui valut le rang de chevalier, qui s'attachait à la qualité de primipilaire. Sa carrière de soldat, d'ailleurs toute paisible et sédentaire, lui avait permis de rentrer dans sa patrie riche et considéré; il y eut pour ami un autre chevalier romain, M. Julius Eutychès, à qui est due l'inscription que nous venons d'analyser.

Les Arlésiens
dans la car-
rière des
honneurs :
A. Anniius
Camars.

Les *Arelatenses* ne servirent pas seulement l'empire comme soldats. Dès la fin du I^{er} siècle, nous en rencontrons un, A. Anniius Camars, qui fait partie de l'ordre sénatorial et parcourt le *cursus honorum* de cet ordre. Ce personnage nous est connu par une stèle du Musée d'Arles portant une inscription de 15 lignes dont subsiste seulement la partie droite, la pierre ayant été sciée par le milieu. Nous reproduisons ici ce texte, en raison de certaines variantes importantes auxquelles la lecture et la restitution peuvent donner lieu ⁵.

1. C.I.L., 677.

2. Gippe trouvé en 1910 dans les fouilles de l'hôtel de Laval : cf. Aug. Vêran, *B.S.A.V.A.*, VII (1910), p. 208-209, avec photographie; Aug. Vêran et Cagnat, *B.A.C.*, 1910, p. cxxiv; Cagnat, *C.R.A.*, 1910, p. 406; Dessau, *Inscr. lat. select.*, 9074. — Cf., pour la parenté avec le précédent, C.I.L., 677 et 862.

3. Dio, LXXVIII, 43, mentionne un *θυρωρός*, du légat de Pannonie; cf. Dessau, *o. c.*, 2413.

4. Cf. C.I.L., VI, 231 et 1110.

5. Cf. Mowat, *Bull. épigr.*, IV (1884), p. 53-61 (= Mélanges Graux, p. 63 sq.); C.I.L., 670; Espérandieu, *Rev. épigr.*, 1905, n° 4602.

a . a n N I V S
 . . . f . . . t e R C A M A R S
 x u i r s t l i t i b . I V D . T R I B . M I L
 l e g s e u i r E Q . R O M . T V R M
 . . . q u a e s t . t r i b . P L E B . P R A E T . P R O C O S 5
 p r o u . c y p r i l e g . p r . P R P R O V A F R I C A E
 s t a t u a s p o n e n d a s S I B I E T L . A N N I O
 l o n g o ² t e r . f i l i o e x . A R G . L I B R I S D R E I
 p u b l i c a e d e d i t o b Q V A R . M A N V . P R E T
 a r g . l i b r . [t o t] a d d i d i t I T E M H S N C C 10
 d e d i t q u o r . e x u s u r i s O M N I B V S A N N I S
 d i e n a t . s u o . s p e c t . A T H L E T A R . A V T . C I R C E N
 s e s l u d i e d e r e n t V R
 a d n o m i n i s s u i m e m o r i a e . . . A E T E R N I T A T
 m o n u m e n t u m E X T R V X I T 15

Le nom et le surnom se restituent sûrement d'après une inscription de Rome qui nous fait connaître un certain *A(ulus) Annius Camars*, tribun de la plèbe en 83 ap. J.-C.¹ Comme le surnom de *Camars* ne se trouve que sur cette inscription et sur celle d'Arles, dont la gravure est de la fin du 1^{er} siècle, il est à peu près sûr qu'elles se rapportent toutes deux au même personnage. *A. Annius Camars* appartenait à une des plus considérables familles d'Arles; l'épigraphie arlésienne nous donne le nom de deux de ses descendants, peut-être son fils et son petit-fils, *L. Annius Longus, clarissimus uir*, et *L. Annius Tullus, clarissimus puer*². Les *Annii* sont d'ailleurs particulièrement nombreux dans la région d'Arles. Mowat a noté que le nom de la Camargue pouvait être dérivé de *Camars*: les *Annii* auraient été les principaux propriétaires de l'île

1. *C.I.L.*, VI, 449.

2. *C.I.L.*, 5804. C'est d'après cette inscription que nous lisons, à la ligne 7, *L. ANNIO*. On a lu jusqu'ici *T. ANNIO*: il n'y a qu'une haste verticale; c'est d'ailleurs le cas pour d'autres lettres, telles que B ou R; les caractères étaient peints sur la pierre, et on s'était contenté de graver, très peu profondément, les traits essentiels.

marécageuse qui s'étale entre les deux branches du Rhône et la mer, et ils lui avaient donné leur nom.

Nous restituons à la ligne 6 : [*prou(inciae) Cypri, leg(atus) pr(o) pr(aetore) prou(inciae) Africae*]. En effet, il est clair, d'après la ligne 1, que la stèle a été sciée par le milieu : en conséquence, nous ne pouvons admettre qu'un nombre de lettres limité, entre douze et quinze. Dès lors, la restitution [*prou. Narb. leg. Aug. pr(o) pr(aetore)*], adoptée par Mowat et par M. Pallu de Lessert ¹, n'est pas possible. S'il faut, pour des raisons matérielles, écarter les lettres *Aug.*, il s'ensuit que notre personnage n'a pas été légat impérial de Numidie, commandant la légion *III Augusta*, mais simplement légat proconsulaire. C'est d'ailleurs normal, tandis qu'un gouvernement aussi important que celui de la Narbonnaise ne se donnait guère tout de suite après la préture. Et si maintenant nous cherchons, parmi les provinces prétoriennes, celles dont le nom est assez court pour convenir dans notre restitution, nous n'en trouvons qu'une, la province de Chypre. A. Annius Camars fut donc, après sa préture, gouverneur de la province de Chypre, puis légat du proconsul d'Afrique. Sa carrière s'arrêta là : il ne fut pas consul.

Les Arlésiens
dans le mon-
de des let-
tres : Favo-
rinus.

Arles participa brillamment, au II^e siècle de notre ère, au renouveau intellectuel qui se manifesta à cette époque sous la forme d'une renaissance des lettres grecques. Favorinus, rhéteur, philosophe, érudit, à qui ses écrits et ses discours procurèrent une renommée universelle, était Arlésien ². Il naquit vers l'année 80 après J.-C. ; il était citoyen romain ³,

1. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 331 sq.

2. Philostr., *V. S.*, 8, 1. Outre Philostrate, l'auteur ancien à qui nous devons le plus de renseignements sur Favorinus est Aulu-Gelle, qui fut son disciple et a rapporté, en maint endroit de ses *Nuits Attiques*, des propos tenus par son maître. — Comme ouvrages modernes, voir principalement : J.-L. Marres, *Diss. de Favorini Arelatensis uita, studiis, scriptis*, Utrecht, 1853 ; Colardeau, *De Favorini Arelatensis studiis et scriptis*, thèse, 1903 ; W. Schmid, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, VI, col. 2078 sq.

3. Cf. A. Gell., *N. A.*, IV, 1, 18 : Favorinus disait qu'il s'était appliqué à étudier la sémantique latine, parce qu'il considérait comme une honte, quand on était citoyen romain, de ne pas savoir, en parlant latin, appeler les choses par leur nom.

mais sa famille était d'origine gauloise ¹. Cependant, il reçut une éducation toute grecque : ses discours furent prononcés en grec, ses ouvrages furent écrits dans cette langue ; il a dit lui-même qu'il n'étudiait le latin qu'au hasard et dans ses moments perdus ².

Où fit-il ses études ? On a supposé que ce fut à Marseille ³. Sans doute, il y avait là, au 1^{er} siècle de notre ère, des écoles célèbres ; Agricola, le beau-père de Tacite, étudia dans cette ville, « qui unissait dans une heureuse harmonie les raffinements de l'hellénisme et la simplicité des mœurs provinciales » ⁴. Mais Arles était aussi un centre intellectuel important : rivale de Marseille, la cité des *Sextani* ne dut pas lui abandonner facilement la supériorité de la culture ; pour retenir ou attirer les étudiants, elle avait à leur endroit des attentions particulières. Nous croyons que Favorinus fut un de ces *scholastici* auxquels les Arlésiens réservaient des places à l'amphithéâtre ⁵ ; de même, et vers le même temps, fréquentait dans les écoles d'Arles ce Precilius Pompeianus dont nous avons parlé tout à l'heure, et qui devait devenir un ami du rhéteur Fronton. Ce rapprochement donne à penser que les écoles arlésiennes furent particulièrement prospères aux environs de l'année 100, et qu'elles étaient surtout des écoles de rhétorique et de sophistique, en liaison, à n'en pas douter, avec celles d'Asie Mineure.

Effectivement, c'est comme sophiste que Favorinus se distingua d'abord, et il alla conquérir la gloire de l'éloquence dans ces villes de l'Orient grec où l'art d'improviser brillamment donnait en peu d'années la renommée et la fortune. On a supposé qu'il avait gagné l'Asie Mineure

1. Parmi les trois *paradoxes* de sa vie, Favorinus comptait d'abord celui-ci, que, Gaulois, il parlait grec : Γαλάτης ὢν ἐλληνίζειν. (Philostr., *V. S.*, I, 8, 1.)

2. A. Gell., *N. A.*, XIII, 25 (24). 4. Cela ne l'empêchait pas, du reste, de dissertar très savamment sur le sens de certains mots de cette langue, et de citer, avec une prodigieuse facilité, des passages d'auteurs latins, en particulier de Cicéron.

3. W. Schmid, *l. c.*

4. Tac., *Agric.*, IV.

5. Voir plus loin, p. 304.

en passant par Rome ¹ : nous ne voyons pas pourquoi il ne se serait pas embarqué directement pour un de ces ports de la Méditerranée orientale avec lesquels Arles se trouvait en relations commerciales très suivies ². Il soutint en Asie une lutte violente — et qui devait plus tard se renouveler à Rome — avec le sophiste Polémon : deux villes se passionnèrent pour l'un et l'autre adversaire : les Ephésiens soutenaient Favorinus, Smyrne était pour Polémon ³. Il voyagea en Grèce, on ne saurait dire au juste à quelle époque, et y remporta de grands succès, notamment à Athènes, où on lui éleva une statue de bronze ⁴.

C'est en Grèce qu'il se lia avec Plutarque : ils se dédièrent réciproquement des ouvrages ⁵ ; peut-être est-ce auprès de lui que Favorinus conçut l'ambition d'explorer tous les domaines de la connaissance ⁶ ; c'est peut-être aussi son influence qui la détermina à se ranger parmi les sceptiques de la nouvelle Académie. Favorinus entendit-il, au cours de son séjour en Grèce, Epictète ⁷ ? On ne saurait l'affirmer ; en tout cas, il ne devint pas son disciple, puisqu'il écrivit plus tard une réfutation du stoïcisme.

Quand il vint à Rome, sous le règne d'Hadrien, — ou même dès celui de Trajan — Favorinus était déjà célèbre. Il gagna rapidement la faveur d'Hadrien ; il fit partie de cette cour d'artistes, de savants, de rhéteurs, d'astrologues, que ce prince réunissait autour de lui ; mais il encourut sa disgrâce, et il se félicitait — c'était un autre *paradoxe* de son existence — d'avoir excité la colère d'un empereur sans qu'il lui en coûtât la vie ⁸. C'est au moment de cette disgrâce que ses compatriotes le nommèrent flamine. Il vou-

1. Cf. Colardeau, *o. c.*, p. 4.

2. Voir plus loin, p. 211.

3. Philostr., *V. S.*, I, 8, 5.

4. *Id.*, *ibid.*, 3. — Peut-être eut-il aussi une statue à Corinthe, si le *Discours aux Corinthiens*, attribué à tort à Dion Chrysostome, doit être restitué à Favorinus : cf. Colardeau, *o. c.*, p. 22 sq.

5. Plutarque, son traité *Περὶ τοῦ πρώτως ψυχροῦ*, et Favorinus, son dialogue *Περὶ Ἀκαδημαϊκῆς διαθήσεως*.

6. Cf. Suidas, s. v. *Φαῶρινος*.

7. Cf. A. Gell., *N. A.*, XVII, 19, 1 et 5.

8. Philostr., *V. S.*, I, 8, 1-2.

lut plaider devant l'empereur pour être exempté de ce *municipus* en qualité de philosophe; il n'y renonça que devant la certitude d'un échec¹. L'attitude d'Hadrien ne signifie pas qu'à ses yeux l'œuvre de Favorinus ne fût pas celle d'un philosophe²; mais sans doute cet empereur pensait-il comme son successeur Antonin le Pieux, qui déclara dans un édit que les philosophes qui avaient beaucoup de fortune ne devaient pas se prévaloir de l'immunité, et que s'ils le faisaient, ils démontreraient par là même qu'ils n'étaient pas de vrais philosophes³. Favorinus était donc riche, mais peu généreux; tandis que les Arlésiens suivaient avec fierté la brillante carrière de leur concitoyen, celui-ci n'acceptait que de mauvais gré les honneurs municipaux qui venaient le chercher à Rome même. C'est dans cette ville qu'il mourut, à un âge avancé, sous le règne d'Antonin le Pieux, laissant sa fortune à son disciple et ami Hérode Atticus⁴.

Si Hadrien, indigné de l'avarice de Favorinus, voulait lui refuser le nom de philosophe, Aulu-Gelle, qui le connut bien, le lui donne constamment. Sans doute, il est malaisé de le juger d'après ce qui nous reste de lui : si l'on excepte le *Discours aux Corinthiens*, dont l'attribution à Favorinus n'est que vraisemblable, nous ne possédons de son œuvre considérable que des fragments insignifiants⁵. Il semble pourtant qu'il ait été quelque chose de mieux qu'un pur sophiste.

1. Id., *ibid.*, 3 : ἀρχιερέως ἀναρρήθεϊς ἐς τὰ οἴκοι πάτρια; cf. Dio, LXIX, 3. Il s'agit plus probablement du flaminat municipal, pour lequel l'Élu devait verser une *summa legitima* importante, que du flaminat provincial. C'est à tort que M. Colardeau, *o. c.*, p. 35, traduit ἀρχιερέως par *pontifex*. — Sur l'immunitas des philosophes, cf. *Dig.*, XXVII, 1, 6.

2. C'est ce que paraît croire M. Colardeau, *o. c.*, p. 36.

3. *Dig.*, XXVII, 1, 6, § 7.

4. Philostr., *V. S.*, I, 8, 4.

5. A côté de fantaisies de sophistique pure — comme l'*Eloge de Thersite*, l'*Eloge de la fièvre quarte*, une *Apologie des Gladiateurs* — un discours contre l'emploi des nourrices mercenaires, un autre contre les astrologues semblent révéler des préoccupations de moraliste. Les œuvres philosophiques étaient des *Discours pyrrhoniens* en dix livres, un écrit *Sur les perceptions adéquates* en trois livres, des dialogues, entre autres un *Plutarque*, déjà cité, et un *Alcibiade*. Enfin, Favorinus composa des ouvrages d'érudition à caractère encyclopédique, *Recherches sur toutes sortes de choses* (probablement divisées en vingt-quatre livres) et *Mémoires* (cinq livres); les fragments connus de ces deux ouvrages ont été réunis par Ch. Müller dans *Histor. gr. fragm.*, coll. Didot, III, p. 577 sq.

Vivant à une époque où l'habileté aux jeux les plus vains de l'esprit était tenue pour la marque du génie, ce Celte hellénisé n'eut pas de peine à se montrer parmi les plus habiles. Mais il ne s'en tint pas là ; il avait une intelligence vive, une universelle curiosité, un certain souci de morale. Il semble qu'il y ait eu en lui quelque chose du sérieux aimable de sa race ; peut-être ne lui manqua-t-il, pour faire œuvre grande, que de vivre en un milieu moins factice et d'être moins sensible aux fumées de la vanité.

CHAPITRE IV

ARLES CONSTANTINIENNE. — LE ROLE D'ARLES DANS LES DERNIÈRES ANNÉES DE L'EMPIRE. — LE CHRISTIANISME A ARLES.

I. TRANSFORMATION DES MŒURS POLITIQUES AU III^e SIÈCLE.

Le patriotisme municipal, le loyalisme romain, la haute culture intellectuelle que nous avons vu briller à Arles aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne ne furent pas, naturellement, sans subir le contre-coup du trouble profond qui agita l'empire au III^e siècle. La Gaule fut très ébranlée par la grande invasion des Alamans et des Francs en 257 ; Grégoire de Tours parle d'un certain Chrocus, chef des Alamans, qui serait descendu jusqu'à Arles, où il aurait été battu, fait prisonnier et mis à mort¹ ; mais il y a sur ce personnage légendaire des traditions contradictoires². Une nouvelle invasion barbare, en 275, ne fut pas moins désastreuse ; de plus, la Gaule était le champ de bataille des candidats à l'empire. Alors les décurions, devenus collecteurs d'impôts, sont accablés de responsabilités de plus en plus lourdes ; ils désertent la curie ; pour enrayer ce mouvement, on force les fils de décurions, ou *curiales*, à appartenir d'office au sénat municipal. Cette coercition n'arrête pas la force des choses : le patriotisme municipal disparaît, les magistrats ne sont plus que des fonctionnaires qui sont liés à leur charge. Bien qu'elle fût, de par sa situation géographique, moins exposée aux invasions venues du nord-est,

1. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, I, 32, 34.

2. Par exemple, Frédégaire, *Chron.*, II, 60, en fait un roi Vandale du début du V^e siècle. Sur le développement de la légende, cf. Barthélemy, *La campagne d'Attila*, *Rev. des questions histor.*, VIII (1870), p. 387 sq.

Arles ne laissa pas de subir cette décadence générale des institutions municipales; ses inscriptions ne portent plus trace, après le III^e siècle, de magistrats municipaux ou de décurions : non pas qu'ils fussent abolis; mais leurs charges étant désormais peu enviées, ou même redoutées, on ne se souciait plus de les rappeler sur la pierre comme des honneurs dont on fit vanité.

Il semble bien, d'un autre côté, qu'à partir du III^e siècle les Arlésiens n'aient été soldats qu'exceptionnellement, et que ceux qui le furent aient accompli leur service dans des conditions privilégiées : tel fut, on s'en souvient, dès le début de ce siècle, le cas de M. Aurelius Priscus, qui, étant astreint au service en qualité de fils de vétéran, accomplit toute sa carrière militaire à Rome. Le seul soldat arlésien que nous rencontrions après lui est un certain Flavius Memorius, qui vécut au IV^e siècle : lui aussi eut une carrière privilégiée. Il nous est connu par une épitaphe gravée sur un très beau sarcophage, certainement antérieur de plusieurs centaines d'années à l'inscription ¹.

Cette épitaphe nous apprend que Flavius Memorius mourut à 75 ans après une belle carrière militaire. Il commença par servir dans la légion des Joviens : c'était une légion palatine, c'est-à-dire qui était spécialement attachée à la personne de l'empereur. Il y resta vingt-huit ans, et y devint centurion; ensuite, il fut pendant six ans *protector domesticus*, garde du corps du prince : il entra de ce chef dans l'ordre équestre. Puis, sans passer par le tribunat, il devint préfet d'une légion de *lanciarum*, qui était, comme celle des Joviens, une légion palatine. Il acheva sa longue carrière comme comte de la province frontière de Dacie, puis de la Maurétanie Tingitane. Ce personnage s'est élevé de la qualité de simple soldat jusqu'à la dignité de comte : il est un exemple de l'ascension brillante que permit, à partir du III^e siècle, le métier des armes; il nous montre aussi un Arlésien consacrant toute sa vie au service de l'empire

1. C.I. L., 673. L'inscription a été commentée par M. Jullian dans *Bull. épigr.*, IV (1884), p. 1 sq. Pour le sarcophage, voir plus loin, p. 375.

et à la personne même de l'empereur, à l'époque où Arles était résidence impériale et où la cité des *Sexatani* prenait de plus en plus conscience de son rôle de « Rome Gauloise ». Etant donné que les *Ioviani* furent créés par Dioclétien, Memorius n'entra pas au service avant le règne de cet empereur ; d'autre part, il en sortit avant 378, car c'est environ à partir de cette date que les comtes furent *spectabiles* et non simplement, comme notre personnage, *perfectissimi*¹. On peut considérer comme probable que Flavius Memorius entra au service sous le règne de Constantin ou de ses fils, alors que ces princes étaient à Arles ; et sans doute plusieurs autres *Arelatenses* entrèrent-ils dans les légions palatines pendant le séjour des empereurs dans leur ville.

II. ARLES CONSTANTINIENNE.

Il se produisit en effet au début du iv^e siècle un événement qui eut une influence considérable sur les destinées d'Arles, et compensa largement pour cette ville les effets de la décadence générale : Constantin fit d'elle une résidence impériale. Ce choix fut d'une grande conséquence. D'abord, l'empereur fit dans la ville des embellissements considérables, dont les ruines actuelles permettent à peine de soupçonner l'importance. Il y a tout lieu de croire, comme nous le verrons, qu'il améliora par des travaux d'art les conditions du commerce, et permit ainsi au port d'Arles de prendre dans le cours du iv^e siècle un développement tel qu'il n'en avait pas encore connu de semblable. Enfin, en mettant en lumière, par son choix, les aptitudes d'Arles à jouer le rôle d'une capitale, il prépara le jour où Arles devait devenir à la place de Trèves la préfecture des Gaules.

Constantin séjourna à Arles dès le début de son règne. En effet, les auteurs anciens nous le montrent recevant en 308 son beau-père Maximien dans son palais d'Arles. C'est de là que Maximien, profitant de l'absence de son gendre

1. Cf. Julian, l. c.

qui était allé combattre les Germains sur le Rhin, essaya de soulever contre lui la Narbonnaise¹. Nous retrouvons Constantin à Arles en 314 : le 1^{er} août de cette année, il y ouvre le concile qu'il avait provoqué pour régler la question du donatisme². Le 7 août naissait à Arles Constantin II, premier fils de Fausta³. Il existe la trace d'un troisième séjour de Constantin à Arles, deux ans plus tard : deux lois promulguées par cet empereur sont datées d'Arles, le 13 août de l'année 316⁴.

Constantin établit à Arles un atelier monétaire : c'est probablement en juillet 313 qu'il fut ouvert ; neuf émissions furent faites pendant le règne de Constantin⁵. La *Notice des Dignités* mentionne un *procurator monetæ Arelatensis* à côté de celui de Lyon et de celui de Trèves⁶ : l'atelier fonctionnait donc encore au v^e siècle. Du reste, il existe des monnaies frappées à Arles au nom des empereurs de la seconde moitié de ce siècle, Avitus, Majorien, Sévère, Anthemius, Nepos : l'atelier impérial d'Arles fut, en Gaule, celui qui subsista le plus longtemps⁷.

Un certain nombre de monnaies frappées à Arles donnent à la ville le surnom de *Constantina*. Dès le milieu du v^e siècle, on croyait qu'elle devait cet honneur à Constantin le Grand⁸ ; on pense plutôt aujourd'hui qu'elle en fut redevable à son fils Constantin II. M. J. Maurice, qui a soutenu cette opinion, se fonde sur une étude attentive des monnaies, où l'épithète *Constantina* apparaît en 326 et disparaît en 340⁹ : la première date est celle de la mort de Crispus, frère

1. Cf. Eumen., *Paneg.*, VII, 15-16 ; Lactant., *De mortibus persecutorum*, 29-30.

2. Euseb., *Hist. eccl.*, X, 5 ; cf. Duchesne, *Le dossier du donatisme*, dans *Mél. de l'Ecole fr. de Rome*, 1890, p. 640-644.

3. Cf. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, I, p. xcvi.

4. *Cod. Theod.*, XI, 30, 5 et 6. — Pour la loi VIII, 7, 2, datée d'Arles, elle doit être rapportée non pas à l'année 326, mais à 353 (Godefroy) ou à 346 (Mommson).

5. Cf. J. Maurice, *o. c.*, II, ch. 8.

6. *Not. Dign., occ.*, XI, 43 ; cf. 42 et 44.

7. On ne connaît pas de monnaies impériales frappées à Lyon après Valentinien III. Cf. A. Blanchet, *Manuel de num. française*, p. 142, n. 6.

8. Lettre des évêques de la métropole d'Arles au pape Léon, a. 450 (Albanès et Chevalier, *Gallia chr. nouiss.*, Arles, n° 65).

9. Cf. J. Maurice, dans *Congrès arch. de France*, LXXVI^e session (Avignon),

de Constantin II, qui dès lors reste seul associé à l'empire ; la deuxième est celle de la mort de Constantin II. Le sur-nom, abandonné à la mort de cet empereur, fut repris, semble-t-il, sur les monnaies de Julien et de ses successeurs, Jovien, Valentinien et Valens ¹.

C'est évidemment à l'heureuse position qui faisait d'elle un carrefour de routes entre la Gaule et l'Italie qu'Arles dut d'être distinguée comme résidence impériale. Constantin y trouvait mieux qu'un lieu de repos agréable entre deux campagnes : c'était un point central d'où il pouvait gagner avec une égale facilité le nord de la Gaule ou l'Italie. La Gaule, qui avait brillamment assumé pendant les invasions du III^e siècle le rôle de sentinelle de l'Empire, continua à jouer ce rôle au cours du siècle suivant : ainsi s'affirmait dès cette époque son destin de protectrice du monde civilisé contre les entreprises de la barbarie. En présence du danger germanique sans cesse renaissant, il fallait que l'empereur n'eût pas à franchir les Alpes chaque fois qu'une menace se dessinait sur le Rhin : Arles lui offrit, dans ces conditions, une résidence commode.

Néanmoins, Trèves resta pendant le IV^e siècle le chef-lieu de la préfecture des Gaules ; et le diocèse de la Gaule méridionale, dit des cinq, puis des sept provinces, continua d'avoir Vienne pour capitale : Arles n'était qu'une des cités de la province de Viennoise. Mais les successeurs de Constantin continuaient de venir faire des séjours à Arles : l'empereur Constance y passa l'hiver de 353-354, et y fit donner des jeux magnifiques en l'honneur de sa trentième année d'*imperium* ². L'atelier monétaire subsistait ; la *Notice des Dignités* nous apprend en outre qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires impériaux résidaient à Arles à la fin du IV^e siècle. Il y avait un *praepositus thesaurorum Arelatensium*, administrateur des caisses et magasins impériaux où était centralisé le produit des im-

1909, 2, p. 177-185 ; id., *Num. constant.*, II, p. 139-140. — M. A. Blanchet, o. c., p. 141, n. 2, fait des réserves.

1. Cf. A. Blanchet, o. c., p. 142.

2. *Amm. Marcell.*, XIV, 5, 1.

pôts¹. A côté du *procurator monetæ Arelatensis* dont nous avons déjà parlé, Arles avait un *procurator gynæcei*, directeur d'une manufacture d'état où l'on fabriquait des étoffes de luxe pour l'empereur et sa cour, des vêtements grossiers pour les employés des services publics et pour les soldats². Un *præpositus barbaricarium siue argentarium* dirigeait une manufacture de broderies d'or et d'argent, peut-être aussi d'objets d'orfèvrerie³.

La prospérité commerciale de la ville au iv^e siècle faisait l'admiration des contemporains : Ausone, qui en parle avec enthousiasme, appelle Arles la Rome gauloise, *Gallula Roma Arelas*⁴. Fait-il seulement allusion à la position d'Arles sur une colline au bord d'un grand fleuve, et à son caractère mi-continental, mi-maritime, qui rappelle de si près celui de la Ville éternelle? pense-t-il à la splendeur de ses monuments? veut-il signifier que de toutes les cités de Gaule Arles est celle qui a le plus profondément reçu et le plus fidèlement gardé l'empreinte des mœurs romaines? ou bien enfin fait-il allusion à son rôle de résidence impériale? Il est probable que l'appellation d'Ausone a un sens complexe, et résume plusieurs de ces idées-là. A nos yeux, elle symbolise surtout ce rôle de dernier boulevard de la latinité pour lequel Arles semblait avoir été désignée à l'avance par le choix de Constantin, et qui devait effectivement devenir le sien à partir des dernières années du iv^e siècle.

III. ARLES PRÉFECTURE DES GAULES.

En peu d'années, aux environs de l'an 400, il se fit dans l'organisation politique de la Gaule un changement considérable dont Arles recueillit tout le bénéfice. A un moment

1. *Not. Dign.*, occ., XI, 33. Trois autres *præpositi thesaurorum* résidaient à Lyon, Reims et Trèves (*ibid.*, 32, 34, 35).

2. *Ibid.*, XI, 54. Il y avait des *gynæceæ* à Lyon, Reims, Tournai, Trèves et Autun, remplacé dans la suite par Metz (*ibid.*, 55-59).

3. *Ibid.*, XI, 75 : *branbaricarium*; pour la correction *barbaricarium*, cf. *Corpus gloss.*, VI, *barbarico auro*, *barbarica*. Une manufacture semblable à Trèves, une à Reims (*ibid.*, 76, 77).

4. Aus., *Clarae urbes*, VIII, 2. — Sur le développement du commerce arlésien à cette époque, voir plus loin, p. 213-214.

qu'on ne saurait déterminer avec précision, les invasions germaniques forcèrent le préfet du prétoire des Gaules à abandonner Trèves et à venir établir sa résidence à Arles. On a proposé plusieurs dates pour ce transfert, entre 392 et 418. La *Notitia Galliarum*, qui, comme la *Notice des Dignités*, ne paraît pas antérieure, dans son ensemble, à 395, donne encore Vienne comme capitale de la province de Viennoise¹. En 418, un rescrit d'Honorius et de Théodose au préfet des Gaules Agricola ordonne que chaque année on tienne à Arles un concile des sept provinces, « en la présence illustre du préfet »². Le même rescrit nous apprend que déjà auparavant le préfet Petronius avait convoqué un semblable concile annuel; mais la grande invasion des Barbares, puis l'établissement à Arles de l'usurpateur Constantin (407-411), avaient suspendu les réunions de cette assemblée; par l'acte solennel de 418, Honorius prétend se contenter de les rétablir³. Il suit de là qu'au moment où Petronius était préfet du prétoire, c'est-à-dire entre 401 et 405, Arles était préfecture des Gaules, ou tout au moins chef-lieu du diocèse des sept provinces, *a fortiori* celui de la province de Viennoise⁴.

Un pareil changement ne se fit pas sans à-coup. Trèves étant aux mains des barbares, le transfert de la préfecture s'était imposé; mais Vienne n'abandonna pas facilement ses droits. Il y eut sans doute une période de flottement où certains services métropolitains fonctionnèrent à Vienne et d'autres à Arles. Cette incertitude est bien marquée dans les termes du deuxième canon du concile de Turin : il or-

1. *Not. Gall.*, XI.

2. *Sub illustri praesentia praefecturae*. Cf. *Mon. Germ. hist.*, *Ep. Merow.*, I, p. 13-15.

3. *Si quidem hoc rationabili plane probatoque consilio iam et uir inlustres, praefectus Petronius, obseruari debere praeciperit, quod, interpolatum vel incuria temporum uel desidia tyrannorum, reparari solita prudentiae nostrae auctoritate decernimus.*

4. On peut admettre, à la rigueur, qu'elle n'était pas encore préfecture. Mais nous ne saurions nous ranger à l'opinion de Babut (*Le concile de Turin*, p. 35, note), qui pense que le *conuentus* convoqué par Petronius avait son siège à Vienne. Il s'appuie essentiellement sur la date de 411-413 assignée par Seeck (*Quaestiones de Not. Dign.*) à la *Notitia Dignitatum*; mais cette datation, on le verra plus loin, est beaucoup trop rigide.

donne que, des deux évêques d'Arles et de Vienne, celui qui aura prouvé que sa cité est la métropole fera les ordinations dans la province de Viennoise¹. Honorius, dans son rescrit de 418, expose avec emphase les raisons qui justifient le choix d'Arles comme siège d'un concile des sept provinces² : le développement qu'il donne à cette justification paraît fait pour répondre aux récriminations des Viennois. La Notice des Dignités nous montre les sept provinces du midi réunies aux dix provinces du nord pour ne former qu'un grand diocèse des Gaules, administré par le vicaire des sept provinces³. Au moment de la rédaction de cette partie de la *Notitia*, Arles était donc non seulement chef-lieu des sept provinces, mais chef-lieu de la Gaule entière, en même temps que préfecture des Gaules. Il y a là un mouvement progressif de centralisation administrative qui s'explique très aisément : tous les organes du gouvernement de la partie occidentale de l'empire étaient réunis dans la ville de Gaule qui était la mieux située pour communiquer avec l'Italie, et dont les empereurs avaient fait une de leurs résidences. La date où fut achevée cette concentration des pouvoirs administratifs est incertaine : nous la placerions volontiers entre 418 et 425, c'est-à-dire entre la date du rescrit d'Honorius, qui marque une étape importante de l'ascension politique d'Arles, et la date qui paraît être celle de la rédaction finale de la *Notitia*⁴. Cette importante ré-

1. *Ut qui ex his adprobaverit suam civitatem esse metropolim, is totius provinciae honorem primatus obtineat*. Voir le texte dans Babut, *o. c.*, p. 226. Cet auteur place le concile de Turin en 417 ; il n'est cependant pas impossible qu'il soit de quelques années antérieur.

2. Voir plus loin, p. 211.

3. *Not. Dign.*, *occ.*, III, XXII.

4. Il est démontré que la *Notitia Dignitatum* n'est pas un document homogène, mais que les renseignements qu'il fournit datent de différentes époques : la date de 425 serait celle après laquelle on n'y a plus apporté de corrections ou d'additions. Cf. Mommsen, *Hermès*, XIX, p. 233, et XXXVI, p. 516 sq. (*Gesam. Schriften*, IV, p. 558). — L'opinion courante est que le diocèse des dix-sept provinces a été constitué dès la fin du iv^e siècle (cf. Guiraud, *Les ass. prov. dans l'emp. romain*, p. 232 ; Bloch, dans Lavissee, *Hist. de France*, I, 2, p. 304 sq.). Cela force à admettre que la constitution d'Honorius marque une tendance des provinces du midi à se détacher à nouveau ; il nous paraît préférable de considérer les passages de la *Notitia* relatifs au diocèse des dix-sept provinces comme postérieurs à 418.

forme administrative, qui mit Arles au rang des grandes capitales, semble donc avoir été l'œuvre patiente du gouvernement d'Honorius.

L'antique colonie des *Sextani* fut à la hauteur d'un rôle aussi éminent : elle le soutint, non sans éclat, pendant tout le v^e siècle, au milieu de dangers qui se renouvelaient sans cesse. En 435, nous voyons le préfet Auxiliaris faire réparer la route d'Arles à Marseille, et poser des milliaires dont le premier a été retrouvé à Arles ¹. C'est qu'alors plus que jamais il importait de maintenir les communications avec Rome par le littoral ; les Burgondes menaçaient de couper les routes alpestres : en 443, ils s'installèrent en Savoie ; les Alains, dès 440, étaient dans le territoire de Valence. Non seulement du nord, mais aussi de l'ouest, les barbares tendent vers Arles : en 419, les Wisigoths avaient fondé un grand royaume dont la capitale était Narbonne. Arles est alors vraiment le dernier bastion de la civilisation latine. Dans les cinquante ans qui précédèrent la prise de la ville par Euric, roi des Wisigoths, vers 475, elle ne subit pas moins de quatre sièges. La domination des Wisigoths ne fut d'ailleurs que temporaire : vers 499, Arles appartenait aux Burgondes ; en 506, la ville était de nouveau au pouvoir des Wisigoths ² ; mais en 508, Théodoric prit Arles et se rendit maître de toute la Provence. Il y rétablit l'ancienne administration romaine. Restauration éphémère : moins de trente ans plus tard, la Provence était réunie à l'empire franc. Du moins la vieille colonie d'Arles partagea-t-elle avec Rome l'honneur d'avoir vu le suprême sursaut d'une grande agonie ; *Gallula Roma Arelas* : l'appellation d'Ausone reste vraie jusqu'aux dernières heures de la latinité expirante.

IV. LE CHRISTIANISME A ARLES.

Arles ne fut pas seulement, au v^e siècle, le chef-lieu administratif et politique de la Gaule : elle en fut aussi la

1. C.I.L., 5494.

2. Cf. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e s.*, p. 432 sq.

métropole religieuse. Les deux faits, d'ailleurs, sont connexes : au ^{II}^e siècle, c'étaient les églises de Lyon et de Vienne qui étaient en Gaule les principaux foyers de la religion du Christ; l'église d'Arles ne fut au premier rang que quand la ville fut devenue le siège de la préfecture.

Toutefois, l'histoire d'Arles chrétienne remonte bien au delà de l'époque glorieuse de ses grands évêques. Le christianisme s'introduisit à Arles et dans la région arlésienne d'assez bonne heure : certains faits positifs nous donnent à croire que dès le ^{II}^e siècle la Provence avait été touchée par la foi nouvelle. Il y a au Musée de Marseille une inscription — d'origine, il est vrai, incertaine — que Le Blant n'hésite pas à déclarer « contemporaine des plus vieux marbres de la Rome souterraine » : c'est l'épithaphe de deux martyrs *qui uim [igni]s passi sunt*, dit l'inscription ¹. Plus probant encore, parce que trouvé en place, est le célèbre sarcophage de La Gayole, près de Brignoles, à l'extrémité orientale du territoire d'Aix. Le Blant y voit « la plus antique des tombes chrétiennes sculptées qui nous sont parvenues » : « son style, dit-il, l'antiquité bien connue des symboles du poisson et de l'ancre qui y figurent, permettent de la faire remonter à la fin du ^{III}^e siècle » ². Au milieu du ^{III}^e siècle, il y avait à Arles un évêque, Marcien : saint Cyprien, aux environs de 254, demande au pape Etienne sa déposition comme adhérent au schisme de Novatien ³. Mais il n'était pas le premier évêque d'Arles ; tous les textes s'accordent à désigner comme tel saint Trophime ; après lui, et avant Marcien, les catalogues anciens mentionnent encore unanimement saint Rieul ⁴.

On possède onze épithaphes chrétiennes d'Arles qui indiquent l'année de la mort ; toutes appartiennent au ^{VI}^e siècle, mais il faut se garder d'en inférer que l'ensemble des ins-

1. Le Blant, *Inscr. chr. de la Gaule*, II, n° 548 a, et pl. 72, n° 437; *C.I.L.*, 489. Il se pourrait — mais c'est une simple hypothèse — que l'inscription ait été trouvée en 1837 au bassin de carénage (cf. Chevalier, *Gall. christ. nouiss.*, Marseille, p. VII, et Clerc, *Ann. du Midi*, 1904, p. 495 sq.).

2. *Les sarcophages chr. de la Gaule*, Introd. p. xviii; *ibid.*, p. 157, n° 215 et pl. LIX, 1.

3. Cf. Albanès et Chevalier, *Gallia christ. nouiss.*, Arles, n° 12.

4. Cf. *ibid.*, p. 11 sq.

criptions chrétiennes d'Arles est de date récente; en effet, dans les inscriptions chrétiennes les plus anciennes, en vertu de l'idée païenne que le jour de la mort est néfaste, on évitait de le mentionner. Pour les épitaphes chrétiennes non datées, il est très délicat d'en conjecturer l'âge : il semble bien pourtant que parmi celles d'Arles il y en ait une dizaine qui soient antérieures à Constantin ¹. Ce nombre est relativement considérable: surtout si l'on tient compte du fait que, parmi les épitaphes réputées chrétiennes du III^e siècle, plusieurs sont celles de chrétiens qui ne s'avouent pas. Un beau sarcophage du Musée d'Arles nous offre à cet égard un exemple remarquable. L'épitaphe en est toute païenne: *Hydriae Tertullae, clarissimae feminae, coniugi amantissimae, et Axiae Aelianaë, filiae dulcissimae, Terentius Museus hoc sepulchrum posuit* ². Les deux femmes sont représentées de part et d'autre du cartouche qui encadre l'inscription: l'une d'elles ³ tient dans la main droite une colombe qui béquette une grappe de raisin. La signification de ce symbole reste obscure ⁴; mais Le Blant a raison d'y voir un symbole chrétien. Il attribuait l'inscription au IV^e siècle: elle est plus vraisemblablement du III^e ⁵.

Dès le V^e siècle de notre ère, l'opinion était bien établie qu'Arles avait été le premier foyer d'où la religion du Christ avait rayonné sur la Gaule. Le pape Zosime, dans une lettre à Patrocle, métropolitain d'Arles, du 22 mars 417, dit expressément que Trophime fut le premier évêque envoyé de Rome à Arles, et qu'il fut « la source d'où la foi ruissela sur toutes les Gaules ⁶ ». Deux autres lettres du même renouvellent cette affirmation ⁷. On la retrouve en

1. Le Blant, *Insc. chr. de la Gaule*, II, 519, 520, 522, 525, 526, 527, 531, 533, 541.

2. *C.I.L.*, 675; Le Blant, *o. c.*, II, n° 517, et *Sarcoph. d'Arles*, p. 25 et pl. xiii; Espérandieu, *Recueil*, I, n° 177.

3. C'est celle de gauche. Le Blant et Hirschfeld la nomment *Hydria*. Espérandieu, au contraire, place *Hydria* à droite et *Axia* à gauche.

4. Macchioro, *Il simbolismo nelle figurazioni sepolcrali romane*, p. 83, lui attribue une origine italique.

5. Cf. Hirschfeld, *Kleine Schriften, Beiträge zur Geschichte der Narbonensischen Provinz*, p. 38, n. 2.

6. Albanes et Chevalier, *o. c.*, n° 37, col. 22 (cf. n° 4).

7. *Ibid.*, nos 5 et 6.

l'année 450, dans une supplique adressée au pape Léon par dix-neuf évêques de la province d'Arles : ici apparaît quelque chose que ne disait pas Zosime : Trophime aurait été envoyé à Arles par saint Pierre ¹. C'est le premier stade de la légende de saint Trophime. Le deuxième est marqué par une confusion, qui date, pour le moins, du ix^e siècle ², entre l'évêque d'Arles et Trophime, disciple de Paul, dont l'apôtre dit dans une épître à Timothée : « J'ai laissé Trophime malade à Milet ³ ». La légende s'est amplifiée et précisée de façon remarquable avec le temps ⁴. En réalité, notre ignorance est complète sur le fondateur de l'Eglise d'Arles. Grégoire de Tours parle de Trophime comme de l'un des sept évêques qui auraient été envoyés en Gaule par le pape sous l'empereur Décius, au milieu du III^e siècle. Ce témoignage, bien qu'il ne soit corroboré par aucun autre, est peut-être celui qui nous met le plus près de la vérité ⁵.

1. *Ibid.*, n° 65, col. 38.

2. Cf. Martyrologe d'Adon, dans Migne, *Patr. lat.*, CXXIII, col. 205 ; Martyrol. d'Usuard, *ibid.*, CXXIV, p. 849-850. — On doit, vraisemblablement, remonter plus haut. Babut, *Le concile de Turin*, p. 68, n. 1, a rapproché très heureusement de cette légende de Trophime, premier évêque d'Arles et disciple de Paul, celle de Crescent, premier évêque de Vienne et également disciple de Paul ; la légende viennoise apparaît comme une réplique de la légende arlésienne : or, la tradition relative à Crescent était formée dès le début du VIII^e siècle. Babut va plus loin encore : « Il paraît évident, écrit-il, qu'à Arles, dès la première fois que l'on mit en avant le nom de Trophime, on songea au compagnon de l'apôtre ». Nous ne saurions le suivre : si Zosime, si les auteurs de la lettre au pape Léon, ont eu cette pensée, que ne l'ont-ils exprimée, alors qu'elle leur fournissait un argument de plus à l'appui de leur thèse sur les droits de l'Eglise d'Arles ?

3. *Tim.*, IV, 20 ; cf. *Acta*, XX, 4, XXI, 29.

4. Un livre paru il y a dix ans nous donne sur la vie du premier évêque d'Arles les détails les plus circonstanciés : l'auteur sait qu'il était « parent » de saint Paul et de saint Etienne, il connaît les péripéties de ses voyages, ses moindres faits et gestes à Arles, et parle savamment de la visite que lui fit saint Paul dans cette ville : « on montre, dans la rue Saint-Paul, la maison où logea l'apôtre » (abbé Paulet, *La Primatiale*, 1910, p. 10 sq.).

5. *Hist. Franc.*, I, 48. — On a été jusqu'à mettre en doute l'existence de saint Trophime d'Arles (Babut, *o. c.*, p. 68, note). Il est effectivement assez troublant que sur le plus ancien catalogue épiscopal arlésien le nom de saint Trophime ait été ajouté après coup (cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'anc. Gaule*, I, p. 243). Tous les textes s'accordent à dire qu'il fut enterré à Arles : cf. Martyrologe d'Arles-Toulon, cité par Albanès et Chevalier, *o. c.*, n° 9 ; lectionnaire de l'Eglise d'Arles (Bibl. Nat., ms. lat. 5295, f° 101 verso ; cf. Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, II, col. 360). Un légendaire de l'Eglise Saint-Mary de Forcalquier, dont on trouve un extrait dans un recueil de Peiresc (Bibl. Nat., ms. lat.

Quoi qu'il en soit du premier évêque d'Arles, on doit considérer comme à peu près certain que dès le ^{II}^e siècle il y avait des chrétiens en Provence, et qu'au ^{III}^e il y avait à Arles une église chrétienne importante. Il n'y a du reste rien de surprenant à constater l'antiquité et l'importance du christianisme dans la région d'Arles. Parce que le delta du Rhône fut toujours la porte de la Gaule sur l'Orient, il était dans la destinée historique d'Arles de jouer un rôle important dans la diffusion de la foi qui arrivait de Palestine. D'autre part, la population arlésienne, si riche en éléments grecs et orientaux, était un milieu particulièrement favorable à son développement. Parmi les inscriptions chrétiennes d'Arles assez complètes pour que les noms propres y soient lisibles, plus d'un tiers contiennent des noms grecs ¹; l'une d'elles est même, chose fort rare, entièrement rédigée en grec ². Le fait que l'évêque saint Césaire, au ^{VI}^e siècle, ordonna qu'on chantât les psaumes à la fois en latin et en grec ³, constitue une autre preuve de l'importance de l'élément hellénique dans la colonie chrétienne d'Arles.

Le premier foyer du christianisme fut à Arles même, et non pas à Trinquetaille: du moins cela paraît-il ressortir de ce fait que les chrétiens enterrèrent leurs morts dans le cimetière de l'est, celui qui devint célèbre au moyen âge sous le nom d'Aliscamps. Ces fidèles du Christ étaient, pour la plupart, des humbles, esclaves ou affranchis. Le cas d'Hydria Tertulla, femme de rang patricien, et de sa fille Axia Aeliana, qui eut peut-être pour père un procureur de Sévère Alexandre, nous paraît constituer une exception. La disparition complète du paganisme à Arles fut tardive: une épitaphe païenne du Musée lapidaire appartient, par la

47553, f° 5), précise qu'il alla mourir en Italie et que son corps fut apporté à Arles.

1. Sur 74 inscriptions ou fragments d'inscriptions chrétiennes d'Arles et de son territoire, 40 permettent de lire des noms propres; 14 d'entre eux sont d'origine grecque.

2. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, II, n° 521, et pl. 71, n° 424. Il faut sans doute y joindre le fragment que nous avons publié dans *R.E.A.*, 1920, p. 182-3, n° 19.

3. *Vita S. Caes.*, I, 15 (Migne, *Patr. lat.*, LXVII, col. 1008).

forme des lettres, à une très basse époque ¹. Même sous le règne de Constantin, l'administration municipale semble avoir été en majorité hostile à la religion nouvelle : c'est du moins ce que paraît indiquer l'absence de signes chrétiens sur les monnaies frappées à Arles pendant la plus grande partie de ce règne : le monogramme Constantinien n'y apparaît pas avant l'année 335 ².

L'Eglise d'Arles n'a pas seulement joué un rôle important dans l'évangélisation de la Gaule ; par deux fois, au ^{ve} siècle sous l'évêque Patrocle, au ^{vi} sous saint Césaire, elle a été investie d'une autorité souveraine sur les autres églises de Gaule, et le métropolitain d'Arles est devenu un véritable vicaire pontifical. Entre ces deux épiscopats, l'Eglise d'Arles vit ses droits diminués par le pape et âprement contestés par l'Eglise de Vienne. Nous n'insisterons pas autrement sur l'histoire de la primatie d'Arles : un magistral exposé en a été fait par l'auteur des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, et nous ne saurions mieux faire que d'y renvoyer ³. Qu'il nous suffise de marquer que les privilèges exceptionnels conférés à deux reprises à l'Eglise d'Arles s'expliquent par l'importance du rôle historique de la ville à ces moments-là. Déjà en 314 la faveur de Constantin avait valu à Arles d'être le siège d'un grand concile. Quand elle devint préfecture des Gaules, le pape Zosime essaya de profiter de cette nouvelle organisation administrative pour fonder sur la même base une hiérarchie ecclésiastique. Quand enfin Théodoric tenta de susciter autour d'Arles et de Rome réunies sous le même sceptre une renaissance du passé romain, le pape fut tout naturellement amené à faire de l'évêque d'Arles son collaborateur immédiat. Ainsi le développement de l'histoire ecclésiastique d'Arles est parallèle à celui de son histoire politique.

1. C.I.L., 746.

2. Cf. J. Maurice *Bull. des Antig. de France*, 1904, p. 197-201 ; *Numism. Constantinienne*, II, p. 141.

3. Duchesne, o. c., ch. II, p. 84-144. Voir aussi l'excellente thèse de Babut sur *Le concile de Turin* ; pour le ^{vi} siècle, Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, thèse, 1894, p. 38 sq., et C. F. Arnold, *Caesar'us von Arelate u. die gallische Kirche seiner Zeit*, 1894, p. 182 sq.

CHAPITRE V

LA POPULATION ET LES CULTES.

D'après l'histoire d'Arles telle que nous l'avons jusqu'ici retracée, on se figure aisément que la population de cette cité était loin d'être homogène. Elle était composée de trois éléments distincts : l'élément indigène, ou salyen, ou celto-ligure, l'élément gréco-oriental, l'élément latin. Encore les deux premiers sont-ils eux-mêmes, comme on le voit aux noms composés dont nous les désignons, le résultat d'un amalgame. Quelle était l'importance relative de ces trois éléments ? quelle était leur répartition dans Arles et sur son territoire ? dans quelle mesure y eut-il contact, ou échanges, ou fusion entre eux ? Autant de question auxquelles il est malaisé de répondre. Seules, l'étude des noms propres contenus dans les inscriptions et l'étude des différents cultes pratiqués dans la colonie pourront nous apporter quelque lumière.

I. LES INDIGÈNES. — LEURS CULTES.

La population indigène est celle qui occupe le moins de place dans l'épigraphie. Ce n'est point une raison pour conclure qu'elle était numériquement inférieure. Il y a lieu de croire, au contraire, qu'elle était la plus nombreuse. Mais elle était essentiellement paysanne : courbés vers la terre, les arrière-neveux des néolithiques menaient à l'époque romaine une existence de labeur obscur ; leur sueur a fécondé le sol de la Provence, mais ils ne se sont pas souciés de léguer leur nom à l'avenir. Ils n'en eurent pas le loisir ; ils n'en avaient pas davantage le goût ni le moyen. En effet, la manie épigraphique est particulière aux Grecs et aux

Latins, et les Gaulois qui ont voulu écrire ont emprunté à l'un de ces deux peuples leur alphabet : il s'ensuit que les indigènes qui ont gravé leur nom sur la pierre étaient des demi-assimilés, et ne nous offrent de la véritable population indigène qu'une image déjà déformée.

Noms indigènes dans les inscriptions.

Comme il est naturel, cette assimilation des indigènes fut plus rapide et plus complète à la ville que dans la campagne. Il n'y a dans les inscriptions trouvées à Arles qu'un seul personnage dont le nom décèle une origine celtique : encore porte-t-il les *tria nomina* et est-il citoyen romain ; mais sa filiation dénonce son origine : il est dit Q. *Melius Toutonis f. Vol. Flauos*¹ ; *Touto* est une racine italo-celtique². Le personnage n'était d'ailleurs pas originaire d'Arles, mais d'une cité voisine, étant inscrit dans la tribu *Volltina*. Un autre, que ses noms ne désignent nullement pour un indigène — il s'appelle *T. Attius Quartus* — se trahit par sa dévotion au dieu *Catuarus*³ ; *Attia Prima*, qui fait, sur une inscription des environs d'Arles, une dédicace aux Proxsumes, divinités également indigènes, était peut-être une parente d'*Attius Quartus*⁴ ; le cas de ces deux *Attii* nous montre que l'onomastique résista moins bien que la religion aux influences latines.

Dans les campagnes, les noms celtiques sont en plus grand nombre, et plusieurs conservent leur physionomie intacte. Mais là-même, l'épigraphie nous fait assister à leur contamination et à leur disparition progressives. Sur vingt inscriptions relatives à des indigènes, cinq mentionnent des femmes dont le père s'appelait d'un nom gaulois, mais qui,

1. C.I.L., 852.

2. Osque *touto*, gaulois *touto* = peuple (cf. Dottin, *La langue gauloise*, p. 132). Le nom propre *Touto*, onis paraît être un *apax* ; mais on trouve : *Priscus Touti f., lapidarius, ciuis Carnutenus*, Dessau, *Inscr. lat. select.*, 4661 ; *Toutoduticis* (gén.), C.I.L., 3252 et add. = Dessau, 6977 ; *Toutedo*, Dessau, 9440.

3. C.I.L., 655.

4. C.I.L., 661 et add.

5. C.I.L., 607 : Aubagne, *Prima Sanuilli f.* ; 5788 : Roquevaire, *Derceia Venilati f.* ; *Rev. épigr.*, 1907, n° 1664 : Martigues, *Rustica Vebrulli f.* ; De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *Antiq. de la vallée de l'Arc*, nos 47 et 48, cf. Héron de Villefosse, *B.A.C.*, 1916, p. c-cii : Calissanne, *Longina T. Tigor-*

elles, portent un nom romain⁵; parmi ces pères à nom gaulois, il y en a un dont le gentilice *Tigorninus* est précédé de la lettre *T.*, abréviation du prénom romain *Titus*.

L'alphabet latin fut employé de bonne heure pour la transcription des noms celtiques, mais il ne supplanta pas complètement l'alphabet grec. Sur vingt-et-une inscriptions d'Arles et du territoire qui portent la marque indigène, quatorze sont rédigées en caractères latins, sept en lettres grecques. Celles-ci sont difficiles à dater; mais il y a lieu de penser que l'usage de l'alphabet grec survécut assez longtemps, dans les campagnes, à l'occupation du pays par les Romains : c'est ce que prouve la présence d'une inscription celtique en caractère grecs sur un petit vase grossier d'époque romaine⁴.

De même que l'onomastique, la religion des indigènes de la colonie d'Arles est représentée de façon plus abondante et plus originale dans la campagne que dans la ville. A Arles même, une seule divinité indigène se rencontre : encore ce dieu, *Caiiarus*, inconnu par ailleurs, est-il peut-être l'éponyme de quelque localité des environs². C'est dans les cultes régionaux ou locaux que l'on retrouve la vraie physionomie de cette religion de paysans qui est celle des habitants primitifs de la Provence. La, ou les divinités représentées par les célèbres statues accroupies de la Roque-Pertuse et de Rognac³ étaient adorées à l'est de l'étang de Berre. A Roquevaire, dans la vallée de l'Huveaune, et à 35 kilomètres plus à l'est, à Garéoult, on rencontre le dieu

Cultes indigènes locaux.

nini f.; Saint-Estève, *Albana Atuedi* (cf., à Pourrières, *Aduetisso*, Clerc, *Aquae Sextiae*, pl. XXIX, 48).

1. Cf. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1890, p. 77-79. Les autres inscriptions celtiques en lettres grecques sont : une plaque de plomb d'Eyguières (voir plus haut, p. 27); quatre cippes ou stèles de Saint-Remy (*C.I.L.*, p. 427); un cippe d'Orgon (*C.I.L.*, p. 820).

2. *C.I.L.*, 655. On ne peut guère tenir compte d'une dédicace à un dieu dont le nom, incomplet, se termine par les trois syllabes *isano* (*C.I.L.*, 665). Cette inscription nous a été transmise par le rédacteur anonyme du manuscrit de Suarez, auteur très peu digne de confiance. M. Jullian nous suggère le complément [*Al*]isano; sur ce dieu, cf. J. Toutain, *Pro Alesia*, III (1917), p. 129-140.

3. Voir plus haut, p. 29 et n. 2.

Lauscus, inconnu ailleurs¹. A l'extrémité orientale du territoire régnait *Trittia*, à qui sont dédiées deux inscriptions de la région de Carnoules². Dans la vallée supérieure de l'Arc, la haute falaise rocheuse qui forme à la montagne Sainte-Victoire un socle imposant a gardé le nom d'une divinité locale : on reconnaît le nom du Cengle dans une dédicace au dieu *Cehnllus*, provenant de la région³. Un autre dieu indigène, dont le nom reste incertain, est mentionné sur une inscription de Trets⁴. Sur d'autres points du territoire, des monuments qui demeurent énigmatiques paraissent devoir être rapportés à quelque culte local⁵. Il est à présumer que de nouvelles découvertes viendront enrichir peu à peu la série de ces témoignages ; ceux que nous possédons suffisent à montrer qu'à travers toute l'étendue de la colonie romaine d'Arles plusieurs petites divinités indigènes continuèrent à être adorées dans leur *pays* : si on pouvait reconstituer avec quelque précision leur domaine, on obtiendrait, croyons-nous, des indications précieuses sur le morcellement antérieur non seulement à la conquête romaine, mais même à l'unification salyenne : car il nous paraît assez probable que primitivement chacune de ces divinités paysannes groupait autour d'elle une tribu distincte.

Le culte celtique des *Matres* était répandu sur toute l'étendue de la Gaule ; mais cette dévotion commune à tous les Gaulois prenait une forme particulière dans chaque région, s'adressait à des *Matres* spéciales, protectrices d'un lieu déterminé. Sur le territoire d'Arles, on rencontre de ces déesses locales dans la basse vallée de l'Arc et dans la vallée de l'Huveaune. Ici, on adorait les *Matres Ubelnae*, dont

1. *C.I.L.*, 646 ; Clerc, *R.E.A.*, 1914, p. 79.

2. *C.I.L.*, 255, 316 ; De Gérin-Ricard et Arnaud d'Aguel, *o. c.*, n° 21 et 22. Il faut peut-être rapprocher de *Trittia* le nom de *Trets*.

3. *Rev. épigr.*, 1890, n° 831 ; Clerc, *Aquae Sextiae*, pl. XXIX, 48, et notre compte-rendu dans *R.A.*, 1916, 1, p. 448 ; cf. Jullian, *R.E.A.*, 1900, p. 233.

4. *Rev. épigr.*, 1890, n° 832 ; Jullian, *l. c.*, p. 234 ; Clerc, *o. c.*, pl. XXIX, 40 : *Aciludeo* ?

5. A La Fare, un autel représentant une tête d'homme posée sur une espèce de socle (De Gérin-Ricard et Arnaud d'Aguel, *o. c.*, p. 135) ; à Cuech, entre Salon et Aurons, un autel couvert de figures symboliques (Chaillan, *R.E.A.*, 1907, p. 357) ; à la Petite-Pugère, un autel avec l'inscription ND (Musée Borély ; cf. Jullian, *R.E.A.*, 1900, p. 235).

le nom s'est conservé dans le nom actuel de la rivière ¹; à Ventabren, on a trouvé une dédicace qui s'adresse, sous une forme moins précise, aux *Matrae* ².

Une série de terres cuites du Musée d'Arles représente sous des aspects divers la déesse-mère. Tantôt elle est assise et allaite son enfant; tantôt elle est debout, et le porte dans ses bras; une statuette la représente également debout, vêtue d'une robe largement ouverte qui laisse voir les jambes, et portant deux enfants couchés dans son giron les pieds en avant. Bien d'autres figurines du même genre ont été trouvées à Arles et dispersées: parmi elles, plusieurs appartenaient au type connu signé du nom de Pistillus, fabricant d'Autun, qui a répandu ses produits à travers toute la Gaule ³: la déesse est représentée assise dans un fauteuil d'osier, portant sur le genou droit un enfant qu'elle allaite ⁴.

À côté des divinités locales, les indigènes d'*Arelate* adoraient celles dont le culte était répandu dans la Gaule entière. On trouve à Arles le fameux dieu au maillet, le plus populaire des grands dieux celtiques, qui fut, comme on sait, assimilé par les Gaulois au Silvanus latin. Un petit bronze du Musée lapidaire le représente dans son attitude habituelle, tenant un vase dans la main droite et élevant un maillet dans la gauche ⁵. Des traces de son culte ont été rencontrées peut-être à Trinquetaille ⁶, en tout cas sur

Grands cultes
celtiques.

1. Jullian, *Bull. épigr.*, V (1885), p. 74-76; cf. id., *ibid.*, VI (1886), p. 171; *C.I.L.*, 333 et add.; Clerc, *op. cit.*, pl. XXX, 54.

2. *C.I.L.*, 634. — La dédicace *Iunonibus*, trouvée aux Saintes-Maries de la Mer (*C.I.L.*, 120* = 4101; cf. Jullian, *J. des S.*, 1889, p. 502-503) doit être également rattachée au culte des *Matres*. Au Plan d'Aujs, à la lisière des territoires d'Aix et d'Arles, régnaient les *Matres Almahae* (*C.I.L.*, 330 et add.).

3. *C.I.L.*, 5689, 1; cf. *C.I.L.*, XIII, 10015, 84. Sur Pistillus, cf. Bohn, *ibid.*, pars 3, p. 465; Jullian, *Hist. de la Gaule*, V, p. 287.

4. On trouve dans Bonnemant, *Rec. d'antiq.*, cote *lxxxu*, et dans P. Vêran, *Musée d'Arles*, p. 65, un dessin reproduisant une de ces figurines trouvées à la Pointe en 1693.

5. S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule rom.*, p. 170, fig. Sur l'assimilation traditionnelle du dieu au maillet avec *Dis Pater*, cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, II, p. 124, n. 3; VI, p. 48, n. 3 et p. 35, n. 1; Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, III, p. 224 sq.

6. En 1866, en construisant le chemin de fer d'Arles à Lunel, on trouva,

divers points du territoire de la colonie : à Fourques, sur la rive droite du Petit Rhône ¹, à Mauran, sur les bords de l'étang de Berre ², à Orgon, dans la vallée de la Durance ³, enfin à *Glanum*, où il paraît avoir été l'objet d'une dévotion particulière : le musée de Saint-Remy possède cinq dédicaces à ce dieu, dont trois au moins sont de provenance locale ⁴. La région entre les Alpines et la Durance paraît d'ailleurs avoir été un centre de civilisation celtique particulièrement résistant ; les inscriptions celtiques, rédigées en lettres grecques, y sont plus abondantes qu'ailleurs ; sur l'une d'elles, provenant d'Orgon, est nommé le dieu *Taranoos*, lanceur de la foudre ⁵.

Le Musée d'Arles possède un grand nombre de petites statuettes de terre cuite représentant des volatiles posés à terre, les pattes repliées sous le corps. On peut penser à des colombes : on offrait souvent à Vénus, en ex-voto, des figurines représentant son oiseau favori ⁶. L'abondance toute particulière des ex-votos de ce genre à Arles indiquerait à coup sûr l'existence d'un temple de Vénus dans cette ville. Mais les statuettes en question rappellent plus des poules que des colombes. Et nous sommes amené à nous demander si ces représentations ne se rapportent pas à la religion celtique : on sait par un texte de César que les Bretons s'interdisaient de manger du lièvre, de la poule et de l'oie, et élevaient de ces animaux « pour le plaisir » ⁷ : ce qui signifie évidemment que c'étaient là des animaux sacrés ⁸.

« non loin des bords du Rhône », plusieurs vestiges antiques, entre autres deux cippes : « l'un d'eux », dit Penon dans *Congrès scient. de France*, 33^e session (Aix), 1866, II, p. 266-271, « dont nous ignorons le sort, portait, nous a-t-on assuré, le nom de *Sylvanus* ».

1. *C.I.L.*, 4103.

2. *C.I.L.*, 5803.

3. *C.I.L.*, 1001.

4. *C.I.L.*, 999, 1000, 1002 ; 662 (Arles ?) ; 1001 (Orgon).

5. *C.I.L.*, p. 820. Sur ce dieu, cf. Jullian, *o. c.*, II, p. 124 et n. 1 ; VI, p. 35 et n. 2.

6. Voir, par exemple, les colombes de terre cuite, ex-votos d'un temple de Baal et Tanit, découvertes en Tunisie à Souk el-Abiod (*Pupput*), à El-Djem (*Thysdrus*) : Merlin, *B.A.C.*, 1912, p. 507 sq.

7. Caes., *Bell. gall.*, V, 12, 6.

8. MM. Fabia et Germain de Montauzan possèdent, parmi les objets qu'ils

Un sarcophage du Musée d'Arles représente, de part et d'autre d'un cartouche ayant contenu une inscription aujourd'hui disparue ¹, à droite deux hommes qui manœuvrent un orgue hydraulique, à gauche une déesse debout entre deux chevaux, sous un édicule encadré de colonnes et surmonté d'un fronton que flanquent deux acrotères ². La déesse tient dans la main gauche une corne d'abondance. Il nous semble — bien que cette identification n'ait jamais été proposée — qu'il faut voir là une image d'*Epona*. Cette déesse gauloise ne se rencontre nulle part ailleurs en Narbonnaise; mais sa présence à Arles ne doit pas nous étonner: son culte s'est répandu sous l'Empire en Italie et jusqu'en Serbie, en Bulgarie et en Algérie. Ce qui est plus surprenant, c'est sa représentation sur un sarcophage ³; sans doute contenait-il les restes de quelque cocher ou marchand de chevaux.

Entre le groupe des divinités locales et celui des grandes divinités celtiques, les Proxsumes, sortes de divinités familiales, personnelles même, comparables au *δαίμων* des Grecs, au *genius* des Romains, à l'ange gardien du christianisme, occupent une place intermédiaire: leur culte, en effet, s'étend sur une région assez vaste, mais on ne le rencontre pas en dehors de la basse vallée du Rhône. Nîmes paraît en avoir été le centre ⁴. Il est représenté sur le territoire arlésien par un petit autel trouvé aux environs d'Arles ⁵.

Quel est le sens de la distinction que nous avons reconnue entre les petits cultes locaux et les grands cultes

L'amalgame
celto-ligure.

ont recueillis dans leurs fouilles de Fourvières, une poule de terre cuite tout à fait semblable à celles d'Arles.

1. Le cartouche a été martelé dans la partie supérieure, probablement, à ce qu'indiquent des trous de scellement, pour recevoir une nouvelle inscription gravée sur plaque.

2. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 480.

3. Sur la déesse et ses représentations, cf. S. Reinach, *Epona*, dans *R. A.*, 1895, 1, p. 163-195 et 309-335; suppléments dans *R. A.*, 1898, 2, p. 187-200; 1899, 2, p. 61-70; 1902, 1, p. 231-238; Toutain, *o. c.*, p. 238 sq.

4. On connaît en tout 30 inscriptions qui s'y rapportent: 20 dans le Gard, dont 18 à Nîmes, 8 dans Vaucluse, dont 4 à Vaison, 1 dans la Drôme, 1 près d'Arles.

5. *C. I. L.*, 661 et add.

celtiques ? Il serait bien tentant d'y voir le signe de la superposition de deux religions distinctes, sinon radicalement différentes, l'une indigène, ou ligure, et l'autre gauloise. Dans cette hypothèse, les composants de l'amalgame celto-ligure ne resteraient plus indiscernables. On a essayé d'opérer la même dissociation en s'appuyant sur des faits linguistiques. Michel Bréal a cru pouvoir affirmer que quatre inscriptions dites « gauloises », provenant du Gard et de Vaucluse, appartenaient en réalité à un dialecte proche parent de l'osque et de l'ombrien ¹. Quelques années plus tard, on trouvait à Ventabren, en territoire d'Arles, une stèle funéraire portant l'inscription suivante : ΟΥΕΝΙΤΟΥΤΑ ΚΟΥΑΔΡΟΥΝΙΑ. *Venitouta Quadrunia* : la première partie de ce nom de femme est celtique ; mais la seconde est italique, et M. d'Arbois de Jubainville n'hésitait pas à la qualifier de ligure ². M. Jullian n'admet pas cette distinction tentée par les linguistes : pour lui, le caractère italique de certaines formes des inscriptions appelées en témoignage s'explique par la commune origine des idiomes italiques et du gaulois ³. Il nous suffira d'avoir exposé l'état de la question : on dispose à l'heure actuelle d'un trop petit nombre de faits pour prétendre la résoudre.

II. LES PÉRÉGRINS. — LEURS CULTES.

La population gréco-orientale n'était assurément pas moins nombreuse dans la colonie d'Arles que la population celto-ligure ; mais elle était répartie de façon toute différente ; elle se pressait dans la ville : les épitaphes des cimetières d'Arles contiennent une proportion considérable de noms d'origine grecque, alors qu'on n'en rencontre que par exception dans les campagnes ⁴.

1. *R. A.*, 1897, 2, p. 104 sq.

2. *Rev. épigr.*, 1903, n° 1549 ; D'Arbois de Jubainville, *C.R.A.*, 1903, p. 108-111.

3. *Hist. de la Gaule*, II, p. 366, n. 3 ; p. 371, n. 6.

4. Sur 336 inscriptions d'Arles, 146 contiennent des noms grecs. Sur 60 inscriptions du territoire, on en compte 12 à noms grecs. — Il est bien entendu que le nom ne marque pas forcément l'origine : par exemple, la mode d'avoir des esclaves grecs faisait qu'on donnait parfois un nom grec

Ces Grecs étaient pour la plupart de petites gens, des esclaves ou d'anciens esclaves : mais il y avait aussi des affranchis qui s'enrichissaient par le négoce, devenaient sévirs Augustaux et patrons de plusieurs collèges. Il y eut des Grecs à Arles depuis le jour où il en débarqua sur la côte provençale. L'établissement de la colonie romaine ne leur fit pas de tort : au contraire, le développement que prit le port d'Arles après la chute de Marseille attira en plus grand nombre marins et marchands de la Méditerranée orientale. Au ^{II}^e siècle de notre ère, il y avait à Arles des écoles où l'on enseignait en grec : nous avons vu que le célèbre rhéteur Favorinus, qui ne prononça de discours et n'écrivit qu'en grec, y fit, selon toute probabilité, ses premières études. A la fin de l'Empire, la colonie grecque d'Arles était toujours florissante; peut-être même fut-elle accrue par un nouveau courant d'émigration que détermina à cette époque la prospérité du commerce de notre ville avec l'Orient. Nous connaissons, par Peiresc et par le chevalier de Gaillard, deux épitaphes chrétiennes d'Arles écrites en grec ¹; on se souvient qu'au ^{VI}^e siècle saint Césaire, évêque d'Arles, prescrivait de chanter les psaumes à la fois en latin et en grec ².

Noms grecs
dans les inscriptions.

L'épigraphie nous révèle la fusion qui s'était opérée entre l'élément gréco-oriental et l'élément latin. D'abord, si la langue grecque continuait d'être parlée, on ne l'employait que très exceptionnellement dans les inscriptions : les indigènes ont plus souvent recours à l'alphabet grec pour transcrire leurs noms celtiques que les Grecs d'Arles pour écrire leurs noms grecs ; on n'a pas trouvé d'autres inscriptions grecques à Arles qu'un fragment rappelant la victoire d'un acteur dans un concours de pantomime ³, et

à un esclave d'un pays quelconque. Mais, dans le grand nombre des inscriptions d'Arles à noms grecs, ces cas particuliers ne représentent évidemment qu'une assez faible minorité.

1. Peiresc, Bibl. Nat., ms. lat. 6012, f° 47; cf. Le Blant, *Inscr. chr. de la Gaule*, II, n° 521, et pl. 71, n° 424. Gaillard, 4^e lettre, *B.S.A.V.A.*, X (1913), p. 62; cf. notre article dans *R.E.A.*, 1920, p. 182-3, n° 19.

2. Voir plus haut, p. 109.

3. Cf. notre article dans *R.E.A.*, 1920, p. 181, n° 48.

les deux épitaphes chrétiennes précédemment signalées; de brèves formules grecques apparaissent à la fin de deux épitaphes latines¹. Les noms propres d'origine grecque ont généralement une terminaison latine, et suivent la déclinaison des noms latins. Parfois, cependant, il y a simple transcription en caractères latins, et la déclinaison grecque est conservée : les noms de femme en *e* gardent le plus souvent le génitif en *es*²; il arrive même que la déclinaison d'un nom latin soit bizarrement grécisée; *Flavia* devient au génitif *Flaviaes*³. La plupart des noms se présentent sous la forme d'un gentilice romain suivi d'un surnom de forme grecque; c'est généralement le résultat de l'affranchissement, l'esclave affranchi prenant le prénom et le gentilice de son maître, et gardant son ancien nom d'esclave comme *cognomen*; mais parfois aussi ces noms composites sont dus à l'initiative de pérégrins soucieux de dissimuler ainsi leur origine étrangère : Claude, nous le savons par Suétone⁴, essaya de réagir contre cet abus; selon toute apparence, il perdit sa peine⁵.

L'aspect que présente l'onomastique ne doit nous inspirer que des conclusions prudentes. L'adoption du latin dans les épitaphes et l'assimilation des noms propres résultent de l'état de subordination politique et sociale où se trouvaient les pérégrins dans la colonie romaine : il n'y a pas là le signe d'une influence profonde de l'élément latin sur l'élément gréco-oriental. On constate bien plutôt l'influence inverse. L'architecture et la sculpture portent à Arles, nous le verrons, l'empreinte de l'hellénisme; les divinités venues de l'Orient ont gagné à leur culte une partie de la population gallo-romaine : si, en revanche, le culte de

1. *C.I.L.*, 758 et 874 : εὐπλόει, « bonne traversée! »; Ἀρωμάτι, ταῦτα, « d'Aromatium, voici la tombe ». Nous préférons voir dans Ἀρωμάτι un génitif de forme latine, plutôt que le datif grec de Ἀρωμα.

2. *C.I.L.*, 844, 847, 872, 892. D'autres noms de femmes en *e* font au génitif *enis*, au datif *eni* : *C.I.L.*, 807, 796, 890, 5813. Voir d'autres exemples de ces différentes flexions, en dehors d'Arles, dans *C.I.L.*, p. 953.

3. *C.I.L.*, 807. Huit autres exemples en Narbonnaise. On rencontre parfois des noms latins en *a* écrits *es* au génitif : cf. *C.I.L.*, p. 953.

4. Suet., *Claud.*, 25.

5. Cf. Cagnat, *Cours d'épigr.*, 4^e éd., p. 79.

l'empereur était desservi par des affranchis grecs, il n'y avait là qu'un acte de loyalisme politique, qui n'est aucunement comparable à ce que représente pour la conscience religieuse l'initiation aux mystères d'Isis ou de Mithra.

L'étude des inscriptions ne nous permet guère d'introduire de distinction dans la masse de population que nous avons nommée gréco-orientale. A peine quelques noms, tels que *Dauarius* (de Davara, en Cappadoce?), *Delius*, *Syrrius* ou *Syrus*, indiquent-ils l'origine précise de certains habitants d'Arles ¹. Les autres restent indiscernables. C'est que le grec était devenu après Alexandre la langue de tous les peuples de l'Orient méditerranéen, et les mêmes noms propres s'étaient répandus à travers le monde hellénique. Mais cette uniformité de langage et d'onomas-tique cachait des différences de civilisation que la religion accuse : aux cultes d'Isis, de Mithra, de Cybèle, dont nous allons voir quel fut à Arles le développement, correspondait à coup sûr, quelle que fût la diffusion de ces cultes parmi les occidentaux, un noyau de population venue d'Égypte et d'Asie Mineure.

Nous savons en outre qu'il y avait une colonie juive à Arles : elle était au ^{vi}^e siècle assez nombreuse et turbulente pour fomenter une émeute contre l'évêque Césaire ². Il en est déjà fait mention à propos de la mort de saint Hilaire, en 449 ³. Son existence remonterait au ⁱ^{er} siècle de notre ère, si l'on en croit une légende racontée en langue araméenne, d'après laquelle des Juifs de Palestine, embarqués par ordre de Vespasien sur trois navires, auraient abordé à Arles, à Bordeaux et à Lyon ⁴.

Orientaux
à Arles.

1. Cf. *C.I.L.*, 799 ; 800 ; 707, 885, 604, 613.

2. *Vita S. Caes.*, I, 3, 21-22 (Migne, *Patr. lat.*, LXVII, col. 1041).

3. *Vita S. Hil.*, c. XXII, 29 (Migne, o. c., I, col. 1243).

4. Cf. H. Gross, *Zur Geschichte der Juden in Arles*, dans *Monatsschrift für Gesch. u. Wissensch. des Judenthums*, 1878-80 et 1882 ; id., *Gallia Iudaica*, p. 73 sq. ; M. Schwab, *Nouv. Arch. des Missions scient.*, XII (1904), p. 184 sq. ; cf. p. 216 sq. Cet auteur a recueilli dix textes hébraïques provenant d'Arles ; ils se répartissent entre le ^{vii}^e et le ^{xiii}^e siècles. Il faut ajouter, aux sources qu'il cite pour les textes, les *Lettres* du chevalier de Gaillard (*B.S.A.V.A.*, IX (1912), p. 43 sq. et p. 51).

Cultes
égyptiens.

La religion égyptienne paraît avoir eu à Arles une réelle importance. De tout temps, on a recueilli dans les tombes des Aliscamps ou de Trinquetaille des figurines en faïence ou en bronze représentant des idoles égyptiennes ¹. Isis était adorée à Arles ; la preuve en est fournie par une inscription qui mentionne un *pausarius Isidis* ² : c'était une sorte de desservant du culte, chargé de régler les ar-rêts du cortège dans les processions de la déesse. Il se peut que le souvenir du culte d'Isis se retrouve à l'amphi-théâtre d'Arles ; une inscription gravée sur la face anté-rieure de deux gradins se lit peut-être : [*cune*]us, d(*ecreto*) d(*ecuriorum*), pas[*top*] horor(um) t(empti) I(sidis). ³

Les pastophores étaient des prêtres des divinités égyptiennes dont la fonction particulière était de porter dans les processions une sorte de chapelle, *παστός*, contenant l'image du dieu ou de la déesse. Il serait fort intéressant de voir leur corporation officiellement reconnue par la municipalité arlésienne : ce serait la preuve que les mys-tères égyptiens avaient des adeptes ailleurs que dans la colonie égyptienne d'Arles, et que des *Arelatenses* faisaient partie du collège ; une inscription de la Haute Italie con-firme d'ailleurs ce caractère officiel qu'avaient pris les collèges de pastophores dans certaines cités du monde ro-main : elle nous fait connaître un *collegium pastophorum Industriensium*, qui a pour patron un magistrat du mu-nicipe ⁴. Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce que les pastophores d'Arles aient eu leurs places marquées à l'am-phithéâtre ; mais — nous le verrons quand nous étudie-rons ce monument — l'inscription où l'on a reconnu leur nom reste d'une lecture douteuse.

1. P. Véran, *Antiq. d'Arles*, p. 173, signale un petit obélisque à hiérogly-
phes trouvé dans une urne funéraire en 1806 ; Guimet, *R.A.*, 1900, 1, p. 75
sq., signale deux Osiris en bronze et des *oushabtis* en faïence. Il n'y a pas
lieu de tenir compte d'une lampe du Musée lapidaire représentant le sup-
plice d'Osiris : son authenticité est plus que suspecte (voir plus loin, p. 148,
n. 3).

2. *C.I.L.*, 734.

3. *C.I.L.*, 714, 10 et 11. Voir plus loin, p. 303-304.

4. *C.I.L.*, V, 7468, Mantou da Po, près de Turin.

Une autre religion à mystères, celle de Mithra, avait également des adeptes à Arles. On y a découvert en 1598, sur l'emplacement du cirque romain, un fragment d'une statue en marbre blanc de Kronos mithriaque ; c'est un torse d'homme entouré d'un serpent entre les replis duquel sont figurés les signes du zodiaque ; les mains paraissent avoir tenu chacune une clé. Parmi les signes du zodiaque, celui des Gémeaux se présente sous une forme qu'on ne retrouve nulle part ailleurs : ce sont deux jeunes gens nus, dont l'un tient une lyre et l'autre un sceptre, sans doute Amphion et Zethos, les deux frères thébains ¹. Kronos, dieu iranien, fut introduit de bonne heure dans la théologie mithriaque ² ; sa présence à Arles suffit à marquer l'existence du culte de Mithra dans cette ville, bien qu'on n'y ait pas retrouvé de dédicace à *Sol Inuictus*, ni aucune trace du bas-relief du dieu taurochtone qui était toujours placé au fond des *mithraea*.

La place où a été découverte la statue indique que le *mithraeum* d'Arles était près du cirque ; peut-être même l'avait-on logé dans une des chambres de soutènement sur lesquelles étaient construits les gradins. Par la qualité de la sculpture, le Kronos d'Arles n'est certainement pas postérieur au ^{II}^e siècle ; peut-être même appartient-il au ^I^{er}. Le culte de Mithra fut donc introduit de bonne heure à Arles, si l'on songe que les plus anciens souvenirs de ce culte dans le monde romain ne remontent pas au delà de la première moitié du ^{II}^e siècle ³.

1. Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra*, II, p. 403, n° 281 ; cf. I, p. 112 ; Espérandieu, *Recueil*, I, n° 142. La statue fut trouvée « en 1598, dans le jardin du sieur de Lhoste, apothicaire, près de la porte de la Roquette » (Bonnemant, *Rec. d'antiq.*, cote *xvi* ; cf. cote *lu*, copie d'une « Dissertation sur le Cirque qui estoit autrefois hors de la ville d'Arles », par J. Raybaud, avocat) ; elle resta longtemps dans la maison d'un tailleur, « posée dans une niche sur un pivot sur lequel on la faisoit tourner » (Amat de Graveson, ms. 603 de la Bibl. de Carpentras, p. 294-298, copie d'une lettre de Graveson à Fléchier, évêque de Nîmes) ; Amat de Graveson l'acheta ; à sa mort, elle fut vendue aux consuls d'Arles, qui la firent placer « en 1723 sur le 3^e palier du grand escalier des Consuls d'Arles, au-devant de la salle du conseil » (Bonnemant, *l. c.*) ; on la désignait au public comme une statue d'Esculape (Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, II, p. 431). Elle est aujourd'hui au Musée lapidaire.

2. Cf. Cumont, *o. c.*, I, p. 75 sq. et 294.

3. Le mithréum de Saint-Clément, à Rome, paraît remonter à la première

La diffusion du mithriacisme dans l'empire se fit essentiellement par les soldats; mais Arles n'ayant pas de garnison, les seuls soldats qui pouvaient y propager la religion iranienne étaient les vétérans qui revenaient finir leurs jours dans leur ville natale: leur action ne saurait suffire à expliquer l'introduction précoce du mithriacisme à Arles et dans la vallée du Rhône. On pourrait penser que d'anciens soldats de la 6^e légion, qui avait fait campagne dans le Pont, foyer de la religion mithriaque, en avaient rapporté, dès le temps de César, le culte du dieu taurochtone. Il est plus probable, néanmoins, que ce culte avait été introduit à Arles par les trafiquants syriens qui devaient y être en grand nombre dès avant la fondation de la colonie romaine. De là, le mithriacisme se propagea dans la vallée du Rhône, où l'on en rencontre des souvenirs sur plusieurs points ¹.

Culte
de Cybèle.

Comme le culte de Mithra, le culte de Cybèle, la Grande Déesse Phrygienne, s'introduisit en Provence avant l'arrivée des Romains: les colons phocéens de Marseille l'y avaient apporté dès le vi^e siècle ²; la conquête romaine ne fit que lui assurer un développement nouveau. Ce culte a laissé des souvenirs à Arles; mais aucun n'est antérieur à l'Empire.

Un beau sarcophage du Musée lapidaire est considéré par MM. Jullian et Espérandieu comme un monument métroaque ³. Ce sont les bas-reliefs dont il est orné qui le donnent à croire: on y voit, d'un côté, un orgue hydraulique, une syrinx dans son étui, et un arbre au pied duquel est un animal peu reconnaissable; de l'autre côté, une cithare, un plectre, une sorte de guitare, un cahier de musique.

moitié du n^e siècle (cf. Cumont, *o. c.*, II, p. 105, n^o 64); on connaît, par ailleurs, une dédicace à Mithra de l'époque de Trajan (*ibid.*, p. 106, n^o 69; cf. p. 468), une antérieure à Hadrien (*ibid.*, p. 105, n^o 66), une du milieu du n^e siècle (*ibid.*, p. 453, n^o 423).

1. *Glanum*, C.I.L., 1003; Bourg Saint-Andéol, *ibid.*, 2706; Vaison, *ibid.* 1535, cf. 1324; Vienne, Cumont, *o. c.*, II, p. 399-401, nos 277 et 278.

2. Cf. Graillot, *Le culte de Cybèle*, p. 445 sq.

3. Espérandieu, *Recueil*, I, n^o 181; C.I.L., 832.

La syrinx est bien un attribut d'Attis ¹; mais la multitude des autres instruments de musique lui enlève ici beaucoup de sa signification symbolique. L'arbre paraît bien être un pin, et on sait l'importance du pin dans le culte de la Grande Déesse. Quant à l'animal, on ne saurait y voir un lion, comme le suggère M. Espérandieu : plusieurs auteurs y ont reconnu un bélier ², et c'est ce qui semble le plus probable; d'ailleurs, ceci ne nous éloigne pas de la religion métroaque : le criobole joue un grand rôle dans les mystères de Phrygie, et le bélier est représenté sur des monuments du culte de Cybèle ³. L'inscription qui est gravée entre les deux bas-reliefs mentionne une femme, Julia Tyrannia, morte à vingt ans, « qui par sa vertu comme par sa science donna l'exemple aux autres femmes ». Elle n'est pas nommée « prêtresse », et il serait singulier qu'on eût omis de le dire, si elle avait été revêtue de cet honneur; on ne pourra donc pas la considérer comme une prêtresse, ainsi que le veut M. Espérandieu, mais seulement comme une adepte de la Mère, tout au plus comme une musicienne attachée à son culte. Il n'est pas impossible que le nom de *Tyrannia* rappelle le dieu Mên Turannos, à qui était assimilé Attis. Il convient cependant de signaler l'opinion d'Hirschfeld, qui a supposé que Julia Tyrannia était, secrètement, chrétienne : il est vrai que les noms d'hommes de l'inscription, Autarcus, Laurentius, sont fréquents dans l'épigraphie chrétienne, et que l'arbre et le bélier ont été empruntés au symbolisme funéraire païen par le christianisme primitif.

L'épigraphie d'Arles nous fait connaître deux prêtresses qu'il y a lieu, semble-t-il, de rattacher au culte de la Mère

1. Cf. Graillot, *o. c.*, pl. II, p. 159, autels de Périgueux et d'Athènes; cf. *ibid.*, p. 260.

2. Cf. Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, III, p. 631; Allmer, *Rev. épigr.*, 1893, n° 989. Ce dernier auteur formule l'hypothèse bizarre que le bélier n'était qu'une enveloppe imitant la forme de cet animal, et renfermant « un ustensile du bagage musical ».

3. Cf. Firmic. Mat., *De error. prof. rel.*, XXVII, 4 : sur les racines du pin coupé par les dendrophores, on sacrifiait un bélier; cf. Graillot, *o. c.*, p. 122. Id., *ibid.*, p. 178 : « Le bélier est par excellence l'animal sacré d'Attis ». Pour les monuments, cf. *ibid.*, p. 526, 527.

des Dieux. L'une, Valeria Urbana, est dite simplement *antistis*¹ ; mais elle est représentée sur son tombeau tenant dans la droite une torche allumée et dans la gauche un rameau de laurier auquel est suspendue une couronne : ces symboles paraissent convenir à une prêtresse de Cybèle. Si notre conjecture est exacte, le sarcophage de Valeria Urbana est une preuve de l'antiquité du culte de Cybèle à Arles, car les lettres de l'inscription appartiennent au début du 1^{er} siècle. La seconde prêtresse est Satria Firma, *anstistita Deae*². On a proposé de comprendre : *Bonae Deae* : nous aimons mieux penser qu'il s'agit de la *Magna Dea*, car l'épigraphie nous apprend que les prêtresses de la Bonne Déesse étaient appelées *magistrae* ou *sacerdotes*³.

Il faut rapporter au culte de Cybèle une statuette de terre cuite du Musée lapidaire⁴ qui représente la déesse tenant un flambeau dans la main droite ; le bras gauche porte un lionceau, un autre est assis à ses pieds. Le Musée d'Arles possède également une tête d'Attis en pierre, coiffée du bonnet phrygien caractéristique⁵. En 1903, on a trouvé dans le rempart de la porte de Laure un bas-relief représentant un personnage semblablement coiffé, entre deux pilastres ; c'est probablement un débris d'un monument funéraire⁶.

Une coupe d'argent trouvée dans le Rhône au-dessus d'Arles porte l'image d'une déesse assise sur un trône, la tête couverte d'un voile, avec une corbeille de fruits sur les genoux : à ses pieds, un chien qui semble sortir d'une ciste ; au-dessus d'elle, des oiseaux ; dans le champ, la légende *Matri M(agnae)*, suivie de l'indication du poids de l'objet⁷. On a très justement fait remarquer que fruits, chien et oiseaux sont les attributs de divinités celtiques, et

1. *C.I.L.*, 708 ; Espérandieu, *Recueil*, I, n° 199.

2. *C.I.L.*, 703.

3. Cf. De Ruggiero, *Diz. epigr.*, art. *Bona Dea*, col. 1014. — Sur l'existence possible d'un collège de dendrophores à Arles, voir plus loin, p. 143-144.

4. N° 195 de l'inventaire.

5. Bazin, *Arles gallo-romain*, p. 136, n° 41 ; Graillot, *o.c.*, p. 446.

6. Voir plus loin, p. 365.

7. *C.I.L.*, 5697, 3.

qu'une semblable représentation de Cybèle est la marque d'un syncrétisme de la Mère phrygienne et des *Matres* celtiques ¹. Ainsi le culte phrygien avait pénétré dans les couches profondes de la civilisation provençale; il avait été adopté par certains indigènes et l'image de la Grande Déesse avait été transformée par eux suivant leurs premières croyances. C'est là, assurément, une preuve de l'antiquité du culte de Cybèle en Provence, et un témoignage de sa force d'expansion.

Si le culte de Cybèle a été importé directement de Phrygie en Provence, il n'en est pas moins certain que les *Sextani* qui vinrent fonder la colonie d'Arles apportèrent des raisons nouvelles d'adorer la Mère des Dieux. Ces raisons sont de deux sortes. La première est que la Campanie, d'où ces vétérans étaient originaires, était un des principaux foyers du culte métroaque ². L'autre raison, — et peut-être la plus importante — c'est que la dame de l'Ida troyen était l'objet d'une dévotion particulière dans la famille des Jules, qui se prétendait issue d'Enée ³: son culte revêtit sous Auguste un caractère politique, il prit la valeur d'une manifestation de loyalisme à l'égard de la famille impériale. On conçoit, dans ces conditions, que les habitants d'une colonie fondée par César et considérablement embellie par son successeur aient eu pour la *Magna Mater* une dévotion particulière: le dedicant du monument élevé aux Pennes — en territoire d'Arles — en l'honneur de « la Grande Idéenne Palatine » a voulu faire acte de loyalisme politique tout autant que de piété ⁴.

III. LES COLONS ROMAINS. — LEURS DIEUX.

Il est impossible de se représenter, même de façon approximative, quelle était l'importance numérique des colons romains en face de la population indigène et de la masse

1. Cf. Graillot, o. c., p. 460.

2. Cf. Graillot, o. c., p. 430 sq.

3. Cf. id., *ibid.*, p. 109 sq.

4. Le personnage est dit : *adpar[at]or religionis*. C. I. L., 405 et add.; cf. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 83; Graillot, o. c., p. 260, n. 3.

bigarrée des pérégrins. Un grand nombre d'indigènes et de pérégrins reçurent le droit de cité au cours des deux premiers siècles de l'Empire; à partir de Caracalla, tous furent citoyens romains; d'autre part, nous l'avons vu, les hommes libres qui ne faisaient pas partie de la cité pro-naient souvent les *tria nomina* romains pour se donner l'air d'en être. Tout ce que l'on peut dire dans ces conditions, c'est que les colons romains d'Arles ne furent d'abord qu'une minorité numériquement peu importante au milieu des indigènes et des trafiquants étrangers: que progressivement, au cours des deux premiers siècles de notre ère, le nombre des citoyens romains s'accrut autour du noyau primitif, jusqu'au moment où tous les hommes de naissance libre reçurent la cité romaine.

Culte de la
Bonne Déesse.

Les vétérans italiens qui vinrent fonder la colonie d'Arles apportèrent avec eux un culte bien italien, celui de la Bonne Déesse: ce culte était particulièrement répandu entre Rome et Naples, dans la région d'où provenaient, nous l'avons vu, les vétérans de la 6^e légion ¹. Le temple de la Bonne Déesse était sur le sommet de la colline d'Arles, près des remparts, à la place qu'occupe aujourd'hui l'église Notre-Dame de la Major ². On a trouvé là, en effet, un petit monument dédié à la Bonne Déesse par une *ministra*, sorte de prêtresse de rang inférieur ³: Caiena Attice, affranchie de Prisca, a consacré à la divinité qu'elle servait un autel élégamment sculpté, produit d'un atelier arlésien du 1^{er} siècle de notre ère; la face antérieure présente, au milieu d'une couronne de chêne, deux oreilles ornées de pendants ⁴. On discuta beaucoup, au moment de la découverte, en 1758, sur la signification de ce bas-relief ⁵; on

1. Cf. C.I.L., X, 4849 (*Venafrum*), 5383 (*Aquinum*), 4615 (*Cubulleria*), 1548, 1549 (Pouzzoles).

2. Voir plus loin, p. 350.

3. C.I.L., 654. Cf. d'autres *ministrae Bonae Deae* à Todi, C.I.L., XI, 4635, et à Aquilée, C.I.L., V, 762.

4. Cf. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 139.

5. Cf., dans les *Mélanges du président d'Orbesson*, II, p. 180, une longue lettre de Séguier, archéologue de Nîmes, au président, avec réponse de celui-ci.

n'est pas encore fixé aujourd'hui. D'après certains savants, ce serait un ex-voto offert à la déesse, pour la remercier de la guérison d'un mal d'oreilles¹. Il arrive souvent, en effet, que les malades consacrent à la divinité qui les a guéris un objet représentant la partie du corps qui était malade. Mais on conçoit mieux, dans ce cas, des oreilles en argent ou en or qu'une représentation sur la pierre²; et puis, les pendants étonnent, quand il s'agit simplement de désigner une partie du corps humain. S'il ne s'agit pas d'un ex-voto, on doit considérer ces oreilles comme un symbole de la divinité. C'est à cette interprétation que nous invite une inscription d'Aquilée portant dédicace *auribus B(onae) D(eae)*³; la Bonne Déesse est particulièrement bienveillante : *Bona*; elle écoute les vœux des fidèles : ses oreilles accueillantes deviennent un symbole de sa bonté. On pourrait penser à la rigueur à une autre explication : le dédicant d'Apulée aurait offert des boucles d'oreille *auribus Bonae Deae*⁴. Mais une inscription d'Apulum, en Dacie, nous ramène vers la première interprétation : elle porte : *auribus Aesculapi et Hygiae et Apollini et Dianae*⁵. Esculape ne portait pas de boucles d'oreilles : il est clair qu'on s'adresse à ses oreilles — et peut-être aussi à celles d'Hygie — pour être écouté de ces deux divinités : elles sont, comme *Bona Dea*, des divinités guérisseuses et réputées bonnes⁶. Il faut admettre qu'on s'adressait aux oreilles des divinités de cette espèce pour obtenir d'elles une faveur; c'est parce qu'Isis et Dionysos sont, également, des divinités guérisseuses, qu'on rencontre la représentation d'oreilles humaines sur des monuments qui leur sont consacrés⁷. Les oreilles

1. Cf. Lovatelli, *L'antico culto di Bona Dea in Roma*, dans *Scritti vari*, p. 39; Wissowa, *Religion u. Kultus der Römer*, p. 218, n. 1.

2. Cf. *C.I.L.*, XI, 1295 : *Minervae... aures argenteas*.

3. *C.I.L.*, V, 759.

4. Lovatelli, *o. c.*, p. 43.

5. *C.I.L.*, III, 986.

6. Cf. *C.I.G.*, 6813 : Ἀσκληπιῶ καὶ Ὑγιείᾳ θεοῖς φιανθρώποις.

7. Un chapiteau trouvé à Lyon portait, à côté de l'inscription *Isidi*, l'image d'une oreille (*C.I.L.*, XIII, 1737); deux oreilles en stuc sont figurées, sur le mur postérieur du temple d'Isis à Pompéi, de chaque côté d'une niche qui abritait une statue de Dionysos (cf. Thédenat, *Pompéi*, II, p. 72).

figurées sur le petit autel d'Arles sont donc une représentation symbolique de la déesse : ce sont ses oreilles, c'est-à-dire celles de la statue : et c'est pourquoi elles portent des pendants, car nous savons que les oreilles des statues de déesses en étaient ornées ¹.

Autres cultes.

Le culte des grands dieux du Panthéon gréco-romain n'a pas laissé beaucoup de souvenirs à Arles. Sans doute, il ne manque pas de statues ou de statuettes, entières ou mutilées, qui les représentent; mais, quand il s'agit de divinités dont l'image servait à l'ornement des édifices publics et des maisons particulières, on ne peut pas faire de ces images l'indice certain d'une dévotion : seuls, les autels votifs et les inscriptions dédicatoires peuvent être retenus sans hésitation.

Il n'y a pas trace dans les inscriptions d'Arles du culte de la triade Capitoline, constituée par Jupiter Optimus Maximus, Junon Reine et Minerve; mais divers indices invitent à y reconnaître, comme nous le verrons, l'existence d'un Capitole ². D'ailleurs, sur deux points du territoire de la colonie, à Saint-Remy et à Fabregoules, près Septèmes, on a recueilli des dédicaces à Jupiter Optimus Maximus, à Junon et à Minerve ³.

Les érudits arlésiens ont fait de Diane la divinité principale d'Arles, et comme la déesse poliade de cette cité. Il y a là une tradition qui date du moyen âge et s'est perpétuée jusqu'à nos jours, sans qu'on lui puisse découvrir le moindre fondement sérieux ⁴. La seule déesse tutélaire d'Arles que l'épigraphie nous fasse connaître est la *Fortuna Arelatensis* ⁵ : les *Sextani* avaient adopté là un genre de divinité protectrice spécifiquement italien.

Apollon était l'objet d'un culte au théâtre d'Arles. Deux beaux autels trouvés dans les ruines de cet édifice en té-

1. Cf. *Vita Alex. Seu.*, 51.

2. Voir plus loin, p. 254 sq.

3. *C.I.L.*, 996, 995 (Saint-Remy); *R.E.A.*, 1914, p. 466 (Fabregoules).

4. Voir plus loin, p. 346-349.

5. *C.I.L.*, 656.

moignent ¹. Il est naturel que le dieu de la musique et de la danse ait été honoré au théâtre. De plus, cette divinité était particulièrement chère à Auguste, qui fit transporter dans le temple d'Apollon Palatin, bâti par lui, les livres sibyllins jusque là conservés au Capitole, et qui restaura avec un éclat tout particulier les jeux actiaques; or, nous le verrons, le théâtre d'Arles fut construit sous Auguste, dont une statue colossale se dressait au milieu du mur de la scène.

Apollon se retrouve, avec d'autres divinités, Hercule, Diane ou Hécate, dans le monument de l'hôtel de Laval, où différentes statues de dieux ou de déesses décoraient les niches d'une exèdre². Neptune, dieu de la mer, et, par dérivation, dieu des eaux en général, devait avoir dans une ville comme Arles un grand nombre d'adorateurs : une dédicace faite en son honneur par un particulier nous apporte un souvenir précis de cette dévotion³. Deux statues d'argent du dieu, offertes par le duumvir C. Junius Priscus, ornaient la basilique d'Arles⁴. Enfin on a découvert dans les fouilles de l'hôtel de Laval un fragment de grande dalle dont le centre est occupé par une curieuse figure de dieu barbu, qui participe à la fois de l'Océan et d'une divinité fluviale : si l'artiste a voulu représenter Neptune, il l'a fait avec la plus grande liberté. Il n'est pas impossible, comme on le verra plus loin, que cette divinité singulière ait été le Génie de la colonie; celui-ci, en tout cas, était l'objet d'un culte dans le monument de l'hôtel de Laval, soit qu'il eût sa statue dans une des niches de l'exèdre, soit qu'un temple lui fût consacré⁵.

1. Voir plus loin, p. 283 et 285.

2. Voir plus loin, p. 263. Pour Hécate, il est possible qu'il faille restituer [He]c[ate] ou [He]c[at]is (cf., pour le pluriel, *C.I.L.*, VI, 510 et 507), dans l'inscription *C.I.L.*, 659, qu'on lit, d'après Mommsen : [D]i[is] in[fer]is siue [Par]c[is].

3. *C.I.L.*, 660.

4. *C.I.L.*, 697; cf. notre article dans *R.E.A.*, 1920, p. 172 sq. Un vase d'argent trouvé dans le Rhône entre Arles et Tarascon porte sur le manche l'image de Neptune assis, avec la légende *Neptun(o)* : *C.I.L.*, 5697, 4.

5. Voir plus loin, p. 266 sq.

CONCLUSION.

La diversité des cultes que nous venons de passer en revue donnait à la vie religieuse d'*Arelate* un caractère très complexe et même composite; encore faut-il ajouter, aux dévotions individuelles et aux manifestations de piété publique dont les différentes divinités étaient l'objet, le culte officiel de l'empereur, qui a été étudié à propos des collèges religieux de la cité. C'était tout un peuple bigarré de dieux et de déesses qui habitait les nombreux temples d'Arles antique, les sanctuaires de la campagne, les foyers des particuliers. Un semblable mélange se retrouve dans le reste de la Gaule¹; mais on distingue ici, semble-t-il, une prédominance assez marquée des croyances et des rites venus de l'Orient.

Si nous avons cru devoir rattacher ces cultes divers aux trois éléments essentiels de la population arlésienne, il n'en faudrait pas conclure que les indigènes se bornaient à adorer les divinités celtiques, les colons les dieux de Rome, tandis que les mystères d'Isis restaient réservés à des émigrés égyptiens. La réalité était tout autre. Les Celto-ligures accueillirent avec empressement les dieux des vainqueurs, dont déjà ils connaissaient de longue date les équivalents grecs; ils ne tardèrent pas à se représenter leurs propres divinités à l'image des dieux nouveaux, et à leur donner des noms romains. Les colons, de leur côté, adressaient des prières aux dieux indigènes: nul sentiment d'une incompatibilité ou d'une hostilité entre leurs dieux et ceux d'autrui; c'était plutôt comme un Nouveau-Monde divin dont ils faisaient la découverte, et où ils espéraient trouver de nouveaux protecteurs. Quant aux religions à mystères introduites par les Orientaux, elles attirèrent à elles les Arlésiens sans distinction d'origine. Elles offraient aux âmes un aliment mystique que ne dispensaient ni le naturalisme naïf des Gaulois, ni l'anthro-

1. Cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VI, ch. I.

pomorphisme de la religion gréco-romaine, ni — encore moins — la philosophie rationaliste ou sceptique qui était enseignée dans les écoles de la cité. On soupçonne que les cultes d'Isis, de Mithra, de la Mère des Dieux, firent fleurir à Arles une vie spirituelle d'une particulière richesse. Si la religion du Christ s'y établit d'assez bonne heure et y prit, comme nous l'avons vu, un beau développement, c'est sans doute que les âmes étaient en attente, et dans une certaine mesure préparées à ses enseignements sublimes.

TROISIÈME PARTIE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'AGRICULTURE. — LES INDUSTRIES ET LES MÉTIERS.

Nous avons essayé, dans les chapitres précédents, de re-tracer l'histoire politique et administrative d'Arles, et de nous représenter les habitants de l'antique cité dans la diversité de leurs caractères ethniques et de leurs croyances. Il convient maintenant de les voir au travail, d'étudier par quelles formes d'activité ils ont assuré la prospérité croissante de leur ville. Ils furent surtout des commerçants, et c'est l'étude du commerce arlésien, sous ses différents aspects, qui nous retiendra le plus longtemps; mais il y avait aussi dans la campagne des colons agriculteurs, et dans la ville des travailleurs de toute sorte dont les métiers animaient la rue.

I. L'AGRICULTURE.

L'agriculture ne pouvait pas être indifférente aux colons d'Arles : elle était généralement la grande affaire des vétérans qui recevaient un petit domaine en récompense de leurs services : manier la charrue dans une terre sienne, c'était le rêve du paysan italien qui avait usé vingt ans de sa vie dans les batailles. Les *Sextani Arrelatenses* ne pouvaient penser autrement. Du reste, le territoire si vaste qui leur était attribué comportait, à côté de grandes étendues désertes, des régions fertiles. La plaine de Trets, où les Marseillais, au temps de Marius, avaient des vignes¹, se prête merveilleusement à la culture; de même, le terroir de Saint-Remy; riches aussi les plaines qui se blotissent

1. Plut., *Marius*, 21-22.

entre la colline et la mer depuis Marseille jusqu'à Hyères; enfin, les bords de l'étang de Berre offrent un terrain particulièrement propice à la culture de l'olivier. L'huile était certainement déjà la production principale du pays : celle que manipulaient les *diffusores olearii* d'Arles ¹ devait provenir, pour la meilleure part, de la colonie.

La région des étangs à l'est d'Arles était loin d'être méprisable pour les agriculteurs romains : tout ce qui échappait à l'envahissement des eaux était d'une extrême fertilité : le blé y poussait mieux que partout ailleurs. Écoutons ce que dit à ce sujet un auteur du xvii^e siècle ² : « Les blés ensemancez és isles d'Arles, que le Rhône par son arrousement rend très fécondes, sont recueillis assez souvent au rapport de 16 pour 1. Si les eaux ou la sécheresse ne les incommode pas trop, elles le produisent toujours au 12^e... » De nos jours, les terrains du Trébon et du Plan du Bourg, obtenus par le dessèchement des marais, donnent d'admirables récoltes de céréales. On conçoit que les colons romains aient mis en culture toutes les « îles » qui émergèrent à cette époque.

Ils ne se bornèrent pas là : nous avons la preuve qu'ils entreprirent des travaux de dessèchement ³. Il existe à 2500 m. à l'est de Fontvieille un petit vallon qui s'appelle les Taillades; une falaise calcaire taillée à pic le ferme du côté du nord. Un canal s'ouvre au bas de cette falaise et s'engage en souterrain sous le plateau qu'elle borde. A quelques mètres à gauche de l'ouverture du canal, un bas-relief est sculpté sur la falaise : c'est une vaste coquille de 1 m. 56 de large sur 1 m. de haut, dominant un autel; un taureau dont la partie antérieure est seule figurée se tient près de l'autel : une bandelette tombe le long de la

1. Voir plus loin, p. 208.

2. « La Provence louée par Messire P. de Quiqueran de Beaujeu, gentilhomme d'Arles, évêque de Senez », traduit du latin et imprimé à Lyon en 1614.

3. Une législation spéciale encourageait ces entreprises. Cf., sous Hadrien, l'inscription d'Ain el Djemala, en Tunisie (Carcopino, *Mél. de l'École fr. de Rome*, XXVI (1906), p. 365-481; *C.I.L.*, VIII, 25943); sous le Bas Empire, *Novell. Theod.*, XX, *De adluuionibus et paludibus*, 3.

jambe droite; la tête est très abîmée. Sur le dé de l'autel, on déchiffre quelques lettres d'une inscription de quatre lignes: la première partie d'un nom, M. LICINIVS..., est seule lisible ¹. De l'autre côté de l'ouverture du canal, un escalier de dix marches taillées dans le roc permet d'atteindre le plateau: près de l'escalier, un cartouche à queues d'aronde contenait vraisemblablement une inscription, qui a disparu.

Si l'on marche vers le nord sur le plateau, qui s'incline de ce côté en pente douce, on rencontre un regard ouvrant sur l'aqueduc souterrain; plus loin, cet aqueduc souterrain fait place à une tranchée à ciel ouvert régulièrement creusée dans le rocher, profonde de 2 m. et large de 0 m. 60. A l'endroit où s'ouvre la bouche de sortie de l'aqueduc souterrain, une coquille semblable à celle de l'entrée, mais beaucoup plus petite, est sculptée sur la tranche du rocher au-dessus du cintre de l'ouverture. On perd la trace du canal à quelque 100 m. avant d'atteindre la route de Fontvieille à Paradou. A un kilomètre de là vers le nord, on remarque sur le bord du torrent d'Auge une sorte de radier taillé dans la pierre, et qui pourrait bien indiquer l'endroit où se déversaient les eaux de l'aqueduc des Taillades.

Depuis les auteurs de la *Statistique* ², ceux qui se sont occupés de ce curieux ouvrage d'art en ont fait un aqueduc d'alimentation ³. Nous ne croyons pas cela possible. Il n'y a aucun vestige d'un canal qui aurait conduit les eaux des Taillades à l'aqueduc qui venait de Saint-Remy; par contre, nous avons vu qu'il existe la trace d'un déversement de ces eaux dans le *gaudre* d'Auge, torrent que rien

1. *C.I.L.*, 981. Hirschfeld propose à la ligne 2 *ThREPTVS* ou *AccEPTVS*. Le monument est reproduit dans *Bull. mon.*, 1879, p. 84, dans *B.S.A.V.A.*, II (1905), p. 134-135, et dans Espérandieu, *Recueil*, I, n° 429.

2. *Stat.*, II, p. 303.

3. Cf. Gautier-Descottes, *Mémoire sur les aqueducs antiques d'Arles*, dans *Congrès arch.*, 1876, p. 541 sq.; J. Auvergne, dans *B.S.A.V.A.*, II (1905), p. 133-136; id., *ibid.*, IV (1907), p. 406-407; d'après lui, Stübinger, *Die römischen Wasserleitungen von Nîmes u. Arles*, *Zeitschrift für Geschichte der Architektur*, 1910, Beih. 3, p. 264 [24] sq.; le croquis de l'aqueduc donné par cet auteur à la fig. 13 contient une erreur d'orientation.

n'indique comme ayant été utilisé pour l'aqueduc d'alimentation. Il n'y a d'ailleurs pas dans le vallon des Taillades de source abondante : les eaux recueillies par l'aqueduc souterrain étaient des eaux de pluie. L'aqueduc des Taillades est un canal d'assèchement : il a été creusé par M. Licinius, propriétaire du vallon marécageux, pour permettre aux eaux de s'écouler et transformer un marécage malsain en terre de culture. Aujourd'hui encore, les paysans curent régulièrement l'aqueduc romain, qui sert toujours à l'évacuation des eaux.

Au-dessus et immédiatement à l'est des Taillades, un autre vallon, dit de Parisot, porte les traces de travaux moins importants, mais du même ordre : c'est une série de petites rigoles disposées en éventail, qui étaient évidemment destinées à favoriser l'écoulement des eaux; elles sont creusées dans la bauxite, une couche de terre végétale les recouvrait quand on en reconnut il y a quelques années l'existence ¹. Ces travaux étaient apparemment solidaires de ceux des Taillades, et les eaux du vallon de Parisot, après avoir traversé le vallon inférieur, étaient évacuées par l'aqueduc de la coquille.

A un kilomètre au nord-ouest des Taillades, près de la halte du chemin de fer d'Arles à Salon dite des Carrières, on a rencontré, à un mètre sous la terre végétale, un aqueduc de 1 m. 70 de haut, de 1 m. de large au plafond, entièrement taillé dans le calcaire tendre; sur un des côtés, une rigole de 0 m. 25 était creusée en contre-bas, probablement pour recueillir les détritits entraînés par les eaux et rendre ainsi le curage plus facile ². On a affaire ici, comme aux Taillades, comme au vallon de Parisot, à un de ces *cuniculi*, ou canaux de drainage, par lesquels les Romains ont su rendre cultivables et habitables des contrées marécageuses comme la campagne romaine ou certaines parties de l'Etrurie. Il y a lieu de penser qu'un

1. Cf. J. Auvergne, *ll. cc.*

2. Cf. J. Auvergne, *ll. cc.*; d'après lui, A. Blanchet, *Aqueducs et cloaques de la Gaule romaine*, p. 24 et 55. Ces auteurs en font, à tort, un aqueduc d'alimentation (voir plus loin, p. 384, n. 2).

assez grand nombre de travaux de ce genre avaient été faits dans toute la région à l'est d'Arles.

Les grandes plaines désertiques de la Crau et de la Camargue furent aussi de la part des Romains l'objet de tentatives de défrichement et de culture. Des fermes, analogues aux *mas* d'aujourd'hui, devaient se dresser de place en place au milieu des étendues mornes de la Crau, principalement le long de la voie qui la traversait : on a retrouvé au mas d'Archaimbault une tête de pierre ayant appartenu à une statue romaine; elle a les caractères d'un portrait : peut-être était-ce celui du propriétaire du domaine ¹ ? Pour la Camargue, on a formulé l'hypothèse qu'elle devait son nom à un Arlésien de rang sénatorial qui s'appelait A. Annus Camars ²; il n'est pas impossible, en effet, que ce personnage ait été propriétaire du plus vaste domaine de l'île, et que le nom du domaine, tiré de celui de son possesseur, ait été, par la suite, étendu à l'île entière. Il est certain que la Camargue devait être partagée en un petit nombre de *latifundia*; la culture du blé et l'élevage de taureaux et de chevaux à demi sauvages en étaient sans doute, comme aujourd'hui, la principale ressource.

II. L'INDUSTRIE.

A l'ouest d'Arles, sur la rive droite du Rhône, il y avait, au temps des Romains, de vastes forêts ³. Cela favorisa le développement de très importantes industries du bois. Deux corps de métier, trois peut-être, représentent à Arles ces industries : les *fabri tignuarii*, les *fabri nauales*, et, peut-être, les *dendrophori*. Les industries
du bois.

Les *fabri tignuarii*, ou charpentiers, sont bien représentés dans l'épigraphie d'Arles : nous ne connaissons pas moins de six membres du collège ⁴, dont deux en furent

1. Cf. Destandean et Thédénat, *B.A.C.*, 4910, p. LI.

2. Voir plus haut, p. 91.

3. Voir plus haut, p. 52.

4. *C.I.L.*, 719, 722, 726, 728, 736, 738.

présidents, ou *magistri*. L'un de ceux-ci, L. Aventinius Avitianus, est appelé *magister primus*, c'est-à-dire qu'il fut le premier à exercer cette fonction : il était donc contemporain de la fondation du collège ; malheureusement, rien ne nous permet de dater l'inscription, qui a disparu ¹. Les cadres de la corporation étaient larges, elle réunissait des spécialistes divers : par exemple, Q. Candidius Benignus, membre du collège, s'était spécialisé dans la fabrication des orgues hydrauliques et de tous instruments marchant à l'aide de l'eau, tels que clepsydres ou moulins ².

Il y avait pourtant une industrie du bois qui avait pris à Arles une telle importance que ceux qui s'y livraient formèrent un collège à part : nous voulons parler des constructions navales, domaine des *fabri nauales* ³. Ce ne sont, en somme, que des charpentiers spécialisés dans la construction des navires ; les monuments figurés qui les représentent au travail les montrent achevant la proue recourbée d'une embarcation : cette partie de leur œuvre, sans doute une des plus délicates, était devenue comme le symbole de la profession ⁴. On connaît des collèges de *fabri nauales* ailleurs qu'à Arles : à Ostie, à Portus ⁵, à Pise ⁶ ; celui d'Arles est certainement parmi les plus anciens, car avant même la fondation de la colonie, les chantiers d'*Arelate* étaient assez puissamment outillés pour fournir à César, en un mois, douze vaisseaux longs ⁷.

1. *C.I.L.*, 719.

2. *C.I.L.*, 722, v. 4 : *organa qui nosset facere aquarum aut ducere cursum*. On a cru, bien à tort, qu'il construisait des aqueducs. Hirschfeld pense qu'il s'agit seulement d'orgues hydrauliques ; nous adoptons l'interprétation de Bücheler, *Carm. epigr.*, n° 483. Des orgues hydrauliques sont figurées sur deux sarcophages d'Arles (Espérandieu, *Recueil*, I, n° 180 et 181).

3. *C.I.L.*, 700, 730, 5811. Une meilleure lecture de cette dernière inscription dans De Laurière, *Bull. des Antiq. de France*, 1888, p. 264-267.

4. Cf. le cippe d'un *faber navalis* de Ravenne, *C.I.L.*, XI, 139 ; le bas-relief a été publié par Jahn dans *Ber. Sächs. Ges. der Wissenschaften*, 1861, pl. X, 2, cf. p. 334, et d'ailleurs mal interprété : l'auteur prend la proue du navire pour une « échelle courbe ». On retrouve un homme travaillant une proue sur des gemmes (Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, pl. XXI, 7, 8, 9).

5. Cf. Waltzing, *Corpor. professionnelles*, IV, p. 49.

6. *C.I.L.*, XI, 1436.

7. *Caes., Bell. civ.*, I, 36. — Cf. plus haut, p. 51.

La technique particulièrement savante des constructions navales exigeait que le travail fût dirigé par un ingénieur : une inscription d'Arles nous fait connaître un *architectus naualis* ¹. Il est probable, d'après une inscription de Rome, que cet architecte faisait partie de la corporation des *fabri* ².

Sur un cippe du Musée lapidaire, les *fabri nauales* apparaissent associés sous le même patron aux *utricularii* et aux *centonarii* ³. Ceux-ci étaient des artisans qui fabriquaient, à l'aide de morceaux dits *centones*, des couvertures de laine ; quant aux utriculaires, c'étaient des bateliers d'un genre spécial, dont nous parlerons en détail quand nous étudierons la navigation fluviale ⁴. Il y a lieu de se demander si ces trois corporations n'étaient pas associées pour combattre les incendies. En effet, l'épigraphie nous montre souvent le groupement des *dendrophori*, des *fabri tignuarii* et des *centonarii*, et l'on a supposé avec beaucoup de vraisemblance que les membres de ces trois corporations, contribuant, à des titres divers, à l'extinction des incendies, formaient ensemble un corps de pompiers ⁵. Le code Théodosien prescrit ce groupement ⁶. Mais il n'était pas sans quelque souplesse : c'est ainsi qu'à Apulum les *fabri* et les *centonarii* sont associés aux *nautae* ⁷ ; à Pisaurum, ils sont associés aux naviculaires et aux dendrophores ⁸. On conçoit, du reste, que nautas et naviculaires aient pu prêter leur concours pour éteindre les incendies : il en est de même des utriculaires. Ainsi il est possible qu'à Arles *fabri nauales*, *utricularii* et *centonarii* aient été groupés en un corps de pompiers.

Les collèges de dendrophores que l'on rencontre dans

1. *C.I.L.*, 723. Semblable mention à Minturnes, *C.I.L.*, X, 5374, et à Misène, *ibid.*, X, 3392.

2. *C.I.L.*, VI, 33833 : *harchitecto [f]abro nabali* (sic).

3. *C.I.L.*, 700 : dédicace à C. *Paquius Pardalas*, affranchi d'*Optatus*, sévir Augustal d'Arles, *patrono eiusdem corporis, item patrono fabrorum naualium, utriculariorum et centonariorum*.

4. Voir plus loin, p. 491-494.

5. Cf. Hirschfeld, *Kleine Schriften*, p. 96 sq.

6. *Cod. Theod.*, XIV, 8, 4.

7. *C.I.L.*, III, 4209.

8. *C.I.L.*, XI, 6362, 6369.

toute l'étendue de l'empire romain avaient un caractère complexe, à la fois religieux et industriel : ils apparaissent dans les inscriptions tantôt comme des prêtres de Cybèle, et tantôt comme des ouvriers qui s'occupaient de la coupe des bois et de leur transport ¹. L'existence d'un semblable collège à Arles est peut-être décelée par une inscription de l'amphithéâtre, malheureusement susceptible de deux lectures également défendables ² ; l'une de ces lectures nous donne le texte suivant : [*loca dendrop*]horor(um) ti[*gnuarior*(um)]. Que les dendrophores et les charpentiers aient été réunis sur les mêmes gradins de l'amphithéâtre, cela ne doit pas nous étonner, puisque, comme on l'a vu, les inscriptions les associent fréquemment. Si donc l'on admet la lecture proposée, on est conduit à l'hypothèse suivante : Arles aurait eu deux corps de pompiers ; l'un comprenant les dendrophores et les charpentiers, aurait protégé les monuments et les maisons de la ville ; l'autre, composé des *fabri nauales*, des *utricularii* et des *centonarii* aurait été spécialement chargé de préserver les entrepôts, les navires et les bâtiments du port.

Les industries
du bâti-
ment : tail-
leurs de
pierre, fa-
bricants de
tuyaux de
plomb.

La pierre de taille n'était pas moins abondante aux environs d'Arles que le bois de construction. A Saint-Remy, aux Baux, à Fontvieille, on trouve en grande quantité un calcaire homogène et tendre. L'exploitation des carrières de Fontvieille ne date que du milieu du XVIII^e siècle ; c'étaient les carrières de Saint-Remy qui étaient exploitées du temps des Romains ³. Les monuments antiques de la ville disent assez quel usage les maçons et les sculpteurs d'Arles surent faire de cette admirable pierre de taille.

Faut-il attribuer à Arles la corporation des *lapidarii Alimanticenses*, qui sont nommés sur une épitaphe des Aliscamps ⁴ ? On retrouve à Cimiez, dans les Alpes-Maritimes, les mêmes tailleurs de pierre faisant une dédicace à Her-

1. Cf. Aurigemma, dans De Ruggiero, *Diz. epigr.*, art. *Dendrophori*.

2. Voir plus loin, p. 303-304.

3. Cf. *Stat.*, I, p. 537-538.

4. *C.I.L.*, 732.

cule ¹. L'épithète *Almanticensis* est formée selon toute vraisemblance sur le nom d'un *uicus* près duquel étaient des carrières ; mais il est impossible de dire si ce *uicus* était dans la région d'Arles ou dans celle de Nice ².

Nous connaissons, par la signature qu'il a gravée sur des consoles du monument de l'hôtel de Laval, le nom d'un *marmorarius* d'Arles, *Philiscus* ³.

La brique est d'un emploi restreint dans les constructions antiques d'Arles, et cela se conçoit, étant donnée l'abondance de la pierre. On n'a signalé comme trouvées dans cette ville que trois briques estampillées : l'une sort d'une fabrique de Rome : elle porte le nom d'un ouvrier d'une tuilerie de *Domitia Lucilla* ⁴ ; les deux autres portent les marques CLARIANVS et CLARIANA, très répandues en Narbonnaise, et qu'on suppose appartenir à une fabrique de Vienne ou des environs ⁵. Ainsi les entrepreneurs arlésiens faisaient venir leurs briques de Vienne et même de Rome, et il est très probable qu'il n'y avait pas de tuileries à Arles.

Par contre, on est en mesure d'affirmer que les tuyaux de plomb nécessaires pour les travaux de canalisation étaient fabriqués sur place. Nous connaissons plusieurs noms de fabricants : *L. Annius Charitonianus*, *C. Iulius Primulus*, *M. Verecundinius*, *T. Valerius Patroclus*, *T. Valerius Mas[culus ?]* ⁶. Tous ceux-là sont incontestablement arlésiens, puisque leur nom est suivi, sur la marque de fabrique, de l'indication *Arel(ate) f(ecit)*. Deux autres ne font pas suivre leur nom de cette indication, mais doivent leur être adjoints, le premier presque à coup sûr, le second vraisemblablement. L'un est *T. Valerius Surri-*

1. *C.I.L.*, V, 7869.

2. M. Jullian, *Hist. de la Gaule*, V, p. 296, n. 4, a formulé l'hypothèse que ces *lapidarii* étaient peut-être des tailleurs de pierres précieuses.

3. Voir plus loin, p. 263.

4. *C.I.L.*, 5678, 6 ; cf. Descemet, *Inscriptions doliaires*, p. 215 et 216, n° 35 = *C.I.L.*, XV, 269. Les tuileries de Rome expédiaient leurs produits dans toutes les parties de l'Empire : cf. Dressel, *C.I.L.*, XV, p. 9.

5. *C.I.L.*, 5679, 19 a et 20 a ; cf. De Mortillet, *Revue savoisienne*, 1879, p. 59 sq.

6. *C.I.L.*, 5701, 1, 4, 9, 8, 2 a.

lio ¹, dont le nom ne se rencontre qu'à Arles, et qui appartenait, selon toute probabilité, à la famille des deux *T. Valerii* mentionnés plus haut. L'autre est *C. Cantius Pothinus* ², dont la marque se répète sur plus de trente tuyaux de plomb du Musée d'Arles; ailleurs, on ne retrouve son nom que deux fois à Nîmes, une fois à Montpellier ³.

Instrumentum
domesticum.

Y avait-il à Arles des fabriques d'amphores et de vases? C'est possible, ce n'est pas certain. On a découvert en 1873, lors des travaux de la gare maritime de Trinquetaille, un dépôt considérable de vases de terre rouge ⁴. Il s'agit là d'un dépôt de vases importés : tout l'indique, et l'emplacement du dépôt sur les bords du fleuve, et la présence à cet endroit de pilotis où l'on a vu les restes d'un port, et l'apparence neuve que les vases présentaient. Mais la meilleure preuve est encore dans les marques de potiers que portaient beaucoup de ces vases : sur quarante-trois noms qu'on y a relevés, la plupart sont ceux de fabricants de la Graufesenque ⁵. C'est de ce grand centre de production, situé au confluent du Tarn et de la Dourbie, que proviennent en très grande majorité les vases trouvés à Arles; la poterie de Lezoux ne semble pas s'y rencontrer ⁶; les fabriques d'Arezzo sont représentées par les noms d'*Ateius* et de *Gellius* ⁷. D'autres marques semblent italiennes, sans qu'on puisse

1. *C.I.L.*, 5701, 8.

2. *C.I.L.*, 5701, 2.

3. *C.I.L.*, 5701, 2 k, 1, m.

4. Cf. Huart, *Bull. mon.*, 1875, p. 599.

5. Les potiers de la Graufesenque dont les produits se rencontrent à Arles sont : *Calvus*, *Castus*, *Crestus*, *Damonus*, *Gallicanus*, *Iucundus*, *Manduilus*, *Memor*, *Montanus*, *Rogatus*, *Secundus*, *Seuerus*, *Siluanus*, *Silvinus*, *Tertius*. Les marques OF·MA, MOMA, OF PATRIC, sont également des marques de la Graufesenque. Quant aux estampilles MARTIAL·FECIT et OF·PR·MO, elles me paraissent uniques, bien que les marques connues de *Martialis* et de *Primus*, potiers de la Graufesenque, soient très nombreuses et variées.

6. La marque OF·CARAN (*C.I.L.*, XIII, 40040, 449), qu'on trouve à Arles, se rapproche plus de la marque de la Graufesenque OF CARA (*ibid.*, 448) que de la marque de Lezoux CARANTINI M (béchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule rom.*, I. p. 259). Et les deux marques de *Sabinus* qu'on y trouve appartiennent plus probablement au *Sabinus* de la Graufesenque qu'à celui de Lezoux.

7. Peut-être aussi la marque *Eros C(a)ii Vale(r)ii seruis* est-elle arrétine.

dire le lieu de la fabrique : telle la marque d'*Apicius*, la marque S·M·T·, peut-être encore celle de *Cassius*. Il y a enfin un certain nombre d'estampilles qui se rencontrent ailleurs, en Gaule et en Germanie, mais dont on ne peut en aucune façon déterminer le lieu d'origine ¹.

A côté de ces poteries de provenance plus ou moins lointaine, les marques COSIUS · VRAN et C · SENT ne se trouvent, croyons-nous, qu'en Narbonnaise, et paraissent, en conséquence, provenir d'une fabrique de la Gaule du sud-est ². Il y a plus : l'estampille L · PONTI · EVTYCHI ne se rencontre, à notre connaissance, qu'à Arles : une fois sur un couvercle d'amphore et une fois sur un vase à couverte rouge ³. Il se peut que *L. Pontius Eutychus* ait travaillé à Arles : néanmoins, on ne pourrait l'affirmer que si on y avait trouvé un moule à son nom. Des présomptions analogues et pas plus fortes existent au sujet de *M. Iulius Trophimus*, dont le nom se trouve sur le couvercle d'une amphore d'Arles ⁴ : on retrouve le même nom sur un sceau de bronze ayant fait partie de la collection de M. de Mazaugues, à Aix ⁵, et le père d'un charpentier d'Arles s'appelle *L. Iulius Trophimus* ⁶.

Il est donc vraisemblable, bien que toute certitude fasse défaut, que l'industrie céramique n'était pas inconnue à Arles; cette vraisemblance s'accroît du fait que les vastes forêts de la rive droite du Rhône permettaient d'avoir en abondance le charbon nécessaire à la cuisson. Si on admet l'existence de fabriques de vases à Arles, on pourra y rapporter neuf marques qu'on ne trouve pas ailleurs que dans cette ville : OF ARIN, OF · P AT PA, OF · CHA, CGII, CNII, OF · MI VGE, RESTI O, SYNTS OF TRIMO ⁷. On pourra même

1. VOFANGIV, FIRMO, F PYDENT, TABI V(*irtutis*), OF GEM·MAD.

2. *C.I.L.*, 5686, 268 et 818.

3. *C.I.L.*, 5683, 225; 5686, 699.

4. *C.I.L.*, 5683, 453.

5. *C.I.L.*, 5690, 75.

6. *C.I.L.*, 728. Nous n'avons pas rencontré ailleurs la marque d'Arles : M·IVL·TROPHIM·N·I Mais on trouve au Testaccio, sur une amphore provenant de Bétique, II IVL TROPHIM ET ZOSIMI (*C.I.L.*, XV, 3901); à Trion et à Wiesbaden, IVLI ZOSIM (*C.I.L.*, XIII, 40002, 293).

7. *C.I.L.*, 5686, 75, 403, 230, 374, 633, 596, 747, 857, 892.

en ajouter une dixième, OFI : CAVI, dont on n'a trouvé en dehors d'Arles qu'un seul exemplaire, à Gigondas, près d'Orange. Mais tout cela reste dans le domaine de l'hypothèse.

Il convient de mettre à part une série de vases d'une terre spéciale, à vernis jaune veiné de rouge, qui provient du dépôt de Trinquetaille. On avait cru, au moment de la découverte, se trouver en présence des produits d'une industrie locale ¹. Déchelette a montré que les vases de cette série, qu'on retrouve à Naples, à Pompéi, à Cagliari, au Musée de Trèves, avaient été fabriqués à la Graufesenque ².

Ainsi cette série spéciale nous ramène au grand centre rutène, qui possédait à Arles un entrepôt considérable. Si Arles eut des fabriques de vases, ce qui reste douteux, il est incontestable que les produits de la Graufesenque leur firent une concurrence victorieuse. Nous croirions volontiers que, sauf exception, on ne fabriquait à Arles que des amphores pour le blé, le vin et l'huile.

Rien n'indique qu'il y ait eu à Arles une manufacture de lampes. Les lampes antiques conservées au Musée lapidaire sont au nombre d'environ deux cents, sur lesquelles on en compte une vingtaine de chrétiennes, et une trentaine qui portent des marques de potiers ³. La plupart des marques se retrouvent en Narbonnaise ⁴; un certain nombre d'entre elles se rencontrent aussi en Afrique ⁵ : les mêmes fabriques, probablement italiennes, répandaient leurs produits sur les deux rives de la Méditerranée occidentale. Arles

1. Huart, *l. c.*

2. Déchelette, *o. c.*, I, p. 67.

3. La plus grande partie de ces lampes provient : 1° des cabinets Sauret et Bonnemant, achetés en 1835 et 1836 ; 2° de la collection Jacquemin, achetée en 1872. Cette dernière a été surtout formée de lampes trouvées aux Aliscamps en 1844-46, lors de la construction du chemin de fer de Paris à Marseille. Quant aux cabinets Sauret et Bonnemant, ils contenaient, à n'en pas douter, un certain nombre de lampes provenant d'ailleurs que d'Arles. Une lampe du cabinet Bonnemant paraît fautive : c'est celle où l'on voit Typhon dépeçant le corps d'Osiris (Cf. sur cette lampe, Lacaze-Duthiers, *B.A.C.*, 1917, p. cxiv; Héron de Villefosse, *ibid.*, p. cxxxiv-cxxxix, et pl. XXXII).

4. Cf. *C.I.L.*, p. 694-699.

5. *C.I.L.*, 5682, 43, BIC AGAT; 28 b, C CLO SVC; 45, L FIDI SEC; 65 b, C CIVN DRAC. En outre, C MEVPO.

reçut même des lampes fabriquées dans l'Orient grec : on en a trouvé une en 1899 à Trinquetaille, portant la marque du fabricant Ἀγαθόπου¹.

Si la fabrication de la poterie fine, n'eût, de toute façon, que peu d'importance à Arles, il semble qu'il n'en ait pas été de même de la verrerie. Il y a au Musée d'Arles une belle collection de récipients en verre de toute forme; d'autres, provenant d'Arles, sont à Paris, au Cabinet des Médailles, d'autres à Marseille, au Musée Borély, d'autres à Saint-Germain-en-Laye²; beaucoup enfin, trouvés à différentes époques, se sont dispersés on ne sait où. Parmi ceux-ci, il faut retenir un vase à onguent dont le fond carré porte sur son pourtour les lettres C EVHODIA; au centre, on lit CR, au-dessus d'un animal courant à droite³. On a trouvé un flacon de même type à Rome, et plusieurs autres en Gaule et en Germanie⁴. Une épitaphe d'Arles nous fait connaître un certain *Crass(ius) Euhodian(us)*⁵. Faut-il, comme on l'a proposé, lire le même nom sur le flacon d'Arles, et compléter : CR(*assius*) EVHODIA(*nus*) ?⁶ Le rapprochement est tentant, et, s'il était sûr, l'existence de l'industrie du verre à Arles ne serait plus en discussion. Malheureusement, un flacon du même type porte HEVODIAE⁷, ce qui nous invite à croire qu'il s'agit partout d'une femme nommée *Euhodia*.

La question se pose sous une autre forme avec deux petits flacons du Musée d'Arles dont l'un porte sur le fond l'inscription circulaire PATRIMONI, et l'autre PATRI·MO·NIVM⁸. Ces marques se retrouvent à Rome et en Ita-

1. *Rev. épigr.*, 1901, n° 1389. La marque n'a été rencontrée qu'en Asie Mineure, près de Sardes (Wieseler, *Goelt. Nachr.*, 1874, p. 8) : il ne semble pas, en effet, qu'on puisse assimiler cat Ἀγαθόπου; avec l'*Agathopus* dont la marque se rencontre à Rome (*C.I.L.*, XV, 6279), en Afrique (*C.I.L.*, VIII, 22644, 21), à Arles même (cf. la note précédente).

2. Cf. Morin-Jean, *La verrerie en Gaule sous l'Empire romain*. On trouvera dans ce livre la reproduction de 14 vases de verre de formes variées trouvés à Arles (voir l'index de l'ouvrage, s. v. *Arles*).

3. *C.I.L.*, 5696, 5. Voir plus loin, p. 348 et n. 2.

4. *C.I.L.*, XV, 6975; XIII, 10025, 45, 46, 47.

5. *C.I.L.*, 940.

6. Bürklein, dans *C.I.L.*, XII, add., p. 864.

7. *C.I.L.*, XIII, 10025, 47.

8. *C.I.L.*, 5696, 19.

lie¹. Faut-il lire, avec Fröhner et Dressel, *P. Atri Moni(mi)* ou *Moni(toris)*?² Faut-il au contraire, avec Hirschfeld, entendre : *patrimonium*, *patrimoni*, patrimoine? Cela signifierait ou bien que les objets faisaient partie du mobilier de la maison impériale, ou bien qu'il sortaient d'une fabrique appartenant à l'empereur. On observera, à l'appui de l'explication d'Hirschfeld, que les inscriptions des flacons d'Arles entourent un génie ailé tendant une couronne, symbole probable d'une victoire impériale³. Il n'est du reste pas étonnant que les empereurs aient exploité des verreries : ils possédaient des tuileries, et aussi des fabriques de poterie fine, comme nous l'apprennent les marques impériales trouvées sur des vases ou sur des lampes⁴. Rien ne s'oppose à ce qu'il y ait eu à Arles une verrerie impériale à partir du moment où cette ville devint une des résidences des empereurs, et où ils y installèrent plusieurs manufactures d'état. Le sable charrié par le Rhône est propre à la fabrication du verre ; à deux reprises au moins, dans les temps modernes, on a établi à Arles et à Trinquetaille des verreries qui utilisaient ce sable⁵.

Si l'on admet l'existence d'une verrerie impériale à Arles, on lui attribuera une coupe de verre du Musée de cette ville où se lit la légende : *diuus Maximianus Augustus*⁶.

Deux pièces provenant d'Arles relèvent d'une technique spéciale : entre deux plaques de verre dont l'une est d'un bleu translucide et produit l'effet de l'émail, de minces feuilles d'or forment les lettres d'une inscription. Amat de Graveson, collectionneur du XVIII^e siècle, possédait le fond d'une urne de verre trouvé aux Aliscamps et où on lisait, dans un cartouche : *TIBI VITA*⁷. En 1911, on a trouvé

1. Cf. *C.I.L.*, XV, 6967; XI, 6710, 5.

2. Fröhner, *La verrerie antique*, p. 126 sq.; Dressel, dans *C.I.L.*, XV, 6967. Dressel propose de lire, pour la marque *Patrimonium*, *P. Atri Moni u m.*

3. Cf. *C.I.L.*, XV, 6964, un flacon de verre présentant une image analogue, avec la légende *VICTORIAE AVGVSTORVM*.

4. Cf. Descemet, *Inscr. doliaires*, p. XII-XIII.

5. En 1734 et en 1782, la première fois sur la rive gauche, la deuxième sur la rive droite. Cf. Fassin, *Le Musée*, 1875-6, p. 89.

6. F. de Chavigny, dans *Bull. mon.*, I (1873), p. 822 = *C.I.L.*, 5696, 1. Sur les autres manufactures impériales d'Arles, voir plus haut, p. 101 sq.

7. « Dissertation sur plusieurs choses antiques et curieuses qui sont

dans les déblais du cirque des fragments du même style¹. Ce sont des monuments de l'art chrétien; les catacombes de Rome en ont fourni la plus grande variété.

Le iv^e siècle vit se multiplier à Arles les manufactures impériales : la *Notice des Dignités* nous fait connaître une fabrique de vêtements, ou *gynaeceum*, et un atelier de broderies d'or et d'argent, où l'on fabriquait peut-être aussi des objets d'orfèvrerie; la frappe des monnaies occupait également un certain nombre d'ouvriers². Ainsi l'activité industrielle d'Arles fut favorisée par l'importance que prit la ville sous le Bas Empire.

III. MARCHANDS DU FORUM. — MÉDECINS ET PÉDAGOGUES.

A côté des artisans d'ordre divers, la population laborieuse d'Arles comprenait de petits commerçants, boutiquiers à poste fixe ou revendeurs qui étalaient leurs marchandises sous les portiques du forum les jours de marché. C'est à ceux-ci que se rapportent deux inscriptions d'Arles qui mentionnent des *forenses*³. Ce mot n'a pas toujours été interprété dans le sens que nous lui donnons; on s'est appuyé sur un texte de Quintilien pour prétendre qu'il désignait l'ordre des avocats⁴. C'est mal comprendre le passage en question. Quintilien, parlant des arguments *a persona*, et voulant montrer que l'avocat doit tenir un langage différent suivant la profession de son client, écrit : *rusticus, forensis, negotiator, miles, nauigator, medicus, aliud atque aliud efficiunt*.⁵ Il s'agit, dans cette énumération, des clients possibles d'un avocat : est-il naturel de trouver un avocat dans cette catégorie? *Forensis* est ici un terme général qui désigne l'homme de la ville par opposition à *rusticus*, l'homme de la campagne. Dans les

Les forenses.

dans le cabinet de M. Amat de Graveson... », ms. 609 de la Bib. de Carpentras, p. 325.

1. Cf. J. Formigé, *Les fouilles d'Arles*, dans *Bull. mon.*, 1912, p. 436 sq.

2. Voir plus haut, p. 100 et 102.

3. *C.I.L.*, 697, 11; 689 et add.

4. De Ruggiero, *Diz. epigr.*, art. *Forensis*.

5. Quint., *Inst. orat.*, V, 10, 27. La traduction Nisard traduit : « avocat ».

inscriptions, le mot désigne les marchands du *forum* : la question nous paraît tranchée par une inscription de Chersell, qui est une dédicace des *forenses* à leur édile : *aedili suo forenses*¹; des marchands de place publique avaient affaire spécialement à un édile, mais non point un membre du barreau.

Les *forenses* d'Arles étaient groupés en une corporation importante : elle est nommée avant celle des sévirs Augustaux dans l'énumération des collèges auxquels C. Junius Priscus, duumvir, offrit un festin².

Les médecins.

Une profession qui paraît avoir eu de nombreux représentants à Arles est celle de médecin oculiste. On a trouvé dans cette ville trois cachets d'oculiste, nous livrant les noms de trois de ces praticiens : Kosmos, L. Tettius Sabinianus et Q. L... Dionysius³. Il est assez probable que ce dernier est le même que le *Dionysius medicus*, élève de Julius Hermès, à qui son maître a dédié un cippe funéraire⁴. Le nom de Julius Hermès semble donc devoir être joint à ceux des trois oculistes dont nous possédons les cachets.

La profession était exercée par des esclaves ou des affranchis, la plupart grecs. Les noms de trois des oculistes d'Arles sont grecs; l'un deux, même, Kosmos, a écrit en grec son nom et ceux des collyres qu'il vendait, — fait rare, et qui ne se rencontre que deux autres fois⁵. Les cachets d'oculistes, qui servaient à estampiller des collyres, se sont rencontrés presque exclusivement en Gaule, en Bretagne, en Germanie et sur le Danube; aussi a-t-on proposé d'y voir « une

1. Cagnat, *Bull. des Antiq. de France*, 1898, p. 189 = *Ann. épigr.*, 1898, n° 99. Les deux autres inscriptions qui mentionnent des *forenses*, l'une de Pompéi (*C.I.L.*, IV, 783), l'autre de Théveste (*C.I.L.*, VIII, 16556), ne nous apprennent rien sur la nature de leurs occupations. Quant à l'inscription de Pisaurum, *C.I.L.*, XI, 6362, où il est question d'un *patronus iuuenum forensium*, il est certain qu'elle désigne des jeunes gens qui se préparent à être avocat; mais *forensis* est ici adjectif, et, dans cet emploi, il signifie constamment « du barreau ». Comme substantif, il n'est employé que dans Quintilien, *l. c.*, et dans les inscriptions citées.

2. Voir notre article dans *R.E.A.*, 1920, p. 172 sq.

3. Espérandieu, *Signacula medic. ocular.*, n° 54 (= *C.I.L.*, 5691, 3), 178, 118.

4. *C.I.L.*, 725.

5. Espérandieu, *o. c.*, n° 213 et 139.

survivance, modifiée par la science ou le charlatanisme hellénique, d'une vieille tradition médicale celtique et druidique¹ ». Les effets que produit sur la vue l'intense réverbération du soleil dans la Camargue et dans la Crau expliquent sans doute que les oculistes aient été nombreux à Arles.

Une autre profession exercée par les esclaves ou affran- Les pédagogues
chis grecs était celle de maître d'école. Les écoles d'Arles étaient prospères, et les autorités municipales s'y intéressaient : c'est ainsi que le conseil des décurions avait réservé certaines places de l'amphithéâtre à leurs élèves². Il devait y avoir des écoles où l'enseignement se donnait en grec : c'est dans l'une d'elles que fut formé, au moins dans sa première jeunesse, l'illustre rhéteur Favorinus³.

1. S. Reinach, dans Saglio et Pottier, *Dict. des Antiq.*, art. MEDICUS, p. 1679.

2. Voir plus loin, p. 304.

3. Voir plus haut, p. 93.

CHAPITRE II

LES VOIES ROMAINES.

Les modes de l'activité économique d'Arles furent déterminés, comme on doit s'y attendre, par les conditions géographiques où la ville était placée : située à l'embouchure d'un grand fleuve, elle fut une importante place de commerce maritime et fluvial ; mais aussi, par son pont sur le Rhône, par l'important carrefour d'*Ernaginum*, elle joua un rôle de premier ordre dans les communications terrestres de l'Italie avec l'Espagne. C'est ce que nous étudierons d'abord, et pour cela nous essaierons de décrire le système de routes qui se déployait autour d'Arles de part et d'autre du Rhône.

I. LES ROUTES D'AIX A ARLES.

L'Itinéraire d'Antonin appelle *uia Aurelia* toute l'étendue de la route de Rome à Arles par l'Etrurie et les Alpes Maritimes. En réalité, la *uia Aurelia* proprement dite allait de Rome à *Vada Volaterrana* ; de là à *Vada Sabatia*, au delà de Gênes, c'était la *uia Aemilia Scauri*, construite en 100 av. J.-C. ; de cette ville jusqu'au Var, la route, construite en 12 av. J.-C., portait le nom de *Iulia Augusta*. Du Var jusqu'à Arles, portait-elle le même nom ? Nous verrons qu'elle fut construite également par Auguste ; néanmoins, aucun texte ni aucun document épigraphique ne la désigne de cette façon. Il convient donc de s'en tenir au témoignage de l'Itinéraire d'Antonin, d'autant plus qu'il est confirmé par la tradition orale : dans la vallée de l'Arc, à l'est d'Aix, les vestiges de la route antique sont encore appelés *lou camin Aurelian*. Et il ne s'agit pas, comme on pourrait être

tenté de le croire, d'une tradition récente, formée postérieurement à la Renaissance sous l'influence de l'érudition locale : le nom de chemin *Aurelian* se trouve dans un fragment du registre des Templiers de 1307¹ ; dès le xi^e siècle même, cette appellation est attestée par plusieurs documents².

Il existait au moins trois routes romaines d'Aix à Arles³ ; le nom de *uia Aurelia* doit être, en bonne critique, réservé à celle qu'indique l'Itinéraire d'Antonin, et qui passait par Marseille et *Fossae*. C'est ce même parcours que mentionne l'anonyme Ravennate. La table de Peutinger fait également passer par ces deux villes la grande voie de Cimiez en Espagne. Mais elle indique, outre cette grande route littorale, une route secondaire, continentale, qui unissait Aix à Arles par l'itinéraire suivant :

Aquis Sextis XVIII Pisavis XVIII Tericias XI Clano VIII Ernagina VI Arelato.

Enfin une troisième route, qui ne peut pas se confondre avec celle-ci, allait tout droit d'Aix à Arles en traversant obliquement la Crau pour suivre ensuite le flanc méridional des Alpines, le long de la dépression marécageuse qu'on appelle la vallée des Baux. Aucun itinéraire ne la mentionne ; et cependant c'est celle qu'à beaucoup près nous connaissons le mieux aujourd'hui, grâce aux souvenirs archéologiques et épigraphiques qui nous sont restés. Nous l'étudierons d'abord.

Elle est encore visible en plusieurs endroits, notamment dans les environs d'Eguilles et au pied des Alpines, entre Maussane et le Paradou. De vieux auteurs, Raymond de Soliers au xvi^e siècle, Saxi au xvii^e, l'ont décrite avec admi- Par la Crau.

1. Chaillan, *Promenades histor. dans la vallée de l'Arc*, p. 78 ; cf. Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 214 et 222.

2. De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *Antiquités de la vallée de l'Arc*, p. 91, n. 3 et p. 98, n. 2.

3. Bien que le territoire d'Arles touche la voie Aurélienne sur plusieurs points de son parcours à travers le territoire d'Aix, nous ne nous attarderons pas à décrire la fraction de la route à l'est d'Aix : on en trouvera une excellente étude dans Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 209 sq.

ration¹. En sortant d'Aix à travers les riches villas qui occupaient le faubourg actuel de Notre-Dame de la Seds, elle gagnait Eguilles, puis se dirigeait en droite ligne vers le nord-ouest jusqu'aux Alpines. De son parcours sur le territoire d'Aix, il ne reste que peu de souvenirs. Deux bornes milliaires très effacées, reproduites dans un recueil de Peiresc², paraissent lui appartenir : le correspondant de Peiresc note en effet pour l'une de ces bornes : « vers la grange de M. Casanova »; MM. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel assimilent avec vraisemblance la grange en question avec la ferme dite aujourd'hui Caseneuve³. Cette ferme, marquée sur la carte du Ministère de l'Intérieur à 19 kilomètres d'Aix, se trouve entre le 12^e et le 13^e milles à partir de cette ville. La moins mutilée des deux bornes du recueil de Peiresc permet de reconnaître le nom d'Antonin le Pieux, et le chiffre XIII comme chiffre de milles.

La *Statistique* signale que des bornes milliaires sont encore en place aux 14^e et 15^e milles, mais qu'on n'y peut plus rien lire⁴. La seconde a été reconnue par MM. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, qui ont lu le chiffre XV sur une borne trouvée par eux à un kilomètre de Caseneuve⁵. La numérotation à partir d'Aix s'arrêtait à la frontière du territoire d'Aix et de celui d'Arles : au delà, les distances étaient comptées à partir d'Arles⁶. Il nous faut donc nous transporter maintenant à Arles pour suivre la route d'ouest en est, d'Arles aux frontières de la cité.

La route sortait de la ville par la porte du Nord, et gravissant le plateau du Castellet, gagnait les contreforts méridionaux des Alpes, qu'elle longeait ensuite de l'ouest à

1. Soliers, *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae libri V*, Bibl. Méjanes, ms. 758, f° 77 [anc. 99]; cf. Jullian, *Bull. épigr.*, V (1885), p. 23. Saxi, *Pontif. arel.*, dans Menckenius, I, p. 366.

2. Bibl. de Carpentras, ms. 1883, *Recueil de mémoires pour l'histoire de la Provence*, t. III, f° 226. Cf. Seymour de Ricci, *R.A.*, 1900, 1, p. 425 sq.; *Rev. épigr.*, 1900, p. 126.

3. Cf. De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *o. c.*, p. 100.

4. *Stat.*, II, p. 310.

5. Cf. De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *o. c.*, p. 102.

6. Semblable fait se constate à la frontière des cités d'Aix et de Fréjus : cf. Clerc, *o. c.*, p. 226-227.

l'est. La première borne que l'on rencontre porte le chiffre VII; elle est au château d'Estoublon, où elle ne peut être loin de son emplacement primitif. On y lit l'inscription suivante¹:

PATER • PATRIAE
 IMP • CAESAR • DIVI • F///
 AVGVSTVS • PONTIFEX
 MAXVMVS • COS • XII • COS
 DESIGN • XIII • IMP • XIII
 TRIBVN • potest • xxi
 VII

Tous les milliaires que nous allons rencontrer sur cette portion de la voie romaine sont du même type: ils datent de la seconde moitié de l'année 751 (= 3 av. J.-C.). Le titre PATER PATRIAE est placé d'une façon tout à fait insolite en tête de l'inscription, avant les noms de l'empereur: c'est que les inscriptions venaient d'être gravées quand Auguste fut salué du nom de père de la patrie, le 5 février 752 (= 2 av. J.-C.); on voulut ajouter son nouveau titre, et on ne put que l'inscrire au-dessus de la première ligne.

A partir du VII^e mille, la route se dirigeait vers le sud-est suivant une ligne droite dont elle ne déviait pas jusqu'à Eguilles. Le milliaire VIII, qui n'existe plus aujourd'hui, a été vu par Peiresc². Le milliaire X se trouvait près du Paradou: dès avant le XVII^e siècle, il était brisé en deux morceaux dont l'un fut emporté tandis que la partie inférieure restait sur place. Ce dernier fragment a été signalé par Peiresc; perdu de vue dans la suite, il a été à nouveau signalé en 1901 et en 1908, et tout récemment transporté au Musée lapidaire³. Quant à la partie supérieure, elle fut

1. C.I.L., 5489.

2. C.I.L., 5488.

3. C.I.L., 5487; Thédénat, B.A.C., 1901, p. VII, et Espérandien, Rev. épigr., 1901, n° 4394; Aug. Vèran et Cagnat, B.A.C., 1908, p. cxxv. Nous lisons sur la pierre du Musée: Cos. Design. xiii

IMP XIII TRIBVNic. potest. xxi

emportée à 1 kilomètre vers le nord, dans un moulin près de Maussane, et transformée en auge à porcs. Il ne paraît pas douteux, en effet, qu'il ne faille la reconnaître dans un fragment signalé en 1898 ¹. Le milliaire XI existe encore, complet, de nos jours. Il a été transporté à Marseille : mais nous savons exactement où il a été trouvé : c'est au mas de Chabran, à 1 kilomètre au sud de Maussane, sur le bord de la voie romaine, qui est encore visible à cet endroit ².

Au delà, Peiresc a vu un milliaire en place près du *mas del Brau* : il y a lu le chiffre XI ; le *Corpus* restitue XII ³ ; c'est une erreur : il faut, de toute évidence, compléter XIu : en effet, le Brau est encore aujourd'hui porté sur la carte du Ministère de l'Intérieur, près de Mouriés, et il se trouve exactement au 14^e mille. A 6 kilomètres de là, après Bois-Vert, on pouvait voir en place, avant 1784, le milliaire XVIII ; il est aujourd'hui à l'Hôtel de Ville de Salon ⁴. Un document de 1268, dont une copie du XVIII^e siècle est conservée à la bibliothèque de Carpentras, parle à plusieurs reprises de ce milliaire. Il gisait sur le sol, et l'évêque de Sisteron le fit relever. Il était le premier d'une série de trois qui servaient de limite au territoire d'Arles ⁵. Ce rôle qu'ils ont joué pendant tout le moyen âge a sans nul doute contribué à les maintenir en place : ils y sont toujours, sauf le premier, et marquent aujourd'hui la limite du canton d'Arles. Le deuxième est à un mille du premier : on y a lu jusqu'ici le chiffre IIII : Héron de Villefosse et Thédénat, qui ont vu la pierre en 1882, ont fourni au *Corpus* cette lecture. Ils notent que la pierre est « enfoncée dans la levée d'un fossé

1. Destandau et Thédénat, *B.A.C.*, 1898, p. 441-443.

2. Jullian, *Bull. épigr.*, V (1885), p. 29 ; Héron de Villefosse, dans *C.I.L.*, 5484.

3. *C.I.L.*, 5483.

4. *C.I.L.*, 5480.

5. Bibl. de Carpentras, ms. 708, 20 : Enquête sur les limites du territoire d'Arles, de celui de Barral des Baux et de celui du roi Charles de Sicile. F^o 3, verso : ... *usque ad primum peironum qui est ultra locum hospitalis de Vlmo* (on situe l'hôpital « de l'Orme » aux environs de Bois-Vert, cf. Destandau, *B.S.A.V.A.*, IV (1907), p. 256 sq.). F^o 6, verso, déposition de Pierre Bertrand, ... *usque ad primum peironum qui iacebat et quem iusserunt et fecerunt leuare dñus senescallus et dñus Sistarensis episcopus, in quo etiam peirono sunt litterae sculptae, ut dicebat dñus Episcopus et quidam alii qui sciebant litteras...* Cf. d'autres dépositions concordantes f^o 14, verso, et f^o 14.

au milieu d'un terrain marécageux et cachée en partie par les hautes herbes » ¹. De telles conditions doivent rendre la lecture de la dernière ligne singulièrement malaisée ². Remarquons d'autre part que dès le temps de Peirese l'inscription était tellement effacée que ce savant n'a pu en donner que cinq lignes sur six, et fort incomplètes. Tout cela nous porte à croire que nous ne nous aventurons guère en lisant *xu*III au lieu de IIII. Et, du coup, cette borne, jusqu'ici déclarée inexplicable, se trouve marquer, à sa place exacte, le 19^e mille.

Le troisième milliaire dont parle l'enquête de 1268 est indiqué dans la déposition de Pierre Bertrand comme séparant la Crau d'Arles de la Crau de Salon ³. Dans une autre déposition, celle de Pierre Rainouard, d'Arles, l'emplacement de ce milliaire se précise par la mention suivante : *caput Arquembaudi, ubi est partida Sallonis* ⁴. *Arquembaudi*, c'est aujourd'hui le domaine d'Archaimbaud ; le milliaire existe encore, à la même place : il a été signalé en 1898 comme servant de limite aux communes d'Eyguières, Salon et Arles ⁵. Il ne nous a pas été possible de revoir la pierre ; mais l'inscription paraît avoir été illisible dès le xiii^e siècle, car l'enquête de 1268, qui signale des *litterae sculptae* pour les deux autres bornes, n'en parle pas à propos de celle-ci ⁶. La place du milliaire indique qu'il portait le chiffre XX.

Après Archaimbaud, on ne connaît plus qu'un autre milliaire : c'est au lieu dit Le Merle ⁷ : le chiffre des milles

1. Cf. la déposition de Pierre Bertrand, l. c. : *secundum peironum quod est in calana de Auricula et de Arelate*.

2. Cf. l. 6, l'abréviation TRIBVNIT^{us} est déclarée par Mommsen inadmissible à l'époque d'Auguste : C.I.L., 5482 add.

3. L. c.,... *tertium peironum ubi diuiditur Crauum Arelatis et Sallonis*.

4. L. c., f^o 26, verso.

5. Destandeau, B.A.C., 1898, p. 441-443. L'indication « 3 kil 1/2 au sud-est du mas d'Archaimbaud » ne peut être qu'une erreur, car elle est inconciliable avec l'affirmation du même auteur que cette pierre sert de limite aux communes d'Eyguières, Salon et Arles.

6. Cf. l. c., f^o 14 : *peironum qui iacebat et nuper eleuatus est, in quo sunt litterae sculptae, ut dicebant quidam qui ea legebant, et a dicto peirono usque ad alium peironum ubi sunt similiter litterae, et a dicto peirono usque ad tertium peironum, quod est supra caminum de Sallone*.

7. C.I.L., 6481.

manque, ou plutôt n'est plus lisible : d'après la distance cette borne devait marquer le 23^e mille. La route se continuait en droite ligne pendant 9 kilomètres, c'est-à-dire jusqu'au 29^e, où elle rencontrait la frontière des deux cités d'Aix et d'Arles, et où la numérotation à partir d'Arles faisait place à la numérotation à partir d'Aix.

Cette route était-elle la seule qui traversât la Crau ? Nous ne le croyons pas. La porte de la Redoute, porte romaine du 1^{er} siècle, la seule qui subsiste aujourd'hui des portes de la colonie d'Arles, livrait passage à une route importante qui traversait la ville dans sa plus grande longueur pour aboutir à un arc double qui existait encore, en partie, au xvii^e siècle ¹. Le cimetière qui devint célèbre au moyen âge sous le nom d'Aliscamps était constitué essentiellement par les tombeaux qui bordaient cette voie avant son entrée dans la ville. Or, sa direction est celle de la route actuelle qui, traversant la Crau par Raphèle et Saint-Martin, au sud de la route romaine précédemment décrite, la rejoint au lieu dit Le Merle. Il paraît évident qu'une voie romaine, se détachant de l'autre en ce même point, suivait le parcours de la route moderne, qui est le plus direct pour gagner Arles. Cette voie franchissait le bas-fond marécageux qui s'étend entre l'extrémité occidentale de la Crau et la colline du Mouleirés sur un très important ouvrage d'art, dont il sera question plus longuement quand nous étudierons les aqueducs d'Arles ².

Le silence des itinéraires ne doit pas nous arrêter, puisqu'ils ne parlent pas davantage de la route de la vallée des Baux, que pourtant des milliaires jalonnent. Peut-être ce double silence s'explique-t-il par le désir de nommer de préférence, fussent-elles moins directes, les routes qui rencontraient des agglomérations importantes. Mais peut-être aussi — on le verra par la suite — ces routes furent-elles de bonne heure assez peu fréquentées pour que les auteurs des itinéraires aient pu négliger de les mentionner.

1. Voir plus loin, p. 237 sq.

2. Voir plus loin, p. 391 sq.

On s'accorde presque unanimement pour situer la station *Par Saint-Remy*. *Pisavis* de la table de Peutinger à la chapelle de Saint-Jean de Bernasse, qui s'élève à 2 kilomètres 500 au sud-ouest de Péliganne, et auprès de laquelle on a recueilli quelques débris gallo-romains ¹. Il ne semble pas qu'il y ait lieu d'abandonner cette identification traditionnelle ². Nous n'en dirons pas autant pour celle de *Tericias*, station qui fait suite à *Pisavis* sur la table de Peutinger. On la place généralement au nord de Mouries ³ : mais, d'une part, ce point n'est pas sur la route dont nous connaissons avec certitude le tracé, et d'autre part, il n'est pas à plus de 15 milles de *Pisavis*, quand la table de Peutinger indique 18 milles entre les deux stations. L'identification de Gilles, « quartier de Castelle, au sud et en face de Mouries » ⁴, présente toujours l'inconvénient de ne pas respecter le chiffre de 18 milles. Celle de Desjardins — entre la Crau et l'étang du Comte ⁵ — serait plus satisfaisante sous le rapport de la distance, mais elle fait passer la voie au sud de l'étang du Comte, quand nous savons pertinemment qu'elle passait au nord. Si l'on place *Tericias* sur la route que les milliaires nous font connaître, on doit le placer au 11^e mille de la voie, puisqu'elle en comptait vingt-neuf d'Arles à *Pisavis*. Il se trouve justement que le 11^e mille est tout proche de l'endroit où la route actuelle tourne au nord pour gagner Maussane : de Maussane part une route qui, continuant dans la même direction, va vers les Baux et Saint-Remy. C'est donc ce parcours que l'on assignera à l'itiné-

1. *Stat.*, II, p. 310; Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, IV, p. 157; Gilles, *Les voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône*, p. 64; De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *Antiq. de la vallée de l'Arc*, p. 102; Kiepert, à la carte du *Corpus*. La carte du Ministère de l'Intérieur et celle de l'Etat-major donnent *Brenasse*; Gilles, *Brégas*.

2. Cf. pourtant Isidore Valerian, *Congrès des soc. sav. de Provence*, Arles, 1909, p. 36 sq.; conclusions résumées par Thédenat dans *B.A.C.*, 1940, p. XII. *Pisavis* serait à 2 kil. au n.-o. de Péliganne, entre le vieux chemin de Salon et la colline de Sainte-Croix. M. Paul Souchon, qui a résumé sous une forme romanesque des recherches consciencieusement conduites, est du même avis (*Les tranchées de Péliganne*, p. 116-116).

3. *Stat.*, II, p. 311; De Verclos, *Congrès scient. de France*, Aix, 1867, p. 291; De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *o. c.*, p. 102, n. 1.

4. Gilles, *o. c.*, p. 70.

5. Desjardins, *o. c.*, I. I.

raire de la table de Peutinger si l'on suppose, comme on le fait communément, qu'il empruntait jusqu'à *Tericias* la voie que nous connaissons aujourd'hui par les milliaires. Mais il y a à cela deux difficultés : la première, c'est que la table marque 11 milles de *Tericias* à *Glanum*, et qu'il n'y a que 9 kilomètres, soit 6 milles, de la bifurcation où devrait être *Tericias* jusqu'à l'emplacement de l'antique *Glanum*¹ ; la deuxième difficulté c'est qu'on ne voit pas du tout la raison pour laquelle on aurait traversé les Alpes et fait un crochet assez considérable pour gagner Arles, quand on n'avait qu'à suivre la route de la Crau, qui y menait directement.

Nous sommes persuadé que la route de la table de Peutinger se détachait à *Pisavis*, et non pas à *Tericias*, de la voie que les milliaires nous ont fait connaître ; elle montait vers le nord et, franchissant le massif montagneux du Vernégues, atteignait la plaine de la Durance ; alors elle s'infléchissait vers l'ouest pour gagner Orgon et, de là, la grande route d'Arles aux Alpes par *Ernaginum*, Saint-Remy, Cavaillon et Apt. Nous plaçons *Tericias* à Orgon : cette ville est à 11 milles romains de *Glanum*, et à environ 18 milles de Saint Jean de Bernasse. On s'étonnera peut-être que la route romaine ait traversé la chaîne du Vernégues au lieu d'emprunter, comme le fait la route actuelle, la trouée commode de Lamanon ; c'est, selon toute apparence, que ce passage était obstrué, dans l'antiquité, par des eaux stagnantes. Mais il n'y aurait dans ce que nous avançons qu'une hypothèse à ajouter à plusieurs autres, s'il n'existait de la route en question un souvenir précis : c'est une borne milliaire qui a été trouvée sur le territoire d'Orgon ; datant de l'an 3 avant J.-C., elle est en tout point semblable à celles que nous avons rencontrées. Elle porte le chiffre VII². Que signifie-t-il ? Hirschfeld rapporte le milliaire à la voie d'Arles à Briançon, et laisse sans explication ce chiffre embarrassant de 7 milles. Mais si nous comptons 7 milles à partir d'Orgon dans la direction du sud-est, nous arrivons à

1. L'arc et le mausolée de *Glanum* sont à 1.200 mètres au sud du bourg moderne de Saint-Remy.

2. C.I.L., 5500.

2 kilomètres 500 à l'ouest d'Alleins et de Mallemort. Or, on se souvient que ces localités marquaient au moyen âge la frontière des diocèses d'Aix et d'Arles, et qu'il y a, par suite, présomption qu'elles étaient à la frontière des cités romaines : dès lors il apparaît clairement que le chiffre VII indique le nombre de milles comptés à partir de la frontière. Ce mode de numération n'est pas sans exemple¹; il est rationnel pour une route qui ne faisait que traverser un coin du territoire sans passer par le chef-lieu.

En effet, cette route n'était pas, dans la pensée d'Auguste, ce qu'elle est devenue sur la table de Peutinger, une route d'Aix à Arles : elle eût fait bien inutilement double emploi avec les deux routes de la Crau, plus directes, que cet empereur faisait construire au même moment. Quel était son rôle ? Un texte de Strabon nous l'indique assez clairement. Ce géographe, contemporain d'Auguste, dit que pour aller d'Espagne en Italie il y avait deux routes, l'une continentale, l'autre littorale ; la première passait par Nîmes, Beaucaire, Tarascon, puis traversait la Durance à Cavaillon pour monter vers les Alpes Cottiennes ; l'autre se séparait de celle-là à Tarascon pour gagner Aix, Antibes et le Var². Le fait qu'Arles n'est pas nommée nous paraît indiquer qu'au temps de Strabon cette deuxième voie passait au nord des Alpines. C'est le trajet que nous venons de décrire d'après la table de Peutinger : sauf qu'ici, au lieu d'aller d'*Ernaginum* à Tarascon, la route d'Italie en Espagne descend sur Arles, parce que — nous le verrons bientôt — à partir d'un certain moment le passage du Rhône s'effectua communément par le pont d'Arles, et non plus, comme au temps de Strabon, par transbordement de Tarascon à Beaucaire³.

1. Cf. nos *Inscriptions de Gigthis* dans *Mél. de l'Ecole fr. de Rome*, XXXV (1916), p. 341 : une borne de la route *Tacapas-Gigthis* porte : *a finibus Tacapitanorum*, xxi.

2. Strab., IV, 1, 3, ch. 178-179.

3. Qu'il n'y eût pas de pont entre ces deux localités, c'est ce qui paraît ressortir du passage de Strabon, IV, 1, 12, ch. 187 : les cours d'eau, dit-il, sur la route d'Espagne en Italie, étaient franchis « soit à l'aide de barques, soit sur des ponts, tantôt en bois, tantôt en pierre ». Etant donnée la largeur du Rhône entre Beaucaire et Tarascon, il est certain qu'il était

Par Marseille
et Fossae.

La voie que l'Itinéraire Antonin appelle *via Aurelia* passait, nous l'avons dit, par Marseille et *Fossae Marianae*. Voici quelles sont les stations et les distances portées sur les trois itinéraires qui mentionnent cette route :

Itinéraire d'Antonin : *Aquis Sextis XVIII Massilia XIV Calcaria XXXIV Fossis Marianis XXXIII Arelate*.

Table de Peutinger : *Aquis Sextis XVIII Massilia Graecorum XXXIII Calcaria XXXIII Fossis Marianis XXXIII Arelato*.

Ravennate, 4, 28; 5, 3 : *Massilia, Solarium* ¹, *Calcaria, Ad Vicesimum, Colonia Maritima, Fossis Marianis*.

La section Aix-Marseille a été jalonnée par M. Jullian à l'aide de différents noms de localités rappelant le souvenir de la voie antique : Carts, *Quartuns* au moyen âge, à 4 milles de Marseille ; Septèmes, au 7^e mille ; au 9^e, un domaine appelé *uilla Nono* dans un polyptique de 814 ². Nous ne ferons qu'une objection au tracé indiqué par M. Jullian et tous ceux qui, après lui, ont parlé de cette route ³ : c'est qu'il n'y a aucune raison de la faire passer par les Milles. Pourquoi les Romains, qui traçaient le plus possible leurs routes en ligne droite, lui auraient-ils fait faire ce détour, que ne fait pas la route moderne ? On n'a pas remarqué d'ailleurs que le pont sur lequel celle-ci franchit l'Arc, au lieu dit *le Pont de l'Arc*, est jeté sur deux piles formées dans leurs parties basses de pierres de grand appareil d'apparence toute romaine. Assurément, le nom du village des Milles indique assez qu'il est sur le parcours d'une route romaine : mais cette route était simplement un raccourci qui permettait de rejoindre en venant d'Aix la voie Aurélienne sans passer par Marseille. Ce que nous avançons là va se trouver confirmé par l'étude de la section Marseille-Calcaria.

On en est réduit à des hypothèses sur l'emplacement de

parmi les fleuves de la première catégorie. On peut en dire autant, selon toute probabilité, de la Durance.

1. 5, 3 : *Solarianum*.

2. Jullian, *Bull. épigr.*, V (1885), p. 24-25.

3. Cf., par exemple, Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 231.

Calcaria et, partant, sur le tracé même de la route. Deux opinions sont en présence : la grande majorité des auteurs ¹, après avoir atteint Marseille, nous font faire demi-tour et suivre la même route en sens inverse jusqu'à Septèmes et même au-delà ; puis ils obliquent légèrement à gauche et, par Cabriés et Calas, atteignent la vallée de l'Arc à Saint-Pons : ils placent *Calcaria* soit à Calas même, soit à 1 kilomètre 500 plus au nord, à Saint-Pierre au Pin, soit enfin à Saint-Pons. La route obliquait ensuite à l'ouest pour atteindre l'étang de Berre et le contourner par le nord. Les inconvénients de ce système sautent aux yeux. Il est peu vraisemblable que les itinéraires fassent parcourir deux fois en sens inverse la même route sur 7 milles et plus. Il est encore moins vraisemblable, lorsqu'on fait passer la section Aix-Marseille par les Milles, de doubler cette route par une autre qui, après un crochet d'une quarantaine de kilomètres, nous ramène jusqu'au point de départ, puisque Saint-Pons n'est guère à plus de trois kilomètres des Milles.

Kiepert, sur la carte du *Corpus*, présente les choses autrement. Il ne remonte la voie Marseille-Aix que sur une longueur de 5 milles ; puis, il oblique vers l'ouest pour franchir la chaîne de la Nerthe par les Pennes ; de là, il gagne Martigues par Gignac et la rive sud de l'étang. Ce système échappe aux inconvénients du premier. Il a d'autre part le mérite d'emprunter une voie naturelle que nous avons vue sillonnée dès les temps préhistoriques. Mais il se heurte à deux graves difficultés : la première, c'est qu'un tel trajet est loin de couvrir la distance indiquée par les itinéraires ; la seconde, c'est que la largeur du canal d'entrée de l'étang de Berre empêchait les Romains d'y établir un pont ; quant à un pont de bateaux, il n'eût pas résisté aux tempêtes qui agitent souvent les eaux de l'étang : seul était donc permis le passage en barque. C'est précisément la nécessité d'un transbordement qui amena

1. *Stat.*, pl. IX ; Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, IV, pl. VIII ; Gilles, *Les voies romaines et massiliennes*..., p. 172 ; Longnon, *Atlas hist. de la France*, pl. II ; De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *o. c.*, p. 110.

les Romains à faire passer la voie Aurélienne au nord de l'étang de Berre : sans méconnaître que la route les Pennes-Gignac-Martigues ait été fréquentée à l'époque romaine, nous ne croyons pas qu'on puisse l'identifier avec la route des itinéraires.

La tracé de celle-ci nous paraît se reconstituer de la façon suivante. Après avoir atteint les Pennes, elle se dirigeait vers le nord : le 14^e mille dans cette direction nous amène aux environs de Vitrolles : c'est là que nous plaçons *Calcaria*; l'existence de fours à chaux à cet endroit dans l'antiquité est rendue très vraisemblable par l'abondance de la pierre calcaire dans la région. A partir de là, la route suivait le bord de la corne orientale de l'étang de Berre jusqu'à son extrémité. Toute cette rive, depuis Vitrolles jusqu'au plateau de Canourgue, est particulièrement riche en débris gallo-romains ¹. Au delà, la route gagnait la vallée de l'Arc, qu'elle franchissait au 20^e mille, à la station que l'anonyme Ravennate désigne sous le nom de *Ad Vicesimum*. Après l'Arc, on rencontre encore une région où les vestiges de l'époque romaine abondent : Saint-Estève, Mauran, la Durane, Merveille, autant de localités où l'on a signalé à maintes reprises des pierres romaines, des fragments d'architecture, des monuments sculptés ou écrits ². A Mauran, on découvrit en 1820 une vaste nécropole composée de tombeaux en briques ³. Entre la Durane et Merveille, sur le bord de l'étang, la curiosité des archéologues provençaux a maintes fois été attirée par des ruines importantes, où l'on remarque entre autres les traces d'un quai. Ce lieu s'appelle aujourd'hui Capdeuil, ce qui correspond au latin *Capitolium*. Les auteurs de la *Statistique*, et après eux Desjardins, y ont placé *Mastramela* ⁴. Mais rien n'est moins sûr que l'existence même d'une ville de ce nom ⁵.

1. Cf. Clastrier, dans *B.S.A.P.*, 1908, p. 54, 64; 1909, p. 118.

2. Cf. De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *o. c.*, p. 268 sq.; Berniolle et Dubois, *B.S.A.P.*, 1913, p. 345 sq.; Héron de Villefosse, *B.A.C.*, 1916, p. LXXI et c. ch.

3. *Stat.*, II, p. 882.

4. *Stat.*, II, p. 196-197; Desjardins, *o. c.*, I, p. 193-194.

5. Les deux auteurs qui parlent de *Mastramela*, Aviénus, *Ora maritima*,

C'est apparemment dans cette région que la voie Aurélienne était rejointe par la route venant directement d'Aix par les Milles. Puis, elle longeait les bords de l'étang jusqu'au moment où elle rencontrait la Touloubre. Elle franchissait cette rivière sur un pont qui existe encore aujourd'hui : on l'appelle Pont Flavien en raison des arcs qui en décorent chaque entrée et qui portent chacun l'inscription suivante :

*L. Donnius, C. f., Flauos, flamen Romae et Augusti, testamento flerei jussit, arbitrato C. Donnei Venae et C. Attei Rufei*¹.

Par l'archaïsme de certaines terminaisons, comme par la beauté de la gravure, cette inscription remonte aux premières années du règne d'Auguste : elle nous indique que la construction de la voie est à peu près contemporaine de celle de la route directe d'Aix à Arles. Il est vraisemblable qu'un peu au delà du Pont Flavien la route bifurquait : une branche montait vers le nord pour atteindre la route qui traversait la Crau et entraînait à Arles par la porte de la Redoute ; une autre contournait l'étang pour descendre vers la mer.

L'anonyme Ravennate indique entre *Ad Vicesimum* et *Fossae Marianae* une station qu'il appelle *Colonia Maritima*. Il n'est pas douteux que c'est la même dont parlent Ptolémée² sous le nom de Μαριτίμα Κολώνια, Pomponius Méla³ et Pline⁴ sous celui de *Maritima Auaticorum*. La diffusion de la *Statistique* a accrédité, au sujet de l'emplacement de cette cité, une légende qu'il importe de détruire. Toulouzan, ayant remarqué sur la colline de Saint-Blaise, entre les salins de Citis et l'étang de Laval-

v. 700-702, et Pline, *H. N.*, III, 34, parlent d'un étang de ce nom — probablement l'étang de Berre — et non pas d'une ville.

1. *C.I.L.*, 647; cf. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 148.

2. II, 10 : Μετὰ δὲ τὸν Ῥοδανὸν ἐπὶ θαλάσση κεῖται Ἀνατιλῶν πόλις, Μαριτίμα Κολώνια. Dom Bousquet a corrigé, d'après Pomponius Mela et Pline, Ἀνατιλῶν Μαριτίμα.

3. *De situ orbis*, 2, 5 : Inter eam [Massiliam] et Rhodanum Maritima Auaticorum stagno assidet.

4. *H.N.*, III, 34 : Ultra fossae ex Rhodano C. Mari opere et nomine insignes, stagnum Mastramela, oppidum Maritima Abaticorum superque Campi Lapidei.

duc, des ruines importantes, ayant d'autre part cru lire sur une pierre provenant de cette région les deux mots *Maritima Auaticorum*, déclara qu'on était en présence des restes de cette ville¹. Des explorations archéologiques, d'ailleurs sérieusement conduites, ont été, au début du ^{xx}^e siècle, inspirées par cette affirmation.² Or, où Toulouse lisait les noms de *Maritima Auaticorum*, il n'y a en réalité que les deux noms d'une femme, *Aemilia Attica*, faisant, de concert avec son mari, une dédicace à Junon³. La colline de Saint-Blaise a incontestablement été occupée dès les temps préhistoriques et à l'époque romaine. Mais ce n'est point là qu'était *Maritima*, pour la raison qu'une ville située près d'un étang éloigné de la mer ne saurait s'appeler *Maritima* ; Ptolémée dit du reste expressément : ἐπὶ θαλάσση.

Il faut donc situer cette colonie au bord de la mer : c'est la première condition⁴. La seconde, c'est qu'elle soit en même temps près d'un étang : le texte de Pomponius Méla est formel : *Maritima Auaticorum stagno assidet*. Dès lors, le choix est considérablement restreint : il ne peut se porter que sur l'étang de l'Estoumaou ou sur l'étang de Caronte. Or, il y a précisément sur la côte, à trois kilomètres à l'est de Fos, au lieu appelé Pont du Roi, d'importants vestiges d'une ville antique. On a trouvé là une nécropole romaine comprenant des tombeaux formés de grandes tuiles plates et d'autres constitués par des caisses en plomb⁵ ; sur le rivage, on remarque des restes de constructions que la mer recouvre en partie⁶ ; en arrière, de grandes citernes fournissaient l'eau à la ville. Non loin de là, il existe un alignement d'arcades de 6 mètres d'ouverture soutenues par de forts piliers de 2 mètres d'épaisseur :

1. *Stat.*, II, p. 295 ; cf. l'inscr. pl. XIII.

2. E. Franck, *B.S.A.P.*, 1905, p. 66-68.

3. Cf. *C.I.L.*, 653.

4. Voir pourtant Jullian, *Hist. de la Gaule*, V, p. 133, n. 6, qui place *Maritima* au nord de l'étang de Berre, à Miramas ou à Saint-Chamas.

5. Gorse, *Mém. de l'Acad. de Marseille*, I (1803), p. 25 ; E. Franck, *L.c.*, p. 67.

6. *Stat.*, II, p. 223 ; Franck, *l. c.*

on en reconnaît aujourd'hui 63, plus ou moins ruinées. On avait d'abord pensé à y voir les restes d'un aqueduc¹; M. David Martin, dans une étude récente, a montré que c'était un viaduc². Les arcades soutiennent une chaussée de 4 mètres de large; à la Marronède, où se trouve l'extrémité ouest des arcades, la chaussée s'amorce exactement à une voie romaine. Celle-ci gravit le plateau dit de *Gaiet* ou *Mariet*, noms où l'on reconnaît une des innombrables traces de la légende de Marius en Provence. Cet étroit plateau s'allonge sur une étendue de 5 kilomètres entre l'étang de l'Estoumaou d'une part, les étangs d'Engrenier et de Lavalduc d'autre part. Sur toute sa longueur, on y reconnaît la voie romaine, ménagée à peu de frais sur le rocher qui affleure à la surface du plateau : des ornières dont la profondeur varie entre 0 m. 50 et 0 m. 75 rappellent le passage des chars antiques.

Nous pensons qu'il faut reconnaître dans cette route la section *Colonia Maritima-Fossis Marianis* de la voie Aurélienne. Comme l'étang de l'Estoumaou n'était pas encore, à l'époque romaine, séparé de la mer, il fallait, pour atteindre Fos, le contourner. On s'étonnera peut-être que la voie Aurélienne ait fait ce détour au lieu de descendre tout droit d'Istres à Fos. C'est apparemment que le trajet direct entre ces deux localités était alors rendu impossible ou très malaisé par les marécages que formaient, dans la plaine au nord de Fos, les inondations du Rhône : cette plaine est seulement aujourd'hui en voie de dessèchement. Du reste, la distance de 33 milles indiquée par les itinéraires entre *Calcaria* et *Fossae* est trop longue si on mène la route directement d'Istres à Fos; elle se trouve au contraire assez exactement remplie, si on lui fait faire le détour que nous indiquons. On remarquera enfin que les Romains ne firent qu'utiliser une grande route des temps celto-ligures : nous avons signalé l'importance de l'*oppidum* de Saint-Blaise, qui commandait l'étroit passage entre l'étang de Lavalduc et les salins de Citis.

1. *Stat.*, II, p. 303-304.

2. *Bull. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes*, 1907, p. 34 sq.

Entre Fos et Arles, les itinéraires indiquent 33 milles. Ammien Marcellin nous apprend qu'il y avait 18 milles par la route le long du Rhône entre Arles et *Ad Gradus*, lieu qui correspond, comme on le verra bientôt, au point d'insertion du canal de Marius. De là à Fos, en suivant le canal, il n'y a que 18 kilomètres, soit 12 milles, et non 15. Mais les 3 milles supplémentaires s'expliquent par l'impossibilité où l'on se trouvait de suivre le canal sur tout son parcours; en effet, comme il empruntait l'étang du Galéjon, il fallait que la route le quittât pour aller contourner l'étang du Landre, qui fait suite au nord à l'étang du Galéjon.

Cette section de la voie Aurélienne a laissé des souvenirs dans la toponymie des environs de Fos. A 4 kilomètres 500, soit 3 milles de ce village dans la direction nord-ouest, on rencontre un mas qui s'appelle mas de Terme; au delà et dans la même direction, à 7 kil. 500 de Fos, soit au 5^e mille, la carte d'Etat-major marque le « mas de la Borne »¹. Un souvenir plus précis nous est fourni, du côté d'Arles, par une colonne milliaire portant l'indication MPI : elle marquait le premier mille de la voie Aurélienne au départ d'Arles. L'inscription nous apprend qu'Auxiliaris, préfet du prétoire des Gaules, fit placer en 435 de notre ère, sous les empereurs Théodose et Valentinien, des milliaires sur la route d'Arles à Marseille².

Ainsi, jusqu'aux derniers moments de l'empire romain, l'administration impériale prit soin d'entretenir la route qui unissait les deux villes. C'est que l'importance de cette route était plus grande alors que jamais; elle était appelée à un rôle stratégique et politique de premier ordre : les Burgondes menaçant le pays où passait la route des Alpes, l'Italie ne communiquait plus avec ce que les empereurs conservaient encore de la Gaule que par la voie du littoral, frêle artère d'un grand corps malade³. Il faut ajouter

1. La carte du Ministère de l'Intérieur place ce mas à 600 m. au s.-o. du premier.

2. *C.I.L.*, 5494.

3. Cf. Cassiod., *Var.*, I, 3, ep. 44 : Théodoric faisait expédier par mer de Rome à Arles les dépêches du gouvernement.

qu'elle prit plus de valeur à mesure qu'on se servit moins des routes de la Crau. Le silence des itinéraires à leur sujet est significatif : non moins significatif le fait que, si l'on a trouvé sur l'une d'elles des milliaires d'Auguste en grand nombre, on n'en a pas rencontré de postérieur à ce prince. Elles semblent donc bien avoir été délaissées de bonne heure : et nous n'en pouvons trouver d'autre raison que dans l'incommodité de la traversée de la Crau, cette immense étendue désertique balayée par le mistral ou brûlée de soleil. Il est possible aussi que la vallée des Baux et la dépression du Pont de Crau aient commencé dès cette époque à devenir marécageuses, et que les dangers du paludisme en aient détourné les voyageurs une grande partie de l'année. Les vestiges qui en subsistent nous apparaissent comme les éloquents témoins d'une hardie volonté colonisatrice aux prises avec une nature ingrate.

II. LES ROUTES D'ARLES A NÎMES.

La route qui, à l'ouest du Rhône, menait vers Nîmes, Narbonne et l'Espagne portait le nom de *uia Domitia*. C'était la plus ancienne voie romaine de Gaule : elle devait son nom à Cn. Domitius Ahenobarbus, consul de 122 ; Polybe en parle ¹ ; Cicéron nous apprend que son client M. Fonteius, propréteur de la Gaule Narbonnaise, la répara entre 75 et 73 av. J.-C.².

Où et comment s'effectuait le passage du grand fleuve qui, aux temps préhistoriques, séparait l'Ibérie de la Ligurie, et qui, à l'époque historique, continua d'opposer un sérieux obstacle aux relations de la Gaule du sud-ouest et de la Gaule du sud-est ? C'est la question que nous devons nous poser tout d'abord.

Il est hors de doute que pendant toute l'époque républicaine la voie romaine franchissait le Rhône à Tarascon ;

Le passage du Rhône à Beaucaire et à Arles.

1. Polyb., III, 39, 8.

2. Cic., *Pro Fonteio*, VIII, 18.

le témoignage de Strabon est formel : cet auteur dit, on s'en souvient, que la route d'Espagne en Italie aboutissait à *Vgernum* (Beaucaire), puis, une fois le Rhône franchi, se partageait en deux branches, l'une qui montait vers les Alpes Cottiennes, l'autre qui descendait vers Aix et le littoral. Donc, au temps de Strabon, qui mourut sous Tibère, le principal passage du Rhône était à Tarascon, et non à Arles. Comme il se faisait à Tarascon sur un bac ou à l'aide de barques, il est évident qu'à cette époque il ne s'opérait pas à Arles dans de meilleures conditions : sinon, on eût préféré aller franchir le fleuve devant cette ville.

Des documents très sûrs, et dont on n'a pas tiré jusqu'à présent tout l'enseignement qu'ils comportent, nous confirment qu'au 1^{er} siècle de notre ère les conditions du passage du Rhône n'étaient pas plus avantageuses à Arles qu'à Tarascon. Ce sont les quatre vases dits « apollinaires », gobelets d'argent trouvés en 1852 à *Aquae Apollinares*, à 20 milles au nord de Rome, et sur lesquels se trouve gravé l'itinéraire de *Gadès* (Cadix) à Rome. D'après la forme des lettres, ces vases paraissent appartenir au 1^{er} siècle ou au début du 1^{re} ; de toute façon, on ne peut les faire descendre au delà des Antonins. Voici ce qu'ils donnent pour la section Nîmes-Cavaillon :¹

1 ^{er} vase		2 ^e vase		3 ^e vase		4 ^e vase	
<i>Nemausum</i>		<i>Nemauso</i>		<i>Nemauso</i>		<i>Nemauso</i>	
<i>Vgernum</i>	XV	<i>Vgerno</i>	XVI	<i>Vgerno</i>	XV	<i>Vgerno</i>	XVI
<i>Arelata</i>	VIII			<i>Arelata</i>	VIII	<i>Trajectum Rhodani</i>	⊗
<i>Ernaginum</i>	VI	<i>Ernagini</i>	VII	<i>Ernagi</i> ///	VII		
<i>Glanum</i>	VIII	<i>Glanum</i>	VII	<i>Glanu</i> ///	VIII	<i>Glano</i>	XI
<i>Cabellionem</i>	XII	<i>Cabellione</i>	XII	<i>Cabellio</i> ///	XII	<i>Cabellione</i>	XII

Le premier examen nous révèle que nous sommes en présence de deux itinéraires différents. L'un, celui du 1^{er} et du 3^e vases, nous fait franchir le Rhône à Arles ; l'autre, celui du 4^e, nous le fait franchir entre Beaucaire et Tarascon. Quant au 2^e vase, on l'a jusqu'ici réuni au 1^{er} et au 3^e

1. Cf. *C.I.L.*, XI, 3281-3284.

en insérant, entre *Vgerno* XVI et *Ernagini* VII, *Arelata* VIII. Mais cette correction est inutile, et c'est du 4^e vase qu'il faut rapprocher le 2^e.

Remarquons en effet que tous deux donnent la distance de 16 milles entre Nîmes et *Vgernum*, tandis que les deux autres donnent 15 milles : cette différence doit s'expliquer par le fait que la route venant d'Arles rejoignait la route Nîmes-Beaucaire au 15^e mille, un mille avant l'agglomération d'*Vgernum*. Remarquons d'autre part que le 1^{er} et le 3^e vases marquent 8 milles entre *Ernaginum* et *Glanum*, ce qui est en effet la distance entre les deux villes, tandis que le 2^e vase n'en donne que 7 : c'est que la route venant de Tarascon à *Glanum* joignait la route *Ernaginum-Glanum* à un mille d'*Ernaginum*. Plusieurs auteurs ont pensé que le 4^e vase désignait une voie directe de Tarascon à Saint-Remy ¹. Nous ne le croyons pas : pour nous, le milliaire de l'année 144 trouvé à Tarascon doit être attribué à la voie Domitienne plutôt qu'à une voie directe *Vgernum-Glanum*, comme le veut Hirschfeld ². En effet, de Tarascon à Saint-Remy, en allant jusqu'à l'arc de triomphe, qui est à 1.200 mètres au sud de Saint-Remy, il y a juste 10 milles, alors que le 4^e vase apollinaire marque 11 milles de Tarascon à *Glanum*. Supposons, au contraire, que la route venant de Tarascon rejoigne la route *Ernaginum-Glanum* au 1^{er} mille, ainsi que le 2^e vase nous l'a suggéré, et que l'itinéraire porté sur ce vase soit le même que celui du 4^e. L'un nous donne : d'*Vgernum* à *Ernaginum*, 7 milles; d'*Ernaginum* à *Glanum*, 7 milles; en tout 14 milles. L'autre nous donne : traversée du Rhône, 1 mille; de Tarascon à *Glanum*, 11 milles; en tout 12 milles. Soit une différence de 2 milles. Mais voici comment, semble-t-il, elle s'explique. Il y a 4 milles de Tarascon au point de jonction de la route Tarascon-*Glanum* avec la route *Ernaginum-Glanum*, et 7 de ce point à *Glanum* : soit 11 milles; c'est le chiffre

1. Gilles, *Les voies romaines et massiliennes...*, p. 7 sq.; Jullian, *Bull. épigr.*, V (1885), p. 26; Hirschfeld, dans *C.I.L.*, p. 647.

2. *C.I.L.*, 5501.

du 4^e vase; le 2^e donne 7 milles d'*Vgernum* à *Ernaginum*, parce qu'il compte 1 mille pour la traversée du Rhône, 4 milles pour le trajet de Tarascon au carrefour de la route *Ernaginum-Glanum*, et 2 milles pour le trajet aller et retour de ce carrefour à *Ernaginum*. L'accord est donc parfait entre les données de ces deux vases.

Il résulte de cette analyse, dont le lecteur voudra bien excuser la nécessaire minutie, qu'au 1^{er} siècle, et peut-être pendant une partie du 1^{re}, les voyageurs qui se rendaient d'Espagne à Rome franchissaient le Rhône tantôt à Arles, tantôt à Beaucaire. Il n'y avait donc pas encore à Arles, à cette époque, le pont de bateaux dont Ausone et Cassiodore nous ont conservé le souvenir. La route de Marseille à Narbonne, section de la grande voie d'Italie en Espagne, entrant dans la ville par la porte de la Redoute et en sortant sous l'arc du Rhône, atteignait le fleuve à l'endroit où son lit offrait le moins de largeur : là, des radeaux, sans doute manœuvrés par les utriculaires, assuraient le transbordement d'une rive à l'autre. Tel fut, selon toute apparence, le régime établi par Auguste. Il dura jusqu'au jour où l'on construisit un pont de bateaux en amont de la ville, à un endroit où la violence du courant est moins grande parce que le fleuve y est plus large et dessine une boucle. On ne peut dire au juste à quel moment s'accomplit ce changement de grande importance : il est probable que ce fut à l'époque des Antonins ¹.

D'Arles
à Fourques.

Il y avait deux routes d'Arles à Nîmes : elles se séparaient après la traversée du Petit Rhône : l'une se dirigeait vers le nord-ouest, l'autre montait le long de la rive droite du fleuve pour joindre, à 1 mille d'*Vgernum* ², la route qui de cette station gagnait Nîmes en droite ligne. Etudions d'abord la partie commune d'Arles à Fourques.

On a découvert en 1866, sur une longueur de 30 mètres, un tronçon de voie antique qui semble bien appartenir à la

1. Sur le pont d'Arles, voir plus loin, p. 344 sq.

2. Sur ce point de jonction, voir ce que nous avons dit à la page précédente.

route de Nîmes. Ces vestiges furent mis à jour « non loin des bords du Rhône », lors des travaux de terrassement exécutés pour établir la ligne de chemin de fer d'Arles à Lunel ; un plan en relief des fouilles, conservé au Musée Borély, à Marseille, nous donne le direction de la voie, qui était vers le nord-ouest, c'est-à-dire dans la même direction que le pont d'Arles. Elle avait 4 mètres de large et était bordée de trottoirs ayant l'un 0 m. 90 et l'autre 1 mètre ; les dalles des trottoirs avaient en moyenne 1 m. 50 sur 1 mètre¹. Une pierre milliaire de 31/32 après J.-C. (Tibère) a été trouvée en 1604 « proche la division des eaux du Rhône »² ; une autre de l'année 41 (Claude) a été signalée comme provenant du même endroit³. C'est la preuve que la route franchissait la branche du Petit Rhône tout près de l'endroit où elle se séparait du Grand Rhône. Ceci nous sera bientôt confirmé par ce que nous savons du pont romain sur le Petit Rhône.

La voie découverte en 1866 menait d'ailleurs en droite ligne à cet endroit : il convient en effet d'observer que jusqu'au xix^e siècle le delta du Rhône commençait plus bas qu'aujourd'hui, en face du village qui porte le nom significatif de Fourques, et donna à la branche que nous appelons le Petit Rhône le nom de « brassière de Fourques ». Aujourd'hui, un bras d'eau s'avance, sans l'atteindre, à la rencontre de cette branche : il représente l'ancien lit du Grand Rhône ; le terrain situé au nord de ce bras s'appelle encore l'île des Canards, bien que ce ne soit plus une île.

Les vestiges du pont romain qui franchissait le Petit Rhône furent aperçus à plusieurs reprises jusqu'au début du xix^e siècle, « à l'endroit où les eaux se séparent pour former la branche du Petit Rhône et celle d'Arles⁴ ».

Au mois de février 1618, « les eaux étant fort basses à

1. Penon, *Congrès scient. de France*, 33^e session, Aix, 1866, II, p. 266-271. L'auteur du plan en relief est Augier, « premier employé du Cabinet des antiques de la ville de Marseille » ; il est loin d'être toujours digne de foi ; mais ici on ne voit pas quel intérêt il aurait eu à n'être pas exact.

2. *C.I.L.*, 5492.

3. *C.I.L.*, 5493.

4. P. Véran, *Essais historiques*, III, p. 240.

cause des gelées, on vit 5 piles rangées, qui paraissaient sur l'eau environ un pan » ; on les revit en 1639, lors d'une sécheresse qui fit découvrir six sarcophages à la Pointe ¹. En 1750, Charles Tassy, d'Arles, en reconnut encore quelques-unes. Pierre Véran, en 1801, n'en aperçut plus qu'une seule, en partie recouverte par les sables ².

On peut avec vraisemblance attribuer à Auguste la construction du pont de Fourques, puisque le plus ancien milliaire que nous ayons rencontré entre les deux branches du fleuve date de Tibère, et porte la formule « *refecit et restituit* ». Mais il est possible aussi que ce pont soit seulement contemporain du pont d'Arles, et qu'auparavant il y ait eu transbordement sur le Petit comme sur le Grand Rhône.

La route fut refaite par Constantin : c'est ce qui résulte de la découverte d'un milliaire de cet empereur sur la rive gauche, près de l'entrée de l'ancien pont de bateaux ³. Une voie romaine découverte en 1592 en fortifiant le bourg de Trinquetaille pourrait bien être la voie constantinienne : elle était faite de grandes pierres parfaitement assemblées, mais de remploi ⁴.

1. M. J. Bovis, *La royale couronne des Roys d'Arles*, 1641, p. 154-155. — P. Véran, o. c., l. l., parle de neuf piles, sans indiquer sa source.

2. P. Véran, o. c., l. l. — Cf. Revoil, *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1863-64, p. 156, et Aug. Véran, *Congrès arch.*, 1876, p. 484.

3. *C. l. l.*, 5490 et 5491 : c'est la même borne. Elle était au xvi^e siècle sur la rive gauche, « dans le jardin des Chevaliers de St-Jehan hors la porte de la Cavalerie » (Romieu, *Antiq. d'Arles*, copie Bonnemant, f^o 38). Au siècle suivant, elle fut transportée sur la rive opposée, où elle servait à amarrer des bateaux, puis ramenée à Arles, où on la plaça contre la façade de l'Hôtel de Ville. (Terrin, *Dissertation sur une colonne antique*, Bibl. Nat., ms. fr. 14603, p. 9; Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, II, p. 26, cf. p. 49). Elle est aujourd'hui au Musée lapidaire.

4. Anonyme Nicolay : Anno 1592, cum cingeretur et muris et propugnaculis et uallo Trencatalia, eiecta ad uallum tellure patuit strata maximis lapidibus uia, qui ita uno contextu iungebantur ut unicum lapidem siue rupem omnes iudicarent; quo propter uallum effracto inuentum fuit marmor latinis litteris notatum, quod domesticus quidam Sabaudiae ducis... secum asportauit, tanquam spoliū antiquitatis. — Cf. Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, I, p. 173 : « En 1778, dans le cours de l'automne, en construisant deux puits [aux environs de Trinquetaille] à l'entrée du nouveau chemin de Languedoc, « qu'on venait d'achever, on trouva dans l'un des vestiges d'un ancien « pavé de rue fait de grandes pierres plates, posées l'une près de l'autre « sans intervalle ».

Une fois les deux bras du Rhône franchis, la route, on s'en souvient, bifurquait. La branche qui rejoignait la voie Domitienne ne nous est connue par aucun milliaire. Mais son existence est attestée par le 1^{er} et le 3^e vases apollinaires, et par la table de Peutinger; tous ces documents s'accordent sur la distance de 9 milles: c'est celle qu'il y a entre la rive orientale du Petit Rhône et la route de Beaucaire à Nîmes. Les milles étaient donc comptés à partir de la rive gauche du Petit Rhône; il en était de même, nous le verrons, pour l'autre branche. C'est la preuve que la rive gauche du Petit Rhône constituait la limite du territoire arlésien.

Entre Beaucaire et Nîmes, les milliaires abondent ¹. Deux d'entre eux, qui sont anépigraphes, ont été attribués à l'époque républicaine ²; quatre portent le nom d'Auguste et la date de 3 avant J.-C. ³; un plus grand nombre datent de 31/32 après J.-C. (Tibère) et de 41 (Claude): la première de ces deux séries en compte sept ⁴, la deuxième onze ⁵; enfin trois ont été placés par Antonin le Pieux en 145 après J.-C. ⁶ Une dernière réfection sous Dioclétien est attestée par un milliaire du Musée de Nîmes, trouvé, d'après Pelet et Aurès, à Nîmes, à la porte d'Auguste ⁷. D'après les lieux où ont été trouvés ces nombreux milliaires, on voit que la route suivait une ligne droite de Beaucaire à Nîmes. La plupart des bornes ont été déplacées, mais à une faible distance. Au Pont de Cart, dont le nom caractéristique indique le 4^e mille, et qui est effectivement à 6 kilomètres de Nîmes, cinq bornes milliaires furent réunies, à une époque indéterminée, pour former un monument que ceux qui l'ont vu savent mal définir ⁸; on y a en outre trouvé en place le milliaire IIII, de l'année 31/32 ⁹.

1. Cf. *C.I.L.*, p. 668 à 673.

2. *C.I.L.*, 5614 et 2615.

3. *Ibid.*, 5591, 5697, 5601, 5607.

4. *Ibid.*, 5588, 5592, 5598, 5600, 5605, 5606, 5619.

5. *Ibid.*, 5586, 5587, 5589, 5590, 5595, 5602, 5610, 5611, 5612, 5620, 5621.

6. *Ibid.*, 5603, 5604, 5616.

7. *Ibid.*, 5623.

8. *Ibid.*, 5611-5615.

9. *Ibid.*, 5606.

De Fourquas à
Nîmes par
Bellegarde.

La route directe d'Arles à Nîmes par Bellegarde n'a pas été sérieusement étudiée jusqu'ici : on s'est borné à signaler la mention qui en est faite par l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem ; mais on a méconnu que l'Itinéraire d'Antonin la mentionne aussi, on a ignoré qu'il en existait au moins un milliaire, et que le souvenir d'un autre était conservé par un nom de lieu.

L'Itinéraire d'Antonin donne à la page 388 la distance XVIII entre Arles et Nîmes ; à la page 396, la distance XIII. Hirschfeld, pensant que la route de l'Itinéraire d'Antonin passait, comme celle de la table de Peutinger, par *Ugernum*, a corrigé XVIII en XXIII et XIII en XXIII. Nous nous contenterons d'une seule correction, d'ailleurs aisée : nous lisons XulIII à la page 396¹. C'est la route directe par Bellegarde qu'indique l'Itinéraire d'Antonin : il y a en effet 19 milles en ligne droite de Nîmes à la rive orientale du Petit Rhône, d'où étaient comptés les milles.

L'Itinéraire de Paris à Jérusalem nous indique sur cette route un relai ou *mutatio* qu'il appelle *Ponte Aerarium*. Le manuscrit de Paris, dont le texte est plus correct que celui du manuscrit de Vérone, donne les distances suivantes : 12 milles entre Nîmes et *Ponte Aerarium*, 8 entre ce relai et Arles. Au total 20, soit un de plus que dans l'Itinéraire d'Antonin : c'est que l'Hiérosolomytain compte les distances à partir de la rive gauche du Grand Rhône, et non pas de la rive gauche du Petit Rhône. Cet itinéraire fut ré-

1. L'Itinéraire de la page 396 commence ainsi : *iter ab Arelate Narbone*. Cf. Hirschfeld corrige : *CV*, ce qui a l'avantage d'accorder l'Itinéraire d'Antonin avec les données des pierres milliaires XVI et XX 4/5 au delà Narbonne, pierres qui indiquent la distance depuis Rome (*C.I.L.*, 5668, 5671). Mais la correction d'Hirschfeld a le grave tort de faire une addition fautive : car si l'on totalise les chiffres des distances fournies par l'Itinéraire entre Arles et Narbonne, on trouve, avec le texte d'Hirschfeld, 115 milles. Avec notre texte, le total est de 110. Nous corrigerons donc *CI* en *CX*. Et ce chiffre s'accorde fort bien avec celui de *CV* que fournissent les bornes d'au delà Narbonne : il suffit en effet de supposer — ce qui est non seulement possible, mais probable — que la distance qu'elles indiquent est celle de la route directe d'*Ernaginum* à Nîmes par *Ugernum* : en passant par là, et non par Arles et Bellegarde, on gagne exactement 5 milles, c'est-à-dire la différence entre les données de l'Itinéraire et celles des bornes. (*Ernaginum* — *Ugernum* — Nîmes : 5 + 1 + 16 milles = 22 milles ; *Ernaginum* — Arles — Nîmes : 7 + 20 milles = 27 milles).

digé sous Constantin, en 333 après J.-C. ; or, on se rappelle qu'un milliaire de cet empereur a été trouvé en place à l'entrée du pont d'Arles. Ce rapprochement nous invite à penser que Constantin modifia la numération des milles sur la route Arles-Nîmes : il les compta à partir de la ville, et non plus à partir des limites du territoire.

Où faut-il situer *Ponte Aerarium* ? Desjardins dit : « entre Bellegarde et Arles » ; c'est exact, mais bien vague. L'étude du tracé de la route va nous permettre de préciser. Sur la route actuelle d'Arles à Nîmes, exactement à 5 kilomètres 900, soit 4 milles, de la rive gauche du Petit Rhône, la carte du Ministère de l'Intérieur marque un lieu dit *les Quartons*. C'est un souvenir incontestable du 4^e mille de la route directe *Arelate-Nemausum*¹. Une borne de Tibère, de l'année 31/32, portant le chiffre XIII, a été vue en 1731 « à une lieue des Barraques de Curboussot au bord du chemin romain sur la droite »². Si nous nous portons à une lieue, soit 4 kilomètres, vers l'ouest à partir de Curboussot, nous arrivons au Pont de Cart. Ce point est à 15 milles du Petit Rhône par une route qui passerait aux Quartons, continuerait dans la même direction sur trois kilomètres encore jusqu'au Grand Argence, puis tournerait au nord pour se diriger droit vers Cart et Marguerittes. Il résulte de ces constatations que notre milliaire était le milliaire XIII de la route Arles-Pont de Cart. Il a été déplacé d'un kilomètre 500 pour être apporté au Pont de Cart, ce qui est d'autant plus explicable qu'une véritable concentration de bornes milliaires s'est opérée, on se le rappelle, sur ce point-là.

Si notre tracé est exact, *Ponte Aerarium*, à 8 milles d'Arles et à 4 milles des Quartons, se trouvait à 3 kilomè-

1. Cf. plus haut, p. 164, Caris, au moyen âge *Quartuns*, au 4^e mille de la route Marseille-Aix.

2. Vergile de la Bastide, *Mercure de France*, août 1731, p. 1904 ; cf. *C.I.L.*, 5596. Hirschfeld, embarrassé d'expliquer le chiffre XIII, car il ne pensait qu'à la route de Nîmes à Beaucaire, a proposé d'identifier notre milliaire avec celui qu'il publie sous le n° 5598 ; celui-ci, qui porte le chiffre XII, a été vu encore au siècle dernier, par Aurès, en place, à 4 ou 5 kil. de Beaucaire. Il faudrait donc admettre — sans aucune raison — que l'indication de provenance fournie par Vergile de la Bastide est complètement erronée.

tres au nord du Grand Argence: et ceci nous amène précisément à la dépression où passe aujourd'hui le canal d'Aigues-Mortes à Beaucaire; un pont devait la franchir à l'époque romaine.

La route qui permettait d'aller d'Arles à Nîmes par le plus court chemin n'avait pas seulement pour objet de relier ces deux villes: elle n'était qu'une section d'une route plus longue: après avoir atteint la route de Nîmes à Beaucaire, elle continuait tout droit sur Marguerittes et Uzès: le Pont de Cart se trouvait à un carrefour, et c'est ce qui explique qu'on ait pu facilement y accumuler les milliaires. Les itinéraires ne parlent pas d'une route semblable; mais tout l'indique. Nous connaissons en effet, malgré le silence des itinéraires, une route d'Aps (*Alba Heluiorum*) à Uzès: dix milliaires la jalonnent¹; sur le territoire de Barjac, un vieux chemin, dit « Chemin Royal », n'est autre que la voie romaine². Peut-on supposer sans invraisemblance que cette route s'arrêtait à Uzès? Il y a plus: trois milliaires ont été trouvés à Marguerittes ou aux environs: le premier est d'Auguste (3 avant J.-C.), le deuxième de Claude (41 après J.-C.), le troisième n'a pu être déchiffré³. Hirschfeld les rapporte à la route de Nîmes à Beaucaire; il faut avouer qu'ils en sont bien éloignés: nous aimons mieux penser qu'ils sont en place, et marquaient le 17^e mille de la route Arles-Uzès: Cette route s'appelait au moyen âge *Via Vcetica*, et cela, à ce qu'il semble, avant même d'avoir atteint la route de Nîmes à Beaucaire: elle est mentionnée, en effet, dans un acte de l'an 954 par lequel l'archevêque Manassés échange avec une religieuse des terres situées en territoire arlésien⁴.

III. LA ROUTE D'ARLES A LYON.

Le réseau routier d'Arles se complétait par une voie qui

1. *C.I.L.*, 5573-5583; Antonin le Pieux, 145 ap. J.-C.

2. Desjardins, *o. c.*, IV, p. 225.

3. *C.I.L.*, 5607, 5608, 5609.

4. Albinès et Chevalier, *Gall. christ. noviss.*, Arles, n° 255, col. 106: *in comitatu Arelatense, in uilla que nominant Barcianicus, ... in uia Vcetica.*

remontait la vallée du Rhône sur la rive gauche du fleuve jusqu'à Lyon. Cette route fut construite par Agrippa; mais les termes dont se sert Strabon semblent indiquer, ce qui est d'ailleurs conforme à toutes les vraisemblances, qu'il ne fit qu'aménager à la romaine une route qui existait déjà ¹.

Elle empruntait jusqu'à *Ernaginum* la route d'Arles à la Durance; puis elle montait droit vers Avignon, en laissant la Montagnette à gauche. L'anonyme de Ravenne ² fait passer la route par Tarascon. Il est certain qu'une grande route joignait *Ernaginum* à Tarascon: c'était, nous l'avons vu, un tronçon de la voie d'Italie en Espagne; il est, d'autre part, vraisemblable que les voyageurs allant de Nîmes à Lyon pouvaient passer le Rhône à Beaucaire et rejoindre directement la voie d'Agrippa par une route partant de Tarascon vers le nord-est. Mais la distance de 15 milles indiquée par la table de Peutinger et l'Hiérosolomytain entre *Ernaginum* et Avignon exige qu'on mène une ligne droite entre ces deux villes. Du reste, une borne milliaire trouvée aux environs de Maillane ne peut s'attribuer qu'à une route passant à l'est de la Montagnette ³; elle porte le nom de l'empereur Tibère, et indique une réfection de l'an 31/32. A 10 milles d'*Ernaginum* et 5 milles d'Avignon, l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem indique une *mutatio Bellinto*. Plus près encore d'Avignon, il y avait au moyen âge une borne milliaire qui servait de limite entre le territoire d'Avignon et celui des seigneurs de Barbentane; elle a disparu aujourd'hui ⁴.

La première réfection de la voie d'Agrippa est due à Tibère; les milliaires que l'on rencontre sur l'ensemble de son parcours indiquent qu'elle fut souvent réparée par la

1. Strab., IV, 6, 11.

2. *Anonym. Ravenn.*, 4, 26.

3. *C.I.L.*, 5557.

4. Cf. une charte de 1234 dans le ms. lat. 4659 de la Bibl. Nat., f° cxu (118) verso: « a balinis pertusadis sic uadit uiolium trachorum usque ad camminum arelatensem uersus circium usque ad perionum qui est in cammino arelatensi, et ab ipso periono usque ad Durentiam ».

suite, sous Claude, Antonin le Pieux, Maximien, Aurélien, Constance, Constantin et Valentinien¹.

CONCLUSION.

L'étude du réseau routier de la région d'Arles nous a montré quelle fut, dans l'organisation de ce réseau, la part d'Auguste : à l'ouest comme à l'est du Rhône, nous avons rencontré son nom sur des bornes milliaires ; l'année 3 avant J.-C. marque l'achèvement d'une œuvre considérable. La pensée qui y présida est claire : il s'agissait d'unir Rome à la province d'Espagne de la façon la plus étroite. Pour cela, venant des Alpes Cottiennes ou des Alpes Maritimes, cinq voies convergeaient vers le sommet du delta du Rhône : trois aboutissaient directement à Arles, dont deux traversaient la Crau, et dont la troisième côtoyait l'étang de Berre et la mer ; les deux autres, l'une venant d'Aix, l'autre de Briançon, aboutissaient, par *Ernaginum*, soit à Tarascon, soit à Arles. A l'est du Rhône, trois routes, dont deux partaient d'Arles et une de Beaucaire, permettaient de gagner Nîmes. On voit quelle importance prenait dès lors la cité des *Sextani* dans les communications de l'Italie et de l'Espagne. En outre, Arles était reliée au nord de la Gaule par la route de Lyon et par la route d'Uzès.

Quelque considérable que paraisse cette œuvre d'Auguste, il serait injuste de lui en attribuer tout le mérite. La République avait assuré convenablement les relations de l'Italie avec l'Espagne ; et bien avant la conquête de la Gaule Narbonnaise par les Romains, les grandes voies naturelles de communication avaient été rendues plus praticables par le travail de nos lointains ancêtres. L'œuvre d'Auguste fut donc moins une création qu'une entreprise générale de réfection et de systématisation. Cette œuvre, par ailleurs, si remarquable qu'elle soit, ne fut pas défini-

1. Cf. Florian Vallentin, *La voie d'Agrippa de Lugdunum au rivage marseillais*, Paris, 1880.

tive. Deux difficultés se présentaient : la traversée de la Crau et des marais d'Arles, le passage du Rhône; la première reçut une solution hardie, mais qui dura peu; la seconde ne fut pas résolue complètement. D'une part, en effet, la route de la Crau paraît avoir été abandonnée de bonne heure; d'autre part, il semble que le pont d'Arles n'ait été construit qu'au II^e siècle, et que jusque-là le passage du Rhône se soit fait concurremment par Arles et par Tarascon. Il n'en reste pas moins que l'entreprise d'Auguste constitue le plus bel effort qu'on ait tenté dans l'antiquité pour organiser le réseau routier de la Gaule Narbonnaise. Tibère et Claude réparèrent les voies à l'ouest du Rhône. les Antonins firent de nouvelles réparations et construisirent le pont d'Arles, Constantin refit les routes de Nîmes et de Lyon, les empereurs du V^e siècle maintinrent les communications d'Arles avec Marseille; mais quelle qu'ait été l'activité de ses successeurs, Auguste ne leur laissa qu'une tâche d'entretien et, sur un point, de complément.

CHAPITRE III

LE COMMERCE PAR VOIE FLUVIALE.

I. LES VOIES NAVIGABLES.

De par sa situation au sommet du delta du Rhône, Arles participait à la fois du port de mer et du port fluvial. Sous chacun de ces aspects, elle nous apparaît comme beaucoup plus favorisée dans l'antiquité qu'aujourd'hui. Port maritime, les dimensions infiniment plus modestes des navires lui permettaient de ne pas se trouver en état d'infériorité à l'égard des ports ouvrant directement sur la mer. Port fluvial, Arles avait le bénéfice d'un régime hydrographique qui s'est sensiblement modifié : alors qu'aujourd'hui le Rhône est la seule voie fluviale qui s'offre à elle, dans l'antiquité Arles disposait d'un réseau complexe d'étangs et de cours d'eau qui doublait ses communications vers le nord et lui ouvrait vers l'est des débouchés sur la Haute Provence.

Le Rhône était une des grandes voies de pénétration de la Gaule. Strabon ¹ a très heureusement marqué la place qu'il occupe à cet égard dans notre admirable réseau de voies fluviales. Si, dans les temps préhistoriques, la rapidité de son cours fit qu'on lui préféra d'autres routes, une fois que la navigation se fut perfectionnée et enhardie, il fut sillonné de navires. Aristote constate dans sa *Météorologie* que « le Rhône est navigable » ². Ainsi dès l'époque gauloise l'homme luttait victorieusement contre le courant et le mistral.

La colline d'Arles était alors entourée d'eau de toutes

1. Strab., IV, 2.

2. Arist., *Met.*, I, 43.

parts : d'un côté c'était le fleuve, de l'autre un vaste système d'étangs. On distingue encore aujourd'hui sur la carte les lignes essentielles de ce système. Il y en a trois. La première est parallèle au Rhône et est marquée par la succession des étangs du Petit Clar, de Meyranne, du Landre et du Galéjon. La seconde et la troisième s'allongent d'ouest en est et sont séparées l'une de l'autre par un plateau pierreux ; au nord, la vallée des Baux, en voie de dessèchement, est encore coupée par le marais du Grand Clar ou de Peluque et l'étang du Comte ; la ligne méridionale est jalonnée par l'étang et le marais de Meyranne, le marais des Chanoines, le marais de Saint-Martin.

On suppose généralement que ces trois lignes d'étangs doivent leur origine à d'anciennes dérivations de la Durance. La première aurait été formée par une branche qui, se détachant de la rivière aux environs de Châteaurenard, aurait passé devant Saint-Gabriel pour gagner la mer parallèlement au Rhône¹. Les deux autres seraient le souvenir d'une dérivation de la Durance qui passait par la trouée de Lamanon². Ainsi la Durance à l'époque romaine aurait été bien plus un fleuve indépendant qu'un affluent du Rhône.

Ces hypothèses trouvent leur complément dans une sorte de « théorie des trois états » formulée par Lenthéric³ : à la phase *maritime* de l'antiquité aurait succédé la phase *paludéenne et pestilentielle* du moyen âge et d'une partie des temps modernes ; aujourd'hui s'ouvrirait, grâce au dessèchement des marais, la phase *agricole*.

Cet ensemble de vues au premier abord séduisantes se heurte à de graves objections. D'une façon générale, on doit réagir contre la tendance qui consiste à se figurer la géographie ancienne comme très différente de celle d'aujourd'hui. Les quelques milliers d'années qui nous séparent

1. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, I, p. 166-172, avec Gilles et Aurès ; De Dienne, *Hist. du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789*, p. 256 sq.

2. Cf. Desjardins, *o. c.*, I, I. Il fait sienne la doctrine de la *Statistique*, II, p. 177-178 et p. 1051, doctrine confuse et parfois contradictoire.

3. *Les villes mortes du golfe de Lyon*, p. 396.

de l'antiquité historique ne sont rien au prix des espaces de temps que la nature a employés à se transformer. C'est ainsi — nous l'avons vu — que l'ancienneté reconnue du village des Saintes-Maries oblige à ne parler qu'avec beaucoup de réserve des variations du littoral du golfe du Lion. Pour la Durance, il est incontestable qu'à la fin des temps pliocènes une grande partie de ses eaux passait par la trouée de Lamanon, et que par elles fut édifié l'énorme cône de déjection qu'on appelle la Crau¹. Mais ce qui est vrai des temps préhistoriques cesse de l'être en deçà. La vallée des Baux est fermée à l'est, en face de Mouriès, et ne communique pas avec la dépression où passe aujourd'hui le canal de Craponne. On fait une observation du même ordre pour la prétendue dérivation de Châteaurenard : la carte de l'Etat-Major révèle entre Châteaurenard et la Montagnette un dos de terrain plus élevé que le lit actuel de la Durance, et qui fait obstacle à une dérivation de cette rivière vers le sud². Autre objection : la carte de Peutinger place l'embouchure de la Durance entre *Ernaginum* et Avignon, c'est-à-dire où nous la voyons aujourd'hui³.

Les transformations du terrain depuis l'époque romaine ont été à coup sûr beaucoup plus lentes que la théorie « des trois états » ne le suppose. La phase maritime n'était-elle pas déjà près de finir quand Marius, pour retarder ce moment-là, creusait le canal qui porta son nom ? n'y retournerons-nous pas demain, quand le canal de Marseille au Rhône sera ouvert à la navigation ? Aussi haut que nous

1. C'est l'opinion de Robert de Lamanon, *Journal de Physique*, 1782, généralement adoptée aujourd'hui (cf. Vidal de La Blache, *Tableau de la géogr. de la France*, dans Lavis, *Hist. de France*, I, p. 346 ; J. Repelin, dans *Les Bouches-du-Rhône*, encyclopédie départementale publiée sous la direction de P. Masson, 3^e partie, t. XII, ch. III) contre la thèse de De Saussure, *Voyage dans les Alpes*, ch. xxxiv, qui attribuait aux cailloux de la Crau une origine rhodanienne. L'immense plaine affecte la forme d'une table triangulaire insensiblement inclinée du n.-e. au s.-o. Le sommet du triangle, au col de Lamanon, est à 107 m. d'altitude : la base, entre Arles et Fos, n'est plus qu'à 2 m. au-dessus du niveau de la mer.

2. Cf. Duprat, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1913, p. 223-263. On trouvera dans cet article tous les détails souhaitables sur la question des *Durances* et *Duransoles*, qui paraissent avoir été des cours d'eau indépendants, et non des dérivations de la grande Durance.

3. L'objection a été développée par Clerc, *La bataille d'Aix*, p. 91.

pouvons remonter dans l'histoire, nous voyons l'homme lutter contre la transformation des eaux vives en eaux mortes. Il n'a jamais existé dans la région d'Arles, à l'époque historique, de « phase maritime » que par la volonté de l'homme : en sorte qu'il y a beaucoup moins, à cet égard, évolution commandée par des causes physiques, que progrès et régressions suivant les flux et reflux de l'histoire humaine.

Des observations analogues s'imposent au sujet de la prétendue phase agricole. Elle est presque contemporaine des deux autres. L'homme préhistorique de Cordes et du Castellet devait chercher déjà à arracher des lambeaux de terre aux marais. A l'époque romaine, il y eut, nous l'avons vu, des entreprises de dessèchement partiel dont il reste aujourd'hui la trace ¹. Au moyen âge, s'il est incontestable que Montmajour, le Castellet et la montagne de Cordes étaient des îles, et qu'il y avait autour d'elles des pêcheries importantes ², il n'est pas moins certain qu'on pensait au dessèchement d'autres étangs qui n'étaient déjà plus que des marais pestilentiels : le terme de *roubines* apparaît dès 824 ³; le canal du Vigueirat existait au ^{xiii}^e siècle, le canal de la Vuidange au ^{xv}^e; l'ingénieur Van Ems, quand il entreprit, en 1642, le dessèchement des marais d'Arles, ne fit que reprendre l'œuvre du *corps des Vuidanges*, dont la formation remontait au moyen âge ⁴.

Un fait subsiste : on naviguait à l'époque romaine sur les étangs à l'est d'Arles; on y naviguait au moyen âge; ils sont aujourd'hui en voie de disparition. Voilà où est le changement, et il est notable. En somme, il nous paraît probable que la région des étangs et marais à l'est du Rhône n'était, dans l'antiquité comme de nos jours, qu'un système de dépressions où s'accumulait l'eau apportée par les inondations fréquentes du Rhône et de la Durance; en outre, s'y

1. Voir plus haut, p. 138.

2. Cf. De Dienne, *Hist. du dessèchement des marais*, p. 265-266.

3. Albanès et Chevalier, *Gall. christ. noviss.*, Arles, n° 195, col. 81 : *in loco qui vocatur Rubinas*; cf. *ibid.*, n° 96, col. 82.

4. De Dienne, *o. c.*, p. 262.

déversaient les eaux de pluie provenant de la Montagnette, des Alpines et de la Crau ; les étangs actuels de la vallée des Baux sont alimentés par des ruisseaux nommés *gaudres*, à sec le plus souvent, mais transformés en torrents les jours d'orage. Les Romains ont dû tirer parti des étangs, plus nombreux alors qu'aujourd'hui, en les reliant par des canaux : ces canaux devaient emprunter tout naturellement les lits que les eaux du Rhône et de la Durance occupaient aux moments des inondations : le Réal de Châteaurenard paraît être le souvenir d'un canal de ce genre ¹. Analogues à ce que les gens du pays appellent des *roubines*, ces canaux contribuaient à drainer et dessécher les marécages qu'ils traversaient. En outre, ils se prêtaient à la navigation : mais il y fallait, comme nous allons le voir, une batellerie spéciale.

II. LES CORPORATIONS DE BATELIERS.

Les nautes.

La navigation du Rhône était assurée sur tout le parcours d'Arles à Lyon par les *nautae Rhodanici* de Lyon. En effet, les inscriptions ne nous signalent pas de *nautae Rhodanici* à Arles, bien qu'elles nous fassent connaître plusieurs Arlésiens appartenant à la batellerie fluviale ; d'autre part, les nautes de Lyon s'appellent toujours, sur les inscriptions, *nautae Rhodanici* ou *nautae Rhodanici et Ararici*, mais jamais *nautae Rhodanici Lugdunenses* : or, on est en droit de penser qu'ils auraient précisé le siège de leur association s'il y avait eu aussi des nautes du Rhône arlésiens. Il n'est d'ailleurs pas impossible que les premiers linéaments de la corporation des nautes du Rhône soient antérieurs à l'époque où Arles et Lyon eurent une constitution municipale romaine, avec les organisations corporatives propres à une pareille constitution : c'est du moins ce que suggère l'analogie des nautes parisiens dont la corporation paraît remonter à l'époque gauloise ².

1. Cf. Duprat, *l. c.*, p. 259 sq.

2. Cf. De Pachtere et Jullian, *R.E.A.*, 1907, p. 263 et pl. XI à XIV : sur le

La preuve que les bateliers du Rhône et de la Saône descendaient jusqu'à Arles est fournie par une inscription de l'amphithéâtre, qui leur réservait des places aux premiers rangs des gradins¹. Même honneur leur était accordé à Nîmes². Il y avait du reste des Arlésiens parmi eux : on connaît un certain Aebutius Agatho, sévir Augustal d'Arles et curateur du collège, qui était naute de la Saône³.

Les navires des nautes de Lyon n'étaient pas les seuls qui sillonnaient le cours inférieur du Rhône. A côté des *nautae Rhodanici et Ararici*, il y avait à l'amphithéâtre de Nîmes vingt places réservées aux *nautae Atricae et Ouidis*, bateliers de l'Ardèche et de l'Ouvèze⁴. Ce dernier nom est celui de deux affluents du Rhône : l'un, dans le Vivarais, sur la rive droite, se jette dans le Rhône au-dessous de La Voulte; l'autre, en Vaucluse, sur la rive gauche, forme avec d'autres rivières la Sorgues, dont le confluent est au-dessus d'Avignon. De laquelle de ces deux Ouvèzes s'agit-il? Celle du Vivarais est beaucoup moins importante que l'autre; en outre, elle est à 60 kilomètres au nord du confluent de l'Ardèche, alors que l'Ouvèze vauclusienne est seulement à 40 kilomètres au sud. Il y a donc lieu de croire que les *nautae Atricae et Ouidis* naviguaient sur l'Ardèche et sur l'Ouvèze de la rive gauche, leurs bateaux parcourant la partie du Rhône comprise entre les embouchures des deux rivières.

Ils descendaient même au delà, jusqu'à Arles, et c'est dans cette ville, très probablement, qu'était le siège de leur collège. En effet, la seule inscription qui, avec celle de l'amphithéâtre de Nîmes, nous parle d'eux, provient de Saint-Gilles, et mentionne un personnage qui est en même temps naute de l'Ardèche et de l'Ouvèze et curateur du collège, utriculaire d'Arles et curateur du collège⁵. Il semble difficile que le même homme pût être curateur

célèbre autel du Musée de Cluny, les nautes parisiens sont revêtus d'un équipement militaire archaïque.

1. C.I.L., 714, a, 1.

2. C.I.L., 3316

3. C.I.L., 1005. Voir plus haut, p. 64-65 et 86.

4. C.I.L., 3316.

5. C.I.L., 4107.

des deux collèges s'ils n'étaient pas dans la même ville.

On pourrait s'étonner que les nautes de deux rivières coulant sur des territoires différents fussent réunis en un même collège, le collège ayant dans le monde romain un caractère essentiellement municipal; on pourrait s'étonner en outre que le siège de la dite corporation fût à Arles, c'est-à-dire en dehors de l'un et l'autre territoire. Voici comment, à notre sens, cela s'explique. On se rappelle que les Marseillais avaient reçu de Pompée des portions de l'*ager publicus* chez les Volques Arécomiques et les Helviens; l'Ardèche sépare les territoires de ces peuples; on est très tenté de penser que parmi les avantages concédés aux Marseillais figurait le droit de navigation sur cette rivière. Ceux-ci auraient confié le transit de l'Ardèche aux mêmes nautes qui déjà naviguaient sur l'Ouvèze de la rive gauche¹. Arles, héritière de Marseille, serait devenue tout naturellement le siège des *nautae Atricae et Ouidis*, qui s'y seraient organisés en un collège de forme romaine.

Pour une raison du même ordre, à ce qu'il semble, les *nautae Druentici*, nautes de la Durance, tenaient également à Arles leurs assises corporatives. Du moins constatons-nous que toutes les inscriptions qui nous parlent d'eux proviennent d'Arles: nous connaissons un patron du collège, M. Frontonius Euporus: c'est un *naicularius marinus Arelatensis*²; sur deux membres du collège qui nous sont connus, l'un était en même temps utriculaire d'Arles³, l'autre se fit construire un tombeau de son vivant dans le cimetière de Trinquetaille⁴.

Ainsi, tandis que les navires qui remontaient d'Arles jusqu'à Chalon et Mâcon avaient à Lyon leur port d'attache, Arles était celui de flottes plus modestes qui parcouraient

1. Avignon était aux Marseillais: cf. Steph. Byzant., s. v. Ἀβενιῶν, πόλις Μασσαλίας.

2. C.I.L., 982.

3. C.I.L., 731. Ce personnage, L. Julius Secundus, est peut-être le même dont on trouve le nom sur un sceau de la coll. Barry (C.I.L., 5690, 74); il est à présumer que les sceaux de cette collection ont été recueillis dans la vallée du Rhône (cf. C.I.L., p. 783).

4. C.I.L., 721.

seulement la partie inférieure du Rhône et ses affluents méridionaux. Toute la navigation fluviale du bassin rhodanien était aux mains des armateurs de ces deux villes.

Un document bien curieux nous permet de saisir sur le vif le travail des *nautae Druentici* : c'est un bas-relief trouvé récemment à Cabrières d'Aygues, village situé sur le Colostre, affluent de la Durance : il représente une barque chargée de barriques ; des haleurs la remorquent au moyen d'une corde passée autour de leur poitrine ¹. Ainsi donc le vin, enfermé dans des barriques, était une des denrées que transportaient les bateliers de la Durance ; ils avaient à leur service des haleurs, ces *curui helciarii* dont parle Sidoine Apollinaire ². Ce mode de navigation est bien naturel sur une rivière où l'insuffisance des fonds devait empêcher très souvent l'usage de la rame.

On souhaiterait avoir sur le travail des utriculaires des précisions analogues ; elles jetteraient une lumière décisive sur une question encore controversée. La thèse classique était il y a quelques années seulement celle de De Boissieu : on voyait dans les *utricularii* des fabricants d'outres servant à transporter l'huile et le vin ³. Aujourd'hui, on se rallie à la thèse de Calvet, et elle nous paraît de tous points la plus probable : les utriculaires étaient des bateliers qui se servaient de radeaux soutenus par des outres pour naviguer sur des eaux basses ⁴.

Les
utriculaires.

Il est avéré — un bas-relief trouvé à Ninive en fait foi — que les bateliers du Tigre se servaient d'outres gonflées

1. Marc Deydier, *B.A.C.*, 1912, p. 87-93 ; Héron de Villefosse, *ibid.*, p. 94-103 et pl. XXII ; cf. Bonnard, *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, p. 144-145.

2. *Epist.* C, à Hesperius.

3. De Boissieu, *Inscr. antiques de Lyon*, p. 401 sq. ; cf. Marquardt, *Manuel*, VII, p. 719 ; Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscr. antiques*, II, p. 485 ; Bloch, dans Lavis, *Hist. de France*, I, 2, p. 433.

4. Calvet, *Dissertation sur un monument singulier des utriculaires de Caillaillon* : où l'on éclaireit un point intéressant de la navigation des anciens, 1766. Cf. Cantarelli, *Bull. épigr.*, III (1883), p. 232-233 ; Héron de Villefosse, *B.A.C.*, 1912, p. 103-116 ; Chapot, dans Saglio et Pottier, *Dict. des Antiq.*, art. *UTRICULARIUS* ; Bonnard, *o. c.*, p. 206 sq. ; J. Formigé, *Bull. des Antiq. de France*, 1918, p. 120-122.

d'air comme d'allèges¹. Cet usage s'est maintenu jusqu'à nos jours². Héron de Villefosse a observé que toutes les inscriptions mentionnant des utriculaires ont été trouvées, sauf une, au sud de Lyon, et la plupart dans la vallée du Rhône; semblable localisation ne se comprendrait guère si les *utricularii* étaient des fabricants d'outres, car cette industrie était répandue un peu partout; au contraire, on s'explique très bien la diffusion dans la vallée du Rhône d'une pratique importée d'Orient. D'autre part, si on étudie la façon dont ces inscriptions se répartissent, on constate qu'elles ont toutes été recueillies dans des régions palustres ou sur les bords de rivières à régime torrentiel³. Enfin, sur quatre inscriptions nous faisant connaître des utriculaires d'Arles, deux associent cette qualité à celle de naute⁴; en outre, les deux corporations des nautes de la Durance et des utriculaires d'*Ernaginum* avaient un patron commun, M. Frontonius Euporus, naviculaire d'Arles⁵. Les inscriptions de Lyon nous présentent des rencontres du même genre⁶; il est peu vraisemblable qu'elles soient fortuites.

Pour la région qui nous intéresse, nous devons retenir trois collèges d'utriculaires : ceux d'Arles, ceux d'*Ernaginum* et ceux de Cavaillon. Les utriculaires de Cavaillon nous sont connus grâce à une tessère publiée par Calvet⁷,

1. Cf. Héron de Villefosse, *l. c.*, fig. 5; Saglio et Pottier, *Dict. des Antiq.*, art. UTER, fig. 7240.

2. Ces radeaux d'outres sont appelés *kéleks*. « La construction, écrit dans un ouvrage récent le général Dolot, en est fort simple. Une vingtaine de perches de 6^m50 de longueur et de 0^m05 de diamètre moyen sont posées parallèlement sur le sol, à environ 0^m35 les unes des autres. Une couche semblable, à intervalle de 0^m60, est disposée au-dessus de la première, mais perpendiculairement à celle-ci. Tous les croisements sont rendus fixes par des liens en osiers. Enfin, au-dessous de ce quadrillage, dans chaque compartiment de 0^m60 sur 0^m35, on introduit une outre gonflée. On a ainsi un radeau extrêmement souple, calant très peu, ce qui est indispensable pour le passage des rapides, et dont les 180 outres sont capables de porter un poids relativement considérable. Deux énormes rames, munies de palettes en lames de peuplier... assurent la direction du radeau emporté par le courant. » (*L'influence française en Mésopotamie*, Tunis, sans date, p. 28-29).

3. Cf. Bonnard, *o. c.*, p. 208.

4. *C.I.L.*, 731 et 4407.

5. *C.I.L.*, 982.

6. Cf. *C.I.L.*, XIII, 1954, 1960, 2009.

7. Calvet, *o. c.*

acquise par le Cabinet des Médailles ¹, longtemps tenue pour fausse ², et aujourd'hui réhabilitée ³. Ils assuraient le passage de la Durance au point où elle était traversée par la route d'Arles aux Alpes, et où, comme Strabon nous le laisse entendre, il n'y avait pas de pont ⁴.

La présence d'une corporation d'utriculaires à *Ernaginum* a été le point de départ des théories géographiques que nous avons critiquées tout à l'heure ; mais si l'on admet que les radeaux très spéciaux dont usaient les utriculaires servaient soit à naviguer sur des étangs de peu de profondeur, soit à traverser des fleuves très larges et sujets à la sécheresse, il est clair qu'un bras de la Durance parallèle au Rhône, par conséquent aussi rapide que lui, et en communication directe avec la mer, remplit assez mal ces conditions. Au contraire, l'existence d'*utricularii corporati Ernaginenses* ⁵ se justifie pleinement par les conditions hydrographiques du pays telles que nous les avons décrites : un système d'étangs et de canaux alimentés assez irrégulièrement par les inondations du Rhône et de la Durance et par les eaux de pluie de la Montagnette et des Alpines. Les routes qui joignaient Arles à Tarascon, à Avignon, à Saint-Remy formaient comme les branches d'un éventail dont la poignée était à *Ernaginum* ; elles avaient à traverser dans cette région de vastes étendues d'eau peu profonde. Nous croyons que le rôle des utriculaires était de faire passer marchandises et voyageurs à travers ces étangs. Il ne serait du reste pas surprenant que leur rôle se fût étendu plus loin, et qu'ils eussent assuré le service entre Tarascon et Beaucaire : on sait que la voie Domitienne passait le Rhône en cet endroit, et qu'il n'y avait pas de pont. En tout cas, la fonction des utriculaires nous paraît avoir été, tant à Cavaillon qu'à *Ernaginum*, d'assurer un service de transbordement : leurs embarcations spéciales jouaient,

1. Babelon et Blanchet, *Cat. des bronzes antiques de la Bibl. Nat.*, n° 2315.

2. *C.I.L.*, 136*, et auct.*, p. 34.

3. Héron de Villefosse, *l. c.*

4. Strab., IV, 4, 12, ch. 187. Voir plus haut, p. 163, n. 3.

5. *C.I.L.*, 982.

dans les conditions hydrographiques particulières que nous avons définies, le rôle d'un pont sur une rivière et d'une chaussée sur un marais.

A Arles, le rôle des utriculaires était sans doute différent ou, en tout cas, plus complexe. Il est probable qu'ils effectuaient le transbordement des marchandises des bateaux des naviculaires sur ceux des nautes ou vice-versa. Cela nous explique qu'ils se soient placés parfois sous le patronage des armateurs ; cela nous rend compte en même temps du cumul fréquemment constaté des fonctions de naute avec celles d'utriculaire.

CHAPITRE IV

LE COMMERCE MARITIME.

I. LES FOSSES MARIENNES ¹.

On se rappelle qu'*Arelate* dut aux fosses Mariennes le commencement de sa fortune. C'est une entreprise difficile que d'essayer de reconstituer aujourd'hui le tracé de ce canal si important. La question, bien des fois traitée, n'a pas été élucidée encore : nous chercherons la solution la plus raisonnable, sans la prétendre assurée, car les éléments du problème ne permettent rien de plus que des hypothèses vraisemblables.

Le point d'aboutissement à la mer nous est indiqué clairement par la toponymie. *Fossis Marianis*, port indiqué par les itinéraires anciens sur la route d'Arles à Marseille¹, c'est le village actuel de Fos, sur une colline qui sépare l'anse de Saint-Gervais de l'étang de l'Estoumaou. Une tradition veut qu'on y aperçoive par temps calme au fond

1. Nous croyons utile de donner ici une bibliographie sommaire de la question :

Bouche, *Chorographie*, I, p. 161-166 et p. 26; Saurel, *Fossae Marianaë*, 1865 (extr. du *Répert. des travaux de la Soc. de Stat. de Marseille*, XXVII, 1864); Desjardins, *Aperçu hist. sur les embouchures du Rhône*, 1867; id., *Nouvelles observations sur les fosses Mariennes...*, 1870; id., *Géogr. de la Gaule rom.*, I, p. 199-209; Gilles, *Les fosses Mariennes et le canal de Saint-Louis*, Marseille, 1869; id., *Encore les fosses Mariennes*, Marseille, 1873; Bernard, *Notes sur le canal de Marius* (extr. du *Répert. des travaux de la Soc. de Stat. de Marseille*, XXXII, 1871); Aurès, *Nouvelles recherches sur le tracé des fosses Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius*, Nîmes, 1873 (extr. des *Mém. de l'Acad. du Gard*); Salles, *Congrès arch.*, 1876, p. 250-266; Gautier-Descottes, *ibid.*, p. 331-360; Blancard, *ibid.*, p. 514-517; id., *Les chartes de Saint-Gervais les Fos*, 1878; Lenthéric, *Le Rhône*, II, 1892, p. 471 sq.; Clerc, *La bataille d'Aix*, 1906, p. 75-122; David Martin, *Le camp de Marius en Provence et les fosses Mariennes*, dans *Bull. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes*, 1907; Jullian, *Hist. de la Gaule*, III, p. 75, n. 9.

de la mer des vestiges de constructions et même des traces de rues. Nous n'avons pas eu cette chance, et les deux derniers auteurs qui se sont préoccupés de vérifier la tradition n'ont pas été plus heureux¹. On a signalé sur la côte quelques sarcophages en grés avec couvercle : ils contenaient des urnes en verre et des lampes². Sur le petit plateau de la Roquette, situé au-dessous du village, on a mis au jour en 1897 une trentaine de tombes creusées dans la molasse ; on y découvrit en même temps une inscription funéraire, dédicace faite par un certain Expentanius Lucritianus à son affranchie qu'il avait épousée³ ; le nom, peu commun, d'*Expentanius* se rencontre à Arles et à Trinquetaille⁴. On n'avait jusqu'à là trouvé à Fos d'autres inscriptions que des marques de potiers sur deux vases de terre rouge⁵. Mais les débris de vases de toute sorte qui jonchent la plage sont en grande abondance et témoignent de l'activité commerciale de *Fossae*. Pour les monnaies qu'on a tenté d'attribuer à cette ville, ainsi que pour un prétendu sceau de plomb portant la légende fossa, il ne semble pas qu'il faille les retenir⁶.

Le nom de l'étang de l'Estoumaou, qui s'étale au nord-est de Fos, n'est qu'une déformation du nom grec qu'il portait dans l'antiquité : Strabon nous dit en effet qu'au-dessus de l'embouchure du canal de Marius et séparé d'elle par une colline (c'est la colline de Fos) se trouve un étang riche en coquillage et poissonneux qu'on appelle Στομαλίμνη⁷. Semblable dénomination se rencontre trois autres fois dans la géographie ancienne : près de Sigée, à l'embouchure du Scamandre ; dans l'île de Cos ; à Cotrone, en Calabre. La comparaison des quatre *Stomalimne* indique nettement qu'il faut entendre par là un lac placé près de l'embou-

1. Clerc, o. c., p. 117 ; Franck, *B.S.A.P.*, 1905, p. 67.

2. Franck, l. c.

3. David Martin, *Annales de la Soc. d'Etudes Provençales*, 1904, p. 68-72, avec photographie. *Revue épigr.*, 1904, n° 1368.

4. *C.I.L.*, 868 et 5813.

5. *C.I.L.*, 5686, 447, 837.

6. Cf. Clerc, o. c., p. 117-119.

7. Strab., IV, 8.

chure d'un fleuve : στόματος λίμνη, non στόμα λίμνης¹. Il y a lieu de penser que l'étang provençal a reçu son nom des Grecs de Marseille après le creusement des fosses Mariennes.

Le canal de Marius débouchait au sud de Fos, dans l'anse de Saint-Gervais. Ceci nous est clairement indiqué par Strabon : reprochant à certains auteurs d'avoir compté l'entrée de *Stomalimne* au nombre des bouches du Rhône, il dit en substance : « Ils se trompent, car il y a une colline qui sépare le fleuve de l'étang »². Cette colline, c'est celle où s'élève aujourd'hui le village de Fos. Desjardins, pensant que le pluriel *fossae Marianae* impliquait l'existence de plusieurs branches du canal, en supposait deux, l'une débouchant dans l'étang du Galéjon, l'autre au sud de Fos³. Certes, on ne peut nier que dans l'antiquité le Galéjon ne communiquât avec la mer. Une charte de 1431 appelle cet étang *bracchium maris*⁴ ; à une époque plus récente encore, une carte levée en 1706 et dessinée par d'Anville montre le « Galajon » largement ouvert sur la mer⁵. Mais il est probable que dès l'antiquité l'entrée en était plus ou moins obstruée par les sables ; et, en tout cas, elle ne pouvait absolument pas correspondre à la description que Plutarque nous a laissée, du débouché des fosses Mariennes⁶. Quant aux « marais de la Fous », aux bouches du Galéjon, ils n'ont pas de rapport avec les *fossae*, mais signifient « marais de la fontaine »⁷.

1. Cf. G. de Manteyer, *Note sur ΣΤΟΜΑΛΙΜΝΗ*, Congrès des Soc. sav. de Provence, Marseille, 1906, p. 471 sq.

2. Strab., l. c.

3. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, I, p. 199 sq.

4. Citée, d'ailleurs à contre-sens, par Blancard, *Congrès arch.*, 1876, p. 514 sq. — Le même auteur, *Chartes de Saint-Gervais les Fos*, p. 13, s'appuie sur une déposition de l'enquête de 1268 dont nous avons déjà parlé (voir plus haut, p. 158 sq.) et où il est question d'un *locus de Galajon*, (Bibl. de Carpentras, ms. 708, 20, f° 5 verso) pour prétendre qu'au XIII^e siècle il n'y avait pas d'étang de ce nom, mais une terre ferme, *locus*. C'est une erreur : *locus* signifie simplement qu'il y avait, au nord du *bracchium maris*, un lieu dit, qui a donné son nom à l'étang. On notera d'ailleurs que les autres dépositions de l'enquête disent simplement *Gallacho* ou *Galajo*.

5. Publiée par Repelin, dans *Les Bouches-du-Rhône*, 3^e partie, t. XII, p. 61.

6. Plut., *Marius*, 15 : περιήγαγεν εἰς ἐπιτήδειον αἰγιαλὸν, βαθὺ μὲν, καὶ ναυσὶ μεγάλας ἔποχον, λείον δὲ καὶ ἄκλυστον στόμα λαβοῦσαν πρὸς τὴν θάλασσαν.

7. Lat. *fons*, prov. *fous*. Il y a, paraît-il, une source au fond même du marais (Clerc, o. c., p. 112, note).

Nous devons donc admettre que les *fossae Marianae* avaient une seule embouchure, et que cette embouchure était dans l'anse de Saint-Gervais. On a essayé récemment d'expliquer le pluriel *fossae* en disant qu'il y avait plusieurs tronçons reliant des étangs ¹. Cette hypothèse, comme celle de Desjardins, est inutile. Voyons en effet quel est l'emploi du mot *fossa* dans la géographie ancienne quand il a le sens de « canal ». Il y en a, à notre connaissance, quatre exemples : 1° Pour les fosses Mariennes, la ville qui leur doit son nom est toujours appelée *Fossae* ; mais tandis que Pline ² dit en parlant du canal : *fossae ex Rhodano factae*, Pomponius Mela ³ écrit : *fossa Mariana*. — 2° Pour le canal creusé par Drusus en Hollande sur la rive droite du Rhin, Suétone ⁴ dit : *fossae Drusinae* ; mais Tacite ⁵, *fossa cui Drusianae nomen*. — 3° Aux bouches du Pô, la table de Peutinger indique une station nommée *Fossis* ⁶ : cette station était vraisemblablement sur la *fossa Clodia* dont parle Pline ⁷. — 4° En Pannonie inférieure, sur une route du Danube à la Save, nous trouvons une *Mutatio Fossis* ⁸, souvenir d'un canal qui drainait les eaux de cette région très marécageuse, et évitait pour la navigation la boucle de la Save. Comme on le voit, nulle part le pluriel ne paraît correspondre à une pluralité de canaux ; et, trois fois sur quatre, il est employé concurremment avec le singulier. Nous sommes donc en présence d'un usage de la langue latine, qui emploie souvent le pluriel *fossae* pour désigner un canal de navigation dans une vallée marécageuse ou dans le delta d'un fleuve, et qui l'emploie toujours pour désigner une ville placée sur ses bords.

Quelle était à partir de Fos la direction du canal ? Il n'y a pas sur le terrain de vestiges sûrs de son tracé. Nous ne

1. Clerc, o. c., p. 113 ; David Martin, *Le camp de Marius en Provence*, p. 43.

2. *H.N.*, III, 4, 34.

3. 2, 5.

4. *Claud.*, 1.

5. *Ann.*, II, 8.

6. De Fortia d'Urban, *Recueil des itinéraires anciens*, p. 203.

7. *H.N.*, III, 16, 121.

8. *Itin. Hier.*, De Fortia d'Urban, o. c., p. 176 ; cf. *Anonym. Ravenn.*, 4, 19, *Fossis*.

croyons pas cependant qu'on doive à cet égard refuser toute valeur aux lignes de cailloux nommées *les Coudoulières*. Il y en a deux : la plus méridionale part de 500 mètres environ du rocher de Saint-Gervais et va jusqu'à 500 mètres de l'étang du Galéjon. Celle du nord longe le canal d'Arles à Bouc sur une longueur de 1.600 mètres ; on la retrouve un kilomètre plus loin au sud du canal, en direction du Galéjon ; de l'autre côté de l'étang, elle borde la lône de Goulevieille et forme la lisière du bois de Lانسac ¹. On pense généralement que ce sont les restes d'anciens cordons littoraux, constitués par des cailloux emportés par la mer de la falaise de Saint-Gervais ². Le fait qu'on y trouve des tessons de poterie romaine prouve évidemment que leur constitution actuelle est postérieure à Marius. D'autre part, l'écartement considérable qu'il y a entre les deux coudoulières — 875 mètres à l'est, 1050 à l'ouest — empêche qu'on les considère, telles qu'elles sont, comme les deux digues des fosses Mariennes. Mais nous sommes très portés à croire que la mer n'a fait que rouler et déplacer des cailloux pris à ces digues : la coudoulière du nord — la plus ancienne — nous paraît correspondre assez exactement, dans sa direction générale, à celle du canal.

Quelle était donc la direction des fosses Mariennes ? On est loin de s'accorder sur ce sujet. La première condition à laquelle elles devaient répondre, c'était de permettre un prompt ravitaillement du camp de Marius. Plutarque ³ nous raconte en effet que ce fut pour pouvoir amener dans son camp d'abondantes provisions qu'il entreprit, pendant l'hiver de 103 à 102, l'aménagement du canal qui porte son nom. On ne peut situer le camp de Marius que près du Rhône et au nord d'Arles ⁴ : l'emplacement qui paraît le plus probable est le plateau de Beauregard, à l'est de Bar-

1. Nous empruntons cette description à M. Clerc, o.c., p. 141-142; voir, dans cet ouvrage, la carte de la pl. II.

2. Clerc, o. c. Avant lui, Coquand, Bernard, Gilles, Aurès.

3. Plut., *Marius*, 15.

4. Plut., l. c., παρὰ τῷ Ῥοδανῷ ποταμῷ. Cf. Oros., V, 16, 328.

bentane¹. Mais puisque le développement d'Arles a suivi le creusement du canal comme l'effet suit la cause, on doit affirmer qu'il débouchait dans le Rhône en aval et non point en amont de la ville.

Cette condition laisse encore un vaste champ libre à l'hypothèse. Mais il est possible de le restreindre. L'Itinéraire maritime offre les données suivantes :

a Fossis ad Gradum Massilitanorum, fluuius Rhodanus, m. p. XVI.

a Gradu per fluuium Rhodanum Arelatum m. p. XXX.

Le grau des Marseillais, c'était l'embouchure la plus orientale du Rhône, celle que Pline appelle : *os Massalioticum*² ; l'Itinéraire nous dit expressément qu'elle était à 16 milles de Fos et à 30 milles d'Arles. Dès lors, il suffira, pour savoir quel était le cours du Grand Rhône dans l'antiquité, de rechercher sur la carte quels sont les anciens lits qui peuvent répondre à cette condition. Il n'y en a qu'un, qui du reste y répond parfaitement : c'est celui qui s'appelle aujourd'hui canal du Japon ou Bras de Fer ; il se détache de la rive droite du Grand Rhône à Chamone, et par un vaste détour aboutit à l'estuaire dénommé Vieux Rhône. Si l'on compte 45 kilomètres, soit 30 milles, d'Arles par le fleuve et le Bras de Fer, on arrive à 1.500 mètres environ au nord de la tour de Saint-Genest. De ce point à Fos, il y a 24 kilomètres, soit 16 milles. Le lit que nous attribuons au bas Rhône à l'époque romaine fut le sien de 1589 environ³ à 1711⁴. Rien n'est plus naturel que la reprise d'un ancien lit par un fleuve après une inondation qui a submergé le delta : c'est ce qui se produisit au xvi^e siècle.

1. C'est la solution de M. Clerc, *o. c.*, p. 71-73, adoptée par M. Jullian, *Hist. de la Gaule*, III, p. 78, n. 1. On trouvera dans Clerc, *o. c.*, ch. III, une discussion complète du problème, avec examen des solutions antérieurement proposées. Depuis, M. David Martin, *l.c.*, a proposé de placer le camp au Vernègues (?)

2. *H. N.*, III, 4, 33. Les deux autres bouches sont l'*os Metapinum* et l'*os Hispaniense*.

3. D'après un texte du commencement du xvii^e siècle, ce fut « en l'an 1589 environ que la rivière laissa ce canal [le lit de l'Escale] et s'en fit un nouveau ». Arch. des Bouches-du-Rhône, fonds d'Arles, ténement de la Campanie, f^o 479 ; cité par Blancard, *Les chartes de Saint-Gervais les Fos*, p. 14.

4. C'est celui qui est indiqué sur la carte de 1706 citée plus haut. Une

Si l'on n'a pas jusqu'ici proposé cette solution si simple, c'est qu'on était considérablement gêné par un texte d'Ammien Marcellin. Nous allons étudier ce texte d'aussi près que possible, et nous espérons montrer :

1° qu'il ne contredit pas, comme on l'a cru, les indications de l'Itinéraire; ¹

2° qu'il nous permet de fixer le point d'aboutissement des fosses Mariennes.

Voici quel est le texte d'Ammien (XV, 11, 18) :

Hinc [à partir de sa réunion avec la Saône] Rhodanus aquis aduenis locupletior uehit grandissimas naues, uentorum difflatu iactari saepius adsuetas, finitisque interuallis, quae ei natura praescripsit, spumens Gallico mari incorporatur per patulum sinum quem uocant Ad Gradus, ab Arelate octauo decimo ferme lapide disparatum.

M. Clerc traduit ainsi les derniers mots du texte : « Le Rhône écumeux s'unit à la mer de Gaule par une large baie... distante d'Arles de 18 milles environ ». Cette interprétation, conforme du reste à celle de ses prédécesseurs, le force à placer le rivage antique de la mer à 11 kilomètres au nord du rivage actuel, plus haut que les Saintes-Maries, dont on sait aujourd'hui pertinemment qu'elles sont sur l'emplacement d'une ville romaine ². De plus, il est obligé de rejeter, comme le faisait Desjardins ³, le texte de l'Itinéraire maritime : *a Gradu per fluiuium Rhodanum Arelatum m. p. XXX* ⁴.

carte chorographique du début du XIX^e siècle (Cabinet des Estampes, Topogr. d'Arles, f° 56) donne ce lit comme abandonné en 1712.

1. L'idée d'une conciliation possible des deux textes a déjà été indiquée par M. Jullian, *o. c.*, I, p. 22, n. 6, mais en des termes qui demandent à être précisés : « L'Itinéraire maritime compte 30 milles d'Arles au grau du Grand Rhône, Ammien 18 milles d'Arles au fond du golfe : distances qui sont exactes encore aujourd'hui ». Qu'entend M. Jullian par « le fond du golfe » ?

2. Deux inscriptions en proviennent, dont une dédicace aux Junons Augustes : *C.I.L.*, 120* = 4101, voir plus haut, p. 115, n. 2; *C.I.L.*, 928. La ville s'appelait *Ratis*, d'après de vieilles chartes et d'après le texte d'Aviénus, *Ora marit.*, v. 700-702, rétabli par M. Jullian, *R.E.A.*, 1903, p. 137. L'idée d'une avance considérable de la côte, développée par Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, I, p. 215 sq., a été combattue dès 1876 par Gautier-Descottes, *l. c.*

3. *O. c.*, *l. l.*

4. Desjardins, *o. c.*, I, p. 199-209, fait partir le canal immédiatement

Il nous semble qu'on arriverait à une interprétation plus satisfaisante si l'on ne confondait pas tout d'abord le *Gradus Massilitanorum* de l'Itinéraire avec *Ad Gradus* d'Ammien Marcellin. Là, nous avons un singulier, et le mot désigne un port ; ici, c'est un pluriel, et sa signification est tout autre : *per patulum sinum, quem uocant Ad Gradus*. Du Cange a bien vu que le pluriel *Gradus* désignait ici les méandres par lesquels le Rhône mêle graduellement ses eaux à celles de la mer ¹. Et ceci nous amène à traduire le mot *sinus* non point par « golfe », mais par « courbe, détour », ce qui est, du reste, son premier sens. Du même coup, la préposition *per* prend toute sa valeur, alors qu'avec la traduction courante on peut être surpris de son emploi. Nous traduisons :

« Le Rhône écumeux mêle ses eaux à celles de la mer de Gaule en décrivant une vaste courbe, qu'on appelle Les Echelles »

Le souvenir de ce nom se conserve aujourd'hui encore dans la désignation d'un lit occupé par le fleuve avant le ^{xvi}^e siècle, et qu'on appelle le marais de l'Escale. C'est au point où cet ancien lit se sépare du Rhône actuel, c'est-à-dire au point d'insertion du Bras Mort, qu'il faut placer le commencement de la « vaste courbe » dont parle Ammien Marcellin. Nous sommes là à 27 kilomètres d'Arles, soit 48 milles.

L'expression d'Ammien, *patulus sinus*, est caractéristique.

au-dessous d'Arles, et lui fait suivre la ligne des étangs et marais que suivent aujourd'hui les canaux de la Vidange et du Vigueirat. Mais un tel tracé, qui se comprend parfaitement pour des canaux de dessèchement, ne se justifie pas pour un canal de navigation, qui eût présenté exactement la même pente, et donc la même rapidité, que le lit du fleuve. Ajoutons que rien n'indique dans l'histoire du creusement de ces canaux qu'on ait trouvé la trace de travaux antérieurs (cf. De Dienne, *Hist. du dessèchement des marais*, p. 256 sq.) — Pour le tracé de M. Clerc, on lui adressera le reproche inverse : la pente du canal qu'il trace est absolument nulle : il lui fait longer la côte à peu de distance sur près de 25 kil., depuis l'étang de Redon, où il suppose que passait le Rhône, jusqu'à la baie de Saint-Gervais. Un semblable canal, parallèle à la base du delta, aurait été bien vite comblé par les eaux des crues.

1. Du Cange, *Gloss.*, s. v. *Gradus* : *meatus seu traiectus per quos Rhodanus in mare uoluitur, reliquo fluuii ostio arenis paene obsito*. C'est dans le même sens que Bouche, *o. c.*, p. 161 sq., parle des *grads* du Rhône (aujourd'hui *graus*).

Il est difficile de l'entendre simplement des sinuosités du Bras de fer ou canal du Japon : elle implique l'idée de deux branches largement ouvertes. Autre remarque : si Ammien dit que le Rhône, à partir du 18^e mille, « s'incorpore » à la mer, c'est que ce point est celui où la force du courant diminue et où l'eau commence à devenir salée ; ce mariage du fleuve et de la mer se fait brusquement : *spumeus incorporatur*. Pour un pareil changement de régime, il fallait que la pente et le débit subissent d'un coup une diminution considérable. Ces conditions spéciales sont remplies si l'on suppose que le Rhône se séparait au 18^e mille en deux bras écartés qui coulaient lentement vers la mer encore lointaine : le bras occidental, c'était l'actuel Bras de Fer ; le bras oriental, ce ne pouvait être que le canal de Marius.

Regardons en effet sur la carte quel est le tracé du Bras Mort. Il s'insère sur le Rhône d'une façon fort singulière : il forme avec lui un angle très aigu, en remontant vers le nord-est sur une longueur de 3 kilomètres. Cela ne ressemble en rien aux méandres ordinaires d'un fleuve ; au contraire, cela se conçoit fort bien d'un chenal artificiel destiné à briser la force du courant et à n'accueillir l'eau que chargée du moins de limon possible : or, c'était là précisément ce que se proposait Marius ¹. Et voyons la suite du tracé de ce Bras Mort. Parvenu au sommet de sa courbe, il se dirige vers l'est-sud-est, dans la direction de la lone de Goulevicille. Cette lone, bordée, on se le rappelle, par une coudoulière, aboutit au Galéjon ; de l'autre côté de l'étang, on retrouve les coudoulières, en direction de Fos.

Ce tracé nous paraît être celui des fosses Mariennes. Il a pour lui toutes les vraisemblances. C'est du reste à une solution analogue à la nôtre que la plupart des auteurs sont déjà arrivés par d'autres voies ².

L'importance du canal de Marius ne fut pas constamment la même au cours de l'histoire d'Arles : si son rôle fut dé-

1. Briser la force du courant : cf. Solin., II, C. *Marius bello Cimbrico fac-tis manu fossis inuitavit mare, perniciosamque feruentis Rhodani nauigationem temperauit*. Eviter l'apport d'alluvions : cf. Strab. et Plut., II. cc.

2. Bouche, Bernard, Sallés, Gautier-Descottes, Blancard, Jullian, II. cc.

cisif pour le développement de la ville au 1^{er} siècle avant notre ère, après la fondation de la colonie il apparaît bien diminué. Strabon, qui vivait sous Auguste, nous dit que de son temps la navigation des fosses Mariennes était difficile. L'inventaire d'une collection de 110 pièces d'argent recueillies à Fos et aux environs par un ouvrier italien des salines donne le résultat suivant :

- 1 pièce de 194 avant J.-C.
- 1 pièce de 174 avant J.-C.
- 7 pièces du 3^e quart du II^e siècle avant J.-C.
- 10 pièces du 4^e quart du II^e siècle avant J.-C.
- 36 pièces du 1^{er} quart du I^{er} siècle avant J.-C.
- 23 pièces du 2^e quart du I^{er} siècle avant J.-C.
- 32 pièces du 3^e quart du I^{er} siècle avant J.-C.

La dernière année représentée est l'année 28 avant notre ère¹. Sans doute il serait imprudent d'accorder une trop haute valeur de témoignage à une collection dont on ne sait pas assez comment elle a été formée. Néanmoins, l'absence de monnaies postérieures à l'an 28 est assez frappante pour qu'on puisse y voir une preuve de la diminution du commerce des fosses Mariennes à partir de cette date.

L'Itinéraire maritime, composé au IV^e siècle avec des documents du temps des Antonins, mentionne le port de *Fossae* comme escale; mais il ne pénètre pas dans le canal : il gagne en longeant la côte *Gradus Massilitanorum*, à l'embouchure du Vieux Rhône, et c'est ce bras du fleuve qu'il remonte pour atteindre Arles. La conclusion s'impose : au II^e siècle la route normale pour aller de la mer à Arles n'était plus le canal de Marius, mais l'embouchure du Vieux Rhône, sans doute aménagée à cet effet.

Aussi comprend-on qu'Ammien Marcellin ne nomme pas les fosses Mariennes : elles étaient considérées de son temps comme une bouche naturelle du Rhône. A une époque qu'on

1. G. de Manteyer, *Note sur* ΣΤΟΜΑΙΜΝΗ, Appendice.

ne peut déterminer, le cours des eaux se détournait, à partir du Pas de Bouchet, vers le sud-ouest, formant un nouveau lit qui est devenu aujourd'hui le marais de l'Escale ; dès le ^{xiii}^e siècle, l'ancien canal de Marius, presque entièrement comblé, était appelé le Bras Mort ¹.

Si l'ensablement progressif du canal de Marius en déterminait l'abandon, on doit compter aussi comme une cause de cet abandon la création du beau réseau de routes dont Auguste dota la Provence : on préféra une voie de terre bien construite et soigneusement entretenue à une voie fluviale de plus en plus difficile. Semblable préférence était d'ailleurs conforme aux goûts naturels des nouveaux habitants d'Arles. Les vétérans de la 6^e légion établis à Arles par César étaient sans doute désireux de s'enrichir : mais ces soldats ne possédaient pas l'expérience du commerce ; ces Italiens, bien qu'originaires des plaines de la Campanie, d'où l'on voit la mer, et des montagnes du Samnium, d'où on la devine, n'avaient ni l'habitude, ni le goût des aventures maritimes. Lorsque César fonda la colonie d'Arles en lui donnant tout le territoire de Marseille, il semble bien qu'il ne se soit pas proposé seulement de l'enrichir des dépouilles de la ville vaincue, mais encore de la substituer à celle-ci dans son rôle de grand port méditerranéen. Mais le tempérament des colons romains, encouragé par l'œuvre routière d'Auguste, fit que les volontés du fondateur ne se réalisèrent pas immédiatement : Arles fut moins, au ⁱ^{er} siècle de notre ère, un grand port maritime qu'un carrefour et un lieu de passage du Rhône sur la route d'Italie en Espagne.

II. LES NAVICULAIRES MARINS D'ARLES.

Le commerce maritime d'Arles était entre les mains d'une puissante corporation, celle des *naucularii marini Arelatenses*. Ils apparaissent sur les inscriptions au ⁱⁱ^e siècle de Le collège.

1. Cf. Blancard, *Les chartes de Saint-Gervais les Fos*, p. 14. Voir dans Bouché, *Chorographie*, I, p. 166, comment au ^{xvii}^e siècle on fit « de grandes palissades » pour empêcher toute communication du Rhône avec l'étang du Galéjon par le Bras Mort.

notre ère. Nous connaissons les noms de deux d'entre eux : M. Frontonius Euporus, L. Secundius Eleuther ¹. Tous deux, comme on le voit, sont des affranchis grecs : les colons d'Arles semblent avoir abandonné à d'anciens esclaves, dont la plupart devaient être des Grecs, le commerce maritime et ses profits. Ceux-ci étaient considérables, et faisaient des naviculaires d'Arles de gros personnages. M. Frontonius, curateur du collège, avait été choisi comme patron par les bateliers de la Durance et les utriculaire d'*Ernaginum*. L. Secundius fut sévir Augustal à Arles. Un autre, M. Aurelius Vo..., avait construit à ses frais un monument public dont nous ignorons la nature : mais son nom, et sa qualité de naviculaire, s'étaient sur la frise en lettres monumentales peintes au minium ². La richesse des naviculaires et la bienveillance de l'administration romaine assurèrent au collège une prospérité croissante : on en suit les progrès sur les inscriptions d'Arles. Au temps de M. Frontonius Euporus, le collège formait, apparemment, une corporation unique ; quelques années après, dans la 2^e moitié du 1^{er} siècle, il ne comptait pas moins de cinq corporations ³.

Le collège choisissait ses patrons parmi les personnages importants qui pouvaient lui être utiles : Cn. Cornelius Optatus était duumvir, pontife et flamine à Arles ⁴. Q. Cominius ... Agricola Aurelius Aper, chevalier romain, était « procurateur de deux Augustes », vraisemblablement Marc Aurèle et Lucius Verus, « pour le service de l'annonne en Narbonnaise et en Ligurie » ⁵. Ce personnage, qui résidait probablement à Arles, était chargé d'assurer la contribution de la Narbonnaise et de la Ligurie au ravitaillement de Rome : c'est du moins ce qui paraît probable, car on est mal fixé sur la nature de ses fonctions ⁶. On ne

1. C.I.L., 982, 704.

2. Cf. J. Formigé, *Bull. mon.*, 1912, p. 432 ; id., *Bull. des Antiq. de France*, 1912, p. 440.

3. C.I.L., 672. Pour la date de cette inscription, cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, 2^e éd., p. 238.

4. C.I.L., 692.

5. C.I.L., 672.

6. Mommsen a contesté que ce procurateur ait été affecté à l'*annona urbis Romae* ; Herzog a proposé d'y voir un officier de l'*annona militaris*, ce

connaît qu'un autre procureur du même service : c'est C. Attius Alcimius Felicianus, qui était, au début du III^e siècle, *procurator annonae prouvinciae Narbonensis* ¹; la compétence du fonctionnaire ne s'étendait plus, alors, à la Ligurie. Les naviculaires, agents indispensables du ravitaillement, étaient naturellement en rapports constants avec le procureur : on conçoit l'intérêt qu'ils avaient à se ménager sa bienveillance; Cominius fut pour eux, atteste l'inscription, un patron excellent et irréprochable.

Le collège avait à son service tout un personnel : nous le devinons à deux inscriptions dont l'une mentionne un *apparitor* du bureau des naviculaires ², l'autre un certain Q. Navicularius Victorinus, dont le gentilice dénote à coup sûr un ancien esclave du collège, affranchi par lui ³.

La corporation des naviculaires paraît avoir eu son siège sur la rive droite du Rhône ; en effet, la dédicace à Cominius Aper provient de Trinquetaille : si l'on admet qu'elle ne pouvait guère se trouver que sur le forum ou dans la maison des naviculaires, comme le forum était sur la rive gauche, il faut conclure que les naviculaires avaient leur siège sur l'autre rive.

Les naviculaires marins d'Arles avaient peut-être, comme les nautes du Rhône et de la Saône, de l'Ardèche et de l'Ouvèze, des places réservées à l'amphithéâtre de Nîmes : c'est ce que paraît indiquer une inscription, d'ailleurs fort abîmée, qui s'y trouve gravée sur un gradin ⁴. A l'amphithéâtre d'Arles, leur place était sûrement marquée ; mais il n'en reste plus de trace certaine ⁵.

Les denrées exportées par les naviculaires pour le compte de l'annone étaient le blé et l'huile : l'huile surtout, qui est encore à l'heure actuelle la production principale de la

Commerce d'ex-
portation : le
service de
l'annone.

qui paraît douteux. Cf. De Ruggiero, *Diz. epigr.*, art. *Annona*, I, p. 484.

1. *C.I.L.*, VIII, 23948; cf. 23963.

2. *C.I.L.*, 718.

3. *C.I.L.*, 853.

4. *C.I.L.*, 3348.

5. Cf. *C.I.L.*, 714, 6 : peut-être faut-il lire : [*loca da*] *ta nau[iculariis]*.

Provence ¹. Il y a à Arles la trace d'un collège chargé de manipuler l'huile de l'annone : sur une des pierres de taille arrondies qui forment accoudoir devant le premier rang des gradins de l'amphithéâtre, se lit l'abréviation DIFF, qu'il faut compléter, d'après d'autres inscriptions, *diffusores olearii* ². Ces *diffusores* avaient pour métier de *transvaser* l'huile : c'étaient eux, apparemment, qui l'enfermaient dans les amphores destinées au ravitaillement de Rome.

Les naviculaires d'Arles exportaient aussi du vin, mais pour leur propre compte et en dehors du contrôle de l'Etat, puisque le vin n'était pas une denrée annonaire. Héron de Villefosse a retrouvé sur des amphores du Monte Testaccio les noms de deux naviculaires narbonnais, ce qui montre que la Gaule exportait du vin à Rome ³. Parmi les vins Gaulois, le *uinum picatum* de Vienne, qui avait naturellement le goût de la poix, était particulièrement renommé ⁴ : les naviculaires d'Arles exportaient, pour la grande joie des amateurs de Rome ⁵, tout le *uinum picatum* qui n'était pas acheminé par la route des Alpes.

Tous les procurateurs de l'annone n'eurent pas avec les naviculaires d'Arles d'aussi bons rapports que Cominius Aper. C'est à l'un d'eux, très probablement, que Claudius Julianus, préfet de l'annone sous Septime Sévère, dut écrire pour lui ordonner de réparer des injustices dont les naviculaires d'Arles étaient victimes. Nous connaissons sa lettre par une très curieuse inscription découverte à Beyrouth en 1899. Un certain Julianus, qu'on a identifié avec

1. On a retrouvé à Ostie, sous le fameux portique des corporations, la *schola* des naviculaires de Narbonne (cf. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1917, p. 176 sq.; id., *La mosaïque des Narbonnais à Ostie*, B.A.C., 1918, p. 245 sq.). Il est plus que probable que les *navicularii Arelatenses* y avaient aussi la leur.

2. C.I.L., 744, 1. — Cf., C.I.L., VI, 29722, Rome; II, 1481, Astigi (Bétique). Il est question du commerce arlésien de l'huile dans *Dig.*, XIV, 3, 13 : *Habebat quis servum merci oleariae praepositum Arelate*.

3. *Mém. des Antiq. de France*, LXXIV (1915), p. 153-180.

4. Plin., II.N., XIV, 48; cf., sur la question du *uinum picatum*, Billiard, *La vigne dans l'antiquité*, p. 82 et 504 sq.; Cantarelli, *I vini della Gallia Narbonese*, *Bull. com.*, 1915, p. 279 sq.; Capitan, C.R.A., 1916, p. 77 sq.

5. Cf. Martial, *Epigr.*, XIII, 107.

beaucoup de vraisemblance avec Claudius Julianus, préfet de l'annone de Rome en 201, envoie aux naviculaires d'Arles copie de la lettre qu'il a écrite à un procureur, — très probablement le procureur de l'annone de Narbonnaise et de Ligurie ¹. Julianus ordonne au procureur d'assurer le règlement exact des comptes, de veiller à la sécurité des hommes attachés au service de l'annone, de faire poinçonner des racloires pour faire la juste mesure dans les boisseaux ², enfin d'attacher à chaque navire un *prosecutor*, employé de ses bureaux qui accompagnera les cargaisons de blé avec mission de livrer à Rome le poids exact qu'il aura pris en charge au départ.

L'intervention du préfet marque un vif souci de donner complète satisfaction aux naviculaires d'Arles. Si les employés de l'annone cherchaient parfois à les voler et n'hésitaient pas à brutaliser leurs subordonnés, ils trouvaient, en revanche, auprès du chef de l'administration, une protection efficace. C'est que l'état romain avait le plus grand besoin de leurs services : c'étaient eux qui transportaient à Rome le blé et l'huile nécessaires au ravitaillement de la ville : il importait de les ménager. L'inscription de Beyrouth nous montre que les naviculaires d'Arles avaient, au début du III^e siècle, de l'indépendance, et qu'ils savaient en user. Ils avaient pris un « décret » au sujet des faits

1. *C.I.L.*, III, 14165³. Pour l'identification de Julianus, cf. Espérandieu, *Rev. épigr.*, 1900, p. 113-119, n° 1351; Barot, *R.A.*, 1905, 1, p. 262-273; Waltzing, *Corpor. professionnelles*, IV, p. 616 sq.; Héron de Villefosse, *l. c.* — Nous ne pouvons admettre avec MM. Espérandieu et Waltzing que le procureur soit Cominius Aper, pour la raison qu'un homme qui laisse les choses aller au point qu'une intervention énergique du préfet soit nécessaire, et dont le nom est martelé sur l'inscription, n'est pas un *patronus optimus et innocentissimus*.

2. C'est ainsi du moins que nous interprétons, avec M. Waltzing, les mots *regulas ferreas*. Héron de Villefosse propose ingénieusement une autre interprétation : il s'agirait de « règles de fer fixées sur le couvercle en bois de la partie du bateau où le blé avait été emmagasiné, afin de protéger le chargement, en cours de route, contre toutes les tentatives de détournement ». (*l. c.*, p. 163). On trouve des représentations de racloires ou *rutella* sur une mosaïque de Tabarka (*Inventaire des mos. de la Gaule et de l'Afrique*, II, n° 971; cf. Saglio et Pottier, *Dict. des Antiq.*, art. RUTELUM, fig. 5981), sur un sarcophage du Vatican (*ibid.*, fig. 2072), sur un bas-relief funéraire trouvé récemment près de Rome (*Not. degli scavi*, 1919, p. 347).

dont ils avaient à se plaindre ; ils avaient envoyé à Rome des délégués pour plaider leur cause ; ils avaient menacé de refuser leurs services. Le préfet, en leur écrivant, emploie des formules de politesse comme on en use d'égal à égal. Les griefs des naviculaires arlésiens ne leur étaient pas particuliers : les armateurs des autres ports s'étaient joints à eux, et il se proférait des menaces de grève générale : que l'initiative de la protestation ait appartenu aux naviculaires d'Arles, c'est un signe de leur puissance.

On s'est à bon droit étonné que cette inscription ait été trouvée à Beyrouth. On ne peut guère supposer qu'elle ait été transportée d'Arles dans les temps modernes. Nous croirions volontiers que le préfet Julianus fit connaître à tous les naviculaires en relations avec l'annone sa lettre aux naviculaires d'Arles, parce qu'elle annonçait des mesures qui les intéressaient tous : les naviculaires de Beyrouth auraient pris l'initiative d'afficher cette lettre. Mais il n'est pas impossible non plus que les naviculaires d'Arles aient eu une succursale sur la côte d'Asie Mineure, et qu'ils aient ordonné l'affichage de la lettre préfectorale dans tous leurs bureaux ¹. On comprendrait mieux, dans cette hypothèse, que le nom du procureur de l'annone en Narbonnaise ait été martelé à Beyrouth. Le bureau des naviculaires d'Arles sur la côte asiatique aurait été quelque chose d'analogue aux *stationes municipiorum* de Rome ², à la *στατιον* des Tyriens à Pouzzoles ³, aux *stationes* du portique du théâtre à Ostie ⁴.

1. Cf. Barot, *l. c.*

2. Plin., *H. N.*, XVI, 44 ; cf. Cantarelli, *I stationes municipiorum*, *Bull. com.*, 1900, p. 424-434.

3. Cf. Dubois, *Pouzzoles*, p. 83 sq.

4. Cf. Calza, *Il piazzale delle corporazioni...*, *Bull. com.*, 1915, p. 178-206. L'auteur voudrait voir dans les *stationes* d'Ostie des bureaux de l'annone. Son opinion a été réfutée par Héron de Villefosse, *B. A. C.*, 1918, p. 270-273. L'opinion de M. Cantarelli, *l. c.*, qui a comparé les *stationes municipiorum* de Rome aux *fondachi* du moyen âge, nous paraît inexacte, les *stationes* de Rome, comme celles d'Ostie, ne disposant que de locaux exigus. Nous les comparerions bien plutôt aux petits pavillons qui se pressent à la Halle aux vins de Paris, ou aux *stands* des foires d'échantillons de Lyon et de Bordeaux. C'étaient des bureaux d'affaires où naviculaires et marchands recevaient leurs clients.

L'existence d'un semblable bureau des naviculaires arlésiens à Beyrouth n'a rien qui doive surprendre, si l'on songe aux relations actives qui unissaient Arles et la Méditerranée orientale. Une lampe découverte en 1899 à Trinquetaille porte un nom grec : Ἀγαθόποδος, œuvre d'Ἀγαθόπους; on n'a retrouvé cette marque qu'en Asie Mineure, à Sardes ¹. Ainsi une lampe romaine était fabriquée en pays grec et exportée en Gaule : de la même façon qu'aujourd'hui un « article de Paris » serait fabriqué à Vienne et vendu en Amérique. On a trouvé à Lyon, sur l'emplacement du port des *nautae Rhodanici*, des plombs de douane de Tyr et d'Alexandrie ² : ils indiquent des relations commerciales avec ces deux villes : or, comme les nautes du Rhône ne faisaient pas de commerce maritime, il faut évidemment que les marchandises d'Égypte et de Phénicie leur aient été apportées par les naviculaires d'Arles. Une constitution d'Honorius de l'année 418 décrit avec emphase l'activité de ces relations : voici comment s'exprime cet empereur pour justifier la réunion de conciles provinciaux annuels à Arles : « La ville est si heureusement placée, le commerce y est si actif, les négociants y viennent en si grand nombre, qu'on y draine tous les produits de l'univers : ...toutes les richesses de l'Orient, parfums de l'Arabie, délicatesses de l'Assyrie... s'y trouvent en si grande abondance qu'on les croirait des productions du pays » ³.

Commerce
d'importation.

On le voit : le commerce des naviculaires était loin de n'être qu'un commerce d'exportation au profit de Rome; ils faisaient aussi de l'importation : c'était même là qu'ils recueillaient le bénéfice des services par eux rendus à l'annonne, car ils étaient dispensés de payer l'impôt de douane, ou *portorium*, ce qui leur assurait un privilège considérable ⁴. Mais ce privilège était limité aux marchandises

La douane.

1. Voir plus haut, p. 148 et n. 6.

2. Cagnat, *Impôts indirects*, p. 67, n. 2; Rostovisev et Prou, *Cat. des plombs de la Bibl. Nat.*, p. 20 et 29.

3. Ed. Haenel, dans *Corpus legum ante Iustinianum latarum*, Leipzig, 1857, p. 238 sq.

4. Cf. Cagnat, *o. c.*, p. 124.

qu'ils transportaient pour leur propre compte. Il y avait à Arles un bureau de la douane que nous connaissons par plusieurs documents. On a trouvé à Lyon, dans le Rhône, toute une série de plombs sur lesquels on voit un génie debout tenant une patère et une corne d'abondance, et où on lit la légende suivante : ST AREL INP ¹. Les trois dernières lettres restent mystérieuses ² : mais celles qui les précèdent se lisent clairement : *st(atio) Arel(atensis)*. Il s'agit du bureau de la douane établi à Arles ; les plombs proviennent de marchandises qui avaient reçu le sceau de ce bureau avant d'être embarquées sur les navires des nautes du Rhône, et en avaient été débarrassées à leur arrivée à Lyon. Nous connaissons par les inscriptions des employés de la *statio* d'Arles. Un certain Apronianus, esclave de trois Augustes, est dit *uillicus XL Gal(licarum)* ³ : on sait que la *quadragesima Galliarum*, ou quarantième des Gaules, était le nom que prenait le *portorium* dans cette partie de l'empire. Un autre personnage, nommé *Decumanus*, est esclave des *socii portorii*, fermiers du quarantième des Gaules ⁴. Une troisième inscription, incomplète, se rapporte encore à la perception de cet impôt ⁵.

Où était situé le bureau de la douane d'Arles ? On doit penser qu'il était près du port : sa place est donc subordonnée à celle qu'on assignera au port d'Arles. Mais, sur ce point, nous sommes mal renseignés. Un passage d'Ausone donne à croire qu'il y avait deux ports à Arles, l'un sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche ⁶. C'est vraisemblable : l'un aurait été un port maritime, et l'autre un port fluvial. Ce dernier devait être du côté d'Arles, sur la rive gauche, car c'est de ce côté que s'étendait le réseau navigable des étangs et des canaux. D'ailleurs, nous avons vu qu'il y avait des présomptions que le siège de la corpo-

1. P. Dissard, *Coll. Récamier, cat. des plombs antiques*, nos 64-68, 731, 732.

2. M. Jullian nous suggère : IN Ponte ou IN Portu.

3. *C.I.L.*, 717.

4. *C.I.L.*, 724.

5. *C.I.L.*, 648.

6. Auson., *Ordo urbium nobilium*, X, *Arelas* :

Pande, duplex Arelas, tuos, blanda hospita, portus.

ration des naviculaires fût sur la rive droite : et cela indique l'emplacement du port maritime.

On sait que le quarantième des Gaules comprenait tous les droits de douane et de péage qui étaient perçus en Gaule sur le transit des marchandises. Aussi y a-t-il lieu de penser que la station d'Arles ne percevait pas seulement des droits de douane sur les marchandises qui arrivaient par mer pour pénétrer en Gaule, mais encore des droits de péage sur celles qu'on transportait d'Espagne en Italie ou d'Italie en Espagne et que l'on faisait passer par le pont d'Arles. Il devait donc y avoir, aux abords du pont, un deuxième bureau de la *quadragesima Galliarum*.

CONCLUSION.

La position d'Arles, à cheval sur le Rhône, et formant le lien entre les deux parties de la Gaule que le grand fleuve sépare, est ce qui a le plus frappé Ausone, le poète bordelais du iv^e siècle :

« Arles, écrit-il, ville double, ouvre tes ports si aimable-
« ment hospitaliers : Arles, Rome des Gaules, qui as pour
« voisines d'un côté Narbonne, de l'autre Vienne, opulente
« colonie des Alpes. Le cours torrentueux du Rhône te
« coupe en deux : mais d'un pont de bateaux tu formes
« d'une rive à l'autre une large route ; par le Rhône tu
« reçois les marchandises de tout le monde romain : ce-
« pendant, tu ne les gardes pas pour toi, tu enrichis d'au-
« tres peuples, d'autres villes, tu en fais profiter la Gaule
« et l'Aquitaine au vaste sein »¹.

Il semble bien, d'après ces paroles d'Ausone, qu'au iv^e siècle Arles avait en partie supplanté Narbonne comme port de la Gaule du sud-ouest. Mais, en même temps, Arles remplaçait Lyon, qui était alors en pleine décadence. Un contemporain d'Ausone, auteur anonyme d'une *Description du Globe*, a prêté au commerce qui se faisait par Arles

1. Auson., l. c. ; cf. *Epist.* XXIII, 81-82 :

... utque duplex Arelas Alpinae tecta Viennae
Narbonemque pari spatio sibi conserit...

vers les régions septentrionales de la Gaule la même attention que le poète bordelais prêtait au commerce vers l'ouest : « Arles, dit-il, reçoit les produits du monde entier et les envoie à Trèves » ¹. Partout, que ce soit chez Ausone, chez ce géographe anonyme, ou dans la constitution d'Honorius que nous citons tout à l'heure, on retrouve l'admiration du formidable entrepôt que constituait Arles à cette époque : il est clair que la prospérité commerciale de la ville atteignit à la fin du iv^e siècle son apogée. A cette heure, la plus brillante de son histoire, Arles remplit à la fois les deux rôles qu'elle avait auparavant joués l'un après l'autre : porte de la Gaule sur l'Orient pendant la période gréco-marseillaise, grand entrepôt sur la route d'Italie en Espagne aux trois premiers siècles de notre ère, elle est, au iv^e siècle, l'un et l'autre tout ensemble. Jamais Arles ne réalisa plus complètement sa destinée ; jamais elle ne connut pareille splendeur.

1. *Anonymi totius orbis descriptio*, 58. (*Geogr. graeci min.*, coll. Didot, II, p. 526; Cougny, *Γαλλικῶν συγγραφαὶ ἐλληνικοί*, I, p. 343). C'est la traduction d'un livre grec composé à Antioche ou à Alexandrie vers 350 ap. J.-C.

LIVRE II

LES MONUMENTS ANTIQUES
D'ARLES

O ciènta dougo e brucello!

MISTRAL, *Mirèio*, ch. VIII.

CHAPITRE PREMIER

L'ENCEINTE DE LA COLONIE. — LES « ARCS DE TRIOMPHE. »

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES MONUMENTS ANTIQUES D'ARLES.

L'étude des monuments antiques d'Arles et de la topographie de la cité romaine se heurte à bien des difficultés. La ville du moyen âge et la ville moderne s'étant superposées à la ville antique, les monuments ont été dépouillés de tout ce qui pouvait servir aux constructions nouvelles, et ce qui en est resté a été empâté dans ces constructions ou recouvert par elles. Les fouilles, gênées par la nécessité d'expropriations onéreuses, n'ont pu être que partielles, et le moindre sondage de vérification est chose toujours délicate, souvent impossible. Les circonstances des fouilles effectuées jusqu'ici nous sont mal connues, alors qu'il est si important, pour comprendre un édifice ancien, d'être renseigné sur le détail quotidien des travaux de déblaiement. Les inscriptions relatives aux monuments sont rares et peu instructives. Enfin, si certaines traditions fournissent des indications précieuses sur des monuments disparus, on se trouve trop souvent en présence de conjectures sans valeur, qui ont fini par prendre force de dogmes pour avoir été longtemps répétées et progressivement enrichies.

Cependant, malgré toute l'obscurité qui enveloppe l'histoire monumentale d'Arles, on y distingue nettement deux époques essentielles : les environs de l'ère chrétienne et le début du iv^e siècle ; l'une correspond au développement initial de la colonie sous le règne d'Auguste, l'autre au renouveau qu'elle connut sous Constantin et ses successeurs.

La création d'une colonie avait pour complément indispensable un vaste programme de constructions. Même si la colonie s'installait dans une ville déjà existante, comme c'était le cas pour Arles, les citoyens romains qui venaient s'y fixer voulaient y retrouver ces grands édifices qui formaient à Rome comme le cadre de la vie publique : il leur fallait un forum avec sa curie et sa basilique, un Capitole, des thermes, des monuments consacrés aux jeux qu'ils aimaient, des temples pour les divinités dont ils apportaient avec eux le culte. Le programme monumental de l'*Arelate Sextianorum* fut peut-être préparé dès la fondation de la colonie, mais il ne fut, à coup sûr, exécuté que sous le principat d'Auguste. En effet, au lendemain du meurtre de César, le trouble et l'incertitude de l'avenir étaient trop grands dans tout l'empire pour qu'on pût se livrer à de vastes entreprises : et cela fut particulièrement vrai de la colonie d'Arles, qui, un moment, — on s'en souvient — fut menacée dans son existence même. Aussi dut-elle attendre, pour entreprendre les grandes constructions qui devaient transformer la ville helléno-gauloise en une cité romaine, que l'œuvre politique du dictateur eût été consolidée par Auguste.

C'est sous le règne de cet empereur que fut construit le théâtre, et probablement aussi l'amphithéâtre et le cirque ; à la même époque paraissent remonter le forum et ses dépendances ; à la même époque appartiennent l'enceinte de la ville, avec ses tours et ses portes, et ses « arcs de triomphe » en avant des murs. En somme, l'œuvre monumentale de la fondation se présente sous le même aspect que si une cité entièrement nouvelle avait été bâtie sur une colline jusque là inhabitée. Et pourtant, il n'est pas admissible que les prédécesseurs des *Sextani* n'aient occupé que les bords du Rhône, et aient laissé désert l'endroit le plus sain ; aussi devons-nous penser que les Romains procédèrent, et probablement non sans rudesse, à une vaste expropriation.

II. L'ENCEINTE ¹.

La ville où les *Sextani* vinrent s'établir n'avait pas de remparts : les Romains, en occupant la Narbonnaise, avaient dû, s'il en existait, les faire abattre. Le premier soin des colons romains fut d'entourer leur cité d'une enceinte : c'était — alors du moins — un des signes distinctifs d'une colonie que d'être ceinte d'un rempart ; Ti. Claudius Nero, fondateur de la colonie, dut en fixer lui-même le tracé selon le rite, en creusant un sillon à l'aide d'une charrue attelée d'un taureau à droite et d'une vache à gauche, et en soulevant le soc aux endroits où seraient les portes. Estrangin a écrit que l'enceinte d'Arles datait de César ² : il y a lieu de penser, pour les raisons générales que nous venons de développer, que si le plan en fut déterminé dès la fondation, la construction n'en put être achevée que sous Auguste. En tout cas, l'appareil des remparts et des tours, dont on peut juger par les vestiges qui en subsistent, confirme nettement qu'on a affaire à une construction des environs de l'ère chrétienne.

Les endroits où existent de ces vestiges ne sont malheureusement pas assez nombreux pour qu'on puisse reconstituer le tracé de l'enceinte sans faire une part assez grande à la conjecture. Nous tenterons néanmoins de nous former, d'après ce qui subsiste, une idée raisonnable de ce tracé. Il enferme la cité romaine dans un pentagone tendant vers l'ovale, et ayant environ 1640 mètres de tour. La forme ovale est très fréquente dans les enceintes romaines de la Gaule ; quant au périmètre, c'est, à 10 mètres près, le périmètre de l'enceinte que M. Clerc a cru pouvoir assigner à la colonie d'*Aquae Sextiae*, qui date d'Auguste ³. Il est vrai que les enceintes de Nîmes et de Fréjus, qui remontent

1. Cf. Estrangin, *Descr. d'Arles*, p. xvi, 47, 48 et 52 ; Aug. Vêran, *Congrès arch.*, 1876, p. 271, 275 sq. ; Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 153-156.

2. *O. c.*, p. 47.

3. Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 473-479.

aussi à Auguste, avaient l'une plus de 6000 mètres, l'autre plus de 4000.¹ Il ne faudrait pas, croyons-nous, conclure de cela seul que Nîmes et Fréjus étaient beaucoup plus peuplées qu'Arles : des raisons d'ordre topographique paraissent avoir essentiellement déterminé le tracé de ces enceintes. A Nîmes, on a voulu profiter des avantages qu'offraient pour la défense les collines qui entourent la ville ; à Arles, au contraire, une seule colline se dresse, de peu d'étendue, point central de l'agglomération : c'est elle qu'on a enfermée dans une enceinte ; il y avait certainement de vastes faubourgs sous les remparts, en particulier vers l'ouest, le long du Rhône, jusqu'au cirque, sans compter Trinquette, sur la rive opposée du fleuve.

Les vestiges les plus importants de l'enceinte romaine d'Arles se voient dans la partie est, au-dessus de la route d'Avignon, en face du cimetière. On a fait une tranchée dans le rocher pour construire la route : autrefois, la colline d'Arles s'abaissait de ce côté en pente douce ; elle se termine aujourd'hui par un à-pic. Au-dessus du rocher, se dressent majestueusement deux grosses tours hémisphériques en grand appareil, qu'on appelle aujourd'hui la Redoute : ce sont les restes d'une porte romaine. Elles ont été, au moyen âge, reliées par un mur continu : il ne subsiste donc rien de la porte proprement dite. Mais les tours sont bien conservées, du moins dans leur partie inférieure ; elles s'élèvent sur un soubassement qui se termine par une moulure en forme de talon. Elles mesurent 8 mètres de diamètre ; la distance qui les sépare est de 15 mètres. Cette distance indique, de toute évidence, que le mur qui joignait les deux tours était coupé par deux arcades, et non par une : en d'autres termes, la porte était une porte double, comme c'était d'ailleurs le cas pour la plupart des portes de villes romaines.

Les tours, comme celles de la *Porta Nigra*, à Trèves, ne sont pas complètement rondes, mais se prolongent en arrière par deux murs en ligne droite. Ceux de l'intérieur

1. Cf. Blanchet, *o. c.*, p. 208 et 214.

nous donnent la direction de la voie — la route d'Italie en Espagne — qui pénétrait dans la ville par cette porte ; ceux de l'extérieur rejoignent le rempart qui, assez bien conservé dans cette partie, dessine une vaste concavité en forme de demi-lune. Il est bâti en blocage revêtu d'un parement de moellons smillés en pierre dure, d'aspect rougeâtre¹ ; non loin de la tour sud, il a été percé, au moyen âge, d'une poterne.

La forme caractéristique de la demi-lune se retrouve à Fréjus² et à Aix³. A Fréjus, la concavité est fortement accentuée ; il n'y a pas de tours de chaque côté de la porte proprement dite, mais une tour ronde se dresse à chaque extrémité de l'arc. A Aix, l'arc se développe également entre deux tours, mais son rayon est beaucoup plus réduit : la longueur de la corde n'excède pas 20 mètres, c'est-à-dire 5 mètres de plus que l'espace qui sépare les deux tours d'Arles. A Arles, les deux tours étaient placées immédiatement à droite et à gauche de la porte proprement dite, et la demi-lune se développait au delà de part et d'autre. Il serait surprenant cependant — bien qu'il n'en reste plus trace — qu'il n'y ait pas eu deux tours à l'endroit où le rempart en arc de cercle rejoint le rempart rectiligne, la courbe du mur étant faite, en principe, pour permettre à des défenseurs postés aux extrémités de l'arc d'interdire, par un tir de flanc, l'accès de la porte.

Quelles que soient les variantes que présentent les portes d'Arles, d'Aix et de Fréjus, leur plan correspond à un même système de fortification, dont on ne connaît pas d'autres exemples dans le monde romain. On en trouve l'application à *Mantinée*, au iv^e siècle avant notre ère⁴ ; il est légitime d'expliquer, comme on l'a proposé⁵, par une influence hellénique, l'usage qui en a été fait en Narbonnaise dans les premiers temps de l'Empire.

1. Les moellons mesurent en moyenne 0^m10 de hauteur, pour une longueur qui varie entre 0^m10 et 0^m25.

2. Cf. Blanchet, *o. c.*, pl. XIX, 3.

3. Cf. Clerc, *o. c.*, p. 428 sq.

4. Cf. Fougères, *Mantinée*, p. 153, fig. 27.

5. Cf. Clerc, *o. c.*, p. 433-434.

Au nord de la demi-lune, s'élève un mur continu, mais qui a été refait au moyen âge; on retrouve pourtant le moellon romain à la base d'une tour qui affecte la forme d'un trapèze, et, plus loin, à l'endroit où le rempart s'attache à la tour d'angle. Cette tour, rebâtie sur plan polygonal, occupe bien l'emplacement de la tour d'angle du rempart romain, car l'attache de ce rempart à la tour est très nette de part et d'autre, vers le sud et vers le nord-ouest.

Au sud de la demi-lune, le mur romain se continue, visible encore sous des remaniements postérieurs, jusqu'à une tour d'angle en grand appareil qui était primitivement ronde, mais qui a été reconstruite, vraisemblablement au *xvi^e* siècle, sur plan polygonal, comme celle de l'angle opposé.

La partie méridionale de l'enceinte qui subsiste aujourd'hui n'est pas romaine. Le mur qu'on voit de ce côté est bâti sur l'emplacement du mur primitif jusqu'au point où il s'infléchit vers le nord-ouest en bordure de la rue Vauban. A partir de là, l'enceinte a été réduite : on aperçoit, en effet, à cet endroit l'amorce du mur romain à moellons rougeâtres, qui se prolongeait en droite ligne vers l'ouest. Si nous suivons cette ligne, nous traversons le jardin public, la rue du Wauxhall, et nous atteignons la rue du Marché neuf.

Pour la partie occidentale du mur d'enceinte, elle devait coïncider généralement avec l'actuelle rue Tour du Fabre ¹ ; cette rue suit en effet la ligne d'une sorte de large fossé qui marquait au moyen âge la limite de la Cité ². On sait que les cités du moyen âge se sont généralement constituées dans l'enceinte de la cité romaine ; à Arles, si l'enceinte a été réduite du côté du sud, il ne semble pas qu'il

1. Anibert, en 1779, l'appelle rue des Fours, et y signale un reste de l'enceinte du *xiii^e* siècle (*Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, I, p. 82-83); elle s'est ensuite appelée rue Beaujeu jusqu'à la place Jouvène, et rue de la Penne au delà vers le nord; plus tard encore, les deux rues reçurent le nom de rue du Vallat.

2. Un assez large espace appelé *medianum* séparait alors la Cité du Bourg Vieux, qui correspondait à l'actuel quartier de la Roquette; de l'autre côté de la Cité, au nord-est, s'étendait le Bourg Neuf, qui appartenait aux seigneurs de la maison des Baux (cf. Anibert, *o. c.*, p. 86 sq.).

en ait été de même à l'ouest. Dans le prolongement de la rue Tour du Fabre, on rencontre la place de l'Arc de Constantin, ainsi nommée à cause d'un monument qui s'y dressait, et dont nous parlerons tout à l'heure. Un mur en bordure de la rue Tour du Fabre est fait en grande partie de moellons qui paraissent provenir du rempart romain : ce n'est pas le rempart lui-même, mais on en a utilisé les matériaux, qui se trouvaient à portée. L'angle sud-ouest de l'enceinte devait être dans la partie la plus large de la rue du Marché neuf ; l'arc dit jusqu'aujourd'hui « de Constantin » était à l'angle nord-ouest. On remarquera que si, de la porte de la Redoute, on tire une ligne droite dans la direction indiquée par les deux murs parallèles qui l'encadraient, on aboutit, après avoir passé entre le théâtre et les arènes, précisément à la place de l'Arc de Constantin : c'est là le tracé de l'artère principale de la colonie.

On a prétendu que deux tours qui existaient encore au ^{xvii}^e siècle, la tour du Fabre et la tour Baussade, étaient les restes d'une porte semblable à celle de la Redoute ¹. La tour du Fabre, ou du Vallat, démolie en 1634 sur l'ordre des consuls, occupait l'emplacement de l'actuelle place Jouvène ; elle avait 16 canes de haut, soit environ 32 mètres ². Nous n'en savons guère plus sur cette tour. Anne de Rulman, qui vivait dans la première moitié du ^{xvii}^e siècle, écrit : « On voit encore un arc d'architecture romaine qui seul est resté des quatre qu'il y en avait » ³. Mais le témoignage de cet auteur n'a qu'une valeur très médiocre, et il ne suffit pas pour qu'on puisse affirmer que la tour était carrée, ni que c'était une tour romaine. Quant à la tour dite Baussade, nous sommes encore moins bien renseignés sur elle, et nous ignorons quelle était sa situation par rapport à l'autre. Dans ces conditions, et alors que l'existence d'une porte romaine devant l'arc dit « de Constantin », et

1. Aug. Vêran, *Congrès arch.*, 1876, p. 275.

2. J. Didier Vêran, *Ann. de la ville d'Arles*, publiées par E. Fassin, *Le Musée*, 1876-7, p. 32.

3. Anne de Rulman, *Bibl. Nat.*, ms. fr. 8649, f° 213. Sur l'identification que faisait cet auteur de la tour du Fabre avec un phare, voir plus loin, p. 339.

exactement dans l'axe de la porte de la Redoute, est assurée, on peut douter que les deux tours en question fussent l'ouvrage des Romains.

L'angle est du rempart existe encore : il est représenté, comme nous l'avons vu, par la tour de la place Porte Agnel. Le mur romain qui s'en détache vers le nord-ouest est bien conservé dans la partie qui domine la petite rue de la Roque. On a fait brèche dans la muraille antique et dans le rocher qui la porte pour ménager ce raidillon, qui permet de monter du quartier de la Porte Agnel à Notre-Dame de la Major : la rue fait un coude à cet endroit, de sorte qu'on aperçoit le rempart en face de soi quand on gravit la pente : une niche où s'abrite une statue de la Madone le décore aujourd'hui. Ce mur se continue vers le nord-ouest, plus ou moins remanié, entre la rue du Refuge et la rue Renan. Ensuite, on en perd la trace : mais il n'est pas inutile d'observer que l'alignement des maisons du rond-point des Arènes à partir du coin de la rue Augustin Tardieu est exactement dans le prolongement du rempart. Un mur depuis longtemps remarqué dans les fondations de l'amphithéâtre a été donné comme un reste du rempart romain : le monument aurait débordé l'enceinte primitive, et on aurait dû en conséquence la déplacer vers le nord. Nous examinerons la question quand nous parlerons de l'amphithéâtre ¹.

Il n'est pas possible de situer avec précision l'angle nord de l'enceinte. On a signalé un vestige du mur romain dans le presbytère de l'église Saint-Julien ². Le prolongement du tracé que nous venons d'indiquer passe en effet par ce presbytère, qui est dans un couvent attenant au côté ouest de l'église ; mais il nous faut convenir que toutes nos recherches pour retrouver ce vestige sont demeurées vaines : peut être a-t-il été caché par des réfections modernes. Si on admet, comme c'est vraisemblable, que le mur romain passait à cet endroit, on placera l'angle nord de l'enceinte à quelques mètres à peine au delà. Il semble que l'enceinte

1. Voir plus loin, p. 309.

2. Aug. Véran, *l. c.*, p. 271 ; cf. Dom Cabrol, *Dict. d'arch. chrét.*, s. v. ARLES.

ait subi une modification au moment où furent édifiés les thermes du nord¹. En effet, l'abside des thermes se dressait en bordure même du Rhône; il paraît difficile que l'enceinte ait pu être reportée entre elle et le fleuve. Aussi admettrions-nous volontiers qu'on laissa alors la ville ouverte de ce côté. La chose ne s'explique que si à cette époque Arles et Trinquetaille furent réunies en une seule ville, et l'agglomération de la rive gauche ceinte d'un rempart. Ceci est confirmé par ce que dit d'Arles, au v^e siècle, le poète Ausone: il l'appelle à plusieurs reprises « la ville double », *duplex Arelas*; il dit encore qu'elle est coupée, *intercisa*, par le cours torrentueux du Rhône². Cette réunion des deux rives s'explique par le développement que prit le commerce d'Arles à partir du iv^e siècle. Elle n'avait pas d'inconvénient au point de vue militaire: le fleuve, par lequel des navires de guerre auraient pu venir surprendre la « villé double », était surveillé par la *classis Rhodanica*, dont la *Notice des Dignités* nous révèle l'existence³.

Les remparts de la colonie d'Arles restèrent longtemps sans utilité militaire. Mais il n'en fut plus de même sous le Bas Empire: en moins de cent ans, de 410 à 508, Arles fut assiégée à sept reprises. Après de telles épreuves, l'enceinte de la cité devait être dans un triste état. Théodoric, roi des Ostrogoths, ayant éloigné d'Arles les Francs et les Burgondes, et s'étant rendu maître de toute la Provence, entreprit de relever les remparts d'Arles. Ce fut là une restauration importante. Ce roi barbare, qui avait à un si haut degré le sens de la grandeur romaine, et qui consacra chaque année 200 livres d'or à l'entretien des monuments de Rome, voulut que l'enceinte d'Arles retrouvât sa primitive splendeur: la lettre qu'il adressa à ce sujet aux Arlésiens et que nous a conservée Cassiodore mérite d'être citée.

« Bien qu'il faille d'abord, dit-il, panser les blessures de
« l'habitant, et que les hommes méritent qu'on leur té-

1. Voir plus loin, p. 273 sq.

2. *Ordo urbium nobilium*, X, *Arelas*; *Epist.* XXIII, v. 84; *Mosella*, v. 480.

3. *Not. Dign.*, occ., XLII, 14.

« moigne une pitié particulière, néanmoins, dans nos sentiments d'humanité, nous unissons hommes et choses ;
 « aussi, tout en venant en aide aux citoyens par des secours, nous avons hâte de rendre aux antiques murailles
 « leur beauté. De la sorte, la fortune de la ville, relevée
 « en la personne de ses citoyens, apparaîtra aussi dans la
 « splendeur des monuments. En conséquence, nous vous
 « adressons une somme d'argent pour la restauration des
 « murs d'Arles et des antiques tours de la cité ¹. »

La restauration des murs d'Arles par Théodoric visa donc autant à embellir la ville qu'à en fortifier la défense : le respect du passé, la piété envers les vieilles choses qui s'expriment dans la lettre du roi barbare nous garantissent qu'on ne modifia pas l'enceinte, mais qu'on se proposa seulement de lui conserver son aspect primitif. C'est vraisemblablement au cours du ix^e siècle que l'enceinte d'Arles subit une transformation profonde dont les traces subsistent encore. En 735, Yousouf, gouverneur sarrasin de Narbonne, entra dans Arles et pillla la ville ; en 739, Charles Martel reprit Arles, non sans une chaude lutte ² ; mais au siècle suivant, à maintes reprises, les pirates sarrasins, auxquels parfois se joignirent des pirates grecs, vinrent faire des razzias jusque dans Arles ; de plus, en 859, les Normands, ayant passé le détroit de Gibraltar, envahirent la Camargue et remontèrent le Rhône jusqu'à Valence ³. Les remparts relevés par Théodoric ayant été ruinés au cours des luttes entre Charles Martel et les Arabes, et les Arlésiens éprouvant le besoin de se protéger contre les incursions des pirates, on rebâtit, en hâte, une enceinte qui ne suivait pas partout le tracé de l'enceinte romaine, mais réduisait la superficie de la ville et la transformait en une étroite forteresse. On utilisa les monuments romains de deux manières : quand ce fut possible, on les incorpora

1. Cass., *Var.*, III, 44.

2. Sigebert., *Chronic.*, a. 738 (Migne, *Patr. lat.*, CLX, col. 140) ; Sicard., *Cronic.* (*Mon. Germ. hist.*, *Script.*, XXXI, p. 152) ; Paul., *Hist. Longob.*, VI, 54 (*ibid.*, *Script. rer. longob.*, p. 183).

3. *Chronic. Normann.*, a. 859 et 860 (*Mon. Germ. hist.*, *Script.*, I, p. 533).

au système de défense ; ceux qui, par leur situation, ne pouvaient jouer ce rôle, on les démolit pour en utiliser les pierres.

Le côté sud du théâtre devint ainsi une partie de l'enceinte ; au-dessus de la grande entrée, on utilisa la hauteur du mur pour y appuyer une tour qui subsiste sous le nom de *la Dominante* ou *Tour de Roland*. On se rappelle qu'il est encore possible de reconnaître, au-dessous de la rue Vauban, l'endroit où le rempart du ix^e siècle se détache du mur romain pour aller s'appuyer au théâtre ; un peu avant qu'il ne l'atteignît, le rempart était percé d'une porte qu'on a appelée *porte de Laure*¹. Cette partie de l'enceinte a été démolie en 1902, et a livré un grand nombre de fragments d'architecture et de sculpture provenant de divers monuments antiques.

Après la tour de Roland, le nouveau mur suivait le tracé de l'actuelle rue du Cloître. Au bas de cette rue, à l'angle de l'Archevêché, s'éleva jusqu'en 1810 une porte dite *porte Saint-Etienne*² : Pierre Véran, qui vivait à l'époque où on la démolit, dit qu'on trouva dans ses fondations « une « masse de pierres, la plupart d'une grosseur extraordi- « naire, presque toutes placées sans ordre, sans liaison et

1. On écrit aujourd'hui *porte de l'Aure*, et Mistral, dans son *Dict. prov.-français*, donne à l'article *Auro*, vent : « la porto de l'Auro, nom d'une porte d'Arles. » Pourtant, les anciens auteurs écrivent presque unanimement *Laure* : tels Romieu, Peiresc, Anibert, pour ne citer que ceux-là ; seul Valériola, au xvi^e siècle, traduit : *Porta Venti*. *Laura* signifie, en latin ecclésiastique, un monastère où l'on vit en cellules (cf. Du Cange, *Gloss.*, s. v.) ; Saint-Simon a employé le mot *laure* dans ce sens (cf. Littré, *Dict.*, s. v.). Or, la porte en question était voisine du célèbre monastère de Saint-Césaire ; des rues voisines de la rue de la *Porte de Laure* s'appellent aujourd'hui *rue de l'Abbaye*, *rue du Grand Couvent*. Notons enfin qu'il y avait au moyen âge, sur le Rhône, une *porta Aurousa*, ou porte du vent, qui fut murée en 1484 (cf. E. Fassin, *Le Musée*, 1873-4, p. 102 et 134) : il est peu vraisemblable qu'il y ait eu en même temps à Arles deux portes de nom presque identiques ; d'autre part, *auro* désigne particulièrement le vent du nord, et s'emploie avec ce sens-là dans les dénominations topographiques (cf. Mistral, *l. c.* : « d'auro, de l'auro, du nord, du côté du nord, terme de cadastre ») : or, la *porta Aurousa* était au nord de la ville, la porte de Laure au sud.

2. On la désignait vulgairement sous le nom de la Clède (prov. *cledo*, claie, barrière mobile servant à barrer l'entrée aux voitures des maraîchers). (Renseignement de M. E. Fassin). Cf. la *porto de la Cledo* à Fréjus.

« sans mortier. On trouva bientôt épars des fûts, des tronçons de colonnes, de bases, de chapiteaux, de frises, d'architraves, de corniches, d'impostes, etc..., deux cippes, dont un à portrait, tous deux avec inscriptions, et enfin un fragment d'une inscription romaine »¹. Il est clair que le mur dans lequel la porte avait été ouverte était de même construction que le rempart de la porte de Laure. D'ailleurs, P. Véran note lui-même que dans cette même année 1810, la démolition d'une petite tour devant la porte de Laure fournit des matériaux antiques tout à fait semblables. La porte Saint-Etienne, ainsi d'ailleurs que la porte de Laure, fut bâtie ou rebâtie au moyen âge postérieurement au ix^e siècle et avec plus de soin que le rempart : elle était construite régulièrement en pierres de grand appareil². On retrouve le rempart du ix^e siècle dans la cour de l'hôtel de Laval, qu'il traverse obliquement : ceci nous permet d'affirmer qu'il suivait dans la première partie de son tracé la rue actuelle de la République, pour se diriger ensuite vers le nord. On n'utilisa pas, en raison de sa forme ou parce qu'on en jugeait l'épaisseur insuffisante, l'abside du monument romain qu'on a exhumé récemment au milieu de cette cour : le mur était tangent à l'arc de l'abside ; il était construit hâtivement et sans art avec des débris antiques, exactement de la même manière que les portions du même mur que nous avons déjà rencontrées.

Du côté du Rhône, on ne retrouve plus de vestiges de ce rempart : on peut seulement affirmer que l'abside des thermes du nord, vulgairement appelés palais de Constantin, fut utilisée comme bastion de l'enceinte³.

C'est vraisemblablement aussi au ix^e siècle, pour se protéger contre les invasions sarrasines, que les Arlésiens aménagèrent l'amphithéâtre en forteresse ; néanmoins, les tours qui le couronnent datent, dans leur état actuel, du

1. P. Véran, ms. des Archives d'Arles cité par E. Fassin, *o. c.*, p. 49.

2. Cf. Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*, I, p. 35.

3. Cf. ce que dit, sur le tracé des murs d'Arles au xii^e siècle, Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, I, p. 82-83.

xiii^e siècle, ainsi qu'en témoigne en particulier la tour de l'ouest, avec sa fenêtre et sa porte de style roman¹.

En 1161, Raimond Bérenger assiégea Arles et détruisit la plus grande partie des murailles. La ville ne les releva qu'à la fin du siècle²; on profita de cette réfection pour agrandir l'enceinte, qui engloba désormais le quartier du Bourg Neuf, au nord de la Cité : le tracé en est actuellement dessiné par le boulevard extérieur jusqu'à la porte de la Cavalerie, bâtie à cette époque, mais reconstruite, telle qu'elle est aujourd'hui, au xvii^e siècle.

III. LA QUESTION DE L' « ARC ADMIRABLE »,

Comme toutes les grandes cités romaines, la *colonia Iulia Paterna Arelate* avait ses « arcs de triomphe ». La tradition nous a conservé le souvenir de deux monuments de ce genre qui n'existent plus aujourd'hui. L'un est désigné par plusieurs documents jusqu'au xvi^e siècle sous le nom d'*arc admirable* ; l'autre a été appelé jusqu'ici par les archéologues, improprement du reste, *arc de Constantin*.

L'arc admirable se dressait dans la rue Saint-Claude, près de la place du Saint-Esprit, aujourd'hui place Voltaire. Plusieurs documents, entre 1224 et 1511, mentionnent à cet endroit un « hôpital de l'arc admirable ». ³ Au temps

1. Voir plus loin, p. 322.

2. Cf. un acte de 1190, dans *Gallia christ. nouiss.*, Arles, n° 675, col. 261. Les consuls de la ville d'Arles ont vendu un chemin aux Templiers : *et omnis predicta pecunia in communem utilitatem Arelatensis ciuitatis fuit conuersa, in clausuris scilicet faciendis et reficiendis*. Cf. ce que dit Anibert, o. c., 2^e partie, p. 110 et 165.

3. En 1224, une dame Jacine fait un legs *Hospitali Sancti Spiritus de Arcu mirabili* (Recueil de testaments curieux, par l'abbé Bonnemant, Bibl. d'Arles, ms. 298, f° 7 verso); un protocole de notaire de l'an 1507 parle de l'« hôpital Saint-Esprit de l'arc admirable » (cité par J.-D. Vêran dans ses *Annales de la ville d'Arles*, publiées par E. Fassin dans *Le Musée*; voir *Le Musée*, 1875-6, p. 39); s'il faut en croire Pierre Vêran (*Antiq. d'Arles*, p. 289), « presque tous les testaments du xv^e siècle reçus par Antoine Olivari, notaire, font mention de cet arc de triomphe ». Un document du xv^e siècle mentionne un « Planet de l'Arc admirable » (cf. E. Fassin, o. c., 1875-6, p. 217 sq.) : cet arc donnait donc aussi son nom à la place voisine de l'hôpital. Enfin, Seguin, en 1687, dit : « Nous n'en trouvâmes plus aucun vestige. Et la mémoire nous en a été conservée seulement par la Tradition et par un acte de l'an 1511... » ; l'acte en question mentionne une

de Seguin, il n'existait « plus aucun vestige » de cet arc : son témoignage, daté de 1687, nous interdit de tenir compte de l'affirmation de Clair, qui dit, sans apporter aucune preuve à l'appui : « En 1745, les consuls de la ville ordonnèrent la démolition d'un arc de triomphe qui avait reçu le nom d'Arc admirable. » ¹ M. Aug. Vêran a émis l'opinion que l'arc fut détruit en 1263, lors d'une réfection générale des remparts ². Cette date de la réfection des murs d'Arles est arbitraire : elle est empruntée à l'ouvrage d'Anibert sur l'ancienne république d'Arles ; mais cet auteur ne la justifie en aucune façon, et, dans la seconde partie de son ouvrage, il l'a abandonnée pour celle de 1190, qu'il appuie d'un certain nombre de preuves ³. Il nous paraît d'ailleurs peu probable que l'arc ait été démoli dès le xiii^e siècle ; en effet, au xvi^e siècle l'hôpital du Saint-Esprit (ou de Saint-Antoine, d'après Seguin) était encore appelé « de l'Arc admirable », et au siècle précédent le même monument donnait encore son nom à une place voisine : il n'y a pas grande vraisemblance que le nom d'un monument disparu ait si longtemps servi à désigner communément un édifice et une place. Bornons-nous donc à dire, d'après le témoignage de Seguin, qu'il n'existait plus au xvii^e siècle.

En 1902, le Service des Monuments historiques a procédé à la démolition d'une portion de rempart qui soutenait le terre-plein de la porte de Laure. Ce rempart était fait de matériaux empruntés à des monuments romains. Depuis longtemps on s'en était avisé : on avait particulièrement remarqué cinq pierres sculptées parmi lesquelles des fragments de plafonds à caissons hexagones et d'autres à caissons carrés ; on rapportait ces débris d'architecture à l'arc admirable, et on concluait de la diversité des caissons que le monument était à trois arcades ⁴. La démolition du rem-

carrerria Hospitalis Sancti Antonii de Arcu Mirabili (Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, I, p. 46).

1. Clair, *Monum. d'Arles*, p. 84.

2. Aug. Vêran, *B. A. C.*, 1903, p. 216 sq. ; *Bull. mon.*, 1903, p. 453 et 454.

3. Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, I, p. 179 ; cf. II, p. 165.

4. *Stat.*, II, p. 437-438 et Atlas, pl. XIV, fig. IV-VIII. M. J. Formigé a pu-

part a permis de retrouver un nombre bien plus considérable de fragments divers. M. Aug. Vêran, et après lui M. J. Formigé, reprenant et développant l'identification traditionnelle, ont tenté de reconstituer d'après ces débris l'arc admirable ¹. Ils s'accordent à restituer un monument d'ordre corinthien, à trois arcades surmontées de frontons. Ils en ont calculé minutieusement les dimensions : mais ici ils n'arrivent pas au même résultat. Il y a plus : tandis que M. Formigé écrit que « cet arc fut en quelque sorte le prototype de celui d'Orange, qu'il est un peu plus grand et plus ancien que lui, et beaucoup plus parfait », M. Vêran ne pense pas qu'on puisse « assigner à ce monument une date antérieure au III^e siècle ». L'arc d'Orange n'étant pas, comme on sait, postérieur à Tibère, le désaccord est d'importance ; il est aisé d'en saisir la raison.

M. Vêran a été forcé de reconnaître que « le caractère des sculptures présente, sur les diverses parties de l'ornementation, des différences sensibles » : à la vérité, si, parmi les fragments d'ordre divers qu'on a retirés du rempart de la porte de Laure, on réunit les reliefs à sujet guerrier ou paraissant tel, on s'aperçoit vite qu'ils ne forment qu'un ensemble hétéroclite. Certains n'ont pu appartenir à un arc de triomphe. Telle une frise d'armes faisant partie d'une ensemble dont le thème décoratif essentiel est fourni par des Amours vendangeurs ² : il y a là, sans doute, un vestige de quelque monument funéraire des Aliscamps, d'où beaucoup de pierres du rempart ont été tirées. Tel encore un fragment de bas-relief à grande échelle qui représente un bige trainé par deux animaux indistincts, — plutôt des bœufs que des chevaux ; un personnage drapé est assis sur le char, face à l'arrière ; tout contre lui, un cheval qui se cabre ³ : ce morceau nous paraît représenter une procession, et nous le rapporterions à

blié la photographie de deux fragments dans *Congrès. arch. de France*, LXXXVI^e session, Avignon, 1909, II, p. 64-65.

1. Aug. Vêran, *Bull. mon.*, 1903, p. 451 sq. ; J. Formigé, *l. c.*

2. Espérandien, *Recueil*, I, n^o 213 et 217 ; cf. Aug. Vêran, *l. c.*, pl. XII. Voir plus loin, p. 365.

3. Espérandien, *Recueil*, I, n^o 150.

quelque temple ou à quelque monument funéraire plus volontiers qu'à un monument « triomphal. »

Les autres bas-reliefs à sujet guerrier ou paraissant tel conviennent mieux à un arc de triomphe; mais ils se répartissent en deux groupes de style inégal. Un bas-relief qui figure un entassement d'armes s'apparente, par le trait caractéristique qui dessine le contour des différents objets représentés, aux célèbres trophées de l'arc d'Orange ¹; un autre morceau où les figures sont cernées du même trait représente, grandeur nature, des guerriers au repos ². Trois fragments d'une frise à petite échelle, encadrée d'un rebord plat, montrent un défilé de soldats; la facture en est excellente; plusieurs détails de l'armement, comme le casque à grand panache, la cotte à larges écailles du type dit *lorica squamata*, indiquent des soldats romains de l'époque républicaine ³. Trois autres fragments analogues, mais très effacés, laissent apercevoir des personnages drapés ⁴. Des bas-reliefs de mêmes dimensions, et encadrés de la même plate-bande, représentent deux aigles qui tiennent en leur bec l'extrémité d'une guirlande ⁵.

Tous ces fragments ont pu appartenir à un arc de triomphe des premières années du 1^{er} siècle ⁶. Mais d'autres sont

1. Id., *ibid.*, n° 157.

2. Id., *ibid.*, n° 155. Nous ne saurions en aucune façon souscrire à l'appréciation de M. Espérandieu, qui écrit : « Travail de basse époque (iv^e siècle) ». Sur l'appartenance possible de ce morceau à un mausolée, voir plus loin, p.

3. Id., *ibid.*, n° 158. Sur l'appréciation : « travail de basse époque », même remarque que pour le n° 155.

4. On peut les voir au musée du théâtre antique, où sont aussi les morceaux précédemment énumérés.

5. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 160. Cf. les panneaux semblables de Nîmes et de Narbonne, *ibid.*, n° 450 à 452, et 574, 578, 582. Parmi ces bas-reliefs, il en est qui peuvent avoir eu un caractère funéraire (voir plus loin, p. 378); mais le caractère « triomphal » de certains d'entre eux n'est pas douteux si l'on considère le panneau 574, de Narbonne, où est représenté un foudre et un *paludamentum*. — M. J. Formigé a dressé une liste complète des panneaux de ce genre et a cru pouvoir conclure qu'ils étaient placés sous l'entablement de monuments tels que des arcs de triomphe; à Arles, ils auraient décoré le « temple d'Auguste » (?) (*Bull. des Antiq. de France*, 1916, p. 334 sq.)

6. Au même arc de triomphe peut avoir appartenu le bas-relief du Musée (Espérandieu, *Recueil*, I, n° 145) qui représente une Victoire ailée.

du III^e ou du IV^e siècle : tels des aigles tenant des guirlandes, à plus grande échelle que les précédents ¹; tels des fragments du Musée lapidaire, qui représentent des guerriers ²; tel encore, semble-t-il, un bloc de pierre où l'on voit sculptée en fort relief la tête d'un personnage qui était placé dans une niche ³. Faut-il conclure que ces bas-reliefs appartenaient à un second arc de triomphe, élevé sous le Bas Empire, peut-être à l'imitation du premier ? Ou bien représentent-ils une réfection du même monument ? Les fragments sont trop peu nombreux pour qu'on puisse, en l'absence de tout autre document, en décider. Quoi qu'il en soit, si l'on rapproche du trophée d'armes et de la frise de guerriers à petite échelle les fragments de voûtes à caissons qui avaient fait penser, dès 1824, à un arc à trois baies, on se convainc que parmi les monuments romains qui ont servi à bâtir le rempart de la porte de Laure, il y avait un « arc de triomphe », analogue à celui d'Orange. Les arca-des étaient décorées de rinceaux de feuilles d'acanthé et retombaient sur des antes semblablement ornées : les rinceaux de l'archivolte se voient sur le bord des voûtes à caissons dont il y a des fragments au musée du théâtre antique ⁴, et ceux des pieds-droits sur des pierres sculptées conservées au Musée lapidaire. Le dessin est élégant, l'exécution délicate : ici, un oiseau vient au vol picorer une fleur ; là, deux oisillons, dressés sur le bord d'un nid, reçoivent avidement la becquée que leur mère leur apporte ⁵. Ce réalisme aimable est caractéristique du goût alexandrin, dont l'art décoratif du siècle d'Auguste est imprégné ; rien, d'ailleurs, ne rappelle plus cette décoration de l' « arc de triomphe » d'Arles que celle de l'*Ara Pacis* élevée à Rome

1. Au musée du théâtre.

2. Espérandien, *Recueil*, I, n° 159.

3. Id., *ibid.*, n° 202. Au théâtre antique, devant le mur du *pulpitum*. Ce morceau peut aussi provenir d'un tombeau.

4. On y voit aussi, provenant également du rempart de la porte de Laure, des fragments d'une frise de même style, qui devait appartenir au même monument.

5. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 210. Un troisième fragment du Musée, non reproduit par M. Espérandieu, montre une tige fleurie sortant d'un bouquet de feuilles.

par Auguste ¹. On rapprochera aussi des fragments du Musée d'Arles les pilastres de l'arc de Cavaillon ² : c'est le même style, mais alourdi : il semble qu'on se soit inspiré pour la décoration de cet arc du beau monument augustéen qui se dressait dans la grande cité voisine.

Il faut joindre au fragment de trophée qui a été trouvé à la porte de Laure un autre fragment du même style, où les objets sont également cernés d'un trait, et qui a été retiré d'une autre portion du même rempart de basse époque, dans la cour de l'hôtel de Laval, où il est encore. On y voit, parmi des pelves, ou boucliers thraces en forme de croissant, une tête de guerrier mort, aux yeux clos, coiffée d'un casque rond à couvre-joues. Ce bas-relief mérite une étude particulière, car sa signification achèvera de nous éclairer sur le caractère du monument qu'il décorait.

L'usage de couper la tête de l'ennemi abattu n'est pas romain ³ ; mais il était très répandu chez les Gaulois, et plus particulièrement, semble-t-il, chez les Celto-ligures, comme l'attestent un grand nombre de monuments du sud-est de la France ⁴. On trouve plusieurs têtes coupées parmi les trophées de l'arc d'Orange : les sculpteurs de ce monument et de celui d'Arles ont-ils simplement imité des bas-reliefs qu'ils voyaient dans le pays, en plus grand nombre, sans aucun doute, qu'on ne les y retrouve aujourd'hui ? C'est possible ; mais il nous paraît plus probable que ces têtes coupées avaient la signification d'un souvenir précis : pour Orange, colonie des *Secundani*, souvenir du siège de

1. Cf., sur ce monument, Cagnat et Chapot, *Manuel*, I, p. 547-551.

2. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 237.

3. On trouve des têtes coupées sur la colonne Trajane (S. Reinach, *Répert. de reliefs*, I, p. 337, 344, 348, 368), et sur la colonne Aurélienne (*ibid.*, p. 315). Mais les soldats qui les tiennent sont nus, et alors ce sont des Germains, ou bien ils sont vêtus de la cuirasse de cuir unie, et alors ce sont des auxiliaires, gaulois ou thraces : car les Thraces pratiquaient eux aussi la décollation (cf. T. Liv., XLII, 60). En aucun cas, les soldats qui tiennent de pareils trophées ne sont vêtus de la cuirasse des légionnaires, à lames de fer.

4. Cf. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 36 (Montsalier), 38 (Saint-Michel de Valbonne), 405 (Antremont), 424 (Noves), 515 (Nages) ; B. A. C., 4913, pl. XXII, (Die).

5. Espérandieu, *Recueil*, I, p. 488 sq.

Marseille par César, qui aurait permis aux auxiliaires gaulois de suivre leur usage barbare¹ ; pour Arles, souvenir de la bataille de Zela, où les Galates de Déjotarus combattaient aux côtés des *Sextani*².

Cette interprétation réaliste s'étend aussi aux combats représentés sur l'attique de l'arc d'Orange, où l'équipement grec des guerriers qui luttent contre les Romains a surpris : imitation servile de monuments pergaméniens, a-t-on souvent répété³ : nous croyons, au contraire, qu'il y a là autant de réalisme que dans les trophées d'armes et d'enseignes gauloises qui ornent le même monument, et à propos desquels on ne saurait parler d'imitation conventionnelle. Ce sont des soldats de Marseille, équipés à la grecque, que l'auteur des sculptures d'Orange a représentés, comme il a voulu faire allusion, par les trophées maritimes qui décoraient la partie inférieure de l'attique, aux victoires navales de Decimus Brutus. A Arles, les *peltae* du bas-relief de l'hôtel de Laval seraient les boucliers des troupes de Pharnace, roi du Pont, l'adversaire de César à Zela.

On objectera à cela que des boucliers du même type se retrouvent en grand nombre à Narbonne, sur des fragments qui, selon toute apparence, proviennent d'un « arc de triomphe. »⁴ Mais les *Decumani*, fondateurs de la colonie de Narbonne, se distinguèrent à Pharsale⁵, et des auxiliaires thraces figuraient, dans cette bataille, parmi les troupes de Pompée⁶. Des casques grecs se remarquent sur ces trophées de Narbonne⁷, et nous y verrions volontiers une allusion aux Grecs qui combattaient dans l'armée du rival de César. D'autres casques, à côté de ceux-là, sont gaulois : de même des trompettes en forme de cor et des enseignes au

1. Cf. Ad. Reinach, *Les têtes coupées et les trophées en Gaule*, *Revue celtique*, 1913, p. 38-60 et 253-286.

2. *Bell. alex.*, XXXIV.

3. Cf. Courbaud, *Le bas-relief romain à représentation historique*, 1899, p. 327 sq.

4. Espérandieu, *Recueil*, I, nos 688, 693, 695, 698, etc.

5. Cf. Caes., *Bell. civ.*, III, 89, 91, 99.

6. Ils furent massacrés dans le camp, dont on leur avait confié la garde.

7. Espérandieu, *Recueil*, I, nos 697, 699, 701, 735.

sanglier¹ : ce sont des allusions au rôle de la 10^e légion dans la conquête des Gaules. Nous ne voyons pas de difficulté sérieuse à admettre la commémoration publique de la victoire de Pharsale sur un monument de l'époque d'Auguste : on représentait couramment alors la lutte d'Octave et d'Antoine non pas comme une guerre de Romains contre Romains, mais comme le choc de l'occident latin et de l'orient grec ; Virgile donna à cette thèse une consécration brillante² ; par une extension assez naturelle, on donna la même couleur à la lutte entre César et Pompée, et cela permit de glorifier Pharsale sans impiété.

En somme, nous pensons qu'on peut formuler cette hypothèse générale, que les motifs militaires dont sont décorés les arcs de la Narbonnaise ont une signification précise : pour l'arc d'Orange, commémoration des exploits des *Secundani* contre les Gaulois et contre Marseille ; pour celui de Narbonne, souvenir du rôle de la 10^e légion dans la conquête des Gaules et à Pharsale ; enfin, l'arc d'Arles aurait rappelé la victoire de Zela, où les *Sextani* s'illustrèrent, et méritèrent l'honneur d'aller fonder sur les bords du Rhône une colonie qui portât leur nom. Une pareille interprétation s'accorde particulièrement bien avec le caractère qu'on attribue aujourd'hui aux arcs dits « de triomphe » : on les considère comme des arcs *municipaux*, destinés à rappeler la fondation de la colonie : dès lors, n'est-il pas naturel d'y trouver des allusions précises aux exploits qui valurent à des vétérans légionnaires l'honneur de cette fondation ? L'acte même de la fondation est rappelé à Orange par les instruments de sacrifice et le bâton augural, ou *lituus*, qui sont sculptés sur la face nord de l'attique.

S'il est vrai qu'Arles a possédé un arc municipal, analogue à celui d'Orange, construit sous Auguste, rappelant par les trophées qui le décoraient la bataille de Zela, on ne saurait, semble-t-il, l'identifier avec celui dont le souvenir s'est conservé sous le nom d'arc admirable. D'abord, la

1. Id., *ibid.*, n^{os} 691, 701, 695.

2. Virg., *Aen.*, VII, 671 sq.

place Voltaire est bien loin de la rue Vauban, et il faut, pour aller de l'une à l'autre, gravir et redescendre la colline, conditions peu favorables pour les constructeurs du rempart. Encore la principale difficulté n'est-elle pas là : mais si, comme c'est probable, le rempart de la porte de Laure a été édifié au ix^e siècle, on ne peut évidemment avoir utilisé pour le bâtir un monument qui, pendant tout le moyen âge, était appelé l'arc admirable, et qui, au xvi^e siècle encore, donnait son nom à un hôpital et à une place. L'arc de triomphe dont certains matériaux du rempart en question paraissent révéler l'existence, nous le placerions volontiers en avant de la porte de la Redoute, à 200 mètres de l'endroit où les pierres furent utilisées. Cet arc, si l'on adopte une théorie séduisante de M. A.-L. Frothingham, aurait été situé au point où la route principale qui traversait la cité — en l'espèce, la grande voie d'Italie en Espagne — coupait, à son entrée, la ligne du *pomoerium* ¹.

Quant à l'arc admirable, nous sommes obligés de l'admirer de confiance. Ce qu'il y a de plus assuré, c'est son emplacement, à 120 mètres en avant du rempart. A cheval sur la route d'Aix à Arles, qui était elle-même une autre branche de la route d'Italie en Espagne, il était, lui aussi, à l'entrée d'une voie importante : si l'on admet qu'il était placé sur la ligne du *pomoerium*, on doit considérer que cette ligne entourait la cité à 120 mètres en avant du rempart : en conséquence, on pourra marquer avec précision l'endroit où se trouvait le premier arc, celui qui fut utilisé pour l'enceinte du ix^e siècle ; et avec la même précision sera fixée la limite où commençait la voie sépulcrale, origine des célèbres Aliscamps.

IV. L'ARC DU RHÔNE.

L'arc dit « de Constantin » était situé « près de la porte

1. Cf. A.-L. Frothingham, *R. A.*, 1905, 2, p. 216 sq. — L'auteur a complété et étendu, peut-être un peu loin, sa théorie dans un article de l'*American Journal of archaeology*, XIX (1916), p. 155-174 : voir plus haut, p. 69 et note 3.

Saint-Martin. » ¹ Nous n'avons pas d'indication plus précise, sauf que Pierre Véran, dans un dessin de 1798 conservé aux Archives d'Arles, indique sa place au sud des portes Saint-Martin et des Chataignes, à égale distance de l'une et de l'autre ². Ce dessin nous permet de situer l'arc en question à 50 mètres du lit actuel du Rhône, à l'angle de la rue du Docteur Fanton (autrefois rue Neuve) et de la rue dite « de l'Arc de Constantin. »

Ce monument a été appelé « arc de Constantin » en raison d'un fragment d'inscription qui nous a été transmis et où on a cru lire le nom de cet empereur : en réalité, il s'agit, comme nous l'allons voir, d'un monument de la fin du 1^{er} siècle avant notre ère, sur lequel on inscrivit au 4^e siècle, sous Constance plus probablement que sous Constantin, une dédicace nouvelle. On l'a considéré jusqu'à présent comme un arc à une baie, comparable à ceux de Saint-Remy ou de Suse, ou à l'arc de Titus à Rome : nous allons voir qu'il était à deux baies, modèle plus rare dont on trouve des exemplaires à Langres, à Saintes et, en Algérie, à Announa.

Il existe à la Bibliothèque Nationale, dans un recueil manuscrit formé par Peiresc, deux dessins qui représentent l'un la façade, et l'autre le côté droit du monument. Ces dessins sont précieux, étant de la main même de Peiresc ; ils sont restés jusqu'à présent inédits ³. Un autre dessin, plus ancien encore que ceux-là, et également inédit, se trouve dans les *Miscellanea* de Jean Gertoux, avocat d'Arles : sans avoir la valeur documentaire des croquis de Peiresc, il nous apporte néanmoins un témoignage qui n'est pas négligeable ⁴. L'idée que l'on s'est faite jusqu'aujourd'hui de l'arc dit « de Constantin » est fondée sur une gravure de J.-B. Gui-

1. Cf. Saxi, *Pontif. arel.*, dans Menckenius, I, p. 133; Terrin, *Diss. sur une colonne antique*, [p. 29; *Lettre* [d'un citoyen d'Arles] contre l'entretien de Pamphile et d'Eubule, Bibl. Méjanes, ms. 903.

2. *Ebauche d'un dialogue... sur l'histoire civile et politique de la ville d'Arles, ses Antiquités*, t. I.

3. Bibl. Nat., ms. lat. 6042, f^os 30 et 31. Nous donnons à la pl. II, fig. 1 et 2, la reproduction photographique de ces dessins.

4. Aix, Bibl. Arbaud, MQ 451, cahier ii; copie par Rebattu dans le ms. 902 de la Méjanes, p. 320. Nous le reproduisons à la pl. III, fig. 1.

bert publiée en 1808 par La Lauzière, et sur des dessins identiques à cette gravure qui sont conservés au Cabinet des estampes ¹. Dessins et gravure sont postérieurs de plus d'un siècle à la disparition de l'édifice; ils nous montrent un arc à une seule ouverture, encadrée de deux massifs pleins; chacun de ceux-ci est décoré de deux demi-colonnes corinthiennes, dont une fait l'angle du monument; l'entablement comprend une architrave à triglyphes et métopes, et une frise ornée de rinceaux; les métopes figurent alternativement un taureau accroupi et une rosace; chose surprenante, l'édifice est dépourvu d'attique: une simple corniche couronne l'entablement. La gravure restitue sur la frise l'inscription suivante:

IMP · CAES · FL · VAL · CONSTANTINO · P · F · AVG · PRINCIPI OPT ·
DIVI CONSTANTII AVG · F

Voyons maintenant ce que les dessins de Peiresc et de Gertoux nous révèlent. Ils ont le singulier mérite de nous fournir une vue du monument tel qu'il était au ^{xvii}^e siècle, sans complément ni restauration. Or — et ceci est important — nous voyons tout de suite qu'il ne subsistait pas un arc complet, mais seulement la partie droite d'une arcade. Le dessin de la planche II, fig. 2 nous montre que la façade latérale ne comportait pas seulement deux colonnes d'angle, comme c'est le cas pour tous les arcs à une seule baie, et comme l'indique, hypothétiquement, la gravure de Guibert, mais bien quatre colonnes, dont deux d'angle: c'est-à-dire que l'épaisseur du monument était bien plus grande que pour les arcs à une baie. Il n'y a pas plus d'attique sur les dessins de Peiresc que sur les documents postérieurs: au-dessus de la frise, Peiresc a figuré simplement quelques pierres de taille juxtaposées, avec la mention: *pierres qui règnent en plancher d'une part à l'autre*. Il est à présumer

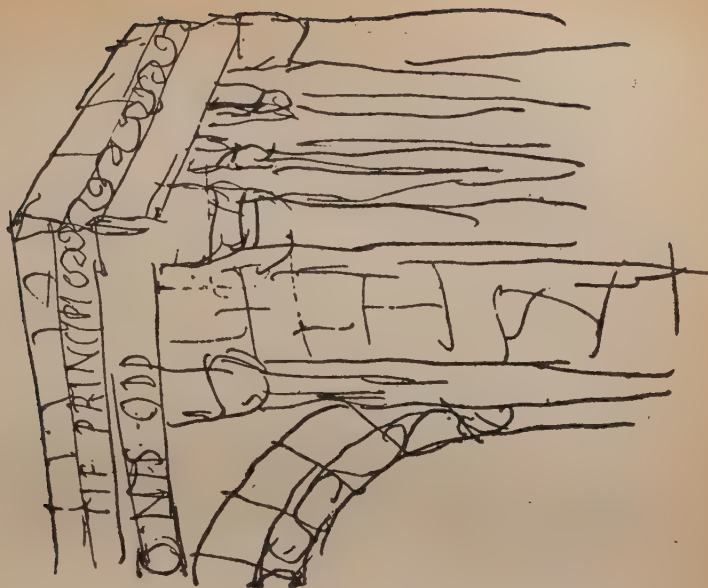
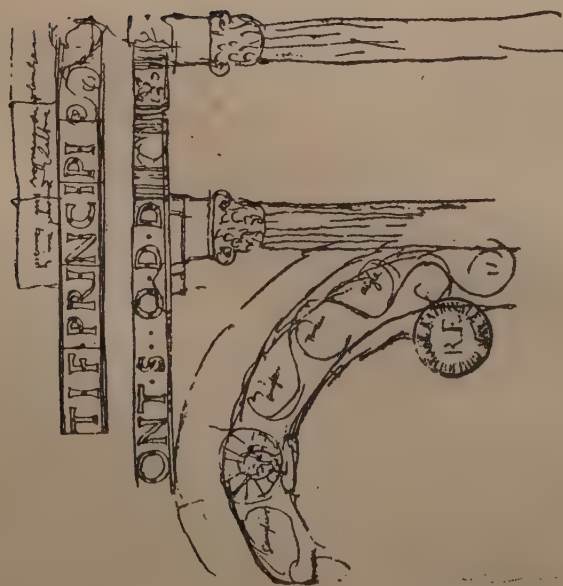
1. Lalauzière, *Abrégé chronol.*, pl. XV: dessin d'Al. Bondon, gravure de J.-B. Guibert; nous reproduisons cette gravure à la pl. III, fig. 2. Cab. des estampes, *Topogr. de la France*, arrondissement de Tarascon, Arles; cf. J. Formigé, *Congrès arch. de France*, LXXXVI^e session, Avignon, 1909, II, p. 62 et fig. 63.

que la corniche était tombée et que les pierres de l'attique avaient été enlevées et utilisées comme matériaux de construction. Gertoux a figuré une corniche, soit qu'il en subsistât encore quelque vestige de son temps, soit qu'il l'ait restituée. L'ornementation de l'archivolte est indiquée par Peiresc avec des précisions qui nous permettent de corriger les données jusqu'ici admises : sur la clef saillante, un buste à tête radiée ; de chaque côté, des rinceaux au milieu desquels apparaissent des têtes d'animaux : sanglier d'abord de part et d'autre, puis taureau également de chaque côté, enfin, à droite, un aigle. Mais c'est l'inscription qui nous apporte les indications les plus précieuses. C'était une inscription en lettres de bronze, fixées à la pierre par des goujons dont les trous apparaissent nettement : Peiresc les a reproduits avec soin ¹. On remarquera que sous la lettre T et un peu avant la lettre O de la 2^e ligne Peiresc a figuré la naissance de triglyphes : c'est la preuve évidente que la décoration primitive de l'architrave a été supprimée pour faire place à l'inscription : celle-ci n'est donc pas contemporaine de l'édifice. Terrin, archéologue arlésien qui vivait au temps où le monument existait encore, avait fait la même observation à propos de la première ligne, gravée sur la frise à rinceaux : « Arles, écrit-il, ayant sceu qu'à Rome... on luy « avoit élevé [à Constantin] un arc de triomphe qu'on voit « encore aujourd'huy... luy dédia aussi par émulation un « arc semblable qu'on avoit autrefois érigé à l'honneur « d'Auguste, et qui, menaçant ruine, a été démoli de nos « jours ; on le voyait encore il n'y a que seize ans dans cette « ville auprès de la porte Saint-Martin, et on lisoit distinctement sur la frise au milieu de quelques lignes de lettres « effacées : *CONSTANTI FILIO PRINCIPI*. Ces lettres étoient « gravées sur un ornement de feuillages qui couvrait toute « la frise, et on jugeoit de là que cette inscription avoit été « tracée sur un arc plus ancien longtemps après son érection. » ²

Nous verrons bientôt que la haute antiquité de l'arc est

1. Voir pl. II, fig. 1.

2. Terrin, *o.c.*, *l.l.*



confirmée par certains motifs de sa décoration, qui le lient aux origines mêmes de la colonie. Mais revenons au fragment d'inscription que Peirese nous a conservé. Hirschfeld a pensé que les pierres sur lesquelles est gravée l'inscription avaient été mal assemblées, et il a proposé, faisant passer certaines lettres de la deuxième ligne à la première, la restitution suivante : ¹

*d.n. constantino... diui cONStanTI F PRINCIPI
inuictissimO.D.D.*

L'hypothèse d'un déplacement des pierres de l'architrave paraîtra bien hardie à qui regardera le dessin de Peirese. En outre, il est aisé de constater en se reportant au même dessin que le texte proposé à la première ligne est beaucoup trop long pour un arc à une baie : or, c'est le plan que l'on attribuait jusqu'à présent à l'« arc de Constantin ». Certes, on ne peut rien tirer de la lecture ONT. S.. O. Mais si nous observons attentivement le croquis de la planche II, nous constatons que les clous qui fixent la lettre N de la deuxième ligne ne sont pas disposés comme ils le sont pour la même lettre à la première; de même, T est maintenu ici par deux crampons, et là par un seul. Peirese n'a-t-il pas mal lu ces deux lettres? On se doute bien que les lettres de bronze n'existaient plus de son temps, et que la lecture ne se pouvait faire que d'après la disposition des trous, et d'après des traces plus ou moins profondes laissées dans la pierre. Or, on observera que les deux trous qui suivent la lettre S conviennent parfaitement à la lettre V; que ceux qui précèdent cette lettre conviennent mieux aux lettres RI qu'aux lettres NT; et on est amené ainsi à la lecture :

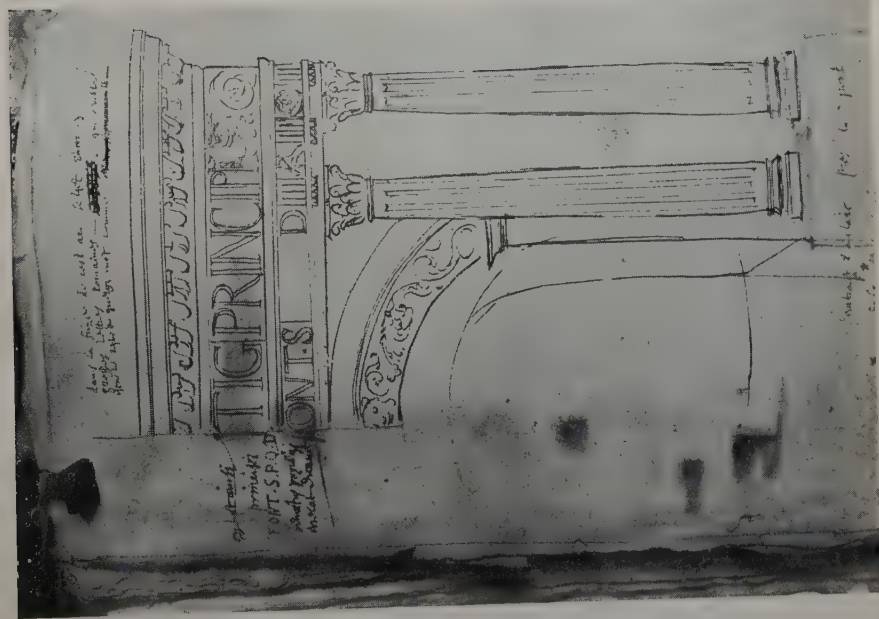
restitut ORI SVO D(ecreto) D(ecuriorum).

Avant *restitutori*, il faut évidemment les mots *Arelatenses* ou *col(onia) Arelat(ensium)*; après *principi*, de toute nécessité une épithète : et cela fait beaucoup trop de lettres, si

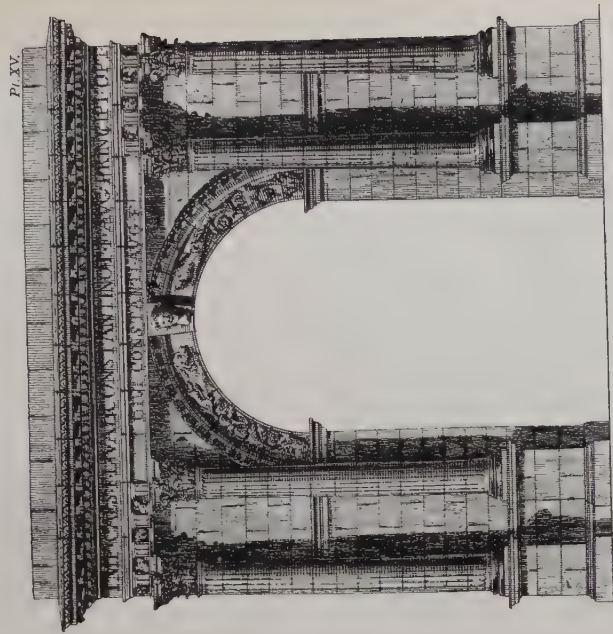
l'on observe que, dans l'hypothèse d'un arc à une seule baie, Peiresc nous a conservé la moitié de la ligne. La même remarque s'impose au sujet de la première ligne, que l'on ne peut absolument pas compléter si l'on ne dispose de beaucoup plus de onze lettres. La conséquence est claire : les ruines qui existaient du temps de Peiresc n'étaient que la partie droite d'un monument beaucoup plus large qu'on ne l'a cru jusqu'ici. On ne peut songer à un arc à trois baies, du type de l'arc d'Orange : car l'entablement aurait régné au-dessus de la baie centrale, toujours beaucoup plus élevée que les deux autres, tandis qu'ici les colonnes ne s'élèvent pas plus haut que l'arcade de droite. Il faut donc admettre un monument à deux baies égales. Dans cette hypothèse, on comprend les quatre colonnes qui ornaient la façade latérale, et l'inscription se complète aisément.

On peut songer à la restitution suivante : [*d(omino) n(os- tro) Fl(aui)o Constantino, diui Constan]ti f(ilio), principi [maximo, col(onia) Arelat(ensium) restitut]o[ri] s[u]o, d(e- creto) d(ecurionum)*. Elle concorde avec la lecture TI F- PRINCIPI de Peiresc, que l'on retrouve chez Saxi. Tous les auteurs dans la suite ont fait à Constantin l'honneur de la dédicace. Il est permis pourtant d'hésiter. Un texte d'Ammien Marcellin nous apprend que Constance, vainqueur de Magnence, fit élever en Gaule, où il résidait, et en Pannonie, où il avait triomphé de son adversaire, des arcs de triomphe¹. Nous devons nous attendre à trouver un de ces arcs à Arles, où Constance vint séjourner au lendemain de sa victoire, et célébrer fastueusement sa 30^e année d'*imperium*. Le monument qui nous occupe ne lui serait-il pas dédié ? C'est ici le lieu de se rappeler ce que nous avons dit au sujet de la deuxième ligne de l'inscription : la lecture des auteurs du XVII^e siècle a été faite d'après les trous des crampons qui fixaient des lettres de bronze. Dès lors, qui ne voit que les deux points qui suivent TI à la première ligne peuvent être le souvenir d'un O aussi bien que de F ? Notre conjecture trouve une confirmation précieuse dans le dessin

1. Amm. Marcell., XXI, 16, 15.



1. L'ARC DU RHONE AU XVII^e SIÈCLE. Dessin de Jean Gertoux, Aix, Bibl. Arbaud, M Q 451, cahier ii.



2. L'ARC DU RHONE. Gravure de Guibert. Lalauzière, *Abrégé chronol.*, pl. XV.

de Gertoux, qui a lu : TI G PRINCIPI¹. Cette lecture est sincère, car il est manifeste que Gertoux n'a pas été influencé par le désir que sa transcription eût un sens : il faut donc admettre qu'il a vu sur la pierre le tracé de la partie gauche d'un O.

Il résulte de ces observations que la lecture CONSTANTIO est légitime². Et il n'y a pas lieu de s'étonner que Constant se soit approprié, en y faisant graver une inscription, un arc déjà existant : Constantin, à Rome, n'avait-il pas bâti un arc de triomphe à l'aide de morceaux disparates empruntés à des monuments antérieurs? Nous proposons donc, en définitive, la lecture suivante :

[imp(eratori) Caes(ari) Flauio Iulio Constan]ti[o], principi
[maximo, col(onia) Arelat(ensium) restitut]o[ri] s[u]o d(e-
creto) d(ecurionum).

L'architecture de l'arc paraît avoir été analogue à celle de l'arc de Langres³ ; mais on ne saurait tenter de restitution sérieuse avec les renseignements que nous possédons⁴. Les plus sûrs — croquis de Gertoux et de Peiresc — datent d'une époque où le monument tombait en ruine ; en outre, il y a une part de restitution dans le dessin de Gertoux, et quelque négligence dans celui de Peiresc, qui paraît s'être intéressé surtout à l'inscription : c'est ainsi que sur ce dessin les sculptures de l'archivolte se continuent très bas, alors qu'on s'attendrait qu'elles se terminassent à une moulure couronnant un pilastre d'ante, comme l'a représenté Gertoux ; on ne peut de même s'expliquer que par une négligence d'exécution le vide que Peiresc a laissé entre l'architrave et la frise.

Le style de cet entablement a d'ailleurs de quoi surprendre : il unit bizarrement le corinthien et le dorique : colonnes, chapiteaux et frise appartiennent à l'ordre corin-

1. Voir pl. III, fig. 1.

2. On ne saurait objecter qu'il est normal que *Constantio* soit suivi d'un point séparatif : sans doute existait-il, et la trace en avait-elle disparu. Avec la lecture *Constanti f.*, il n'y a pas davantage de point après *Constanti*.

3. Cf. Espérandieu, *Recueil*, IV, n° 3270.

4. Il est presque superflu de dire que notre croquis de la pl. II, fig. 3 n'a nullement la prétention d'offrir une restitution du monument, mais seulement de l'inscription.

thien ¹, tandis que l'architrave est constituée par l'alternance de triglyphes et de métopes qui caractérise la frise dorique. Nous retrouverons cette curieuse particularité au théâtre, et nous verrons qu'on ne saurait y reconnaître, comme certains l'ont cru, le signe d'une époque tardive.

Ce n'est pas seulement par une aussi singulière audace de style composite que notre arc s'apparente au mur d'enceinte du théâtre; la parenté se manifeste encore plus étroite dans le détail de la décoration, où l'on remarque non seulement les mêmes rinceaux à têtes d'animaux, mais encore et surtout les mêmes métopes ornées d'un taureau accroupi. Ce dernier motif mérite une attention particulière. On a rapproché de l'architrave du théâtre d'Arles des têtes de taureau formant console à la porte nord de l'amphithéâtre de Nîmes, et des bustes de taureaux qui décoraient une des portes antiques de la même ville ². Expliquer les taureaux de l'amphithéâtre de Nîmes comme un « symbole des combats de taureaux », c'est juger de la destination du monument dans l'antiquité d'après celle qu'on lui donne aujourd'hui; l'explication ne vaut d'ailleurs pas pour le théâtre d'Arles, car il faut quelque fantaisie pour supposer, comme on l'a fait, que l'amphithéâtre de cette cité ne fut bâti que sous Constance, et que les jeux, auparavant, avaient lieu dans le théâtre ³. On a dit plus souvent, avec Mérimée, que ces taureaux ornaient des monuments élevés sous Auguste : on se fondait sur un texte de Suétone qui dit qu'Octave naquit dans la région du Palatin, près des têtes de bœuf, *regione Palati, ad Capita bubula* ⁴. Cette

1. Les chapiteaux, corinthiens sur le dessin de Gertoux et la gravure de Guibert, paraissent composites chez Peiresc.

2. Estrangin, *Mém. des Antiq. de France*, XIII (1837), p. 101. Sur ces monuments, cf. Grangent, Durand et Durant, *Descr. des monuments antiques du midi de la France, département du Gard*, (1819), pl. XVI, fig. 1, et pl. VII, fig. 2.

3. Ces opinions sont développées par Henry, dans *Mém. des Antiq. de France*, XV (1840), p. 70. Laugier de Chartrouse, *ibid.*, XIII (1837), p. 90, écrivait vers le même temps, avec plus de prudence : « Qui sait si l'idée des métopes ne se rattache pas à l'existence des bœufs sauvages qui habitent encore aujourd'hui les localités marécageuses de notre vaste territoire ? »

4. Suet., *Aug.*, 5.

dernière expression désigne un *uicus* de Rome : elle n'autorise en aucune façon à dire qu'Octave « naquit dans une maison dont la façade était ornée de têtes de taureaux » ¹.

Il n'en est pas moins vrai que la représentation du taureau n'est pas sans rapport avec Auguste : et si l'on s'en tient au fait que cet animal est représenté sur des monuments d'Arles et de Nîmes qui paraissent, par ailleurs, n'être pas postérieurs à ce prince, on n'a que l'embarras du choix entre les explications possibles. Un grand nombre de monnaies d'Auguste, particulièrement entre les années 12 et 10 avant notre ère, portent l'effigie du taureau cornupète, c'est-à-dire qui bondit la corne en avant ². On a dit qu'Auguste avait choisi ce type monétaire, pareil au type marseillais, pour concurrencer la monnaie frappée par Marseille ³. Si l'on adoptait cette explication, il serait séduisant de voir dans la représentation du taureau sur les monuments de la colonie d'Arles le souci d'affirmer que cette colonie, dotée de la plus grande partie du territoire de Marseille, prenait désormais la place de l'antique cité phocéenne. Mais on a dit aussi que les monnaies d'Auguste au type du taureau cornupète, qui paraissent avoir été toutes frappées à Lyon, symbolisent la victoire de Rome sur les Germains et sur les Gaulois ⁴ : dans cette hypothèse, la décoration de l'« arc de triomphe » d'Arles, de la porte de Nîmes dite porte d'Auguste, comme du théâtre d'Arles et de l'amphithéâtre de Nîmes, aurait la même signification que présentent les trophées d'armes des nombreux « arcs de triomphe » de la Narbonnaise. Il est vrai que, d'après une hypothèse toute récente, les monnaies d'Auguste à l'effigie du taureau seraient une imitation des monnaies de *Thurium*, dont les ancêtres d'Auguste étaient originaires, ainsi qu'en témoigne le surnom de *Thurinus*, qu'Auguste portait, au

1. Estrangin, *l.c.*; cf. id., *Etudes*, p. 67.

2. Cf. Cohen, *Descr. des monnaies impér.*, 2^e éd., Aug., nos 136 à 141, 152 à 158, 36; H.-A. Grueber, *Coins of the Roman Republic in the British Museum*, II, p. 429 et 430, et pl. CVII, 13 à 18.

3. Gabrici, *La numismatica di Augusto*, dans *Studi e materiali di arch. e numism.*, III (1905), p. 191; A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 254, 428 et 429.

4. H.-A. Grueber, *o. c.*, II, p. 429, n. 2.

dire de Suétone, dans sa jeunesse ¹. Dans ce cas, la présence du taureau sur les monuments d'Arles et de Nîmes serait simplement un hommage à cet empereur, dont les dits monuments sont effectivement contemporains.

On voit quelle est la diversité des hypothèses possibles; encore ne l'avons-nous pas épuisée, et nous ne nous arrêterons à aucune des explications précédentes. Il y a lieu, en effet, d'établir entre les monuments d'Arles et ceux de Nîmes une distinction qu'on n'a pas faite jusqu'ici : à Nîmes, on trouve un buste de taureau bondissant à la porte d'Auguste, des têtes de taureaux formant console à l'amphithéâtre : on peut songer au type monétaire à l'effigie du taureau cornupète, et adopter l'une des explications que nous avons énumérées. Mais à Arles, la représentation qui se répète à l'« arc de triomphe » et au théâtre est différente : le taureau est représenté entier et accroupi. Cette figure très particulière ne rappelle pas les monnaies au type du taureau cornupète; mais elle rappelle de fort près certaines représentations du signe du taureau dans le zodiaque ². Dès lors, le motif arlésien prend une signification précise : on sait en effet que la *gens Iulia* prétendait descendre de Vénus, et que le signe du zodiaque attribué à cette déesse est précisément le signe du taureau; ce signe fut adopté comme enseigne par plusieurs légions de César ³, et la *legio VI Victrix*, en particulier, le garda comme emblème ⁴. Nous devons donc, en définitive, interpréter le motif du taureau accroupi, répété sur deux monuments d'Arles, comme l'emblème de la légion à laquelle appartenaient les premiers colons d'*Arelate Sextanorum*. On peut ajouter qu'il n'est pas impossible que les Arlésiens aient reproduit ce symbole avec complaisance parce qu'il rappelait celui de Marseille, multiplié à satiété sur les monnaies

1. A. Blanchet, C. R. A., 1919, p. 134-142. Cf. Suet., *Aug.*, 7 et 4.

2. Aratos, V, 167, décrit le Taureau comme « blotti », πεπηγός. Cf. Thiele, *Antike Himmelsbilder*, p. 70, et fig. 23 et 72.

3. Cf. Domaszewski, *Die Tierbilder der Signa*, dans *Arch.-epigr. Mitt.*, X, p. 182 sq.

4. Cf. Sauveur, *Etude hist. sur la legio VI Victrix*, Louvain, 1908, extr. du *Musée belge*.

de la cité rivale. Mais sa signification essentielle, c'est, nous le répétons, le souvenir de la *legio VI Victrix* et, par elle, de Jules César. Il ressort nettement de là que les monuments où est figuré ce motif sont contemporains des premières années de la colonie.

Si le motif du taureau accroupi nous reporte à César, ce n'est pas à dire que le monument soit contemporain du dictateur : il n'a dû être édifié, comme tous les plus anciens monuments de la colonie, que sous Auguste ; et peut-être était-ce la tête de cet empereur divinisé qui était figurée, entourée de rayons, à la clef de l'arcade. Il nous paraît en effet probable que le buste à tête radiée qu'on voit à cet endroit sur le dessin de Peiresec représentait Auguste pourvu des attributs d'Apollon-Hélios ¹. Un buste à tête radiée très semblable à celui-là se retrouve sur le tympan du fronton oriental de l'arc d'Orange ² ; nous l'interpréterions volontiers de la même manière.

Nous appellerons *arc du Rhône*, en raison de sa place au bord du fleuve, ce monument jusqu'ici appelé *arc de Constantin*, la dénomination traditionnelle se trouvant, comme nous l'avons montré, tout à fait impropre. Placé à quelques mètres à peine en avant du rempart, qui était certainement percé d'une porte à cet endroit, cet arc, tout en constituant un monument indépendant, était comme une première porte de la ville avant celle qui permettait d'en franchir l'enceinte : c'est par là que pénétraient dans la cité ceux qui arrivaient de Nîmes, de Narbonne, d'Espagne ; c'est par là qu'en sortaient, après être entrés dans Arles et avoir traversé la ville dans sa plus grande longueur, les voyageurs qui allaient d'Italie en Espagne. Aussi comprend-on que, comme la plupart des portes romaines, ce monument ait eu deux baies, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie.

La situation de l'arc du Rhône atteste que, dans la pen-

1. Sur le culte apollinien d'Auguste après Actium, voir, entre autres, W. Deonna, *R. A.*, 1920, 1, p. 184 sq., à propos de la patère en bronze des Fins d'Annecy.

2. Espérandieu, *Recueil*, I, p. 204.

sée des fondateurs de la colonie, le passage du fleuve devait se faire à l'endroit où son lit est le plus étroit, tout près de l'endroit où on le franchit aujourd'hui. Nous avons vu, en étudiant les voies romaines, que ce passage n'était, probablement, assuré que par un bac ou par les radeaux des utriculaire; quand on construisit un pont, on ne le fit pas à cet endroit-là, mais à près de 400 mètres en amont ¹. L'arc du Rhône perdit alors beaucoup de son importance; il restait néanmoins le monument qui annonçait aux marins remontant le fleuve qu'ils étaient arrivés devant les murs d'une puissante colonie romaine : lorsqu'on voulut lui faire porter une inscription en l'honneur de Constantin, on la plaça sur la façade qui regardait le Rhône ².

A quelle époque disparurent les derniers vestiges de cet arc? Un ordre des consuls d'Arles en date du 1^{er} mai 1643 en décida la démolition, parce qu'ils menaçaient ruine et obstruaient la voie publique ³. Mais l'exécution ne suivit pas immédiatement; Terrin, dans le texte que nous citons plus haut, dit : « on le voyait encore il n'y a que seize ans »; or, la « dissertation » où il écrit ceci date de 1703 ⁴, ce qui nous reporte à l'année 1687. Mais Seguin, dans ses *Antiquitez d'Arles*, parues précisément en 1687, dit : « Nous venons de perdre cette belle antiquité par la démolition entière de ce merveilleux ouvrage » ⁵. Le monument fut donc détruit un peu avant 1687.

1. Voir plus loin, p. 341 sq.

2. Cf. *Lettre* [d'un citoyen d'Arles] *contre l'entretien de Pamphile et d'Eubule*, 1724, p. 9 (Bibl. Méjanes, ms. 903) : « L'on a vu de nos jours abattre un superbe arc de triomphe près de la porte Saint-Martin, où l'on trouva dans la corniche du frontispice du Rhône le nom de Caius Marius... » L'auteur, qui manque absolument de critique, enrichit la légende déjà si riche de Marius en Provence, en lui attribuant cet arc; sa lecture prouverait, s'il en était besoin, que l'inscription était très effacée.

3. Cf. Aug. Vêran, *Congrès arch.*, 1876, p. 285, note.

4. Elle porte cette date dans la copie de *Bonnemant*. Cf., d'ailleurs, Capris de Beauvezer dans le *Dict. des hommes illustres de Provence*, art. Terrin.

5. Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, II, p. 25. Cf. la *Lettre* de 1724 citée plus haut : « L'on a vu de nos jours... »

CHAPITRE II

LE FORUM ET LES MONUMENTS VOISINS.

I. LE FORUM.

Comme toutes les cités du monde romain, Arles avait son forum, où se concentrait l'activité de la vie municipale. Il en est fait mention sur un fragment d'inscription trouvé aux Aliscamps ; la gravure est du ⁿe siècle ; malheureusement, le sens du texte ne peut pas être restitué ¹. Sidoine Apollinaire nous a conservé dans une de ses lettres le souvenir du forum d'Arles au ^ve siècle. Il raconte à son ami Montius comment les Arlésiens, l'ayant cru l'auteur d'un poème satirique où plusieurs d'entre eux étaient malmenés, ceux-ci, quand il parut au forum, s'enfuirent derrière les statues ou cherchèrent un refuge derrière les colonnes, afin de n'avoir pas à le saluer ². Le forum d'Arles était donc entouré d'une colonnade, suivant le type courant, et des statues peuplaient l'esplanade et les portiques.

Le cryptoportique et le portique du forum.

On ne s'est pas toujours accordé sur l'emplacement qu'il faut assigner à ce forum. Pierre Véran, au commencement du ^{xix}e siècle, le situait sur la place ombragée de platanes et ornée aujourd'hui de la statue de Mistral, qu'on appelle encore, d'après cette identification, place du Forum ³. Il dressait au milieu de l'esplanade, d'après une fausse re-

1. C. I. L., 5305.

2. Sid. Apoll., *Epist.*, I, 44, 7. On trouve aussi une mention du forum d'Arles dans la *Vie de Saint-Césaire*, I, 3, 22 (Migne, *Patrol. lat.*, LXVII, col. 4012), à propos du siège de 508 : *et publicant cunctis in foro* ; cf. *ibid.*, II, 3, 23 (Migne, *l. c.*, col. 1036) : *Ambulans per plateam ciuitatis, uidit econtra in foro...*

3. Au ^{xviii}e siècle, elle était appelée « place des Hommes », « place des Portefaix », ou simplement « la Place. »

constitution de Terrin, une statue de Constantin sur une colonne ¹; au nord, il plaçait le palais de Constantin, et au sud, des bains publics. Longtemps, en effet, on a considéré comme appartenant à des thermes une double galerie souterraine qui forme un vaste quadrilatère situé immédiatement au sud de l'actuelle place du Forum : les uns, comme Seguin, la rattachaient à des vestiges de thermes découverts au ^{xvii}^e siècle au sud du quadrilatère; les autres, comme Gaillard, y voyaient les bains de ce qu'on appelait alors le palais de Constantin, monument terminé sur le bord du Rhône par l'abside dite de la Trouille ². Pierre Véran a même précisé que le rectangle de la double galerie enfermait un « réservoir » ³. En réalité, comme on s'en convaincra par la description que nous allons en faire, cette double galerie est un cryptoportique; et il y a lieu de penser, malgré les difficultés auxquelles on se heurte, que ce cryptoportique soutenait le portique à colonnades du forum romain ⁴.

Pierre Véran a fait des vestiges de la double galerie qui étaient visibles de son temps un relevé assez soigneux pour qu'on puisse faire fond sur les résultats de son étude ⁵. L'espace délimité par cette galerie couvre un parallélogramme rectangle de 81 mètres sur 37, orienté de l'est à l'ouest. Les parties du souterrain qui sont le plus aisément accessibles aujourd'hui sont dans les caves de l'Hôtel du

1. P. Véran, *Musée d'Arles*, p. 73 sq. Cf. Terrin, *Diss. sur une colonne antique*. Cette colonne antique est le milliaire C. I. L., 5490. Le plan de P. Véran a été reproduit par M. Aug. Véran dans sa reconstitution d'Arles Constantinienne, *Congrès arch.*, 1876, pl. I et IV.

2. Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, p. 2-3; Gaillard, *Lettres*, B. S. A. V. A., VIII, (1914), p. 169 et X (1913), p. 72; cf. *Voyage d'Oberlin en 1776*, Bibl. Nat., n. acq. fr., ms. 10040, f° 73 verso.

3. Cf. P. Véran, *Description de quelques monuments romains qui existent à Arles*, ms. daté de 1806, conservé au Cab. des Estampes, *Topogr. de la France*, arrondissement de Tarascon, Arles.

4. Cette opinion nous paraît avoir été soutenue pour la première fois au début du ^{xix}^e siècle par Penchaud, ingénieur en chef du département des B. du Rh. (Cf. *Stat.*, II, p. 436; *Almanach de la Ville d'Arles pour 1826*, p. 43-44).

5. P. Véran, *Musée d'Arles*, p. 77. Le plan avait été gravé pour l'ouvrage du P. Dumont; il a été reproduit par Noble Lalauzière, *Abrégé chronol.*, pl. XII. M. Aug. Véran, B. S. A. V. A., V (1908), p. 285 sq. et planche, l'a superposé au plan de la ville moderne. Cf. notre planche IV.

Nord et dans celles de M. H. Dauphin, au n° 6 de la rue Balze, c'est-à-dire sur les côtés nord et ouest du rectangle. Chaque galerie a 4^m 50 de large; elles communiquent entre elles par une série d'arcades surbaissées construites en grandes pierres de taille; les blocs parfaitement ajustés qui les forment donnent au mur une épaisseur de 0^m 60; les deux autres murs, de part et d'autre, sont parementés de moellons smillés disposés en assises régulières. Les galeries sont voûtées en berceau : à l'Hôtel du Nord, les moellons des voûtes, semblables à ceux des murs latéraux, apparaissent à nu; chez M. Dauphin, ils sont restés couverts d'un enduit de plâtre. A la retombée des voûtes court une corniche de pierre calcaire haute de 0^m 48, offrant le profil d'une doucine. Dans le mur de la galerie intérieure, en face de chaque arcade du mur médian et au-dessus de la corniche, s'ouvrent des soupiraux à cintre surbaissé, construits en grandes pierres de taille : il est évident que la galerie prenait jour par là sur la place autour de laquelle elle se développait. On a relevé sur deux grandes pierres de ce mur une marque de tâcherons formée des trois lettres grecques Α Η Ι, ce qui prouve que des ouvriers grecs ont participé à l'extraction de la pierre ou à la construction de la galerie ¹.

Le dispositif que nous venons de décrire est incontestablement celui d'un cryptoportique double; mais il ne laisse pas d'être assez surprenant. Le cryptoportique paraît avoir été essentiellement en usage pour les villas romaines, où on le rencontre fréquemment, comme passage ou lieu de promenade abrité de la chaleur, du vent et de la pluie; aucun forum romain, à notre connaissance, n'offre de constructions souterraines de ce genre. Cependant, on ne voit pas ce qu'aurait pu être la place délimitée par le cryptoportique d'Arles, sinon un forum; ses dimensions correspondent aux dimensions moyennes des forums du monde

1. Héron de Villefosse et J. Formigé, *Bull. des Antiq. de France*, 1944, p. 259. M. Formigé nous signale qu'on vient de trouver une troisième marque de ce genre sur une pierre du mur de la galerie extérieure, à l'angle sud-est du monument.

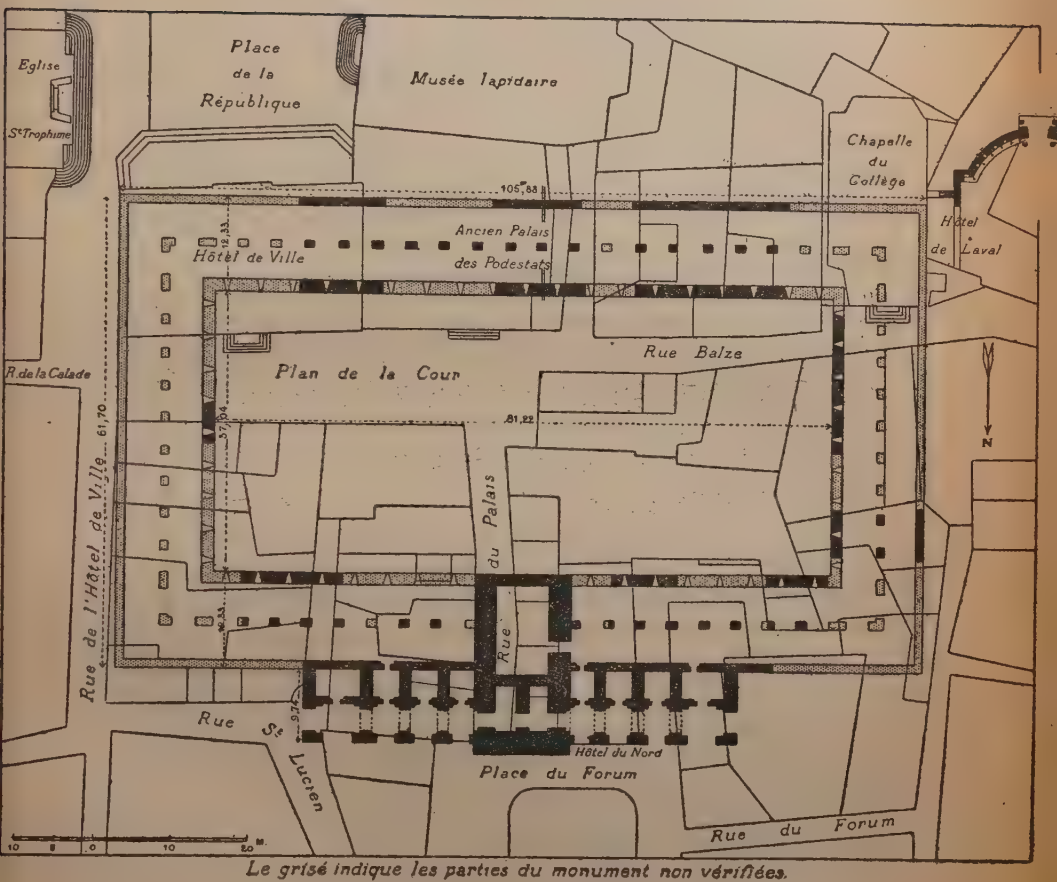
romain ; enfin nous verrons qu'il y avait un temple — peut-être un Capitole — sur le milieu d'un des côtés longs du rectangle, et que la basilique judiciaire était peut-être en face, sur le milieu du côté sud.

Si le forum d'Arles n'était pas au centre de la cité, mais assez près du rempart ouest, c'est que toute la partie est de la ville était bâtie sur une colline assez abrupte, peu propre à l'établissement d'une esplanade. A l'endroit où le forum fut construit, la pente était plus douce, mais sensible encore pourtant : aussi est-il probable que la particularité de la double galerie souterraine est due essentiellement au désir d'obtenir une plateforme de niveau pour y asseoir un portique à colonnade. La place que limitait ce portique devait être en pente de l'est à l'ouest, ce qui facilitait l'écoulement des eaux, et le mur de l'ouest devait être, par conséquent, plus élevé que celui de l'est ¹. On remarquera que sur le relevé de P. Vêran le côté est du rectangle est indiqué seulement par une petite portion du mur intérieur, interrompue par un soupirail ; le mur médian et le mur extérieur ne sont figurés que par restitution ² : il y a lieu de se demander s'il n'y avait pas de ce côté, où la colline s'élève brusquement, qu'une galerie simple. Ce système de nivellement par galeries souterraines voûtées est celui que nous retrouverons à l'amphithéâtre, avec des galeries dont la construction rappelle de très près celle du cryptoportique du forum.

Il est très probable que ce cryptoportique devait servir aussi de refuge en cas de pluie ou même de lieu de promenade les jours de grande chaleur. Il servait également, nous le verrons, de passage pour aller du forum à un monument — le monument de l'hôtel de Laval — qui était situé immédiatement à l'ouest et en contrebas. Des escaliers devaient permettre, de place en place, de descendre du portique supérieur dans le souterrain. Mais que la destination

1. On trouve à Lutèce, au monument de la rue Soufflot, une colonnade portée par un mur à 2 m. au-dessus de la place qu'elle limitait. (Cf. De Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 60-65.)

2. Voir pl. IV.



PLAN DU FORUM D'ARLES.

D'après P. Véran, *Musée d'Arles*, p. 77, et Aug. Véran, *B.S.A.V.A.*, V (1908).

essentielle du cryptoportique n ait pas été de servir de promenade et de passage, c'est ce que nous paraît indiquer le fait qu'il était interrompu, au milieu du côté nord, par les fondations du temple qui s'élevait à cet endroit.

Il y a lieu de croire que la colonnade du forum d'Arles était simple, et non double, bien que les substructions du portique fussent constituées par une double galerie. On voit en effet dans la cave de M. Dauphin, au-dessus de la voûte de la galerie extérieure, un mur percé d'une ouverture cintrée; les montants et le cintre sont très régulièrement bâtis en pierre de taille; la porte s'ouvrait exactement dans l'axe de la galerie; elle a été murée postérieurement, et il serait très intéressant de la dégager. Mais il n'est pas douteux, dès à présent, qu'elle ne fasse partie du même ensemble que le cryptoportique, et l'on peut affirmer, en conséquence, que le fond du portique du forum ne formait pas une galerie continue, puisqu'elle était interrompue, au moins à cet endroit, par un mur de refend percé d'une porte. On peut supposer que la partie antérieure du portique était constituée par un déambulatoire décoré d'une colonnade, et que le fond était occupé par de petites salles, selon toute vraisemblance des boutiques ou des *scholae* de corporations.

Le portique et la place elle-même étaient décorés de statues, comme c'était le cas pour tous les forums du monde romain, et comme le témoignage de Sidoine Apollinaire le confirme. Lantelme de Romieu, qui écrivait au xvi^e siècle, vit à Arles « quelques statues de marbre antique », dont une qu'il affirme être celle de l'empereur Hadrien, et deux « sans tête, vestues comme d'une toge ou prétexte » ¹. Ces statues ont disparu : la première fut emportée à Marseille, du temps de Romieu, par François de Lorraine, grand prieur de France; il est vraisemblable qu'elles avaient décoré le forum.

La double galerie du forum présente de frappantes ana-

1. Romieu, *Antiq. d'Arles*, ch. VIII (copie Bonnemant, f^o 4 verso et f^o 5 recto).

logies de construction avec les substructions du théâtre et de l'amphithéâtre, qui sont de l'époque d'Auguste. D'autre part, nous verrons bientôt qu'un monument voisin du forum, et qui ne peut lui être antérieur, date incontestablement du 1^{er} siècle de notre ère. Dans ces conditions, il y a lieu de penser que le forum d'Arles fut bâti sous Auguste. Les vraisemblances historiques confirment d'ailleurs les données de l'archéologie : car le premier soin des colons d'*Arelate* dut être, en même temps qu'ils ceignaient leur cité d'une muraille, d'y bâtir la place où se concentrait la vie publique.

Les rostres et
le Capitole.
— Le monu-
ment de la
place du Fo-
rum.

On peut assurer qu'autour de cette place s'élevaient des monuments publics, temples et édifices municipaux. Ici encore, nous devons invoquer le témoignage de Sidoine Apollinaire : dans sa lettre à Montius, il raconte qu'un de ses amis, Catullinus, qui était venu d'Auvergne en Arles, comme les Arlésiens lui parlaient du poème satirique qui les chagrinait, éclata de rire et s'écria « qu'il méritait d'être affiché en lettres d'or aux Rostres ou même au Capitole ¹ ». Catullinus voulait-il parler de la tribune aux harangues et du Capitole de Rome ? Ce n'est pas impossible ; mais il y a plus de chances, croyons-nous, pour qu'il ait entendu désigner des monuments arlésiens. Nous sommes dans la seconde moitié du v^e siècle ; la tentative d'Avitus, qui a fondé quelques années auparavant un empire gaulois, a renforcé en Gaule l'esprit particulariste : dans ces conditions, parlant à Arles au milieu d'Arlésiens, si Catullinus avait pensé à des monuments de Rome, il se serait exprimé avec plus de précision. Nous sommes donc autorisés à conclure qu'il y avait à Arles un Capitole et une tribune aux harangues ; chacun de ces monuments comportait, au moins au v^e siècle, une *tabula* pour l'affichage des documents officiels.

L'existence d'un Capitole à Arles est d'ailleurs attestée par un autre témoignage : c'est le nom d'une rue du

1. Sid. Apoll. o. c., I, 44, 3.

moyen âge dite rue *Capduelh*. Le contrat de 1402 qui la mentionne dit qu'elle était appelée aussi *Sigia vetus*. Or, d'après d'autres actes du xv^e siècle, la *Siega vieilha* était un quartier d'Arles voisin de l'église Saint-Lucien¹. On est, dès lors, amené à penser au demi-fronton supporté par deux colonnes que l'on voit aujourd'hui sur la place du forum, contre la façade de l'Hôtel du Nord, c'est-à-dire tout près de l'endroit où s'élevait la dite église. Si l'on se reporte au plan de la double galerie souterraine, on voit que le monument auquel ce fronton appartenait se dressait exactement au milieu du côté nord du rectangle. Dès le xvi^e siècle, on en fit un Capitole². Dans un ouvrage d'ailleurs confus, incorrect, et dénué de toute critique, François Porchier, en 1650, le donnait pour un temple de Diane; mais en même temps il signalait que les consuls ayant creusé le puits de la grand'place, on trouva « au plus bas de la terre » une statue de Minerve³. Cette découverte serait de nature à fortifier singulièrement l'identification du monument de la place du Forum avec un Capitole; mais l'assertion de Porchier est très suspecte: il est le seul auteur, à notre connaissance, qui mentionne cette découverte, et il n'existe pas de trace de la statue en question. Sans mettre en doute sa bonne foi, on est en droit de penser qu'il a recueilli une interprétation hasardée de quelque trouvaille insignifiante.

Cette interprétation était évidemment suggérée par l'idée alors répandue que le monument voisin de Saint-Lucien était un temple de Minerve⁴. « Quelques-uns soutiennent, écrit Gilles Duport en 1690, que l'église de Saint-Lucien a été appelée d'abord Notre-Dame du Temple, à cause qu'elle était bâtie devant le temple de Minerve dont on voit encore quelques restes... »⁵. Estrangin,

1. Cf. E. Fassin, *Le Musée*, 1873-4, p. 450.

2. Romieu, *Antiq. d'Arles*, copie Bonnemant, f° 3 verso.

3. Porchier, *Hist. d'Arles*, II, p. 850 sq.

4. Il est assez piquant de voir Porchier en faire un temple de Diane et jucher la prétendue statue de Minerve sur les colonnes du théâtre. Voir plus loin, p. 348, note.

5. G. Duport, *Hist. de l'Eglise d'Arles*, p. 328. Cf. Clair, *Monum. d'Arles*,

en 1838, a consacré une longue dissertation à « Notre-Dame de la Minerve », nom qu'il attribue à la primitive église de Saint-Lucien, et qui paraît bien être de son invention ¹. En réalité, aucun document sérieux ne permet de parler de temple de Minerve ; la tradition qui le concerne est confuse et ne s'est affirmée que par intermittence ; on ne saurait dire, d'ailleurs, si elle est indépendante de la tradition relative au Capitole ou si elle en est issue.

L'identification des ruines de la place du Forum avec un Capitole était encore en faveur au début du XVIII^e siècle. Amat de Graveson, en 1719, rédigea une inscription destinée à commémorer la réparation du monument par les soins des consuls d'Arles, et elle commençait ainsi : *Hoc frustum antiqui Capitolii...* ² Pourtant, on ne s'en tint plus longtemps à cette opinion. Le chevalier de Gaillard raconte qu'un architecte nommé Clarisseau pensait avoir affaire à un temple de Bacchus, à cause des grappes de raisin qui ornent les rinceaux de l'architrave ; tout en combattant cet avis, — et à juste titre, car les grappes de raisin ne sont ici rien de plus qu'un motif ornemental — Gaillard parle, sans plus de raison, d'un « prétoire » ³. Au XIX^e siècle, M. Aug. Vérant a prononcé, tout aussi arbitrairement, le nom de « basilique argenteaire » ⁴. Enfin, tout récemment, on a émis l'idée que le fronton décorait une entrée monumentale du forum ⁵. Les proportions du fronton, telles qu'on le reconstitue d'après le fragment qui en subsiste, obligent à supposer une façade à quatre colonnes, ce qui fait penser à la façade postérieure d'un temple tétrastyle plus naturellement qu'à quelque propylée. Mais ce qui nous paraît décider en faveur d'un temple, c'est que la

p. 133, d'après Duport : « Jusqu'au VIII^e on l'a appelé Notre-Dame du Temple. »

1. Estrangin, *Etudes*, p. 81 sq.

2. Bonnemant, *Rec. d'antiq.*, cote lxx.

3. *Note seconde* sur la 1^{re} lettre, *B. S. A. V. A.*, VIII (1911), p. 171 sq. Il n'y a guère de doute que ce Clarisseau ne s'identifie à Clérissseau, peintre et architecte connu du XVIII^e siècle, qui a laissé plusieurs dessins de ruines antiques et un ouvrage sur les monuments antiques de Nîmes.

4. *Congrès arch.*, 1876, p. 284 et pl. I.

5. J. Formigé, *Bull. mon.*, 1913, p. 126 sq.



1. MONUMENT DE LA PLACE DU FORUM.
D'après *Congrès arch. de France*, 1906, II.



2. AMPHITHÉÂTRE D'ARLES. GALERIE.
(Cliché Marcheteau, Arles)

frise de la façade se retrouve identique sur un mur perpendiculaire, aujourd'hui empâté dans la bâtisse de l'Hôtel du Nord, et qui est le mur latéral de l'édifice romain ; on voit encore en place, au fond d'un des corridors du premier étage, un bloc de pierre sculpté où sont représentées des grappes de raisin ; la distance de cet endroit à la façade donne une longueur qui convient parfaitement au mur latéral d'un temple, mais s'explique beaucoup moins aisément pour une entrée de place publique.

On ne saurait dire avec certitude à quel culte était consacré ce temple : pourtant, sa situation au centre du côté nord du forum, le nom de rue *Capduelh* donné à une rue toute voisine de ses ruines, nous invitent à accepter l'opinion qui régna, en somme, sans conteste, du xvi^e au xvin^e siècle, et à l'identifier, malgré l'absence de tout document épigraphique, avec le Capitole d'*Arelate*.

Il semble que la construction de ce temple soit postérieure, au moins de quelques années, à celle du cryptoportique, et qu'elle n'ait pas été prévue dans le plan primitif du forum. En effet, le mur de fondation du temple coupe la double galerie au milieu d'une arcade : un architecte qui aurait conçu en même temps le cryptoportique et le temple eût disposé les choses avec plus de régularité¹. Le petit appareil de ce mur est d'ailleurs le même que celui de la voûte des galeries : aussi doit-on penser que si les deux constructions ne sont pas contemporaines, il n'y eut pas entre elles un grand intervalle de temps.

Le temple subit, à une certaine époque, des remaniements. La partie d'entablement qui subsiste porte des trous qui ont servi à des crampons fixant des lettres de bronze : on voit même l'empreinte de certaines de ces lettres, pour lesquelles un léger creux avait été ménagé dans la pierre. Séguier, archéologue nîmois du xvin^e siècle, a essayé de reconstituer l'inscription d'après les trous

Restauration
du monu-
ment et con-
struction
d'un second
forum.

1. L'ouverture des arcades est de 3^m23 : il n'y a que 2^m40 entre le mur et le pilier le plus proche. Nous devons cette observation à M. J. Formigé.

de scellement, comme il avait fait pour la Maison carrée : mais sa tentative fut moins heureuse à Arles qu'à Nîmes. Il a lu une dédicace à Constantin II, à son père mort, à sa grand'mère Hélène et à sa mère Fausta ¹ : cette lecture est extrêmement contestable : nous indiquerons seulement que la restitution de Séguier suppose six lignes, quand il ne peut y en avoir que trois sur la frise et deux sur l'architrave. Il est permis cependant de retenir le nom de Constantin, qui revient plusieurs fois, et a dû frapper d'abord Séguier. Mais cela n'implique pas que le monument date de cet empereur : on sait que l'œuvre monumentale de Constantin fut faite, pour une bonne part, de restauration, réadaptation et consécration nouvelle d'édifices antérieurs. On observera que l'inscription figure sur la façade postérieure du temple : or, c'est la façade antérieure qui devait porter l'inscription dédicatoire primitive. Nous pensons que si Constantin a fait graver une inscription sur la partie du monument qui était extérieure au forum, c'est que, par suite de constructions nouvelles, cette partie prenait une importance décorative qu'elle n'avait pas possédée jusque-là.

Certains indices archéologiques confirment et précisent cette hypothèse. Le chevalier de Gaillard écrivait vers 1765 : « Il est notoire qu'il y avait en cet endroit une quantité de colonnes de granite, semblables aux deux qui sont debout, et que quatorze ou quinze furent enterrées dans les fondations de la Bourse-Marchande, qui a été bâtie en 1731. » Et l'abbé Bonnemant ajoute en marge de la copie qu'il nous a laissée des *Lettres* de Gaillard : « Il me souvient d'avoir vu dans mon enfance, à la Place, plusieurs colonnes qui, à ce que je puis me rappeler, n'étoient que de pierre ; elles bordoient la Place du côté de la rue qui mène à la Tour du Fabre, en face du monument ² ». La Bourse Marchande, ou maison consulaire des marchands, était située sur l'actuelle place du Forum, à quelques mètres du fronton

1. C. I. L., 668.

2. B. S. A. V. A., VIII (1914), p. 173.

antique, et précisément sur le côté ouest de la place, indiqué par Bonnemant ¹. Une pareille abondance de colonnes en cet endroit s'explique, croyons-nous, par l'existence d'un portique; on ne saurait, en effet, prétendre que ce fussent des colonnes du temple, qui auraient été enlevées, et remployées là : les deux colonnes de granit qui soutiennent aujourd'hui le fronton sont manifestement mal proportionnées aux chapiteaux : il y a lieu de penser qu'en même temps que l'on construisit le portique, on remplaça par des colonnes pareilles aux siennes celles qui soutenaient d'abord le fronton.

Quelle fut la raison de ce remplacement ? Il faut la chercher dans un remaniement considérable que subit alors le temple. La façade postérieure fut avancée, de façon à venir à l'alignement de constructions nouvelles qui flanquaient le temple à droite et à gauche, et s'ouvraient sur le nouveau forum. Cela nous est attesté par l'existence de substructions qui sont encore visibles en partie. On remarque, en avant de la double galerie que l'on peut visiter dans les caves de l'Hôtel du Nord, des constructions souterraines d'un autre caractère : c'est un couloir à voûtes d'arête parallèle au cryptoportique, et flanqué au sud d'une série de chambres voûtées en plein cintre qui viennent s'appuyer au mur nord du cryptoportique. Cinq chambres sont visibles : il est possible qu'il y ait eu des réduits symétriques de l'autre côté du couloir, et que l'issue en ait été bouchée postérieurement. Les deux dernières chambres à l'est sont pleines d'ossements, ce qui a fait appeler ce souterrain des catacombes : en réalité, on y a simplement déversé les ossements des tombes qui étaient dans l'église voisine de Saint-Lucien. Ces deux chambres sont sous le temple même ; d'autres, dont Pierre Vérant a relevé le plan, mais qu'il n'est plus possible d'explorer aujourd'hui, s'étendent de l'autre côté du temple ². En somme, on se trouve en présence d'un

1. Elle occupait l'emplacement actuel de la librairie Danesi. « La pierre fondamentale de la Juridiction Consulaire, située sur la place des Portefaix, fut posée avec pompe le 6 juin 1731... » (Pomme, *Annales d'Arles*, ms.) Renseignements de M. Emile Fassin.

2. On ne pénètre pas davantage aujourd'hui dans la pièce qui termine

ensemble de substructions qui supportaient la façade postérieure du temple et, de part et d'autre, des édifices symétriques. Pierre Véran marque deux passages entre les substructions de l'ouest et le cryptoportique; nous n'en avons reconnu qu'un, au fond de la deuxième chambre : il a été pratiqué à une époque relativement récente, par une brèche ouverte dans le mur nord du cryptoportique. Il semble, dans ces conditions, qu'il y ait là des substructions indépendantes du cryptoportique du forum. D'ailleurs, les couloirs et les chambres sont construits d'une tout autre façon que la double galerie : les voûtes du couloir sont en blocage, avec arêtes en grandes briques séparées par d'épaisses couches de mortier; les murs de refend des chambres sont en moellons de calcaire disposés sans régularité. Ces substructions, et par conséquent les édifices qu'elles portaient, sont postérieurs au cryptoportique et au portique du forum.

On ne saurait préciser la nature des bâtiments nouveaux qui encadraient la façade postérieure du temple; mais pour ce qui est du travail de déplacement et de reconstruction de cette façade, il apparaît qu'on y procéda sans beaucoup de soin. Certaines pierres du fronton furent mal assemblées, en sorte que les détails des moulures ne se raccordent pas exactement; quant aux colonnes qui remplacèrent les anciennes, si elles étaient semblables à celles du nouveau portique qui s'étendait devant le temple, elles n'en produisaient pas moins, par leur peu de rapport aux autres membres d'architecture, l'effet d'une réfection maladroite¹.

Il n'est pas douteux que le remaniement du temple, la construction des deux bâtiments annexes et du portique ne soient contemporains de la nouvelle dédicace du temple, et que nous n'ayons, par conséquent, affaire à des embellissements constantiniens. Ainsi les thermes du nord, dont il sera question bientôt, devaient être reliés au forum par

les substructions à l'ouest sur le plan de P. Véran; cf. le nouveau relevé publié par M. J. Formigé dans *Bull. mon.*, 1913, p. 127.

1. Voir la photographie du monument, pl. V, fig. 1.

une place à colonnade qui constituait, si l'on veut, un second forum, le forum de Constantin à côté du forum d'Auguste : en sorte que le nom actuel de la place du Forum ne serait pas complètement inexact.

L'état actuel du monument à fronton date de 1719. Au xvi^e siècle, il semble, d'après l'auteur anonyme d'une *Collectio Antiquitatum Arelatis* dont l'abbé Bonnemant nous a conservé la Préface ¹, que des parties importantes de l'édifice étaient visibles à l'intérieur de la maison qui y était appuyée. Mais il est probable que ces parties alors cachées n'étaient rien d'autre que ce qu'on voit aujourd'hui de la place : en effet, au xvii^e siècle, il ne paraissait pas grand'chose de l'édifice ; un dessin fait par Jacques Peitret en 1661 nous montre la colonne de gauche empâtée, comme elle l'est encore, par un massif de maçonnerie qui n'en laissait voir que la partie supérieure, tandis que celle de droite était entièrement cachée par une maison dont le toit s'appuyait à l'entablement ². Seguin, en 1687 ³, le chevalier de Gaillard, en 1764 ⁴, affirment que de leur temps on voyait la partie inférieure et la base des deux colonnes dans la cave de la maison voisine ; leur hauteur totale était de 24 pieds, en sorte qu'elles s'enfonceraient sous le sol de la place d'environ 4 mètres : il n'est plus possible de s'en rendre compte aujourd'hui. En 1719, on dégagèa la colonne de droite, on renforça le mur entre les deux colonnes, et on y apposa une plaque de marbre dont l'inscription latine commémorait cette restauration ⁵. De nos jours, la plaque a disparu, remplacée par une autre qui porte simplement : « Place du Forum » ; à part cela, l'as-

Histoire succincte du monument de la place du Forum.

1. Anonyme Nicolay.

2. Une copie de ce dessin a été insérée par Bonnemant dans son *Recueil d'antiquités*, cote lxxi.

3. Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, I, p. 50. L'auteur parle de « quelques colonnes de marbre jaspé » : le dessin de J. Peitret ne permet pas de retenir cette affirmation.

4. Gaillard, 1^{re} lettre, *B. S. A. V. A.*, IV (1906), p. 88.

5. Cf. Bonnemant, o. c., cote lxx : dessin de J.-B. Compagnon, 1762, et texte de l'inscription relevé par Bonnemant.

pect du monument est celui qu'il présente sur les dessins et les gravures du XVIII^e siècle ¹.

II. LE MONUMENT DE L'HOTEL DE LAVAL.

On a dégagé de 1908 à 1910 les vestiges d'un monument qui s'adossait au mur est du forum ². Ces vestiges étaient partiellement connus depuis longtemps : on apercevait au fond d'une cave de l'hôtel de Laval, devenu ensuite le Collège, et aujourd'hui le *Museon Arlaten*, deux niches ménagées dans un mur circulaire, précédé d'une colonne cannelée debout sur sa base; la partie supérieure du mur apparaissait au-dessus du sol de la cour. On avait vu là, généralement, les restes d'un temple rond ³.

Le monument se présente aujourd'hui sous l'aspect d'un mur semi-circulaire coupé en son milieu par une entrée monumentale, et décoré, de chaque côté de la porte, de cinq niches en plein cintre. L'entrée, large de 2 m. 75, est intacte, avec son seuil et ses hauts montants faits de grandes pierres calcaires moulurées de façon à figurer des pilastres. On voit nettement sur le seuil et sur la face interne des mon-

1. Cf. le dessin de Bondon, gravé par Guibert pour l'ouvrage du P. Dumont, et qu'on trouve dans Lalauzière, *Abrégé chronol.*, pl. XIII.

2. Cf. Aug. Véran, *B. S. A. V. A.*, V (1908), p. 296-304; id., *ibid.*, VII (1910), p. 207-211; id. *Congrès arch. de France*, LXXXVI^e session, Avignon, 1909, II, p. 185-190; Cagnat et Aug. Véran, *B. A. C.*, 1910, p. CXXIII-CXXV; Héron de Villefosse, *ibid.*, p. CLIII-CLV; id., *Bull. des Antiq. de France*, 1910, p. 368-373; J. Formigé, *ibid.*, 1912, p. 419-423.

3. Cf. Peiresc, *Bibl. Nat.*, ms. lat. 6012, f^o 32 verso : « Dans la cave de la même maison de la Val y a des mesures de quelque temple antique, dont il paraît deux grandes niches et de fort grosses colonnes à côté d'icelles, cannelées à la corinthienne ». Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, appendice au t. II, p. 433 : « Ancien temple qui paraît avoir été bâti en rotonde ». Le P. Dumont, *Description*, ch. II, *Temples*, p. 55, appelle ce prétendu temple un Panthéon. Il est suivi par la *Statistique*, II, p. 436; par Jacquemin, *Guide*, p. 218; par Clair, *Monum. d'Arles*, p. 61, avec des réserves; id., *Découverte d'un temple romain dans la ville d'Arles*, rapport au ministre de l'Instr. publ., dans *Revue des Soc. savantes*, III (1864), p. 600-602. On trouve dans Lalauzière, *Abrégé chronol.*, p. 30, l'opinion qu'il s'agit d'un temple d'Auguste; de même Aug. Véran, *Congrès arch.*, 1876, pl. I. L'abbé Constantin, *Hist. des paroisses du diocèse d'Aix*, p. 61, en fait un baptistère; M. Aug. Véran, en 1906 (*B. A. C.*, p. CLXXXI), se ralliait à cette opinion. Estrangin, *Etudes*, p. 92, (cf. *Descr. d'Arles*, p. 38) pensait que ce pouvait être une basilique.

tants la trace de la porte. En avant de la porte et à l'extérieur se dressent, sur piédestal octogone et base moulurée, deux colonnes de calcaire lisse, qui déterminaient une sorte de porche d'accès. A l'intérieur, deux autres colonnes leur répondent : leur base repose également sur un piédestal octogone, mais elles sont cannelées, avec rudentures à la partie inférieure.

Les niches de l'exèdre sont de largeur inégale, entre 0 m. 80 et 1 m. 40. Elles étaient décorées de colonnettes de marbre gris veiné qui s'appuyaient au mur entre chaque niche ; il n'en a subsisté qu'un petit nombre, mais la forme de chacune d'elles et du chapiteau toscan qui la couronnait est nettement marquée dans le mur où elle s'encastrait. Ces colonnettes étaient posées sur des piédestaux moulurés qui étaient appliqués au mur de chaque côté des niches ; la troisième niche de part et d'autre de la porte était soulignée par un piédestal continu qui allait d'une colonnette à l'autre.

Les niches abritaient des statues de divinités ; on n'en a retrouvé que deux, très mutilées : l'une est un buste informe où se reconnaît pourtant la peau de lion, attribut d'Hercule ; l'autre est une statue féminine : elle est fort incomplète, mais le vêtement, court et qui frémit au vent de la marche, rappelle le type classique d'Artémis chasseresse ¹. C'est peut-être à cette statue que se rapporte l'inscription *HECATE* découverte dans les décombres ; un autre fragment se lit, vraisemblablement, *αΠΟΛΛΙΝΙ*.

Deux consoles de marbre, assez élégamment sculptées, présentent chacune sur la partie antérieure du bandeau une inscription : Héron de Villefosse a lu, en formant un texte unique :

PHILISCVS MA *rmora* RIVS FACIT ²

1. Cf. Espérandieu, *Recueil*, III, n° 2547.

2. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1910, p. 368 sq. — La répartition d'un seul texte épigraphique sur différentes pièces d'architecture n'a rien qui doive nous surprendre. Au marché de Timgad, le nom de *Sertius*, qui fit les frais du monument, est écrit lettre par lettre sur

Les lettres sont de très bonne époque ; elles remontent certainement au début du 1^{er} siècle de notre ère¹ ; il y a là sur la date du monument un renseignement qui n'est pas très précis, sans doute, mais qui est sûr.

L'abside est prolongée de chaque côté par une paroi plane de 1 m. 65 de long, elle aussi creusée d'une niche, ce qui porte le nombre total des niches à douze. Puis, le mur tourne à angle droit pour limiter le monument à l'est et à l'ouest. Du côté ouest, ce mur ne s'élève pas à plus de 0 m. 90 : mouluré en bas et en haut, il forme à hauteur d'appui un large parapet. A l'est, on a affaire à un mur véritable : mais il est interrompu très près de l'abside par un passage qui était décoré de colonnettes semblables à celles qui ornent les niches². On ne peut suivre l'un et l'autre mur que sur une longueur de quelques mètres : ils s'engagent sous la rue Balze et sous les maisons qui la bordent.

Le sol de l'édifice est recouvert de grandes dalles de calcaire ayant en moyenne 1 m. 50 sur 1 m. Un canal souterrain d'écoulement le traverse dans le sens de la largeur et va se déverser dans un autre canal qui longe à l'intérieur le parapet ouest. Du côté opposé, on remarque une rigole creusée le long du mur dans la pierre du pavement, et qui sort de l'édifice en passant sous la dernière niche. Enfin, une rigole de moindre importance, paraissant venir du centre du monument, qui n'est pas dégagé, se déverse dans le premier canal souterrain par un trou creusé dans une dalle. La nature du pavement, en très grandes dalles de pierre grossière, ne convient pas à une salle couverte ; la rigole qui court le long du mur est donne à penser que les eaux n'étaient pas recueillies par un toit, qui les aurait déversées à l'extérieur. Du reste, on ne peut con-

les dés de pierre qui soutiennent, au sommet de chaque colonne, la retombee de la voûte (cf. Boeswillwald, Cagnat et Ballu, *Timgad*, p. 193).

1. On remarque en particulier les deux branches égales de l'F, la queue droite de l'R.

2. Des fouilles hardies pratiquées en 1920 par MM. J. Formigé et Aug. Vénran sous la chapelle du Collège ont permis de reconnaître que ce passage ouvrait sur une rue perpendiculaire au monument, bordée au sud par des maisons et au nord par la galerie du forum ; le monument de l'hôtel de Laval s'appuyait au côté ouest de cette galerie.

cevoir que le monument ait été voûté, puisque du côté ouest il n'y a pas de mur, mais un simple parapet ; quant à une charpente, elle aurait été soutenue par des piliers ou des colonnes : on n'en trouve la trace ni sur le parapet, ni sur le dallage : celui-ci n'est interrompu qu'en un endroit, par un espace carré qui doit marquer l'emplacement de quelque piédestal. Il est donc clair qu'on a affaire à une place dallée, limitée au sud par l'exèdre, à l'ouest par un parapet à hauteur d'appui, à l'est par un mur ; le milieu de cette place était probablement orné d'un bassin, dont les eaux se déversaient dans le canal souterrain par la petite rigole que nous avons décrite.

Quelle était la nature d'un semblable monument ? Deux fragments d'inscriptions recueillis au cours des fouilles font penser à une basilique. Sur la moulure d'un débris de socle en marbre blanc, on lit le graffiti suivant :

ATLEADIS(?) IVDICIVM
hominis VES a NI IVDICI>M

« le jugement d'Atléas (?) est le jugement d'un fou ». C'est l'expression du dépit d'un plaideur qui s'estimait mal jugé. D'autre part, un fragment de cippe porte :

...ii VIR·QVinquennali
munerariO CANDIdato arelatensium
eQVM·PVBLicū habenti

Ce texte, relatif à un magistrat municipal qui était chevalier romain et portait le titre tout particulier de *candidatus Arelatensium*, doit être rapproché de la grande inscription du *podium* de l'amphithéâtre, qui nomme un certain C. Junius Priscus, dont les titres sont les mêmes. Or, C. Junius Priscus avait — c'est l'inscription de l'amphithéâtre qui nous l'apprend — concouru à l'ornementation de la basilique : raison toute naturelle pour qu'un cippe, surmonté peut-être d'une statue, lui fût dédié dans ce monument ¹.

1. Cf. là-dessus, et sur la lecture des deux inscriptions précédentes, nos *Notes sur quelques inscr. d'Arles*, dans R. E. A., 1920, p. 172-176.

Mais cela suffit-il pour identifier avec la basilique les ruines que nous étudions ? Ces ruines sont côtoyées à l'extérieur par un rempart de basse époque dont nous avons parlé au chapitre précédent ; il est bâti en énormes blocs disparates empruntés à des monuments romains. On n'a pas précisé au moment des fouilles — et c'est regrettable — si les inscriptions que nous venons de citer avaient été trouvées dans le rempart ou à l'intérieur de l'exèdre ; mais tout porte à croire qu'elles proviennent du rempart. En effet, toutes les basiliques étaient couvertes, et notre édifice ne l'était pas ; de plus, l'exèdre, percée d'une porte monumentale en son milieu, ne peut pas avoir joué le même rôle que les absides où se dressait, dans un grand nombre de basiliques, le tribunal. La basilique d'Arles était au moins contemporaine de l'auteur de l'inscription de l'amphithéâtre, c'est-à-dire qu'elle n'était pas postérieure aux premières années du II^e siècle ; on peut affirmer aussi qu'elle était voisine de l'hôtel de Laval, puisque deux fragments d'inscriptions qui en proviennent ont été utilisés dans le rempart qui le traverse ; mais on ne saurait la confondre avec le monument à exèdre qui a été exhumé dans la cour de cet hôtel.

D'autres documents épigraphiques recueillis au cours des mêmes fouilles ont fait penser à un temple du Génie de la colonie¹. Ils sont au nombre de deux : l'un est un morceau de dalle de marbre qui porte, gravées circulairement, les lettres suivantes : GEN·COL., *Genio coloniae* ; l'autre est un fragment de cippe où on lit :

GENIO coloniae
T·IVLIVs...
V·S· l(ibens) m(erito) :

Nous n'avons pu savoir si la première de ces pierres avait

1. Héron de Villefosse, *ll. cc.*

2. Cf. Aug. Vêran, *B. S. A. V. A.*, VII (1910), p. 240 ; Cagnat et Vêran, *l. c.* ; Héron de Villefosse, *ll. cc.* Ce dernier auteur a rapproché des deux inscriptions citées ici le fragment *C.I.L.*, 676, où il propose de lire : *genio colON·Arelatensium*.



Cliché Marcheteau, Arles.

1. LE MONUMENT DE L'HOTEL DE LAVAL.



Cliché Marcheteau, Arles.

2. L'ABSIDE DE LA TROUILLE.

été recueillie dans le monument même ou provenait du rempart voisin ; mais il est bien peu probable, en raison de ses petites dimensions dans tous les sens, qu'elle ait été remployée dans cette muraille, qui est bâtie de blocs énormes. Quant à la seconde pierre écrite, elle était connue dès le xvi^e siècle, et plusieurs auteurs attestent qu'elle était dans la cave de l'hôtel de Laval, c'est-à-dire à l'intérieur de l'exèdre ¹. Il paraît donc légitime d'attribuer ces deux dédicaces au monument que nous étudions.

Mais cela suffit-il pour le dénommer temple du Génie de la colonie ? Certes, bien des colonies et des municipales ont eu des temples dédiés à leur Génie ; mais nos inscriptions, qui n'ont rien de monumental, n'indiquent point, par elles-mêmes, un temple ; ces dédicaces, comparables aux dédicaces à Hécate et à Apollon dont il a été question plus haut, conviennent parfaitement à une statue du *Genius coloniae* qui aurait été placée dans une des niches de l'exèdre.

Si les inscriptions nous laissent dans l'incertitude sur la nature du monument, quels renseignements nous fournit le plan des vestiges exhumés ? Héron de Villefosse a écrit qu'ils offrent « la plus grande analogie avec l'entrée du grand temple de Zaghouan, en Tunisie ». Mais c'est là un simple lapsus : il n'y a pas de « grand temple » à Zaghouan ; il y a un nymphée décoré d'un portique semi-circulaire dans lequel on pénètre par chaque extrémité du demi-cercle, et au fond duquel une porte donne accès à une petite *cella* rectangulaire ² : la comparaison entre ce monument et celui de l'hôtel de Laval n'est pas soutenable. S'il fallait rapprocher les vestiges qui nous occupent d'un monument antique connu, nous penserions volontiers au *forum Augustum* de Rome : deux exèdres décorées de niches flanquant une place dallée au fond de laquelle s'élevait le temple de Mars Ultor ; à droite et à gauche du

1. Cf. C. I. L., 657. Romieu, *Antiq. d'Arles*, copie Bonnemant, p. 40, dit : « Ce petit épitaphe fut trouvé dans la cave de la dite maison, en une petite pierre de marbre, profondément. » D'Augières, dans le ms. lat. 6012 de la Bibl. Nat., f^o 58 verso et 71, dit : *secunda in cauea eiusdem domus familiae Valensis est reperita*.

2. Cf. Babelon, Cagnat et S. Reinach, *Atlas arch. de la Tunisie*, XXXV.

temple, des arcs de triomphe. On imagine aisément que les *Arelatenses* aient voulu compléter leur forum en imitant la magnifique construction augustéenne¹. Si l'on adopte cette hypothèse, on devra supposer, en pendant à l'exèdre connue, une autre exèdre, à la hauteur du portique nord du forum et au fond de la place, à l'ouest, un temple, dont on ne saurait affirmer qu'il fût dédié au Génie de la colonie.

On a découvert au cours des fouilles deux fragments de deux très grandes dalles de calcaire ayant dû servir soit de plafonds, soit de panneaux décoratifs ; leurs dimensions et leur style sont les mêmes : la plus complète présente, au milieu de rinceaux largement traités, une tête barbue d'une belle expression ; un crocodile et un dauphin se jouent dans les cheveux et dans la barbe ; les oreilles sont pointues comme celles des Faunes et des Satyres². La tête, avec le désordre magnifique de la chevelure et de la barbe, rappelle le masque classique de l'Océan ; le dauphin confirme cette identification, et les oreilles pointues, si bizarres qu'elles paraissent, n'y contredisent pas : on les retrouve sur une autre image de dieu marin : une mosaïque de Bulla Regia (Tunisie), figurant la Délivrance d'Andromède, contient un personnage couché dont le front est muni d'antennes de homard, et dont l'oreille est pointue³. Mais comment expliquer le crocodile ? Il fait penser à l'Égypte ; pourtant, il ne peut s'agir d'une représentation de cette province, qui n'est jamais figurée que sous les traits d'une femme⁴. On ne peut songer davantage à une image du dieu

1. M. Toutain, *B. A. C.*, 1912, p. 410 sq., a signalé une imitation des monuments du forum de Trajan à Alésia.

2. *Congrès arch. de France*, 1909, II, p. 187, fig. A rapprocher deux fragments analogues, mais de moins bon style, trouvés à Avranches, et publiés dans *Espérandieu, Recueil*, VII, n° 5415 et 5432.

3. *Invent. des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II, Suppl., n° 585^b. La reproduction qui y est donnée permet de voir assez nettement le détail dont nous parlons. Il nous a été confirmé par M. Pradère, conservateur du Musée du Bardo, qui a bien voulu procéder pour nous à une vérification sur l'original.

4. Sur les représentations de l'Égypte, voir Bienkowski, *De simulacris barbararum gentium apud Romanos*, 1900, et Jatta, *Le rappresenante figurate delle provincie Romane*, 1908 ; ajouter la mosaïque d'Ostie (Vaglieri, *Notizie degli scavi*, 1912, p. 204-213 ; Calza, *Bull. com.*, 1912, p. 103-111), et celle de

du Nil : que signifierait, alors, le dauphin ? Faut-il voir dans ce crocodile une allusion à la colonie de Nîmes, dont les monnaies portaient l'image d'un crocodile enchaîné ? Cette hypothèse ne permet pas davantage de saisir la signification précise du personnage représenté. Un artiste qui avait sous les yeux des représentations alexandrines du dieu du Nil a-t-il voulu figurer une divinité mi-fluviale, mi-maritime, et cette divinité hybride était-elle, dans sa pensée, le Génie de la colonie d'Arles, à la fois port de mer et port fluvial ? Mais comment expliquer, alors, la seconde dalle ? Ce qui nous paraît le plus probable, c'est qu'on ait affaire à un symbole du commerce des marins d'Arles avec l'Egypte. Si nous connaissions le sujet central de la seconde dalle, nous pourrions sans doute nous faire une idée de l'ensemble auquel appartenaient ces beaux médaillons décoratifs. Puisqu'on en est réduit aux suppositions, nous ferions volontiers celle-ci, qu'un certain nombre de bas-reliefs symboliques, formant plafond ou dressés en panneaux verticaux, soit dans un temple situé au fond de la place, soit dans quelque monument qui se serait élevé en son milieu, représentaient l'extension du commerce d'Arles dans les pays méditerranéens.

Pour construire le monument de l'hôtel de Laval, on a nivelé en terrasse le sol de la colline, qui s'abaissait assez rapidement vers l'ouest. Auparavant, une rue pavée de fortes dalles irrégulières de marbre blanc, avec larges trottoirs, montait vers le sommet de la colline¹ : elle a été recouverte par le sol nouveau établi lors de la construction du monument. Un canal passait sous la rue primitive ; il a été utilisé pour l'écoulement des eaux de la place : celui qui longe le mur ouest s'y déverse par une brusque dénivellation². Le sol de marbre de la rue est creusé de profondes ornières : c'est la preuve d'un long usage. Cette rue est le seul vestige qui subsiste de l'*Arelate* antérieure à l'établissement de la colonie.

Bâlkis, sur les bords de l'Euphrate (Michon, *Bull. des Antiq. de France*, 1906, p. 330 sq. ; Cumont, *Etudes syriennes*, 1917, p. 140-141).

1. La rue a 4^m50 de large ; l'épaisseur des dalles est de 0^m50.

2. La différence de niveau est de 0^m70.

Le mur à hauteur d'appui qui limitait la place semble, au premier abord, surprenant. Mais si l'on considère que cette place formait terrasse au-dessus de la partie ouest de la ville, on s'explique que l'architecte ait remplacé les arcs de triomphe du *forum Augustum* par ce simple parapet, qui, d'ailleurs, supportait peut-être, de place en place, des statues; le regard pouvait découvrir, sans être gêné par les remparts cependant tout proches, le Rhône que sillonnaient sans cesse des navires, et les horizons lointains de la Camargue avec la féerie de leurs couchers de soleil.

III. MONUMENTS AU SUD ET AU NORD DU FORUM.

Les thermes
du sud.

Le forum d'Arles était encadré, au sud et au nord, par des thermes. Les thermes du sud sont signalés pour la première fois par Peiresc : un de ses manuscrits latins, conservé à la Bibliothèque Nationale, contient un dessin relevé d'aquarelle avec la légende suivante : « griffonnement d'un « bain antique trouvé en bastissant la nouvelle Église « Sainte-Anne d'Arles, avec une espèce de fourneau en un « bout. Descript par M. Borel en l'année 1614 »¹. En 1675, lorsqu'on entreprit de dresser sur la place du Marché, aujourd'hui place de la République, l'obélisque qui gisait sur l'emplacement du cirque romain, on découvrit, en creusant le sol pour établir les fondations, une salle à hypocaustes. Voici comment s'exprime l'Arlésien Jean de Sabatier dans ses *Mémoires* :²

« En creusant les fondations, qu'on vouloit poser sur le « rocher, on trouva, à 15 pieds de profondeur, une chambre « à l'antique, qui servoit autrefois pour des bains, dont on « vit encore les fourneaux tous entiers. Cette chambre « étoit aussi grande en carré que le massif qu'on vouloit « faire, entourée de quatre grosses murailles, et sur un « vieux massif aussi ferme que le rocher. On ne creusa pas « plus avant et l'on bâtit là-dessus ».

1. Bibl. Nat., ms. lat. 6042, f° 52.

2. Cités par E. Fassin et A. Lieutaud, *L'obélisque d'Arles*, dans B. S. A. V. A., VI (1909), p. 41.

Un « mémoire de l'obélisque » que nous a conservé l'abbé Bonnemant dans son *Recueil d'antiquités* apporte quelques précisions supplémentaires :

« Le 6 décembre le soir, à 2 cannes dans la terre, on « trouva des estuves ou bains de brique d'environ 12 pans « au carré et de trois pans de fond, dans lesquels bains on « trouva quantité de petites colonnes de taille carrée de « trois pans de haut et une main ouverte en carré, qui « soutenaient la couverture qui estoit aussi de brique cassée avec du ciment, toute d'une pièce ; on trouva encore « les fourneaux des estuves du costé du couchant pour « chauffer les eaux, et un canal de brique du costé de « l'hôtel de ville pour tirer les eaux ; et on bastit dans ces « estuves et sur les murailles qui faisoient le carré des « estuves, qui avoient 3 pans d'épaisseur... » ¹

Enfin, en 1798, on découvrit, « devant les degrés de l'Eglise Sainte-Anne, en creusant un trou pour planter un arbre de la Liberté », un petit canal qui se rattache évidemment au même ensemble ².

Il est aisé de reconnaître des hypocaustes dans les « petites colonnes carrées » dont parle le « mémoire de l'obélisque ». Les thermes se prolongeaient, d'après les découvertes signalées par Peiresc et par Pierre Véran, jusque sous l'église Sainte-Anne, aujourd'hui Musée lapidaire : il y avait là d'autres salles chaudes, avec un chauffage indépendant.

Seguin parle de « pierres d'une grosseur prodigieuse qu'on voit sous l'arc antique, et contre la muraille de l'Archevêché, au côté de la grande porte de l'Eglise métropolitaine, et qu'on croit avoir été des entrées de ces Thermes » ³. Ce sont évidemment les mêmes pierres que l'on a dégagées il y a quelques années en construisant l'hôtel des Postes. On voit encore dans la cour de ce bâtiment un mur sud-est nord-ouest en pierres de taille, creusé d'une

Constructions
en terrasse
au-dessus
des thermes
du sud.

1. Bonnemant, *Rec. d'antiq.*, cote lxx, p. 5-6.

2. P. Véran, *Musée d'Arles*, p. 89, lettre F.

3. Seguin, *Les Antig. d'Arles*, p. 2.

niche carrée profonde et haute qui a été, à l'époque romaine, refaite en brique et enduite d'un crépissage encore intact. Au moment des travaux, on a découvert, ainsi qu'en témoigne une photographie conservée au *Museon Arlaten*, une deuxième niche qui, elle, était en pierres de taille et cintrée. Dans la cave de l'hôtel des Postes, on voit les fondations de ce mur : elles font, à la hauteur de la façade du bâtiment moderne, un retour à angle droit vers le sud-ouest.

Il est impossible de se prononcer sur la nature de cet édifice, qui est de bonne époque, avec restauration du III^e-IV^e siècle ; mais ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il ne représente pas, ainsi que le croyait Seguin, l'entrée des thermes. En effet, le sol de la cave où sont les fondations de l'édifice est à 2 mètres seulement au-dessus du niveau de la place ; or, les hypocaustes des thermes du sud sont à 4 mètres de profondeur sous la dite place : il est clair, par conséquent, que le monument de l'hôtel des Postes était élevé de plusieurs mètres au-dessus des thermes : la pente de la colline avait été aménagée en terrasses depuis le théâtre jusqu'au monument de l'hôtel de Laval.

Sur la même terrasse que le monument de l'hôtel des Postes se dressait, à la place où est aujourd'hui l'église Saint-Trophime, un édifice dont les substructions existent sous la nef de l'église. Elles consistent en une série de trois chambres voûtées communiquant entre elles par des arcades à plein cintre. L'extrados des voûtes est à 2^m 50 sous le sol de la nef, soit à 1 mètre au-dessous du niveau actuel de la place. Ces substructions, décrites à la fin du XVIII^e siècle par le chanoine Giraud, d'Arles ¹, ont été revues en 1835 ², et visitées à nouveau en 1870 par M. Aug. Veran, qui en a dressé un plan ³. On ne peut y voir autre chose que des chambres de soutènement, car la construction en est grossière et leur sol présente toutes les aspéri-

1. Cf. Bibl. d'Arles, ms. 112, f^o 117.

2. Abbé Bernard, *La basilique primatiale de Saint-Trophime d'Arles*, I, p. 47.

3. Ce plan est reproduit dans Rohault de Fleury, *Les Saints de la messe et leurs monuments*, V, pl. XX ; Dom Cabrol, *Dict. d'Arch. chrétienne*, art. ARLES, fig. 981 ; Labande, *Etude sur Saint-Trophime d'Arles*, dans *Bull. mon.*, 1903, p. 465.

« tés du sol naturel. M. Labande dit qu' « il faut nécessairement les faire remonter, de par la nature de leurs « petits matériaux cubiques, mélangés de tuiles à rebords, « à l'époque romaine, au III^e ou au IV^e siècle de notre ère »¹. S'il en était ainsi, le monument qu'elles supportaient n'appartiendrait pas au même ensemble que celui de l'hôtel des Postes : mais on ne peut sans risque d'erreur apporter des précisions de date quand il s'agit d'œuvres de soutènement. Il est donc possible — sans plus — qu'un même monument, élevé en terrasse au-dessus des thermes, ait occupé toute la longueur de l'actuelle place de la République. Quant à prétendre, comme on l'a trop souvent répété², que le palais du préfet du prétoire occupait l'emplacement de Saint-Trophime, c'est une affirmation qui ne repose sur rien.

Les thermes du nord sont mieux connus que ceux du sud. Ils se terminent du côté du Rhône par une abside qui avait valu au monument, pendant le moyen âge, la dénomination de *Troliā* ; ce nom lui est resté, et on l'appelle encore couramment palais de la Trouille. Le mot *trullus* désignait dans le bas-latin un édifice rond couvert d'une voûte ; tout en gardant son sens général, il fut appliqué spécialement à une partie du palais impérial de Byzance, dans laquelle se tenaient les conciles, et qui fut appelée *aedes Trullana* ou *in Trullo*³. Quand on nomma *trullus* l'abside des thermes d'Arles, on donnait au mot son sens général ; mais, sous l'influence de l'application particulière qu'on en avait faite, on a considéré cette ruine comme ayant appartenu à un palais de Constantin. Cette désignation traditionnelle ne repose que sur la confusion que nous venons d'indiquer, et sur l'idée que, puisque Constantin séjourna à Arles, il dut s'y faire construire un palais. Il

Les thermes
du nord.

1. Labande, *l.c.*, p. 464.

2. Voir, par exemple, abbé Bernard, *o. c.* ; Revoil, *L'architecture romane dans le midi de la France*, II, p. 35 et 36 ; abbé Constantin, *Les paroisses de l'ancien diocèse d'Aix... Paroisses de l'ancien diocèse d'Arles*, p. 6 et 7 ; Aug. Véran, *Congrès arch.*, 1876, p. 290. — M. Labande, *l. c.*, a fait justice des légendes accumulées sur la basilique arlésienne.

3. Cf. Du Gange, *Gloss.*, s. v.

est certain qu'il y eut à Arles, à partir du début du iv^e siècle, une résidence impériale¹; mais nous ne pouvons rien dire sur son emplacement, pas plus que pour le palais du préfet du prétoire, qui s'établit à Arles un siècle plus tard. Des fouilles récentes ont démontré que le monument dit palais de Constantin était un établissement de bains; et rien n'autorise à dire que c'étaient les bains du palais, mais il est beaucoup plus probable que c'étaient des thermes publics.

Toutes les parties de l'édifice jusqu'ici dégagées sont sur hypocaustes. La salle la mieux conservée est celle qui se termine au nord par l'abside circulaire à laquelle le monument doit son nom traditionnel; à l'est et à l'ouest de la salle s'ouvrent des baies moins hautes que l'arc qui précède l'abside; au sud, la salle est limitée par un mur percé de deux portes qui donnent accès à d'autres salles; dans le coin sud-est, une troisième porte, percée de biais, conduit à une nouvelle série de salles, très remaniées et très ruinées.

La grande salle du nord présente nettement le caractère d'un *caldarium*. Elle était munie de trois piscines, une dans l'abside, deux symétriquement à droite et à gauche: seules sont visibles celle de l'abside et celle de droite, la baie de l'ouest demeurant fermée par un mur de basse époque. Les piscines gardent encore des traces de leur revêtement de marbre; le marbre du fond reposait sur une très forte couche de béton², soutenue elle-même par les piliers des hypocaustes; l'air chaud montait le long des parois verticales par des tubes carrés en brique. Dans le mur de l'abside s'ouvrent trois grandes fenêtres cintrées qui éclairaient largement la pièce; en dessous, au niveau des hypocaustes, sont percées deux voûtes basses qui devaient communiquer avec des fourneaux aujourd'hui disparus. Les hypocaustes de l'autre piscine communiquent à l'est par une ouverture cintrée avec une salle souterraine où il faut reconnaître une chaufferie.

Les salles du sud, toutes chauffées, ne paraissent pas

1. Voir plus haut, p. 99 sq.

2. Elle a 0^m40 d'épaisseur.

avoir possédé de piscines : c'est là qu'il faut placer le *laconicum*, ou étuve, le *tepidarium*, ou salle tiède, les vestiaires, toutes salles que l'on retrouve toujours dans les établissements romains de ce genre.

Les murs de l'édifice sont bâtis par assises parallèles de briques et de moellons, construction que l'on considère comme n'étant pas antérieure à la fin du III^e siècle. La pierre de taille est employée dans certaines parties : par exemple, de gros blocs forment l'appui des trois fenêtres de l'abside ; d'autres forment les montants des trois portes qui s'ouvrent au sud du *caldarium* ; enfin les assises du mur extérieur à l'est de l'abside sont constituées par des pierres de taille à bossages et très bien jointes. Cet appareil rappelle les constructions du I^{er} siècle de notre ère ; il forme avec le reste des murs un contraste si vif, qu'il faut penser qu'on a utilisé là les restes d'un monument d'époque antérieure, qui devait se trouver précisément à cet endroit. Le plafond de l'abside est formé par une remarquable voûte en cul de four, avec six nervures à grandes briques plates¹.

Des maisons recouvrent la partie méridionale des thermes : c'est là que se trouvait, nécessairement, la grande salle des bains froids, ou *frigidarium*. Peut-être cette salle était-elle limitée par un grand mur que l'on voit encore dans la cour de la Régie des tabacs² : remanié dans la partie inférieure, il offre à la hauteur du second étage un arc de décharge en briques et moellons alternés construit exactement de la même façon que le cintre des fenêtres de l'abside : il s'agit donc toujours du même monument. La hauteur de ce mur, ainsi d'ailleurs que l'existence d'un escalier tournant ménagé dans un retour de la façade nord, prouvent que les thermes avaient un étage supérieur, où devaient être des salles de repos, de lecture, de conversation.

De l'abside de la Trouille au mur dont il vient d'être

1. Cf. J. Formigé, *Notes sur des voûtes romaines nervées à Arles*, dans *Bull. mon.*, 1913, p. 126-129.

2. N° 26 de la rue du Sauvage : ancienne maison Chapus, précédemment hôtel d'Arlatan de Lauris.

question, la distance est d'environ 80 mètres : l'étendue des thermes était cependant plus considérable encore. En effet, à 60 mètres de là vers le sud, sont les restes d'une autre abside toute pareille à celle que nous avons décrite : elle est partiellement engagée dans une maison de la rue de la Liberté¹, mais on reconnaît très nettement sa forme, et une fenêtre munie de l'arcature caractéristique en moellons et briques alternés ; sa concavité est tournée vers l'est. Seguin a signalé, à la fin du xvii^e siècle, une « quantité de grandes pierres froides, d'une largeur prodigieuse et d'une polissure incroyable, qui servoient, — dit-il — au pavé de la basse cour » de ce qu'il appelait le palais de Constantin². Il est possible que ce pavé ait été celui de la place à colonnade qui unissait les thermes du nord au forum d'Auguste. L'abside dont nous venons de parler devait appartenir à une annexe des thermes, qui limitait la place au couchant. Sans doute une annexe semblable la bordait-elle du côté opposé ; il serait d'ailleurs hasardeux de vouloir se prononcer sur le caractère et la destination de ces annexes. Mais ce qui paraît certain, c'est que les thermes du nord se sont étendus jusqu'aux abords immédiats de l'ancien forum, et que la place que nous avons appelée forum de Constantin a joué essentiellement le rôle d'un passage du forum d'Auguste aux nouveaux thermes. Les constructions qui allaient de ce forum au Rhône formaient donc un ensemble architectural dont l'unité semble incontestable. Dans ces conditions, il est vraisemblable d'attribuer les thermes du nord à la munificence de Constantin, bien qu'aucune trouvaille n'ait suggéré le nom de cet empereur ; leur construction, caractérisée par l'alternance des lits de briques et des assises de moellons, leur assigne une époque qui ne peut être, en tout cas, bien éloignée de son règne.

1. N° 8 de la rue de la Liberté, chez M. Noël.

2. Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, I, p. 49. L'auteur ajoute : « trouvées, ces dernières années, à dix pans sous le terrain, devant la maison du sieur Guibert, où elles sont encore en œuvre. » Nous n'avons pu déterminer l'emplacement précis de cette maison.

Il est d'ailleurs possible que ces thermes en aient remplacé d'autres plus anciens. On se souvient que nous avons trouvé dans leur soubassement des souvenirs d'un édifice antérieur. D'autre part, Lantelme de Romieu rapporte une tradition d'après laquelle l'aqueduc d'Eygalières, qui est antérieur au « palais de Constantin », aurait porté ses eaux sur l'emplacement dudit « palais » ¹; et en 1650 on trouva à cet endroit un tuyau de plomb portant la marque *M. Vercundinius*, *Arel(ate)*, *dlxxxiii* ²; cette marque, avec prénom et gentilice non suivi de surnom, paraît relativement ancienne, et il paraît difficile de ne pas admettre que le tuyau qui la portait ne soit pas moins récent que les ruines de la Trouille. On peut donc considérer comme vraisemblable, malgré l'absence de preuves décisives, que des thermes furent bâtis au nord du forum dès le II^e siècle, en même temps qu'on amenait à Arles, pour les alimenter, les eaux d'Eygalières ³.

1. Romieu, *Antiq. d'Arles*, copie Bonnemant, f° 6 : « un aqueduc (comme les plus vieils tiennent de leurs Ancestres) qui venoit du costé de la Crau d'assez loing où l'on en void encore quelques vestiges vers Barbegau, et se rendoit dans la ville en une fontaine jadis dressée à la place qu'on appelloit lors de Trollia, qui est ores près du logis du Sauvage... »

2. *C.I.L.*, 5701, 9. Cf. Fr. Porchier, *Hist. d'Arles*, II, p. 865-866 : « En l'année mil six cens cinquante Claude Raspal maistre chirurgien aiant faict creuser un puits dans la cave de sa maison, qui est à la dessente du dit Palais, treuva dans terre un de ses canaux qui conduisoit l'eau à ice-luy... »

3. Voir plus loin p. 399-400.

CHAPITRE III

LE THÉÂTRE.

Le théâtre d'Arles s'élevait dans la partie haute de la ville, sur la pente ouest du monticule qui la domine. Les ruines que l'on peut visiter aujourd'hui, si on en complète l'examen par ce que nous pouvons savoir de l'histoire des fouilles, permettent de se faire du plan et de la décoration du monument une idée assez précise ¹.

On sait que les théâtres romains se composaient essentiellement de deux parties : la *cauea*, ou ensemble des gradins disposés en demi-cercle autour de l'*orchestre* ; la *scène*, qui faisait face aux gradins. La *cauea* du théâtre d'Arles était entièrement bâtie, au contraire de ce qu'on rencontre à Orange et dans beaucoup de théâtres du monde romain, où elle est appuyée à une colline. Les gradins du théâtre d'Arles n'en sont pas moins disposés dans le sens de la pente de la colline : ils font donc face au couchant. Le diamètre de l'arc formé par la *cauea* mesure 102 mètres : ce sont, à un mètre près, les dimensions du théâtre d'Orange.

Le mur extérieur de la *cauea*.

Le pourtour de la *cauea* était constitué par un mur dont le demi-cercle se prolongeait de chaque côté jusqu'au delà de la scène, dessinant ainsi un fer à cheval. Ce mur était percé de trois étages d'arcades : ils ne sont conservés qu'en un seul endroit, au sud, où le mur a été épargné dans toute sa hauteur, parce qu'on y a appuyé, dans les bas temps, une tour de défense : on l'appelle la *Dominante*, ou encore la *Tour de Roland* ² ; elle s'élève au-dessus d'une des

1. Voir pl. VII, fig. 1, et pl. VIII.

2. Cette dernière dénomination est la plus ancienne. Cf. Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, Appendice au t. II (1781), p. 428.



Cliché Marcheteau. Arles.

1. VUE DU THÉÂTRE D'ARLES.



Cliché Marcheteau. Arles.

2. VUE DE L'AMPHITHÉÂTRE.

deux grandes portes de l'édifice qui, se faisant face au sud et au nord, donnaient accès dans l'orchestre par un large couloir séparant la scène et les gradins. Cette porte est encadrée de forts piliers que décorent deux pilastres peu saillants; vers l'ouest, deux autres arcades de même largeur et semblablement encadrées ouvrent sur les dépendances de la scène; à l'est, 27 arcades moins larges, et séparées par des piliers ornés d'un seul pilastre, donnent accès dans une galerie semi-circulaire.

La décoration du mur extérieur de la *cauea* est encore nettement visible, pour le rez-de-chaussée, à l'arcade du nord dite anciennement « arc de la Miséricorde », et, pour le premier étage, à la Tour de Roland. On a d'autre part retrouvé d'assez nombreux morceaux des trois entablements, soit en déblayant le théâtre, soit en démolissant un rempart de basse époque où ils avaient été remployés ¹. Colonnnes et chapiteaux appartiennent à l'ordre dorique romain. A chaque étage, l'entablement se compose d'une architrave à triglyphes et à métopes, surmontée d'une frise à rinceaux et d'une corniche : au premier étage, les métopes figurent alternativement des rosaces et des têtes de taureaux parées de guirlandes pour le sacrifice; à l'étage supérieur, régnait une architrave qui était une réplique, moins ornée et à plus petite échelle, de la précédente; au rez-de-chaussée, on retrouve une alternance analogue, mais au lieu de bucranes ce sont des taureaux accroupis, présentés presque de face en un hardi raccourci qui donne une importance particulière aux deux jambes de devant. Les rinceaux de la frise sont enrichis d'Amours, d'oiseaux et d'animaux fantastiques.

Le motif des bucranes que l'on trouve sur les métopes du premier et du deuxième étage est classique et fréquent. Mais il n'en est pas de même pour les taureaux accroupis

1. Les uns ont été remis en place sur des arcades restaurées, les autres sont conservés dans une partie du théâtre antique transformée en Musée. (Cf. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 206, 212, 211). On trouve aussi un de ces fragments à l'hôtel de Laval, avec d'autres morceaux d'architecture provenant du théâtre : ils avaient été utilisés dans le rempart qui coupe en biais la cour de cet hôtel.

de l'étage inférieur. Nous en avons marqué la signification particulière en étudiant l'arc du Rhône : ils étaient l'emblème de la 6^e légion, et, partant, de la colonie d'Arles. Leur présence sur l'entablement du théâtre suffirait, à elle seule, à dater le monument des premières années de la colonie.

Nous avons déjà rencontré à l'arc du Rhône l'emploi exceptionnel d'une architrave à métopes et triglyphes, surmontée d'une frise à rinceaux : là, colonne et chapiteau s'accordent au style de la frise, tandis qu'au théâtre ils s'accordent à celui de l'architrave; ici et là, se manifeste une très curieuse originalité dans le mélange des ordres classiques. C'est bien à tort qu'on a voulu voir dans le style composite du mur extérieur du théâtre le signe qu'il avait été refait à basse époque ¹ : quand bien même on n'accepterait pas l'interprétation que nous avons donnée du motif des taureaux accroupis, les remarquables qualités d'exécution des sculptures ne laissent pas douter qu'elles ne soient contemporaines de la scène du théâtre, qui, nous le verrons, date incontestablement du règne d'Auguste. Il y a d'ailleurs d'autres exemples de monuments augustéens où sont combinés le corinthien et le dorique : nous voulons parler de l'arc de triomphe d'Aoste et du temple d'Auguste à Philae.

Les gradins.

Les gradins de la *cauea* étaient répartis en trois sections parallèles, ou *maeniana*, qui comptaient, de bas en haut, vingt, neuf et quatre gradins; cinq escaliers rayonnants divisaient d'autre part chaque *maenianum* en quatre *cunei*. Les cinq gradins inférieurs ont seuls subsisté; les autres ont été rebâtis de nos jours jusqu'au vingtième. Les spectateurs placés sur le premier gradin pouvaient poser leurs pieds sur un gradin plus étroit; au bas de ce gradin, de grandes dalles pavent un passage semi-circulaire qui constituait la première précinctio; elles sont percées de trous en face des escaliers, afin de permettre l'écoulement des eaux de

1. Telle est la thèse de Jacquemin, *Monogr. du th.*, II, p. 301 sq.

pluie dans un égout qu'elles recouvrent¹; l'extrémité de ces dalles porte sur tout le pourtour une rainure qui marque la place d'une balustrade, ou *balteus*, séparant la *cauea* de l'orchestre.

Les gradins étaient soutenus par des voûtes portées par une série de murs rayonnants; murs et voûtes sont bâtis en petit appareil très régulier : il n'y a de pierre de grand appareil que pour former une sorte de corniche à la retombée des voûtes. C'est exactement la construction que nous avons remarquée au cryptoportique du forum.

Les moyens d'accès aux gradins étaient multiples. Quand on entrait par une des grandes portes du nord ou du sud, on pouvait, en tournant à angle droit immédiatement derrière la porte, pénétrer dans la galerie semi-circulaire sur laquelle ouvraient les 27 arcades du rez-de-chaussée : cette galerie desservait, par des couloirs et des escaliers à une ou deux volées, les différents étages de la *cauea*. On pouvait aussi dépasser la galerie extérieure et aller jusqu'à un escalier de sept marches qui aboutissait à une galerie concentrique à la première, d'où partaient cinq vomitoires débouchant au niveau du huitième gradin. On pouvait enfin continuer plus avant encore jusqu'à la porte qui ouvrait sur l'orchestre; en tournant devant cette porte, on arrivait au bas des gradins, d'où montaient, nous l'avons vu, cinq escaliers rayonnants. En somme, le *maenianum* supérieur était desservi par le bas; le deuxième par le bas et par le haut; le premier par le haut, par le bas et par le milieu.

Les grands couloirs d'accès nord et sud étaient pavés de dalles de calcaire sur les trois premiers quarts de leur longueur; au delà d'une porte qui réservait l'accès de la première précinction, le sol était pavé de marbre, et les murs semblablement revêtus de marbre; les couloirs se terminaient à une deuxième porte — ou grille — ouvrant en dehors, qui était dans le prolongement du *balteus*, et résér-

1. On a trouvé en 1836 dans cet égout quelques monnaies, notamment un grand bronze portant la légende *Divus Antoninus*, et un autre d'Hadrien, daté de l'année 119 (Estrangin, *Mém. des Antiq. de France*, nouv. série, III (1837), p. 401 = *Etudes*, p. 68).

vait l'entrée de l'orchestre. Au-dessus de la première porte étaient des loges d'honneur, ou *tribunalia*; on y accédait des deux grandes salles placées de chaque côté de la scène, par un escalier ménagé dans l'épaisseur du mur.

Le théâtre d'Arles devait, comme la plupart des théâtres romains, être couvert d'un *uelum* qui s'attachait d'une part au sommet de la *cauea*, et d'autre part au grand mur de la scène. M. J. Formigé a cru reconnaître que, suivant un système courant pour les tentes des grands cirques ambulants modernes, mais dont l'antiquité ne fournit pas d'autre exemple, le *uelum* du théâtre d'Arles était soutenu en son milieu par des mâts : on remarque en effet, sur le premier gradin, un certain nombre de trous ronds de 0^m 40 de diamètre : ils auraient reçu les mâts; le deuxième gradin est creusé par places de deux trous, un sur chaque face de la pierre, qui, communiquant, forment une sorte d'anneau : on aurait attaché là les cordages ¹.

L'orchestre.

Le *balteus* séparait complètement l'orchestre de la *cauea*; seules, de petites portes placées en face des cinq escaliers rayonnants permettaient de passer d'une partie du théâtre dans l'autre. Cependant, l'orchestre n'était pas complètement fermé aux spectateurs; mais les décurions, et les personnages de rang sénatorial qui pouvaient être fixés dans la ville ou s'y trouver de passage, prenaient place sur des sièges mobiles disposés immédiatement en avant du *balteus* ². Cette place est très nettement marquée à Arles : le dallage ne commence qu'à 1^m 20 de la balustrade. Ce dallage comprend deux parties : d'abord une zone de 3^m 80 de large, en pente, et pavée de grandes dalles de calcaire; puis une zone de brèche rose encadrant un dallage central en cipolin vert ³.

1. Cf. J. Formigé, *Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, XIII, p. 25-89; cf. p. 38. — Nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer cet important mémoire.

2. Cf. Vitr., V, 6; Suet., *Aug.*, 35; Dio, LIII, 25; LIX, 7.

3. Par suite de réfections successives, les deux marbres sont, par endroits, mêlés.

M. J. Formigé place au centre de l'orchestre un curieux autel d'Apollon qui a été trouvé en 1834 ¹. Sa restitution est possible; on ne peut la tenir pour certaine. Cet autel présente une curieuse application d'un thème décoratif grec à un monument romain : deux cygnes figurés sur les faces latérales d'un cippe quadrangulaire tordent le cou sur les angles pour présenter sur la face antérieure une guirlande qu'ils tiennent dans leur bec; les deux autres angles sont décorés par le tronc d'un palmier qui étale son feuillage sur les deux faces contigües. La sculpture est habile, mais cette adaptation à un monument quadrangulaire d'un motif créé pour un cippe rond ne va pas sans quelque gaucherie ².

Comme dans presque tous les théâtres romains, l'orchestre communiquait avec la scène par deux escaliers : il en reste les soubassements ³. A chaque extrémité de la partie antérieure de la scène, ou *pulpitum*, à l'endroit où se termine le mur des grandes entrées, on reconnaît la trace de deux autres escaliers, plus petits, et d'un caractère différent : se trouvant derrière les portes de l'orchestre, ils étaient dissimulés aux yeux des spectateurs : c'étaient des escaliers de service.

La scène.

Le mur du *pulpitum* était, suivant un type courant, décoré de niches alternativement rondes et carrées : il n'en reste plus aujourd'hui d'autre souvenir qu'un léger tracé, par endroits, sur le marbre du dallage.

En arrière de ce mur est une fosse profonde qui recevait, disposés en quinconce sur chacun de ses bords, des tubes à

1. Cf. Estrangin, *Etudes*, p. 62-63; Clair, *Monum. d'Arles*, p. 247, dit : « fut trouvé en même temps que la tête d'Auguste et à peu de distance de celle-ci » ; or, cette tête fut découverte en 1834, et c'est par erreur que Clair dit, o. c., p. 215, « 1835 ».

2. Au Musée lapidaire. Cf. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 140; Cagnat et Chapot, *Manuel d'arch. romaine*, I, p. 555. Reproduit dans Gusman, *L'art décoratif de Rome*, II, pl. 111; Gonse, *Les chefs-d'œuvre des musées de France, Sculpture*, p. 68; Strong, *Roman sculpture*, pl. XIX. — Il faut renoncer à considérer, selon une hypothèse d'Estrangin récemment reprise par M. J. Formigé, o. c., p. 27, les palmiers et les cygnes comme des allusions à Auguste : ce sont simplement des attributs fréquents d'Apollon.

3. Ils mesurent 1^m45 de large sur 1^m85 de profondeur.

coulisse servant à lever ou à baisser le rideau. Cette partie du théâtre d'Arles est une des mieux conservées : cela a permis à M. J. Formigé d'en donner une restitution remarquable. Le même auteur a reconnu, à l'extrémité sud du sous-sol de la scène, ou *hyposcaenium*, les traces non équivoques du mécanisme qui permettait de manœuvrer le rideau : il était constitué par un tambour sur lequel s'enroulaient les cordes motrices des âmes rentrant dans les tubes à coulisse, et par un système de contrepoids qui permettait, en enroulant ou en déroulant les cordes d'un mouvement rapide et régulier, de lever le rideau pour cacher la scène ou de le baisser pour la représentation ¹.

La partie de la scène sur laquelle jouaient les acteurs — ce que nous appelons aujourd'hui proprement la scène — portait le nom de *proscænium*, celui de *scaena* étant, comme on sait, réservé au bâtiment qui en constituait le fond. La plate-forme du *proscænium* consistait en un plancher qui était soutenu par des solives reposant à leur tour sur des poutres maîtresses : les trous où s'inséraient ces poutres se voient encore dans le soubassement du grand mur, ou *frons scaenae*, devant lequel jouaient les acteurs. A 0^m 50 au-dessus, une rainure indique le niveau du plancher.

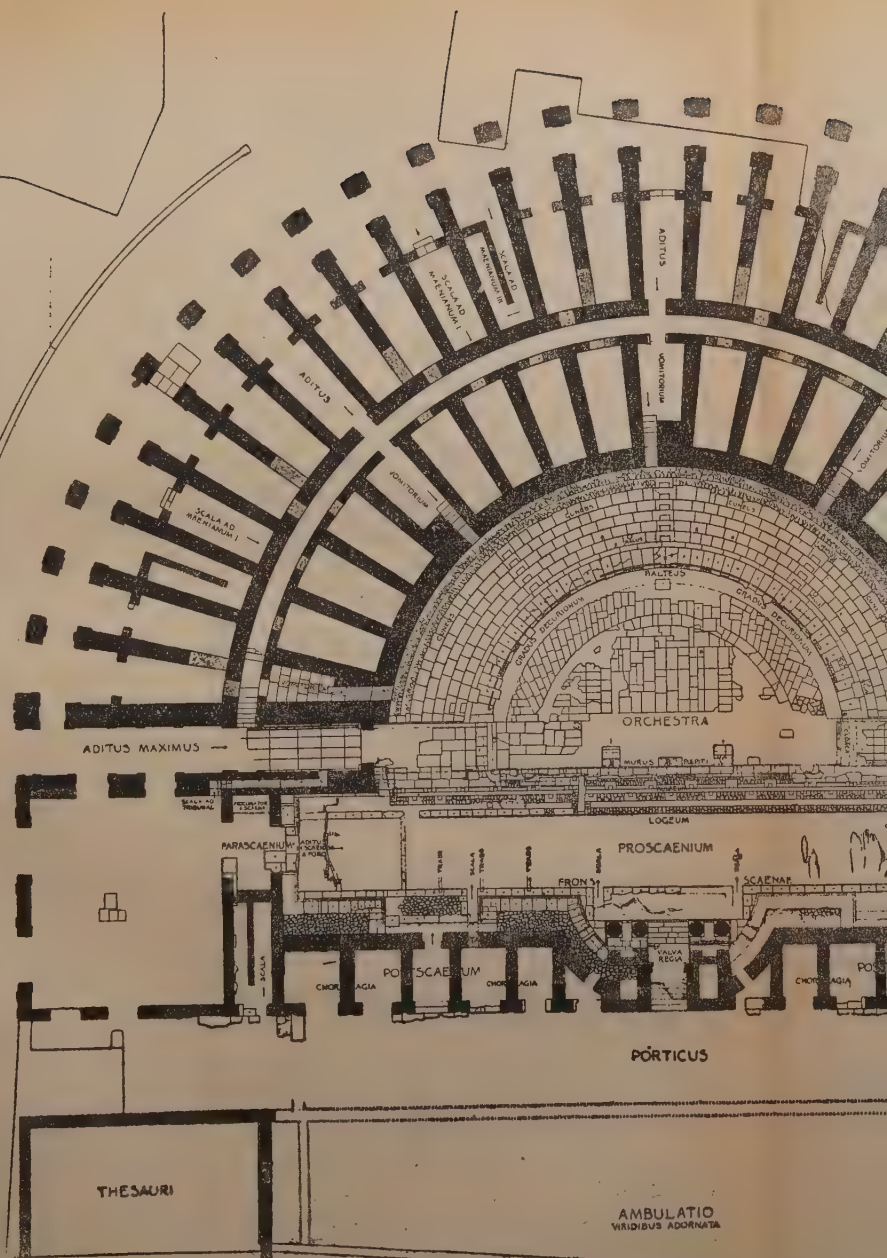
La scène était encadrée à droite et à gauche par deux murs perpendiculaires à la *frons scaenae* : une porte y était pratiquée ; elle donnait accès, à travers une sorte de vestibule, à une immense pièce qui se prolongeait jusqu'au fond de la *scaena* : ces ensembles portent le nom de *parascaenia*. M. J. Formigé pense que le vestibule qui sépare ces pièces de la scène servait de loge à un régisseur ou à un souffleur ².

La *frons scaenae* a presque entièrement disparu : il ne reste que le soubassement du mur, construit sur le rocher, quelques bases de colonnes, et deux belles colonnes de marbre coloré dont les chapiteaux corinthiens supportent

1. Cf. J. Formigé, *o. c.*, p. 58 sq.

2. *O. c.*, p. 69.

RESTES
DE
DALLAGE
ANTIQUE



PLAN DU THÉÂTRE D'ARLES.

Relevé de J. Formigé, *Remarques sur les théâtres romains d'Arles et*

un morceau d'entablement; elles furent pendant longtemps les seuls vestiges apparents de l'édifice, et ce sont elles encore qui, avec la Tour de Roland, donnent aux ruines du théâtre d'Arles leur physionomie propre ¹. Ces colonnes ornaient, avec deux autres, la porte principale de la scène, ou porte *royale*, qui s'ouvrait au fond d'une vaste niche. De part et d'autre s'ouvraient deux autres portes, dites *des étrangers* (*ualuae hospitales*). Le mur, si l'on en juge par l'exemple des théâtres d'Orange ou d'Aspendos, était très haut et comptait plusieurs étages de colonnes.

Derrière ce mur était la partie du monument nommée *postscaenium*; elle consiste essentiellement en un certain nombre de loges correspondant, au moins pour quelques-unes d'entre elles, aux coulisses de nos théâtres; aux extrémités du *postscaenium*, deux escaliers permettaient de monter aux étages supérieurs de la *scaena*. Enfin il est probable que derrière le théâtre s'étendait, comme cela se trouve communément, un portique où les spectateurs pouvaient se réfugier en cas de mauvais temps ².

C'était sur la scène du théâtre qu'était concentrée toute la richesse ornementale du monument. Les statues et les autels qu'on a trouvés parmi les ruines ont tous été recueillis en avant de l'orchestre : ils appartenaient à l'ornementation soit du *pulpitum*, soit du mur de fond, ou *frons scaenae*.

Grand autel
d'Apollon.

Les niches du *pulpitum* n'étaient pas vides, mais un certain nombre au moins d'entre elles contenaient de petits monuments décoratifs. Au centre était un magnifique autel d'Apollon, copie d'une œuvre grecque. Il a été trouvé le 4 juin 1823, « formant saillie sur le mur du *proscenium* », « à peu près au milieu » ³. Il y a tout lieu de penser que cet autel du dieu de la musique et de la danse occupait le

1. Voir pl. VII, fig. 1. Les colonnes étaient appelées au xvi^e siècle les *Fourches de Roland*. Cf. Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, appendice au tome II, p. 429.

2. Cf. Vitr., V, 9.

3. Penchaud, extr. d'un rapport fait en 1823, dans *Mém. des Antiq. de France*, VII (1826), p. 227 et 230.

centre de la décoration du mur d'avant-scène. Apollon est représenté au milieu de la face antérieure, dans un espace évidé en forme de niche : il est assis, le bras gauche appuyé sur la lyre, le bras droit levé ; à côté de lui, se dresse le trépied symbolique. Les avant-bras et la tête manquent. La niche était surmontée d'un fronton triangulaire, qui a toute l'apparence d'une adjonction postérieure¹ ; elle est encadrée d'avant-corps décorés de lauriers. Les faces latérales de l'autel portent chacune un bas-relief qui rappelle la légende de Marsyas : d'une part, le satyre suspendu à un arbre auquel pend la flûte double, de l'autre, un Scythe accroupi qui aiguisse son couteau avant d'écorcher l'audacieux rival d'Apollon. Ces bas-reliefs reproduisent un groupe célèbre de statues qui a fourni de nombreuses répliques dans l'antiquité². L'imitation d'une œuvre de haut-relief se trahit ici dans la représentation du Scythe, qui est placé, comme une statue, sur un piédestal, et aussi dans le motif central, où il semble que la tête et l'avant-bras gauche d'Apollon étaient de haut relief et rapportés. Une réplique bien connue d'un des originaux qui ont inspiré l'autel d'Arles est la statue de Florence dite le Rémouleur³ : c'est une imitation hellénistique, certainement plus éloignée du modèle que le relief d'Arles. En effet, alors que le Scythe de la Galerie des Offices est nu, et caractérisé seulement par les traits barbares de sa physionomie, celui d'Arles est caractérisé par son vêtement et sa coiffure, tunique à manches, braies, bonnet du type dit phrygien : il rappelle par là le Scythe qui est représenté debout, entre Apollon et Marsyas, sur un beau bas-relief de Mantinée

1. Cf. Penchaud, *l. c.* ; Arch. des Monuments Historiques, Arles, théâtre, n° 327, dessin de Questel. Le dessin de la *Stat.*, Atlas, pl. XIV, fig. 2, représente l'autel sans ce fronton. On l'a remplacé aujourd'hui par une corniche qui n'a jamais appartenu au monument ; c'est elle qu'on voit dans la reproduction d'Espérandieu, *Recueil*, I, n° 138.

2. Voir la liste de ces répliques, plus ou moins libres, — ce sont principalement des reliefs de sarcophages — dans Roscher, *Lexikon*, art. *Marsyas*, col. 2457. On y ajoutera la statue d'Apollon trouvée à *Bulla Regia* (Tunisie) en 1905 : Marsyas et le Scythe sont figurés sur les montants de la lyre (cf. Merlin, *Notes et documents*, I, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 16-17).

3. Cf. Amelung, *Führer in Florenz*, n° 68.

attribué à Praxitèle ¹. Pour les deux autres personnages, l'autel d'Arles doit être rapproché d'un petit disque du Musée de Dresde, où l'on voit Apollon assis, tenant la lyre et repliant un bras au-dessus de sa tête, en face de Marsyas suspendu par les mains à un arbre ². Amelung a supposé que le groupe de statues qui a fourni toutes ces répliques fut sculpté dans la première moitié du III^e siècle en Asie Mineure, où la légende d'Apollon et du satyre s'était localisée.

Deux autels en forme de cippe et deux statues de Silènes couchés décoraient peut-être aussi le mur du *pulpitum*. Les autels, qui ne présentent que des différences sans importance, sont ornés sur la face antérieure d'une couronne de chêne à lemnisques élégamment plissés : la disposition spéciale des glands et des feuilles réalise avec un rare bonheur un jeu délicat de lumière et d'ombre ³. Les Silènes sont d'une facture moins fine; couchés sur des outres, ils se faisaient pendant, l'un s'accoudant du bras gauche, l'autre du bras droit; ils décoraient des fontaines, dont l'eau coulait par l'ouverture des outres ⁴.

Autels à couronne de chêne et Silènes.

Il se peut, avons-nous dit, que ces quatre monuments aient été placés devant le mur du *pulpitum* : M. J. Formigé situe dans des niches de ce mur les fontaines alimentées par les outres des Silènes, et il rappelle avec raison que les théâtres de Djemila, de Guelma et de Timgad offrent des exemples de fontaines semblablement disposées ⁵. Pourtant, un doute subsiste. On a trouvé un autel et un Silène en 1787, un autel et un Silène en 1828 ⁶ : il est évident que les deux fouilles ont dû être pratiquées sur la même ligne.

1. Cf. Fougères, *Martinée*, pl. I.

2. Reproduit par Amelung, *o. c.*, p. 64.

3. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 139; cf. Cagnat et Chapot, *Manuel*, I, p. 565.

4. Espérandieu, *o. c.*, III, n° 2524 et 2529.

5. J. Formigé, *o. c.*, p. 58 et n. 2.

6. C'est par erreur qu'Estrangin, *Etudes*, p. 62, donne pour le 2^e autel la date de 1823. Dans une « Note relative aux monuments antiques d'Arles remise à M. le baron Siméon, directeur des Beaux-Arts, 3 mars 1828 » (Recueil Louis Mège, n° 4, Bibl. d'Arles, ms. 243), nous trouvons, à propos des fouilles de déc. 1827 — janv. 1828 : « Dans un espace à peine de 4 à 5 toises carrées, on a découvert une statue de Silène d'un beau travail, le bas d'un porteur de candélabre, un autel votif dont la couronne de chêne et les ornements sont du goût le plus exquis. »

Quelle est cette ligne? En 1787, la fouille fut pratiquée dans le jardin de M. de Perrin, ancien jardin de la Miséricorde, où étaient les colonnes. La fouille qui, en 1823, fit découvrir le grand autel d'Apollon fut faite sous une rue qui longeait le mur du *pulpitum*. Ce mur n'était donc pas compris dans le jardin de M. de Perrin : d'où il suit que les fouilles de 1787 et de 1828 ont dû avoir lieu le long du mur de fond de la scène, de part et d'autre des colonnes. C'est ce que confirme le témoignage de Caristie, qui, dans un rapport rédigé en 1839, se souvenant sans doute des conditions de la fouille de 1828, dit que les deux statues de Silènes ont été trouvées chacune à une extrémité de la scène, contre le mur du fond ¹.

La présence de fontaines à cette place n'a rien qui doive surprendre. On a prétendu, non sans ingéniosité, que la *frons scaenae* des théâtres d'Asie Mineure, avec ses parties rentrantes et saillantes et sa riche décoration, était dérivée des nymphées que l'on construisait en grand nombre dans cette région ; le souvenir d'une semblable origine se serait conservé dans les fontaines dont ce mur était décoré : l'eau coulait d'abord dans de petites vasques au fond de la scène, puis dans de grandes devant le *pulpitum* et jusqu'au milieu même de l'orchestre ².

Statue
d'Auguste.

Les niches encadrées de colonnes qui décoraient le mur de fond de la *scaena* abritaient des statues de marbre dont un certain nombre ont été retrouvées : une statue colossale d'Auguste debout, deux statues de déesses, se faisant peut-être pendant, dont l'une est la célèbre Vénus d'Arles, enfin trois danseuses.

La statue d'Auguste a une histoire qui mérite d'être brièvement contée. En 1750, « en creusant un puits » sur l'emplacement du théâtre, on trouva un torse nu en marbre³. En 1788 ou 1789, on trouva « dans le théâtre » les

1. Caristie, *Notice sur l'état actuel de l'arc d'Orange et des théâtres antiques d'Orange et d'Arles*, etc.

2. Cf. Spano, *Il teatro delle fontane in Pompei*, dans *Memorie della R. Accad. di arch. lettere e belle arti di Napoli*, II (1911), p. 111-148.

3. Laugier de Chartrouse, *Mém. des Antiq. de France*, XIII (1837), p. 94.

cuisses d'une statue assise que l'on pensa aussitôt à réunir au torse¹. En 1821, le torse, qui appartenait alors à M. de Faucon, fut offert à Louis XVIII et entra au Louvre l'année suivante, tandis que l'autre fragment restait à Arles². En 1834, on trouva au théâtre une belle tête d'Auguste : Huart conservateur du Musée lapidaire, et Estrangin, archéologue arlésien, reconnurent dès cette époque que la tête appartenait au torse du Louvre³.

La commission archéologique d'Arles demanda en conséquence que le torse fût rendu aux Arlésiens⁴; mais ce vœu ne fut pas écouté, et l'identification d'Huart et d'Estrangin fut même, dans la suite, perdue de vue⁵. En 1899, M. Michon refit à l'aide d'un plâtre la constatation de Huart, qui se trouva confirmée de façon définitive⁶; alors on renvoya à Arles le torse du Louvre⁷, et l'on peut voir aujourd'hui au Musée lapidaire tête, torse et cuisses assemblés⁸. Il reste pourtant quelque chose à faire après une réunion si laborieuse; et c'est de séparer le fragment inférieur des deux autres, car il est manifeste qu'il n'a rien à voir avec la statue d'Auguste. L'imperfection du raccordement et la disproportion du torse et des cuisses sautent aux yeux; M. J. Formigé a essayé d'expliquer que, si les jambes sont trop courtes, c'est que, la statue devant être vue d'en bas, il ne fallait pas que l'ensemble fût masqué

1. Cf. Lalauzière, *Abrégé chronol.*, pl. VII, n° 5 : la planche porte la légende : « fragments découverts en 1788 et 1789 dans le théâtre. » C'est d'après cette indication qu'Estrangin donne, dans *Descr. d'Arles*, p. 254, n° 77 du Musée : « cuisse et partie du torse en marbre de Carrare d'une statue consulaire assise, trouvée en 1788 dans les fouilles du théâtre. »

2. Cf. Michon, *Mém. des Antig. de France*, LX (1899), p. 117 sq.

3. Cf. Estrangin, *Etudes*, p. 118; id., *Le Musée lapidaire de la ville d'Arles*, Marseille, 1837, p. 8.

4. *Rapport fait par la commission arch. d'Arles à S. E. le Ministre de l'Intérieur*, Arles, 1836, 25 p. in-8°; cf. Laugier de Chartrouse, *l. c.*

5. Bazin, *Arles gallo-romain*, p. 136, n° 40, et Bernoulli, *Röm. Ikonogr.*, 2^e partie, I, p. 38, n° 60, parlant de la tête, ne font aucune allusion au torse.

6. Cf. Michon, *l. c.*, p. 144 et pl. V.

7. Arrêté du 7 mars 1904; cf. Héron de Villefosse, *Bull. des Antig. de France*, 1908, p. 166-168.

8. Cet ensemble est reproduit dans *B. S. A. V. A.*, I (1903), p. 65, planche; Espérandieu, *Recueil*, II, n° 1694; S. Reinach, *Réperl. de la statuaire*, III, p. 275, 7.

par les jambes¹ ; mais M. Michon a parfaitement démontré que le torse n'est pas celui d'une statue assise².

L'empereur était donc représenté debout, dans la nudité héroïque. Il y a là une idée qui porte nettement la marque des conceptions hellénistiques : l'auteur de l'Auguste d'Arles était grec, ou du moins sa pensée était soumise aux influences gréco-orientales. La tête est belle, d'une gravité un peu mélancolique qui contraste avec la jeunesse des traits : elle rappelle de près celle de la célèbre statue du Vatican connue sous le nom d'Auguste de Prima Porta. Le modelé du torse est vigoureux : on a affaire, pour le moins, à une très bonne copie d'une œuvre excellente. Le dos de la statue est seulement ébauché, ce qui indique qu'elle était destinée à n'être vue que de face ; la longueur du cou, qui étonne, s'explique si l'on admet que la statue devait être placée à une assez grande hauteur, en sorte que l'artiste n'a fait qu'obéir à une nécessité de la perspective. Tout cela nous invite à marquer la place de la statue d'Auguste dans une des niches du premier étage de la *frons scaenae*, et il n'est pas téméraire de supposer qu'elle occupait la niche centrale, au-dessus de la grande porte.

La Vénus
d'Arles.

La Vénus d'Arles a été trouvée en 1651, brisée en quatre morceaux³ : la tête fut découverte d'abord, le 6 juin, « à l'occasion d'une citerne qu'un prêtre, nommé Brun, faisoit construire dans sa maison située devant les colonnes... »⁴. Offerte à Louis XIV par la ville d'Arles, la statue fut apportée à Paris, en 1684, et confiée à Girardon pour être restaurée : placée d'abord dans la grande galerie de Versailles, elle entra au Louvre en 1798. On avait beaucoup disputé à Arles si c'était une Vénus ou une Diane⁵ : la restauration

1. J. Formigé, *R. A.*, 1910, 2, p. 243-245.

2. Michon, *l. c.*, p. 146 sq. ; id., *Monuments Piot*, XXI (1913), p. 24.

3. Peut-être trois seulement. Cf. Michon, *Mon. Piot*, XXI (1913), p. 15 sq.

4. Dumont, *Description*, p. 19.

5. Cf. Rebattu, *La Diane et le Jupiter d'Arles*, 1656 ; Terrin, *La Vénus et l'Obélisque d'Arles, Entretien de Musée et de Callisthène sur la prétendue Diane d'Arles*, 1680 ; Le P. d'Augières, *Réflexions sur les sentiments de Callisthène touchant la Diane d'Arles*, 1684 : il revient à l'opinion de Rebattu ; Seguin, *Antiq. d'Arles*, 1687, p. 27 : c'est une Vénus.

de Girardon termina le débat : il en fit une Vénus, et il vit juste. Mais le détail de sa restauration a été très discuté. On connaît la célèbre œuvre d'art : le torse nu émerge d'une draperie qui enveloppe harmonieusement les jambes et remonte sur la hanche gauche ; la tête est légèrement penchée et tournée à gauche ; la chevelure est roulée en torsades qui se relèvent sur la nuque. Les bras manquaient : Girardon mit un miroir dans la main gauche, et une pomme dans la main droite élevée à la hauteur de l'épaule. Le miroir paraît incontestable ; au contraire, le bras droit était, vraisemblablement, plus relevé, et la main rajustait la chevelure ¹. Récemment, M. J. Formigé a cru pouvoir reprocher à Girardon, en opposant à la statue du Louvre un moulage ancien conservé à Arles, d'avoir complètement gâché l'œuvre antique en la desséchant et l'affadissant. Sa communication fit quelque bruit : on a reconnu depuis que Girardon n'était pas si coupable, et que le moulage d'Arles était loin d'avoir la valeur qu'on lui avait attribuée ². Girardon n'a fait qu'accentuer légèrement la juvénilité des formes : il est allé dans le sens qu'indiquait le caractère de l'œuvre, plus gracieuse que forte, plus charmante qu'émouvante. On la tient généralement — mais sans raisons solides — pour une réplique d'une œuvre de jeunesse de Praxitèle ³.

La statue a été trouvée, on s'en souvient, devant les co-

1. C'est l'opinion de Fröhner, *Notice de la sculpt. ant. du Louvre*, p. 479, n° 437, et de Furtwängler, *Meisterwerke*, p. 547. Visconti, *Notice de la galerie des antiques*, n° 438 (*Œuvres diverses*, IV, p. 359), et Clarac, *Musée de sculpture*, IV, 1307 et pl. 342, pensaient à une Vénus victorieuse, avec casque dans la main gauche et lance dans la droite. Mahler, *Suppl. papers of the Amer. school in Rome*, I (1905), p. 144-144, en fait une fileuse ; ce serait la *catagusa* dont parle Pline, *H. N.*, XXXIV, 74.

2. Cf. J. Formigé, *C. R. A.*, 1911, p. 658-664, et *Les Musées de France*, 1912, p. 91-92 ; Héron de Villefosse, *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1912, I, p. 81-96, et *Bull. des Antig. de France*, 1913, p. 199-205. La défense de Girardon a été présentée avec succès par MM. Michon, *Mon. Piot*, XXI (1913), p. 13-45, et Lechat, *R. E. A.*, 1915, p. 308-314.

3. Furtwängler, o.c., l.l. ; cf. Collignon, *Scopas et Praxitèle*, p. 86-87. Un torse du Musée d'Athènes, trouvé près du théâtre, est une réplique meilleure du même original (Brunn-Bruckmann, *Denkmäler*, 300 A). Une autre réplique, provenant de la coll. Cesi, à Rome, est au Louvre : Fröhner, o.c., n° 438 ; cf. Mahler, *R. A.*, 1902, 1, p. 301 303 et Michon, *ibid.*, 1903, 1, p. 39-43.

lonnes de la scène; comme pour la statue d'Auguste, le dos est traité simplement, et légèrement aplati; enfin on remarque, au niveau des reins, un trou de crampon carré. Tout concourt donc à démontrer qu'elle ornait une des niches de la *frons scaenae*, niches qu'on faisait peu profondes pour éviter de compromettre la solidité du mur.

Buste de déesse.

— Portrait

d'enfant. —

Danseuses.

Le musée d'Arles possède une tête de femme, au nez cassé, de même style que celle de la Vénus; elle a été trouvée au théâtre en 1823, « à peu de distance » et « au-devant » de l'autel d'Apollon¹. On a beaucoup répété, après Estrangin², que c'était un portrait idéalisé de l'impératrice Livie. Cette opinion est insoutenable : on a affaire à une tête de divinité, sans doute Diane³. Il serait tentant de penser que la statue à laquelle elle appartenait faisait pendant à la Vénus d'Arles, ces deux statues étant placées de chaque côté de l'Auguste : mais ses proportions étaient légèrement supérieures aux proportions de la Vénus, ce qui rend l'hypothèse fragile.

S'il faut renoncer à appeler portrait de Livie cette tête de déesse, on peut accueillir avec plus de faveur l'identification qu'on a faite d'un buste d'enfant trouvé au théâtre en 1847 : on a voulu y voir un portrait de Marcellus, fils d'Octavie⁴.

Trois statues de danseuses ont été encore trouvées au théâtre; ce sont, comme les deux statues de déesses, des copies d'œuvres grecques; elles présentent le même aplatissement caractéristique que nous avons signalé : on les

1. Penchaud, *Mém. des Antiq de France*, VII (1826), p. 230. — Cf. Espérandieu, *Recueil*, III, n° 2530; S. Reinach, *Cat. ill. du Musée de Saint-Germain*, I, fig. 45 et 46 (nez restauré). Le buste est sectionné en biais : la section est régulière, la statue a dû être débitée en morceaux à basse époque.

2. Estrangin, *Le Musée lapidaire de la ville d'Arles*, p. 8; cf. *Etudes*, p. 61 et 117.

3. M. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VI, p. 169, n. 6, dit : « ou de Cérés. »

4. Estrangin, Dissertation « sur un buste iconique, en marbre antique, découvert le 27 janvier 1847, dans les ruines du théâtre romain... » à la suite de s. *Descr. d'Arles*; cf. Bernoulli, *Röm. Ikonogr.*, I, p. 121. Au Musée lapidaire; cf. Espérandieu, *Recueil*, III, n° 2538. M. J. Maurice, *R. A.* 1919, 2, p. 51-53, a prétendu que ce buste était celui de Constantin II : la comparaison qu'il en fait avec des effigies monétaires du jeune César ne nous paraît pas convaincante.

attribuera elles aussi avec vraisemblance à la décoration du mur de la scène¹.

Enfin il faut sans doute rapporter à l'ornementation de quelque partie du monument une tête de femme de style archaïsant trouvée vers 1860 « en creusant les caves d'une maison voisine du théâtre »².

Ce qui subsiste de la décoration du théâtre d'Arles — Date et style du monument.
entablement de la façade, pavement et placages de marbre de l'orchestre, colonnes de la scène, autels et statues — suffit à nous le représenter comme un monument magnifique. Quand fut-il élevé? Aucune inscription ne nous renseigne³. Mais la décoration fournit des indices sérieux. Les bœufs accroupis des métopes de la façade sont, nous l'avons vu, une allusion aux origines de la colonie romaine, et paraissent indiquer que le monument fut commencé peu de temps après sa fondation. D'autre part, la présence d'une statue colossale d'Auguste au centre du mur de la scène nous confirme dans l'idée que le théâtre d'Arles a été achevé sous le règne de cet empereur. Sa construction fut confiée à un architecte romain : sans doute, le centre de l'arc décrit par la *cauea* est en avant de la ligne du *pulpitum* et non, comme le veut Vitruve, sur cette ligne même, plan qui rappelle celui des théâtres grecs, où l'orchestre dépas-

1. Au Musée lapidaire; cf. Espérandieu, *o.c.*, nos 2526, 2533, 2531. — Il devait y avoir au moins quatre danseuses, car 2526 et 2533 se faisaient pendant : tandis qu'ici la jambe gauche est portée en avant, là c'est la jambe droite qui s'avance du même mouvement; du même mouvement aussi s'envole le pli de la tunique au-dessus de la ceinture, ici vers la droite, là vers la gauche; les statues allaient donc par paires, et comme le fragment 2531 paraît appartenir à une réplique exacte de la statue 2526, il faut supposer qu'il y avait aussi une réplique de 2533.

2. J. Canonge, *Répert. des travaux de la Soc. de stat. de Marseille*, IV (1861), p. 97. — Achetée par le Duc de Luynes, qui en fit don au Musée lapidaire. Cf. Espérandieu, *o.c.*, n° 2541.

3. Le fragment C. I. L., 716 est insignifiant. Jacquemin, *Monogr. du th.*, II, p. 282, parle de « quelques fragments d'une inscription en l'honneur de Caligula retrouvés parmi les cendres de l'orchestre »; ce serait un « marbre, malheureusement de plusieurs pièces, sur lequel resplendit en belles lettres onciales (*sic*) le nom de CAIVS... » Il est fort à craindre qu'il n'y ait là qu'une invention, d'ailleurs bien maladroite, de Jacquemin; il était capable de cette supercherie, s'il est vrai, comme nous le verrons bientôt, qu'il a produit à propos de l'amphithéâtre un document imaginé par lui.

sait toujours le demi-cercle ; mais, dans l'ensemble, le théâtre d'Arles présente toutes les caractéristiques des théâtres romains : son plan rappelle tout particulièrement celui du théâtre de Marcellus, achevé sous Auguste. En revanche, si la conception architecturale fut romaine, il est incontestable que pour la statuaire on fit appel à des artistes grecs : la perfection de copies comme les statues de Vénus et de la déesse au nez cassé n'est pas le fait d'ateliers romains, encore moins gallo-romains ; la statue d'Auguste elle-même trahit, par l'adoption du nu, les habitudes de la sculpture grecque ; grecs aussi furent les modèles imités pour les deux autels d'Apollon.

Ainsi le théâtre d'Arles est à la fois grec et romain ; probablement commencé peu après la fondation de la colonie, et certainement achevé sous Auguste, il présente le double caractère qui fut pendant tout l'empire celui de la colonie elle-même : aucun monument d'Arles n'est plus *arlésien* que celui-là.

Les représen-
tations.

Le souvenir des représentations qui avaient lieu au théâtre d'Arles nous a été conservé par deux inscriptions. L'une est l'épithaphe d'un certain *Primigenius, scaenicus ex factione Eudoxi*¹ : elle nous donne le nom d'un acteur, et du directeur de la troupe, qui sans doute n'était pas fixée à Arles, mais jouait sur les différents théâtres de la région². L'autre est un fragment d'inscription grecque, conservé au Musée lapidaire : il fait allusion à un concours de pantomime³.

Histoire suc-
cincte du
monument.

Le théâtre était encore en bon état au milieu du iv^e siècle : l'empereur Constance y fit donner une représentation

1. *C. I. L.*, 737. — Le mot *factio* est rarement employé pour désigner une troupe d'acteurs : on emploie d'ordinaire *grex* ou *caterua* (cf. l'article *Factio* dans De Ruggiero, *Diz. epigr.*).

2. Une autre troupe d'acteurs est mentionnée à Nîmes, *C. I. L.*, 3347 ; une autre, qui appartenait probablement à un riche particulier, à Vienne, *C. I. L.*, 1929.

3. Cf. nos *Notes sur quelques inscriptions d'Arles*, dans *R. E. A.*, 1920, p. 181, n° 48.

pleine d'éclat le 10 octobre de l'année 353 ¹. Mais au ^v^e siècle le monument fut soumis à un pillage systématique; les évêques d'Arles considéraient comme une œuvre pieuse d'en faire servir les richesses à l'ornementation des édifices chrétiens. L'auteur de la *Vie de Saint Hilaire* raconte qu'un prêtre nommé Cyrille, préposé par l'évêque à la construction de basiliques chrétiennes, eut le pied écrasé par la chute d'un bloc de marbre alors, que dans l'ardeur de son zèle, il s'occupait d'enlever lui-même les revêtements des murs et les pierres du *proscenium* ². C'était avec un enthousiasme religieux qu'on livrait assaut à ces témoins d'un âge impie : *loca luxuriae*, dit le pieux chroniqueur qui narre l'anecdote du prêtre Cyrille. Les statues de divinités païennes furent naturellement abattues, quand elles n'étaient pas d'abord mutilées, comme cela paraît être le cas pour la belle tête de déesse qu'on a trouvée en 1823. C'est vraisemblablement à cette époque et sous l'influence de cette passion que fut allumé l'incendie dont les colonnes et une statue de Silène ont gardé des traces.

L'œuvre de destruction fut si complète que bientôt on ne sut plus ce que représentaient ces ruines : les décombres comblèrent l'orchestre et ensevelirent les gradins; sur l'emplacement du théâtre, il y eut des maisons et des rues; le mur sud fut incorporé au rempart et l'entrée fut surmontée, à une époque incertaine, d'une tour qui, nous l'avons vu, subsiste encore; du mur nord, une arcade seulement resta visible; entre ces deux vestiges s'érigeaient orgueilleusement, comme par une miraculeuse survivance, les deux colonnes de marbre ³. Le collège d'Arles fut d'abord installé sur l'emplacement de la scène. En 1664, un couvent de femmes, le couvent de la Miséricorde, lui succéda ⁴; les colonnes se dressaient dans une petite cour du couvent ⁵. Il

1. Amm. Marcell., XIV, 5, 4.

2. *Vita S. Hilarii*, c. XV, 20 (Migne, *Patr. lat.*, L, col. 1235).

3. Voir plus loin, p. 347, comment ces colonnes furent longtemps attribuées à un prétendu temple de Diane.

4. Cf. Clair, *Monum. d'Arles*, p. 42.

5. Cf. Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, appendice au tome II, p. 428. Des fouilles peu importantes furent faites vers cette époque : cf. *Mémoires*

fut désaffecté à la fin du xviii^e siècle, et son jardin transformé en musée: on y voyait le buste d'Auguste, un Silène, deux statues de danseuses, beaucoup de fragments d'architecture¹. Une gravure de Guibert, faite à ce moment-là pour illustrer l'ouvrage du P. Dumont, nous montre que la Tour de Roland avait été transformée pour servir d'habitation: des fenêtres avaient été pratiquées dans les murs qui bouchaient les arcades du premier et du deuxième étages: la fenêtre du premier ouvrait sur un balcon, dont la console se voit encore aujourd'hui². L'arcade subsistante de la façade nord, dont une gravure fut faite à la même époque, s'appelait alors l'arc de la Miséricorde³.

Avant la seconde moitié du xviii^e siècle, personne ne soupçonna qu'il y eût à Arles les ruines d'un théâtre antique: l'honneur de l'avoir reconnu revient à l'architecte arlésien Jacques Peitret, collaborateur de Mansart dans la construction de l'hôtel de ville d'Arles. Terrin rendit publique cette découverte dans son opuscule sur *La Vénus et l'obélisque d'Arles*, en 1680, et, quatre ans plus tard, dans une note du *Journal des Savants* qu'il accompagnait d'un plan dressé par Peitret⁴. La découverte de l'architecte arlésien n'était pas sans mérite, car les vestiges visibles à cette époque permettaient mal de se rendre compte des dispositions générales du monument: à telles enseignes que le célèbre archéologue italien Scipion Maffei, visitant le théâtre d'Arles en 1733, plaça la scène perpendiculairement à sa position réelle⁵. Un plan d'Arles dressé en 1747

de Jean de Sabatier, année 1679 (Bibl. d'Arles, ms 227, p. 178): « les reli-
 « gieuses de la Miséricorde nous firent savoir qu'en faisant bâtir dans leur
 « couvent, on avait découvert en creusant le bout d'une colonne de mar-
 « bre; je fus voir ce que c'étoit et comme cette colonne n'étoit qu'à dix
 « pas de l'endroit où l'on avoit trouvé la Diane [c'est la Vénus d'Arles],
 « je crus qu'il étoit de l'intérêt public de faire creuser tout autour pour
 « chercher encore quelque précieux monument de l'antiquité. Nous trou-
 « vâmes deux colonnes canelées, qui étoient tronquées, un chapiteau, et
 « un petit Cupidon de marbre à moitié rompu... »

1. Ce musée est figuré sur une aquarelle de cette époque, signée Tassy, que possède M. E. Fassin.

2. Cf. Lalauzière, *Abrégé chronol.*, pl. V.

3. Cf. *ibid.*, pl. IV.

4. *J. des S.*, XII (1684), p. 297-300.

5. Sc. Maffei, *Antiquitates Galliae*, lett. XXIV, p. 148.

par César de Meyran ne porte aucune mention du théâtre¹; en 1764, le chevalier de Gaillard, dans ses *Lettres sur les Antiquités d'Arles*, n'en parle que fort succinctement².

Des fouilles furent entreprises en 1787 par M. de Perrin, dans le jardin de la Miséricorde, qui était devenu sa propriété. On trouva plusieurs morceaux de sculpture, entre autres un des Silènes et un des autels à couronne de chêne³. En 1823, on pratiqua une fouille sous une rue qui longeait le *proscenium* du théâtre : on découvrit la tête de déesse et le grand autel d'Apollon⁴. Ces résultats attirèrent l'attention du prince de Talleyrand, qui, en 1827, acheta le terrain pour y faire des fouilles à son compte; mais la municipalité s'émut, l'affaire fit du bruit, le Roi et les ministres en furent instruits : Talleyrand dut résilier son marché⁵.

On reprit les fouilles en décembre 1827; elles amenèrent la découverte d'une seconde statue de Silène et d'un second autel à couronne de chêne. Mais ce ne fut qu'en 1833 qu'on aborda la tâche avec vigueur et suivant un plan méthodique; le déblaiement se continua dans les années suivantes, en commençant par la partie nord : les travaux furent dirigés successivement par Caristie, Questel et Revoil. En 1839, on n'avait encore déblayé que le cinquième de la superficie totale⁶; en 1855, ainsi qu'en témoigne un « plan pour le déblaiement » dressé cette année-là par Revoil, toute la partie supérieure de la *cauea* restait encombrée de maisons⁷. Le dégagement n'est pas encore complet aujourd'hui.

1. Ce plan a été retrouvé il y a quelques années par M. Honoré Dauphin, d'Arles : cf. son article dans le *Congrès des Soc. sav. de Provence*, 1906, p. 907-916.

2. Gaillard, 1^{re} lettre, *B. S. A. V. A.*, IV (1906), p. 89.

3. Cf. Lalauzière, *o. c.*, pl. VII.

4. Cf. Penchaud, *l. c.*

5. « Note » du Recueil Louis Mège cité plus haut, p. 287, n. 5.

6. Cf. Caristie, *o. c.*

7. Archives des Monuments historiques, Arles, théâtre, n° 5407.

CHAPITRE IV

L'AMPHITHÉÂTRE.

L'amphithéâtre d'Arles est, parmi les monuments antiques de la ville, celui qui est le mieux conservé¹. Il est situé à moins de 100 m. du théâtre ; on a choisi pour l'édifier une dépression entre deux sommets de la colline d'Arles : cette dépression, allongée du nord au sud, a fourni la ligne du grand axe ; le sol a été nivelé pour obtenir la plate-forme de l'arène : à l'ouest et au sud, on a creusé le rocher, tandis qu'on remblayait, au contraire, à l'est et au nord. L'amphithéâtre a la forme d'une ellipse dont le grand axe mesure 136 m. et le petit 107. Ces dimensions le classent parmi les petits amphithéâtres : il est néanmoins légèrement plus grand que l'amphithéâtre de Nîmes, qui lui est, à bien des égards, comparable².

La façade.

La façade est construite en pierres calcaires de grand appareil ; elle a, comme à Nîmes, deux étages, comportant chacun soixante arcades. Celles du rez-de-chaussée sont séparées par des piliers auxquels s'appuient des pilastres carrés. Au-dessus, règne un entablement non sculpté qui présente la particularité suivante : au droit des pilastres, la pierre forme un ressaut, sorte de dé rectangulaire qui prolonge, pour ainsi dire, dans l'entablement le profil du pilastre. La même chose s'observe au-dessus des colonnes lisses qui remplacent, au premier étage, les pilastres du rez-de-chaussée. Tandis que l'ordre de l'étage inférieur est le dorique romain, les colonnes du premier étage sont couron-

1. Voir la vue de la pl. VII, fig. 2, et le plan de la pl. IX.

2. Il mesure 131 m. sur 100. Nous empruntons ces mesures à la brochure du chanoine Fr. Durand, *Les Arènes de Nîmes*, 1913.

nées par des chapiteaux corinthiens. Le tout est d'une décoration très sobre. Au-dessus du premier étage, il devait y avoir un attique, mais il n'en subsiste rien.

Les arcades du rez-de-chaussée donnent accès à une large et haute galerie elliptique ; au-dessus, une galerie semblable prend jour par les arcades du premier étage. Le plafond de la galerie du rez-de-chaussée constitue le sol de la galerie supérieure : il est formé de magnifiques dalles longues de 4 m. 45 ; c'est là une particularité remarquable, qu'on ne retrouve pas à Nîmes, où la galerie du pourtour est voûtée suivant le système romain ¹. Ces deux galeries superposées servaient de promenoirs ; celle du rez-de-chaussée servait aussi, nous le verrons, de vestibule d'entrée ; de celle du premier étage on découvrait, par les larges baies des arcades, une vue admirable sur la ville, le Rhône et la campagne environnante.

Les arcades ont toutes une clef saillante, alors que celles de Nîmes n'en ont pas. Leur largeur varie assez sensiblement : elle oscille, pour le rez-de-chaussée, entre 3 m. 38 et 4 m. 80 ². Les arcades du rez-de-chaussée n'ont pas une forme régulière : elles sont tantôt en plein cintre, tantôt surbaissées, tantôt surhaussées. Non loin de l'entrée sud, on rencontre même une arcade qui pénètre dans l'architrave ³ : les restaurateurs, MM. Revoil et Aug. Vêran, ont conservé cette anomalie. Il est clair que les architectes de l'amphithéâtre, ayant affaire à un sol irrégulier, ont tâtonné pour élever la façade depuis ce sol, qu'ils n'avaient pas pris soin d'aplanir complètement, jusqu'à la plate-forme du premier étage.

On accédait à l'amphithéâtre du côté ouest par une pente de terrain fort raide : le rocher apparaît en effet à moins d'un mètre du monument, et un aqueduc, qui était souterrain, laisse voir aujourd'hui sa voûte bien au-dessus du

Les accès.

1. Voir pl. V, fig. 2.

2. Les chiffres que nous donnons sont empruntés au guide que M. Labande a consacré à Arles dans *Congrès arch. de France*, Avignon, 1909, I, p. 490 sq.

3. C'est l'arcade 34.

niveau du sol de l'amphithéâtre ; il est probable que des escaliers facilitaient l'accès de ce côté-là.

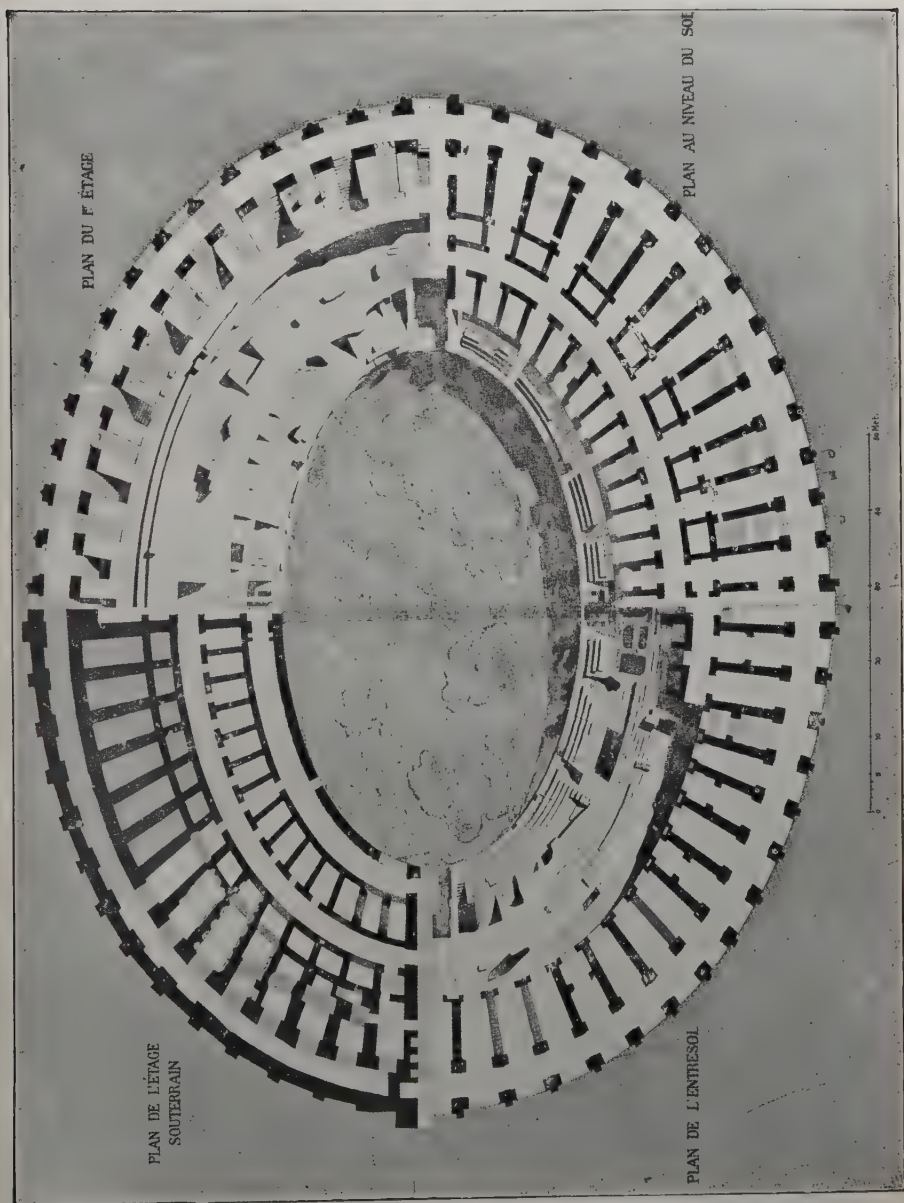
Les principales entrées étaient aux extrémités du grand et du petit axe : c'étaient des couloirs qui traversaient toute l'épaisseur de la *cauea* pour aboutir au *podium*. Ceux du nord et du sud menaient par un plan légèrement incliné ¹ jusqu'à une porte percée dans le mur antérieur du *podium* et ouvrant sur l'arène : on en voit encore les montants, munis d'une rainure verticale, et de trous carrés pour les barres de fermeture ; à gauche et à droite du couloir, on rencontre successivement deux portes qui ouvrent, l'une sur la grande galerie dont nous avons parlé, l'autre sur une deuxième galerie concentrique ; plus loin, de petits escaliers permettent de gagner la première précinction. Les entrées de l'est et de l'ouest traversent également les deux galeries pour aboutir, par une série de pailiers, à une porte ménagée dans le mur du *podium* ; d'étroits escaliers latéraux placés immédiatement derrière cette porte mènent à la première précinction ; celle-ci, grâce à une disposition originale, est accessible en outre par d'autres escaliers perpendiculaires aux premiers.

On remarque dans le couloir du sud des sculptures en haut-relief. A gauche, au-dessus de la seconde porte, on distingue — assez mal, en raison de la dégradation de la pierre — un animal tourné vers la droite : cela paraît être une image de la Louve romaine allaitant les deux jumeaux ; le même symbole se retrouve à l'amphithéâtre de Nîmes, sur un des pilastres de la façade ². A droite, et en face de la précédente sculpture, un bas-relief a été martelé : c'était peut-être une représentation phallique, comparable à celles que l'on voit à l'amphithéâtre de Nîmes, sur des pilastres de la façade ³ ; ces sortes de représentations

1. En raison de la pente générale du terrain vers le nord, qu'on n'avait pas fait disparaître entièrement en aménageant la plate-forme de l'amphithéâtre, la pente du couloir sud est plus prononcée que celle du couloir nord.

2. Cf. Grangent, Durand et Durant, *Description des monuments antiques du midi de la France, département du Gard*, pl. XVIII, fig. 5 ; Espérandieu, *Recueil*, I, n° 459.

3. Cf. Grangent, Durand et Durant, *o. c.*, pl. XVIII, fig. 4 et 6.



PLAN DE L'AMPHITHÉÂTRE D'ARLES. Relevé de Questel, *Archives des Monuments Historiques*, n° 3837.

jouaient, dans la pensée des constructeurs romains, le rôle d'*apotropaia*, destinés à conjurer le mauvais sort, à préserver d'un malheur le monument et ses hôtes. Enfin, à droite de cette dernière sculpture est figurée, dans une niche à sommet triangulaire, une déesse que l'on reconnaît pour Diane chasserresse : elle porte un carquois sur l'épaule droite, et étend la main au-dessus d'un autel ; à sa gauche est un chien. Ces sculptures sont grossières, soit qu'on ait affaire à l'œuvre d'ouvriers employés à la construction de l'édifice, soit qu'elles aient été ajoutées à une époque assez basse. En tout cas, elles nous paraissent être la preuve que l'entrée la plus importante de l'amphithéâtre était au sud, et non pas au nord, comme aujourd'hui.

Outre les quatre entrées principales que nous venons de décrire, l'amphithéâtre en avait 56 autres, qui étaient constituées par les arcades ouvrant sur la grande galerie qui faisait le tour du monument. Sur un pilier d'une des arcades de l'ouest, le neuvième à partir de l'entrée nord, on lit, tracée en lettres capitales, mais inégales et mal gravées, l'inscription suivante :

ARELATES

SES AVE

FELICITER

C'est, apparemment, le souhait de quelque étranger désireux de témoigner aux Arlésiens sa reconnaissance pour le plaisir qu'il avait goûté au spectacle de l'amphithéâtre ¹.

De la galerie dans laquelle on pénétrait directement du dehors partaient, sous des arcades semblables à celles de Les gradins.

1. Cf. nos *Notes sur quelques inscr. d'Arles*, dans *R. E. A.*, 1920, p. 176, n° 4 ; c'est par erreur que le graffiti y est donné comme inédit ; il a été publié par MM. Héron de Villefosse et J. Formigé dans *Bull. des Antiq. de France*, 1911, p. 258. — Pour la graphie *Arelatesses*, cf. la dédicace *Deo Mercurio Kanetonnessi* sur un plat du trésor de Berthouville (Babelon, *Le trésor d'argenterie de Berthouville*, pl. XX), et, sur une inscription de Bretagne, *Vindolandesses* (Cagnat et Besnier, *Année épigr.*, 1917-1918, n° 131).

la facade, des couloirs et des escaliers qui permettaient d'accéder aux gradins : les couloirs menaient à une nouvelle galerie concentrique à la première ; les escaliers aboutissaient à une galerie située entre le rez-de-chaussée et le premier étage. La galerie intérieure du rez-de-chaussée desservait la première et la deuxième précinctions, par des couloirs et des escaliers alternés ; la galerie de l'entresol, par un dispositif analogue, la troisième et la quatrième précinctions. La quatrième précinction est au niveau de la galerie extérieure du premier étage. Toute la partie supérieure de l'amphithéâtre a été systématiquement démolie pour être employée à la construction des maisons dont il se peupla au moyen âge ; on voit aujourd'hui à nu l'extrados des voûtes en berceau, formées de grandes pierres de taille, qui correspondaient à chacune des soixante arcades ; ces voûtes devaient supporter un dernier promenoir limité du côté extérieur par l'attique. En avant, montait de la quatrième précinction vers ce promenoir la dernière série de gradins.

La *cauea* comprenait donc quatre séries de gradins, ou *maeniana*, séparées par des précinctions. Comme au théâtre, des vomitoires s'ouvraient au milieu des gradins pour permettre d'y accéder par les escaliers intérieurs, tandis que des escaliers rayonnants taillés dans les gradins divisaient verticalement la *cauea* en un certain nombre de *cunei*.

Les places étaient marquées par des signes en forme de fougère, gravés de 2 m. en 2 m. sur la face antérieure des gradins. Ces divisions comprenaient cinq places : car à Nîmes, où elles se retrouvent identiques, elles sont en outre subdivisées par quatre traits verticaux qui se répètent à intervalles de 0 m. 40. Il y a lieu de remarquer que les places ont la même largeur — en vérité, assez parcimonieusement mesurée — à tous les étages de la *cauea*, qu'il s'agisse des places d'honneur ou de celles des gens du peuple¹.

Des places étaient réservées sur les premiers gradins à

1. Cf. J. Formigé, *Remarques diverses sur les théâtres romains*..., p. 32-33.

des personnages de marque et à diverses corporations ; il subsiste un certain nombre d'inscriptions plus ou moins complètes qui désignaient ces places. Pour les places du premier rang, on gravait l'inscription sur l'accoudoir qui terminait le mur du *podium* : la formule généralement employée paraît être : *loca tot d(ecreto) d(ecurionum)*, suivi d'un nom au génitif. Les naviculaires marins d'Arles, les nautes du Rhône et de la Saône, les *diffusores olearii* semblent être parmi ces privilégiés du premier rang : ce sont du moins ces noms-là qui se restituent le plus vraisemblablement à l'aide des quelques lettres qui subsistent ¹. On remarquera que des corporations étrangères à Arles, comme les nautes du Rhône et de la Saône, avaient leurs places marquées à l'amphithéâtre ; de même, les nautes du Rhône et de la Saône, les nautes de l'Ardèche et de l'Ouvèze, peut-être aussi les naviculaires marins d'Arles, avaient des places réservées à l'amphithéâtre de Nîmes ². Ces cités honoraient de la sorte des corporations puissantes qui concouraient à leur prospérité commerciale.

Pour les places du deuxième rang et, éventuellement, des suivants, on gravait l'inscription sur la face antérieure des gradins. On y trouve la formule *loca data d(ecreto) d(ecurionum)* ³ ; peut-être aussi les emplacements réservés étaient-ils indiqués par des chiffres qui en déterminaient la longueur, comme c'est le cas au Colisée, ou bien encore, quand il s'agissait de plusieurs gradins successifs, par *cunei*, comme cela se rencontre à Nîmes. Deux fragments d'inscription, gravés sur deux pierres de gradins, le premier en lettres plus hautes que le second, ont été rapprochés de la manière suivante :

[*cune*]vs D(*ecreto*) D(*ecuriorum*) PAS
[*top*]HOROR(*um*) T(*empli*) I(*sidis*) ⁴

1. Sur une pierre de l'accoudoir de l'ouest, ARARIC, et sur une autre pierre, DIFF(usorum) : cf. C. I. L., 714, 1. *Ibid.*, 2 : TAN·AV ; nous n'avons pu retrouver cette pierre ; nous nous demandons s'il ne faudrait pas lire [*loca da*] *ta nau[iculariis]*.

2. Cf. C. I. L., 3346 et 3348.

3. Cf. C. I. L., 714, 9.

4. C. I. L., 714, 40 et 41. Voir plus haut, p. 122.

Nous lisons [*cune*]us, et non pas, avec Hirschfeld, [*loc*]us; en effet, *locus* ne s'emploie que pour une seule place ¹; d'autre part, l'inscription étant gravée sur deux gradins successifs, — puisque les lettres n'ont pas la même hauteur dans chaque fragment — il est clair que les pastophores étaient placés sur plusieurs rangs. Cette lecture n'est d'ailleurs pas certaine. Il est fort possible que les deux gradins aient porté chacun une inscription indépendante : les deux pierres, qui sont aujourd'hui à bonne distance l'une de l'autre, n'ont pas été trouvées ensemble. Si on les considère comme indépendantes, on lira :

- a) [*equitib*]} vs D D PAS[*sus tot*] ²
 [*hospitib*]}
 b) [*loca tot d. d. dendrop*]HOROR(um) TI(gnuariorum) ³

Sur la face antérieure d'un autre gradin, on rencontre la mention de *scholastici* ⁴. Ce mot désigne également maîtres et élèves : comment faut-il l'interpréter ici ? On traduit généralement : « rhéteurs, grammairiens » ⁵ ; nous croirions plus volontiers qu'il s'agit de leurs élèves : on sait par Suétone qu'Auguste voulut que les enfants de naissance libre, *praetextati*, occupassent au spectacle une travée spéciale, et leurs pédagogues la travée voisine ⁶ ; sur les gradins du Colisée, on trouve les inscriptions : [*praetext[at]is*], et : [*paedagogis p]uero[rum]* ⁷.

1. On trouve le mot devant un nom propre au génitif singulier au théâtre de Syracuse, *C.I.L.*, X, 7430, et à l'amphithéâtre d'Aquincum, *C.I.L.*, III, 10493 ; quand le génitif est au pluriel, on trouve *loca*, à Arles et ailleurs. — Pour l'emploi de *cuneus* dans l'indication des places réservées, voir, par exemple, à l'amphithéâtre de Nîmes, *C.I.L.*, 3318 a.

2. Pour *equitibus*, cf. à Orange, sur le 1^{er} gradin du théâtre, EQ(uitum) G(radus) III. (Il s'agit d'*equites romani a plebe* : cf. Chénon, *Bull. des Antig. de France*, 1913, p. 129). Pour *hospitibus*, cf. au Colisée, HOSPITIBUS (*Bull. com.*, 1880, p. 277). Pour pas[sus], on se rappellera que les places des différents corps étaient déterminées au Colisée par l'indication d'une certaine longueur chiffrée en pieds (*Bull. com.*, 1880, p. 236 sq.).

3. Voir plus haut, p. 144.

4. *C.I.L.*, 744, 12.

5. Cf. Waltzing, *Corporations professionnelles*, IV, p. 124, n° 158.

6. Suet., *Aug.*, 44.

7. *Bull. com.*, 1880, p. 276 et 277. Une inscription de Vienne, *C.I.L.*, 1918, mentionne une *Iulia Felicissima, scholastica*, morte à 7 ans.

Toutes les inscriptions qui réservent des places à l'amphithéâtre d'Arles mentionnent des corporations ou des groupes, jamais des individus, comme c'est le cas à Paris ¹, à Carthage ², à Syracuse ³, à Aquincum ⁴, à Pola ⁵. Au Colisée, on trouve les deux mentions, mais on a observé que les noms individuels n'y apparaissent qu'à partir du iv^e siècle ⁶. Les inscriptions ou fragments d'inscriptions retrouvés à l'amphithéâtre d'Arles ne nous font certainement pas connaître tous les groupements qui jouissaient du privilège des places réservées. Par exemple, il n'est pas douteux que les décurions et les magistrats municipaux siégeaient au premier rang des gradins ⁷. Le collège des sévirs Augustaux, dont l'existence à Arles est attestée par plusieurs inscriptions, devait avoir aussi des places marquées ⁸.

Le mur antérieur du *podium* qui limitait l'arène était revêtu de magnifiques dalles de marbre hautes de 2^m38, épaisses de 0^m30, et couronné par un parapet arrondi, également en marbre, où était inscrite l'indication des places réservées sur le premier gradin. Sur les dalles étaient gravées, à l'est et à l'ouest, en lettres monumentales, deux inscriptions pareilles, malheureusement fort incomplètes aujourd'hui ⁹ : elles étaient destinées à perpétuer le souvenir des libéralités de C. Junius Priscus, *duumvir quinquennalis*, qualifié de *munerarius* parce qu'il avait donné des jeux, « candidat des Arlésiens » ¹⁰, flamine; il paraît avoir construit ou reconstruit à ses frais le *podium* et ses

L'arène.

1. C.I.L., XIII, 3035.

2. C.I.L., VIII, 24659-24664.

3. C.I.L., X, 7130.

4. C.I.L., III, 10493.

5. C.I.L., V, 86 à 102.

6. Cf. *Bull. com.*, 1880, p. 239.

7. Cf. la *lex Julia municipalis*, l. 137 et 139 (P. F. Girard, *Textes de droit romain*, 4^e éd., p. 88) : un *locus senatorius decurionum conscriptorum* à l'amphithéâtre.

8. Cf. C.I.L., XI, 3805, à Vées : *liceatque ei omnibus spectaculis municipio nostro bisellio proprio inter Augustales considerare*.

9. Cf. nos *Notes sur quelques inscr. d'Arles*, dans *R.E.A.*, 1920, p. 173-176.

10. Sur ce titre, voir plus haut, p. 81.

portes ; à l'occasion des jeux qu'il fit célébrer dans l'amphithéâtre, il offrit un festin et distribua des sommes d'argent à différentes corporations.

Le mur du *podium* est coupé, à 2^m30 au-dessus du sol actuel de l'arène, par une sorte de boudin de pierre dont l'agencement présente un grand intérêt : il est taillé à sa partie supérieure de façon à former une rainure que limite en haut le ressaut de la pierre supportant les dalles de revêtement ; au-dessous de cette rainure sont disposées des encoches ayant environ 0^m12 en tous sens, et qui se répètent par intervalles de 0^m40 en moyenne. On s'est depuis longtemps interrogé sur la signification de ces encoches, et tous les auteurs sont unanimes à y reconnaître le souvenir de poutrelles soutenant un plancher dont les lattes s'inséraient dans la rainure que nous avons signalée. Mais quelle était la nature et la destination de ce plancher ? Mérimée se refusait à admettre que l'arène eût été surélevée¹. Jacquemin pensait au contraire que l'arène était au niveau du bourrelet, qu'elle était en planches, et que l'espace compris entre ce plancher et le sol servait à la machinerie, jouait, en somme, le rôle des souterrains qui, dans maints amphithéâtres, sont creusés sous l'arène². Clair croyait à une double arène : le plancher eût été mobile ; les animaux auraient combattu sur le sol, séparés des spectateurs par une hauteur de mur qui écartait tout danger ; pour les gladiateurs, on aurait exhaussé l'arène, afin que le spectacle fût mieux visible³. Revoil, se refusant, comme Mérimée, à admettre une arène surélevée, pensait à un abri en bois construit autour de l'arène, « espèce de hourd analogue aux refuges ménagés par les toreros dans les plazas de toros d'Espagne et destiné sans doute à offrir aux bestiaires une protection momentanée »⁴. Enfin Mazauric, soutenant la thèse que l'amphithéâtre d'Arles avait servi à des naumachies, a

1. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, 1833, p. 278.

2. Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*, II, p. 75 sq.

3. Clair, *Monum. d'Arles*, p. 37-38.

4. Revoil, *Congrès arch.*, 1876, p. 203 sq.

prétendu que dans les entailles s'engageaient « les poutrelles d'une galerie sur pilotis faisant le tour de l'arène et bien propre à faciliter l'embarquement des jouteurs »¹.

Cette dernière théorie est étroitement liée à la question des naumachies : si, comme nous le verrons, il n'y a pas lieu de penser que l'amphithéâtre d'Arles ait jamais servi à cet usage, il n'y a pas lieu non plus de retenir l'hypothèse de Mazauric. Pour celle de Revoil, nous observerons que de nos jours, où l'amphithéâtre sert aux courses de taureaux, on a établi en avant du mur de l'arène une palissade par-dessus laquelle les toreros sautent en cas de danger ; les entailles sont restées sans emploi, car elles ont été faites pour des poutrelles horizontales : il faudrait donc supposer que les abris antiques étaient couverts et qu'on y pénétrait par des portes : mais quel était l'intérêt de la couverture ? et qui ne voit que la nécessité d'ouvrir et de fermer une porte, quand il faut faire vite, est bien gênante ? Reste l'hypothèse du plancher mobile : nous ne l'acceptons pas, pour plusieurs raisons. D'abord, on conviendra que la charpente nécessaire pour supporter un plancher de la grandeur de l'arène était quelque chose de très considérable, et que par conséquent il eût été bien peu pratique d'avoir à l'établir et à l'enlever sans cesse ; d'autre part, la hauteur de près de 3 mètres qui est celle du mur à partir du bourrelet est très suffisante pour protéger les spectateurs ; si le mur du *podium* a 4 mètres au Colisée et 3^m50 à El-Djem, il n'a que 2^m70 à Nîmes, 2 mètres à Pompéi et à Pouzzoles ; si l'on mesure le mur d'Arles depuis le sol jusqu'au parapet du *podium*, on a une hauteur de 5^m20, ce qui est notablement supérieur à ce qu'on rencontre dans tous les amphithéâtres connus. Il est du reste aisé de se rendre compte que si l'arène antique avait été au niveau de l'arène actuelle, le bord, sur une assez grande largeur, en aurait été caché à la vue des spectateurs des premiers gradins, où étaient les places d'honneur. Autre raison : tandis que la partie supérieure

1. Mazauric, *Les souterrains de l'amph. de Nîmes*, br., 1910, p. 26 sq.

du mur du *podium* est richement décorée de grandes plaques de marbre portant une inscription monumentale, la partie inférieure, y compris le bourrelet, est faite de pierres brutes qui ne portent aucune trace d'un revêtement quelconque; il est clair que cette partie de l'édifice était en tout temps cachée à la vue ¹. Enfin, les portes qui s'ouvrent au milieu du mur s'ouvrent au-dessus du bourrelet : se seraient-elles ouvertes dans le vide ?

Aussi bien est-ce à l'opinion de Jacquemin que nous nous rallierons sans hésiter. L'arène de l'amphithéâtre d'Arles était, si exceptionnel que soit le fait, construite en planches. Au-dessous, un sous-sol aménagé permettait d'amener et de faire apparaître les décors, les cages enfermant les bêtes féroces, en un mot tous les accessoires des représentations. Ceci est confirmé par l'aménagement du sous-sol de la *cauea*, qui est au même niveau que celui de l'arène, et qui communique avec lui.

Le sous-sol.

Le sous-sol de la *cauea* jouait essentiellement le rôle d'une œuvre de soutènement; c'est pourquoi le plan n'en est pas uniforme : partout où l'on a rencontré assez vite un rocher solide pouvant servir de fondement, les constructions de soutien ont été simplifiées. C'est à l'est qu'elles sont le plus complètes : elles consistent essentiellement en deux couloirs concentriques dont l'un est limité par le mur antérieur du *podium*, et dont l'autre se trouve sous la galerie intérieure du rez-de-chaussée. Les deux couloirs sont quelquefois reliés par des passages, d'autres fois — plus souvent — séparés par des chambres qui n'ont qu'un rôle constructif. Au delà du deuxième couloir, d'autres chambres de même caractère supportaient la partie supérieure de la *cauea* ; elles s'appuyaient à un gros mur qui soutenait la galerie de pourtour du rez-de-chaussée.

On a depuis longtemps remarqué dans quatre de ces

1. Cet aspect fruste de la partie inférieure du mur a paru si singulier, qu'on en a tiré argument pour prétendre que l'amphithéâtre n'avait pas été achevé : cf. Henry, *Mém. des Antiq. de France*, nouv. série, III (1837), p. 16; voir plus loin, p. 318-319.

chambres, situées dans la partie nord-est du monument, un mur épais, à parements de moellons durs régulièrement taillés. Le P. Guis et Seguin, au ^{xvii}^e siècle, en concluaient qu'il « fut bâti sur les ruines de quelque grand et ancien bâtiment ¹ ». Quelques années plus tard, Scipion Maffei qualifiait cette opinion de *grandissima straganza* ². Cependant Jacquemin et M. Aug. Vêran, au ^{xix}^e siècle, l'ont reprise en la précisant : ce mur serait une partie de l'enceinte primitive de la colonie ; on l'aurait jugée trop étroite pour contenir l'amphithéâtre, et on l'aurait reportée plus loin, en établissant les fondations du monument sur le premier rempart. ³ Un pareil repentir, à quelques années à peine d'intervalle, peut et doit surprendre. Mais voyons sous quel aspect se présente à nous ce prétendu mur de rempart. On ne peut nier que les moellons des parements ne soient les mêmes que ceux du mur d'enceinte : cela prouve seulement qu'on a employé la même pierre dans les deux constructions, et qu'elles sont à peu près contemporaines. La chambre où l'on peut le mieux observer ce mur est celle qui est la plus proche de l'entrée nord. Le profil du mur n'est pas uni, mais il présente cinq assises successives en retrait d'environ 0^m10 les unes sur les autres : ce genre de construction ne se retrouve pas au rempart ; il se comprend, au contraire, parfaitement pour un mur de soutènement. Dans la troisième chambre, on observe une autre particularité importante : le mur ne traverse pas la chambre de part en part, mais il est interrompu vers le milieu, et sa section n'a pas l'aspect d'un arrachement ou d'une brèche ; tout au contraire, elle est très régulièrement parementée : c'est la preuve certaine qu'on n'a pas affaire au mur d'enceinte de la ville, mais à un mur de soutènement.

On comprend d'ailleurs fort bien que dans cette partie

1. Guis, *Descr. des arènes*, p. 24 ; Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, p. 44 (reproduit, presque textuellement, le P. Guis).

2. Sc. Maffei, *Antiquitates Galliae*, p. 232.

3. Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*, II, p. 189-191 ; Aug. Vêran, *Congrès arch.*, 1876, p. 271 ; d'après lui, dom Cabrol, *Dict. d'arch. chrétienne*, ARLES, col. 2890.

de l'édifice on ait dû renforcer les substructions : l'amphithéâtre, qui, du côté ouest, s'appuie à la colline, était au contraire bâti du côté nord-est sur une dépression profonde; aujourd'hui encore, les rues qui avoisinent l'amphithéâtre en cet endroit sont de plusieurs mètres en contrebas. Tandis qu'à l'ouest on avait très vite rencontré le fondement inébranlable du rocher, ici on faisait reposer une masse énorme sur un sol meuble; il importait d'assurer à cette partie du monument de très robustes fondations : le mur que nous avons décrit répond à cette nécessité.

Le mur antérieur du *podium*, vu du premier couloir souterrain, présente un aspect très fruste : les blocs énormes dont il est bâti sont superposés en assises irrégulières; l'assise supérieure forme une saillie assez prononcée : elle supporte la retombée de la voûte, qui est renforcée de distance en distance par des arcs doubleaux en pierre de taille. Le mur du *podium* de l'autre côté du couloir est en moellons régulièrement appareillés; des corbeaux de pierre de taille y soutiennent la retombée des arcs. Les murs du deuxième couloir et ceux des passages qui vont d'un couloir à l'autre sont parementés de moellons smillés; ils se terminent, à la retombée de la voûte, par une corniche en pierre de taille; même construction à la galerie intérieure du rez-de-chaussée et à la galerie de l'entresol : elle rappelle très exactement ce que nous avons rencontré au cryptoportique du forum et dans les substructions de la *cauea* du théâtre, et cette identité apparente d'une manière incontestable les trois monuments.

Les souterrains que nous venons de décrire communiquaient avec le sous-sol de l'arène par huit portes basses, ayant en moyenne 1^m65 de haut et 1^m25 de large. Sur le bandeau de pierre qui les surmonte on remarque tantôt cinq, tantôt six trous carrés irrégulièrement placés; en outre, chaque montant est percé d'un trou semblable à sa partie supérieure : il semble qu'il y ait là les restes d'un système de fermeture constitué par une sorte d'auvent qu'on relevait

pour ouvrir le passage, qu'on abaissait pour le fermer. Les souterrains communiquaient d'autre part avec l'extérieur par un grand couloir qui s'ouvrait sous la porte nord et qui va tout droit, sous la galerie d'entrée, jusqu'au soubassement du mur du *podium*, où il s'arrête¹; il est constitué par une série d'arcades trapues dans l'intervalle desquelles règne un plafond de grands linteaux monolithes. Il s'ouvre à droite et à gauche sur le couloir elliptique le plus voisin du *podium*; pour l'autre, il n'y a de communication qu'à gauche, c'est-à-dire vers l'est; vers l'ouest, une assise de pierre de taille sépare la baie du sol : c'est que, de ce côté-là, le couloir souterrain s'arrête bientôt au rocher.

Si les souterrains de l'amphithéâtre ont essentiellement un rôle de soutènement, il n'est pas douteux qu'ils n'aient été aussi utilisés comme « coulisses ». La porte souterraine du nord servait à introduire dans l'amphithéâtre des cages de bêtes sauvages, et les diverses machines nécessaires aux représentations; elles étaient amenées sous l'arène par les portes qui s'ouvraient au bas du mur du *podium*, et dont nous avons noté le système particulier de fermeture. Les chambres servaient de magasins, de logements provisoires pour les bêtes destinées aux jeux, enfin de lieux de réunion pour les gladiateurs, les bestiaires, les esclaves employés aux divers services de l'amphithéâtre. Sur les murs d'une chambre se lisent des noms, l'un latin, l'autre grec, qui sont ceux de deux de ces personnages².

1. La construction, en 1847, du grand perron qui mène aujourd'hui à la porte nord a forcé l'architecte Questel à boucher l'entrée primitive du souterrain (cf. aux Archives des Monuments historiques, Arles, amphithéâtre, son projet daté du 8 février 1847); Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*, II, p. 232, note, protestait, au moment où l'on construisait le perron, contre la fermeture d'« une avenue si majestueuse ». Sur l'aspect que présentaient ces abords de l'amphithéâtre avant les travaux de Questel, cf. Aubert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, appendice au t. II (1784), p. 425 : « Rien n'est si majestueux que l'entrée de cet amphithéâtre qui se présente au bout d'une grande rue, sur une éminence dite dans le pays l'es-calier de la crote, à cause d'une vaste cave construite sous les degrés par lesquels on y monte ». Cette cave était occupée, vers 1830, par un moulin à huile, dit le moulin de la crote (renseignement de M. Emile Fassin.)

2. FELIX, et ΑΠΟΛΛΑΥΣΤΟΣ, ou ΑΠΟΛΛΟΔΟΡΟΣ. Cf. C.I.L., 715.

se dirigeraient obliquement dans l'épaisseur de la *cauea*¹. Mais, ici encore, nous ne savons pas ce que devenait l'eau une fois qu'elle avait atteint le sol. A Nîmes, l'eau de cette partie de la *cauea* allait dans les chambres de soutènement, où, par un petit bassin et un déversoir, elles rejoignaient un canal circulaire qui traversait ces chambres : c'est le troisième à partir de l'*euripe* ; un quatrième, extérieur cette fois, à 7 ou 8 mètres de l'édifice, servait à l'écoulement des eaux de la façade. Cet égout extérieur concentrique à l'amphithéâtre se retrouve à El-Djem². A Arles, s'il y en a un, on ne le connaît pas : car l'aqueduc souterrain dont on voit l'extrados de la voûte au nord-ouest du monument ne fait que le côtoyer en ce point, et c'est un aqueduc d'alimentation qui n'a aucun rapport avec l'amphithéâtre. Ainsi, l'évacuation des eaux hors de l'édifice reste à découvrir, si elle ne se faisait pas, comme il est possible, dans un puisard creusé sous l'arène.

Les jeux.

Les jeux qui étaient célébrés dans l'amphithéâtre étaient de deux sortes : combats de gladiateurs et chasses. Pour les chasses, on se souvient que les souterrains de l'amphithéâtre d'Arles contenaient des restes d'animaux qui y avaient figuré ; quant aux combats de gladiateurs, le souvenir en a été conservé à Arles par un certain nombre de monuments. Un cippe du Musée lapidaire nous fait connaître un certain M. Julius Olympus, *negotiator familiae gladiatoriae*³. Nous ne savons pas qu'il y ait d'autre exemple d'un *negotiator* de cette espèce ; plutôt qu'un marchand d'esclaves gladiateurs, ce devait être un entrepreneur — un *impresario*, si l'on veut, — de *ludi gladiatorii*, possédant une troupe, *familia*, et la louant, de ville en ville, aux magistrats qui voulaient offrir des jeux.

On a trouvé à Arles, à l'amphithéâtre, une tessère en os qui d'un côté représente un personnage barbu, et de l'autre porte le chiffre XIII⁴. On ne saurait définir avec certitude

1. Henry, . c.

2. Cf. Merlin, *B.A.C.*, 1919, p. cxci, note 7.

3. *C.I.L.*, 727.

4. *C.I.L.*, 5695, 44.

la nature de ce petit objet. Ce peut être un jeton d'entrée à l'amphithéâtre, mais ce peut être aussi un de ces bons de loterie que souvent on jetait à la foule des spectateurs pendant les représentations. Les tessères de ce genre constituent encore un mystère archéologique¹. Une autre tessère a été donnée comme ayant été trouvée à Arles et portant l'inscription suivante :

CAV II
CVN V
GRAD X
GLADIATORES
VELA ERVNT

Elle serait pleine d'intérêt, si elle n'était, incontestablement, fausse : elle a été inventée par l'archéologue arlésien Jacquemin, à la suite de la lecture du *Viaggio a Pompei* de Romanelli².

Il n'y a pas lieu de rapporter aux jeux de l'amphithéâtre d'Arles une tessère d'ivoire, du type bien connu des *tesse-rae* dites *gladiatoriae*, qui a été trouvée à la Pointe, sur la

1. Cf. A. Blanchet, *R.A.*, 1889, 1, p. 225 sq. et 369 sq.; 2, p. 64 sq. et 243 sq. Sur les distributions de bons de loterie, cf. Fabia, dans Saglio et Pottier *Dict. des Antiq.*, art. *MISSILIA*.

2. On la trouve pour la première fois dans Jacquemin, *Guide* (1835), p. 488; il prétendait qu'elle avait appartenu vers 1726 au cabinet de Romieu. Estrangin, *Descr.*, p. 435, la cite peu de temps après, avec une variante (il supprime CVN V), et en précisant que Romieu en parle dans son *Portefeuille*, 1^{er} cahier, 1726. Or, c'est en vain qu'on en chercherait la mention dans cet ouvrage. Jacquemin, en 1845, *Monogr. de Pamph.*, II, p. 48, parle à nouveau de la tessère, mais donne de l'inscription une nouvelle variante : *glad. uela* au lieu de *gladiatores uela erunt* (cf. *C.I.L.*, 324 *). La formule CAV II CVN V GRAD X serait unique, si l'on ne trouvait dans Romanelli, *Viaggio a Pompei e a Pesto...* (1831), I, p. 178, la tessère suivante : CAV·II | CVN·III | GRAD·III | CASINA | PLAVTI. Mais Romanelli dit lui-même qu'il a inventé cette prétendue tessère théâtrale à titre d'exemple. La formule *gladiatores uela erunt* est manifestement inspirée par les inscriptions pariétaires de Pompéi (cf. *C.I.L.*, IV, 1177, 1180, 1185, 1186, 1189) : or, plusieurs de ces inscriptions figurent dans l'ouvrage de Romanelli, dont la 3^e édition venait de paraître au moment où Jacquemin écrivait son *Guide*. Romieu, donné par Jacquemin comme le possesseur de la prétendue tessère, et à qui Estrangin renvoie faussement, ne pouvait connaître en 1726 les inscriptions de Pompéi, qui n'ont été découvertes qu'à partir de 1755.

rive droite du Rhône. Elle porte l'inscription suivante, répartie sur les quatre faces¹ :

ANCHIAL • SIRTİ • L • S
SPECTAT • NVM
MENSE FEBR
M • TVL • C • ANT • COS

La date qui est fournie par la dernière ligne est celle du consulat de Cicéron, 63 av. J.-C. Arles n'était pas alors colonie romaine, l'amphithéâtre n'était pas bâti, et il est plus que douteux qu'on y donnât dès lors des combats de gladiateurs dans une enceinte provisoire. Si donc la première ligne indique le nom d'un gladiateur, et si la deuxième signifie qu'il s'offrit en spectacle à la date indiquée aux lignes suivantes, il faut admettre que la tessère a été apportée à Arles, et ne se réfère pas à des jeux donnés dans cette ville. Mais il n'est pas sûr que les tessères de ce genre soient à juste titre appelées tessères de gladiateurs².

Les Arlésiens amateurs des jeux de l'amphithéâtre aimaient à avoir chez eux de petites statuettes représentant des gladiateurs. Le Musée lapidaire en possède trois : deux sont en terre cuite ; la troisième est en bronze : elle a été trouvée en 1912 dans une maison antique située entre l'amphithéâtre et l'église Notre-Dame de la Major, sur un pavé en mosaïque, à côté d'une lampe de bronze à deux becs et d'une balance minuscule. La statuette représente un *Samnite* armé du bouclier long et du glaive ; la tête est entiè-

1. *C.I.L.*, 5693, 1 ; cf. *ibid.*, I, 776 a.

2. Fröhner, *Cat. de la coll. Dutuit*, II, p. 162-163 et 211-218, a proposé d'y voir des certificats délivrés à des malades qui, étant venus consulter Esculape dans son temple, avaient vu le dieu en songe. Cette théorie est particulièrement satisfaisante pour la tessère d'Arles, car la formule *spectat. num.*, qu'on ne trouve qu'ici, s'explique par *spectat(um) num(en) mieu* que par toute autre lecture (par exemple, Ritschl : *spectat(us) [m]u[n](ere)* ; Mommsen : *spectat(or) num(erator)*. A signaler encore une hypothèse toute récente (Rud. Herzog, *Abhandl. der Giessner Hochschulgesellschaft*, I, 1919) : ces tessères seraient des *tesserae nummulariae*, sortes d'étiquettes apposées sur les sacs d'argent : *spectavit* ou *spectatum* indiquerait que le personnage nommé en a vérifié le contenu.

rement couverte d'un casque dont la partie antérieure se relève au moyen d'une charnière ¹.

On a prétendu que l'amphithéâtre d'Arles avait servi à des simulacres de combats navals, ou naumachies. C'est une opinion qui a été formulée au ^{xvii}^e siècle par le P. Guis ²; depuis, elle a rencontré un grand nombre de contradicteurs ³, et il n'y aurait guère lieu de s'y arrêter, si elle n'avait été reprise récemment par Mazauric ⁴. Il est, de prime abord, peu vraisemblable qu'on ait amené à grands frais des quantités d'eau importantes dans la partie la plus haute de la ville, quand le Rhône et les étangs offraient le moyen de célébrer des naumachies sans tant de dépense. Mazauric s'appuie sur la présence d'encoches dans le bourrelet du mur du *podium*, pour supposer une sorte de quai d'embarquement construit en bordure de l'arène: nous avons vu que les encoches en question servaient à l'arène elle-même. Il prend pour un cloaque d'évacuation le couloir souterrain qui est sous l'entrée nord, et c'est là une erreur pure et simple. Enfin il reprend l'argument produit par le P. Guis: il existe dans une maison de la rue des Arènes un grand réservoir qui paraît communiquer avec un aqueduc qu'on aperçoit entre cette maison et l'amphithéâtre ⁵. Ce serait ce réservoir qui aurait alimenté le lac formé, à l'occasion, dans l'arène. Mais, outre que la contenance du réservoir serait bien insuffisante, son rôle était tout autre: il y avait là un *castellum diuisorium*, sorte de château d'eau affecté à la distribution des eaux dans la ville; nous en parlerons avec plus de détail quand nous étudierons les aqueducs d'Arles. Il nous suffira de

1. Cf. Aug. Vêran, *B. S. A. V. A.*, IX (1912), p. 31, et planche; J. Formigé, *Bull. mon.*, 1912, p. 433-434 et planche. Sur les *Samnites*, cf. Cagnat et Chapot, *Manuel*, II, p. 216.

2. Guis, *Descr. des arènes*, p. 24-26.

3. Cf. Estrangin, *L'amph. romain à Arles* (Rapport adressé à l'Acad. arch. de Rome, 1836; reproduit dans la *Gazette du Midi* des 25 et 27 oct. 1836), p. 19-20 (*≡ Etudes*, p. 31-32); Clair, *Monum. d'Arles*, p. 38; Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*, II, p. 135 sq.

4. Mazauric, *Les souterrains de l'amph. de Nîmes*, p. 26 sq.

5. Il s'agit de la maison qui porte les nos 12 et 14 du Rond-Point des Arènes, à l'ouest du monument: c'est l'ancienne maison Boquy. Voir plus loin p. 394.

noter ici qu'en ce qui concerne l'amphithéâtre rien, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du monument, n'indique qu'il y ait eu adduction d'eau dans l'arène. Dans ces conditions, on ne saurait parler de naumachies.

Date du monument.

Il est impossible de fixer avec une précision absolue la date de l'amphithéâtre d'Arles ; mais on est sorti des incertitudes à travers lesquelles ont erré les anciens auteurs. Le P. Guis pensait qu'il était aussi ancien que la colonie, « si ce n'est peut être qu'il fust déjà avant la venue de cette colonie »¹. C'était aller un peu loin ; du reste, les preuves qu'il invoquait en faveur de l'ancienneté de l'amphithéâtre ne valaient rien. Seguin, qui, lorsqu'il parle de l'amphithéâtre, suit souvent le P. Guis mot à mot, aggrava encore la faiblesse de son argumentation en donnant une importance particulière à un contresens de cet auteur, qu'il reprit à son compte : tous deux faisaient dire à Ammien Marcellin que l'empereur Constance donna des jeux dans l'amphithéâtre d'Arles, alors que le texte invoqué parle seulement de jeux du théâtre et de jeux du cirque². Scipion Maffei dénonça cette erreur d'interprétation, et, s'étonnant de voir que la façade était arasée au niveau des arcs du premier étage, cherchant vainement la trace des gradins parmi les maisons qui remplissaient alors l'amphithéâtre, constatant enfin, dans les parties cachées du monument, un manque de fini qu'il prit pour le signe d'un abandon de l'ensemble, il conclut que le monument n'avait jamais été achevé³. Cette thèse eut une fortune singulière ; son crédit se maintint pendant plus d'un siècle, et jusqu'au delà du moment où le déblaiement de l'édifice et la découverte des inscriptions la vinrent démentir avec éclat. Pourtant, dès le xviii^e siècle, le chevalier de Gaillard remarquait qu'il

1. Guis, *Descr. des arènes*, p. 5-6.

2. Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, p. 42 et 43. Cf. Amm. Marcell., XIV, 5, 1. Le P. Guis cite aussi Pomponius Laetus, auteur du xv^e siècle, et qui dit eulement : *ludos Arelate dedit*, sans parler de l'amphithéâtre ; Seguin cite Sid. Apoll., *Epist.*, I, 11, 10, qui n'est pas plus probant, car il parle de jeux du cirque.

3. Sc. Maffei, *Antiquitates Galliae*, p. 127 sq.

existait « des vestiges des marches qui conduisaient au couronnement », et « deux sièges de pierre qui se sont conservés sur la plus haute galerie »¹; il concluait de là à l'achèvement de l'édifice. L'auteur de la *Statistique*, en 1824, appuyait les constatations de Gaillard : « trois gradins sont encore visibles presque vis-à-vis de la chapelle de Saint-Genest; un quatrième existe en haut de l'édifice... »; il ajoutait qu'une colonne du second étage, à gauche de la porte du midi, conservait encore son chapiteau, d'ordre corinthien². Mais l'auteur de la *Statistique* pensait que si l'édifice fut achevé dans ses parties essentielles, la décoration en demeura imparfaite. On retrouve chez Estrangin, quelques années plus tard, la même concession à une thèse qui gardait encore de chauds partisans³. En effet, si J.-D. Véran soutenait, en 1832, devant la Société des Antiquaires de France, et avec de bons arguments, que l'édifice avait été terminé⁴, cinq ans après, devant la même société, Henry reprenait la thèse de Scipion Maffei et déclarait imperturbablement : « tout démontre que cet amphithéâtre n'a jamais été achevé »; il ajoutait que « l'amphithéâtre d'Arles ne peut dater, tout au plus haut, que du règne de Constante »⁵. C'était folie, en présence des inscriptions que dès lors on connaissait : Estrangin et Jacquemin n'eurent pas de peine à réfuter cette extravagante opinion⁶.

Il est hors de doute que l'amphithéâtre d'Arles fut achevé, et qu'il l'était dès le 1^{er} siècle de notre ère. En effet, si la grande inscription du mur du *podium* et les inscriptions qui marquent les places réservées ne peuvent être datées précisément, du moins le caractère des lettres ne permet pas de les faire descendre au delà des premières années du n^e siècle. Il y a là un *terminus ante quem* très sûr, mais insuffisamment précis; ce n'est que par conjecture

1. Gaillard, *Note à la suite de la 1^{re} lettre, B.S.A.V.A., VIII (1941), p. 177.*

2. *Stat.*, II, p. 429.

3. Estrangin, *L'amph. romain à Arles*, p. 16-17 (= *Etudes*, p. 26-27).

4. *Mém. des Antiq. de France*, IX (1832), p. 231 sq.

5. *Ibid.*, nouv. série, III (1837), p. 16 sq.

6. Estrangin, *ll. cc.*; Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*, II, p. 3 sq.

que l'on peut essayer de serrer la date de plus près.

Aucun témoignage ne nous donne à penser que Rome ait possédé un amphithéâtre en pierre avant celui de Statilius Taurus, qui date de l'année 29 avant J.-C. Dira-t-on que la colonie d'Arles ne put penser à bâtir un monument de ce genre qu'après que la métropole lui en eut donné l'exemple? C'eserait très vraisemblable, si les *Arelatenses* n'avaient été, en majeure partie, originaires de la Campanie. Or, les combats de gladiateurs étaient en honneur dans cette région avant d'avoir été adoptés par les Romains. Pompéi eut un amphithéâtre de pierre, qui subsiste encore en grande partie, dès la première moitié du 1^{er} siècle avant notre ère. Il n'y a donc nulle difficulté à admettre que l'amphithéâtre d'Arles soit contemporain des premières années de la colonie. Nous avons observé qu'il présentait, dans certaines de ses parties, de frappantes analogies de construction avec le cryptoportique du forum et le théâtre. Or, nous avons été amené à rapporter ces édifices aux premiers temps de la colonie d'Arles ; il est donc vraisemblable que l'amphithéâtre fut compris avec eux dans le programme monumental de fondation.

Si l'on examine le style du monument en le comparant à celui des monuments du même ordre, l'amphithéâtre d'Arles apparaît comme un type intermédiaire entre l'amphithéâtre de Pompéi et le Colisée. A Pompéi ¹, l'aspect extérieur de l'édifice est, manifestement, sacrifié : il n'y a qu'un étage d'arcades, la partie inférieure de la *cauea* étant creusée dans le sol ; on gagne le sommet des gradins par des escaliers extérieurs qui alourdissent singulièrement l'aspect de la façade. A Arles, il y a deux étages, et pas d'escaliers extérieurs : le monument est à la fois plus imposant et d'une ligne plus élégante. L'amphithéâtre de Pouzzoles ², qui date de la fin du 1^{er} siècle, a trois étages ; le Colisée, bâti sous Vespasien, en a quatre. La disposition de l'arène est plus significative encore. A Pompéi, pas de sous-sol ; à

1. Cf. sur cet amphithéâtre Thédénat, *Pompéi, Vie publique*, p. 94 sq.

2. Cf. Dubois, *Pouzzoles*, p. 339.

Arles, un plancher surélevé qui recouvrait des aménagements en bois ; à Pouzzoles et au Colisée, l'arène repose sur le sol naturel, mais il est creusé, et renferme de vastes constructions en pierre ¹. Ainsi l'espèce d'arène artificielle qu'on trouve à Arles doit être considéré comme une première réalisation de l'arène machinée.

L'amphithéâtre de Nîmes, qu'on a souvent comparé à celui d'Arles, en est comme une réplique. Il a, comme lui, deux étages ; comme lui, il offre cette particularité que les piliers qui séparent les arcades du rez-de-chaussée sont décorés non pas de colonnes ou de demi-colonnes, mais de pilastres carrés ; enfin, à Nîmes comme à Arles, l'entablement, au-dessus de ces pilastres et au-dessus de ces colonnes du 1^{er} étage, n'est pas uni, mais forme au droit de chaque chapiteau autant de dés rectangulaires. Ces analogies ne permettent guère de douter que les deux édifices ne soient l'œuvre d'un même architecte, ou que l'un n'ait été copié sur l'autre ². On connaît l'architecte de l'amphithéâtre de Nîmes ; il s'appelait T. Crispus Reburus ³.

L'amphithéâtre d'Arles paraît avoir servi aux représen-

Histoire suc-
cincte du
monument.

1. Elles ont 6^m70 de profondeur à Pouzzoles. Cf. Dubois, o. c., p. 317 sq.
2. Il convient cependant de noter que les arcades de Nîmes sont sans clef, alors que celles d'Arles en ont une.

3. Cf. C.I.L., 3315 : *T. Crispus Reburus fecit*, sur deux pierres de l'amphithéâtre ; Mazauric, o. c., a signalé en outre, sur une pierre des souterrains, les lettres T·C·R·F·. Hirschfeld, s'appuyant sur Renier, *Rev. des Soc. sav.*, 1866, p. 187 sq., nie que T. Crispus soit l'architecte : c'est à tort. On ne peut pas conclure de Plin., *H. N.*, XXXVII, 4, 42, cité par Renier, que les architectes n'avaient pas le droit de signer leurs œuvres ; il s'agit dans ce passage d'un cas très particulier, et que Plin. ne rapporte que sous réserves ; quant au texte du *Digeste*, L, 40, 3, également invoqué, il est très net, mais date du III^e siècle ; or, pour les temps antérieurs, on a l'exemple du grand théâtre de Pompéi, avec l'inscription non équivoque : *M. Artorius M. l. Primus architectus* (C.I.L., X, 841) ; sur la colonne de Jupiter à Mayence, qui fut élevée pour le salut de Néron, on lit : *Samus et Seuerus, Venicari f(ili)u, sculps(er)unt* (cf. Espérandieu, *Recueil*, VII, p. 380) ; on a un autre exemple à Arles même, où — on s'en souvient — un *marmorarius* a gravé son nom sur des consoles dans le monument de l'hôtel de Laval.

mais Ammien Marcellin, à qui nous devons ce renseignement, ne mentionne pas les jeux de l'amphithéâtre ; il n'en est pas question davantage dans la suite, alors que Sidoine Apollinaire au ^v^e siècle et Procope pour le ^{vi}^e nous parlent des courses données dans le cirque d'Arles¹. Il y a lieu de croire qu'en raison de l'aversion du christianisme pour ces divertissements sanglants, on renonça aux jeux de l'amphithéâtre à partir de Constantin.

Nous ne saurions dire ce que devint dans les derniers siècles de l'Empire le monument désaffecté ; on sait seulement qu'au moyen âge il fut transformé en forteresse. On se servit des pierres de l'attique pour élever quatre tours au-dessus des quatre entrées principales : il en reste trois aujourd'hui. Estrangin les attribuait aux Arabes qui entrèrent à Arles avec Youssouf ; Jacquemin affirmait, contrairement à cette opinion, que le style des tours était roman et non arabe². Il est certain que la tour de l'ouest est percée d'une porte et d'une fenêtre qui sont du ^{xii}^e siècle : la porte s'ouvre dans l'amphithéâtre, au-dessus du niveau de la 4^e précinction ; elle est encadrée d'une archivolt en forme de boudin, décoré d'étoiles à huit rais, qui fait de part et d'autre un retour à angle droit ; la fenêtre s'ouvre sur la façade : elle est rectangulaire : son linteau est orné d'une double grecque, et l'archivolt qui le surmonte, de feuilles d'acanthé³. Pourtant, nous ne croyons pas qu'on ait attendu jusqu'au ^{xii}^e siècle pour fortifier l'amphithéâtre. Ces ouvertures représentent des aménagements nouveaux faits dans des tours déjà existantes. Est-ce à dire que l'amphithéâtre d'Arles ait été fortifié, comme on l'a répété après Estrangin, par les Arabes ? Nous pensons plutôt qu'il le fut contre eux, au ^{ix}^e siècle, au moment où les incursions des Sarrasins exposaient la ville à des pillages fréquents, et où on en reconstruisit l'enceinte sur un plan restreint. Les hautes murailles du monument romain constituaient une protection toute prête : on s'y réfugia, on y bâtit des mai-

1. Voir plus loin, p. 334.

2. Estrangin, *L'amph. rom. à Arles*, p. 7 (= *Études*, p. 43) ; Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*, II, p. 294 sq.

3. Cf. Labande, *Congrès arch. de France, Avignon, 1909*, I, p. 204.

sons ; on dressa aux quatre points cardinaux des tours d'où l'on surveillait au loin la campagne. Quand la menace des Sarrasins n'exista plus, on continua d'habiter dans l'amphithéâtre, dont les gradins finirent par disparaître presque complètement sous les maisons ; on bâtit aussi d'autres habitations à l'extérieur, contre la façade.

A l'époque de la Renaissance, on se prit à regretter que le monument n'eût pas été mieux conservé. François I^{er}, nous dit Lantelme de Romieu, « s'en monstra fasché jusques à reprendre ceux qui avoient permis telle faute, et n'avoient respecté autrement ce lieu-là »¹. Henri IV pensa à débayer le monument² ; mais le projet n'eut pas de suite.

Une gravure du XVII^e siècle, due à Jacques Peitret, nous montre les arènes transformées en une véritable cité³ ; une petite église, l'église Saint-Genès aux Arènes, s'y élevait sur la place centrale ; une autre, Saint-Michel de l'Escale, s'était logée dans une baie de la façade. Des quatre tours, trois subsistaient : celle du sud avait été arasée, mais on en voyait encore la naissance au-dessus des arcades du premier étage.

Voici en quels termes un voyageur décrivait l'amphithéâtre d'Arles en 1776 : « L'amphithéâtre se voit encore fort « distinctement, quant aux voûtes de la première en- « ceinte de façade. C'est un ouvrage qui étonne, quoiqu'il « soit masqué par quantité de petites maisons, dont il four- « mille. Les particuliers ont même fait leur demeure dans « les voûtes des arcs, qu'ils ont percés pour ajuster les che- « minées. Si l'idée d'Henri IV avait été exécutée de placer « l'obélisque au beau milieu des arènes, purgées auparavant « des baraques qui l'écrasent, ce serait un beau coup d'œil « pour les amateurs de l'antiquité... »⁴.

1. Romieu, *Antiq. d'Arles*, ch. IV (copie Bonnemant, f° 3.)

2. Cf. plus loin, p. 327.

3. Cette gravure porte la légende suivante : « L'amphithéâtre d'Arles comme il est à présent, 1666. » Elle illustre l'ouvrage du P. Guis et les *Antiq. d'Arles* de Seguin ; on la trouve dans le *Recueil d'antiquités* de Bonnemant, cote xxx.

4. Bibl. Nat., n. acq. fr. 10040 : *Notes de voyage d'Oberlin*, 1776, f° 66 verso. Une gravure de Guibert, publiée dans Lalauzière, *Abrégé chronol.*, pl. X, peut servir d'illustration à cette page.

Le déblaiement auquel avait songé Henri IV ne fut accompli que sous le règne d'un de ses lointains descendants. C'est en 1825 qu'on l'entreprit, sur l'initiative du maire Laugier de Chartrouse ¹. Les travaux furent plus rapidement menés que pour le théâtre, car en 1837 le déblaiement était achevé ². En 1847, on construisit devant la porte nord le perron qui y donne accès aujourd'hui.

Les arènes servent de nos jours à des courses de taureaux et, exceptionnellement, à des représentations théâtrales. Le touriste peut regretter que les aménagements permanents qu'on a faits pour approprier l'amphithéâtre aux *corridas* nuisent à la beauté du monument ; mais il se résigne plus volontiers si, sous le soleil d'un jour de Pentecôte, il a vu les gradins s'animer de la bigarrure des toilettes claires, les marchands de boissons dresser leurs tréteaux à l'ombre des arcs, et les bêtes de Camargue courir, affolées, dans l'arène ; si enfin, penché sur cette cuve ardente d'où monte la rumeur humaine, il a eu l'image de ce que pouvait être, avant la ruine, le monument formidable.

1. *Almanach de la Ville d'Arles pour 1826*, p. 48.

2. Cf. Clair, *Monum. d'Arles*, p. 35. — Il est vrai que les maisons qui encombraient l'amphithéâtre, quoique plus nombreuses que celles qui occupaient l'emplacement du théâtre, étaient beaucoup plus pauvres et plus faciles à acquérir. L'ensemble en était évalué à 93.672 fr., tandis que celles du théâtre étaient estimées à 170.000 fr. (*Rapport fait par la commission arch. d'Arles à S. E. le Ministre de l'Intérieur*, 1836).

CHAPITRE V

LE CIRQUE.

Le cirque d'Arles était situé en dehors de la ville, le long du Rhône, en aval, à environ 500 m. des murailles, en bordure de la grande voie d'Arles à Fos. On n'a eu pendant assez longtemps, sur son emplacement, que des données assez imprécises : celles qui avaient été fournies par l'existence d'un obélisque à demi enterré dans un jardin situé au delà de la porte de la Roquette. Cependant, dès la première moitié du XVIII^e siècle, on signala des traces d'un mur que l'on soupçonna avoir appartenu au cirque, et qui lui appartenait en effet. Voici comment s'exprime l'avocat Jean Raybaud, d'Arles, dans une dissertation manuscrite : « Dans le jardin des Religieuses Augustines de la ville de Saint Remy, qui est proche de celluy où estoit l'Obélisque, et dans l'espace qui est depuis le puits jusqu'au puits à roue, et à environ quinze pans de profondeur, on trouve les fondements de deux murs éloignés l'un de l'autre de plus de deux cannes¹ et qui s'étendent en ligne parrallèle du levant au couchant et dont on ne peut voir les extrémités. La plus éloignée a neuf pans d'épaisseur, l'autre en a moins. Il y a apparence que ce sont les fondements des galeries qui entouroient le cirque »².

« En 1831, dit Clair, le creusement du canal d'Arles à Bouc mit à découvert le soubassement d'un édifice romain, qui se

La découverte
du cirque.

1. La canne valait 1^m98.

2. *Dissertation sur le cirque qui estoit autrefois hors la ville d'Arles*, ms., original dans le *Rec. d'antiq.* de Bonnemant, cote lu; une copie dans le fonds Nicolay (Arch. des B.-du-Rh.), liasse 33, cote 26. L'avocat Jean Raybaud mourut en 1732; le renseignement qu'on vient de lire fut transmis par son fils au chevalier de Gaillard, qui le reproduit, avec quelque scepticisme, dans sa 3^e lettre, *B. S. A. V. A.*, X (1913), p. 73-74.

« composait de grands murs construits à distance les uns
 « des autres, de diverses séries de cellules d'égale gran-
 « deur, affectant la forme d'un carré long, et rattachées à
 « une construction intermédiaire. Ces cellules étaient sans
 « communication entr'elles, ce qui indique qu'elles n'é-
 « taient que des substructions destinées à supporter des
 « corps de bâtisse supérieurs. Un aqueduc, élégamment
 « construit en moellons smillés, circulait dans l'enceinte
 « de l'édifice »¹.

Cette découverte fut complétée en 1909 par une autre due aux travaux de creusement du canal de Marseille au Rhône². On mit au jour les fondements de la partie sud de l'hémicycle. Les travaux en cours ne permirent pas de les conserver : on se contenta de modifier légèrement la forme du bord du bassin que l'on construisait, en suivant à cet endroit la courbe des murs retrouvés, et de remployer sur place les moellons antiques. Ces moellons étaient de même nature que ceux du cryptoportique du forum, du théâtre, de l'amphithéâtre. Les vestiges retrouvés consistaient en deux murs, réunis de trois mètres en trois mètres par des murs de refend, et régulièrement arasés au même niveau : ils devaient supporter soit une charpente soutenant des gradins en bois, soit plutôt, en raison de leur solidité, des voûtes rampantes et des gradins en pierre. Ces fondations sont établies sur pilotis de chêne très serrés³ longs de trois mètres en moyenne.

En 1911, le Service des Monuments historiques fit procéder à une fouille sur deux autres points de l'hémicycle. En 1912, on creusa perpendiculairement au grand axe une tranchée qui rencontra les deux côtés de l'enceinte et la *spina*⁴. On put ainsi déterminer exactement la largeur de l'édifice : elle est, hors œuvre, de plus de 100 m. et, intérieurement, de 83 m. 30. La *spina* était constituée par deux

1. Clair, *Monum. d'Arles*, p. 91.

2. Cf. Aug. Vêran, *B. S. A. V. A.*, VII (1910), p. 320 sq. ; IX (1912), p. 34 sq. ; Hérion de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1909, p. 300 sq. ; J. Formigé, *Les fouilles d'Arles*, dans *Bull. mon.*, 1912, p. 436 sq.

3. L'intervalle qui les sépare n'excède guère 0=30.

4. Cf. Aug. Vêran, *B.S.A.V.A.*, IX (1912), p. 34 sq. ; J. Formigé, *l. c.*

murs épais de 0 m. 75, dont l'intervalle, mesurant 4 m. 50, paraît avoir été simplement rempli de terre.

M. J. Formigé a essayé de restituer la longueur du cirque d'Arles d'après les proportions de celui de Vienne, en Narbonnaise. Mais si à Vienne la largeur est très légèrement supérieure au quart de la longueur (455 m. sur 118), au cirque de Maxence, à Rome, et au cirque de *Bouillae*, la proportion est presque de 1 à 5 : le premier mesure 520 m. sur 108, le second 335 sur 70. Dans ces conditions, il faut renoncer à retrouver, par le calcul la longueur du cirque d'Arles ; ce que l'on peut seulement affirmer, par la comparaison des chiffres que nous citons, c'est que les dimensions de ce cirque étaient assez considérables.

On sait que la *spina* des cirques romains était décorée de petits monuments, que reproduisent des mosaïques antiques comme celles de Lyon, de Barcelone ou de Carthage ¹ ; parmi eux, figure souvent un obélisque. Le cirque d'Arles en possédait un : c'est celui qui se dresse aujourd'hui sur la place de la République ². On avait reconnu sa présence dès le xvi^e siècle ³ dans un jardin situé en dehors de la porte de la Roquette, où il était presque complètement enterré. « Sa pointe, écrit le chevalier de Romieu, qui étoit « environ trois pieds hors de terre, faisoit connaître que « c'étoit une pièce rare et curieuse; elle étoit déjà recon- « nue lorsque Catherine de Médicis et le roy Charles IX pas- « sèrent par Arles. Ce roy et après lui Henry IV avoient « trouvé à propos qu'on élevât ce monument. Henry IV « voulut que ce fût au milieu de l'amphithéâtre... » ⁴. En 1592, en l'honneur de la visite du duc de Savoie, on dégaa le monolithe ⁵. Mais ce fut seulement en 1675 que l'on reprit l'idée de Charles IX et d'Henry IV : la place qu'on

L'obélisque.

1. Cf. notre article sur cette dernière mosaïque dans *R. A.*, 1916, 1, p. 247-259.

2. L'histoire de l'obélisque d'Arles a été racontée en détail par MM. Fassin et Lientaud, dans *B. S. A. V. A.*, VI (1909), p. 1 sq.

3. Dès le xiv^e, en 1329, d'après Clair, *Monum. d'Arles*, p. 49.

4. Le Portefeuille du chevalier de Romieu, 1726, p. 38-39 ; cf. Romieu, *Antiq. d'Arles*, ch. VI (copie Bonnemant, f^o 4).

5. Anonyme Nicolay.

choisit pour y ériger l'obélisque était la place dite alors du Marché, devant l'Hôtel de ville qui venait d'être bâti. On exhuma à grand'peine la pierre, « qui était enterrée dans le jardin de la veuve de l'Hoste, à la porte de la Roquette et dans le second jardin qui est contre la chaussée ¹ ». Cette pierre, qui mesurait près de 11 mètres, n'était qu'une partie — les deux tiers — de l'antique monolithe. La partie supérieure avait été transportée en pleine ville, sur la place qui est aujourd'hui la place Antonelle; elle servait de banc devant la maison de Jean de Sabatier ², qui l'offrit aux consuls. Cet Arlésien nous a laissé dans son *Mémoire sur l'obélisque* des détails circonstanciés sur le transport et l'érection du monument : ce fut un événement considérable dans la chronique de la cité ³.

Il est très probable que l'obélisque antique se terminait, régulièrement, en pointe, alors qu'au ^{xviii} siècle on l'a complété par une boule en bronze, et de nos jours par une pierre neuve qui achève la pyramide à pans coupés. Un texte latin du ^{xvi} siècle, reproduit par l'abbé Bonnemant ⁴, signale en effet, outre les deux morceaux dont nous avons parlé, une « autre pointe d'obélisque » qui était dans le couvent des religieuses de Saint-Césaire, au quartier de la Roquette; l'auteur anonyme ajoute que cette pointe devait peut-être se joindre au fragment de la maison Sabatier.

On a cru longtemps que l'obélisque d'Arles avait été extrait des carrières de l'Estérel ⁵. Mais, vers 1870, l'architecte Revoil, ayant eu à réparer le monument, employa pour cela du granit de l'Estérel, et le rapprochement des deux pierres montra qu'elles n'étaient pas du même grain ⁶.

1. Livre de raison de la famille de Saint-Martin, publié par E. Fassin, *Le Musée*, 1873-4, p. 225 sq.

2. Au ^{xvi} siècle, maison des Ventabrens. Cf. Romieu, *Antiq. d'Arles*, ch. VI (copie Bonnemant, n° 4) qui croyait que ce fragment était « un autre petit obélisque ».

3. Cf. Fassin et Lieutaud, *B. S. A. V. A.*, VI (1909), p. 6 sq.

4. Anonyme Nicolay.

5. Cf. *Stat.*, II, p. 434; Clair, *Monum. d'Arles*, p. 49; Estrangin, *Etudes*, p. 110. Ce dernier auteur est revenu sur son opinion dans son second ouvrage, *Descr. d'Arles*, p. 64 sq., où il admet que l'obélisque a été apporté d'Egypte.

6. Cf. Aug. Vêran et Revoil, *Congrès arch.*, 1876, p. 510.

Il semble donc avéré aujourd'hui que l'obélisque d'Arles fut, comme ceux de Rome, apporté d'Egypte.

De part et d'autre de l'obélisque qui occupait souvent le centre de la *spina*, on voyait dans les cirques romains, entre autres monuments, deux édicules portant l'un sept dauphins, l'autre sept œufs mobiles, qui servaient à compter le nombre de tours effectués par les chars. Ces édicules avaient la forme d'une travée de portique composée de deux colonnes et d'une architrave, sur laquelle étaient posés œufs ou dauphins. Il n'est pas impossible qu'au ^{Autre monu-} ^{ment de la} ^{spina.} ¹ ² ³ ⁴ ⁵ ⁶ ⁷ ⁸ ⁹ ¹⁰ ¹¹ ¹² ¹³ ¹⁴ ¹⁵ ¹⁶ ¹⁷ ¹⁸ ¹⁹ ²⁰ ²¹ ²² ²³ ²⁴ ²⁵ ²⁶ ²⁷ ²⁸ ²⁹ ³⁰ ³¹ ³² ³³ ³⁴ ³⁵ ³⁶ ³⁷ ³⁸ ³⁹ ⁴⁰ ⁴¹ ⁴² ⁴³ ⁴⁴ ⁴⁵ ⁴⁶ ⁴⁷ ⁴⁸ ⁴⁹ ⁵⁰ ⁵¹ ⁵² ⁵³ ⁵⁴ ⁵⁵ ⁵⁶ ⁵⁷ ⁵⁸ ⁵⁹ ⁶⁰ ⁶¹ ⁶² ⁶³ ⁶⁴ ⁶⁵ ⁶⁶ ⁶⁷ ⁶⁸ ⁶⁹ ⁷⁰ ⁷¹ ⁷² ⁷³ ⁷⁴ ⁷⁵ ⁷⁶ ⁷⁷ ⁷⁸ ⁷⁹ ⁸⁰ ⁸¹ ⁸² ⁸³ ⁸⁴ ⁸⁵ ⁸⁶ ⁸⁷ ⁸⁸ ⁸⁹ ⁹⁰ ⁹¹ ⁹² ⁹³ ⁹⁴ ⁹⁵ ⁹⁶ ⁹⁷ ⁹⁸ ⁹⁹ ¹⁰⁰ ¹⁰¹ ¹⁰² ¹⁰³ ¹⁰⁴ ¹⁰⁵ ¹⁰⁶ ¹⁰⁷ ¹⁰⁸ ¹⁰⁹ ¹¹⁰ ¹¹¹ ¹¹² ¹¹³ ¹¹⁴ ¹¹⁵ ¹¹⁶ ¹¹⁷ ¹¹⁸ ¹¹⁹ ¹²⁰ ¹²¹ ¹²² ¹²³ ¹²⁴ ¹²⁵ ¹²⁶ ¹²⁷ ¹²⁸ ¹²⁹ ¹³⁰ ¹³¹ ¹³² ¹³³ ¹³⁴ ¹³⁵ ¹³⁶ ¹³⁷ ¹³⁸ ¹³⁹ ¹⁴⁰ ¹⁴¹ ¹⁴² ¹⁴³ ¹⁴⁴ ¹⁴⁵ ¹⁴⁶ ¹⁴⁷ ¹⁴⁸ ¹⁴⁹ ¹⁵⁰ ¹⁵¹ ¹⁵² ¹⁵³ ¹⁵⁴ ¹⁵⁵ ¹⁵⁶ ¹⁵⁷ ¹⁵⁸ ¹⁵⁹ ¹⁶⁰ ¹⁶¹ ¹⁶² ¹⁶³ ¹⁶⁴ ¹⁶⁵ ¹⁶⁶ ¹⁶⁷ ¹⁶⁸ ¹⁶⁹ ¹⁷⁰ ¹⁷¹ ¹⁷² ¹⁷³ ¹⁷⁴ ¹⁷⁵ ¹⁷⁶ ¹⁷⁷ ¹⁷⁸ ¹⁷⁹ ¹⁸⁰ ¹⁸¹ ¹⁸² ¹⁸³ ¹⁸⁴ ¹⁸⁵ ¹⁸⁶ ¹⁸⁷ ¹⁸⁸ ¹⁸⁹ ¹⁹⁰ ¹⁹¹ ¹⁹² ¹⁹³ ¹⁹⁴ ¹⁹⁵ ¹⁹⁶ ¹⁹⁷ ¹⁹⁸ ¹⁹⁹ ²⁰⁰ ²⁰¹ ²⁰² ²⁰³ ²⁰⁴ ²⁰⁵ ²⁰⁶ ²⁰⁷ ²⁰⁸ ²⁰⁹ ²¹⁰ ²¹¹ ²¹² ²¹³ ²¹⁴ ²¹⁵ ²¹⁶ ²¹⁷ ²¹⁸ ²¹⁹ ²²⁰ ²²¹ ²²² ²²³ ²²⁴ ²²⁵ ²²⁶ ²²⁷ ²²⁸ ²²⁹ ²³⁰ ²³¹ ²³² ²³³ ²³⁴ ²³⁵ ²³⁶ ²³⁷ ²³⁸ ²³⁹ ²⁴⁰ ²⁴¹ ²⁴² ²⁴³ ²⁴⁴ ²⁴⁵ ²⁴⁶ ²⁴⁷ ²⁴⁸ ²⁴⁹ ²⁵⁰ ²⁵¹ ²⁵² ²⁵³ ²⁵⁴ ²⁵⁵ ²⁵⁶ ²⁵⁷ ²⁵⁸ ²⁵⁹ ²⁶⁰ ²⁶¹ ²⁶² ²⁶³ ²⁶⁴ ²⁶⁵ ²⁶⁶ ²⁶⁷ ²⁶⁸ ²⁶⁹ ²⁷⁰ ²⁷¹ ²⁷² ²⁷³ ²⁷⁴ ²⁷⁵ ²⁷⁶ ²⁷⁷ ²⁷⁸ ²⁷⁹ ²⁸⁰ ²⁸¹ ²⁸² ²⁸³ ²⁸⁴ ²⁸⁵ ²⁸⁶ ²⁸⁷ ²⁸⁸ ²⁸⁹ ²⁹⁰ ²⁹¹ ²⁹² ²⁹³ ²⁹⁴ ²⁹⁵ ²⁹⁶ ²⁹⁷ ²⁹⁸ ²⁹⁹ ³⁰⁰ ³⁰¹ ³⁰² ³⁰³ ³⁰⁴ ³⁰⁵ ³⁰⁶ ³⁰⁷ ³⁰⁸ ³⁰⁹ ³¹⁰ ³¹¹ ³¹² ³¹³ ³¹⁴ ³¹⁵ ³¹⁶ ³¹⁷ ³¹⁸ ³¹⁹ ³²⁰ ³²¹ ³²² ³²³ ³²⁴ ³²⁵ ³²⁶ ³²⁷ ³²⁸ ³²⁹ ³³⁰ ³³¹ ³³² ³³³ ³³⁴ ³³⁵ ³³⁶ ³³⁷ ³³⁸ ³³⁹ ³⁴⁰ ³⁴¹ ³⁴² ³⁴³ ³⁴⁴ ³⁴⁵ ³⁴⁶ ³⁴⁷ ³⁴⁸ ³⁴⁹ ³⁵⁰ ³⁵¹ ³⁵² ³⁵³ ³⁵⁴ ³⁵⁵ ³⁵⁶ ³⁵⁷ ³⁵⁸ ³⁵⁹ ³⁶⁰ ³⁶¹ ³⁶² ³⁶³ ³⁶⁴ ³⁶⁵ ³⁶⁶ ³⁶⁷ ³⁶⁸ ³⁶⁹ ³⁷⁰ ³⁷¹ ³⁷² ³⁷³ ³⁷⁴ ³⁷⁵ ³⁷⁶ ³⁷⁷ ³⁷⁸ ³⁷⁹ ³⁸⁰ ³⁸¹ ³⁸² ³⁸³ ³⁸⁴ ³⁸⁵ ³⁸⁶ ³⁸⁷ ³⁸⁸ ³⁸⁹ ³⁹⁰ ³⁹¹ ³⁹² ³⁹³ ³⁹⁴ ³⁹⁵ ³⁹⁶ ³⁹⁷ ³⁹⁸ ³⁹⁹ ⁴⁰⁰ ⁴⁰¹ ⁴⁰² ⁴⁰³ ⁴⁰⁴ ⁴⁰⁵ ⁴⁰⁶ ⁴⁰⁷ ⁴⁰⁸ ⁴⁰⁹ ⁴¹⁰ ⁴¹¹ ⁴¹² ⁴¹³ ⁴¹⁴ ⁴¹⁵ ⁴¹⁶ ⁴¹⁷ ⁴¹⁸ ⁴¹⁹ ⁴²⁰ ⁴²¹ ⁴²² ⁴²³ ⁴²⁴ ⁴²⁵ ⁴²⁶ ⁴²⁷ ⁴²⁸ ⁴²⁹ ⁴³⁰ ⁴³¹ ⁴³² ⁴³³ ⁴³⁴ ⁴³⁵ ⁴³⁶ ⁴³⁷ ⁴³⁸ ⁴³⁹ ⁴⁴⁰ ⁴⁴¹ ⁴⁴² ⁴⁴³ ⁴⁴⁴ ⁴⁴⁵ ⁴⁴⁶ ⁴⁴⁷ ⁴⁴⁸ ⁴⁴⁹ ⁴⁵⁰ ⁴⁵¹ ⁴⁵² ⁴⁵³ ⁴⁵⁴ ⁴⁵⁵ ⁴⁵⁶ ⁴⁵⁷ ⁴⁵⁸ ⁴⁵⁹ ⁴⁶⁰ ⁴⁶¹ ⁴⁶² ⁴⁶³ ⁴⁶⁴ ⁴⁶⁵ ⁴⁶⁶ ⁴⁶⁷ ⁴⁶⁸ ⁴⁶⁹ ⁴⁷⁰ ⁴⁷¹ ⁴⁷² ⁴⁷³ ⁴⁷⁴ ⁴⁷⁵ ⁴⁷⁶ ⁴⁷⁷ ⁴⁷⁸ ⁴⁷⁹ ⁴⁸⁰ ⁴⁸¹ ⁴⁸² ⁴⁸³ ⁴⁸⁴ ⁴⁸⁵ ⁴⁸⁶ ⁴⁸⁷ ⁴⁸⁸ ⁴⁸⁹ ⁴⁹⁰ ⁴⁹¹ ⁴⁹² ⁴⁹³ ⁴⁹⁴ ⁴⁹⁵ ⁴⁹⁶ ⁴⁹⁷ ⁴⁹⁸ ⁴⁹⁹ ⁵⁰⁰ ⁵⁰¹ ⁵⁰² ⁵⁰³ ⁵⁰⁴ ⁵⁰⁵ ⁵⁰⁶ ⁵⁰⁷ ⁵⁰⁸ ⁵⁰⁹ ⁵¹⁰ ⁵¹¹ ⁵¹² ⁵¹³ ⁵¹⁴ ⁵¹⁵ ⁵¹⁶ ⁵¹⁷ ⁵¹⁸ ⁵¹⁹ ⁵²⁰ ⁵²¹ ⁵²² ⁵²³ ⁵²⁴ ⁵²⁵ ⁵²⁶ ⁵²⁷ ⁵²⁸ ⁵²⁹ ⁵³⁰ ⁵³¹ ⁵³² ⁵³³ ⁵³⁴ ⁵³⁵ ⁵³⁶ ⁵³⁷ ⁵³⁸ ⁵³⁹ ⁵⁴⁰ ⁵⁴¹ ⁵⁴² ⁵⁴³ ⁵⁴⁴ ⁵⁴⁵ ⁵⁴⁶ ⁵⁴⁷ ⁵⁴⁸ ⁵⁴⁹ ⁵⁵⁰ ⁵⁵¹ ⁵⁵² ⁵⁵³ ⁵⁵⁴ ⁵⁵⁵ ⁵⁵⁶ ⁵⁵⁷ ⁵⁵⁸ ⁵⁵⁹ ⁵⁶⁰ ⁵⁶¹ ⁵⁶² ⁵⁶³ ⁵⁶⁴ ⁵⁶⁵ ⁵⁶⁶ ⁵⁶⁷ ⁵⁶⁸ ⁵⁶⁹ ⁵⁷⁰ ⁵⁷¹ ⁵⁷² ⁵⁷³ ⁵⁷⁴ ⁵⁷⁵ ⁵⁷⁶ ⁵⁷⁷ ⁵⁷⁸ ⁵⁷⁹ ⁵⁸⁰ ⁵⁸¹ ⁵⁸² ⁵⁸³ ⁵⁸⁴ ⁵⁸⁵ ⁵⁸⁶ ⁵⁸⁷ ⁵⁸⁸ ⁵⁸⁹ ⁵⁹⁰ ⁵⁹¹ ⁵⁹² ⁵⁹³ ⁵⁹⁴ ⁵⁹⁵ ⁵⁹⁶ ⁵⁹⁷ ⁵⁹⁸ ⁵⁹⁹ ⁶⁰⁰ ⁶⁰¹ ⁶⁰² ⁶⁰³ ⁶⁰⁴ ⁶⁰⁵ ⁶⁰⁶ ⁶⁰⁷ ⁶⁰⁸ ⁶⁰⁹ ⁶¹⁰ ⁶¹¹ ⁶¹² ⁶¹³ ⁶¹⁴ ⁶¹⁵ ⁶¹⁶ ⁶¹⁷ ⁶¹⁸ ⁶¹⁹ ⁶²⁰ ⁶²¹ ⁶²² ⁶²³ ⁶²⁴ ⁶²⁵ ⁶²⁶ ⁶²⁷ ⁶²⁸ ⁶²⁹ ⁶³⁰ ⁶³¹ ⁶³² ⁶³³ ⁶³⁴ ⁶³⁵ ⁶³⁶ ⁶³⁷ ⁶³⁸ ⁶³⁹ ⁶⁴⁰ ⁶⁴¹ ⁶⁴² ⁶⁴³ ⁶⁴⁴ ⁶⁴⁵ ⁶⁴⁶ ⁶⁴⁷ ⁶⁴⁸ ⁶⁴⁹ ⁶⁵⁰ ⁶⁵¹ ⁶⁵² ⁶⁵³ ⁶⁵⁴ ⁶⁵⁵ ⁶⁵⁶ ⁶⁵⁷ ⁶⁵⁸ ⁶⁵⁹ ⁶⁶⁰ ⁶⁶¹ ⁶⁶² ⁶⁶³ ⁶⁶⁴ ⁶⁶⁵ ⁶⁶⁶ ⁶⁶⁷ ⁶⁶⁸ ⁶⁶⁹ ⁶⁷⁰ ⁶⁷¹ ⁶⁷² ⁶⁷³ ⁶⁷⁴ ⁶⁷⁵ ⁶⁷⁶ ⁶⁷⁷ ⁶⁷⁸ ⁶⁷⁹ ⁶⁸⁰ ⁶⁸¹ ⁶⁸² ⁶⁸³ ⁶⁸⁴ ⁶⁸⁵ ⁶⁸⁶ ⁶⁸⁷ ⁶⁸⁸ ⁶⁸⁹ ⁶⁹⁰ ⁶⁹¹ ⁶⁹² ⁶⁹³ ⁶⁹⁴ ⁶⁹⁵ ⁶⁹⁶ ⁶⁹⁷ ⁶⁹⁸ ⁶⁹⁹ ⁷⁰⁰ ⁷⁰¹ ⁷⁰² ⁷⁰³ ⁷⁰⁴ ⁷⁰⁵ ⁷⁰⁶ ⁷⁰⁷ ⁷⁰⁸ ⁷⁰⁹ ⁷¹⁰ ⁷¹¹ ⁷¹² ⁷¹³ ⁷¹⁴ ⁷¹⁵ ⁷¹⁶ ⁷¹⁷ ⁷¹⁸ ⁷¹⁹ ⁷²⁰ ⁷²¹ ⁷²² ⁷²³ ⁷²⁴ ⁷²⁵ ⁷²⁶ ⁷²⁷ ⁷²⁸ ⁷²⁹ ⁷³⁰ ⁷³¹ ⁷³² ⁷³³ ⁷³⁴ ⁷³⁵ ⁷³⁶ ⁷³⁷ ⁷³⁸ ⁷³⁹ ⁷⁴⁰ ⁷⁴¹ ⁷⁴² ⁷⁴³ ⁷⁴⁴ ⁷⁴⁵ ⁷⁴⁶ ⁷⁴⁷ ⁷⁴⁸ ⁷⁴⁹ ⁷⁵⁰ ⁷⁵¹ ⁷⁵² ⁷⁵³ ⁷⁵⁴ ⁷⁵⁵ ⁷⁵⁶ ⁷⁵⁷ ⁷⁵⁸ ⁷⁵⁹ ⁷⁶⁰ ⁷⁶¹ ⁷⁶² ⁷⁶³ ⁷⁶⁴ ⁷⁶⁵ ⁷⁶⁶ ⁷⁶⁷ ⁷⁶⁸ ⁷⁶⁹ ⁷⁷⁰ ⁷⁷¹ ⁷⁷² ⁷⁷³ ⁷⁷⁴ ⁷⁷⁵ ⁷⁷⁶ ⁷⁷⁷ ⁷⁷⁸ ⁷⁷⁹ ⁷⁸⁰ ⁷⁸¹ ⁷⁸² ⁷⁸³ ⁷⁸⁴ ⁷⁸⁵ ⁷⁸⁶ ⁷⁸⁷ ⁷⁸⁸ ⁷⁸⁹ ⁷⁹⁰ ⁷⁹¹ ⁷⁹² ⁷⁹³ ⁷⁹⁴ ⁷⁹⁵ ⁷⁹⁶ ⁷⁹⁷ ⁷⁹⁸ ⁷⁹⁹ ⁸⁰⁰ ⁸⁰¹ ⁸⁰² ⁸⁰³ ⁸⁰⁴ ⁸⁰⁵ ⁸⁰⁶ ⁸⁰⁷ ⁸⁰⁸ ⁸⁰⁹ ⁸¹⁰ ⁸¹¹ ⁸¹² ⁸¹³ ⁸¹⁴ ⁸¹⁵ ⁸¹⁶ ⁸¹⁷ ⁸¹⁸ ⁸¹⁹ ⁸²⁰ ⁸²¹ ⁸²² ⁸²³ ⁸²⁴ ⁸²⁵ ⁸²⁶ ⁸²⁷ ⁸²⁸ ⁸²⁹ ⁸³⁰ ⁸³¹ ⁸³² ⁸³³ ⁸³⁴ ⁸³⁵ ⁸³⁶ ⁸³⁷ ⁸³⁸ ⁸³⁹ ⁸⁴⁰ ⁸⁴¹ ⁸⁴² ⁸⁴³ ⁸⁴⁴ ⁸⁴⁵ ⁸⁴⁶ ⁸⁴⁷ ⁸⁴⁸ ⁸⁴⁹ ⁸⁵⁰ ⁸⁵¹ ⁸⁵² ⁸⁵³ ⁸⁵⁴ ⁸⁵⁵ ⁸⁵⁶ ⁸⁵⁷ ⁸⁵⁸ ⁸⁵⁹ ⁸⁶⁰ ⁸⁶¹ ⁸⁶² ⁸⁶³ ⁸⁶⁴ ⁸⁶⁵ ⁸⁶⁶ ⁸⁶⁷ ⁸⁶⁸ ⁸⁶⁹ ⁸⁷⁰ ⁸⁷¹ ⁸⁷² ⁸⁷³ ⁸⁷⁴ ⁸⁷⁵ ⁸⁷⁶ ⁸⁷⁷ ⁸⁷⁸ ⁸⁷⁹ ⁸⁸⁰ ⁸⁸¹ ⁸⁸² ⁸⁸³ ⁸⁸⁴ ⁸⁸⁵ ⁸⁸⁶ ⁸⁸⁷ ⁸⁸⁸ ⁸⁸⁹ ⁸⁹⁰ ⁸⁹¹ ⁸⁹² ⁸⁹³ ⁸⁹⁴ ⁸⁹⁵ ⁸⁹⁶ ⁸⁹⁷ ⁸⁹⁸ ⁸⁹⁹ ⁹⁰⁰ ⁹⁰¹ ⁹⁰² ⁹⁰³ ⁹⁰⁴ ⁹⁰⁵ ⁹⁰⁶ ⁹⁰⁷ ⁹⁰⁸ ⁹⁰⁹ ⁹¹⁰ ⁹¹¹ ⁹¹² ⁹¹³ ⁹¹⁴ ⁹¹⁵ ⁹¹⁶ ⁹¹⁷ ⁹¹⁸ ⁹¹⁹ ⁹²⁰ ⁹²¹ ⁹²² ⁹²³ ⁹²⁴ ⁹²⁵ ⁹²⁶ ⁹²⁷ ⁹²⁸ ⁹²⁹ ⁹³⁰ ⁹³¹ ⁹³² ⁹³³ ⁹³⁴ ⁹³⁵ ⁹³⁶ ⁹³⁷ ⁹³⁸ ⁹³⁹ ⁹⁴⁰ ⁹⁴¹ ⁹⁴² ⁹⁴³ ⁹⁴⁴ ⁹⁴⁵ ⁹⁴⁶ ⁹⁴⁷ ⁹⁴⁸ ⁹⁴⁹ ⁹⁵⁰ ⁹⁵¹ ⁹⁵² ⁹⁵³ ⁹⁵⁴ ⁹⁵⁵ ⁹⁵⁶ ⁹⁵⁷ ⁹⁵⁸ ⁹⁵⁹ ⁹⁶⁰ ⁹⁶¹ ⁹⁶² ⁹⁶³ ⁹⁶⁴ ⁹⁶⁵ ⁹⁶⁶ ⁹⁶⁷ ⁹⁶⁸ ⁹⁶⁹ ⁹⁷⁰ ⁹⁷¹ ⁹⁷² ⁹⁷³ ⁹⁷⁴ ⁹⁷⁵ ⁹⁷⁶ ⁹⁷⁷ ⁹⁷⁸ ⁹⁷⁹ ⁹⁸⁰ ⁹⁸¹ ⁹⁸² ⁹⁸³ ⁹⁸⁴ ⁹⁸⁵ ⁹⁸⁶ ⁹⁸⁷ ⁹⁸⁸ ⁹⁸⁹ ⁹⁹⁰ ⁹⁹¹ ⁹⁹² ⁹⁹³ ⁹⁹⁴ ⁹⁹⁵ ⁹⁹⁶ ⁹⁹⁷ ⁹⁹⁸ ⁹⁹⁹ ¹⁰⁰⁰ ¹⁰⁰¹ ¹⁰⁰² ¹⁰⁰³ ¹⁰⁰⁴ ¹⁰⁰⁵ ¹⁰⁰⁶ ¹⁰⁰⁷ ¹⁰⁰⁸ ¹⁰⁰⁹ ¹⁰¹⁰ ¹⁰¹¹ ¹⁰¹² ¹⁰¹³ ¹⁰¹⁴ ¹⁰¹⁵ ¹⁰¹⁶ ¹⁰¹⁷ ¹⁰¹⁸ ¹⁰¹⁹ ¹⁰²⁰ ¹⁰²¹ ¹⁰²² ¹⁰²³ ¹⁰²⁴ ¹⁰²⁵ ¹⁰²⁶ ¹⁰²⁷ ¹⁰²⁸ ¹⁰²⁹ ¹⁰³⁰ ¹⁰³¹ ¹⁰³² ¹⁰³³ ¹⁰³⁴ ¹⁰³⁵ ¹⁰³⁶ ¹⁰³⁷ ¹⁰³⁸ ¹⁰³⁹ ¹⁰⁴⁰ ¹⁰⁴¹ ¹⁰⁴² ¹⁰⁴³ ¹⁰⁴⁴ ¹⁰⁴⁵ ¹⁰⁴⁶ ¹⁰⁴⁷ ¹⁰⁴⁸ ¹⁰⁴⁹ ¹⁰⁵⁰ ¹⁰⁵¹ ¹⁰⁵² ¹⁰⁵³ ¹⁰⁵⁴ ¹⁰⁵⁵ ¹⁰⁵⁶ ¹⁰⁵⁷ ¹⁰⁵⁸ ¹⁰⁵⁹ ¹⁰⁶⁰ ¹⁰⁶¹ ¹⁰⁶² ¹⁰⁶³ ¹⁰⁶⁴ ¹⁰⁶⁵ ¹⁰⁶⁶ ¹⁰⁶⁷ ¹⁰⁶⁸ ¹⁰⁶⁹ ¹⁰⁷⁰ ¹⁰⁷¹ ¹⁰⁷² ¹⁰⁷³ ¹⁰⁷⁴ ¹⁰⁷⁵ ¹⁰⁷⁶ ¹⁰⁷⁷ ¹⁰⁷⁸ ¹⁰⁷⁹ ¹⁰⁸⁰ ¹⁰⁸¹ ¹⁰⁸² ¹⁰⁸³ ¹⁰⁸⁴ ¹⁰⁸⁵ ¹⁰⁸⁶ ¹⁰⁸⁷ ¹⁰⁸⁸ ¹⁰⁸⁹ ¹⁰⁹⁰ ¹⁰⁹¹ ¹⁰⁹² ¹⁰⁹³ ¹⁰⁹⁴ ¹⁰⁹⁵ ¹⁰⁹⁶ ¹⁰⁹⁷ ¹⁰⁹⁸ ¹⁰⁹⁹ ¹¹⁰⁰ ¹¹⁰¹ ¹¹⁰² ¹¹⁰³ ¹¹⁰⁴ ¹¹⁰⁵ ¹¹⁰⁶ ¹¹⁰⁷ ¹¹⁰⁸ ¹¹⁰⁹ ¹¹¹⁰ ¹¹¹¹ ¹¹¹² ¹¹¹³ ¹¹¹⁴ ¹¹¹⁵ ¹¹¹⁶ ¹¹¹⁷ ¹¹¹⁸ ¹¹¹⁹ ¹¹²⁰ ¹¹²¹ ¹¹²² ¹¹²³ ¹¹²⁴ ¹¹²⁵ ¹¹²⁶ ¹¹²⁷ ¹¹²⁸ ¹¹²⁹ ¹¹³⁰ ¹¹³¹ ¹¹³² ¹¹³³ ¹¹³⁴ ¹¹³⁵ ¹¹³⁶ ¹¹³⁷ ¹¹³⁸ ¹¹³⁹ ¹¹⁴⁰ ¹¹⁴¹ ¹¹⁴² ¹¹⁴³ ¹¹⁴⁴ ¹¹⁴⁵ ¹¹⁴⁶ ¹¹⁴⁷ ¹¹⁴⁸ ¹¹⁴⁹ ¹¹⁵⁰ ¹¹⁵¹ ¹¹⁵² ¹¹⁵³ ¹¹⁵⁴ ¹¹⁵⁵ ¹¹⁵⁶ ¹¹⁵⁷ ¹¹⁵⁸ ¹¹⁵⁹ ¹¹⁶⁰ ¹¹⁶¹ ¹¹⁶² ¹¹⁶³ ¹¹⁶⁴ ¹¹⁶⁵ ¹¹⁶⁶ ¹¹⁶⁷ ¹¹⁶⁸ ¹¹⁶⁹ ¹¹⁷⁰ ¹¹⁷¹ ¹¹⁷² ¹¹⁷³ ¹¹⁷⁴ ¹¹⁷⁵ ¹¹⁷⁶ ¹¹⁷⁷ ¹¹⁷⁸ ¹¹⁷⁹ ¹¹⁸⁰ ¹¹⁸¹ ¹¹⁸² ¹¹⁸³ ¹¹⁸⁴ ¹¹⁸⁵ ¹¹⁸⁶ ¹¹⁸⁷ ¹¹⁸⁸ ¹¹⁸⁹ ¹¹⁹⁰ ¹¹⁹¹ ¹¹⁹² ¹¹⁹³ ¹¹⁹⁴ ¹¹⁹⁵ ¹¹⁹⁶ ¹¹⁹⁷ ¹¹⁹⁸ ¹¹⁹⁹ ¹²⁰⁰ ¹²⁰¹ ¹²⁰² ¹²⁰³ ¹²⁰⁴ ¹²⁰⁵ ¹²⁰⁶ ¹²⁰⁷ ¹²⁰⁸ ¹²⁰⁹ ¹²¹⁰ ¹²¹¹ ¹²¹² ¹²¹³ ¹²¹⁴ ¹²¹⁵ ¹²¹⁶ ¹²¹⁷ ¹²¹⁸ ¹²¹⁹ ¹²²⁰ ¹²²¹ ¹²²² ¹²²³ ¹²²⁴ ¹²²⁵ ¹²²⁶ ¹²²⁷ ¹²²⁸ ¹²²⁹ ¹²³⁰ ¹²³¹ ¹²³² ¹²³³ ¹²³⁴ ¹²³⁵ ¹²³⁶ ¹²³⁷ ¹²³⁸ ¹²³⁹ ¹²⁴⁰ ¹²⁴¹ ¹²⁴² ¹²⁴³ ¹²⁴⁴ ¹²⁴⁵ ¹²⁴⁶ ¹²⁴⁷ ¹²⁴⁸ ¹²⁴⁹ ¹²⁵⁰ ¹²⁵¹ ¹²⁵² ¹²⁵³ ¹²⁵⁴ ¹²⁵⁵ ¹²⁵⁶ ¹²⁵⁷ ¹²⁵⁸ ¹²⁵⁹ ¹²⁶⁰ ¹²⁶¹ ¹²⁶² ¹²⁶³ ¹²⁶⁴ ¹²⁶⁵ ¹²⁶⁶ ¹²⁶⁷ ¹²⁶⁸ ¹²⁶⁹ ¹²⁷⁰ ¹²⁷¹ ¹²⁷² ¹²⁷³ ¹²⁷⁴ ¹²⁷⁵ ¹²⁷⁶ ¹²⁷⁷ ¹²⁷⁸ ¹²⁷⁹ ¹²⁸⁰ ¹²⁸¹ ¹²⁸² ¹²⁸³ ¹²⁸⁴ ¹²⁸⁵ ¹²⁸⁶ ¹²⁸⁷ ¹²⁸⁸ ¹²⁸⁹ ¹²⁹⁰ ¹²⁹¹ ¹²⁹² ¹²⁹³ ¹²⁹⁴ ¹²⁹⁵ ¹²⁹⁶ ¹²⁹⁷ ¹²⁹⁸ ¹²⁹⁹ ¹³⁰⁰ ¹³⁰¹ ¹³⁰² ¹³⁰³ ¹³⁰⁴ ¹³⁰⁵ ¹³⁰⁶ ¹³⁰⁷ ¹³⁰⁸ ¹³⁰⁹ ¹³¹⁰ ¹³¹¹ ¹³¹² ¹³¹³ ¹³¹⁴ ¹³¹⁵ ¹³¹⁶ ¹³¹⁷ ¹³¹⁸

Gervais de Tilbury, mais le commentaient mal, puisque celui-ci parle d'un *autel posé sur deux colonnes* ; quoi qu'il en soit, leur commentaire fournit une preuve de plus que l'édicule aux œufs ou aux dauphins avait complètement disparu à cette époque. Quant à penser qu'il n'y ait pas eu au moyen âge, dans le faubourg de la Roquette, deux colonnes supportant une architrave, et que Gervais de Tilbury ait simplement, par erreur, situé à la Roquette les deux colonnes qu'on voyait entre Saint-Trophime et Saint-Césaire, ce serait faire une hypothèse peu vraisemblable, parce que cet auteur, qui était maréchal de la cour pour le royaume d'Arles, et que son mariage avait fixé en Provence, habita Arles, ou en tout cas, très certainement, eut à plusieurs reprises l'occasion de visiter la ville.

Monuments
faussement
rapportés au
cirque.

On sait que les extrémités de la *spina* d'un cirque étaient occupées par les *metae*, ou bornes autour desquelles tournaient les chars. La démolition du rempart de la porte de Laure a fait mettre au jour des pierres sculptées où l'on a voulu voir les restes de deux de ces bornes. Ces fragments, dont la forme incurvée montre qu'ils ont effectivement appartenu à des monuments circulaires, représentent en bas-relief des courses de chars où des Amours figurent les cochers. La facture en est médiocre, franchement mauvaise pour certains, car il y a des différences de style très sensibles entre la plupart d'entre eux¹. Ceci rend bien précaire l'hypothèse que tous ces fragments aient appartenu aux *metae* du cirque. Comme d'autre part ils ont tous été trouvés dans le rempart de la porte de Laure, c'est-à-dire beaucoup plus près des Aliscamps que du cirque, nous pensons qu'ils ont appartenu à plusieurs monuments funéraires de forme ronde, d'assez basse époque, tous conçus sur le même type : on sait que le motif des Amours auriges est fréquent sur les sarcophages.

1. Cf. Espérandieu, *Recueil*, I, nos 144, 151, 154 : blocs découverts en 1825 ; nos 149, 153, blocs découverts en 1902. Les premiers ont été groupés au Musée lapidaire, dans une fausse restitution de *meta* ; les seconds sont au Musée du théâtre antique.

Nous avons parlé, en étudiant les cultes étrangers à Arles, d'une statue du Kronos mithriaque qui fut trouvée en 1598 « dans le jardin du sieur de Lhoste..., près de la porte de la Roquette ». Il ne saurait être question de rapporter cette statue, comme on l'a fait ¹, à la décoration de la *spina*. Elle était dans un sanctuaire de Mithra ; ce sanctuaire était tout proche du cirque ; peut-être même l'avait-on installé dans une des chambres de soutènement des gradins, dont l'obscurité convenait bien aux conditions requises pour un *spelaeum* ².

On peut affirmer que le cirque d'Arles n'est pas postérieur au 1^{er} siècle de notre ère. Ce n'est pas seulement parce que la construction en petit appareil présente, ainsi que nous l'avons noté, les mêmes caractères qu'au forum, au théâtre et à l'amphithéâtre ; c'est aussi parce qu'une inscription d'Arles, relative à un personnage qui fut tribun de la plèbe en 83 ap. J.-C., mentionne que des *ludi circenses* devaient être donnés à Arles chaque année pour célébrer l'anniversaire de sa mort ³. Le 10 octobre 353, l'empereur Constance y fit célébrer, ainsi qu'au théâtre, des jeux magnifiques ⁴. Le monument était encore en usage au v^e et au vi^e siècles, car Sidoine Apollinaire parle de jeux qui y furent donnés de son temps, et Procope nous apprend qu'au milieu du siècle suivant les rois Francs, devenus maîtres d'Arles, y assistaient à des courses de chars ⁵.

Date et histoire
du cirque
d'Arles.

1. Cf. Fassin et Lieutaud, *B.S.A.F.A.*, VI (1909), p. 5; Aug. Vêran, *ibid.*, VII (1910), p. 323.

2. Voir plus haut, p. 123.

3. *C. I. L.*, 670. — Sur ce personnage, voir plus haut, p. 91.

4. *Amm. Marcell.*, XIV, 5, 1.

5. *Sid. Apoll., Epist.*, I, 41, 40; *Procop., De bello gothico*, III, 33, 5.

CHAPITRE VI

LA RIVE DROITE. — LES DOCKS ET LES PORTS. — LE PONT.

I. LE FAUBOURG DE LA RIVE DROITE.

On ne peut connaître avec certitude le nom que portait, à l'époque romaine, l'agglomération qui faisait face à Arles, sur la rive droite du Rhône, et qui correspondait au faubourg actuel de Trinquetaille. Un vers de la *Moselle* d'Ausone nous donne à croire, cependant, qu'elle avait un nom tiré de celui du Rhône :

... *duplicemque per urbem*
Qui meat et dextrae Rhodanus dat nomina ripae ¹.

On pense, tout naturellement, à *Rhodanousia* ; mais ce n'est que par conjecture qu'on place en face d'Arles la *Rhodanousia* du ^v^e siècle avant notre ère ² ; et d'ailleurs, au moment où Ausone écrivait son poème, il y avait longtemps que la ville qui avait porté ce nom n'existait plus : Pline, le seul auteur latin qui en parle, le fait comme d'une ville disparue : *ubi Rhoda Rhodiorum fuit*. Il se peut, il est vrai, qu'Ausone archaïse, et fasse ici allusion à un nom ancien qui n'était plus en usage ; il n'est pas non plus inadmissible que le nom de *Rhodanousia* se soit conservé jusqu'au ^{iv}^e siècle de notre ère sous une forme plus ou

1. Auson., *Mos.*, v. 480-481. Depuis Scaliger, on a écrit *Dextrae*, et expliqué que le nom de *Dextra Ripa* servait à désigner soit le faubourg ouest d'Arles, soit tout le pays à l'ouest du Rhône. M. de La Ville de Mirmont, *La Moselle d'Ausone*, p. 137-140, repousse ces interprétations, et écrit *dextrae* : « le Rhône donne son nom à la rive droite ». C'est à coup sûr beaucoup plus satisfaisant pour la construction de la phrase.

2. Voir plus haut, p. 41.

moins corrompue : un quartier de Beaucaire porte encore aujourd'hui le nom de *Rouanesse*, où l'on a voulu voir, à tort ou à raison, un souvenir de *Rhodanousia* ¹. En tout cas, les documents les plus anciens du moyen âge ne donnent jamais, pour l'agglomération faisant face à Arles, que le nom de *Trencatalias* ².

Au IV^e siècle, Arles était, selon les termes d'Ausone, une ville double ³ : elle s'étendait de chaque côté du fleuve, Trinquetaille la prolongeant sur la rive droite. Pendant les trois premiers siècles de notre ère, la colonie d'Arles était ceinte de murs de tous côtés, même le long du fleuve, et l'agglomération de l'autre rive était parfaitement distincte ; mais il semble, nous l'avons vu, qu'à partir d'un certain moment, peut-être sous le règne de Constantin, la muraille du bord du Rhône ait été abattue. Il est impossible de dire si cette réunion des deux rives entraîna une modification du statut politique des habitants de la rive droite : nous ignorons en effet ce qu'était ce statut pendant les trois premiers siècles, et ce qu'il fut au IV^e ; mais il ne semble pas qu'il y ait jamais eu en face d'Arles, au moins à l'époque romaine, une cité juridiquement indépendante. Rien n'a révélé l'existence sur la rive droite d'un monument public tel que forum, basilique, théâtre ou amphithéâtre ; on y a trouvé en 1614 une statue de Jupiter : c'est peut-être le souvenir d'un temple de ce dieu, mais on ne saurait l'affirmer ⁴. Il y eut longtemps à Trinquetaille une colonne

1. Voir plus haut, p. 41 et n. 6.

2. L'étymologie du mot est obscure. Mistral, dans son *Dict. prov.-fr.*, s. v. *Trenco-taio*, dit : « Faubourg d'Arles... à l'endroit où le Rhône tranche et taille son delta. » Mais M. Antoine Thomas nous fait observer que la forme *trenca-talias* implique la succession d'un verbe et d'un substantif régime : tranche-tailles. On voit ce que peut signifier le mot comme nom d'homme, mais non pas comme nom de ville : l'explication de Clair (*Monum. d'Arles*, p. 169, note), qui y voit une allusion à une « franchise ou retranchement des impôts dont Trinquetaille jouissait », n'est pas satisfaisante.

3. Auson., *l. c.*, et *Ordo urb. nob.*, X : *Pande, duplex Arelas, tuos, blanda hospita, portus*. Deux autres textes, probablement tous deux du V^e siècle, sont moins nets, mais nous paraissent devoir être interprétés dans le même sens : *Acta S. Genesisii* (*Acta SS.*, Aug., V, p. 135, 6) : *geminatis urbibus*. *De miraculo S. Genesisii*, homélie attribuée à saint Hilaire (Migne, *Patr. lat.*, L, col. 1273) : *confoederatas sibi urbes*.

4. On en trouve trois dessins relevés d'aquarelle aux f^{os} 1, 2 et 3 d'un

antique de marbre blanc que l'on disait avoir été dressée à l'endroit où saint Genès subit le martyre : elle provenait, selon toute apparence, de quelque monument romain ¹.

On prétendit, au XVIII^e siècle, qu'un obélisque était ense-

recueil de Peiresc, Bibl. Nat., ms. lat. 6042. Le premier dessin est accompagné de la légende : « Statue de Jupiter trouvée au lieu de Trinquetaille 8 pans dans terre le 24 Juillet 1614 ». Rebattu en a donné un dessin à la plume, très inférieur aux précédents, dans ses *Antiquités d'Arles* (cf. De Laurière, *Congrès arch.*, 1876, p. 809, d'après le ms. de l'Arsenal, et Michon, *Mém. des Antig. de France*, LX (1899), p. 139, fig. 3); le dessin est accompagné de la légende suivante : « fut trouvée à Trinquetailles en creusant les fondements d'une maison, elle est maintenant dans la maison commune d'Arles » (cf. Rebattu, *La Diane et le Jupiter d'Arles*, p. 12). Le P. Dumont, *Description*, p. 16, nous apprend qu'elle y resta jusqu'en 1665, date où elle « fut donnée à l'Hôpital, d'où elle a été transportée au Musée le 19 décembre 1785 ». Anibert, qui vit la statue dans la cour de l'Hôtel-Dieu, dit qu'elle était sans tête (*Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, appendice au t. II, 1780, p. 434) : elle en a une sur les dessins de Peiresc et de Rebattu. Mais un dessin de Beaumesnil (De Tersan, Bibl. Nat., ms. fr. 6954, cote 125), fait en 1747, nous donne la clef de l'énigme : il représente un torse d'homme drapé, accompagné de la légende : « marbre haut 4 pi. 1/2. Arles, cour de l'Hôpital »; la cassure du bras gauche, la main gauche appliquée à la cuisse, le mouvement de la draperie ne permettent pas d'hésiter à reconnaître le Jupiter de Trinquetaille. La tête et l'épaule droite manquent. Or, si l'on se reporte aux dessins de Peiresc, on reconnaît que la statue était en trois morceaux, buste et jambes, épaule droite, tête; la cassure de l'épaule était au-dessus du sein droit, exactement comme dans Beaumesnil. Peiresc écrivait le 18 août 1628 à Dupuy (éd. Tamizey de Larroque, I, p. 696) : « Il y a quelques années que l'on trouva en Arles une grande Idole de Jupiter de marbre mise en pièces, où paroissaient encores la peincture que les anciens avoient faicte sur le marbre ». Ainsi la statue fut trouvée en trois fragments, et, en 1747, il n'en restait plus qu'un morceau sur trois; peut-être les deux autres avaient-ils disparu lors du transport de 1665. — La statue n'existe plus à Arles aujourd'hui; Estrangin, *Etudes*, p. 85, dit qu'en 1821 le Conseil municipal la donna au Musée du Louvre. Ce n'est pas certain : l'*Inventaire du règne de Louis XVIII* donne bien, sous le n° 310 bis, un « fragment de statue antique drapée en marbre » entré le 13 fév. 1822 (l'*Inventaire* le dit venu de Nîmes, mais c'est par erreur; cf. Michon, *Mém. des Antig. de France*, LX (1899), p. 124 sq.); seulement, la hauteur de ce fragment, 0^m77, ne concorde pas avec celle qu'indique Beaumesnil, 4 pieds 1/2.

1. Cf. Gaillard, 4^e lettre, B. S. A. V. A., X (1913), p. 76-77 : « J'ai vu de bout dans une vigne une colonne antique de très beau marbre blanc d'environ 27 pouces de diamètre, et de plus de 15 pieds de hauteur hors de terre, qui a été notablement dégradée par le temps et par le feu. On m'a raconté qu'elle a été ainsi dressée en mémoire de saint Genès, dans l'endroit où ce martyr fut décapité ». Clair, *Monum. d'Arles*, p. 181-182, n'accepte pas cette légende, mais explique que la colonne « n'était qu'une borne marquant la limite de la commanderie de Saint-Thomas, voisine de l'église Saint-Genest, et portant les armes de cette puissante maison ». Cela n'empêche pas, d'ailleurs, que la colonne ne fût romaine. Il ajoute qu'elle fut enlevée en 1812 pour être emportée à Paris, et que le bruit courut que le bateau qui la charriait avait sombré dans le Rhône.

veli à Trinquetaille, rue de Fourques, presque en face du pont actuel : un maçon, vers 1740, avait cru l'apercevoir en creusant un puits¹. En 1822, une fouille fut faite sur l'ordre de M. de Forbin, directeur général des Musées : on ne trouva qu'« un grand bloc de roche bleuâtre »².

Le faubourg de la rive droite était habité par une population riche : elle comprenait essentiellement, d'une part, des négociants, dont beaucoup étaient des affranchis, d'autre part, des colons agriculteurs. Ce faubourg présentait, autant qu'on en peut juger, un triple aspect : sur le bord du Rhône, le port maritime et les docks ; en arrière, les riches habitations des armateurs, des commerçants, des grands propriétaires ; au delà, dispersées dans la Camargue jusqu'au Petit Rhône, des fermes et des villas. On a trouvé à 1 kilomètre de l'agglomération moderne les restes d'une construction romaine en grand appareil, décorée de pilastres³ ; ce sont peut-être les ruines d'un petit temple ; en tout cas, ces vestiges prouvent que le faubourg de la rive droite s'étendait loin dans la campagne.

Les souvenirs des habitations particulières consistent en pavements de mosaïque : sur douze pavements de cette espèce qui ont été signalés à Arles-Trinquetaille, six proviennent de la rive droite, et parmi eux le plus beau que possède le Musée lapidaire, celui qui représente l'enlèvement d'Europe⁴. On conserve au Musée Calvet, à Avignon,

1. Gaillard, *l. c.*, p. 77.

2. *Stat.*, II, p. 435.

3. Huart, *Bull. mon.*, 1889, p. 502-503.

4. Sur les mosaïques d'Arles-Trinquetaille, cf. Lafaye, *Inventaire des mos. de la Gaule*, I, p. 47-49, nos 71-77. On complètera ce qui y est dit des nos 73, 74 et 76 par les renseignements que fournit un article de MM. Héron de Villefosse et J. Formigé, *B. A. C.*, 1912, p. CLXXIII-CLXXVI. Le même article mentionne une mosaïque qui fut trouvée quand on bâtit le couvent des dames de Saint-Césaire (les auteurs la signalent d'après un manuscrit d'Antoine Arnaud daté de 1734, mais Arnaud a copié Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, p. 37). Elle est à ajouter aux mosaïques d'Arles, ainsi que deux autres signalées par Pierre Vêran dans son *Musée d'Arles*, p. 89, en bordure de la rue Royale, aujourd'hui rue de la République. A celles de Trinquetaille, on ajoutera :

1° Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, I, p. 174 : « Tout récemment, (en avril 1779), en creusant un fossé sur le bord de l'ancien chemin de Fourques, à 200 pas derrière l'enclos des PP. Capucins, et environ 3 pieds

plusieurs bijoux en or trouvés à Trinquetaille en 1866 : deux bracelets, une grosse médaille avec portrait de femme, paraissant dater du III^e siècle de notre ère, deux colonnettes creuses, de forme carrée, ayant pu faire partie du collier auquel pendait la médaille; cette parure a dû appartenir à la femme de quelque riche négociant arlésien ¹.

II. LES DOCKS ET LES PORTS. — LE PRÉTENDU PHARE D'ARLES.

Docks et ports.

Nous avons vu que le siège de la corporation des naviculaires marins d'Arles devait être sur la rive droite, et, partant, que le port maritime était aussi sur cette rive : c'est en effet à Trinquetaille qu'a été trouvée une dédicace faite par les naviculaires à Q. Cominius Aper, patron de leur collège, procureur de deux Augustes pour le service de l'annone en Narbonnaise et en Ligurie². L'hypothèse que le centre du commerce maritime était sur la rive droite est confirmée par certaines découvertes archéologiques. A trois reprises, on a signalé à la Pointe, c'est-à-dire à l'extrémité nord-est de Trinquetaille et sur le bord du fleuve, de grandes quantités d'amphores enfoncées dans le sol et

« de profondeur, on vient de trouver un pavé à la Mosaïque, dont le fond est en petits cubes de marbre gris ou bleuâtre, et les ornements sont en cubes blancs de même manière et grosseur que les autres. Il étoit divisé en petits compartiments quarrés entourés d'une espèce de Grèque, fleuronnés dans le centre, ou subdivisés en petits lozanges ».

2^e Penon, *Congrès scient. de France*, 1866, 33^e session, Aix, II, p. 266 sq. : « Fort belle mosaïque représentant un guerrier dans un cadre entouré de fleurs, avec trèfles aux angles ». Fouilles de 1861 à Trinquetaille; un plan en relief en a été fait par Augier (voir, sur ce personnage, plus haut, p. 175, n. 1), et est conservé au Musée Borély : la salle à la mosaïque y est entourée de murs en pierres de taille.

3^e B. S. A. V. A., III (1906), p. 237 : « Substractions d'une maison d'habitation : un *atrium* et un *peristyle*, pavés tous deux en mosaïque, l'une de ces mosaïques à losanges verts et jaunes combinés avec des carrés gris, l'autre fond crème uni relevé de petits cubes noirs ». Fouilles de M. G. de Luppé au quartier de la Verrerie.

4. Nos 307 C, D, E du catalogue ms. du Musée Calvet. Sur le registre des entrées, on trouve l'indication suivante : « environ 300 m. de la branche du Rhône du côté de Trinquetaille, vers le courant du mois d'août 1866 ». Il s'agit apparemment des fouilles auxquelles donna lieu la construction du chemin de fer d'Arles à Lunel, et dont nous parlerons tout à l'heure.

2. Voir plus haut, p. 206-207.

disposées en lignes régulières. Voici ce qu'écrivait Jacquemin en 1845 : « C'est une chose curieuse dans les grandes
« diminutions du Rhône, quand l'eau est calme et reposée,
« de voir, à peu de profondeur, plusieurs centaines d'am-
« phores rangées sur plusieurs lignes, debout sur leurs
« bases pointues et enfoncées jusqu'à moitié de la hauteur
« de leur gouleau (*sic!*). En 1818, autre année de séche-
« resse, on parvint à en tirer quelques-unes, mais la mala-
« dresse des personnes employées au sauvetage, jointe à
« l'insuffisance des procédés mis en pratique, occasionnè-
« rent la perte du plus grand nombre et on dut y renon-
« cer »¹.

En 1866, au cours de la construction de la voie ferrée d'Arles à Lunel, on mit au jour, de chaque côté d'une voie antique qui paraît être la route romaine d'Arles à Nîmes, des restes de constructions vastes et régulières : les murs, si l'on s'en rapporte au témoignage d'un plan en relief conservé au Musée Borély, à Marseille², étaient en petit appareil avec chaînage de pierres de taille, système très courant en Afrique, où il apparaît dès le I^{er} siècle, mais qui ne se rencontre guère, à notre connaissance, en Gaule ; dans les salles qu'ils limitaient, il y avait de grandes amphores enfoncées jusqu'au goulot dans le sol, et un grand nombre d'excavations contenant sept amphores « dont six à demi couchées, formant rayon, et la septième debout »³.

Enfin, en 1906, M. G. de Luppé mit au jour, au même quartier de la Pointe, « les substructions d'une série de
« magasins ou de celliers comprenant 8 pièces distinctes,
« 2 puits circulaires et 1 elliptique maçonnés au bitume,
« 16 jarres (*dolia*) de 1^m 40 de diamètre, malheureusement
« en mauvais état... » Il y avait à cet endroit, entre autres objets, des débris de poterie rouge en très grande quantité⁴.

Si l'on rapproche ces différents témoignages, on se con-

1. Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*, II, p. 233, note.

2. Ce plan, dont il a déjà été question plus haut, p. 175, et qui est distinct de celui dont nous parlons à la page précédente, a pour auteur Augier.

3. Penon, *l. c.*

4. B. S. A. V. A., III (1906), p. 238.

vaine qu'il y avait à la Pointe des docks importants. Les amphores enfouies dans le sol et disposées en files régulières rappellent les colliers que l'on rencontre sur plusieurs points du monde romain, en particulier à Ostie¹. Il semble que les quais de la rive droite se soient prolongés assez loin vers le nord, car, à 200 mètres en amont du pont du chemin de fer, on peut voir, éparses au bord de l'eau, un grand nombre de pierres de taille qui paraissent romaines.

Un passage d'Ausone, parlant *des ports* d'Arles, la ville *double*, nous donne à entendre assez clairement que les navires stationnaient sur les deux rives du fleuve² : il est vraisemblable — nous l'avons vu — d'admettre au moins deux ports, l'un maritime, l'autre fluvial ; le premier était sur la rive droite, le second sur la rive gauche, où se trouvait le réseau de canaux et d'étangs parcouru par les utriculaires³. Pierre Véran rapporte avoir vu en 1802, lors d'un abaissement extraordinaire des eaux du Rhône, entre la porte des Prêcheurs et la porte Saint-Jean, c'est-à-dire à quelques mètres en amont du pont actuel, « un plafond en « gros quartiers de pierre dont les joints sont parfaitement « bien unis, ce qui annonce que les anciens habitants d'Arles « les avaient fait construire un quay... »⁴. On ne peut vérifier aujourd'hui cette assertion : mais elle n'a rien que de vraisemblable, d'autant plus que, au I^{er} siècle, c'était à cet endroit que se faisait, par bac ou par radeau, le passage du fleuve.

Prétendu
phare d'Arles.

On a parlé d'un phare d'Arles. C'est une question fort obscure. La première mention du prétendu phare se trouve, à notre connaissance, dans Anne de Rulman. Cet auteur du XVII^e siècle a recueilli sur les monuments anciens du midi des renseignements qu'on ne saurait utiliser — en particulier ceux qui concernent Arles — qu'avec d'innombrables précautions. Il dit que le nom de la tour du Fabre, qui

1. Cf. Cagnat et Chapot, *Manuel d'arch. romaine*, I, p. 233-236.

2. Cité plus haut, p. 212 et 213.

3. Voir plus haut, p. 212 ; cf. p. 207.

4. P. Véran, *Essais historiques* (ms aux arch. d'Arles), t. III, p. 703.

s'élevait sur l'actuelle place Jouvène, est une corruption de « tour du Phare »; il ajoute : « On voit encore un arc d'architecture romaine, qui seul est resté des quatre qu'il y en avoit. On posoit anciennement de poutres de bois dessus » (*sic*), pour supporter les flambeaux qui servoient de guide « aux nautoniers »¹. Il est inutile d'insister sur la bizarrerie de cette restitution; la tour du Fabre était une tour d'enceinte, probablement moyenâgeuse, et son nom lui venait, apparemment, de quelque forgeron qui en avait fait sa demeure.

Dans un ouvrage moderne, celui qu'Alfred Leger a consacré à l'étude des *Travaux publics aux temps des Romains*, on trouve le dessin d'un monument qui est désigné sous le nom de « Tour d'Arles », sans autre référence que celle-ci : « donné par M. Peiresc »². C'est un édifice en trois parties : soubassement circulaire en grand appareil, tour ronde de plus petit diamètre, terminée assez bizarrement par une corniche à six pans; enfin un troisième étage hexagonal, lui-même couronné par une corniche et une coupole. Leger en fait un phare : à la vérité, il ne ressemble à aucun des phares antiques connus, et Leger observe lui-même que « l'architecture et la disposition de ce monument rappellent un peu celles du mausolée de Saint-Remy ».

Nous avons cherché en vain la « Tour d'Arles » dans les manuscrits connus de Peiresc. Par contre, un recueil de la Bibliothèque Nationale, où l'abbé de Tersan a rassemblé des calques de dessins de Beaumesnil et des notes rapides prises sur son manuscrit, nous a offert la mention d'un « Phare d'Arles » qui aurait été détruit en 1489 parce qu'il menaçait ruine³. Un certain « Jehan Porréal, valet de chambre du roi Charles VIII » aurait fait de ce « fanal »

1. Anne de Rulman, Bibl. Nat., ms. fr. 8649, fol. 213. — Sur la tour du Fabre, voir plus haut, p. 223.

2. Alfred Leger, *Les travaux publics aux temps des Romains*, 1875, pl. VIII, fig. 9, et p. 507. La description de Leger est reproduite textuellement dans Léon Renard, *Les Phares*, 1884, p. 10-11, de même que le dessin (p. 12, fig. 4), à plus grande échelle.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 6954, f^os 46 verso et 47. Sur Beaumesnil, voir plus loin, p. 362 et n. 4.

une description que cite De Tersan, d'après Beaumesnil; la langue et le style en sont archaïques et extrêmement incorrects. De Tersan ajoute que Jehan Porréal avait exécuté un dessin du monument et que Beaumesnil le reproduit à sa planche LXIV. Malheureusement, De Tersan a négligé de calquer ce dessin; mais il en a donné une description qui, rapprochée de celle du valet de chambre, nous permet de nous en faire une idée assez précise. Il représentait un édifice en trois parties: d'abord un soubassement de grosses pierres de taille, plus large que la tour qu'il supportait; au-dessus, une tour à deux étages, tous deux hexagones, et percés sur chaque face d'une fenêtre cintrée; le premier étage était décoré de pilastres et chapiteaux doriques, le second de pilastres et chapiteaux ioniques; la tour était coiffée d'une coupole, « en laquelle, dit De Tersan, étoit la lanterne du *Fanal* ». Aucune indication ne nous est fournie sur l'emplacement où s'élevait à Arles ce prétendu phare.

Il ne semble pas possible d'assimiler le phare de Beaumesnil avec celui d'Anne de Rulman: non seulement les deux descriptions ne concordent pas, mais encore le premier aurait été détruit en 1489, alors que la tour du Fabre subsista jusqu'en 1654. Par contre, il est bien probable que la figure qu'on trouve dans Leger reproduit un dessin dérivé du dessin de Beaumesnil, et faussement attribué à Peiresc. Des variantes se sont introduites, à la fois par simplification et par addition: le premier étage de la tour est rond, le deuxième est dépourvu de pilastres, enfin deux petites bâtisses s'appuyent au pied de la tour. Mais l'ensemble est parfaitement reconnaissable: la corniche à six pans qui couronne la tour ronde rappelle la forme hexagonale qu'avait cette tour sur le dessin primitif; quant aux constructions accolées à la tour, leur position, sur le soubassement qui s'élève fort au-dessus du sol et n'a pas d'escaliers, est très étrange, et il est bien tentant d'y voir une addition de pure fantaisie.

Quel crédit faut-il faire à Beaumesnil à propos d'un pareil monument? Cet extraordinaire antiquaire est parfaitement capable de l'avoir imaginé, et d'avoir fabri-

qué comme pièce justificative la description du valet de chambre de Charles VIII. Son invention aurait été inspirée — comme, au siècle précédent, l'identification que proposait Anne de Rulman pour la tour du Fabre — par l'opinion alors répandue, on ne saurait dire d'ailleurs par qui ni comment, qu'il avait existé un phare à Arles. Mais il est possible aussi que nous soyons en présence, comme pour la prétendue « tour du Phare », d'une interprétation fausse d'un monument ayant réellement existé : s'il y a eu à Arles une ruine répondant à la description de Beaumesnil, c'était celle d'un mausolée analogue à celui de Saint-Remy ¹.

Il suit de là que les affirmations relatives à l'existence d'un phare antique à Arles sont sans fondement : elles n'ont d'autre appui, dans l'hypothèse la plus favorable, que deux interprétations erronées, et, dans la plus sévère, qu'une erreur et un faux.

III. LE PONT.

Plusieurs témoignages anciens, du iv^e au vi^e siècle, nous apprennent qu'Arles était reliée à Trinquetaille par un pont de bateaux². Le point d'attache de ce pont sur la rive gauche est connu : il subsiste en effet, au bout de la rue de l'amphithéâtre, — anciennement rue Chiavary — une ruine qui ne peut être autre chose. Ces vestiges consistent en un massif de pierres de grand appareil, parfaitement jointes et à bossages, qui est coupé en deux par la bouche d'un égout moderne : il reste deux assises de pierres en amont et quatre en aval. La face supérieure des blocs est taillée obliquement, ce qui marque sans conteste qu'on est en présence du départ d'une arche. Avant la construction des

1. Voir plus loin, p. 363.

2. Auson., *Ordo urb. nob.*, VIII, 76-77 :

Praecipitis Rhodani sic intercisa fluentis,

Ut mediam facias nauali ponte plateam.

Cassiod., *Var.*, VIII, 10, 6 : *Arelatus est ciuitas supra undas Rhodani constituta, quae in orientis prospectum tabulatum pontem per nuncupati fluminis dorsa transmittit.*

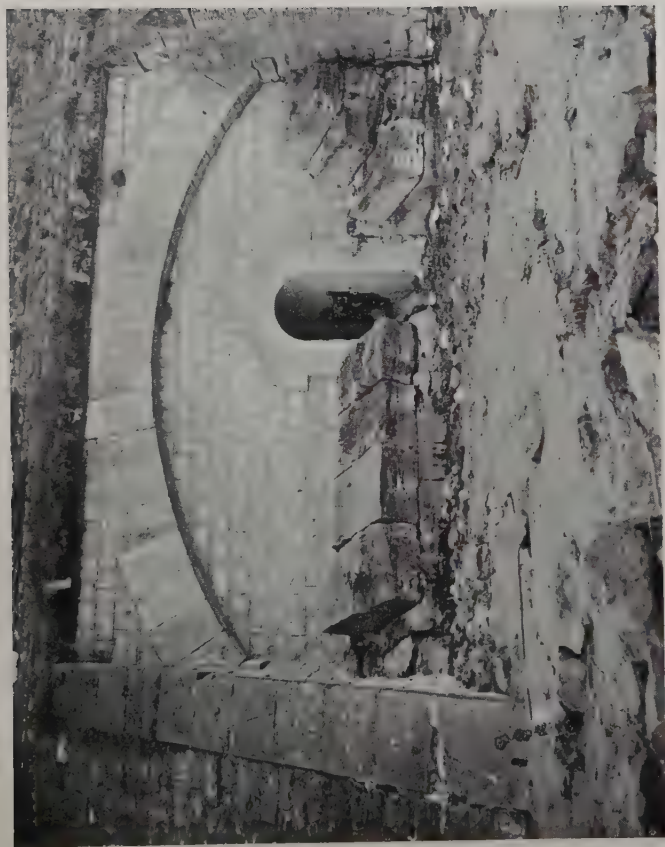
quais actuels, le massif se voyait presque complètement sous le rempart du ^{xvi}^e siècle : il était de forme octogonale ; on remarquait sur les faces latérales des anneaux de bronze scellés dans la pierre à l'aide de plomb fondu¹. Ce massif représentait la culée initiale du pont ; celui-ci, comme l'indiquent nettement les ruines que nous avons décrites, avait au moins une arche de pierre ; mais la partie centrale du pont était constituée par un plancher reposant sur des barques. Il semble que le cours du fleuve se soit déplacé légèrement, depuis l'antiquité, de la rive gauche vers la rive droite, puisqu'aujourd'hui la culée du pont antique se trouve empâtée dans le quai et est le plus souvent submergée. Ce déplacement paraît d'ailleurs confirmé par un autre indice : on a trouvé à la Pointe, sur la rive opposée, des sarcophages antiques qui étaient recouverts par les eaux du fleuve, et qui avaient dû être primitivement placés le long d'une voie parallèle au Rhône².

Il y a à la Pointe, en face du cimetière de Trinquetaille, des ruines où l'on a souvent voulu voir l'autre extrémité du pont de bateaux³. Ce sont cinq massifs de blocage parementé de pierres de grand appareil irrégulier : quatre sont dans le lit même du fleuve ; le cinquième est engagé dans le quai actuel. Le peuple leur donne depuis longtemps le nom de *Roucassouns* (petits rochers). Ces ruines n'ont pas de rapport avec les vestiges que nous avons signalés sur la rive opposée : la construction en est d'un tout autre caractère, et beaucoup moins soignée ; d'autre part, il faudrait supposer que le pont coupait le fleuve de biais, car

1. Estrangin, *Etudes*, p. 277 ; Clair, *Monum. d'Arles*, p. 87.

2. Voir plus loin, p. 371-372. On ne saurait penser au naufrage de quelque navire transportant des sarcophages des Aliscamps, parce que ces sarcophages ont été trouvés tout près du rivage, et parce que l'existence d'un cimetière romain à la Pointe est assurée par ailleurs.

3. Cf. Gaillard, 2^e lettre, *B. S. A. V. A.*, VIII (1911), p. 209 ; Revoil, *Note sur deux ponts romains à Arles*, dans *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1863-64, p. 156 ; Aug. Vêran, *Congr. arch.*, 1876, p. 485. — Revoil signalait « au pied de la machine qui élève les eaux dans la ville » « les premiers vousoirs d'une arche et les assises d'une culée ». La machine élévatoire est en amont de la rue de l'amphithéâtre, en dehors de la porte de la Cavalerie : comme Revoil est seul à parler de ces prétendus vestiges, et qu'il ne parle pas de ceux de la rue Chiavary, il semble bien qu'il se soit simplement trompé dans la localisation des restes que nous signalons.



Cliché Marcheteau, Arles.

RESTES DU PONT ROMAIN.

les *Roucassouns* sont sensiblement en amont de l'égout de la rue de l'amphithéâtre : or, les vestiges à travers lesquels a été percé cet égout sont orientés perpendiculairement à la rive, suivant une ligne qui n'aboutit pas aux ruines de la rive droite, mais en aval d'elles. Dès le *xviii^e* siècle, Anibert s'élevait contre la tradition qui rapportait les *Roucassouns* au pont romain : il y voyait des restes du rempart qui entourait Trinquetaille au *xiii^e* siècle¹. La nature du revêtement autorise cette hypothèse : mais le blocage paraît romain. Or, 25 mètres environ en amont de ces ruines, un autre quartier de blocage, sans parement cette fois, est engagé dans le quai de la même rive ; il a toute l'apparence d'une construction romaine : nous ne serions pas étonné qu'il y ait eu là, dans l'antiquité, un vaste ensemble, — docks ou chantiers — et qu'au moyen âge on en ait utilisé certaines parties, en les remaniant, pour les faire servir à l'enceinte de Trinquetaille.

Il faut donc convenir que rien n'indique aujourd'hui l'aboutissement du pont sur la rive droite. Il n'en était peut-être pas de même au *xvii^e* siècle. Rebattu, dans un dessin fait en 1640², et représentant une vue cavalière des deux rives du Rhône, marque *en dessous de la Pointe*, et en face de la « naissance d'une arcade » qui n'est autre que la ruine aujourd'hui empâtée dans le quai de la rive gauche, un « grand fondement d'arcades ». C'est, à notre connaissance, le seul souvenir qui subsiste de l'attache du pont de bateaux sur la rive droite.

Ce pont, formé d'un plancher, *tabulatum pontem*, dit Cassiodore, était fort large et fort solide, puisqu'au temps des Sarrasins on y avait installé un marché³. Il n'est pas impossible qu'une représentation schématique de ce pont nous ait été conservée par une mosaïque récemment découverte à Ostie dans une des *scholae* qui se succédaient sous le « portique des corporations »⁴. Elle figure un pont

1. Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, I, p. 175-176.

2. Bibl. Mazarine, ms. 4418; cf. notre article dans *R.E.A.*, 1920, p. 294 sq.

3. Cf. Raynaud, *Hist. des invasions des Sarrasins en France*, p. 38.

4. Cf. *Notizie degli scavi*, 1914, p. 288, fig. p. 286.

de bateaux franchissant un fleuve qui se jette dans la mer par trois bouches; on ne peut s'empêcher de songer au Rhône et à ses trois embouchures que les anciens nommaient *os Massalioticum*, *os Metapinum*, *os Hispaniense* ¹. Nous ne voyons pas, d'ailleurs, quel autre fleuve était franchi par un pont de bateaux à l'endroit où il se séparait en trois branches. Le pont est figuré par une plate-forme que supportent trois navires; un parapet la limite sur chaque bord; aux deux extrémités se dresse un arc très stylisé, surmonté de trophées et de boucliers, ce qui convient particulièrement à une colonie militaire. Aussi bien croirions-nous volontiers que la mosaïque d'Ostie pavait la *schola* des naviculaires marins d'Arles ², et qu'elle nous offre une image schématique du pont d'Arles.

Il n'est pas aisé de se prononcer sur la date à laquelle ce pont fut construit. Néanmoins, nous avons vu qu'au 1^{er} siècle de notre ère le Rhône était franchi en face de l'arc auquel nous avons donné son nom. Nous avons noté d'autre part que la pile qui subsiste encore présentait les caractères d'une construction de bonne époque. Dans ces conditions, il est vraisemblable de dater le pont d'Arles du règne des Antonins, qui fut illustré par tant de grandes entreprises de travaux publics, et particulièrement par la construction de ponts comme celui d'Alcantara, sur le Tage, ou celui de Turnu-Severinu, sur le Danube. Peut-être faut-il songer à Antonin le Pieux, dont le nom se retrouve fréquemment sur les milliaires de la grande route d'Italie en Espagne: sa famille était, comme on sait, originaire de Nîmes; il est naturel qu'il ait désiré améliorer les communications de cette ville avec Rome.

On conçoit qu'on ait rapidement abandonné l'idée des fondateurs de la colonie, qui avaient voulu qu'on franchît le fleuve dans la partie la plus resserrée de son cours, et au bout de la rue principale de la colonie: la largeur du fleuve étant moindre, le courant est plus violent à cet en-

1. Plin., *H.N.*, III, 4, 33.

2. Voir plus haut, p. 208, n. 1 et 210, n. 4.

droit; dès que les eaux montaient quelque peu, la traversée devenait difficile et dangereuse; et si l'on essaya, comme il est possible, d'établir à cet endroit un pont de bateaux, il dut être souvent emporté. L'exemple des temps modernes est significatif à cet égard : on revint en effet — nous ne savons quand — à l'idée des premiers colons d'Arles; le pont de bateaux fut transporté à l'endroit où est le pont métallique actuel, emplacement plus central, et où la traversée est la plus courte. Mais la chronique arlésienne est pleine du récit de ses destructions et de ses reconstructions : une inscription commémorative conservée au Musée lapidaire atteste qu'il fut refait en 1634¹; d'après Pierre Véran, il fut emporté cinq fois de 1637 à 1649, neuf fois de 1720 à 1791²; et si la période de 1649 à 1720 fut moins désastreuse que la précédente et que la suivante, elle ne fut pas non plus exempte d'accidents³.

1. Cf. J.-D. Véran, *Annales de la Ville d'Arles* dans E. Fassin, *Le Musée*, 1875-6, p. 256; Estrangin, *Etudes*, p. 276.

2. Cf. P. Véran, *Essais historiques*, III, p. 237. Il faut toutefois corriger l'affirmation de Véran en observant qu'en 1637 l'accident ne fut pas dû à la force du courant : Peiresc, dans une lettre à Gassendi du 18 avril 1637 (éd. Tamisey de Larroque, IV, p. 607), écrit : « Mr de Champigny est à Arles « pour une sédition du Pont que le peuple a voulu brusler, en haine de ce « qu'il s'en estoit enfoncé quelque batteau trop chargez de peuple accouru « pour voir passer une chaîne de cent tures ».

3. C'est ainsi que le 15 novembre 1694, au cours d'une forte crue, les débris du pont de Tarascon vinrent heurter le pont d'Arles et n'en laissèrent subsister que quatre barques (*Mémoires de Louis Pic*, publiés par E. Fassin dans *Le Musée*, 1873, p. 14). Malgré la multiplication de ces désastres, le pont fut toujours maintenu, à quelques mètres près, à la même place, et on lui conserva à chaque reconstruction des proportions imposantes. Chapelle, l'ami de Boileau et de Molière, qui le traversa en 1662, s'en émerveillait : « Nous vîmes, dit-il, ... cette belle et célèbre ville d'Arles, qui par son pont de bateaux nous fit passer du Languedoc en Provence. C'est assurément y entrer par la plus belle porte ». (*Relation du voyage de MM. Chapelle et Bachaumont, en Languedoc et en Provence, l'an 1662*, p. 40 de l'éd. de La Haye, 1750.) L'*Almanach de la Ville d'Arles* pour l'année 1826 décrit le pont de bateaux en ces termes : « un pont de bois « avec trottoirs et parapets, donnant passage à trois charrettes de front, « et supporté par onze barques ».

CHAPITRE VII

LES TEMPLES PAIENS. LES BASILIQUES CHRÉTIENNES.

I. LES TEMPLES PAÏENS.

Le prétendu
temple de
Diane.

Parmi les traditions de l'archéologie arlésienne, une des plus lointaines et des plus tenaces est celle qui place dans la partie haute de la ville un temple consacré à Diane : elle date du moyen âge ¹, et on l'invoquait encore au début du ^{xx}e siècle. L'origine de cette tradition est double. D'une part, Diane est de toutes les divinités païennes celle dont le souvenir a été le plus persistant : certaines pratiques de sorcellerie, liées dans l'antiquité au culte de Diane-Hécate, ont entretenu au moyen âge la popularité de la déesse ²; un peu partout en Gaule des ruines romaines ont été appelées par le vulgaire « temple de Diane » ³. D'un autre côté, on a cru, depuis le ^{xiii}e siècle au moins jusqu'au ^{xviii}e, que des sacrifices humains avaient eu lieu chaque année à Arles en grande pompe, et n'avaient pris fin que par l'intervention de saint Trophime. Gervais de Tilbury raconte gravement que la cité achetait annuellement trois jeunes gens, et les engraisait, *velut sues*, pour les immoler en victimes

1. Le R. P. d'Augières, *Réflexions sur la Diane d'Arles*, p. 58-59, écrit : « Il y a entre les mains d'un curieux de cette ville un acte de l'an 1004, où il est marqué que le temple de Diane estoit entre l'Eglise de Saint Trophime et le Monastère de Saint Césaire, et c'est effectivement l'endroit où la tradition place ce temple ; on verra cet acte bien tost imprimé dans « un livre des antiquités d'Arles ». Ceci est une allusion au livre de Seguin, paru trois ans plus tard ; mais Seguin (p. 37) ne fait que renvoyer à D'Augières. Et l'autorité de celui-ci est à peu près nulle.

2. Cf. Du Cange, *Gloss.*, s. v. *Diana*, *Dianaticus*.

3. Sur Diane déesse de folk-lore, cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VI, p. 40, n. 6.

expiatoires; il ajoute que le sacrifice avait lieu dans le faubourg de la Roquette, où l'on voit, dit-il, « un autel posé sur deux colonnes d'une très grande hauteur »¹. L'auteur des *Otia imperialia* ne spécifie pas que les sacrifices humains fussent offerts à Diane; mais, si les deux traditions relatives au temple de Diane et aux sacrifices humains furent d'abord indépendantes, elles s'amalgamèrent aisément: le barbare hommage du sang humain convenait bien à la déesse infernale; en outre, au moins à partir de la Renaissance, la célèbre histoire du sacrifice d'Iphigénie contribua à donner à Diane la réputation d'une déesse sanguinaire².

On a vu plus haut que les deux colonnes dont parle Gervais de Tilbury appartenaient peut-être à la *spina* du cirque. Les érudits arlésiens des xvi^e et xvii^e siècles ont reproduit sans critique les affirmations de leur devancier; mais, ne trouvant plus les colonnes en question à la Roquette, ils ont situé l'autel de Diane dans la partie haute de la ville, où se dressaient deux belles colonnes de marbre surmontées d'un débris d'entablement: ils appelaient temple de Diane ce qui avait été le théâtre³. Seulement, quelques-uns d'entre eux, pris de scrupules devant l'affirmation du texte vénérable des *Otia imperialia*, ont supposé un second temple de la déesse dans le faubourg de la Roquette⁴.

1. Voir plus haut, p. 329.

2. Elle est souvent appelée par les auteurs arlésiens: Diane de Tauride. Voir, par exemple, la citation de la note suivante.

3. Voici comment s'exprime, à la fin du xvi^e siècle, l'anonyme Nicolay: « *Reliquiae adhuc ampla ueteris templi, quod Dianae Thauricae dicatum tradunt, cuius magna pars pro muris est ciuitatis prope portam, quam de Laure dicunt, et altera intus et extra monasterium Franciscanorum, quae templum ipsum spaciosissimum fuisse denotant, in cuius medio erant, quae adhuc uidentur in collegio Arelatensi, binae et altissimae columnae marmoreae cum super impositis praegrandibus lapidibus in altaris formam* ». A la même époque, Jean Gertoux accompagnait un dessin de la Tour de Roland de la légende « jadis une des entrées du temple de Diane... » (Bibl. Arbaud, MQ 451, cahier ii; cf. copie de Rebattu, Méjanes, 902, p. 322 et 323.)

4. Romieu, *Antiq. d'Arles*, ch. II (copie Bonnemant, f° 1 verso); D'Angières, *Réflexions sur la Diane d'Arles*, p. 77; Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, p. 41. — Anne de Rulman, Bibl. Nat., ms. fr. 8649, f° 213 verso, fait de l'obélisque enfoui dans le faubourg de la Roquette le soutien de l'autel de Diane, *ara lata*, d'où Arelate (voir plus haut, p. 329, n. 1 et 3); mais, f° 212 verso, il place également un autel sur les deux colonnes du théâtre, et c'est une

Au milieu du ^{xvii}e siècle, la découverte de la Vénus d'Arles, que l'on prit d'abord pour une Diane, vint renforcer la tradition. Vers 1680, on découvrit l'existence du théâtre : mais on ne renonça pas pour cela au temple de Diane : Seguin le déplaça seulement de quelques mètres, le situant sur l'emplacement même de l'abbaye de Saint-Césaire. C'est sous cette forme que la tradition s'est conservée jusqu'à nos jours ¹.

Elle acquit une vigueur nouvelle à la fin du ^{xviii}e siècle, en raison du bruit que l'on fit autour de deux petits monuments dont l'un était interprété faussement, tandis que l'autre paraît bien avoir été inventé pour les besoins de la cause. Il s'agit d'une fiole de verre portant une marque de fabrique où l'on voulut voir, à tort, le nom de Diane ², et d'une pierre où était gravée une série de lettres inintelligibles, qui suscitèrent des commentaires sans fin : mais les

autre *ara lata*, qu'il consacre à Hercule ; « non gueres loin de là, ajoutait-il, il y a une vieille masure qu'on croit avoir servi de temple ou d'autel à Diane, sur laquelle les Cordeliers ont basti leur couvent ». Porchier, dans son *Histoire d'Arles*, II, p. 850 sq., a aussi une version particulière, qui est, comme celle d'Anne de Rulman, un mélange de fausses traditions et d'interprétations fantaisistes. Il ne renonce pas au temple de Diane, « autant et plus magnifique que celui d'Ephèse », mais il l'identifie au monument de la place du Forum. Le rôle tutélaire que la tradition Arlésienne attribuait à Diane, il le confère à Minerve et à Mars ; les colonnes du théâtre deviennent chez lui, on ne sait pourquoi, le soutien d'une statue de Minerve (voir plus haut, p. 255). Quant à Mars, une tradition sans valeur prétendait qu'il avait un temple hors de la ville, que sa statue y fut renversée par Saint Denis l'Aréopagite, et que l'église des Saints-Pierre et Paul fut élevée sur ses ruines (cf. Porchier, *o. c.*, I, I. ; Gilles Duport, *Hist. de l'Eglise d'Arles*, p. 404 ; Estrangin, *Etudes*, p. 253, d'après ce dernier). Il est possible que cette légende ait été pour quelque chose dans l'idée qu'ont eue les Arlésiens d'ériger en 1554 sur la Tour de l'Horloge une statue de Mars, que le peuple appelle aujourd'hui « l'homme de bronze » ; mais il se peut aussi qu'ils se soient souvenus de la prétendue étymologie d'*Arelate*, « Ἀρης λαός, peuple de Mars. Quoiqu'il en soit, c'est peut-être la présence de cette statue au sommet de la Tour de l'Horloge qui a déterminé Porchier à faire de Mars le dieu tutélaire de la ville.

1. Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, p. 37 sq. ; Aug. Vêran, *Le temple de Diane à Arles*, dans *B. A. C.*, 1906, p. 149 sq. Le ms. d'Antoine Arnaud, 1739, cité par M. Vêran n'est qu'une mauvaise copie de Seguin.

2. *C. I. L.*, 5696, 5 ; cf. plus haut, p. 149. Voici un exemple des lectures proposées : *C(neius) E(gnatus) V(ictor) h(oc) cr(iobolum) o(btulit) Dia(nae)* ; Moreaud de Mantour, de l'Acad. des Inscr., dans *Observ. sur le culte qu'on rendoit à Diane dans la ville d'Arles*, par M. le marquis de Caumont, copie de Bonnemant, *Rec. d'antiq.*, cote xci ; autre copie dans le fonds Nicolay (Arch. des B.-du-Rh.), liasse 33, cote 27 ; une autre à la Bibl. Méjanes, ms. 817, cote 47.

nombreuses interprétations qu'on en donna s'accordaient toutes à en faire un souvenir — à la vérité, bien singulier — du culte de Diane ¹. De tant de dissertations érudites, il ne reste rien, sinon la preuve du vif intérêt que portaient aux antiquités arlésiennes, à la fin du ^{xvii}^e siècle et au début du ^{xviii}^e, un assez grand nombre de bons esprits.

Vers 1780, le P. Dumont eut le mérite de reconnaître l'inanité de ce qu'on avait écrit avant lui sur les sacrifices humains et le temple de Diane à Arles; il admettait cependant comme preuves d'un culte arlésien de la déesse les « inscriptions expiatoires » dont il vient d'être question ². Aujourd'hui, il faut bien avouer que si rien, évidemment, ne s'oppose à ce que Diane ait été adorée à Arles, il n'y est resté d'autre souvenir d'elle qu'un fragment d'une statue qui décorait, avec d'autres statues divines, un monument public de la cité ³.

Par contre, il est assez probable qu'il y a eu un temple antique sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Césaire, dans l'angle sud-est des remparts, à l'endroit où Seguin situait son temple de Diane. Au ^{xvi}^e siècle, le texte latin anonyme que nous avons déjà cité dit qu'il y avait dans l'abbaye de Saint-Césaire « tant de colonnes de marbre, tant de bases, tant de pierres sculptées ou écrites, soit ensevelies, soit gisant sur le sol, soit fixées au rempart, qu'on en ferait difficilement le compte ». Au siècle suivant, Seguin précise ces indications : il y avait le long des murailles et à l'intérieur « des pièces de colonne, de corniche, et d'autres de cette nature, de pierre commune, d'ordre ionique »; on voyait aussi « un pan de vieille muraille devant la porte de l'Eglise de Saint-Césaire »; enfin on trouva un

Temple sur
l'emplace-
ment de l'ab-
baye de Saint-
Césaire.

1. C. I. L., 86 *. Ce monument, qui paraît avoir été fabriqué par Marcel, a provoqué les commentaires de nombreux érudits, entre autres Terrin, De Caumont, De Graveson, Peilhe; on les trouve réunis dans le *Recueil d'Antiquités de Bonnemant*, cotes xx sq.; cf. aussi Bibl. de Carpentras, ms. 609, p. 305-325; fonds Nicolay (Arch. des B.-du-Rh.), liasse 33, cotes 27 à 30.

2. Dumont, *Description*, p. 5 sq., et 56-57; *Recueil des Inscr.*, nos 12 et 13. Estrangin, *Etudes*, p. 143-149, suit encore Dumont.

3. Voir plus haut, p. 263.

« beau pavé à la mosaïque », de 16 mètres sur 10, « lorsqu'on creusait pour faire les fondements du nouveau bâtiment des dames de Saint-Césaire » ¹. Au début du XIX^e siècle, la *Statistique des Bouches-du-Rhône* écrivait : « Dans la cour du couvent de Saint-Césaire, où le P. Dumont a supposé qu'avait été le temple de Jupiter, on voyait deux colonnes, l'une de granit, et l'autre de cipollin; elles étaient debout près du puits, et soutenaient la traverse qui portait la poulie. Elles ont été achetées par un particulier qui les a fait porter à sa campagne ». Et plus loin : « On retrouve au Musée les trois pièces d'une colonne de granit qui était debout dans un mur du Grand-Couvent; elle fut brisée dans le déplacement » ². En 1906, on a découvert au même endroit, engagée dans le mur d'une maison, derrière la vieille église de Saint-Jean de Moustier, une porte antique qui était constituée par deux jambages et un linteau monolithe décoré d'une moulure d'oves sur les deux faces : en outre, la face extérieure porte les trous de scellement de grandes lettres de bronze qu'on ne peut, malheureusement, restituer ³. Cette découverte est à ajouter aux indices antérieurement signalés, et rend plus probable encore l'existence d'un temple dans l'angle sud-est des remparts d'*Arelate*. Mais il faut décidément renoncer à l'appeler, comme on l'a fait encore à propos de la dernière découverte, « temple de Diane ».

Temple de la
Bonne Déesse.

Un autre temple s'élevait, symétriquement à celui-là, dans l'angle nord-est de l'enceinte, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église Notre-Dame de la Major; et nous savons qu'il était consacré à la Bonne Déesse. On a

1. Seguin, *Les Antiq. d'Arles*, p. 37. L'auteur parle en outre d'un « grand plafond qui est au pied de la deuxième tour de ce quartier-là » : mais il y a toute apparence qu'il s'agit d'une des voûtes à caissons qu'on attribue à un arc de triomphe (voir plus haut, p. 230, 233).

2. *Stat.*, II, p. 441. L'opinion que l'auteur de la *Statistique* prête au P. Dumont ne se trouve pas dans la *Descr. des anc. monuments d'Arles*; le P. Dumont y dit seulement, p. 18, que le temple de Jupiter « a pu être à l'orient du Rhône aussi bien qu'à l'occident ». C'est dans Lalauzière, *Abrégé chronol.*, p. 43, qu'est formulée l'hypothèse en question.

3. Cf. Aug. Vèran, *Le temple de Diane à Arles*, dans *B. A. C.*, 1906, p. 149-152, et dans *B. S. A. V. A.*, IV (1902), p. 252-255.

trouvé en effet, en 1758, dans les substructions de l'église, un cippe dédié à *Bona Dea* par une *ministra* de la déesse¹; les lettres de l'inscription, comme le style des sculptures, sont de très bonne époque. Jusqu'en 1564, il y eut, dans l'église ou dans le presbytère voisin, « huit grosses et belles colonnes de porphyre antiques »; Catherine de Médicis et son fils Charles IX, passant à Arles, les firent emporter². Enfin, Clair signale qu'« on a découvert, dans l'allée qui conduit à la maison curiale, des assises de construction romaine, employées à supporter le soubassement des murs de l'église »³.

On se plaît à imaginer le bel ensemble architectural que constituaient ces deux temples. S'élevant à l'extrémité orientale de la cité, et dans sa partie la plus haute, ils dominaient la plaine d'où montait la grande route d'Italie : se faisant pendant de chaque côté de la porte de la Redoute, ils donnaient aux voyageurs qui les apercevaient de loin l'idée d'une cité élégante et fière.

Il y avait d'autres temples à Arles. Nous avons, en étu- Autres temples
diant le forum, signalé comme probable l'existence d'un Capitole. Neptune, Cybèle, Isis, Mithra, dont le culte a laissé à Arles des souvenirs précis, y avaient certainement un sanctuaire⁴. Pour la déesse égyptienne, il se peut même que deux inscriptions fassent mention de son temple⁵; mais nous ne savons rien sur son emplacement : c'est de la façon la plus arbitraire qu'on a prétendu le situer à Trinquetaille, à l'endroit où s'élève l'église Saint-Genès⁶. Le sanctuaire de Mithra était dans le faubourg de l'ouest, non

1. *C. I. L.*, 654; voir plus haut, p. 128-130.

2. Romieu, *Antiq. d'Arles*, ch. VII (copie Bonnemant, n° 4). D'après cet auteur, les colonnes étaient « autour du grand autel »; mais l'anonyme Nicolay, qui rapporte les mêmes faits, dit qu'elles ornaient le presbytère de l'église; même indication dans les *Mémoires* de Paris, cités par J.-D. Véran dans ses *Annales de la ville d'Arles* (cf. E. Fassin, *Le Musée*, 1875-6, p. 96).

3. Clair, *Monum. d'Arles*, p. 125.

4. Voir plus haut, p. 131, 132-137.

5. *C. I. L.*, 714, 10 et 11, 734.

6. Aug. Véran, *Congrès arch.*, 1876, p. 284 et pl. I; cf. J. Formigé, *Bull.*

loin du Rhône; peut-être était-il logé sous les gradins du cirque, dans une des chambres de soutènement ¹.

II. LES BASILIQUES CHRÉTIENNES.

Le rôle de premier plan que l'Eglise d'Arles fut appelée à jouer dans la Gaule chrétienne, la personnalité puissante de certains de ses évêques, comme saint Hilaire ou saint Césaire, expliquent assez que les monuments du culte chrétien y aient été nombreux et riches. Nous connaissons les noms d'au moins sept basiliques arlésiennes antérieures au milieu du VI^e siècle. Sans doute étaient-elles plus nombreuses que ne furent jamais les temples païens; et elles n'étaient pas moins richement ornées: il est vrai que c'était surtout avec les dépouilles des anciens temples.

Basilica
Constantia.
Basilique de
Saint-Genès.

La *Vie de Saint Hilaire*, évêque d'Arles au V^e siècle, mentionne trois basiliques chrétiennes: une *basilica Constantia*, une *basilica beati ac primi martyris Stephani*, une *basilica B. Genesisii* ². La première, si l'on s'en rapporte au nom qui lui est donné, était due à Constance II, qui séjourna à Arles pendant l'hiver de 353-354, et fit célébrer des jeux magnifiques au théâtre et au cirque. Pour les deux autres, la *Vie de Saint Hilaire* raconte qu'à la mort de l'évêque, en 449, son corps fut d'abord transporté dans la basilique de Saint-Etienne, puis dans la basilique de Saint-Genès; et quand la foule sut qu'il était là, elle poussa de tels cris de douleur que le toit de la basilique s'effondra, et que les fidèles pensèrent être ensevelis sous ses ruines. Si ce trait

mon., 1912, p. 436. Clair, en 1837, écrivait (*Monum. d'Arles*, p. 180): « On croit que cette église avait été bâtie sur un temple païen. Quelque soit gneuses qu'aient été mes recherches pour éclaircir ce doute, je n'ai pu parvenir à découvrir le moindre indice qui appuyât cette tradition ». Pour le prétendu Panthéon, appelé aussi quelquefois temple d'Auguste, voir plus haut, p. 262 et n. 3. M. Aug. Vêran, *l. c.*, p. 273, parle, on ne sait pourquoi, et sans d'ailleurs lui assigner de place sur son plan, d'un temple de Vénus.

¹. Voir plus haut, p. 123 et 331.

². *Vita S. Hil.*, c. X, 43, XXI, 28, XXII, 29 (Migne, *Patrol. lat.*, L, col. 1230, 1242, 1243).

est authentique, il laisse supposer que la toiture était en fort mauvais état, et que par conséquent la basilique de Saint-Genès était déjà, au milieu du ^v^e siècle, assez ancienne.

Cette basilique ne doit pas être confondue avec l'église de Saint-Genès, aujourd'hui désaffectée et en ruines, qui est à Trinquetaille : la *basilica B. Genesii* était sur la rive gauche du fleuve. La légende du saint raconte que Genès, greffier du tribunal à Arles sous le règne de Dioclétien, refusa de transcrire sur ses tablettes l'édit de persécution dont le juge donnait lecture, et jeta ses tablettes à ses pieds. Il réussit d'abord à se cacher ; puis, reconnu, poursuivi, il passa le Rhône à la nage, fut rejoint et tué. On consacra le lieu du martyre, mais on transporta le corps sur la rive gauche ¹. C'est là, à l'endroit où il était enterré, que s'éleva la basilique. En 428, lors de la fête annuelle du saint, l'affluence des fidèles qui allaient d'une rive à l'autre fit rompre, nous dit-on, le pont qui unissait Arles à Trinquetaille, sans d'ailleurs — par miraculeuse protection — qu'il y eût de victimes ; la foule passait une partie de la nuit en prières dans la basilique, puis se rendait, sans attendre le jour, au lieu du martyre, puis revenait auprès du tombeau ; c'est au cours de ces allées et venues que l'accident se produisit ².

Peut-on préciser davantage l'emplacement de la basilique de Saint-Genès ? Il semble, d'après un passage du testament de l'archevêque Rostang, mort en 897, qu'elle fût aux Aliscamps, non loin de l'aqueduc, qui la dominait ³ ; il est naturel, d'ailleurs, qu'on ait enterré le martyr dans ce cimetière, et l'on comprend bien, si la basilique était

1. *Acta S. Genesii* (*Acta SS.*, Aug., V, p. 135). L'auteur, un certain Paulin, évêque, paraît avoir vécu au ^v^e siècle ; c'était peut-être l'évêque de Béziers (cf. o. c., p. 130).

2. Récit attribué à saint Hilaire, dans *Acta SS.*, Aug., V, p. 133 sq.

3. Albanès et Chevalier, *Gall. christ. nouiss.*, Arles, n° 233 : ... *terram domini Cesarii, que est in ripa Rhodani fluminis ab illo loco qui aspicit ecclesiam Sancti Martini sitam supra braciolum predicti fluminis et peruenit usque ad columnas que iacent in uia publica, usque in paludibus et usque aqueductum, qui uidetur super ecclesiam Beati martyris Genesii*. Ce tracé paraît entourer la ville au nord et à l'est jusqu'aux dernières arcades de l'un des deux aqueducs romains du pont de Crau. Sur cet aqueduc, voir plus loin, p. 399.

aux Aliscamps, qu'on y ait porté le corps de saint Hilaire. L'építaphe du prélat a été trouvée dans la crypte de Saint-Honorat¹; étant donné que la place de l'église Saint-Honorat correspond bien à l'indication de l'archevêque Rostang, — en dessous de l'aqueduc romain — il y a lieu de se demander si la primitive église Saint-Honorat n'était pas sous le vocable de saint Genès.

Basilique de
Saint-Etienne.

La basilique de Saint-Etienne n'était pas moins ancienne que celle de Saint-Genès : elle apparaît en effet, aussi loin que nous puissions remonter, comme le siège des évêques. Le biographe de saint Césaire nous dit que ce prélat, en prenant possession de son ministère, régla d'abord le détail des offices de la basilique de Saint-Etienne² : cela semble prouver que cette basilique était son église ; d'ailleurs, quand il voulut racheter les captifs Francs et Burgondes, il le fit avec des plaques d'argent enlevées à cette même basilique³. Au ix^e siècle, l'archevêque Rostang parle dans son testament de ce que ses prédécesseurs avaient donné au trésor de Saint-Etienne, près de l'église épiscopale, *sacrario Beati Stephani ad nostram ecclesiam*. Enfin au x^e siècle plusieurs actes joignent à la mention de l'église Saint-Etienne les mots *sedes Arelatensis*, ce qui ne laisse pas douter qu'à cette époque Saint-Etienne ne fût le siège de l'archevêque⁴. A la fin du même siècle, la basilique n'est plus constamment désignée du nom de Saint-Etienne : mais on l'appelle aussi de Saint-Césaire, ou — plus souvent — de Saint-Trophime⁵. C'en fut pourtant qu'en 1152 que se fit, en grande pompe, la translation des restes de saint Trophime, jusque-là conservés à Saint-Honorat⁶.

1. C. I. L., 949 ; cf. Gaillard, 1^{re} lettre, B. S. A. V. A., VIII (1911), p. 156 sq.

2. Vita S. Caes., I, 2, 13 (Migne, *Patr. lat.*, LXVII, col. 1006).

3. Ibid., I, 3, 21 (Migne, o. c., col. 1012).

4. Albanès et Chevalier, o. c., n° 257, col. 107 (a. 954 ?) ; n° 268, col. 114, (a. 967).

5. Ibid., n° 286, col. 128 (a. 985) : *ecclesiam Sancti Stephani, uel Sancti Cesarii*... cf. n° 290 (a. 987) ; n° 297 (entre 980 et 994) : *canonicos ecclesie Sancti Trophimi, uel Sancti Stephani* ; n° 299 (entre 1003 et 1009) : *canonici Sancti Stephani, uel Sancti Trophimi*.

6. Cf. Albanès et Chevalier, o. c., n° 568. Dès 972, un acte de donation du

Les substructions de l'église Saint-Trophime révèlent la superposition de plusieurs églises sur le même emplacement. On se souvient qu'un monument romain, dont on ne saurait d'ailleurs déterminer la nature, y fut d'abord établi, sur des voûtes de soutènement qui existent encore¹. Entre l'extrados de ces voûtes et le sol actuel de l'église, on a découvert en 1870 les restes de deux pavements superposés : l'un, le plus récent, consistait en un dallage reposant sur un sol de béton ; l'autre était un pavement de mosaïque qui a été décrit en ces termes par Clair :

« Au premier coup d'œil, on paraît ne voir qu'un simple
« encadrement formé de deux zones d'ornementation pa-
« rallèles et séparées par un filet, l'une représentant des
« oiseaux et des fruits, l'autre des lignes géométriques.
« polygones et disques. Les filets qui les longent sont en
« pierres noires cubiques, le fond de la marqueterie est
« blanc ; des pierres de diverses couleurs animent les figu-
« res... Une inscription en lettres noires sur un fond blanc,
« encadrée par un filet aussi en pierres noires, est inter-
« calée dans une des zones. Quelques mots ont péri dans une
« cassure ancienne : voici ceux qui restent : VOI...IN SO-
« LIVM VNVM »².

Sur le dallage supérieur, on a découvert une pierre qui supportait le siège épiscopal, au fond d'une abside semi-circulaire dont on a pu suivre le contour³. Ainsi le sous-sol de la nef de Saint-Trophime garde le souvenir de deux basiliques antérieures à l'église actuelle. On ne saurait rien préciser sur leur date. M. Labande a fait justice des fantaisies érudites auxquelles ces découvertes ont donné lieu : on a répété à satiété que saint Trophime, après avoir converti le préfet du prétoire, avait fondé un oratoire dans

prêtre Constantin à l'évêque Ithier et à la basilique de Saint-Etienne ajoute à la mention de cette basilique : *ubi sanctus Trophimus preciosus corpore requiescit*. La cérémonie de la translation ne fit donc que justifier une légende déjà formée 80 ans auparavant.

1. Voir plus haut, p. 272.

2. Clair, *Le Forum*, 17 juillet 1870 ; cité par l'abbé Bernard, *La basilique primatiale de Saint-Trophime d'Arles*, II, p. 29-30, et par Labande, *Bull. mon.*, 1903, p. 462.

3. Labande, *l. c.*

une partie de son palais ; que ce lieu de dévotion fut transformé sous Constantin, par les soins de l'évêque saint Marin, en une basilique, où se réunit le concile de 314 ; enfin que cette basilique fut rebâtie au VII^e siècle par saint Virgile¹. En réalité, l'existence du prétendu oratoire de Saint-Trophime ne repose que sur une affirmation toute gratuite. La basilique constantinienne est née d'une assimilation arbitraire de la basilique de Saint-Etienne avec la *basilica Constantia*, assimilation doublée d'une confusion de Constance avec Constantin, ou de *Constantia* avec *Constantina*. Il est peu probable que la *basilica Constantia* et la *basilica beati ac primi martyris Stephani* de la *Vie de Saint Hilaire* soient un seul et même monument, car on ne voit pas pourquoi il serait désigné dans le même texte sous deux vocables différents. Pour ce qui est, enfin, de la basilique virgilienne, il existe un passage de la *Vie de Saint Virgile* qui dit que cet évêque fonda à l'intérieur des murs une basilique en l'honneur de saint Etienne. Mais la preuve est faite que cette *Vie* n'est qu'un plagiat de la *Vie de Saint Maxime*, évêque de Riez, écrite au IV^e siècle par le patrice Dynamius² : on ne saurait donc rien fonder sur un pareil texte.

Constructions des évêques Hilaire et Ravenne. Bien que la *Vie de Saint Hilaire* ne mentionne pas de basilique construite par cet évêque, il est sûr, néanmoins, qu'il fut un grand bâtisseur d'églises : qu'on se rappelle, en effet, l'anecdote du prêtre Cyrille, *basilicis praepositus construendis*, que nous avons citée en parlant du théâtre d'Arles³.

Le successeur de saint Hilaire, Ravennius, est sans doute le fondateur d'une basilique qui s'éleva sur l'emplacement

1. Revoil, *L'arch. romane dans le Midi de la France*, II, p. 33 sq. ; abbé Bernard, o. c., I, p. 45 sq. ; abbé Constantin, *Les Paroisses du diocèse d'Aix... Paroisses de l'ancien diocèse d'Arles*, p. 6 et 7. Cf. Labande, l. c., p. 466 sq. — La critique décisive de M. Labande n'a pas empêché que les affirmations traditionnelles ne fussent reprises en 1910 par M. l'abbé Paulet, dans *La Primatiale*, ouvrage où les inventions les plus absurdes ont trouvé accueil.

2. Cf. Albanès et Chevalier, *Gall. chr. nouiss.*, Arles, col. 71 ; Labande, l. c., p. 482 sq.

3. Voir plus haut, p. 295.

du temple de *Bona Dea*. En effet, une inscription du moyen âge qui resta gravée au-dessus de la grande porte de Notre-Dame de la Major jusqu'à la réfection de la façade en 1592, rappelait que l'église fut consacrée en 452 par Ravennius en présence de 34 évêques ; il ne paraît pas qu'il y ait lieu de rejeter cette tradition ¹.

Saint Césaire, au ^{vi} siècle, augmenta lui aussi le nombre des basiliques arlésiennes. Sa *Vie* en mentionne trois, qui étaient groupées en un même ensemble : celle qui occupait le centre du groupe était dédiée à la Vierge, les deux autres respectivement à saint Jean et à saint Martin ². Le texte qui mentionne ces trois basiliques ne dit pas où elles étaient situées ; mais elles étaient voisines du monastère de femmes que fonda l'évêque, car le même texte nous apprend qu'il fit disposer sous le pavement de la basilique de la Vierge un grand nombre de cercueils de pierre qui devaient être la sépulture des religieuses ; lui-même voulut être enseveli dans cette église ³. Saint Césaire avait d'abord commencé de bâtir son monastère hors des murs ; mais il fut détruit, en 507, avant d'être achevé, par les Francs et les Burgondes qui assiégeaient Arles. L'évêque en reprit bientôt la construction : il conserva le plan primitif, mais, pour plus de sûreté, choisit un emplacement nouveau, à l'intérieur des murs, *in latere ecclesiae*. Voilà ce qui ressort du texte de la *Vie* du saint évêque ⁴, et que confirme,

Basiliques de la
Vierge, de
Saint-Jean et
de Saint-
Martin.

1. Le souvenir de l'inscription est rappelé aujourd'hui par une inscription moderne placée dans la nef centrale. Cf. aussi Clair, *Monum. d'Arles*, p. 125.

2. *Vita S. Caes.*, I, 5, 44 (Migne, *Patrol. lat.*, LXVII, col. 1022).

3. *Ibid.*, II, 4, 35 (Migne, *o. c.*, col. 1042). Le monastère s'appelait monastère de Saint-Jean (cf. testament de saint Césaire, dans Albanès et Chevalier, *Gallia chr. noviss.*, Arles, n° 131, col. 57). La solidarité du monastère et de la basilique de Sainte-Marie est attestée par le fait que saint Césaire, dans son testament (cf. *o. c.*, col. 58), recommande de laisser les religieuses choisir elles-mêmes le supérieur du couvent et le curé de ladite basilique.

4. *Ibid.*, I, 3, 20 et 25 (Migne, *o. c.*, col. 1010, 1011, 1013). — Estrangin, *Descr.*, p. 164, a prétendu que le couvent avait été maintenu par saint Césaire sur son emplacement primitif, et que cet emplacement était aux Aliscamps, d'où le monastère n'aurait été transféré qu'au ^{xiv} siècle ; il désigne comme ayant appartenu au couvent un arceau roman qu'on voit aujourd'hui à l'entrée de l'allée qui mène à Saint-Honorat. Cette opinion,

d'ailleurs, un passage du testament de l'archevêque Rosang, où il est question du couvent de femmes construit par Césaire *in honore Beati Johannis Baptiste ceterorumque sanctorum, infra muros ciuitatis Arelatensis*, c'est-à-dire à l'intérieur des murs ¹.

L'abbaye de Saint-Césaire était située dans l'angle sud-est des remparts, non loin de la porte qui fut désignée au moyen âge sous le nom significatif de porte de Laure². La basilique de Saint-Jean était probablement sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les ruines de l'église Saint-Jean de Moustiers, dont il ne subsiste que l'abside, ornée de pilastres cannelés que couronnent des chapiteaux corinthiens. Clair dit que cette église servit longtemps de sépulture pour les religieuses du couvent : « il y a peu d'années encore, écrivait-il en 1837, que les cercueils reposaient disposés à côté les uns des autres dans ce vaste tombeau. Ils ont maintenant disparu, et de nos jours rien ne rappelle cette pieuse destination ³ ».

On se souvient que saint Césaire avait voulu que les religieuses de son monastère fussent enterrées dans la basilique de la Vierge; l'usage rapporté par Clair n'est, semble-t-il, qu'une extension de celui qu'avait établi le saint évêque. L'église Saint-Blaise ou Saint-Césaire, qui est derrière Saint-Jean de Moustiers, et dont la ruine est aujourd'hui utilisée par un fabricant de cercueils, occupe vraisemblablement la place d'une des basiliques primitives : mais on ne saurait dire si c'est celle de la Vierge ou de Saint-Martin ⁴.

déjà combattue par Clair, *Monum. d'Arles*, p. 157 sq. et 283 sq., n'est pas fondée.

1. Albanès et Chevalier, *Gallia christ. nouiss.*, Arles, n° 233.

2. Sur ce nom, voir plus haut, p. 227, n. 1.

3. Clair, *Monum. d'Arles*, p. 132.

4. Par une charte du 4 décembre 819, l'empereur Louis le Débonnaire donne à George, abbé d'Aniane, *quandam cellulam iuris sui quae est constructa in honore Sancti Martini, infra muros Arelatensis ciuitatis*. Il s'agit probablement d'une chapelle appartenant à la basilique de Saint-Martin. M. Fassin, *Le Musée*, 1875-6, p. 121 sq., à qui nous empruntons ce texte, fait de la *cellula* en question l'origine de l'église Saint-Martin des bords du Rhône. Nous ne le croyons pas. Les mots *infra muros* ne signifient pas, comme M. Fassin paraît le penser, « au pied du rempart », mais « à l'intérieur

C'est également sous saint Césaire que fut bâtie la basilique des Saints Pierre et Paul, aux Aliscamps. Elle s'élevait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'église Saint-Pierre des Mouleirés ¹ : une inscription, trouvée en 1868 vers le chevet de cette église, nomme celui qui l'a fondée : il s'appelait Petrus, fils d'Asclepius, et mourut, dit son épitaphe, en l'année 530 ². Le Blant s'est demandé si le fondateur de la basilique fut Petrus, ou son père Asclepius. Le texte de l'épitaphe peut, en effet, paraître ambigu : *Petrus filius condam Asclipi qui fundabet hanc basilica(m) Sancti Petri et Pauli*. Dom Leclercq, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de Dom Cabrol ³, ne pose même pas la question, et attribue la fondation de la basilique à Asclepius. La question vaut, pourtant, d'être posée, et elle doit même, à notre sens, être résolue en faveur du fils. En effet, la *Règle* de saint Aurélien, évêque d'Arles, nous apprend que l'église des Saints Apôtres fut consacrée par cet évêque en 546 ⁴ ; si l'on accepte ce témoignage, il faut s'efforcer de mettre le moins d'intervalle possible entre la date de cette consécration et celle de la construction attestée par l'épitaphe d'Arles : or, il y a déjà 16 ans entre la mort de Petrus, en 530, et la date de la consécration ; l'intervalle serait encore plus considérable s'il fallait attribuer la basilique à Asclepius, mort avant son fils, comme le mot *quondam* l'indique.

On peut se faire une idée de ce qu'étaient les basiliques d'Arles d'après les plus anciennes basiliques de Rome et de Ravenne : un *atrium* ou vestibule d'entrée, trois nefs, un

des murs, (cf. Du Cange, *Gloss.* s. v. *infra*). Il devait y avoir au IX^e siècle deux églises de Saint-Martin, l'une près du monastère de Saint-Césaire, l'autre sur les bords du Rhône, immédiatement en aval de la cité. Il est question de cette dernière dans le testament de Rostang plus haut cité (p. 353, n. 3) : les termes mêmes dont se sert l'archevêque, *ecclesiam Sancti Martini sitam supra braciolum predicti fluminis* paraissent marquer le souci de la distinguer d'une autre église placée sous le même vocable.

1. Sur cette église, appelée au moyen âge Saint-Pierre de Favabrégonle, à cause des micocouliers qui l'entouraient, cf. E. Fassin, *Le Musée*, 1873-4, p. 193.

2. E. Fassin, *l. c.* ; C. I. L., 936 ; Le Blant, *Nouveau Recueil*, n° 182.

3. Dom Cabrol, *Dict. d'arch. chrét.*, art. ARLES.

4. S. Aureliani Arelatensis episcopi regula ad monachos, (Holstenius, *Codex regul.*, p. 113-114).

toit plat à charpente. La décoration de mosaïque, qui joue un si grand rôle à Rome et à Ravenne, n'était certainement pas inconnue à Arles : le pavement de la basilique de Saint-Etienne en fait foi. Les métaux précieux tenaient aussi une place importante dans l'ornementation : saint Césaire, on s'en souvient, pour pouvoir racheter les captifs Francs et Burgondes, fit enlever les plaques d'argent qui ornaient colonnes et grilles de la basilique de Saint-Etienne. Déjà saint Hilaire avait pris, aux mêmes fins, une mesure analogue ¹. En des temps troublés, sous la perpétuelle menace de destructions et de pillages, les évêques d'Arles surent donner à la métropole des Gaules des basiliques dignes d'elle.

1. *Vita S. Hil.*, c. VIII, 11 (Migne, *Patrol. lat.*, L, col. 1230).

CHAPITRE VIII

LES CIMETIÈRES. — L'ART FUNÉRAIRE A ARLES.

On n'a retrouvé à Arles aucune trace de tombes antérieures à la fondation de la colonie. Les cimetières que nous connaissons datent de l'époque romaine ; ils étaient, selon la coutume, situés le long des routes, en dehors du *pomoerium*. Les voies principales étaient naturellement celles qu'on choisissait de préférence : la nécropole la plus importante, celle qui devint au moyen âge le célèbre cimetière des Aliscamps, s'étendait le long de la route de la Crau, section de la grande voie d'Italie en Espagne, qui pénétrait dans Arles par la porte de la Redoute ; mais il y avait, comme nous le verrons, d'autres lieux de sépulture, tant sur la rive droite que sur la rive gauche du Rhône.

I. LE CIMETIÈRE DE L'EST.

Le cimetière de l'est — les Aliscamps du moyen âge — occupait dès l'époque romaine un vaste espace. S'il est exact, comme nous avons cru pouvoir en formuler l'hypothèse, que la ligne du *pomoerium* était à 120 mètres en avant du rempart de la cité¹, c'est à cette distance de la porte que commençait la voie des tombeaux ; sa longueur ne pouvait pas dépasser 500 mètres, car, au delà, la route se restreignait à une longue chaussée qui traversait sur des arcades une grande étendue marécageuse. Ces conditions firent que très vite la nécropole se développa en largeur : on ne saurait dire avec précision quelles étaient ses limites dans ce sens, mais on peut affirmer qu'elle était plus large que

Son étendue. —
Les tombes
qui le com-
posaient.

1. Voir plus haut, p. 237.

longue : en effet, l'actuelle promenade des Aliscamps est à plus de 300 mètres au sud de la voie antique, et, à une égale distance vers le nord, près de l'ancien moulin à tabac, on a découvert en 1909 un ensemble de sépultures gallo-romaines¹.

Le cimetière de l'est est celui où les *Arelatenses* enterrèrent leurs morts dans les premiers temps de la colonie romaine : plusieurs épitaphes qui en proviennent remontent, par l'archaïsme des formes grammaticales, aux premières années du 1^{er} siècle de notre ère, peut-être au delà² ; et les autres nécropoles n'en ont pas livré d'aussi anciennes. On enterrait au cimetière de l'est des gens de toutes conditions : hauts fonctionnaires de l'Empire, magistrats municipaux, anciens soldats légionnaires, esclaves et affranchis grecs, y trouvaient place également. La nature des tombes était, conséquemment, très diverse. Les plus humbles sont celles qu'on a exhumées en 1909 près de l'ancien moulin à tabac : elles étaient construites en briques plates ; elles contenaient des ossements, des débris de poteries grossières, quelques pièces de monnaies qu'on n'a pu déchiffrer³. A l'autre extrémité du cimetière, près de la promenade des Aliscamps, il y avait, en grand nombre, des sépultures presque aussi modestes : elles consistaient en simples cuves de pierre que l'on enfouissait dans la terre et que l'on superposait les unes aux autres. L'acteur Beaumesnil a dessiné, au XVIII^e siècle, une vue de ces sarcophages disposés en couches successives : ce personnage singulier, dessinateur adroit, voyageur ignorant et crédule, faussaire impudent, a laissé des copies d'inscriptions, des dessins de sarcophages et monuments d'Arles, datés de 1747, qu'on ne peut utiliser qu'avec une extrême circonspection ; son dessin des tombeaux enfouis dans la terre des Aliscamps est un de ceux qui inspirent le moins de défiance⁴. Au XIX^e siècle, on ne voyait plus qu'un

1. Cf. L. Aubert, *B.S.A.V.A.*, 1910 (VII), p. 314 sq.

2. *C.I.L.*, 789, *Corneliai Clintai*... ; *ibid.*, 870, *Quartio pius suis eic quiescit*. Les inscriptions 903 et 949 sont du 1^{er} siècle.

3. Cf. L. Aubert, *l. c.*

4. *Bibl. Nat.*, ms. fr. 6934, cotes 32 et 33, calques de dessins de Beaumesnil, par De Tersan. Le Blant, *Etude sur les sarc. chrét. antiques de la ville*

seul rang de tombeaux dans le sol¹. Presque tous ont été déterrés, les uns détruits, les autres adaptés à des usages divers, les autres enfin disposés le long de la promenade des Aliscamps, où ils sont encore en assez grand nombre.

On aperçoit aussi de chaque côté de l'allée des sarcophages semblables à ceux-là, mais plus grands, parfois même destinés à recevoir deux corps, et qui sont surmontés d'un couvercle de pierre en forme de toit à deux rampants, avec acrotère à chaque angle ; quelquefois le même ornement, d'ailleurs très simple, sans sculpture, se répète au milieu des côtés longs du couvercle ; plusieurs de ces sarcophages portent sur l'une des grandes faces, exceptionnellement sur les deux, une épitaphe dans un cartouche. Il y avait aussi des sarcophages d'un autre type, dont la cuve et le couvercle plat à rebords étaient ornés de sculptures ; ils étaient souvent en marbre, et richement décorés. Ceux qu'on peut voir au Musée lapidaire ne sont que de faibles échantillons du merveilleux ensemble qui existait aux Aliscamps avant qu'on eût commencé de les dépouiller.

Le cimetière de l'est ne contenait pas seulement les sarcophages les plus divers ; il était peuplé de monuments funéraires élevés sur le sol qui renfermait les restes mortels. Les plus modestes de ces monuments étaient des stèles ou des cippes, portant une inscription, et souvent le portrait du défunt ; les plus riches étaient des mausolées. Nous avons vu qu'il fallait peut-être reconnaître un mausolée analogue à celui de Saint-Remy dans un prétendu phare d'Arles qui aurait subsisté jusqu'en 1489². Il y a toute apparence que le cimetière de l'est ait possédé un monument de ce genre.

On a en effet, découvert dans le rempart de la porte de Laure, bâti, comme on sait, en majeure partie avec des

d'Arles, pl. xxxvi, a reproduit le 2^e dessin d'après un ms. appartenant à M. de Lagoy, à Aix. Sur Beaumesnil, ou Beauméni, cf. Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, 1838, p. 100 sq. ; Le Blant, *Recueil des inscr. chrét. de la Gaule*, I, p. 25.

1. Cf. le calque d'un dessin de Huart par Le Blant, ms. 1705 de la Bibl. de l'Institut, cote 102.

2. Voir plus haut, p. 338 sq.

pierres des Aliscamps, certains fragments de bas-reliefs qui rappellent de près les sculptures de Saint-Remy. Ce sont des morceaux d'une frise de guirlandes soutenues par des Amours et encadrant des masques ; l'une de ces guirlandes se rattache à un chapiteau corinthien qui devait décorer un angle¹. Le même motif se retrouve sur le soubassement du mausolée de Saint-Remy². Si l'on admet l'existence du mausolée d'Arles, on pourra y rapporter un bas-relief à grande échelle dont les figures, représentant des guerriers, sont entourées de la même cernure qui se remarque à Saint-Remy³.

On a signalé à Alleins un fragment d'une frise de guirlandes absolument semblable à celles d'Arles et de Saint-Remy⁴. Sans doute, la guirlande est fréquente sur les sarcophages, et les Amours comme les masques sont des symboles funéraires connus⁵. Mais l'association de la guirlande, des Amours et des masques ne s'est rencontrée, à notre connaissance, qu'à Arles, à Saint-Remy et à Alleins, c'est-à-dire toujours sur le territoire de la colonie. Est-ce un effet du hasard ? Nous pensons que ce motif formé d'éléments hellénistiques fut inventé ou introduit à Arles, au I^{er} siècle de notre ère, par des sculpteurs grecs, et de là se répandit sur le territoire de la cité ; le mausolée de Saint-Remy, qu'une heureuse chance a conservé, pourrait bien n'être qu'une imitation d'un monument arlésien.

Le rempart de la porte de Laure a fourni plusieurs autres fragments de sculpture qu'on rapportera avec vraisemblance à des monuments funéraires du cimetière de l'est. Nous avons vu, en étudiant le cirque d'Arles, que des fragments de style divers représentant des chars conduits dans le cirque par des Amours auriges devaient être rapportés non pas aux *metæ* du cirque, mais à des tombeaux de forme

1. Ces pierres sont conservées, avec toutes les trouvailles faites en démolissant le rempart de la porte de Laure, dans le musée installé au théâtre antique. Cf. J. Formigé, *Bull. mon.*, 1912, p. 431, fig. 4 et 5.

2. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 114.

3. Id., *ibid.*, n° 155.

4. Id., *ibid.*, n° 134.

5. Cf. Altmann, *Grabaltäre*, p. 232.

ronde¹. Sur un autre tombeau, qui avait peut-être la forme d'un mausolée-temple, des Amours étaient représentés faisant la vendange : deux claveaux de voûte où sont figurés, au milieu de pampres, un Silène et un Amour², deux tambours de colonnes également décorés de pampres parmi lesquels apparaissent ici un vendangeur, là un oiseau³, enfin un bloc où l'on voit le début d'une frise d'armes, tels sont les débris qui subsistent de ce monument. Le même rempart a livré le haut d'un grand bas-relief où était figuré, entre deux pilastres, un personnage coiffé du bonnet phrygien⁴; il appartenait très probablement à un monument funéraire analogue à celui dont on a découvert à Vienne plusieurs débris, et qui était décoré de figures d'Attis séparées par des pilastres⁵.

A côté des monuments funéraires dont des débris de sculpture nous révèlent l'existence, il faut en signaler un qui n'est plus représenté que par un pan de mur informe, mais où l'on reconnaît un blocage d'époque romaine; il est immédiatement derrière la chapelle Saint-Accurse, sur la gauche de l'allée qui mène à Saint-Honorat. La place de ce mur nous invite à penser qu'il appartenait à quelque mausolée.

Enfin, sur un tertre des Mouleirés, au nord de Saint-Honorat, s'élevait, jusqu'au milieu du siècle dernier, à côté de la petite chapelle Saint-Bertulphe, une ruine où l'on a voulu reconnaître jusqu'ici un mausolée romain; mais nous verrons que c'étaient bien plutôt les restes d'un château d'eau.

Le cimetière de l'est fut adopté par les chrétiens à l'exclusion des autres cimetières d'Arles : toutes les épitaphes chrétiennes, tous les sarcophages chrétiens d'Arles en proviennent. Le nombre de ces monuments, la qualité de certains défunts⁶, la beauté des tombeaux disent assez quelle

Le cimetière de l'est au moyen âge : la légende des Aliscamps.

1. Voir plus haut, p. 330.

2. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 217.

3. Id., *ibid.*, n° 213; cf. Aug. Vèran, *B.A.C.*, 1903, pl. XII.

4. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 205.

5. Id., *ibid.*, n° 353, 356, 357; cf. Graillot, *Le culte de Cybèle*, p. 447.

6. Voir, entre autres, les épitaphes de trois évêques du iv^e et du v^e siècle.

devint rapidement l'importance de ce cimetière chrétien. Il prit au moyen âge, sous le nom fameux d'Aliscamps¹, un développement extraordinaire : une merveilleuse floraison de légendes s'épanouit alors sur le champ funèbre. Saint Trophime y était venu avec ses compagnons, et le Christ lui était apparu; il avait consacré une chapelle à la Mère de Dieu, un autel à l'endroit où les pieds du Seigneur s'étaient posés, et il avait voulu être enterré dans ce lieu béni². A ces légendes ecclésiastiques s'ajoutèrent des légendes épiques appartenant à la geste de Charlemagne et à celle de Guillaume d'Orange³. La plupart des héros tués à Roncevaux avec les douze pairs avaient été enterrés aux Aliscamps⁴; Charlemagne lui-même était venu assiéger Arles occupée par les Sarrasins; une grande bataille avait été livrée, et tant de morts jonchaient la terre qu'on ne pouvait distinguer les cadavres des chrétiens de ceux des païens; mais, par un beau miracle, tous les chrétiens se trouvèrent mis à part dans des cercueils bien ornés⁵. A partir de la seconde moitié du XII^e siècle, les poèmes et les chroniques transportèrent aux *Aliscamps* d'Arles la bataille livrée par Vivien, neveu de Guillaume d'Orange, aux Sarrasins, en un lieu d'Espagne nommé *Archamp*⁶ : le héros et tous les chrétiens tombés autour de lui étaient enterrés sur le lieu de la bataille.

Ainsi peuplée des héros de la légende, la nécropole arlésienne prenait naturellement dans l'imagination populaire une immense étendue : le *Guide des pèlerins de Saint-Jac-*

cles, saint Concorde, Héros et saint Hilaire (*C.I.L.*, 942, 946, 949; Albanès et Chevalier, *Gall. christ. noviss.*, Arles, n° 26, 35, 60).

1. On explique généralement ce mot par *Elysii Campi*.

2. Cf. la lettre-circulaire de Michel de Mouriez, archevêque d'Arles de 1202 à 1217 (Albanès et Chevalier, *o. c.*, Arles, n° 773).

3. Voir le chapitre consacré par M. Bédier à l'étude de ces légendes, dans *Les légendes épiques*, I, p. 365 sq.

4. *Pseudo-Turpin*, éd. Gastets, ch. XXVIII, XXIV.

5. *Kaiserchronik*, v. 14885-14908.

6. Sur la question très complexe du transfert de cette bataille d'Espagne en Provence, cf. Raymond Weeks, *Romania*, XXXIV (1905), p. 237 sq., et J. Bédier, *o. c.*, I, l. A signaler l'opinion de M. Jeanroy, *Romania*, XXVI (1897), p. 175 sq., qui localise à Arles la légende primitive de Vivien, et explique *Archant* par *Mont d'Argent*, nom d'un village situé au pied de la colline de Cordes.

ques de Compostelle, et l'archevêque Michel de Mouriez à sa suite, rapportent qu'elle avait un mille de long et autant de large¹. On racontait encore maintes choses merveilleuses. De toutes parts, arrivaient à Arles les cercueils de ceux qui avaient voulu recevoir une sépulture dans la terre de sainteté : ils venaient au long des routes, dans des chars ou à dos de bête de somme ; ou bien, plus souvent, ils descendaient le Rhône, abandonnés au courant. Par un miracle sans cesse renouvelé, jamais les cercueils, quelle que fût la violence des eaux, n'allaient au delà des limites extrêmes d'Arles. Le défunt apportait avec lui une pièce de monnaie : un jour que des jeunes gens de Beaucaire avaient arrêté et pillé une grande jarre qui roulait dans le fleuve, emportant un mort et son aumône, le vase funèbre s'était, racontait-on, immobilisé entre Tarascon et Beaucaire, sans que rien ni personne le pût jamais faire descendre : il avait attendu là que les voleurs fussent punis et l'obole restituée².

Les pèlerins qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle ne manquaient pas de visiter ce lieu de merveille, où reposaient des martyrs, de pieux évêques, et tant de guerriers illustres. Toute la chrétienté connaissait la nécropole sainte ; Dante a évoqué, dans un vers célèbre de son *Enfer*, ces lieux « tout bossués de tombes »³.

Comment le cimetière romain devint-il un si riche foyer de légendes religieuses et épiques ? M. Bédier l'a bien montré. Arles était sur la *Via Tolosana*, une des routes qui conduisaient les pèlerins de France vers Saint-Jacques de Compostelle ; c'était la dernière étape avant d'arriver à Saint-Gilles, lieu de dévotion que visitaient les pèlerins en se rendant en Espagne, et que certains même ne dépass-

1. *Guide*, éd. Fita, p. 21 ; Michel de Mouriez, *l. c.*, col. 311.

2. Cf. Gervais de Tilbury, *Otia imperialia*, dans *Script. rer. Brunsvic.*, éd. Leibnitz, I, p. 990 ; *Mon. Germ. hist., Script.*, XXVII, p. 390-391 ; Michel de Mouriez, *l. c.*, col. 312.

3. Dante, *Inf.*, IX, 112-113 :

Si come ad Arli, ove il Rodano stagna,

.....

Fanno i sepolcri tutto il loco varo...

saient pas : moines et jongleurs voulurent rendre la route attrayante pour un nombre toujours plus grand de pèlerins : et c'est pourquoi ils formèrent autour des Aliscamps d'Arles cette atmosphère de piété et d'héroïque grandeur qu'aujourd'hui encore, malgré les profanations du temps et des hommes, on y respire.

Il convient cependant de compléter cette explication par la remarque suivante : la beauté et le nombre des tombeaux, tant païens que chrétiens, qui emplissaient le cimetière, contribuèrent incontestablement à l'éclosion des légendes. Les « cercueils bien ornés » où Charlemagne trouva ensevelis ceux de ses guerriers qui étaient morts dans la grande bataille, c'étaient, à n'en pas douter, des sarcophages antiques; et de même ce sépulcre de Vivien que venaient vénérer les pèlerins dans l'église Saint-Honorat. La célébrité dont jouirent les Aliscamps aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles a donc pour une part sa source dans la beauté et l'exceptionnelle conservation du cimetière antique : il y a peu de sites où apparaisse mieux la continuité d'une tradition, perpétuée à travers les bouleversements de l'histoire et les changements mêmes des civilisations et des croyances.

Les Aliscamps
dans les
temps modernes.

Pourtant, ce qui subsiste aujourd'hui de l'antique nécropole n'en donne qu'une image bien diminuée et bien déformée. Depuis le début du ^{xvi}^e siècle, les Aliscamps ont été livrés au pillage; et si les autorités civiles et religieuses tâchèrent, par moments, de les préserver, ces efforts n'eurent pas grand effet. Le 13 août 1518, la commune d'Arles interdisait à tous étrangers de tirer de la pierre du quartier des Mouleirés sans l'autorisation des consuls ¹. Mais cette interdiction n'était pas pour le roi de France, ni pour les grands seigneurs qui honoraient la ville d'un séjour. En 1564, Catherine de Médicis et Charles IX, passant à Arles, choisirent quelques-uns des plus beaux sarcophages et

¹ J.-D. Véran, *Annales de la ville d'Arles*, publiées par E. Fassin, *Le Musée*, 1875-6, p. 56.

les firent embarquer sur le Rhône, avec huit colonnes de porphyre antique provenant de Notre-Dame de la Major; mais la barque qui les portait fut submergée à Pont-Saint-Esprit ¹. En 1591, les consuls firent présent d'un certain nombre de sarcophages au duc de Savoie et à François de Lorraine, grand prieur de France ². En 1625, le cardinal Barberini emporta en Italie des antiquités provenant des Aliscamps : il y avait, à côté de plusieurs beaux sarcophages, une inscription sur marbre noir, *Sacellum dedicatum Deiparae adhuc viventi* ³, dont les historiens d'Arles ont souvent regretté la perte : bien à tort, car c'était manifestement un faux destiné à prouver que la chapelle de la Vierge attenante à Saint-Honorat avait été dédiée par saint Trophime « à la mère de Dieu encore vivante ». Quelques années plus tard, le marquis de Saint-Chaumont, lieutenant du Roi en Provence, fut autorisé par les consuls à choisir aux Aliscamps treize tombeaux de marbre. En 1640, autorisation analogue fut donnée au cardinal de Richelieu et à son frère, archevêque de Lyon ⁴.

Ces libéralités ne furent pas les seules causes de la destruction des Aliscamps. François de Rebattu, vers le milieu du xvii^e siècle, s'exprimait ainsi :

« ... Ce cimetière et ses appartenances estoit considéré
« comme une merveille du monde. Mais nous pouvons dire
« que nous avons perdu tout cela, depuis que les Minimes
« ont habité Saint-Honorat ⁵ : la plupart des tombeaux de
« ce lieu, sacré pour les payens même, ayant été détruits
« pour bâtir leur couvent, et notre complaisance, ou plus-
« tost nostre lascheté a abandonné ces prétieux monu-
« ments d'antiquité à la discrétion de ces Religieux, qui en
« ont abusé. Les Capucins avoient commencé devant eux

1. *Stat.*, II, p. 438; cf. A. Blanchet, *R.E.A.*, 1919, p. 222. Sur les colonnes, voir plus haut, p. 351.

2. François Peilhe, d'Arles, antiquaire, *Description d'un ancien cimetière des païens nommé Champs Elizées ou Elyziens, que l'on voit à Arles en Provence*, 1724, 4 pages in-4^o.

3. *Id. ibid.*; cf. *Stat.*, l. c.

4. Peilhe, o.c.; cf. Jacquemin, *Guide*, p. 260.

5. En 1616, d'après Clair, *Monum. d'Arles*, p. 152.

« de les entamer. Ils s'en estoient servis et accomodés
 « aussi pour bastir leur couvent et la cloture de leur jar-
 « din. Quelques particuliers s'estoient aussi appropriés plu-
 « sieurs de ces tombeaux, pour les emporter dans leurs
 « mas en campagne, ou dans leurs maisons à la ville.
 « D'autres de peu de conscience, croyant y trouver de l'or,
 « en avoient renversé les couvercles, ou y avoient fait des
 « ouvertures pour fouiller dedans; et cela vint jusques à
 « un tel excès, que feu M. de Laurens ¹, archevesque, ful-
 « mina anathème contre ceux qui troubloient ainsi le re-
 « pos des morts. Mais ce qui fut deffendu de son temps fut
 « ensuite toléré, et jamais on n'a pu refréner sur cet arti-
 « cle l'avarice, l'insolence et l'impiété de nos compatrio-
 « tes » ².

Une défense semblable à celle de M. de Laurens fut faite en 1702 par M. de Mailly, archevêque d'Arles ³. Nous ignorons si elle eut plus d'effet. Ce ne fut guère qu'à la fin du xviii^e siècle, lorsque les Minimes, sous l'impulsion du P. Dumont, transformèrent la nef de Saint-Honorat en Musée, que l'on se préoccupa sérieusement de conserver ce qui restait de l'antique nécropole. Mais, en 1793, le Musée fut pillé en même temps que le couvent. Dans les premières années de l'Empire, les sarcophages subsistants faillirent, avec toutes les autres antiquités d'Arles, être transportés à Paris; le gouvernement de Napoléon I^{er} étudia sérieusement ce projet, auquel pourtant il ne fut pas donné suite ⁴.

Une dernière cause enfin contribua beaucoup à la déchéance des Aliscamps : ce fut l'exécution de certains travaux d'utilité publique sur l'emplacement même de la nécropole. Entre 1881 et 1885, les frères Ravau, continuant

1. Gaspard de Laurens, archevêque d'Arles de 1603 à 1630.

2. *Recueil des Antiquités d'Arles par François Rebbatu*, p. 4, « conservé dans le cabinet de M. Raybaud, avocat d'Arles », extrait fait par Bonnement, *Rec. d'antiq.*; cf. E. Fassin, *Le Musée*, 1875-6, p. 81.

3. Albanès et Chevalier, *Gall. christ. nouiss.*, Arles, n° 2348.

4. Cf. Millin, *Voyage*, III, p. 613; *Stat.*, II, p. 431. Il existe aux Archives du Louvre un « Etat des objets en marbres et granits reconnus dans la ville d'Arles par Mathieu Saint Jacques, chargé par Son Excellence le ministre de l'Intérieur d'en faire le transport à Paris, ce qui est encore à effectuer » (cité par Michon, *Mém. des Antiq. de Fr.*, 1899, p. 118).

l'œuvre d'Adam de Craponne, creusèrent de Lamanon à Arles le canal qui joint la moyenne Durance au Rhône : ce canal traversait les Aliscamps, et ce fut, raconte un contemporain, l'occasion d'une grande destruction de sépultures et de monuments antiques ¹. En 1842, la construction de la voie ferrée Paris-Marseille creusa d'une tranchée profonde la colline des Mouleirés; dans les années suivantes, les ateliers de réparation du P.-L.-M. s'étendirent progressivement sur une partie importante de l'antique cimetière. Les Aliscamps se réduisent aujourd'hui à l'allée qui porte leur nom et qui conduit à l'église Saint-Honorat. On s'émute, il y a quelques années, à la nouvelle qu'on allait couper les peupliers qui la bordent; ils contribuent, en effet, à prêter à ce site déchu un charme de poésie mélancolique, que l'on voudrait, au moins, lui conserver.

Tous les habitants d'*Arelate* ne se faisaient pas enterrer au grand cimetière de l'est. De l'autre côté de la ville, le long de la voie qui suivait le Rhône pour descendre vers Fos et Marseille, il y avait aussi des tombeaux. On en a trouvé un, aux abords immédiats du cirque romain : c'est un beau sarcophage qui paraît dater du II^e siècle ².

Les autres cimetières romaines.

Sur la rive droite du Rhône, nous connaissons deux nécropoles païennes, qui avaient toutes deux une réelle importance : elles étaient situées l'une en amont, l'autre en aval de l'agglomération. La première commençait au pont de bateaux et se développait le long de la *via Domitia* jusqu'au Petit Rhône : plusieurs inscriptions funéraires ont été trouvées, en effet, près du pont de Fourques ³. Elle s'étendait, sur la droite, jusqu'au bord du Grand Rhône; la partie la plus proche du pont, entre la voie et le fleuve, était pleine de tombes : le nombre est grand, en effet, des sarcophages et des inscriptions qui ont été trouvés « à la Pointe ». Plusieurs de ces tombeaux avaient été recouverts

1. Anonyme Nicolay.

2. C'est le sarcophage d'*Attia Eryche*. Cf. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1909, p. 303 sq.; Espérandieu, *Recueil*, III, n° 2539.

3. *C.I.L.*, 678, 740, 750; cf. 806, 871, 899.

par les eaux du Rhône : on en a pu voir plusieurs en 1639, et dans l'hiver de 1749-50, par des eaux exceptionnellement basses ¹. A la fin du siècle suivant, Anibert ne signalait plus que « quelques sépultures échappées à l'avidité des ravisseurs ou à l'ignorance des manouvriers qui les brisent pour en mettre les pierres sur les levées voisines » ². De nos jours, rien dans l'aspect des lieux ne rappelle l'antique cimetière.

La seconde nécropole de la rive droite se développait en face du cimetière de la route de Fos, le long d'une voie qui menait à la mer à travers l'immense plaine de la Camargue ³. En 1874-5, la construction de la gare maritime a permis de découvrir 18 inscriptions funéraires païennes ⁴. Le cimetière, qui touchait au Rhône, s'étendait vers le nord sur une largeur d'au moins 200 mètres : on a trouvé, en effet, en 1891, à cette distance du fleuve, en construisant le chemin de fer d'Arles aux Saintes Maries, le beau sarcophage d'Hippolyte, qui est maintenant au Musée lapidaire ⁵. L'extension de la nécropole était peut-être plus considérable encore : le chevalier de Gaillard signale en effet une inscription funéraire découverte « dans une vigne près de l'Eglise Saint-Genez de la Colonne » ⁶ ; mais il n'est pas certain qu'elle ait été trouvée à sa place primitive.

Quelle que fût l'importance de ces différents cimetières,

1. Cf., pour 1639, nos *Notes sur quelques inscr. d'Arles*, dans *R.E.A.*, 1920, p. 294 sq. ; pour 1750, Du Molin, *Chaos d'Arles*, t. III, p. 61 (Bibl. Méjanès, ms. 910) : « Les eaux de la Rivière du Rhosne ont été si basses pendant plus de six mois dont partie sur la fin de l'année précédente 1749 et les restant au commencement de la présente année, que de mémoire d'homme on n'avoit vu le Rhosne si bas, n'y (sic) pendant si longtemps. Il se trouva à l'endroit appelé La Ponche au-dessus de Trinquetaille, quantité de Médailles, un tombeau de plomb avec son couvercle du poids de 230 livres et grand nombre d'urnes antiques de différentes formes, dont six des mieux conservées furent portées dans l'Hôtel de ville ; on y voyoit aussi quantité de fondements d'anciennes murailles ».

2. Anibert, *Mém. sur l'anc. rép. d'Arles*, appendice au t. II, p. 440.

3. Les itinéraires ne l'indiquent pas ; mais son existence n'est pas douteuse, puisqu'on sait qu'une bourgade antique, *oppidum Ratis*, s'élevait sur l'emplacement actuel des Saintes-Maries de la Mer. Voir plus haut, p. 201 et n. 2.

4. Huart, *Bull. mon.*, 1875, p. 589 sq.

5. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 133 ; Carl Robert, *Die antiken Sarcophag-Reliefs*, III, pl. L.

6. *C.I.L.*, 756.

bien des Arlésiens de marque durent avoir leur sépulture en dehors d'eux. Les grands propriétaires se faisaient volontiers enterrer dans leur domaine : tel ce personnage du 1^{er} siècle ou de la première moitié du II^e, dont le testament nous est parvenu, et qui lègue à la cité d'Arles sa terre, « où il a voulu qu'on l'enterrât »¹. On se souvient par ailleurs que nous avons rencontré, à la frontière du territoire d'Arles, trois monuments qui sont, selon toute apparence, les tombeaux des propriétaires du lieu². Ces sépultures isolées de la campagne n'étaient souvent pas moins riches que celles qui se pressaient aux abords de la cité.

II. LES ÉPITAPHES PAÏENNES ET L'ART FUNÉRAIRE PAÏEN.

De nombreuses épitaphes païennes ont été recueillies dans les différentes nécropoles d'Arles : si l'on ne compte que celles dont la provenance est sûre, elles se répartissent à peu près également sur les deux rives du fleuve³. Huit d'entre elles sont en vers : elles ne se distinguent pas de l'habituelle médiocrité des épitaphes métriques ; il en est une, cependant, celle de Julia Lucina, morte à 27 ans, qui mérite d'être citée pour la sincérité touchante de son accént⁴ :

« O douleur, que de larmes a coûté le sépulcre
« De Julia Lucina, qui fut tendrement aimée de sa mère !
« La fleur de sa jeunesse git ici, enfermée dans la pierre.
« Ah ! que ne peut son souffle renaître
« Pour qu'elle sache quelle est ma douleur ! »

Une autre de ces épitaphes, qui, sans être proprement

1. Dig., XXXIII, 2, 34 : *fundum, ubi me humari uolui*. Voir plus haut, p. 87.

2. Voir plus haut, p. 77-78.

3. Plus de 60 proviennent du cimetière de l'est ; la plupart de celles qui ont été trouvées dispersées dans Arles doivent être considérées comme en provenant aussi. Sur la rive droite, 40 appartiennent au cimetière de la *via Domitia*, 18 à celui de la route des Saintes-Maries.

4. C.I.L., 825 = Plessis, *Épitaphes*, n° 46. Les autres sont : C.I.L., 722, 743, 861, 874, 879, 882, 894 = Bücheler, *Carm. epigr.*, 483, 454, 4192, 1851, 4204, 4074, 617.

métrique, est rythmée, et peut-être rimée aux deux dernières lignes, se termine par deux mots grecs : Ἀρώματα « A Aroma ; voilà tout ce qui reste d'elle » ¹. Ce n'est pas la seule inscription funéraire d'Arles qui renferme des mots grecs : une autre se termine par le mot ἐπιλόεσσι, souhait de bonne navigation à l'âme du défunt ². Le chevalier de Gaillard nous a même conservé le souvenir d'une épitaphe qui était entièrement rédigée en grec ³. D'ailleurs, ce qui nous frappe le plus dans l'épigraphie funéraire arlésienne, c'est le nombre considérable de noms grecs plus ou moins latinisés qu'on y rencontre. Et ce n'était pas là le seul trait qui donnât aux nécropoles d'Arles un cachet d'hellénisme : le style des monuments, le choix des symboles funéraires n'y contribuaient pas moins.

Style des
monuments.

Nous avons vu qu'il y avait au cimetière de l'est un mausolée semblable à celui de Saint-Remy : le prototype des monuments de ce genre semble devoir être cherché en Asie Mineure, et les sculptures trahissent l'influence de l'école de Pergame. Pour les sarcophages, le type, si fréquent à Arles, du couvercle en forme de toit, est d'origine grecque ; le Musée lapidaire en possède un exemplaire d'une beauté saisissante, qui provient du cimetière de la route des Saintes-Maries : les acrotères des quatre angles sont sculptés en forme de masques tragiques ; sur les frontons, des têtes de Méduse, qui se répètent, plus petites, au bas des tuiles faîtières ⁴. Un sarcophage aujourd'hui disparu montrerait, si l'authenticité n'en était suspecte, une bien curieuse fusion du couvercle-toit des sarcophages grecs et du couvercle-lit dérivé de la κλίνη étrusque : une femme y était représentée couchée sur un des rampants du toit ⁵. La fusion du type italien et du type grec est d'ailleurs sensible sur d'autres sarcophages d'Arles : tel celui dont la

1. C.I.L., 874. On peut comprendre aussi : « Aromatation, voilà tout ce qui reste de toi ! » Sur la formule ταῦτα, cf. Dessau, *Inscr. lat. select.*, n° 8105.

2. C.I.L., 758.

3. Cf. nos *Notes sur quelques inscr. d'Arles*, dans *R.E.A.*, 1920, p. 182-183.

4. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 128. Voir notre pl. XI, 1.

5. Id., *ibid.*, n° 227.



Cliché Nordein.

1. LE MUSÉE LAPIDAIRE.



Cliché Marcheteau, Arles.

2. LES AQUEDUCS AUX PONTS JUMEAUX.

cuve déroule sur ses quatre faces l'histoire d'Hippolyte et de Phèdre, racontée avec l'émouvante sérénité de l'art grec, tandis que le couvercle figure un lit funèbre sur lequel est couché le défunt¹; ce tombeau provient, comme le couvercle en forme de toit dont il a été question plus haut, du cimetière de la route des Saintes-Maries.

Les sarcophages à sujets imités de modèles grecs étaient nombreux dans les cimetières d'Arles : ils sortaient, selon toute apparence, d'ateliers arlésiens dirigés par des Grecs. Ces ateliers semblent avoir eu une grande prospérité pendant plusieurs siècles, et la tradition grecque y resta vivace jusqu'à la fin. Le sarcophage d'Hippolyte date, d'après Carl Robert, du début de l'époque des Antonins. Un sarcophage des Aliscamps, conservé aujourd'hui au Musée Borély, à Marseille, est, à n'en pas douter, plus ancien : il représente sur une face la lutte de deux Centaures contre un lion, sur l'autre deux griffons gardant une urne, et sur chacun des petits côtés, un sphinx². Le mouvement du combat contraste de la manière la plus heureuse avec le calme hiératique des griffons et des sphinx : c'est une belle composition, et traitée avec une grande habileté de ciseau ; le tombeau date de la meilleure époque de l'art funéraire arlésien, si même il n'a pas été importé de Grèce ou d'Asie Mineure³. L'építaphe du IV^e siècle qui y est gravée lui est certainement bien postérieure⁴.

Au III^e siècle de notre ère, les ateliers arlésiens reproduisaient toujours des sarcophages grecs, mais avec des moyens d'exécution diminués. Le sarcophage du Louvre qui raconte le mythe de Prométhée est de cette période⁵; de même encore le sarcophage de Psyché, qui est au Musée

1. Id. *ibid.*, n° 433; cf. Carl Robert, *o.c.*, III, pl. L et p. 197.

2. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 473.

3. Le motif de la lutte entre Centaures et fauves se retrouve sur un sarcophage de Pétrograd provenant d'une île de l'Archipel (Carl Robert, *o.c.*, II, pl. VII et p. 26); sur le « tombeau lycien » de la nécropole de Sidon, on retrouve des combats de Centaures associés aux motifs des sphinx et des griffons (Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, p. 215 sq. et pl. XV).

4. *C.I.L.*, 673.

5. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 461.

lapidaire¹, ou celui de la chasse de Méléagre, que l'on voit au Musée d'Autun². Le motif des griffons gardant une urne, que nous avons rencontré sur le sarcophage des Centaures, se retrouve deux autres fois à Arles, sur un tombeau du I^{er}-II^e siècle, et sur un fragment de très basse époque³ : cet exemple, qui n'est pas unique, montre la répétition d'un même modèle à plusieurs siècles de distance, dans des ateliers qui conservaient fidèlement les sujets traditionnels, mais qui perdaient peu à peu les traditions de la technique.

Les cippes et les stèles présentent, comme les mausolées et les sarcophages, une combinaison d'éléments grecs et romains ; mais ici la proportion n'est plus la même : c'est l'art romain qui domine. Les cippes se divisent en deux classes : ceux qui ont la forme d'un autel, et ceux qui sont ornés du portrait des défunts. Le cippe-autel ne diffère pas du type courant : le sommet du cube de pierre, terminé par un coussin à volutes, est tantôt creusé d'un trou pour les libations, tantôt surmonté d'un cône rayé, figurant la flamme, symbole de l'âme ; sur les faces latérales sont souvent représentés un préféricule et une patère. Une variante intéressante, et où se reconnaît l'influence de la symbolique grecque, montre sur ces faces Cerbère et un laurier⁴.

Dans les cippes et les stèles à portraits se combinent des traditions grecques et des thèmes italiques. Voici par exemple la stèle d'une femme et de son affranchie : le sculpteur a suivi la coutume romaine des portraits-bustes, mais il s'est souvenu d'œuvres grecques : la maîtresse tient une pomme dans la main droite, tandis que la gauche écarte le voile qui couvre sa tête ; en face d'elle, sa compagne, plus

1. Id., *ibid.*, n° 170.

2. Id. *ibid.*, n° 468 ; cf. Carl Robert, *o.c.*, III, pl. LXXII, n° 219.

3. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 166 et 214. Cf. n° 472, lion debout qu'on a interprété comme un fragment d'une chasse au lion, et que nous préférons rapprocher d'un sarcophage de Termessos (Pisidie), où l'on voit une urne gardée par un lion et une lionne (cf. Lanckoronski, *Les villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, II, p. 115, fig. 78).

4. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 147.

agée, a une attitude déferente qui rappelle celle des servantes sur les stèles funéraires de l'Attique¹. Un autre exemple d'une semblable combinaison nous est fourni par un cippe qui montre, dans une niche hémisphérique, un homme et une femme ayant entre eux deux leur jeune enfant; les époux se donnent la main: c'est le symbole romain du mariage, la *dextrarum iunctio*; le fond de la niche est décoré d'une coquille, ornement propre à l'art romain; mais ce motif architectural est curieusement associé avec le motif grec des pilastres supportant un fronton que souligne une frise à rinceaux; la coiffure de la femme date le monument du III^e siècle, ce qui nous apporte une preuve nouvelle de la persistance des traditions grecques dans les ateliers arlésiens². Une autre pierre tombale nous présente quatre personnages disposés en demi-cercle autour d'une assiette de fruits; la raideur des personnages fait avec l'aisance de la composition un contraste qui accuse le mélange des deux traditions grecque et italique³.

Si l'on passe en revue les symboles qui figurent sur les monuments funéraires païens d'Arles, on constate qu'ils sont, en très grande majorité, d'origine grecque. Ce caractère est commun, sans doute, à l'ensemble des monuments funéraires du monde romain; mais il nous paraît qu'il est à Arles plus sensible qu'ailleurs. A la symbolique grecque appartiennent les *apotropaia* tels que têtes de Méduse⁴, griffons ou sphinx⁵; les chasses⁶, les combats d'Amazones⁷; les allusions mythiques ou philosophiques aux destinées de

Les symboles
funéraires.

1. Id., *ibid.*, n° 197; cf. Altmann, *Grabaltäre*, p. 207-208.

2. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 496; cf. Altmann, *o. c.*, p. 208.

3. Espérandieu, *o. c.*, I, n° 193; cf. Altmann, *o. c.*, I, l.

4. Espérandieu, *o. c.*, I, n° 166, 183; III, n° 2339.

5. Id., *o. c.*, I, n° 173, 189.

6. Id., *ibid.*, n° 168, 175, 173.

7. Id., *ibid.*, n° 148 = Lalauzière, *Abrégé chronol.*, pl. XVII, n° 3, et Carl Robert, *o. c.*, II, pl. XLIV, fig. 190 a. A ce fragment du Musée lapidaire, il faut en joindre deux autres qui sont encastrés dans le mur de la maison Artaud, 29, rue des Arènes, sur la façade de la rue Baléchon: l'un est semblable au morceau du Musée; l'autre est le n° 4 de Lalauzière, fig. 109 de Carl Robert.

l'âme, représentations des Dioscures ¹, de Psyché, des Muses ².

D'autres motifs funéraires paraissent se rattacher à des traditions hellénistiques, soit alexandrines, soit asiatiques. Alexandrin, le motif si varié des Amours, qui, volant ou debout, tiennent un cartouche ou une guirlande ³; qui portent une torche renversée ⁴; qui dorment dans une grotte sur un lit de roses ⁵; ou bien encore qui se livrent à des jeux comme la course de chars, la vendange, la cueillette des olives ⁶. L'aigle, symbole syrien de l'affranchissement de l'âme, est plusieurs fois représenté sur les monuments funéraires d'Arles ⁷. Avec l'Attis funéraire, si fréquent à Narbonne, et qui se rencontre, on s'en souvient, à Arles ⁸, nous sommes en présence d'un mythe phrygien.

Un symbole d'origine grecque, mais qui paraît être venu à Arles par l'intermédiaire de l'Italie, c'est celui de la navigation, qui traduit l'idée du voyage de l'âme à travers la vie, ou de son passage dans l'au-delà. Ce symbole, sous des formes différentes, se retrouve deux fois à Arles ⁹. Il se peut qu'il y ait été introduit par l'intermédiaire de la Campa-

1. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 464. La représentation du mythe de Lédä, qui se rencontre sur un sarcophage d'Arles (Espérandieu, o. c., n° 116; cf. Carl Robert, o. c., II, pl. II), s'explique, croyons-nous, par son lien avec le mythe des Dioscures.

2. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 441; cf. Cumont, *C.R.A.*, 1919, p. 348.

3. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 174; *C.I.L.*, 823; Espérandieu, o. c., III, n° 2539; I, n° 171; n° 166, 170, 223.

4. Id., *ibid.*, n° 116; cf. n° 165.

5. Id., *ibid.*, n° 167.

6. Id., *ibid.*, n° 176.

7. Espérandieu, *Recueil*, III, n° 2539; cf. deux couvercles de sarcophage, dans Beaumesnil, où les acrotères sont ornés d'aigles aux ailes déployées (De Tersan, *Bibl. Nat.*, ms. fr. 6954, cotes 62 et 63; un deuxième calque du premier sarcophage se trouve, avec 5 autres également tirés de Beaumesnil, au Cab. des Estampes, *Topogr. de la France*, arrondissement de Tarascon, 2). Sur la signification funéraire de l'aigle, cf. Cumont, *Etudes Syriennes*, p. 35 sq.

8. Voir plus haut, p. 363. Pour Narbonne, cf. Graillot, *Le culte de Cybèle*, p. 447.

9. *C.I.L.*, 758 : εὐνάδα : à la fin d'une épitaphe : c'est l'idée du passage du Styx; *ibid.*, 800, navire représenté sur un cippe funéraire : c'est l'idée de l'âme rentrant au port après le voyage de la vie. — Sur ces symboles, cf. Altmann, *Grabaltäre*, p. 252-253, et Macchioro, *Il simbolismo nelle figurazioni sepolcrali romane*, dans *Mem. della R. Accad. di arch. lett. e belle arti di Napoli*, I, (1908), p. 70-71.

nie, d'où les colons arlésiens étaient originaires ; on a en effet remarqué la particulière fréquence de ce motif dans cette région de l'Italie¹.

Proprement romaine, et d'ailleurs exceptionnelle comme symbole funéraire, est l'image de la corne d'abondance que l'on rencontre sur un sarcophage d'Arles². Mais cette représentation n'est peut-être que la transposition romaine du symbole dionysiaque des fruits, fréquent à Arles sous diverses formes³.

La représentation des occupations ordinaires du défunt, si habituelle au réalisme gallo-romain, se rencontre à Arles, mais bien moins souvent que les symboles de l'idéalisme grec⁴. Sur deux sarcophages, des orgues hydrauliques font peut-être allusion à l'usage de cet instrument de musique dans les cérémonies funèbres⁵ : cette représentation paraît particulière à Arles. L'un de ces sarcophages offre en outre une représentation de la déesse gauloise Epona, qu'on s'explique mal, et qui constitue, en tout cas, la seule trace de la religion celtique sur les sarcophages d'Arles. Par contre, sur beaucoup de cippes se rencontre le symbole mystérieux de l'*ascia*, si fréquent en Celtique et en Narbonnaise, et qui a sans doute une origine celtique.

En somme, toutes les croyances des peuples divers réunis à Arles trouvent leur expression dans les monuments consacrés aux morts ; mais l'art funéraire a été dominé jusqu'à la fin du paganisme, plus qu'ailleurs, semble-t-il, par des traditions grecques et hellénistiques. Cet art, plus grec que romain dans les mausolées et les sarcophages, romain, mais avec des souvenirs de l'art grec, dans les stèles et les cippes, atteste l'existence d'ateliers florissants pendant

1. Altmann, *o. c.*, I, I.

2. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 184.

3. Assiette de fruits, Espérandieu, *Recueil*, I, n° 193 ; corbeille de fruits, Bazin, *Arles gallo-romain*, p. 99, n° 15 ; grenade, *C. I. L.*, 735 ; pomme, Espérandieu, *o. c.*, I, n° 197. Le motif de la guirlande de fruits, si fréquent, n'a sans doute pas qu'un rôle décoratif, mais présente aussi un sens symbolique.

4. Cf. Espérandieu, *Recueil*, I, n° 164 : deux hommes liant un ballot : débris probable du tombeau d'un négociant.

5. *Id. ibid.*, n° 180, 181. Voir plus haut p. 117 et 124.

plusieurs siècles, et où se sont maintenues constamment des traditions d'hellénisme ; ces traditions étaient dues à des influences venues d'Égypte et d'Asie Mineure plus qu'à des apports directs de la Grèce propre. Le style des monuments funéraires païens d'Arles correspond à celui des autres monuments antiques de cette cité : on le nommerait mieux *helléno-romain* que *gallo-romain*.

III. L'ART FUNÉRAIRE CHRÉTIEN.

L'importance du cimetière chrétien d'*Arelate* est attestée par le nombre des épitaphes et des sarcophages chrétiens qui en proviennent. Le Blant, dans ses deux recueils des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, a rassemblés 77 épitaphes chrétiennes, plus ou moins complètes, provenant d'Arles¹ : encore faut-il probablement en ajouter plus d'une qui ne se distingue pas des funéraires païennes, et marquait la tombe d'un chrétien qui se cachait de l'être². Pour les sarcophages, le magistral ouvrage que Le Blant leur a consacré³ présente un ensemble de 79 sarcophages ou fragments de sarcophages, dont 59 existent encore, et 20 ne nous sont plus connus que par des descriptions anciennes.

Ces monuments offrent, au point de vue de l'iconographie chrétienne, un intérêt de premier ordre. On a pu écrire qu'ils « forment une réunion au moins égale, par l'intérêt, sinon par le nombre, aux collections romaines »⁴. La plupart de ces tombeaux appartiennent au iv^e et au v^e siècles⁵ ; l'un d'eux paraît même antérieur à Constantin⁶. Leur style présente une identité remarquable avec celui des sarcophages de Rome : « mêmes cuves en parallélogramme, même type de couvercle, mêmes dispositions et, parfois aussi,

1. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule antérieures au VIII^e s.*, II (1865), n^{os} 503-542; *Nouveau recueil des inscr...* etc., 1892, n^{os} 162-205 B. Sur les épitaphes chrétiennes, voir plus haut, p. 106 sq.

2. Cf. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, I, p. ix et LVII sq. Voir plus haut, p. 107.

3. Le Blant, *Etude sur les sarc. chrét. antiques de la ville d'Arles*.

4. Id., *ibid.*, p. II.

5. Id., *ibid.*, p. v.

6. C'est le sarcophage d'*Hydria Tertulla*. Voir plus haut, p. 107.

mêmes réunions des sujets »¹. Sur les sujets traités, et sur leur signification, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'étude de Le Blant. Ce qui appartient en propre aux sarcophages d'Arles se réduit, du reste, à peu de chose : un tombeau aujourd'hui presque complètement détruit, et qui représentait la vie du Christ depuis l'enfance, n'a pas d'équivalent connu²; un autre tombeau représente d'une façon originale le jugement de Suzanne par le prophète Daniel³; enfin, plusieurs couvercles de sarcophages d'Arles se terminent par des têtes juvéniles où l'on a voulu voir une représentation du martyr arlésien saint Genès, comme les chrétiens des catacombes représentaient parfois, en même place, les profils des saints Pierre et Paul⁴.

Les ateliers arlésiens d'où sortirent les sarcophages chrétiens ne sont certainement pas les mêmes qui avaient produit les tombeaux païens ; l'analogie si remarquable de l'art chrétien d'Arles et de celui de Rome s'explique, croyons-nous, par l'établissement à Arles de sculpteurs romains; ils y vinrent à la suite de Constantin, qui fit d'Arles, on s'en souvient, une de ses capitales. Quelque nouveau que fût leur art, par les sujets et par le style, ces sculpteurs ne purent pas, cependant, ne pas subir dans quelque mesure l'influence des traditions si fortes qui avaient dominé jusque-là la sculpture funéraire arlésienne : aussi certains souvenirs de l'art païen se retrouvent-ils sur les sarcophages. Ici ce sont des génies ailés qui soutiennent la tablette où est gravée l'épithaphe⁵; là, des tritons, des coquilles, des dauphins remplissent les vides que laisse la naissance des arcades sous lesquelles apparaissent les personnages sacrés⁶; ailleurs, la mer Rouge est représentée par un personnage mythologique⁷. Sur un autre monument, les représentations païennes

1. Le Blant, *o. c.*, p. VI.

2. Id., *ibid.*, pl. XXIX et XXX; p. 46 sq.

3. Id., *ibid.*, pl. VIII; p. 14 sq.

4. De Rossi, *Bull. di arch. cristiana*, 1864, p. 46, et 1866, p. 52; Le Blant, *o. c.*, p. 34.

5. Le Blant, *o. c.*, pl. XIV, XIX, XX.

6. Id., *ibid.*, pl. I, 1, IX.

7. Id., *ibid.*, pl. XXXI et p. XI, note 6; p. 56, n° LI. M. J. Maurice, *C.R.A.*, 1919, p. 282-290, a formulé l'hypothèse que le passage de la mer Rouge par

et chrétiennes sont si singulièrement mêlées qu'on s'est demandé si le sarcophage n'avait pas été préparé pour un païen, et achevé pour un chrétien : la face principale présente une double scène d'adieux entre le mari et la femme, et, de part et d'autre, les Dioscures ; mais sur les faces latérales on voit le Christ multipliant les pains et les poissons, et un vieillard assis devant un Juif debout, sujet fréquent sur les sarcophages chrétiens de la Gaule ¹. Il n'est pas impossible que le tombeau ait été sculpté en une fois, dans un atelier où se conservaient plus vivaces que dans les autres les traditions de l'art païen. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'à partir de Constantin l'art funéraire arlésien s'est complètement transformé sous l'influence de la foi nouvelle et des formules d'art importées de Rome.

Moïse et l'engloutissement de l'armée de Pharaon symbolisent l'engloutissement de Maxence et de son armée dans le Tibre au Pont Milvius. C'est plus qu'improbable : cette représentation est un symbole de la sortie de la vie (cf. Le Blant, *o. c.*, p. xxx et 51).

1. *Id.*, *ibid.*, pl. XXIII et XXIV, 1, 2 ; p. 38 sq.

CHAPITRE IX

LES AQUEDUCS. — LES ÉGOUTS.

I. LES AQUEDUCS.

On sait quel développement les Romains surent donner, dans toute l'étendue de l'empire, aux grands travaux d'utilité publique, et avec quel soin, en particulier, ils assurèrent l'adduction d'une eau abondante et pure dans les villes. Nous ignorons comment le problème de l'approvisionnement d'Arles en eau potable fut résolu par les prédécesseurs des *Sextani* ; mais on retrouve dans la ville et dans ses environs des vestiges importants d'un système d'aqueducs qui porte la marque du génie romain.

L'eau était fournie à Arles par deux aqueducs qui provenaient l'un du revers nord, l'autre du revers sud des Alpines ¹. Le premier avait son point de départ à la limite des communes de Saint-Remy, de Mollegès et d'Eygalières ; il captait plusieurs sources que recueille aujourd'hui le canal du Moulin, ou Réal de Saint-Remy : l'une est près du mas Créma, l'autre au Petit Saint-Didier, une troisième au ravin de la Vallongne. On rencontre sur le parcours de l'aqueduc un assez grand nombre de vestiges plus ou

L'aqueduc
d'Eygalières.

1. Voir la carte pl. XV. — Le tracé des aqueducs d'Arles a été étudié par P. Vêran, *Antiq. d'Arles*, p. 231-283. Ce travail, résumé par Gautier-Descottes dans *Congrès arch.*, 1876, p. 535-560 (avec carte), reste essentiel. Une Note de Deloche sur le premier aqueduc dans *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, XXXIV (1892), p. 136-140, accompagnée d'une carte, utilise un relevé de M. Quénin, agent-voyer à Arles ; elle paraît ignorer les travaux de P. Vêran, qu'elle est très loin d'annuler. Otto Stübinger, *Die röm. Wasserleitungen von Nîmes u. Arles*, dans *Zeitschrift für Gesch. der Architectur*, 1910, Beih. 3, p. 241-303, a écrit une étude enrichie de nombreuses illustrations, mais qui est, par ailleurs, médiocre.

moins importants qui en jalonnent le tracé ; P. Véran en a relevé 42. Avant Saint-Remy, une assez longue section est conservée, qu'emprunte aujourd'hui le Réal, coulant en souterrain aux approches du bourg. L'aqueduc passe au nord de Saint-Remy, puis atteint les pentes des Alpines, qu'il longe jusqu'à la chapelle de Saint-Gabriel, franchissant un certain nombre de ravins et de vallons sur des ouvrages d'art.

Le plus remarquable est le pont du ravin Pascal, qui se composait de deux arches de 6 mètres d'ouverture, et dont la hauteur atteignait 10 mètres. Le canal est constitué par deux murs parallèles en petit appareil supportant une voûte, et encadrant une cuvette qui a 0^m95 de large et 1^m57 de haut ; l'épaisseur des parois et de la voûte varie entre 0^m35 et 0^m45 ; l'intérieur du canal est revêtu d'un fort ciment de chaux et de briques concassées. La même structure se retrouve sur l'ensemble du parcours de l'aqueduc, sauf qu'à Saint-Remy un plafond de dalles remplace la voûte. Quand le canal est souterrain, il arrive qu'il soit creusé dans le rocher ; mais l'eau ne coule pas à même ; l'aqueduc comporte toujours radier cimenté, parois de maçonnerie et couverture voûtée¹.

Au delà de Saint-Gabriel, l'aqueduc se dirige vers le sud, contournant l'extrémité ouest des Alpines ; après avoir atteint Fontvieille², il fait de nouveau un vaste crochet à flanc de colline, souterrain le plus souvent, mais porté par des ouvrages d'art à la traversée des vallons. On peut voir au nord du domaine de Cadenet des vestiges assez importants de trois de ces ouvrages ; nous nous arrêterons un

1. Le précepte de Vitruve, VIII, 6, 14 : *si tofus erit aut saxum, in suo sibi canalıs excidatur*, paraît n'avoir été appliqué que rarement dans les aqueducs d'alimentation (un exemple en Tunisie, à Nasseur-Allah, au sud de Kairouan, cf. Gauckler, *Enquête sur les installations hydr. rom. en Tunisie*, I, 5^e fasc., p. 313).

2. M. J. Auvergne, dans *B.S.A.V.A.*, IV (1907), p. 407, et *ibid.*, V (1908), planche des p. 56-57, a cru devoir modifier le tracé de l'aqueduc en lui faisant faire un grand crochet vers l'est avant Fontvieille : il se fonde sur la découverte près de la halte des Carrières d'un canal creusé dans la pierre (voir plus haut, p. 140). Mais c'est à tort qu'il prétend y reconnaître l'aqueduc d'Eygalières : l'eau y coulait à même, alors que notre aqueduc a sur tout son parcours, comme il vient d'être dit, un radier cimenté.

instant à les décrire. Ils sont tous trois d'un type différent, et leur variété témoigne du talent avec lequel l'architecte a su trouver pour chaque cas la formule la plus pratique. Le premier en partant de l'ouest consiste en un mur plein qui barre le vallon; quatre contreforts obliques le soutiennent du côté sud; le tout est bâti en moellons¹ parementés de petit appareil régulier. L'écoulement des eaux du vallon est assuré par un canal qui traverse l'épaisseur du mur; ce canal est fait de trois gros blocs dont deux constituent les bords du canal, tandis que le troisième, taillé en arc surbaissé et posé sur les deux autres, forme la voûte. L'ouvrage qu'on rencontre ensuite franchit une dépression plus profonde : aussi trouvons-nous ici une arche; elle a une dizaine de mètres d'ouverture; les pieds-droits se terminent par de gros blocs moulurés; l'archivolte est faite de pierres plates séparées par une couche de mortier ayant environ la moitié de l'épaisseur des pierres. Les murs qui sont de part et d'autre de l'arche sont bâtis comme ceux du premier ouvrage, sauf qu'ils sont divisés par trois lignes horizontales formées d'un chaînage de pierres plus longues que les autres. Le troisième ouvrage offre un type intermédiaire entre les deux précédents : une arche assez basse et de peu de largeur s'ouvre au bas du mur et dans l'axe du vallon.

A quelques centaines de mètres au delà, l'œil découvre une série d'arches en ruines barrant l'horizon du nord au sud. C'est la partie la mieux conservée et la plus curieuse des aqueducs d'Arles¹. On s'aperçoit, en effet, en approchant que la série d'arches est double : deux aqueducs franchissent ensemble, sur deux ponts parallèles, une dépression d'un peu plus de 300 mètres de long, jentre deux collines rocheuses. Celui de l'est vient du vallon d'Entreconque, à l'est des Baux, passe au-dessus de Maussane et de Paradou, recueille ici les eaux de la source d'Arcoule colligées par un barrage en pierres de grand appareil; puis, contournant les Défends de Sousteyran, il aboutit au point où il rencontre celui

L'aqueduc des
Baux et les
ponts ju-
meaux.

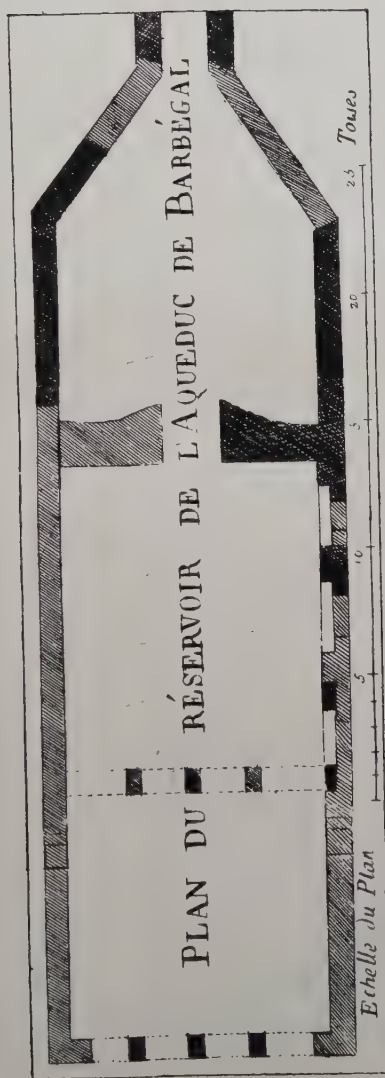
1. Voir planche XI, 2.

d'Eygalières, et où tous deux, de concert, s'infléchissent vers le sud.

Les deux ponts sont constitués par des arcs parallèles et en même nombre; il y avait, selon Pierre Véran, huit petits arcs et vingt-huit plus grands. Une distance d'environ 0^m90 les sépare; à chaque cinquième pilier, un massif carré en petit appareil, destiné sans doute à faciliter la circulation sur les deux aqueducs, les relie l'un à l'autre. L'aqueduc de l'ouest est beaucoup mieux conservé que celui de l'est, sauf qu'à l'origine de leur parcours commun on peut suivre sur un certain nombre de mètres ce dernier aqueduc, tandis que l'autre, à cet endroit, n'est pas visible. Les deux ponts jumeaux paraissent au premier abord de construction identique; mais un examen plus attentif révèle des différences qui indiquent qu'ils ne sont pas contemporains, et que celui de l'ouest est le plus récent. L'aqueduc des Baux est bâti en appareil plus régulier, et d'aspect tout uni; il n'entre pas de briques dans sa construction; on ne remarque même pas la présence de tuileaux dans le mortier qui joint les pierres. A l'aqueduc d'Eygalières, le mortier contient une forte proportion de briques concassées; de grandes briques plates sont incorporées à la bâtisse, en particulier dans les voûtes¹; enfin le mur est divisé par des chaînages horizontaux de pierres longues ou de briques.

Les piliers de l'aqueduc ouest, qui sont les seuls qu'on puisse étudier avec quelque précision, forment un carré de 2 mètres de côté; ils sont bâtis en grand appareil, et se terminent, à la retombée des voûtes, par une pierre de taille moulurée qui présente, sans alternance régulière, tantôt le profit d'un talon renversé, tantôt celui de plates-bandes en retrait les unes sur les autres. L'ouverture des arcs est de 4^m60; les plus hauts dépassent 6 mètres. Les radiers des deux aqueducs ne sont pas au même niveau, mais celui de l'aqueduc des Baux est 0^m81 plus bas que ce-

1. Les briques n'apparaissent pas à l'archivolte, alternant avec la pierre, comme c'est le cas, nous l'avons vu, aux thermes du nord; les archivoltes présentent seulement des pierres séparées par une épaisse couche de mortier, comme nous l'avons remarqué à l'arche de Cadenet.



PLAN DU « RÉSERVOIR » DE BARÉGAL, d'après P. VÉRAN. Lalauzière, *Abrégé chronol.*, pl. XIV.

lui de l'aqueduc d'Eygalières; leur largeur n'est pas non plus la même, celle du premier étant un peu supérieure.

Les arcades aboutissent à une colline qui s'élève de ce côté en pente douce, mais au sud s'abaisse brusquement vers une dépression marécageuse : c'est la fin de la vallée des Baux, enfermée entre les dernières pentes des Alpines et le *pendant de Crau*. Ici, les deux aqueducs se séparent : celui de l'ouest tourne à droite; on suit nettement sa trace dans le rocher, qui a été entaillé pour le recevoir; en un point qu'on ne peut déterminer avec précision, il faisait de nouveau face au sud, et traversait la vallée sur une série d'arches; P. Véran estime qu'il y avait 70 piles espacées de 8 mètres environ. L'aqueduc des Baux se continue tout droit vers le sud jusqu'au bord de la colline : le rocher est taillé en tranchée sur une longueur d'environ 15 mètres; on voit encore une partie des pieds-droits en maçonnerie qui s'appuyaient aux parois du rocher et soutenaient la voûte de l'aqueduc. A l'extrémité de la tranchée, le rocher est taillé de chaque côté en pan coupé : il est clair que par cet élargissement du radier on a voulu obtenir une diminution de la pression des eaux, afin qu'elles se précipitassent avec moins de force. A quelques mètres au delà, sur la pente abrupte de la colline, on aperçoit des ruines de murs épais, bâtis suivant la ligne oblique des parois extrêmes de la tranchée; du côté gauche, il subsiste, au delà du mur oblique, des vestiges d'un mur qui le continuait en reprenant la direction nord-sud.

Le bassin
de Barbegal.

Il est aujourd'hui impossible de se faire une idée de l'ensemble auquel appartenaient ces ruines. Elles paraissent avoir été plus importantes au début du siècle dernier : P. Véran a cru même pouvoir en dresser un plan, que nous reproduisons à la planche XII; il l'a accompagné du commentaire suivant :

« Par les ruines qui existent, nous voyons sur le mur
« intérieur, du côté de l'est, des restes de trois petits cu-
« viers dans l'épaisseur de ce mur, et cimentés sur leurs
« parois; les piles [bassins en pierre] avaient 3 pieds 6 pou-

« ces de profondeur pour autant de largeur. Les eaux
 « étaient encore arrêtées par deux écluses. Après avoir
 « servi au foulage, à la teinture et au lavage des différen-
 « tes qualités d'étoffes, elles sortaient pour se répandre
 « dans le bas-fond de Barbegal. C'est au pied de ce bassin
 « que l'on a retiré de l'intérieur des terres plusieurs tron-
 « çons de petits mortiers ou moulins et des meules. Les
 « moulins ou mortiers étaient de forme hexagone et la qua-
 « lité de plusieurs de ceux que j'ai vus était de pierre vol-
 « canique et très dure, et, à l'inspection, on ne peut douter
 « qu'ils n'aient été mis en œuvre. Les meules étaient de dif-
 « férentes grosseurs, et on peut établir, par la moitié d'une
 « que j'ai dans ma maison, qu'elles avaient 1 pied 2 pou-
 « ces de hauteur pour 2 pieds 4 pouces de diamètre; elles
 « étaient percées au milieu pour recevoir un mandrin en
 « bois ou en fer; le diamètre du trou est de 4 pouces »¹.

Il suffit de confronter cette description avec le plan dressé par P. Vérán lui-même pour voir combien l'interprétation est hardie, et l'hypothèse fragile. A supposer que le croquis de P. Vérán soit exact dans ses lignes essentielles, il donne beaucoup plus l'idée d'un bassin d'épuration que d'une manufacture. Les moulins dont parle P. Vérán semblent être de simples moulins à blé : ils ne sauraient témoigner d'autre chose que de l'existence d'une habitation au voisinage du bassin. Quant aux « meules », peut-être faut-il y voir le *lapis ex saxo rubro perterebratus* dont parle Vitruve, pierre trouée qui doit être placée, dans un siphon, au coude que forme le raccord de la ligne oblique avec la ligne horizontale, lorsque les conduites sont en poterie, et non en plomb² : on aurait là, dans ce cas, le souvenir d'un siphon par lequel les eaux auraient franchi la dépression de la vallée des Baux au sortir du dernier bassin d'épuration.

Ce qui paraît le plus probable, en effet, quand on examine

1. P. Vérán, *o. c.*, p. 278-280.

2. Vitr., VIII, 6, 39. — Le diamètre des trous était de 0^m 41 (4 pouces); c'est peu, mais il pouvait y avoir plusieurs conduites parallèles; d'après le plan de Vérán, on doit en supposer au moins quatre.

le croquis de P. Véran, c'est que l'eau de l'aqueduc des Baux s'épurait en passant par un système de trois bassins successifs ; le mur de séparation des deux premiers était, semble-t-il, bâti de façon à briser le courant des eaux ; elles s'épuraient dans les deuxième et troisième bassins, et s'y dépouillaient de leurs impuretés. Cette explication n'a été jusqu'ici, à notre connaissance, présentée que par A. Leger, dans son ouvrage sur *Les travaux publics aux temps des Romains* ¹ ; mais l'auteur a cru que les deux aqueducs mêlaient leurs eaux dans le bassin d'épuration, ce qui constitue, on l'a vu, une erreur ².

Mais pourquoi, dira-t-on, ne fut-il jugé utile de purifier, en cet endroit, que les eaux d'un seul aqueduc ? C'est, apparemment, que les eaux de l'un étaient chargées de limon, alors que celles de l'autre étaient plus claires. Et cela nous paraît confirmé par la remarque suivante. L'aqueduc d'Eygalières a son point de départ à une altitude de 60^m 50 ; la principale source de celui des Baux, la font d'Arcoule, est sensiblement à la même altitude (59^m 85) ; or, le parcours du premier avant les ponts jumeaux est d'environ 33 kil., tandis que celui du second ne dépasse guère 7 kil. La pente est donc à peu près cinq fois plus forte pour celui-ci que pour celui-là. Il en résulte que les eaux de l'aqueduc de l'est, en raison de leur vitesse et de la brièveté du trajet, n'avaient pu se dépouiller de leurs impuretés en cours de route. Comme, au delà de Barbegal, la pente devenait beaucoup moins forte, cette dernière portion du canal aurait été trop vite encrassée, si on n'avait pris la précaution de décanner les eaux au point où leur vitesse diminuait. Pour l'aqueduc de l'ouest, au contraire, la pente moyenne, de l'origine aux ponts jumeaux, est de 18 mètres seulement, soit un peu plus de 0^m 50 par kilomètre, chiffre au-dessous duquel les ingénieurs romains ne sont pas souvent descen-

1. P. 623-624.

2. Gautier-Descottes, Stübinger ont suivi P. Véran ; Toulouzan, dans *Stat.*, II, p. 303, qui paraît ignorer le travail de P. Véran, Clair, *Monum. d'Arles*, p. 75-76, Gilles, *Le pays d'Arles*, p. 103, ont parlé d'un réservoir, dans lequel les deux aqueducs auraient mêlé leurs eaux.

dus ¹. Aussi la décantation se faisait-elle peu à peu et d'une manière uniforme ²; et c'est pourquoi les ingénieurs romains ne placèrent, comme on le verra plus loin, le bassin d'épuration des eaux d'Eygalières qu'aux portes mêmes de la ville d'Arles.

Le pilier
de Barbegal.

Au sortir du bassin de Barbegal, l'eau de l'aqueduc de l'est était recueillie dans un nouveau canal qui franchissait la vallée des Baux soit en siphon, soit sur des arcades. Il y avait en tout cas des arcades entre le bord sud de la vallée et le point où l'aqueduc s'enfonçait sous le « pendant de Grau » : on en peut voir un vestige à environ 40 mètres au nord du château de Barbegal, le long de la roubine qui limite le parc : là se dresse un pilier en grand appareil ³, haut de 8 mètres, formant un carré d'environ 3^m 60 de côté; le côté ouest est pourvu d'un contrefort oblique, ayant 1^m 40 de large et faisant une saillie de 2 mètres à la base ⁴. Toute trace du radier antique a disparu, le pilier ayant été utilisé jusqu'au milieu du xix^e siècle pour un moulin à vent.

C'est à cet endroit, ou un peu en deçà, que les deux aqueducs se rejoignaient. Que faut-il entendre par cette réunion? On peut affirmer, semble-t-il, qu'ils ne mêlaient pas leurs eaux, mais restaient indépendants, quoique gémérés. Les traces qu'on a pu relever de Barbegal à Arles sont très incertaines, et ne nous renseignent nullement à ce sujet; mais voici sur quoi se fonde notre opinion. On se souvient que l'aqueduc des Baux paraît antérieur, par sa construction, à l'aqueduc d'Eygalières; si, quand on établit ce dernier, on avait voulu réunir à partir de Barbegal les eaux des deux aqueducs, il aurait fallu reconstruire entièrement le premier aqueduc pour en doubler la capacité, et refaire,

1. Cf. Germain de Montauzan, *Les aqueducs antiques de Lyon*, p. 167 sq.

2. Des regards ouverts de distance en distance, et dont plusieurs sont encore visibles aux environs de Saint-Remy, permettaient le curetage du canal.

3. Les blocs sont hauts de 0^m 55 à 0^m 60.

4. On observe des contreforts analogues à Fréjus (Blanchet, *Aqueducs et cloaques de la Gaule*, pl. I; Germain de Montauzan, *o. c.*, fig. 401) et à Lyon (aqueduc de Craponne, *id.*, *ibid.*, fig. 6 et 9.)

pour la même raison, le bassin de distribution auquel il aboutissait : c'est là une méthode onéreuse que les Romains n'employaient pas. D'autre part, nous verrons bientôt que l'on peut retrouver des traces d'un bassin d'épuration contemporain du second aqueduc : si les eaux de l'aqueduc des Baux avaient été mêlées aux siennes, elles auraient subi inutilement une seconde épuration, ayant déjà passé par le bassin de décantation de Barbegal. Quand les Romains amenèrent à Rome, après l'*aqua Marcia*, l'*aqua Tepula*, et après celle-ci, l'*aqua Iulia*, comme ces trois aqueducs se rencontraient à une dizaine de kilomètres de la ville, ils superposèrent chaque fois le nouvel aqueduc à l'ancien : en sorte que les ouvrages construits pour le premier d'entre eux supportèrent finalement trois radiers placés l'un sur l'autre ; on les voit encore aujourd'hui, parfaitement conservés, au-dessus de la Porta Maggiore. Nous croyons qu'on adopta à Arles un système semblable : l'aqueduc d'Eygalières, sur les arcades dont le pilier du château de Barbegal était un des soutiens, devait être superposé à l'aqueduc des Baux. C'est sans doute pour cela que le nouvel aqueduc fut maintenu, aux ponts jumeaux, à une plus grande hauteur que l'ancien.

Les deux aqueducs, après avoir traversé en souterrain l'extrémité de la Crau, franchissaient sur un pont le bas-fond marécageux qui s'étend entre les dernières pontes du *pendant de Crau* et la colline du Mouleirés. Le Pont de Crau actuel se compose de deux ponts juxtaposés, l'un sur lequel passe la route, l'autre, plus élevé, qui supporte le canal de Craponne : ils sont bâtis sur l'emplacement du pont romain. Celui-ci était à un niveau supérieur, car l'endroit où l'aqueduc romain pénètre sous la porte de la Redoute est beaucoup plus haut que le niveau du canal de Craponne à Arles. P. Véran a calculé que la hauteur du pont devait être de plus de 22 mètres, ce qui exige deux rangs d'arches ¹. D'ailleurs, les fondations qu'on en peut apercevoir encore

Le pont
de Crau.

1. P. Véran, *o.c.*, p. 269-270.

témoignent qu'il s'agissait d'un ouvrage considérable. Non loin de l'agglomération dite du Pont de Crau, aux abords de l'usine Sud-Electrique, on remarque, sous les arcades du pont où passe la route de Marseille, d'énormes dés de pierre dont certains ont plus de 2 mètres de long. De 1582 à 1585, lorsque les frères Ravau construisirent, sur les plans d'Adam de Craponne, la section Lamanon-Arles du canal qui porte son nom, ils utilisèrent sur certaines parties du Pont de Crau des restes de l'aqueduc romain; en 1757, lors d'une reconstruction du dit pont, on mit à jour d'autres vestiges ¹.

Comment faut-il se représenter le pont romain? Nous imaginerions volontiers quelque chose d'analogue au fameux Pont du Gard, avec un étage d'arcades en moins, mais une longueur plus grande : les arcs inférieurs formaient viaduc, les arcs supérieurs, moins larges, portaient l'aqueduc, d'abord simple, puis double.

Date probable
des deux
aqueducs. —
Leur des-
truction.

Cette hypothèse implique que l'aqueduc des Baux était contemporain de la route, c'est-à-dire qu'il fut construit sous Auguste, puisque la voie romaine date certainement de la même époque que les tours de la Redoute, qui l'encastraient à son entrée dans la ville. Le grand appareil du pilier de Barbegal rappelle celui des dites tours; il est d'ailleurs vraisemblable qu'un des premiers soucis des fondateurs de la colonie d'Arles ait été de l'approvisionner en eau potable.

Cet approvisionnement dut assez vite se révéler insuffisant : c'est alors que l'on construisit l'aqueduc d'Eygaliè-

1. P. Vêran, *o.c.*, p. 249 sq. Cf. Arch. des B.-du-Rh., fonds Nicolay, liasse 33, cote 45, p. 4-5 : « Lorsqu'il fut question de refaire le pont de Crau, qui « avait été entièrement culbutté par une inondation extraordinaire du « Rhône survenue le 1^{er} décembre 1755, il fallut changer une partie du devis « qu'on avait fait pour les fondations, attendu qu'au-dessus du niveau des « tiné pour les premières assises, on trouva une maçonnerie à l'épreuve de « tous les instrumens, et dont on crut en ces endroits-là pouvoir se ser- « vir avec avantage. Au reste on ne peut pas regarder ces fragmens comme « des restes des fondations du pont qui subsistait avant 1755, parce que « nulle part elles n'alloient à une si grande profondeur; sans compter que « ces fragmens paroissent d'une autre nature que les ouvrages des ^{xiii}e « et ^{xiii}e siècles, tems auquel ce pont avoit dû être commencé ».

res, qui doubla le volume d'eau disponible. Nous le datons volontiers du ⁱⁱe siècle de notre ère; peut-être faut-il l'attribuer à Hadrien : c'est sous le règne de ce prince qu'apparaît l'emploi de la brique mêlée à la pierre; on sait d'ailleurs qu'il encouragea beaucoup les constructions d'aqueducs ¹.

L'aqueduc d'Eygalières porte aux ponts jumeaux la trace de réparations d'entretien : en deux endroits, il est soutenu par des contreforts doublant un pilier; les chaînages de brique remplaçant la pierre par places paraissent aussi être dûs à des réfections partielles. Le double aqueduc du Pont de Crau dut être renversé au ^{viii}e siècle, lors des luttes entre Charles Martel et les Sarrasins fortifiés dans Arles. Mais dans la suite on refit et entretint le pont sur lequel passait la route; les Juifs d'Arles étaient tenus de fournir chaque année, le jour du Vendredi Saint, cent ânes pour porter les pierres nécessaires aux réparations; en 1178, on leur permit de remplacer cette prestation par une redevance en argent ². En 1414, nous apprend P. Véran, la commune d'Arles fit démolir une tour en brique, dite Tour Rouge, qui était au milieu du pont ³.

Aux abords de la ville, les deux aqueducs devaient se séparer. Il est très difficile de déterminer avec précision ce qu'ils devenaient l'un et l'autre : ce qui nous paraît le plus probable, c'est qu'à l'endroit où se terminait le pont et où le terrain commençait de s'élever, vers le lieu dit aujourd'hui « Les quatre arcades », où le canal de Craponne quitte la route, l'aqueduc d'Eygalières obliquait à gauche, dans la direction que suit le canal moderne, tandis que l'aqueduc des Baux continuait à suivre la route. Il devenait bientôt souterrain, et c'est ainsi qu'il pénétrait dans la ville.

L'aqueduc de la porte de la Redoute et de l'amphithéâtre.

On en voit des vestiges au sud du cimetière ⁴; de l'autre

1. Cf. *Vita Hadr.*, 20 : *aquarum ductus infinitos*.

2. Albanès et Chevalier, *Gallia christ. noviss.*, Arles, n° 635, col. 247.

3. P. Véran, *o.c.*, l.l.

4. Des restes plus importants paraissent avoir été vus au ^{xviii}e siècle :

côté du boulevard où passe la route d'Avignon, dans le rocher qui a été taillé pour le percement de ce boulevard, on aperçoit la section de l'aqueduc, fermé aujourd'hui d'une grille : il n'est pas exactement entre les deux tours de la Redoute, mais plus près de la tour nord que de la tour sud, et sa direction est légèrement déviée vers le nord par rapport à l'axe de la route qui passait entre les tours. Il se retrouve aux abords de l'amphithéâtre, qu'il contourne au sud-ouest; il a été dégagé par les travaux de déblaiement de cet édifice, et, récemment, par un sondage qui a déterminé sa direction à l'arrivée et confirmé qu'il vient de la porte de la Redoute. La longueur du radier est d'environ 0^m 70; cette dimension correspond à celle de l'aqueduc des Baux. Il nous paraît très probable qu'on a affaire ici à la partie extrême de cet aqueduc. Si, en effet, le premier aqueduc a été construit, comme il y a lieu de le croire, en même temps que la grande voie romaine qui passait au Pont de Crau et traversait la cité dans sa plus grande longueur, il est normal que ce soit lui qu'on retrouve sur le tracé même de cette voie. Etant donné qu'il contourne l'amphithéâtre, il est évident que ce canal est postérieur au monument, ou tout au moins de la même époque que lui; mais nous avons admis, on s'en souvient, que l'amphithéâtre était contemporain des premières années de la colonie. Il se pourrait d'ailleurs que le canal en question ne représentât, dans son état actuel, qu'une réfection assez tardive de cette dernière partie de l'aqueduc : la construction en est peu soignée, particulièrement celle de la voûte.

Ce canal aboutissait, à l'ouest de l'amphithéâtre, à un *castellum diuisorium*, bassin de distribution dont il existe des vestiges dans les caves de la maison qui porte les n^{os} 12 et 14 du rond-point des Arènes. Il est très difficile de les étudier aujourd'hui. Voici comment les décrivait le P. Joseph Guis au xvii^e siècle : « On n'y peut descendre sans

cf. Arch. des B.-du-Rh., fonds Nicolay, liasse 33, cote 15, p. 1 : « On a découvert il y a dix ou douze ans [vers 1754] au Mouleirès, rocher situé aux portes de la ville d'Arles, un fragment d'ancien aqueduc, qui a près de trois pieds de haut, et plus d'un pied de large, et dont la direction est de l'est à l'ouest ».

« machines, à cause de la profondeur : il y a 2 canes et
 « 6 pans de largeur [environ 5^m 50]; sa longueur ne pa-
 « rait pas, parce que les voisins l'ont partagé en plusieurs
 « parties. Il n'est pas voûté, mais il est couvert de lon-
 « gues pierres soutenues par des piliers. Enfin le cimant
 « (*sic*) qu'on employe d'ordinaire dans les réservoirs s'y
 « voit encore, et a un demi pan d'épaisseur » ¹.

M. Aug. Vérant a découvert en 1862 dans la rue Vinsar-
 gues, — aux environs de l'actuelle place Saint-Vincent —
 entre l'Hôtel de ville et les Arènes, un canal dont il n'a pas
 précisé les caractéristiques ², mais qui pourrait bien être
 une branche issue du bassin de distribution de l'amphithéâtre.
 Cinq tuyaux de plomb trouvés en 1595, « bien profond
 dans terre », dans le couvent des Cordeliers ³, apparte-
 naient à une dérivation soit de ce canal, soit du grand ca-
 nal d'adduction qui contournait l'amphithéâtre.

L'aqueduc d'Eygalières paraît avoir abouti à un château Le monument
de Saint-Ber-
tulphe.
 d'eau situé sur une éminence en avant de la ville, et qui
 jouait le double rôle de bassin d'épuration et de bassin de
 distribution. Nous croyons qu'on doit reconnaître les ves-
 tiges de ce château d'eau dans des ruines aujourd'hui dis-
 parues, mais qui se voyaient avant 1845 sur un tertre au
 nord de Saint-Honorat des Aliscamps. Il y avait là une cha-
 pelle dédiée à saint Bertulphe et, à côté, des restes de con-
 structions antiques. On les a considérés généralement comme
 les ruines d'un mausolée ⁴; l'acteur Beaumesnil, qui a laissé
 un croquis de l'aspect du monument au XVIII^e siècle, le dé-
 nommait bizarrement « temple des Mânes » ⁵; Le Blant,

1. *Descr. des Arènes*, p. 25. Cf. Jacquemin, *Monogr. de l'amph.*, II, p. 158.

2. *Congr. arch.*, 1876, p. 275. *Ibid.*, p. 477, l'auteur dit, en contradiction avec sa première opinion, que ce canal était un égout.

3. Romieu, *Antiq. d'Arles*, copie Bonnemant, f^o 20.

4. Gaillard, 4^e lettre, *B.S.A.V.A.*, X (1913), p. 66-67; P. Vérant, *Suppl. pour l'hist. et les antiq. de la ville d'Arles*, 1843, ms. aux Arch. d'Arles, des-
 sin p. 233, texte p. 239 sq.; *Stat.*, II, p. 438; Estrangin, *Etudes*, p. 257;
 Clair, *Monum. d'Arles*, p. 163-164; Jacquemin, *Monogr., de l'amph.*, préface,
 p. 50; E. Fassin, *Le Musée*, 1875-6, p. 257 sq.

5. Beaumesnil, dans De Tersan, *Bibl. nat.*, ms. fr. 6954, cotes 52 et 55,
 calques de deux dessins; le second est reproduit, d'après le manuscrit de

dans sa belle *Etude sur les sarcophages chrétiens d'Arles*, a proposé d'y reconnaître « une basilique semblable à celles que les anciens élevaient, à Rome, sur les cimetières chrétiens »¹. On va voir que la forme générale du monument n'avait rien de celle d'une basilique chrétienne, et que l'hypothèse d'un mausolée offre peu de vraisemblance.

Le monument était rond intérieurement, octogonal à l'extérieur. Il comprenait une chambre souterraine voûtée et une chambre supérieure qui s'éclairait par des fenêtres ouvertes sur chacune des faces. Dès le milieu du xviii^e siècle, l'édifice était en ruines; au commencement du siècle dernier, il n'en restait que la partie orientale, qui s'élevait à 6 mètres environ au-dessus du sol²; il a disparu complètement en 1845 au cours des travaux effectués par la C^{ie} P.-L.-M. Les murs étaient bâtis en moellons réguliers coupés à des intervalles égaux par des cordons de briques; le cintre des fenêtres présentait également un mélange de briques plates et de pierres. « Si l'emploi de la brique y était moins fréquent, écrivait Clair, on pourrait attribuer (la construction) au meilleur temps de l'architecture romaine ». En somme, construction de bonne époque, mais où apparaît l'association de la brique et de la pierre : ce sont précisément les caractéristiques que nous avons notées pour l'aqueduc d'Eygalières aux ponts jumeaux.

En dehors de l'édifice, et venant s'attacher perpendiculairement à lui, était une muraille qui mérite de retenir notre attention. Un croquis pris par Beaumesnil en 1747 nous montre, au sommet d'un tertre où l'on ne compte pas moins de cinq rangs de tombes superposées, un haut pan de mur percé d'une fenêtre, avec les arrachements de deux pans analogues : ce sont les ruines de l'édifice que nous venons de décrire. A droite, vient s'appuyer un mur plus bas, rectiligne, qui se développe sur une assez grande lon-

M. de Lagoy, à Aix, dans Le Blant, *Etude sur les sarcophages chr. ant. de la ville d'Arles*, pl. XXXVI.

1. Le Blant, *o.c.*, p. 45, n. 4.

2. P. Véran, *o. c.* : « environ 20 pieds ».

gueur : il est percé de trous ronds, représentant les goulots d'amphores qui étaient incorporées à la muraille ¹.

Le croquis de Beaumesnil est, pour cette fois, sincère. Plusieurs auteurs ont noté l'emploi des amphores : Gaillard a bien vu qu'il n'y avait là rien autre chose qu'un procédé économique de construction, et il raille ceux qui parlaient d'échos artificiels destinés à faire retentir la voix ; Estrangin — il ne parle du mur que par ouï-dire, car il n'existait plus de son temps — imagine que les goulots des vases formaient les niches d'un *columbarium*. Dans Pierre Véran et dans la *Statistique*, on trouve quelques précisions supplémentaires sur ce mur ; mais elles concordent mal. « J'ai vu avant 1789, dit P. Véran, sur la base du mur latéral qui était du côté de l'est, plusieurs grandes urnes incrustées dans la bâtisse ». La *Statistique* offre la mention suivante : « Un mur transversal qui part du midi s'avance vers le centre de cette première chambre [la chambre souterraine], où est encore visible un pilier arrondi par dedans ». Il semble d'après ces textes que le mur était au sud-est du monument, et qu'il disparut vers 1789.

L'exactitude du croquis de Beaumesnil, corroborée par les textes, l'est aussi par un dessin de Huart, qui est de peu antérieur à 1845 : la ruine y présente le même aspect que dans Beaumesnil, sauf que le mur transversal n'existe plus, et qu'Huart a figuré au bas du tertre, sur la droite, le cénotaphe des consuls morts de la peste en 1721 ².

Le milieu de la chambre souterraine était occupé par une colonne de maçonnerie de plus de 2 mètres de diamètre, qui reposait sur un fond de roche : « par ce qui reste, dit

1. De Tersan, cote 55, et Le Blant o.c., pl. XXXVI. Dans De Tersan, à la cote 52, on trouve un autre croquis, pris d'un autre point de vue, qui ne montre que la ruine principale, flanquée sur la gauche d'une chapelle carrée (Saint-Bertulphe).

2. Calque d'un dessin de Huart dans Le Blant, Bibl. de l'Institut, ms. 1705, cote 102. On avait enterré les consuls et les prêtres victimes de l'épidémie sur le tertre de Saint-Bertulphe, dans d'anciens tombeaux de pierre enfoncés en terre » (Bonnemant, note en marge de la 1^{re} lettre de Gaillard, B.S.A.V.A., V. (1908), p. 124-125, et de la 4^e, *ibid.*, X (1913), p. 66. — Le cénotaphe a été transporté au siècle dernier sur le bord de l'allée des Aliscamps.

P. Véran, on voit que la colonne dépassait le cerveau de la voûte ». L'auteur de la *Statistique* parle d'un « pilier arrondi par dedans », ce qui indique que la colonne était creuse. « Le rond-point de la fosse, dit P. Véran, est « couvert d'un mortier très fin et il est recouvert d'une « couche de ciment de couleur rouge pâle, comme celui « que j'ai observé sur les parois et le fond du canal romain « qu'on voit proche de Barbegal ». Estrangin, en 1835, Clair, en 1837, parlent de peintures à fresque qui auraient recouvert ces murs : tandis qu'Estrangin déclare qu'on n'en peut reconnaître le sujet, Clair y distingue « des losanges et des trépieds » ; il est bon d'observer qu'aucun de leurs prédécesseurs, ni Gaillard, ni P. Véran, ni l'auteur de la *Statistique*, n'ont parlé de ces peintures.

Quelle était la nature du monument ? Dans l'hypothèse d'un mausolée, on ne peut expliquer la colonne creuse dépassant le cerveau de la voûte ; on ne comprend pas davantage le mur perpendiculaire qui s'avancait du dehors jusqu'à cette colonne. On remarquera que la construction du monument, en petit appareil mêlé de briques, paraît avoir été tout à fait semblable à celle de l'aqueduc d'Eygalières aux ponts jumeaux ; que d'autre part l'enduit de la chambre souterraine a été jugé semblable à celui du radier de l'aqueduc. Cette similitude a été observée par P. Véran sans qu'il ait conçu l'idée d'un rapport quelconque entre l'édifice en question et l'aqueduc, ce qui donne une particulière valeur à sa remarque.

Pour conclure, nous pensons que le prétendu mausolée romain de Saint-Bertulphe était un château d'eau auquel aboutissait l'aqueduc d'Eygalières. D'après les particularités, de la bâtisse, il paraît être contemporain des restaurations de l'aqueduc que nous avons constatées aux ponts jumeaux, ou tout au moins avoir lui aussi été réparé à la même époque. Il est impossible, d'après les renseignements très incomplets que nous possédons, de nous faire une idée précise de la disposition de ce château d'eau. Vraisemblablement, l'eau arrivait dans la chambre souterraine, où elle se débarrassait de ses impuretés, et montait dans le réservoir.

voir situé dans la chambre supérieure. Le mur transversal supportait le radier de l'aqueduc : sa direction concorde avec celle que l'aqueduc devait suivre. La construction de ce mur, avec incorporation d'amphores à la bâtisse, dénote une réfection hâtive et de basse époque : il est probable qu'on détruisit cette portion de l'aqueduc, pour priver d'eau les habitants de la ville, au cours d'un des sièges qu'Arles eut à soutenir à partir du ^v^e siècle, et qu'elle fut reconstruite ensuite avec des moyens de fortune. Il subsistait des vestiges importants de cet aqueduc au ^{ix}^e siècle, s'il faut, comme nous le croyons, l'identifier avec celui qui dominait alors la basilique de Saint-Genès, et dont il est question dans le testament de l'archevêque Rostang ¹.

Du château d'eau des Aliscamps partaient des conduites de distribution. Il y en avait au moins deux, l'une alimentant la ville d'Arles, l'autre longeant le mur est de la cité pour aller, en traversant le Rhône, porter l'eau potable à Trinquetaille. L'aqueduc de la porte de Laure.

Sur la première, les renseignements précis font défaut. François Porchier, auteur du ^{xvii}^e siècle, qui malheureusement, à cause de sa crédulité et de son ignorance, est loin d'être un témoin très sûr, parle d'un aqueduc qui « entroit dans la ville par une arcade près la tour dite des Mourgues, vers la porte dite de Laure » ². Aucun autre auteur, à notre connaissance, n'a parlé de cette arcade ; mais dans un manuscrit anonyme conservé aux Archives des Bouches-du-Rhône, on trouve plusieurs précisions sur des vestiges de conduites d'eau qui auraient existé près de la porte de Laure, à l'intérieur de l'enceinte, et sur un réservoir qui aurait été découvert dans l'abbaye de Saint-Césaire ³. Nous

1. Voir plus haut, p. 353 et n. 3.

2. Fr. Porchier, *Hist. de la ville et cité d'Arles*, II, p. 865.

3. Arch. des B.-du-Rh., fonds Nicolay, liasse 33, cote 15, p. 2 : « En creusant il y a 5 ou 6 ans, dans une cour de l'abbaye de Saint-Césaire, pour faire une espèce de jardin devant l'appartement de l'abbesse actuelle, Madame de Viguier, on a trouvé le platfonds et une partie des bords d'un ancien réservoir, dont le marbre résistoit à toute sorte d'instruments ». *Ibid.*, p. 6 : « On a dit que le réservoir de ces eaux étoit à l'endroit, où est aujourd'hui le monastère de Saint-Césaire. C'est en effet le

croirions volontiers que cet aqueduc nouveau servait essentiellement, dans Arles, à alimenter des thermes qui auraient été construits à la même époque au nord du forum¹.

L'aqueduc de
Trinquetaille.

L'aqueduc d'Eygalières servait également à alimenter le faubourg de Trinquetaille. Un grand nombre de tuyaux de plomb ont été retirés du Rhône à quatre reprises, en 1570², en 1708³, en 1822 et quelques années plus tard⁴. L'endroit où ils gisaient est déterminé avec précision par un procès-verbal de la découverte de 1822 : c'est à 60 mètres en aval du pont du chemin de fer⁵. Ces tuyaux portent trois marques différentes, celles des fabricants *T. Val(erius) Masc(ulus?)*⁶, *T. Valerius Surrilio*⁷ et *C. Cantius Pothinus*. Cette dernière marque est de beaucoup la plus fréquente : on la lit sur 31 tuyaux de plomb que l'on peut voir au Musée lapidaire⁸. Plusieurs d'entre eux sont soudés ensemble, ce

« lieu de la ville le plus élevé, d'où il étoit aisé d'en faire la distribution
« dans tous les quartiers. Au mois de juin de cette année 1766, en creusant
« les fondations d'un four et d'une boutique appartenant à Pierre Court,
« boulanger, et faisant le coin de la rue venant de la porte de Laure dans
« la petite place, dite le planet de Baudette, on a trouvé à 9 pans de creu-
« sage dans le rocher un canal venant de la porte de Laure, qui au coin de
« ladite maison se partageoit en deux branches, l'une tirant vers la Major
« au nord-est, et l'autre du côté de la salle de spectacle [le Jeu de Paume]
« à l'ouest, déclinant un peu vers le sud. Ce canal étoit couvert de pierres
« de 5 pans et demi de long sur 4 pans de largeur, et un pan et quart
« d'épaisseur, de même qualité que les pierres des Arènes, au nombre de
« sept; ainsi que le tout m'a été attesté par le maître maçon chargé de
« l'ouvrage, car le canal étoit comblé, quand je fus averti de la décou-
« verte ».

1. Voir plus haut, p. 277.

2. Cf. *C.I.L.*, 5701, 2. Jean Gertoux, *Miscellanea*, p. 178 de la copie Re-
battu (Méjanès, ms. 902), raconte ainsi la découverte : « De fortune un
« batelier conduisant son bateau chargé de vin venant de Beaucaire ou de
« Tarascon, et à cause de l'impétuosité de l'eau ne pouvant prendre port
« allant droit à la traîlle (*sic*) en danger de se perdre... jeta l'ancre au
« hasard, et ne put plus l'arracher qu'au prix de grandes difficultés, et en
« ramenant des tuyaux de plomb soudés les uns aux autres... »

3. P. Véran, *Antiq. d'Arles*, p. 271.

4. Clair, *Monum. d'Arles*, p. 239-240.

5. Cf. Aug. Véran, *Congrès arch.*, 1876, p. 471 sq.

6. La marque est unique. Cf. *C.I.L.*, 5701, 2, a.

7. Trois exemplaires ont été trouvés en 1570 : cf. d'Augières, dans Pei-
resce, *Bibl. Nat.*, ms. lat. 6042, f^{os} 58 et 71. C'est par erreur qu'Hirschfeld,
C.I.L., 5701, 8, écrit : *ex. duobus AVG.*; il a mal interprété le mauvais latin
de d'Augières, qui dit : *in utroque reliquorum trium hoc legitur*.

8. Ceux qui sont complets mesurent 2^m 90.

qui interdit de penser que l'on ait affaire à des tuyaux coulés dans le fleuve au cours d'un transport : la conduite de plomb traversait le fleuve en siphon pour porter l'eau potable à Trinquetaille.

Il n'y a pas lieu de supposer que cette eau fût fournie par l'aqueduc des Baux : il n'était pas assez important pour approvisionner à la fois Arles et son faubourg de la rive droite ; les dimensions du canal de l'amphithéâtre prouvent d'ailleurs qu'il n'était pas fait de prélèvement sur les eaux de cet aqueduc avant son arrivée au bassin du rond-point des Arènes. C'est donc seulement au ¹¹^e siècle que Trinquetaille fut approvisionné en eau de source.

II. LES ÉGOUTS.

L'évacuation des eaux était assurée à Arles par un système de canaux dont on a retrouvé des vestiges en différents endroits de la ville, mais que nous sommes loin de pouvoir reconstituer avec quelque certitude¹. Un grand égout collecteur longeait le côté ouest de l'enceinte, vraisemblablement à l'extérieur : on l'a exploré sur deux points. En 1817, en creusant un puits dans la cour de la maison qui est à l'angle de la rue de la République et de la rue Tour du Fabre, on a découvert à 4 mètres de profondeur l'extrados d'une voûte : les ouvriers la percèrent, et descendirent dans un canal ayant 3^m57 tant de largeur que de hauteur. « La voûte, dit J.-D. Véran en termes qu'on souhaiterait plus clairs, est à plein cintre, dont partie en bossages rustiques ; elle est bâtie d'arcade en arcade, les ailes sont construites en moellons de brique ». On suivit le canal sur plus de 60 mètres : il allait du sud au nord ; la voûte était percée, à des intervalles inégaux, de trois regards. En 1778, on avait, toujours en creusant un puits, découvert un canal analogue dans le prolongement de celui-ci, tout près du Rhône : c'était dans le jardin de la

1. Sur les égouts d'Arles, cf. P. Véran, *Antiq. d'Arles*, p. 199 sq. ; J.-D. Véran, *Mém. sur les cloaques d'Arles*, dans *Mém. des Antiq. de France*, VII (1826), p. 232-239 ; Aug. Véran, *Congrès arch.*, 1876, p. 476-480.

maison de Barras-Lansac, derrière l'église Saint-Martin. J.-D. Véran dit que « ses dimensions sont les mêmes que celles du premier », mais qu'« il diffère de l'autre en ce qu'il est entièrement construit en briques ». P. Véran lui attribue des dimensions plus grandes : sa largeur aurait été de 2 toises, soit environ 4 mètres, et sa hauteur de 2 toises $\frac{1}{2}$. Malgré ces différences, il est peu vraisemblable qu'on ait affaire à deux égouts différents : l'accroissement de la largeur et de la hauteur peut s'admettre pour un égout collecteur, qui roule un plus gros volume d'eau à la fin de son parcours. La voûte près du Rhône fut rencontrée à 8 mètres sous le sol actuel, tandis que dans la rue de la République elle n'était pas à plus de 4 mètres : cela prouve, même en admettant que le sol se soit moins exhaussé ici que là, que la pente de l'égout était très forte. La bouche de l'égout a été trouvée fermée par un mur : P. Véran suppose qu'il était destiné à empêcher les inondations par un système d'écluses ; mais comme J.-D. Véran dit que ce mur était composé « d'aussi gros quartiers de pierre que ceux de l'amphithéâtre », il y a lieu de penser qu'il s'agit d'un travail de basse époque fait avec des matériaux de remploi, et qu'on a voulu, l'égout ayant cessé d'être en usage, empêcher qu'il ne fût envahi par les eaux du Rhône.

Les dimensions considérables de ce cloaque sont dignes de remarque. La *cloaca maxima* de Rome a 6 mètres de large, mais seulement 3^m60 de haut. Il nous paraît probable que le grand égout d'Arles n'était pas seulement destiné à recueillir les eaux de la ville, mais qu'il avait encore une autre fonction, celle de drainer les eaux du faubourg de la Roquette, bâti sur un terrain marécageux : il jouait ainsi le même rôle d'assainissement que la *cloaca maxima* de Rome, destinée à assécher le bas-fond où s'étendait le forum¹. Cet important ouvrage ne paraît pas remonter au delà du III^e siècle. Ce n'est pas seulement l'em-

1. Au moyen âge, quand l'égout ne fut plus en usage, il y eut une sorte de canal à ciel ouvert qui recueillit les eaux marécageuses : cf. le testament de l'archevêque Rostang, cité plus haut, p. 353, n. 3 : *ecclesiam Sancti Martini sitam supra braciolum predicti fluminis*. On l'appelait le *medianum* (voir plus haut, p. 222, n. 2).

ploi de la brique qui nous porte à le croire, mais aussi le fait que dans la fouille de la rue de la République on a rencontré l'extrados de la voûte à seulement 0^m70 du sol antique : sur ce sol, à côté d'un très grand chapiteau, on a recueilli une médaille de Gordien¹.

Le même rôle mixte d'égout collecteur et de canal de drainage devait être assuré à l'est de la ville par des ouvrages souterrains dont Saxi, au xvn^e siècle, déclare avoir vu les ruines à la porte de la Cavalerie, et qu'il attribue, sans doute suivant une légende populaire, aux Sarrasins assiégés dans Arles par Charles Martel². A Trinquetaille, on a rencontré en 1592, en fortifiant le bourg, un égout antique sous la voie romaine d'Arles à Nîmes, qui était à cet endroit pavée de grandes pierres de remploi³. C'est apparemment le même égout qui a été découvert en 1781, « en creusant le puits à roue du jardin de M. Autheman, à Trinquetaille ». J.-D. Véran, qui rapporte le fait, dit que ce canal était semblable à celui de la maison de Barras ; ce sont sans doute ses dimensions considérables, et le rapprochement qu'on en a fait avec le souterrain de la porte nord de l'amphithéâtre, qui ont donné naissance à la légende d'un prétendu chemin souterrain unissant les amphithéâtres d'Arles et de Nîmes.

En somme, Arles et Trinquetaille paraissent avoir eu, assez tardivement, de grands égouts draineurs et collecteurs du même type : il est possible qu'ils datent du iv^e siècle, époque où les deux villes étaient plus intimement associées, et qu'ils soient dûs à une même initiative, celle de Constantin ou d'un de ses successeurs.

Le sous-sol d'*Arelate* était parcouru par des canaux d'é-

1. *Imp. Gordianus pius fel. aug.* Au revers, Hercule, et la légende *Virtuti Augusti*. C'est le type de Cohen, *Descr. des monnaies impér.*, V, 2^e éd., n^o 401-408.

2. Saxi, *Pontif. arel.*, dans Meuckenius, I, p. 219 : *at uicti se in tutiora loca recepere; cuniculos enim miro opere fabricatos in diuersas agrorum partes erumpentes fecerant, quos annis praeteritis uidimus, dum uallo muniretur porta militaris, licet fluentibus disiectisque temporum iniuria fornicibus.*

3. Anonyme Nicolay : *Patuit etiam antiquissimus nec ignobilis aquaeductus ita adhuc compositus, ut quasi de nouo uideretur constructus.* (C'est la suite de la citation faite plus haut, p. 176, n. 4).

vacuation de moindre importance. On se rappelle que nous en avons rencontré, de deux époques différentes, dans le monument de l'hôtel de Laval et aux abords de ce monument¹. Un autre a été découvert en 1789 dans la rue du Cloître, anciennement rue des Prêtres, derrière l'église Saint-Trophime : il était large de 0^m60 ; sa direction était vers la place du Marché, aujourd'hui place de la République². M. Aug. Vêran dit qu'arrivé sur cette place il se détournait à angle droit pour suivre la direction de la rue du Wauxhall sur une grande longueur : on l'aurait mis au jour en 1857, lors du percement de cette rue³. Il ne nous paraît pas certain que le canal retrouvé à cette époque soit précisément le même que celui de la rue des Prêtres : peut-être s'agit-il d'un égout plus important, dans lequel le premier se déversait, et qui évacuait les eaux des thermes du sud. P. Vêran signale encore la découverte, en 1808, d'un canal de 0^m40 de large et autant de haut qui était « sur le cerveau de la voûte » du cryptoportique du forum, vers le milieu du côté sud du rectangle⁴. Il devait servir à l'écoulement des eaux du forum.

Si l'on possédait des renseignements plus nombreux et plus détaillés sur les découvertes de canaux de ce genre, qui n'ont pas dû manquer de se produire souvent à Arles, on pourrait essayer de se figurer le système général d'évacuation des eaux, et, par là, de reconstituer le réseau des principales rues. Mais la tentative n'est pas possible en l'état actuel de nos connaissances.

1. Voir plus haut, p. 264 et 269. Le canal qui longe le mur du monument a 0^m42 de large, celui qui passe sous la rue a 0^m50.

2. P. Vêran, *o. c.*, p. 200.

3. Aug. Vêran, *l. c.*, p. 478.

4. P. Vêran, *o. c.*, *l. l.* : « dans les caves du sieur Philip ».

CONCLUSION

Quel a été le rôle d'Arles antique dans la Provence, dans la Gaule et dans l'empire romain? Telle est la question que nous devons nous poser au terme de notre étude, et dont la réponse formera tout naturellement la conclusion de ce livre.

Il n'est pas contestable qu'Arles fut, à partir du 1^{er} siècle après J.-C., la capitale économique de la Provence, et son centre intellectuel et artistique le plus important. Pour exercer semblable primauté, elle réunissait les conditions les plus favorables. Ce qui constitue, en effet, le caractère essentiel de la civilisation provençale, — et il est sensible de nos jours encore — c'est qu'elle offre une synthèse originale, et particulièrement heureuse, d'éléments grecs, latins et celtiques. Or, c'est à Arles que cette synthèse s'opéra le plus fortement.

Avant le 1^{er} siècle de notre ère, Marseille avait bien répandu dans la Provence, avec ses marchandises et ses monnaies, certains perfectionnements de la culture et de la bâtisse, et, sinon la langue, du moins l'alphabet grec. Mais cette influence restait, en somme, superficielle: il y avait superposition et non fusion. A la longue, Marseille eût peut-être fait du pays qu'elle dominait une province de l'hellénisme: faute de voir dans les indigènes autre chose que des barbares, elle n'y aurait pas créé un type de civilisation original et durable. Mais tandis qu'Antremont, la rude forteresse celto-ligure, succombait dans une vaine tentative pour maintenir l'indépendance des tribus salyennes, tandis que la cité des marchands phocéens continuait, avec l'appui de Rome, une conquête économique de la Provence qui devait être sans lendemain, au sommet du delta du Rhône grandissait une ville mi-grecque, mi-celtique, qui

n'avait ni les dédains de Marseille pour l'indigène, ni la farouche hostilité d'Antremont envers les Méditerranéens. Sa situation faisait d'elle le rendez-vous de races diverses et, dès avant notre ère, Juifs, Syriens, Grecs et Romains s'y mêlaient aux Celto-ligures. Mais aussi, entourée d'eau de toute part, bâtie sur une colline solitaire, elle était faite pour garder intact un certain caractère propre qu'elle imprimait à ceux qui s'y fixaient : cette ville avait une âme, dont quelque chose se communiquait aux âmes de ses habitants, et, si différents qu'ils fussent par leurs origines, les apparentait les uns aux autres. Enfin, par une rencontre heureuse plutôt que par un dessein délibéré, les colons romains qui furent envoyés à Arles se trouvaient, étant originaires d'une région de l'Italie tout hellénisée, et ayant fait campagne en Gaule d'abord, puis en Orient, merveilleusement adaptés au milieu où ils venaient vivre. Cet ensemble de circonstances fit qu'Arles réalisa avec une force singulière, au sein de la grande unité romaine, l'unité de la région provençale.

Au point de vue administratif, Arles ne fut rien de plus, pendant les trois premiers siècles de notre ère, qu'une colonie romaine parmi plusieurs autres : le chef-lieu de la Narbonnaise fut Narbonne d'abord, puis, sans doute, Nîmes ¹. Mais le territoire d'Arles, qui représentait à peu près — si l'on retranche la cité d'Aix — l'ancien fief de la confédération salyenne, était quelque chose de plus qu'une division administrative ; il correspondait à une unité géographique où s'étaient constitués lentement, par mélange d'éléments divers, un type ethnique et un type de civilisation d'une originalité relative sans doute, mais certaine. Cette race provençale, cette civilisation provençale antique, c'est à Arles qu'on en reconnaît le mieux les traits.

Nous avons distingué pour les besoins de l'analyse trois

1. Sous Antonin le Pieux, les milles de la voie Domitienne sont comptés de Nîmes à Narbonne, tandis que les milliaires de Tibère les comptent de Narbonne à Nîmes. On a trouvé à Nîmes deux dédicaces à des gouverneurs de la Narbonnaise (C.I.L., 3163, 3170), et plusieurs inscriptions mentionnant des *flamines provinciae* (C.I.L., 3183, 3184, 3212, 3213, 3275). Cf. Hirschfeld, *Kleine Schriften*, p. 29.

éléments dans la population arlésienne : celto-ligure, gréco-oriental et romain; en fait, ces éléments étaient unis de façon assez intime. On les retrouve, plus ou moins fondus, dans le reste de la Provence antique; mais à Arles leur union a produit un type plus fortement accusé. Il serait hasardeux de vouloir retrouver dans les fines Arlésiennes d'aujourd'hui l'image de leurs lointaines aïeules d'il y a vingt siècles; du moins ne peut-on nier que l'esprit de la cité a survécu aux épreuves du temps, aux bouleversements politiques et à la décadence économique : les fiers Arlésiens, qui surent sauvegarder jusqu'au ^{xiii}^e siècle leur indépendance municipale, ont conscience aujourd'hui encore d'être les héritiers d'un grand passé.

Le souvenir de ce passé est resté vivant dans l'architecture et la sculpture provençales. Les monuments antiques d'Arles, tout particulièrement, ont exercé une influence profonde sur les artistes locaux du moyen âge et même des temps modernes ¹. La vieille église romane de Saint-Jean de Moustier est décorée, sur le pourtour de l'abside, de pilastres corinthiens qui sont une copie de l'antique ²; les mêmes pilastres se remarquent au cloître de Saint-Trophime ³. Le portail de l'église métropolitaine est orné de sculptures où l'influence de l'art antique n'est pas moins sensible : les apôtres qui s'y alignent sont drapés comme des statues romaines; sur le stylobate de gauche, on découvre avec surprise l'étrange figure d'un athlète nu qui, de tout son long étendu, saisit un lion par la patte : elle paraît avoir été copiée sur un sarcophage des Aliscamps ⁴. Le cloître de

1. Rebattu termine son ouvrage manuscrit des *Antiquités d'Arles* par un chapitre intitulé *De la comparaison d'Arles et de Rome* (p. 193-199 du ms. 903 de la Méjanès); il conclut par ces mots : « Nous pouvons dire aux Romains : *Iam sumus ergo pares* ». Chapelle et Bachaumont, dans leur *Voyage* de 1662, ont remarqué la fierté arlésienne : « Nous vîmes, disent-ils,

Paroître sur les bords du Rhône
Ces murs pleins d'illustres bourgeois,
Glorieux d'avoir autrefois
Eu chez eux la Cour et le Trône
De trois ou quatre puissants rois ».

(éd. Tenant de Latour, p. 86).

2. Cf. Revoil, *Archit. romane dans le Midi de la France*, I, pl. XVI et XVII.

3. Cf. id., o.c., II, pl. XLI.

4. C'est le sarcophage, aujourd'hui conservé au Musée lapidaire, qui

l'abbaye de Montmajour présente des pilastres analogues à ceux du cloître de Saint-Trophime, et, dans l'église, la voûte en cul de four de l'abside reproduit celle de la Trouille. A l'époque de la Renaissance, les riches Arlésiens se plurent à encastrier des bas-reliefs antiques dans les murs de leurs hôtels, ou même à faire reproduire les motifs d'architecture des monuments antiques qui subsistaient. Ces survivances, plus nombreuses à Arles qu'ailleurs, se retrouvent à travers toute la Provence. Ainsi s'affirme la merveilleuse continuité de développement du génie provençal à travers les vicissitudes de l'histoire.

De même qu'il y a un goût provençal, il y a une intelligence provençale, et qui, comme lui, doit beaucoup à Arles antique. L'éloquence, la vivacité et l'universalité d'esprit d'un Favorinus se rencontrent encore chez plus d'un Provençal moderne; et chez Frédéric Mistral, ne trouvons-nous pas, allié à la robustesse du génie latin et à la franche verve gauloise, ce délicat réalisme poétique, cette rare fraîcheur d'imagination que nous admirons chez les Grecs? L'auteur de *Mirèio* apparaissait à Lamartine sous les espèces d'un aède ionien égaré sous nos climats¹: il fut simplement la plus pure incarnation du génie provençal, et sa statue est bien placée au cœur de la ville d'Arles, antique capitale spirituelle de la Provence.

Le rôle joué par Arles dans la Provence s'explique essentiellement par sa situation géographique et par les conditions économiques qui en résultaient: port de mer aussi enfoncé qu'il est possible dans les terres, Arles fit pénétrer profondément chez les populations celto-ligures les influences méditerranéennes; mais c'était aussi un carrefour et une tête de pont qui attirèrent les Romains soucieux d'unir for-

représente la chasse du sanglier de Calydon: Espérandieu, *Recueil*, I, n° 168. Cf. Vöge, *Die Anfänge des monumentalen Stiles im Mittelalter*, p. 110-112, fig. 34 et 35.

1. Cf. Lamartine, *Cours familier de littérature*, VII, 40^e entretien. « Oui, ton poème épique est un chef-d'œuvre; je dirai plus, il n'est pas de l'Océident, il est de l'Orient; on dirait que, pendant la nuit, une île de l'Archipel, une flottante Délos s'est détachée de son groupe d'îles grecques ou ioniennes, et qu'elle est venue sans bruit s'annexer au continent de la Provence embaumée... »

tement l'Italie et l'Espagne. Ainsi confluaient à Arles trois courants de civilisation.

La cité des *Sextani* dut également à sa double fonction économique le rôle qu'elle joua dans la Gaule. Elle fut à la fois la porte de la Gaule sur l'Orient et un lieu de passage entre l'ouest et l'est du pays. Cependant, elle ne grandit que lentement au cours des deux premiers siècles de notre ère : Narbonne et Lyon étaient beaucoup plus peuplées qu'elle¹ : l'une la concurrençait comme port de mer, l'autre comme port fluvial ; et le passage du Rhône se fit jusqu'au II^e siècle aussi bien par Tarascon que par Arles. Tandis que Lyon se développa au début de l'Empire avec une prodigieuse rapidité, Arles mit longtemps à se placer au rang des premières villes de la Gaule : elle le fit grâce au labeur de ses habitants, et par l'heureux développement des avantages que lui créait sa situation géographique ; elle profita aussi de la chute de Lyon au III^e siècle, de la décadence moins brusque, mais plus tôt commencée, de Narbonne.

Au début du IV^e siècle, des circonstances politiques nouvelles vinrent accélérer les progrès d'Arles, et lui donnèrent un rôle de premier plan non plus seulement dans la Gaule, mais dans l'empire. Constantin y établit, à plusieurs reprises, sa résidence, et ses successeurs l'imitèrent : le choix répondait bien à la nécessité qui s'imposait à ce moment-là de concentrer les pouvoirs civils et militaires à mi-chemin entre l'Italie inquiète et la frontière sans cesse violée par les Barbares. Dès lors, Arles s'affirma comme la « Rome gauloise » : elle fut le rempart de l'empire que menaçait de submerger le flot des envahisseurs. Son église était la première des Gaules ; plusieurs conciles s'y tinrent à partir de 314 ; elle eut de grands évêques dont l'autorité rayonna sur le monde chrétien. Ce fut le moment le plus glorieux, sinon le plus heureux, de son histoire.

Aujourd'hui la ville n'est plus qu'une cité du souvenir.

1. Cf. Strab., IV, 3, 2 : Λούγδουνον εὐάνδρεϊ μάλιστα τῶν ἑλλήων πλὴν Νάρβωνος ; IV, 4, 6 : Narbonne, le plus grand *emporium* de la Narbonnaise, Arles, ἐμπόριον οὐ μικρόν.

Une modification lente, mais complète, des conditions économiques a entraîné d'un même mouvement la décadence. L'augmentation progressive du tonnage des navires a peu à peu interdit le port d'Arles à la navigation maritime; le canal d'Arles à Bouc, creusé au début du siècle dernier, n'est accessible qu'à des bateaux de peu d'importance, et constitue seulement un auxiliaire de la navigation fluviale. Mais celle-ci, qui était encore prospère dans la première moitié du xix^e siècle¹, a périclité, principalement à cause de la concurrence de la voie ferrée. Pour remédier à cet état de choses, maints projets furent élaborés²; mais ils n'aboutirent pas, faute d'avoir pu concilier les intérêts de la navigation avec ceux de l'irrigation. Des travaux exécutés entre Lyon et Arles en vertu d'une loi de 1878 n'ont pas amené une reprise très sensible du trafic. Arles n'est même pas resté le grand carrefour et tête de pont qu'elle fut longtemps: Tarascon, important croisement de voies ferrées, l'a supplantée dans ce rôle.

Tandis qu'Arles cessait d'être une place importante de commerce et de transit, l'agriculture se développait dans la région à la faveur du dessèchement des marais. Cette œuvre, que les Romains commencèrent, se continua à travers le moyen âge, et reçut au xvii^e siècle une impulsion décisive grâce à l'ingénieur van Ems. Aujourd'hui, Arles est essentiellement un centre agricole; les mas du Plan du Bourg, du Trébon, de la Crau et de la Camargue font de magnifiques récoltes de céréales et de fourrage; on pratique en grand l'élevage des chevaux, des taureaux et des bêtes à laine. Arles est un rendez-vous de riches fermiers; elle n'est plus le vaste entrepôt et le grand port de commerce.

Il faut ajouter que les conditions politiques, si favorables à Arles sous le Bas Empire et au début du moyen âge, cessèrent de l'être quand la ville eut dû faire sa soumission à Charles d'Anjou. Elle ne fut plus qu'une ville d'un comté, puis d'une province, dont Aix était la capitale; aujourd'hui,

1. Cf. Mistral, *Poème du Rhône*.

2. Cf. Raoul Blanchard, *Revue de Paris*, 1^{er} janv. 1920, p. 199 sq.

c'est une sous-préfecture qui végète à l'ombre de Marseille. Dans le mouvement intellectuel et artistique de la Renaissance provençale, Arles n'a pas tenu le premier rang : si la piété de Mistral a rassemblé au *Museon Arlaten* les archives figurées de la vie de la Provence, c'est à Avignon qu'est né le félibrige, c'est à Aix que s'enseigne l'histoire de la littérature provençale.

Cependant, la destinée d'Arles pourrait bien, au cours du ^{xx}^e siècle, prendre un cours nouveau. Un projet d'aménagement du Rhône, d'une toute autre envergure que les précédents, a déjà reçu un commencement d'exécution : irrigation, industrie et navigation y trouvent également leur compte : les terres de la Carmargue et de la Crau seront abondamment arrosées ; les parties encore marécageuses du delta seront asséchées grâce au concours d'une force électrique de 2500 chevaux ; enfin le canal d'Arles à Bouc est en train de devenir une artère navigable de première grandeur qui, par les étangs de Caronte et de Berre convenablement aménagés et par le grandiose souterrain du Rove, unira le Rhône et Marseille. Sans doute, Arles ne retrouvera pas la fortune de ses meilleurs jours : le port maritime restera celui de Marseille, complété par les bassins de l'étang de Berre ; comme port fluvial, Lyon est appelé à la première place ; mais Arles verra s'intensifier d'une façon considérable le trafic du beau fleuve qui la baigne, tandis que la richesse de ses campagnes s'accroîtra encore : peut-être un jour les Arlésiens pourront-ils concevoir l'orgueilleuse pensée que l'antique Rome gauloise est, elle aussi, une ville éternelle.

INDEX

N. B. — Les noms de personnes sont en CAPITALES, les noms géographiques en *italiques*, tous les autres en caractères **gras**.

Les chiffres renvoient aux pages.

- Abbaye** de Saint-Césaire, 348-350, 357-358.
Ad Gradus, 170, 201-202.
AEBUTIUS AGATHO, 64, 86.
Ἀγαθός, 148, 244.
Aigles, 232, 233, 378.
Alains, 105.
Aliscamps, 237, 359, 361 sq.
Alleins, 69, 364.
Amazones, 377.
Amours, 231, 364, 365, 378.
Amphithéâtre, 81, 244, 252, 254, 265, 298 sq., 394.
Amphores, 146-147; — employées dans la construction, 397.
ANNII, 91.
A. ANNIUS CAMARS, 90-92, 141.
L. ANNIUS CHARITONIANUS, 145.
Antique (L^e), monument funéraire, 77.
ANTONIN LE PIEUX, 80, 344.
Antremont, 26, 29, 406.
APICIUS, 146.
Apollon, culte, 130-131; — Apollon-Hélios, 247; — dédicace, 263; — autel aux cygnes, 79, 283; — grand autel, 79, 285-287, 297.
APRONIANUS, 212.
Aps, 180.
Aquae Sextiae, castellum, 30, 44, 61, 62; — territoire, 67 sq.; routes, 154 sq.
Aqueduc des Baux, 385 sq.; de Saint-Remy ou d'Eygalières, 65, 139, 277, 383 sq.
Arc, rivière, 26, 28, 31.
Arc admirable, 229 sq.; — de la Mi-séricorde, 279, 296; — du Rhône, dit de Constantin, 223, 237 sq., 280.
Archaimbaud (mas d'), 141, 159.
Architectus navalis, 142-143.
Arelas, Arelate, etc..., forme et étymologie, 47-48; — fondation, 48-51.
Argence, 64, 179, 180.
AROMA ou **AROMATION**, 374.
Ascia, 379.
ATEIUS, 146.
Atelier monétaire, 100-101.
Athenopolis (Saint-Tropez), 75.
ATTIA PRIMA, 112.
T. ATTIIUS QUARTUS, 112.
Attis, 126, 365, 378.
AUGUSTE, 60, 79, 134, 182-183, 247, 244-245, 247, 254, 261, 280; — statue colossale, 288-290, 293, 294, 296.
Aureille, 21.
M. AURELIUS DIFILUS, 89.
M. AURELIUS PRISCUS, 90, 98.
AURELIUS VALENTINUS, 89.
M. AURELIUS VO..., 206.
AVENTINIUS AVITIANUS, 141.
AUTARCIUS, 125.
Autels à couronne de chêne, 287, 297.
AUXILIARIS, 105, 170.
AXIA AELIANA, 107, 109.
Baou de l'Agache, 34.
Baou de la Cridde, 31.
Baou-Roux, 33.
Barbegal, ponts jumeaux, 385-387; — bassin, 387-390; — pilier, 390.

- Basilique judiciaire**, 81, 265-266; —
 basiliques chrétiennes, 352 sq.; —
 basilica Constantia, 352, 356; —
 basilique Saint-Etienne, Saint-
 Césaire ou Saint-Trophime, 352,
 354-356; — Saint-Genès, 352-354;
 — Saint-Jean, 357, 358; — des
 saints Pierre et Paul, 359; — de
 la Vierge, 357-358.
- Bas-reliefs à sujet guerrier**, 232-
 236.
- La Bastidonne*, stèles, 25-26.
- Baume de Onze heures**, 35.
- Baux* (vallée des), 21, 26, 387; —
 carrières, 144; — aqueduc, 385 sq.
- Beaucaine*, 64, 172-174, 193, 333.
- Belcodène*, castella, 34; — pierre-
 limite, 70.
- Bellegarde*, 178-179.
- Berre* (étang de), 26 sq., 40, 74, 138,
 165-166, 411.
- Bois-Vert*, 158.
- Bona Dea**, culte, 128-130; — temple,
 350-351.
- Bourg Neuf**, 229.
- Bras Mort*, 202, 203, 205.
- Brau** (mas du), 158.
- Burgondes**, 105.
- Buste d'enfant**, 292.
- Cabasse*, 76.
- Cabrières d'Aygues*, bas-relief, 191.
- Cadenet*, 28.
- Cadenet* (domaine de), 384.
- CAIENA ATTICE*, 128.
- Caïarus**, 112, 113.
- Calcaria*, 164-166.
- Callaïs**, 14.
- Camargue*, 56, 62, 70; — étymolo-
 gie, 91-92; — 141, 152, 440, 441.
- Canal du Japon ou Bras de Fer**, 200,
 203; — de Craponne, 371, 392, 393;
 — d'Arles à Bouc, 440, 441; — de
Marseille au Rhône, 186, 441.
- Canaux de drainage**, 138-140.
- Candidatus Arelatensium**, 81, 305.
- Q. CANDIDIUS BENIGNUS**, 142.
- Canourgue* (plateau de), 166.
- C. CANTIUS POTHINUS**, 146.
- Capdeuil*, 166.
- Capellier*, 70, 72.
- Capitole**, 130, 254 sq.
- Caronte* (étang de), 168, 411.
- Carls*, 164.
- CASSIUS**, 146.
- Castellas*, près Roquefavour, 34; —
 près Vitrolles, 31.
- Castellet*, 12 sq., 49, 156.
- Castellum divisorium**, 317, 394.
- Cavaillon*, monnaies marseillaises,
 24, 65; — utriculaires, 192-193; —
 arc, 234.
- Cehnullus**, 114.
- Celtes**, 43, 50.
- Cengle*, 114.
- Centaures**, 375.
- Centonarii**, 143.
- Cerbère**, 376.
- CÉSAIRE** (saint), 109, 110, 121, 352,
 357-360.
- CÉSAR**, 54, 52 sq., 219, 246.
- Ceyreste* (*Citharista*), 74.
- Chapelle** Saint-Accurse, 365; —
 Saint-Bertulphe, 365, 395 sq.
- CHARLES MARTEL**, 226.
- Château d'eau des Aliscamps**, 395
 sq.; — de l'amphithéâtre, 317, 394.
- Chateauf-neuf-les-Martigues*, 30.
- Chateaufrenard*, 185, 186, 188.
- CHROCUS**, 97.
- Cippes funéraires**, 376-377.
- Cirque**, 325 sq., 364, 371.
- Cité**, au moyen âge, 222.
- Classis Rhodanica**, 225.
- CLAUDIUS JULIANUS**, 208-209.
- TI. CLAUDIUS NERO**, 52 sq.; 219.
- La Clochè*, 32.
- Colonia Julia Paterna*, 52.
- Colonia Maritima*, 167-169.
- Colonies de vétérans**, 53.
- Q. COMINIUS... AGRICOLA AURELIUS**
APER, 206-207.
- Confoux**, 28.
- CONSTANCE**, 101, 238 sq., 294, 348,
 321, 331, 352.
- CONSTANTIN LE GRAND**, 99-101, 110,
 176, 183, 217, 238 sq.; — prétendue
 statue, 250; — prétendu palais,
 250, 273 sq.; — forum, 258-261; —
 380, 381, 382, 409.
- CONSTANTIN II**, 100-101, 258.
- CONSTANTIN**, usurpateur, 103.

- Constantine*, 23, 34.
Cordes (colline de), 6 sq., 49.
Corne d'abondance, 379.
L. CORNELIUS FIRMUS, 88.
Cornillon, 28.
Coudoulières, 199.
Coutignargue, 17-18.
Couvent de la Miséricorde, 295, 297; — des Cordeliers, 395.
CRASSIUS EUDODIANUS, 149.
Crau, 42, 49, 56, 63, 141, 152, 155, 159 sq., 410, 411.
Crocodile, 268-269.
Cryptoportique, 250 sq., 281, 310.
Cuges, 5.
Cupules (dalle à), 15.
Curator peculi rei publicae Glaniorum, 65.
Curebousso, 179.
Curiales, 97.
Cybèle, 124-127, 351.

Danseuses (statues de), 292, 296.
DAVARIUS, 121.
Dauphin, 268.
Decumani, 54, 57, 235.
DELIUS, 121.
Demi-lune, 221.
Dendrophores, 141, 143-144, 304.
Dessèchement des marais, 187.
Diane, culte, 130, 131; — prétendu temple, 255, 346-349; — statue (?), 292; — à l'amphithéâtre, 301.
Dieu au maillet, 115.
Diffusores olearii, 138, 208, 303.
Dioscures, 378, 382.
Divinité funéraire néolithique, 8-9, 37.
Docks, 335, 336-338, 343.
Douane, 211-213.
Le Douard, 31.
La Durane, 166.
Dumvirs, 81, 305.

Ediles, 83-84.
Eglise Notre-Dame de la Major, 128, 350, 369; — Saint-Blaise ou Saint-Césaire, 358; — Saint-Genès (Trinquetaille), 351, 372; — Saint-Genès aux Arènes, 319, 323; — Saint-Honorat, 354, 365, 368, 369, 370, 371; — Saint-Jean de Moustier, 350, 407; — Saint-Julien, 224; — Saint-Lucien, 255, 259; — Saint-Martin, 402; — Saint-Michel de l'Escale, 323; — Saint-Trophime, 272, 273, 354-356, 404, 407; — Sainte-Anne (Musée lapidaire), 270, 271.
Egouts, 401-404.
Eguilles, pierre-limite, 68, 72; — voie romaine, 156, 157.
Enceinte néolithique de Cordes, 9-11.
Enéolithique (civilisation), 19 sq.
Epée halstattienne, 36.
Epona, 117, 379.
Ernaginum, carrefour de routes, 65, 154, 162, 163, 172-174, 181, 182; — utriculaire, 192-193.
Estoublon (château d'), 157.
Estoumaou (étang de l'), 168, 196-197.
Etangs d'Arles, 185.
EUDOXUS, 294.
EURIC, 105.
Eygalières, aqueduc, 383 sq.
Eyguières, 26, 27.

Fabri navales, 141, 142-143; — ti-guarii, 141, 143, 144.
FAUSTINE, 80.
FAVORINUS, 92-96, 119, 153, 408.
Flamines, 85, 305.
T. FLAVIUS JUVENALIS, 89.
FLAVIUS MEMORIUS, 98.
Fontvieille, 6, 12, 23, 24, 138; — carrières, 144; — aqueduc, 381.
Forenses, 151-152.
Fortuna Arelatensis, 130.
Forum, 249 sq.
Fos, 168, 169, 195-196, 204.
Fossae Mariana, 155, 161, 195-196.
Fosses Mariennes, 51, 195 sq.
Fourques, 116, 174, 175; — pont, 175-176, 371.
Fréjus, territoire, 76; — enceinte, 249.
M. FRONTONIUS EUPORUS, 190, 192, 206.
Fruits, symbole funéraire, 379.

Galéjon (étang du), 170, 197.
Gare maritime, 21.

- La Gayole*, sarcophage, 406.
GELLIUS, 146.
GÉMENOS, 70.
GENÈS (saint), 353, 351.
Génie de la colonie, 131; — temple (?) 266-269.
GERMANICUS, 79-80.
Glanum, territoire, 64-66; — cultes celtiques, 116; — routes, 162, 172 sq.
Gradus Massilitanorum, grau des Marseillais, 200, 204.
Grande-Pugère, 70, 72.
Grecs à Arles, 119.
Griffons, 375, 376, 377.
Grotte Arnaud, 12-15; — Bounias, 16-17; — des Fées, 6-9, 37; — de la Source, 15; — du Grand Trou, à Mimet, 33; — de Saint-Vincent, à Majorque, 7.
Gynaeceum, 151.
Hécate, 131, 263.
Heraclea, 41.
Héraklès, *Heroule*, 41, 42, 131.
HILAIRE (saint), 352, 356, 360.
Hippolyte (sarcophage d'), 372, 375.
HONORIUS, 103-105, 211.
Hôtel de Laval, 81, 131, 234, 251, 262 sq., 272.
Hôtel du Nord, 251, 255, 257, 259.
Hôtel des Postes, 271, 272, 273.
Huile, 208.
Huveaune, 33-34, 70, 113, 114.
HYDRIA TERTULLA, 107, 109.
Hyères, 74, 75.
Isis, 122, 351.
Juifs à Arles, 121.
JULIA LUCINA, 373.
JULIA TYRANNIA, 125.
M. JULIUS EUTYCHÈS, 90.
JULIUS HERMÈS, 152.
M. JULIUS OLYMPUS, 344.
M. JULIUS PATERNUS, 88.
C. JULIUS PRIMULUS, 145.
M. JULIUS TROPHIMUS, 147.
C. JUNIUS PRISCUS, 81, 87, 131, 265, 305.
Jupiter, culte, 130; — statue, 333-334; — prétendu temple, 350.
KOSMOS, 152.
Kronos mithriaque, 123, 330-331.
Lamanon (trouée de), 27.
Lampes, 148.
Lapidarii Almanticensis, 144.
Lascaux, 34.
Laure, 31.
LAURENTIUS, 125.
LAUSCUS, 114.
Lavalduc (étang de), 27, 167.
Legio VI Victrix, 52 sq., 246-247.
LÉON, pape, 107.
LICINIUS FAUSTUS, 88.
Q. L... DIONYSIUS, 152.
M. LICINIUS..., 138, 140.
T. LICINIUS RUSTIGUS, 88.
Ligures, *Ligyes*, 37-40, 50.
Louve romaine, 300.
Lyon, 106, 180 sq., 211, 213, 409.
Marais de l'Escalé, 202, 205.
MARC AURÈLE, 80.
MARCIEN, 106.
Marguerittes, 179, 180.
MARIN (saint), 356.
MARIUS, 51, 199; « arc de triomphe de Marius », 77.
Marmorarius, 145.
Marseille, 50, 51, 52; — territoire, 74-75; école de rhétorique, 93; — routes, 164 sq.; — 235, 245, 405.
Marsyas, 286.
Marteau de mineur, 16-17.
Martigues, 30, 165.
Masques, 361.
Mastramela, 166.
Matrae, *Matres*, 114-115.
Mauran, 116.
Mausolées, 363-365, 374.
Maussane, 158, 385.
Médecins, 152.
Méduse, 374, 377.
Méléagre, 376.
Q. MELIUS FLAVUS, 112.
Le Merle, 159, 160.
Merveille, 166.
Meynes, 34.

- Les Milles*, 164, 167.
Mimet, 33.
Minerve, culte, 130 ; — temple (?), 255 ; — statue (?), 255.
MISTRAL Frédéric, 408.
Mithra, *mithraeum*, 123-124, 331, 351.
Mollégès, 66.
Montmajour, 6, 10, 12, 20, 408.
Mont-Menu, 26-27.
Mouleirès, 20, 160, 365, 391.
Mourgues, 28.
Munerarius, 82, 305.
Muséon Arlaten, 262, 272, 411.

Narbonne, fondation, 53 sq. ; — décadence, 213 ; — arc de triomphe, 235, 236 ; — 406, 409.
Naumachies, 307, 317-318.
Nautae Rhodanici et Ararici, 188, 303 ; — *Atricae et Ovidis*, 189-190, 303 ; — *Druentici*, 190-191.
Q. NAVICULARIUS VICTORINUS, 207.
Naviculaires marins d'Arles, 205 sq., 303.
Negotiator familiae gladiatoriae, 314.
Neptune, 131, 351.
Nîmes, routes, 172 sq., 344 ; — enceinte, 219-220 ; — amphithéâtre, 244-246, 298 sq., 321 ; — porte, 244-246, 406.

Obélisque, 327.
Océan, 131, 268.
Oppida (civilisation des), 23 sq.
Orange, arc de triomphe, 231, 233, 235, 236, 247 ; — théâtre, 278, 285.
Orgon, stèles, 24-26, 37 ; — cultes celtiques, 116 ; — route, 69, 162.
Orgue hydraulique, 117, 124, 142, 379.

Pagus Lucretius, 71, 73.
Paléolithique en Provence, 5.
C. PAQUIUS PARDALA, 86.
Paradou, 157, 385.
Parisot (vallon de), 140.
Pastophores, 122, 303-304.
PATROCLE, évêque, 107, 110.
Pausarius Isidis, 122.

Pédagogues, 153, 304.
La Penelle, 77.
La Penne, 77.
Les Pennes, 32, 74, 165-166.
Pertuis, 29.
PETRONIUS, 103.
Peynier, 70, 72.
Peypin, 34.
Phare d'Arles (?), 338-341.
Phéniciens, 40.
PHILISCUS, 145, 263.
Phocéens, 41, 42, 50.
Pièredon, 28.
Pierres-limite, 68 sq.
Pisavis, 27, 77, 161, 162.
PISTILLUS, 115.
Place du Forum, 249 sq., 264 sq. — *Jouvène*, 223, 339 ; — de la République, 273, 404 ; — *Saint-Vincent*, 395 ; — *Voltaire*, 229, 237.
Plan du Bourg, 138, 410.
La Pointe, 342, 343.
Pomoerium, 237, 361.
Pont d'Arles, 154, 163, 174, 248, 341-345.
Pont de Cart, 177, 179, 180.
Pont de Crau, 160, 171, 391 sq.
Pont Flavian, 167.
Pont Saint-Esprit, 369.
Ponte Aerarium, 178-179.
Pontifes, 84-85.
L. PONTIUS EUTYCHUS, 147.
Ports d'Arles, 212, 335, 338.
Porte Agnel, 224 ; — de *Laure*, 126, 227, 230, 237, 399 ; — de la *Redoute*, 160, 167, 174, 220-221, 237, 392, 394 ; — *Saint-Etienne*, 227-228.
Portorium, 211-212.
Poules en terre-cuite, 116.
Pourrières, 77.
Praepositus barbaricarium sive argentarium, 102 ; — *thesaurorum Arelatensium*, 101.
PRECILIUS POMPERIANUS, 82-83, 93.
PRIMIGENIUS, 294.
Procurator monetae Arelatensis, 102.
Prométhée (sarcophage de), 375.
Proxsumes, 112, 117.
Psyché (sarcophage de), 375, 378.

Puylobier, 35-36.

Quadragesima Galliarum, 212.

Quartons, 179.

Quartuns (Carts), 164.

RAVENNIUS, 356-357.

Rhodanousia, 41, 50, 332.

Rhodé, 41.

Rhodiens, 40-42.

Rhône, 41, 49, 184, 188-189.

RIEUL (saint), 106.

Rognac, statues assises, 29, 113.

Roque-Pertuse, statues assises, 29, 113; — sanctuaire, 29, 34.

Roquette (faubourg de la), 329, 347, 402.

Rostres, 254.

Rouanesse, 41, 333.

Rue antique, 269.

Rue de l'amphithéâtre, ou *Chia-vary*, 341; — de l'Arc de Constantin, 238; — Augustin Tardieu, 224; — Balze, 231; — du Cloître, ou des Prêtres, 227, 404; — du Docteur Fanton, 238; — du Marché neuf, 222, 223; — du Refuge, 224; — Renan, 224; — de la République, 228, 401; — Saint-Claude, 229; — Tour du Fabre, 222, 223, 401; — Vauban, 222, 227, 237; — Vinsargues, 393; — du Wauxhall, 222, 404.

Saint-Blaise, 27, 168, 169.

Saint-Estève, 166.

Saint-Eutrope, 29, 34.

Saint-Gabriel, 384. Voir *Ernaginum*.

Saint-Jean de Garguier, 70 sq.

Saint-Remy, allée couverte, 24; — monnaies marseillaises, 24; — terroir, 137; — carrières, 144; — routes, 161 sq.; — mausolée, 364; aqueduc, 384. Voir *Glanum*.

Saint-Savournin, 33.

Saint-Pierre de Vence, 26-27.

Sainte-Catherine, 35.

Sainte-Zacharie, 70.

Salyens, 44, 62, 66-67.

Sarcophages, 362-363, 369, 374-376.

Sarrasins, 226, 228, 322, 343, 393.

Scholastici, 93, 304.

Secundani, 234, 236.

L. SECUNDIUS ELEUTHER, 206.

Septèmes, 74, 164.

La Sérignane, 36.

Sévirs Augustaux, 85-87, 119, 305.

Sextani, 52 sq., 80, 235, 236.

S. CEXTIUS CALVINUS, 61, 66.

P. SEXTIUS FLORUS, 86.

Silènes, statues, 287-288, 295, 296, 297; — relief, 365.

Simiane, 33.

Simpulum, 18.

Soldats, bas-reliefs, 232.

Sphinx, 375.

STATIA FIRMA, 85.

Statio Arelatensis, 212.

Stèles funéraires, préhistoriques, 24-26, 37; — gallo-romaines, 376-377.

Stoechades (îles), 75.

Stomalimne, 196-197.

Sylve Godesque, 52.

Sylve Réal, 52.

SYRIUS, SYRUS, 121.

Taillades, 138-140.

Taranoos, 116.

Tarascon, 63, 172 sq., 182, 183, 409, 410.

Taureau aceroupi, 79, 244 sq., 279-280, 293.

TERENTIUS MUSEUS, 107.

Teretina tribu, 58-59.

Tericias, 161-162.

Tesserae gladiatoriae, 315-316.

Têtes coupées, 234 sq.

Tête le déesse, 292, 294, 297; — de femme, 293.

L. TETTIUS SABINIANUS, 152.

Théâtre, 227, 244, 254, 278 sq., 347, 348.

Theline, 49, 50.

THÉODORIC, 105, 110, 225.

Thermes du nord, 228, 273-277, 400; — du sud, 270-271, 272.

TIBÈRE, 176.

TIGORNINUS, 113

Toulon, 75.

Touloubre, 28, 167.

Tour Baussade, 223; — du Fabre,

- 223, 338, 339; — de Roland ou Dominante, 227, 278, 279, 296.
Trébon, 138, 410.
Trets (plaine de), 23, 35, 40, 43, 73, 137; — stèles, 25-26, 37.
Trèves, 101, 103.
Trinquetaille, 41, 109, 115, 122, 146, 148, 176, 207, 225, 332-336, 342, 343, 351, 400-401.
Trittia, 114.
Trophime (saint), 106, 108, 354, 369.
Trophée, 232, 234.
Trou des Morts, 5.
Trouille, 250, 273, 408.
Tumulus, 16.
Ugernum, 63, 64, 172 sq.
Utriculaires, 143, 174, 191-194.
Uzès, 180.
VALERIA URBANA, 126.
T. VALERIUS MAS[CULUS?], 145.
T. VALERIUS PATROCLUS, 145.
T. VALERIUS SURRELIO, 145.
Vases apollinaires, 172; — caliciformes, 14-15, 31; — ibériques, 18; — de terre rouge, 146-147.
Vauvenargues, 73.
VENITOUTA QUADRUNIA, 118.
Ventabren, 69, 115.
Vénus, culte, 116; — *Vénus d'Arles*, 290-292, 294, 348.
M. VERECUNDINIUS, 145, 277.
Verrerie, 149-150.
Vétérans (colonies de), 58.
Via Aurelia, 154-155, 164 sq.; — *Domitia*, 171, 371; — *Ucetica*, 180.
Vienne, 101, 103, 106.
Viennoise, 103-104.
Villicus XL Galliarum, 212.
Villa Nono, 164.
Vin, 208; — *vinum picatum*, 208.
VIRGILE (Saint), 356.
Vitrolles (*Calcaria*?), 166.
Wisigoths, 79, 105.
YOUSSEUF, 322.
Zela (bataille de), 53, 56, 235, 236.
ZOSIME, pape, 107, 108, 110.

TABLE DES PLANCHES

Planche I. ALLÉES COUVERTES DE CORDES ET DU CASTELLET. — 1. Plan de la grotte des Fées. — 2. Plan de la grotte Arnaud. — 3. Plan de la grotte de la Source. — 4. Gravure sur une paroi de la grotte des Fées. — 5. Signes gravés sur une dalle de recouvrement de la grotte de la Source.

Planche II. L'ARC DU RHÔNE AU XVII^e SIÈCLE. — 1 et 2. Dessins de Peiresc. — 3. Essai de restitution de la dédicace.

Planche III. 1. L'ARC DU RHÔNE AU XVII^e SIÈCLE. Dessin de Jean Gertoux. — 2. L'ARC DU RHÔNE. Gravure de Guibert.

Planche IV. PLAN DU FORUM D'ARLES.

Planche V. 1. MONUMENT DE LA PLACE DU FORUM. — 2. AMPHITHÉÂTRE D'ARLES. GALERIE.

Planche VI. 1. LE MONUMENT DE L'HÔTEL DE LAVAL. — 2. L'ABSIDE DE LA TROUILLE.

Planche VII. 1. VUE DU THÉÂTRE D'ARLES. — 2. VUE DE L'AMPHITHÉÂTRE.

Planche VIII. PLAN DU THÉÂTRE D'ARLES.

Planche IX. PLAN DE L'AMPHITHÉÂTRE D'ARLES.

Planche X. RESTES DU PONT ROMAIN.

Planche XI. 1. LE MUSÉE LAPIDAIRE. — 2. LES AQUEDUCS AUX PONTS JUMEAUX.

Planche XII. PLAN DU « RÉSERVOIR » DE BARBÉGAL.

Planche XIII. LE TERRITOIRE DE LA CITÉ D'ARLES. — LES VOIES ROMAINES.

Planche XIV. LES FOSSES MARIENNES.

Planche XV. LES AQUEDUCS. — LES VOIES ROMAINES.

Planche XVI. PLAN DE LA VILLE D'ARLES.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	VII
NOTE BIBLIOGRAPHIQUE	XI

LIVRE I

Histoire d'Arles dans l'antiquité.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE.

CHAPITRE PREMIER. — Les allées couvertes de Cordes et du Castellet. — La civilisation énéolithique dans la région d'Arles. (Voir pl. I).	5
I. LA COLLINE DE CORDES. — La grotte des Fées. — Les autres vestiges préhistoriques. — Le rempart.	6
II. LE PLATEAU DU CASTELLET. — La grotte Arnaud. — La grotte de la Source. — La grotte Bounias. — La sépulture de Coutignargue.	12
III. LA CIVILISATION ÉNÉOLITHIQUE DANS LA RÉGION D'ARLES	19
CHAPITRE II. — L'extension de la civilisation énéolithique dans la Basse Provence. — La civilisation des oppida.	23
I. ESQUISSE DE LA BASSE PROVENCE PRÉROMAINE. — La plaine de la Durance. — De la Durance à l'étang de Berre. — La rive sud-est de l'étang de Berre. — De l'étang de Berre au bassin de Marseille. — De l'étang de Berre à la plaine de Trets. — La plaine de Trets.	24
II. VUE D'ENSEMBLE DE LA CIVILISATION ÉNÉOLITHIQUE DANS LA BASSE PROVENCE.	36
III VUE D'ENSEMBLE DE LA CIVILISATION DES OPPIDA.	40

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE.

CHAPITRE PREMIER. — Arles avant la colonie romaine. — La fondation de la colonie	47
I. ARLES AVANT LA COLONIE ROMAINE	47
II. LA FONDATION DE LA COLONIE.	52
CHAPITRE II. — Le territoire de la colonie (Voir pl. XIII).	61
I. LES LIMITES DU TERRITOIRE A L'OUEST ET AU NORD.	63
II. LA FRONTIÈRE DES CITÉS D'ARLES ET D'AIK.	66
III. LA CÔTE. — LA FRONTIÈRE DES CITÉS D'ARLES ET DE FRÉJUS.	74
IV. MONUMENTS SUR LA FRONTIÈRE DU TERRITOIRE	76

CHAPITRE III. — La vie municipale au I ^{er} et au II ^e siècles. — Les Arlésiens dans l'empire	79
I. LA VIE MUNICIPALE AU I ^{er} ET AU II ^e SIÈCLES. — Arles et les empereurs. — Les magistrats municipaux. — Les collèges religieux.	79
II. LES ARLÉSIENS DANS L'EMPIRE. — Les Arlésiens à l'armée. — Les Arlésiens dans la carrière des honneurs : A. Annii Camars. — Les Arlésiens dans le monde des lettres : Favorinus.	88
CHAPITRE IV. — Arles Constantinienne. — Le rôle d'Arles dans les dernières années de l'empire. — Le christianisme à Arles.	97
I. TRANSFORMATION DES MŒURS POLITIQUES AU III ^e SIÈCLE.	97
II. ARLÉS CONSTANTINIENNE	99
III. ARLÉS PRÉFECTURE DES GAULES.	102
IV. LE CHRISTIANISME A ARLÉS.	105
CHAPITRE V. — La population et les cultes.	111
I. LES INDIGÈNES. — LEURS CULTES. — Noms indigènes dans les inscriptions. — Cultes indigènes locaux. — Grands cultes celtiques. — L'amalgame celto-ligure.	111
II. LES PÉRÉGRINS. — LEURS CULTES. — Noms grecs dans les inscriptions. — Orientaux à Arles. — Cultes égyptiens. — Culte de Mithra. — Culte de Cybèle.	118
III. LES COLONS ROMAINS. — LEURS DIEUX. — Culte de la Bonne Déesse. — Autres cultes.	127
CONCLUSION	131

TROISIÈME PARTIE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE.

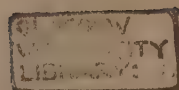
CHAPITRE PREMIER. — L'Agriculture. — Les industries et les métiers.	137
I. L'AGRICULTURE.	137
II. L'INDUSTRIE. — Les industries du bois. — Les industries du bâtiment : tailleurs de pierre, fabricants de tuyaux de plomb. — Instrumentum domesticum.	141
III. MARCHANDS DU FORUM. — MÉDECINS ET PÉDAGOGUES. — Les forenses. — Les médecins. — Les pédagogues.	151
CHAPITRE II. — Les voies romaines.	154
I. LES ROUTES D'AIX A ARLÉS. — Par la Crau. — Par Saint-Remy. — Par Marseille et Fossae.	154
II. LES ROUTES D'ARLÉS A NÎMES. Le passage du Rhône à Beaucaire et à Arles. — D'Arles à Fourques. — De Fourques à Nîmes par Beaucaire. — De Fourques à Nîmes par Bellegarde.	171
III. LA ROUTE D'ARLÉS A LYON.	180
CONCLUSION	182
CHAPITRE III. — Le commerce par voie fluviale.	184
I. LES VOIES NAVIGABLES.	184
II. LES CORPORATIONS DE BATELIERS. — Les nautes. — Les utriculaires.	188
CHAPITRE IV. — Le commerce maritime.	195
I. LES FOSSES MARIENNES (Voir pl. XIV).	195
II. LES NAVICULAIRES MARINS D'ARLÉS. — Le collège. — Commerce d'exportation : le service de l'annone. — Commerce d'importation. — La douane.	205
CONCLUSION.	213

LIVRE II

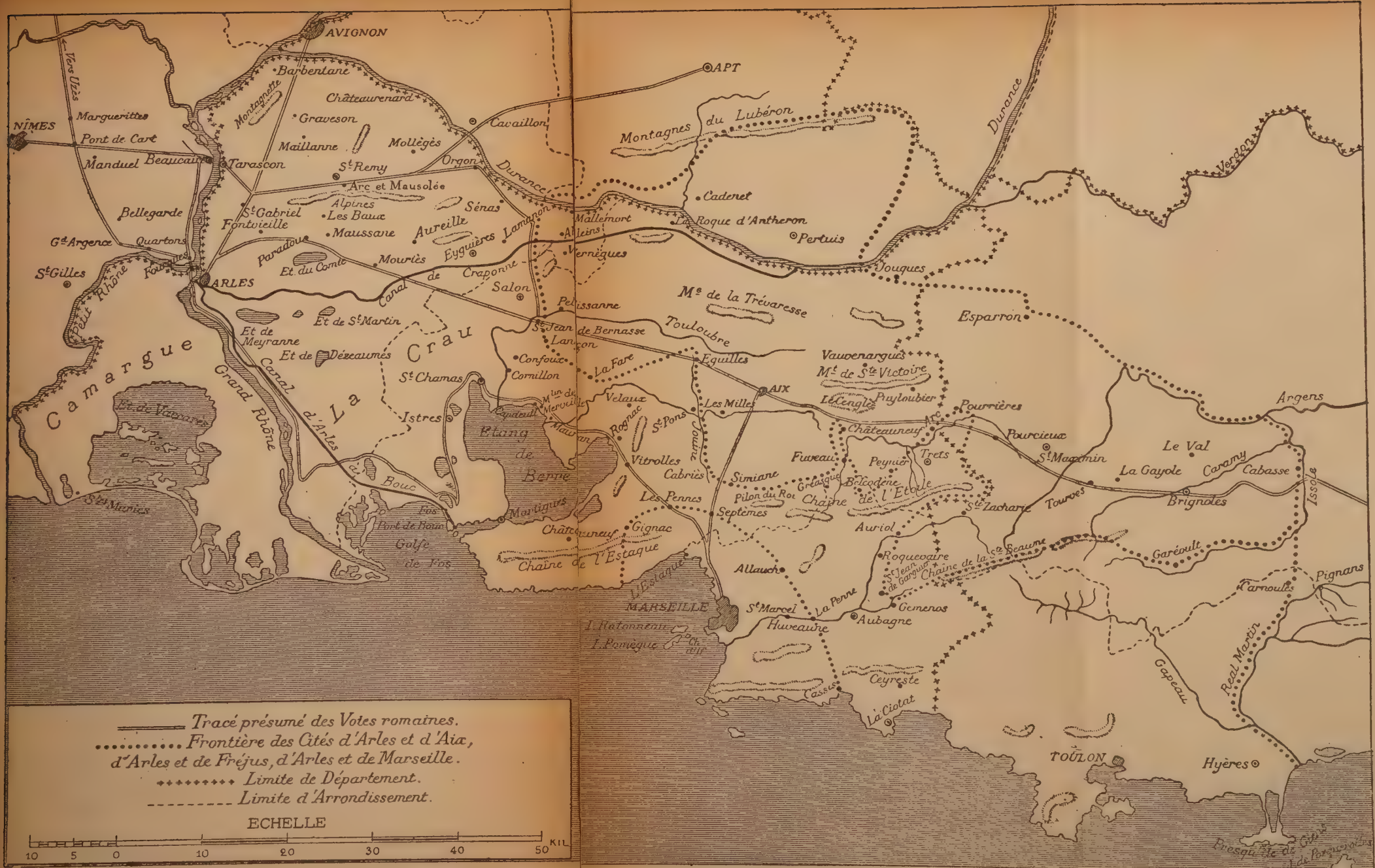
Les monuments antiques d'Arles.

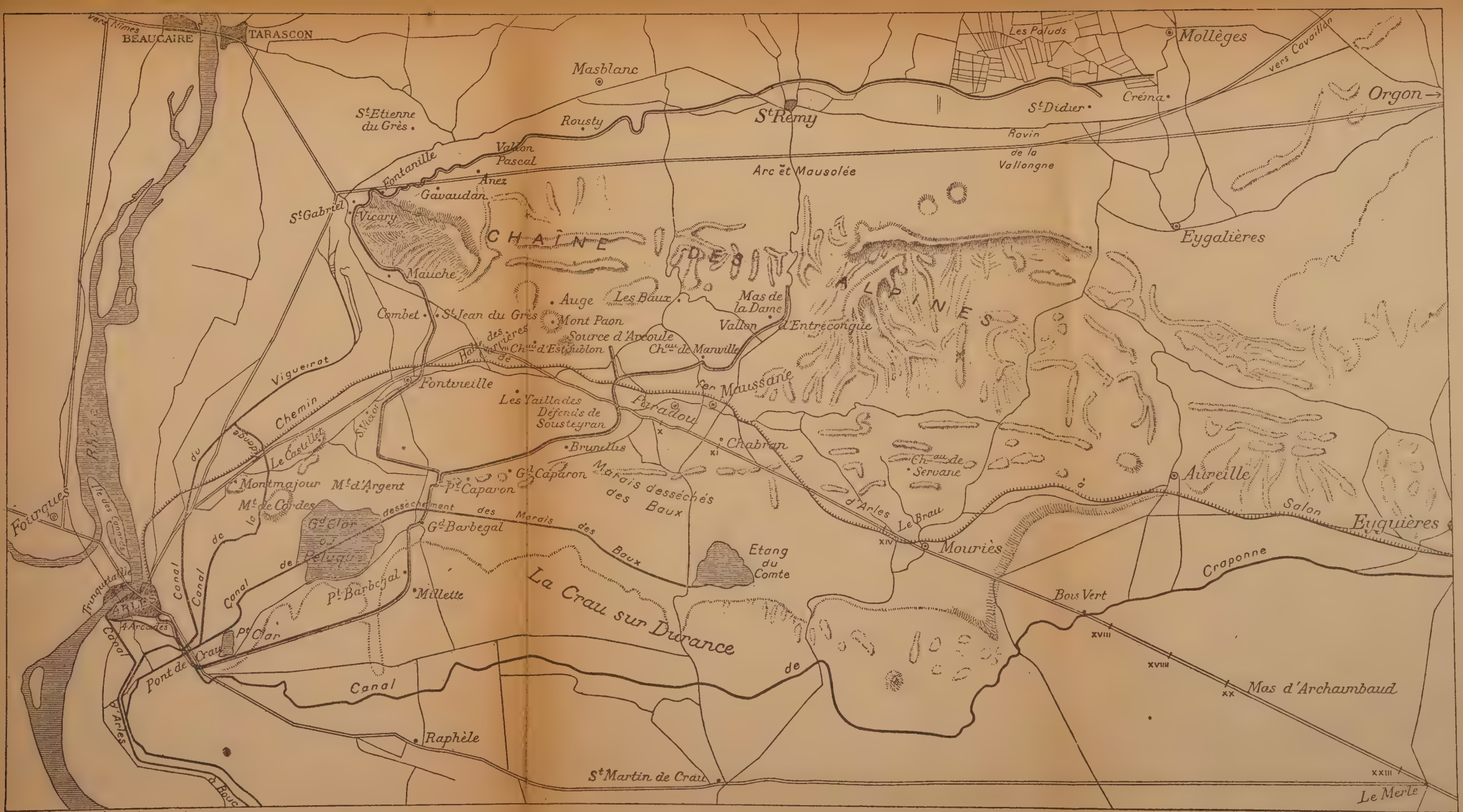
CHAPITRE PREMIER. — L'enceinte de la colonie. — Les « aros de triomphe ». (Voir pl. II et III).	217
I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES MONUMENTS ANTIQUES D'ARLES.	217
II. L'ENCEINTE.	219
III. LA QUESTION DE L'« ARC ADMIRABLE ».	229
IV. L'ARC DU RHÔNE.	237
CHAPITRE II. — Le forum et les monuments voisins. (Voir pl. IV, V et VI).	249
I. LE FORUM. — Le cryptoportique et le portique du forum. — Les rostrès et le Capitole. — Le monument de la place du Forum. — Restauration du monument et construction d'un second forum. — Histoire succincte du monument de la place du Forum.	249
II. LE MONUMENT DE L'HÔTEL DE LAVAL.	262
III. MONUMENTS AU SUD ET AU NORD DU FORUM. — Les thermes du sud. — Les thermes du nord.	270
CHAPITRE III. — Le théâtre. — Le mur extérieur de la cavea. — Les gradins. — L'orchestre. — La scène. — Grand autel d'Apollon. — Autels à couronne de chêne et Silènes. — Statue d'Auguste. — La Vénus d'Arles. — Buste de déesse. — Portrait d'enfant. — Danseuses. — Date et style du monument. — Les représentations. — Histoire succincte du monument.	278
CHAPITRE IV. — L'amphithéâtre. — La façade. — Les accès. — Les gradins. — L'arène. — Le sous-sol. — L'écoulement des eaux. — Les jeux. — Date du monument. — Histoire succincte du monument.	298
CHAPITRE V. — Le cirque. — La découverte du cirque. — L'obélisque. — Autre monument de la spina. — Monuments faussement rapportés au cirque. — Date et histoire du cirque d'Arles.	325
CHAPITRE VI. — La rive droite. — Les docks et les ports. — Le pont.	332
I. LE FAUBOURG DE LA RIVE DROITE.	332
II. LES DOCKS ET LES PORTS. — LE PRÉTENDU PHARE D'ARLES.	336
III. LE PONT.	341
CHAPITRE VII. — Les temples païens. — Les basiliques chrétiennes.	346
I. LES TEMPLES PAÏENS. — Le prétendu temple de Diane. — Temple sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Césaire. — Temple de la Bonne Déesse. — Autres temples.	346
II. LES BASILIQUES CHRÉTIENNES. — Basilica Constantia. — Basilique de Saint-Genès. — Basilique de Saint-Etienne. — Construction des évêques Hilaire et Ravenne. — Basiliques de la Vierge, de Saint-Jean et de Saint-Martin.	352
CHAPITRE VIII. — Les cimetières. — L'art funéraire à Arles.	361
I. LE CIMETIÈRE DE L'EST. — Son étendue. — Les tombes qui le composaient. — Le cimetière de l'est au moyen âge : la légende des Aliscamps. — Les Aliscamps dans les temps modernes. — Les autres cimetières romains.	361

II. LES ÉPITAPHES PAÏENNES ET L'ART FUNÉRAIRE PAÏEN. — Les épitaphes. — Style des monuments. — Les symboles funéraires.	373
III. L'ART FUNÉRAIRE CHRÉTIEN	380
CHAPITRE IX. — Les aqueducs. — Les égouts.	383
I. LES AQUEDUCS. — L'aqueduc d'Eygalières. — L'aqueduc des Baux et les ponts jumeaux. — Le bassin de Barbegal. — Le pilier de Bar- begal. — Le pont de Crau. — Date probable des deux aqueducs. — Leur construction. — L'aqueduc de la porte de la Redoute et de l'amphithéâtre. — Le monument de Saint-Bertulphe. — L'aqueduc de la porte de Laure. — L'aqueduc de Trinquetaille. .	383
II. LES ÉGOUTS	401
CONCLUSION.	405
INDEX.	413
TABLE DES PLANCHES.	421



446
22





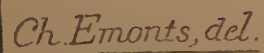
— Aqueducs antiques. — Voies romaines. — Routes modernes.

ECHELLE

1 0 1 2 3 4 5 10 K.

Ch. Emonts, del.

GLASGOW
UNIVERSITY
LIBRARY
WILSON



GLASGOW
UNIVERSITY
LIBRARY

